

SOCIÉTÉ
DE
GÉOGRAPHIE
ET
D'ARCHÉOLOGIE
DE
LA PROVINCE D'ORAN

FONDÉE EN 1878

TOME XXIX. — 1909

ORAN
IMPRIMERIE TYPOGRAPHIQUE ET LITHOGRAPHIQUE L. FOUQUE
Rue Thuillier, 4 (Place Kléber)

1909




LABORATOIRE D'ANTHROPOLOGIE et de PRÉHISTOIRE -
BIBLIOTHÈQUE
033







SOCIÉTÉ

DE

GÉOGRAPHIE

ET

D'ARCHÉOLOGIE

DE

LA PROVINCE D'ORAN

FONDÉE EN 1878

TOME XXIX. — 1909

ORAN
IMPRIMERIE TYPOGRAPHIQUE ET LITHOGRAPHIQUE L. FOUQUE
Rue Thuillier, 4 (Place Kléber)

1909

Société de Géographie et d'Archéologie

DE LA PROVINCE D'ORAN

COMITÉ ADMINISTRATIF DE LA SOCIÉTÉ
(1908-1909)

MM. Barthélemy.
Bassompierre.
Carabin.
Dangles.
Déchaud.
Doumergue.
Engel.
Fabre.
Flahault.
Gasser.
Gillot.
Girod.

MM Jullian Charles.
Koch.
de Malaussène.
Pellet.
Pock.
Pousseur.
René-Leclerc.
Rocchisani.
Rongier.
Roux-Freissineng.
Sandras.
Tournier.

BUREAU DE LA SOCIÉTÉ

Président : Dr Gasser.
Vice-Présidents : Gillot.
Doumergue.
Secrétaire général : Flahault.
Trésorier : Pock.
Bibliothécaire-archiviste : Tournier.
Secrétaire pour la Section géographique : Rocchisani.
Secrétaire-adjoint id. : Koch.
Secrétaire pour la Section archéologique : Abbé Fabre.
Secrétaire-adjoint id. : Engel.

COMMISSION DU BULLETIN

MM. Gasser.
Gillot.
Doumergue.

MM. Flahault.
Rocchisani.
Abbé Fabre.

COMMISSION DES FINANCES

Dangles.
Jullian.
Rongier.

Liste Générale des Membres

de la "Société de Géographie et d'Archéologie de la province d'Oran"

au 1er Mars 1909

PRÉSIDENTS D'HONNEUR

MM. Le Gouverneur général de l'Algérie.
G. Hanotaux, membre de l'Académie Française, ancien Ministre des Affaires Étrangères, 24, rue de Rocroi, Paris.

VICE-PRÉSIDENTS D'HONNEUR

MM. Le Préfet du département d'Oran.
Le Général commandant la Division d'Oran.

MEMBRES D'HONNEUR

MM. Le Sénateur du département d'Oran.
Les Députés du département d'Oran.
Le Président du Conseil général d'Oran.
Le Maire d'Oran.
A. Héron de Villefosse, membre de l'Institut, 15, rue Washington, Paris.
René Cagnat, membre de l'Institut, 10, rue Stanislas, Paris.
Le Colonel Marchand, explorateur, 20, rue du Commandant Marchand, Paris.

PRÉSIDENT HONORAIRE

M. Monbrun, Théogène, avocat, 7, boulevard Seguin, Oran.

MEMBRES HONORAIRES

MM. Binger, explorateur.
Caron, id.
Foureau, id.
Monteil, id.
Nansen, explorateur.
Trivièr, id.
Verminck, id.

MEMBRES CORRESPONDANTS[1]

MM. René BASSET, directeur de l'École supérieure des Lettres, 77, rue Michelet, Alger.

Augustin BERNARD, professeur à l'Université de Paris, 61, rue Scheffer, Paris.

Dr CARTON, médecin-major de 1re classe au 4e Régiment de Tirailleurs Algériens, La Goulette (Tunisie).

Le P. DELATTRE, membre correspondant de l'Institut, Carthage (Tunisie).

DOUTTÉ ED., professeur à l'École supérieure des Lettres, Alger.

FLAMAND J. B. M., professeur à l'École supérieure des Sciences, 6, rue Barbès, Alger.

GENTIL L., maître de conférences à l'Université de Paris, Sorbonne, 65, boulevard Pasteur, Paris.

Le commandant LACROIX, chef du Service des Affaires Indigènes au Gouvernement général de l'Algérie.

MESPLÉ A., professeur à l'Ecole supérieure des Lettres, président de la Société de Géographie, Alger.

MEMBRES A VIE[1]

ayant racheté leurs cotisations annuelles par un versement unique de 100 francs

MM. Le capitaine AZAN P., détaché à la Section historique de l'État-Major général de l'Armée, 17, rue de Bourgogne, Paris.

BONNARD, avocat, Tunis.

CHEYLARD, chef de bataillon en retraite, Bois-la-Reine, Mustapha-Alger.

DELINON, directeur de la Cie du Gaz, Barcelone.

GETTEN, directeur général de la Cie française des Chemins de fer de l'Indo-Chine, 14, rue Pelouze, Paris.

GOYT, topographe principal en retraite, 31, cours Saint-André, Grenoble.

PALLARY P., instituteur à l'école d'Eckmühl, **Oran**.

PASTORINO, notaire, 3, boulevard Seguin, **Oran**.

THORIN, propriétaire, Pont-Albin, **Oran**.

---

(1) MM. les Sociétaires sont priés de vouloir bien adresser au Secrétaire général les rectifications qu'il y aurait lieu d'apporter aux indications qui les concernent.

MEMBRES TITULAIRES

MM. Aboubekr Abdesselam ben Choaïb, professeur à la Médersa, Tlemcen.

Achard Léon, docteur en médecine, Aïn-Témouchent.

Amillac Albin père, chirurgien-dentiste, rue du Cercle Militaire, **Oran**.

Amoros Thomas, négociant, Gambetta, **Oran**.

Mme Anfré, villa Gauthier, Saint-Eugène, **Oran**.

MM. Anfré, lieutenant à l'État-Major de la Division, **Oran**.

Anglard Jean, chef de section aux Chemins de fer algériens de l'Etat, 22, boulevard Sébastopol, **Oran**.

Aracil (abbé) vicaire à l'église Saint-Louis, **Oran**.

Arditti R., rabbin de la circonscription consistoriale de Tlemcen.

Argoud Paul, vétérinaire de l'Abattoir, **Oran**.

Armitage (Esq. S.), ingénieur, Hammam Selama (Port-aux-Poules) ; à Londres : 1, Braunton Mansions, 28, Rosbery Avenue.

Arnould Alfred, commis des Postes, Bureau Central, **Oran**.

Auzas, professeur au Lycée, **Oran**.

Ballongue, commis des Postes et Télégraphes, **Oran**.

Barbe, professeur au Lycée, **Oran**.

Barber, consul d'Angleterre, quai Sainte-Marie, **Oran**.

Barbin, instituteur, Lalla-Maghnia.

Barisien, médecin-major à l'Hôpital militaire, **Oran**.

Barthélemy, pharmacien, 54, rue Philippe, **Oran**.

Bartholomé, directeur des Tramways électriques, **Oran**.

Bartibas, pharmacien, conseiller général, adjoint au Maire, boulevard Oudinot, **Oran**.

Bartoli fils, propriétaire, rue de la Vieille Mosquée, **Oran**.

Bassompierre, médecin-principal de 1re classe, chef de l'Hôpital militaire, **Oran**.

Battesti, chef de bataillon au 3e Zouaves, Constantine.

Baudry, lieutenant de vaisseau, 108, rue de Paris, Brest.

Bauger, lieutenant du Service des Affaires Indigènes, chef du poste de Forthassa, Sud-Oranais.

Beaudoin, propriétaire, 15, boulevard Charlemagne, **Oran**.

Beaupuy, président de la Chambre de Commerce, 62, rue de Mostaganem, **Oran**.

Behague, lieutenant, chef de bureau au Service des Affaires Indigènes, **Oran**.

Behr Fr., négociant en vins, avenue de la Petite-Vitesse, **Oran**.

Voir renvoi (1), page 5.

MM. Bel Alfred, directeur de la Médersa, Tlemcen.

Bel Edgar, professeur au Lycée, conservateur-adjoint du Musée, rue Say, **Oran**.

Bel-Abbès Aïssa, propriétaire, Relizane.

Mme Belon, propriétaire, Saint-Denis-du-Sig.

MM. Ben Aouda Hadj Abed ben Miloud ben Chikh, caïd de la commune de l'Oued Djemaà, commune mixte de Zemmorah.

Ben Danou César, vétérinaire clavelisateur, Méchéria.

Ben Daoud, colonel en retraite, 12, rue de Wagram, **Oran**.

Bendjo Prosper, négociant, 32, boulevard National, **Oran**.

Ben el Hadj Djelloul Ahmed ben Ahmed, caïd des Ouled Berkate, commune mixte de Zemmorah.

Benrahou Mohamed, fondé de pouvoirs de la Maison Bel-Hadj, Nemours.

Ben Saad, étudiant en pharmacie, 54, rue Philippe, **Oran**.

Bérenger, capitaine en retraite, 12, rue Beauprêtre, **Oran**.

Bernard, lieutenant à la Compagnie Saharienne de Colomb-Béchar.

Bertrand H., répartiteur en retraite, 11, rue Pélissier, **Oran**.

Bertrand, propriétaire, conseiller général, Inkermann.

Bessière Adrien, receveur des Contributions diverses. Montagnac.

Bethenod, propriétaire, faubourg de Miramar, **Oran**.

Bibliothèque populaire de la Mosquée, Ecole Karguentah, 40, rue d'Arzew, **Oran**.

Bibliothèque du Bureau arabe, Lalla-Maghnia.

Bibliothèque de la classe de 3e Moderne au Lycée, **Oran**.

Bidaine Paul, administrateur des Colonies, Dakar.

Bienabe Justin, comptable au Service topographique, rue Alsace-Lorraine, **Oran**.

Bigault de Cazanove, administrateur de la commune mixte, Saïda.

Bister P., interprète judiciaire, Relizane.

Blanc, docteur en médecine, 1, rue Général Joubert, **Oran**.

Blanchet Louis, négociant, rue de l'Hôtel de Ville, **Oran**.

Boissin, directeur de l'Ecole Sédiman, **Oran**.

Bonifay Paul, propriétaire, 1, rue de la Paix, **Oran**.

Bons Gabriel, capitaine d'artillerie en retraite, délégué financier, 7, boulevard Seguin, **Oran**.

Bories Auguste, délégué financier, Mostaganem.

Borne, officier d'administration de 1re classe du Génie, au Château-Neuf, **Oran**.

Bosc P., négociant, 1, boulevard de l'Industrie, **Oran**.

Bougnol Jules, notaire, Sidi-bel-Abbès.

Bou Khalloua Bou Abdallah ben Mohammed, cadi à la mahakma, Oued Fodda.

Voir renvoi (1), page 5

MM. Bouzid Abd-el-Kader ould Ahmed, propriétaire, douar El-Araïssa (Ferry).

Brincat Emmanuel, principal clerc de notaire, Perrégaux.

Bruneau, professeur de dessin au Lycée, 10, rue de Gênes, **Oran**.

Brunel Camille, géomètre principal en retraite, 14, rue d'Anjou, Alger.

Brunie Pierre, ingénieur E. C. P., 101, rue de Mostaganem, **Oran**.

Brustlein Henri, ingénieur-constructeur 72, rue d'Arzew, **Oran**.

Cabanel Denis, chef des gares de la Cie P.-L.-M., **Oran**.

Camus Arsène, propriétaire, Bou-Henni.

Canal J., ingénieur civil, chef de bureau à la Direction générale des Travaux publics, 42, rue Marceschau, Tunis.

Capelle, avocat, Saïda.

Capifali, receveur des Postes et Télégraphes, boulevard Malakoff, **Oran**.

Carabin, pharmacien-major de 1re classe à l'Hôpital militaire, Alger.

Caraffa J., pharmacien, place Kléber, **Oran**.

Cardona, chancelier du Consulat d'Espagne, boulevard Charlemagne, **Oran**.

Cardonne, secrétaire du Syndicat agricole, Tlemcen.

Carli, agent général d'assurances, 18, boulevard Charlemagne, **Oran**.

Carrafang, propriétaire, délégué financier, Saïda.

Carteaux Octave, officier d'administration en retraite, 24, rue d'Alsace-Lorraine, **Oran**.

Castanié père, ingénieur-conseil de la Cie des Mines de Mokta-el-Hadid, 98bis, boulevard Haussmann, Paris.

Castanié Joseph, armateur, rue El-Moungar, **Oran**.

Catroux, capitaine au 2e Régiment Étranger, Saïda.

Caudrillier, inspecteur d'Académie, **Oran**.

Cayla Emile, père, ingénieur, 12, rue de Louvois, Paris.

Cayla Emile, fils, ingénieur-architecte, rue El-Moungar, **Oran**.

Chabaud Paul, commis principal des Postes et Télégraphes, **Oran**.

Champion Victor, administrateur-adjoint, Turenne.

Chandelier Georges, propriétaire, 6, boulevard du 2e Zouaves, **Oran**.

Chapelin, propriétaire, rue Marie Thérèse, **Oran**.

Charreix Jacques, officier interprète de 2e classe, au Bureau des Affaires Indigènes, Lalla-Maghnia.

Voir renvoi (1), page 5.

MM. Chatrousse Abel, administrateur des Affaires Indigènes, détaché à la Préfecture, 22, boulevard Malakoff, **Oran**.

Cholet, directeur des services des Chemins de fer de l'Ouest Algérien, **Oran**.

Cholet Alfred, ingénieur de la Cie des Chemins de fer de l'Ouest Algérien, **Oran**.

Cohen-Solal E., professeur au Lycée, 30, boulevard Seguin, **Oran**.

Cohen-Solal A., docteur en médecine, 10, boulevard Seguin, **Oran**.

Colombani Jules, docteur en médecine, rue de Lyon, **Oran**.

Conseil municipal de Perrégaux.

Conseil municipal de Relizane.

Conseil municipal de Saïda.

Conseil municipal de Saint-Denis-du-Sig.

Conseil municipal de Sidi-bel-Abbès.

Constantini, inspecteur des Douanes, 27, rue d'Arzew, **Oran**.

Corriéras, instituteur, Sidi-bel-Abbès.

Cottenest Gaston, capitaine, villa Sainte-Anne, route de Prades, Perpignan.

Cour A., professeur à la Médersa, Tlemcen.

Courcelle Abel, docteur en médecine, 26, boulevard Malakoff, **Oran**.

Courrech, directeur de l'Ecole du faubourg d'Eckmühl, **Oran**.

Courtinat, avocat-défenseur, 30, boulevard Seguin, **Oran**.

Cruck Eugène, rédacteur à *l'Echo d'Oran*, 20, rue d'Arzew, **Oran**.

Cuvellier Alexis, inspecteur-chef du Service topographique, rue Alsace-Lorraine, **Oran**.

Dalbéra Albert, propriétaire, 5, place d'Armes, **Oran**.

Dalbiez, colonel, commandant le 2e Régiment de Zouaves, boulevard National, 15, **Oran**.

Dangles Victor, géomètre du Service topographique, 4, rue Saint-Louis, **Oran**.

Darmon Moïse de Guenoun, mercier, 3, place d'Armes, **Oran**.

Daudrieu Alfred, propriétaire, route d'Arcole, **Oran**.

Déchaud Edouard, secrétaire-archiviste de la Chambre de Commerce, place de la République, **Oran**.

Deckers, armateur, dock n° 5, **Oran**.

Décrion Constant, propriétaire, Sidi-bel-Abbès.

Delarue, instituteur à l'école Sédiman, **Oran**.

Delpech, administrateur-adjoint de la commune mixte de la Mékerra, Sidi-bel-Abbès.

Demas Dominique, architecte-voyer, Tiaret.

Voir renvoi (1), page 5.

MM. DEROS Julien, négociant, place du Square, maison Viala, **Oran**.

DERRIEN Louis, ingénieur-chimiste, 1, rue Auber, **Oran**.

DESCOURS, propriétaire, maire, Saint-Denis-du-Sig.

DIDIÈRE, vérificateur du Service topographique, en retraite, jardin Welsford, **Oran**.

DIRECTION DES AFFAIRES INDIGÈNES DE LA DIVISION, **Oran**.

DOBRENN, chirurgien-dentiste, 5, boulevard Seguin, **Oran**.

DOUMERGUE, professeur au Lycée, 2, rue Manégat, **Oran**.

DOUZANS, médecin-major de 2e classe, en mission au Maroc, Tanger.

DRÉVETON Julien, propriétaire, Nédromah.

DUCOMPS, vétérinaire sanitaire, Frendah.

DUNIS, docteur en médecine, Saint-Denis-du-Sig.

DUPUY Charles, négociant, 10, boulevard Charlemagne, **Oran**.

DURAND, professeur au Lycée, **Oran**.

DURET Ferdinand, avocat, délégué financier, 1er adjoint au maire, 2, rue de la Bastille, **Oran**.

DUZAN, docteur en médecine, maire, Saint-Leu.

ELGHOZI Moïse, négociant, 40, boulevard National, **Oran**.

ELLIKER, ingénieur de la voie à la Cie des Chemins de fer de l'O. A., Sidi bel-Abbès.

EMERAT, négociant, conseiller général, place d'Orléans, **Oran**.

ENGEL, ingénieur civil E.C.P., 32, boulevard National, **Oran**.

ESTAUNIÉ, secrétaire-adjoint de la commune mixte, Renault.

ETIENNE Eug., député, ancien Ministre de la Guerre, 11 bis, rue Saint-Dominique, Paris.

ETIENNOT, directeur des Postes et Télégraphes, **Oran**.

EVÊQUE (L') du diocèse, **Oran**.

EVRARD, inspecteur de l'enseignement primaire indigène, **Oran**.

FABRE (Abbé), aumônier de l'Hôpital civil, boulevard Fulton, **Oran**.

FABRE, receveur des Contributions diverses, Tiaret.

FABRE Elisée, sous-chef de section à la Recette principale des Postes et Télégraphes, **Oran**.

FABRE-LAMAURELLE, commis aux Chemins de fer de l'Etat, 6, rue de l'Artillerie, **Oran**.

FABRIÈS, docteur en médecine, Sidi-bel-Abbès.

FARIAU, chef de bataillon, chef de la Mission militaire française à Fez (Maroc).

FARJON Ernest, propriétaire, rue du Chemin de Fer, **Oran**.

Voir renvoi (1), page 5.

MM. FARNET Ernest, dessinateur au Service topographique, **Oran**.

FAURE Jean, entrepreneur, 50, rue d'Arzew, **Oran**.

FÉRAUD, ingénieur civil, 4, rue Michelet, Alger.

FLAHAULT, ingénieur E.C.P., 2 bis, boulevard Charlemagne, **Oran**.

FORT, lieutenant au 22e bataillon alpin de chasseurs, Albertville.

FOULD Alfred-Israël, propriétaire, 32, boulevard National, **Oran**.

FOUQUE Laurent, conseiller général, rue de Mostaganem, **Oran**.

FOURNIAL, médecin-major à la Mission militaire française, Rabât (Maroc).

GABRIEL Charles, courtier en vins, faubourg d'Eckmühl, **Oran**.

GACEM MILOUD BEN DJILALI BEN ARBI, adel à la mahakma, Relizane.

GACHET Paul, négociant, place des Quinconces, **Oran**.

GALAN (abbé) curé de Saint-Eugène, **Oran**.

GAME Louis, juge de paix, Arzew.

GARNIER, libraire, boulevard Malakoff, **Oran**.

GAROBY Edouard, secrétaire général de la Préfecture, **Oran**.

GAROBY Jean, professeur au Lycée, **Oran**.

GASQUET Camille, notaire, Orléansville.

GASSER, docteur en médecine, conseiller général, 1, rue Général Joubert, **Oran**.

GAUDEFROY-DEMOMBYNES, secrétaire de l'Ecole des Langues orientales vivantes, 2, rue de Lille, Paris.

GAUTHIER, capitaine du Service des Affaires Indigènes, chef de l'annexe de Laghouat.

GAY Adrien, secrétaire général de la Mairie, **Oran**.

GÉRARD E., propriétaire, Palikao.

GIBOU Émile, entrepreneur de travaux publics, Saïda.

GILLOT Henry, professeur au Lycée, plateau Sainte-Thérèse, **Oran**.

GIRAUD Amédée, villa Fanny, faubourg Del Monte, **Oran**.

GIRAUD Casimir, banquier, 26, rue d'Orléans, **Oran**.

GIRAUD Edmond, avoué, Alger.

GIROD, professeur au Lycée, **Oran**.

GLATARD, docteur en médecine, chef de service à l'Hôpital civil, 10, rue Ampère, **Oran**.

GRANDJEAN, directeur de l'Ecole de la rue Mirauchaux, **Oran**.

GRIGUER Jules, interprète auxiliaire, Tiaret.

GRIGUER Léon, interprète judiciaire, Le Télagh.

Voir renvoi (1), page 5.

MM. GSELL, professeur à l'École supérieure des Lettres d'Alger, inspecteur des monuments historiques, 77, rue Michelet, Alger.

GUÉRIDO, docteur en médecine, 49, rue d'Arzew, **Oran**.

GUIGUE Paul, directeur des Messageries Nationales, rue des Jardins, **Oran**.

GUILHON, publiciste, 4, rue Béranger, **Oran**.

GUILLAUME, préparateur au Lycée, 3, rue Vieille-Mosquée, **Oran**.

GUILLET, général de brigade du cadre de réserve de l'Etat-Major de l'Armée, 108, rue d'Arzew, **Oran**.

GUIRAND, avoué, 18, rue de Belleville, **Oran**.

HADJ HACÈNE ALLAL, instituteur-adjoint à l'école principale d'indigènes, officier de l'Instruction publique, 10, rue Léoben, **Oran**.

HARBURGER Jules, avocat, 2, rue Séguin, **Oran**.

HASSAN Léon, négociant, 3, rue Saint-Félix, **Oran**.

HEINTZ Désiré et fils, imprimeurs, 20, boulevard Malakoff, **Oran**.

HENRION, receveur à l'Abattoir, **Oran**.

HENRYS P., lieutenant-colonel au 2e chasseurs d'Afrique, Tlemcen.

HÉRELLE Amédée, propriétaire, route de Mostaganem, villa Sauzède, **Oran**.

HERSON, général de division du cadre de réserve, 54, avenue de Saxe, Paris.

HOUDOU père, propriétaire, 4, rue Beauprêtre, **Oran**.

HUERTAS Raphaël (chanoine), aumônier des SS. Trinitaires, 4, rue de Berlin, **Oran**.

HUOT, capitaine, directeur du service des Affaires indigènes, Etat-Major de la division, **Oran**.

IBRAHIM BEY BENSALEM BEN HAMIDA, conseiller municipal, **Oran**.

JACQUES Emile, avocat-défenseur, conseiller général, 18, boulevard Seguin, **Oran**.

JARSAILLON, propriétaire, 35, boulevard Seguin, **Oran**.

JARSAILLON Louis, docteur en médecine, 16, rue de la Paix, **Oran**.

JASSERON Louis, docteur en médecine, 9, rue d'Arzew, **Oran**.

JASSERON Emile, pharmacien, rue d'Orléans, **Oran**.

JEANNEY, chef d'escadron au 12e d'Artillerie, Oudjda.

JOLIET (abbé), curé de Gambetta, **Oran**.

Voir renvoi (1), page 5.

MM. Jonchay (Sarton du), chef d'escadron au 3e Régiment de Chasseurs d'Afrique, Constantine.

Jourdan Emile, directeur des chemins de fer, 4, Ladeira do Meirelles, Rio de Janeiro (Brésil).

Julien Louis, propriétaire, 16, rue des Postes, Cette.

Jullian Charles, vice-consul de Russie, place de la République, **Oran**.

Kalfon-Pimienta, négociant, 38, boulevard National, **Oran**.

Kamli ben Abdellah ould el Hadj Miloud, propriétaire au douar Kouamlia, commune mixte de la Mina, Relizane.

Karsenty Albert, agent général d'assurances, 7, boulevard Seguin, **Oran**.

Kiener, boulevard de Tivoli, **Oran**.

Klein, administrateur de la brasserie l'*Algérienne*, **Oran**.

Koch Adolphe, ingénieur civil, 5, rue Arago, **Oran**.

Kœbel, directeur de la brasserie l'*Algérienne*, **Oran**.

Krieger Édouard, contrôleur principal des Contributions directes, rue Lahitte, **Oran**.

Krumb, greffier du Conseil de Préfecture, **Oran**.

Lacoste, administrateur de 1re classe de l'Inscription Maritime, **Oran**.

Laffargue, administrateur-adjoint, Saint-Cloud.

de Lamothe, chef de bataillon au 4e Tirailleurs algériens, Bizerte.

Lapostole, lieutenant du Service des Affaires Indigènes, Lalla-Maghnia.

Lapuente y Amat (don José de), professeur de géographie, 21, calle del Olivar, 2e piso, Madrid.

Laurent, conseiller général, Perrégaux.

Lauret François, pharmacien, place du Marché Karguentah, **Oran**.

Layrisse, administrateur-adjoint, Frendah.

Lebon Paul, médecin-major de 1re classe à l'Hôpital militaire, **Oran**.

Le Camus Pierre, architecte, 12, rue de la Paix, **Oran**.

Leclère, lieutenant du service des Affaires Indigènes, **Oran**.

Lecoq, professeur au collège, Tlemcen.

Legeas, capitaine au 3e régiment de Zouaves, Batna.

Legendre, payeur principal de la Trésorerie d'Afrique, **Oran**.

Lemaire Eugène, propriétaire, Lalla-Maghnia.

Le Maire Marius, ingénieur E. C. P., 1, boulevard Seguin, **Oran**.

Lemann G., négociant, 9, rue Péclet, Paris.

Voir renvoi (1), page 5.

MM. Lemoisson, professeur au Lycée, **Oran**.
Lenoir Edouard, juge de paix, Saint-Denis-du-Sig.
Levé, colonel, commandant le 6e régiment de Chasseurs d'Afrique, Mascara.
Lévy J. S., négociant, 51, boulevard National, **Oran**.
L'Huillier Maurice, architecte, rue El-Moungar, **Oran**.
Llabador Oct., licencié en droit, agent maritime, Nemours.
Loge Maçonnique " l'Union Africaine ", 26, boulevard Sébastopol, **Oran**.
Lorenzo Engel, notaire, El-Arrouch.
Louet, médecin-major de 2e classe au service de Santé des troupes de débarquement, Casablanca.
Lyautey H., général, commandant la Division, **Oran**.

Madani Cherif Bouziane ould Bouziane, ancien élève de la Médersa de Tlemcen, au douar Sammar, Kalâa, commune mixte de la Mina.
Mahieddine Ben Aïssa, membre de la Chambre de Commerce, 16, rue Denfert-Rochereau, **Oran**.
de Malaussène Alzéari, ingénieur E. C. P. sous-directeur à la Cie du gaz, rue des Arènes, 7, **Oran**.
Mantoz, directeur des Contributions diverses, **Oran**.
Maraval, docteur en médecine, 47, boulevard National, **Oran**.
Marchand Xavier, propriétaire, 105, rue d'Arzew, **Oran**.
Marégiano, notaire honoraire, 7, rue Edgard Weber, **Oran**.
Margot, officier interprète, Méchéria.
Maronneau, pharmacien-major, de 1re classe, Hôpital militaire, **Oran**.
Martin Ferdinand, avocat, 16, rue Lahitte, **Oran**.
Martin, capitaine à la Direction des Affaires Indigènes de la Division, **Oran**.
Maury, capitaine au 1er Régiment Etranger, Oudjda.
Mayaudon, notaire, rue Schneider, **Oran**.
Mélis, propriétaire, Saint-Denis-du-Sig.
Merle, triangulateur du Service Topographique, 7, rue de la Paix, **Oran**.
Mhammed ben Rahal, propriétaire, assesseur au Conseil général, Nédromah.
Michel Henri, ingénieur des Ponts et Chaussées, Honfleur.
Milsom, ingénieur civil des Mines, rue Baudens, **Oran**.
Miramont Léon, négociant, 45, boulevard Seguin, **Oran**.
Molle, docteur en médecine, rue Edgard Weber, **Oran**.
Monbrun, avocat, 7, boulevard Seguin, **Oran**.
Moteley Albert, propriétaire, El-Ançor.
Mouterde Marcel, étudiant, rue du Cercle Militaire, **Oran**.

Voir renvoi (1), page 5.

MM. MÜHL, vérificateur, chef de bureau du Service Topographique, Oran.

NASSAUD, sous-préfet, Mascara.
NATAF, interprète judiciaire, Mercier-Lacombe.
NAVARRE H., négociant, rue de Tlemcen, Oran.
NESSLER, consul d'Autriche-Hongrie, boulevard de l'Industrie, Oran.
NICOLAÏ, capitaine de Port en retraite, 10, rue d'Orléans, Oran.
NICOLAS Jacques, docteur en médecine, Lamoricière.
NIVELLE, lieutenant-colonel, directeur de l'Artillerie, Château-Neuf, Oran.

OLIVA Joseph, professeur-adjoint au Lycée, Oran.
OLLIVIER Henri, propriétaire, à Moudzouch, Bou-Tlélis.
ONDEDIEU, chef d'escadron d'artillerie, en retraite, rue Saint-Hubert, Oran.
OTTEN Jean, directeur de l'Usine cotonnière de Saint-Eugène, Oran.
OUDRI, général de division, du cadre de réserve, à Durtal, (Maine-et-Loire).

PAGÈS Jean, armateur, 53, rue d'Arzew, Oran.
PALLU DE LESSERT, avocat, 17, rue de Tournon, Paris.
PARIEL, capitaine, chef de bureau des Affaires indigènes, Beni-Ounif.
PARIENTÉ, docteur en médecine, 6, boulevard Seguin, Oran.
PASCALET Jules, négociant, Beni-Ounif.
PASSERON, conducteur principal des Ponts et Chaussées, faubourg de St-Eugène, Oran.
PASTRE, architecte de la ville, Sidi-bel-Abbès.
PEINÉ, comptable de l'imprimerie Fouque, Oran.
PELLET, architecte, 46, boulevard Sébastopol, Oran.
PÉQUIGNOT, directeur des Salines, Arzew.
PEREZ Adolphe, sous-chef de bureau au Service Topographique, Oran.
PEREZ Henri, banquier, 12, boulevard Seguin, Oran.
PETIT, lieutenant au 71e régiment d'infanterie, 16, rue de l'abbé Josselin, Saint-Brieuc.
PETIT Claude, conducteur des Ponts et Chaussées, Mascara.
PEYRAS, employé à la Compagnie des chemins de fer de l'Ouest Algérien, Sidi-bel-Abbès.
PIÉRART Alexandre, administrateur-adjoint, Le Télagh.
PINCHON, médecin-major à la Direction du Service de Santé, Oran.

Voir renvoi (1), page 5.

MM. Pitollet, notaire, conseiller général, 1, rue de la Paix, **Oran**.

Planté-Longchamp, receveur des Contributions diverses, Perrégaux.

Platel, ingénieur des Ponts et Chaussées, Tlemcen.

Pock, caissier de la *Caisse Nationale d'Epargne*, **Oran**.

Pointeau, notaire, Tlemcen.

Pontet, directeur des Contributions directes, **Oran**.

Poulard, sous-intendant militaire, **Oran**.

Pouradier-Duteil, général de brigade, sous-chef de l'Etat-Major général de l'Armée, Paris.

Pourtauborde Pierre, avocat, 1, rue de la Paix, **Oran**.

Pousseur, directeur de la Compagnie du gaz, 36, boulevard National, **Oran**.

Prades Benjamin, répartiteur des Contributions diverses, Montagnac.

Prailly, notaire, rue de Lyon, **Oran**.

Preignon Jacques, pharmacien, Aïn-Témouchent.

Prunier Charles, administrateur de la commune mixte de Frendah.

Quiévreux Clément, huissier, Le Télagh.

Rahali Hadj Abdessalem ben Mohamed, coiffeur, Relizane.

Ramier, président du Conseil général, rue El-Moungar, **Oran**.

Renaud A., propriétaire, conseiller général, Sidi-bel-Abbès.

René-Leclerc, délégué général du Comité du Maroc, Tanger.

Réunion des Officiers, **Oran**.

Réunion des Officiers, Sidi-bel-Abbès.

Rey, inspecteur principal de la Cie P.-L.-M., **Oran**.

Ricard, instituteur, école principale d'indigènes, rue Parmentier, maison Chape, **Oran**.

Rober-Raynaud, directeur de la *Dépêche Marocaine*, Tanger.

Robert, administrateur de la commune mixte, Bordj-bou-Arréridj.

Robert Édouard, proviseur du Lycée, **Oran**.

Robin, lieutenant du Service des Affaires Indigènes, chef de l'annexe de Sidi-Aïssa, par El-Aricha.

Rocchisani, directeur des Postes et Télégraphes, en retraite, Jardin Welsford, **Oran**.

de Rochefort, agent principal de la *Compagnie générale Transatlantique*, 28, boulevard Malakoff, **Oran**.

Rognon, secrétaire général de la Préfecture, **Oran**.

Voir renvoi (1), page 5.

MM. Roland Wilhem, capitaine, chef d'Etat-Major de la subdivision, Aïn-Sefra.

Roulland, propriétaire, conseiller général, Sidi-bel-Abbès.

Rousset, sous-inspecteur de l'Enregistrement, rue Thierry, maison Varé, **Oran**.

Roux-Freissineng, avocat, 2, boulevard du 2e Zouaves, **Oran**.

Rouziès Casimir, instituteur, Tizi.

Roy, médecin-major de 1re classe, Hôpital militaire, **Oran**.

Russi, docteur en médecine, vice-consul d'Italie, quai Sainte-Marie, **Oran**.

Sabatier, avocat-défenseur, Tlemcen.

Sabouret, agent général d'assurances, 32, boulevard National, **Oran**.

Saint-Germain, sénateur d'Oran, 1, rue Blanche, Paris.

Saintpierre Charles, négociant, faubourg St-Charles, **Oran**.

Sajous, topographe de circonscription du Service topographique, Tiaret.

Sandras, docteur en médecine, 5, boulevard Seguin, **Oran**.

Saulgeot, propriétaire, boulevard de Tivoli, villa Marie-Thérèse, **Oran**.

Saurel Jules, fils, avoué, Philippeville.

Say Louis, lieutenant de vaisseau de réserve, Port-Say, par Nemours.

Scaliéri, docteur en médecine, 47, boulevard National, **Oran**.

Schœnberg, conducteur des Ponts et Chaussées, Boghari, (Alger).

Scotti, armateur, 3, rue de Rome, **Oran**.

de Segonzac, explorateur, 11, rue de Monceau, Paris.

Sénac Antonin, fondé de pouvoirs de la maison Bernauer, rue du Chemin de Fer, **Oran**.

Siégel E., marchand tailleur, 30, boulevard Seguin, **Oran**.

Simonin, chef de gare des Chemins de fer algériens de l'Etat, **Oran**.

Smadja Gaston, négociant, 41, boulevard National, **Oran**.

Soipteur, propriétaire, Tlemcen.

Souesme Stanislas, employé principal à la Compagnie des chemins de fer de l'OuestAlgérien, Sidi-bel-Abbès.

Souin, propriétaire, Lalla-Maghnia.

Souleyre, docteur en médecine, 37, boulevard Seguin, **Oran**.

Soulier, pharmacien, 44, boulevard Seguin, **Oran**.

Stéphanopoli, vice-président du Conseil de Préfecture, **Oran**.

Storto, négociant, 33, boulevard Seguin, **Oran**.

Voir renvoi (1), page 5.

MM. TALEB MUSTAPHA BEL HADJ MAHI, adel à la mahakma, Relizane.

TARBOURIECH Georges, propriétaire, Mostaganem.

TARDY, architecte, 38, boulevard Seguin, **Oran**.

THIBAUDAT, receveur principal des Postes et Télégraphes, **Oran**.

THIÉBAULT, conservateur des Hypothèques, 16, boulevard Sébastopol, **Oran**.

THIRION, ingénieur électricien, 2, rue Manégat, **Oran**.

THOMAS, directeur de la succursale de la Banque Thibaut, **Oran**.

THOUVENIN, capitaine au 2e Zouaves, 9, boulevard National, **Oran**.

TOURNAYRE, pharmacien, Hammam-bou-Hadjar.

TOURNÉ, inspecteur divisionnaire des Douanes, rue du Crève-Cœur, **Oran**.

TOURNIER, agent de la *Société des Auteurs, Compositeurs et Editeurs de Musique*, place de la République, **Oran**.

TROUIN César, député d'Oran, 8, rue Miromesnil, Paris.

TUDURI, contrôleur des Contributions diverses, rue Dumanoir, maison Deloupy, **Oran**.

VAFFIER-POLLET, lieutenant de vaisseau de réserve, Tanger.

VALERIAN Louis, ingénieur des Arts et Manufactures, 28, rue Charles Quint, **Oran**.

VALLOIS, capitaine en retraite, Arzew.

VARNIER Maurice, secrétaire général du Gouvernement général de l'Algérie, Alger.

VENISSE René, administrateur de commune mixte, contrôleur général adjoint des services de la Sûreté, au Gouvernement général de l'Algérie, 29, rue Hoche, Alger.

VESIAN (DE), docteur en médecine, 9, boulevard National, **Oran**.

VIALA Eugène, interprète judiciaire, Aïn-Témouchent.

VIÉNOT, chef de bataillon en retraite, rue Say, **Oran**.

VIGY, général de division, Vannes.

VOINOT, capitaine d'artillerie hors cadre, chef de bureau des Affaires Indigènes, Oudjda.

WEILL, grand rabbin, 27, rue d'Arzew, **Oran**.

WETZEL, général commandant supérieur de la Défense, **Oran**.

WIBRATTE, ingénieur des Ponts et Chaussées, détaché aux chemins de fer de l'État, Constantine.

Voir renvoi (1), page 5.

SOCIÉTÉS CORRESPONDANTES

1° SOCIÉTÉS DE GÉOGRAPHIE

France et Algérie :

Paris. — Société de Géographie.
Société de Géographie commerciale.
Alger.
Bordeaux.
Douai.
Dunkerque.
Le Havre.
Lille.
Lorient.
Lyon.
Marseille.
Montpellier.
Nancy.
Nantes.
Rochefort.
Rouen.
Toulouse.

Étranger :

Amsterdam.
Anvers.
Berne.
Bruxelles.
Bucarest.
Budapesth.
Buenos-Ayres.
Copenhague.
Edimbourg
Genève.
Helsingfors.
Le Caire.
Lisbonne.
Londres.
Madrid.
Manchester.
Munich.
Neufchâtel.
New-York.
St-Pétersbourg.

2° SOCIÉTÉS DIVERSES

France et Colonies :

Paris. — Académie des Inscriptions et Belles-Lettres. — Comité des Travaux historiques et scientifiques. — Mission scientifique du Maroc (*Archives Marocaines*). — — Comité de l'Afrique Française et du Maroc. — Musée Guimet. — Office colonial. — Questions diplomatiques et coloniales. — Réunion d'Études algériennes. — Ministère des colonies (*Revue coloniale*). — Société des Études maritimes et coloniales. — Société nationale des Antiquaires de France.

Alger. — École supérieure des Lettres. — Société Historique algérienne. — Bulletin agricole de l'Algérie et de la Tunisie.

Angoulême. — Société Archéologique et Historique de la Charente.

Autun. — Société Éduenne.

Bône. — Académie d'Hippone.

Bordeaux. — Institut Colonial.

Constantine. — Société Archéologique.

Dax. — Société de Borda.
Gap. — Société d'Études des Hautes-Alpes.
Lyon. — Muséum d'Histoire naturelle. — Société d'Anthropologie.
Poitiers. — Société des Antiquaires de l'Ouest.
Saint-Dié. — Société philomatique Vosgienne.
Saïgon. — Société des Études Indo-Chinoises.
Sousse. — Société Archéologique.
Toulouse. — Revue archéologique du Midi de la France.
Tunis. — Institut de Carthage.
Vienne (Isère). — Revue épigraphique d'Esperandieu.

Étranger :

Baltimore. — Publications Johns Hophins.
Bruxelles. — Société belge d'Études Coloniales.
Helsingfors. — Fennia.
Cordoba (République Argentine). — Academia nacional de Ciencias.
Leipzig. — Revue de la Société orientale allemande de linguistique.
Madrid. — Real Academia de la Historia.
México. — Sociedad científica « Antonio Alzate ». — Instituto Geológico.
Naples. — Società Africana d'Italia.
Rome. — École française. — Accademia dei Lincei. — Istituto Archeologica Germanico-Romana.
Stockholm. — Académie des Belles-Lettres, d'Histoire et des Antiquités. — Journal d'Archéologie.
Upsala. — Institut Géologique de l'Université.
Torento. — The Canadian Institute.

Reconnaissance du Menakeb

1 Carte (1)

La reconnaissance partie d'El Biodh le 28 décembre 1907 avait pour mission de reconnaître les pâturages de la région de Bou-Bernous et du Menakeb passant à l'aller par Hassi Ouled Saï et au retour par Hassi Khettam. La région comprise entre le Menakeb et ce dernier puits, était encore complètement inconnue.

Le détachement se composait d'un sous-officier et de six hommes, ayant chacun un méhari. Un animal haut-le-pied avait été emmené pour transporter : une réserve d'eau, quelques pieux pour le coffrage rapide des puits de uba, une pelle et une corde. Les hommes avaient un mois de vivres.

Pour ne pas faire double emploi et pour que la première partie de la reconnaissance (Ksabi—Bou-Bernous par Ouled Saï) puisse également être fructueuse au point de vue topographique, je résolus de ne pas emprunter la route suivie en 1904-05 par le capitaine Flye-Sainte-Marie, mais de passer à l'est, visitant ainsi la partie de l'Erg Chache restée inexplorée entre l'itinéraire du capitaine Flye (Bou-Bernous—Adrar par Inifeg) et celui du lieutenant Mussel (Bou-Bernous—Adrar par Arigat-el-Fersig). (*Voir carte*).

La reconnaissance quittait Ouled Saï le 5 janvier au matin, chaque homme emportant six jours d'eau ; de plus, une réserve d'eau de 80 litres était portée par l'animal haut-le-pied.

Après avoir traversé l'Erg Chache, traversée assez pénible, tout au moins dans sa dernière partie, elle arrivait à Bou-Bernous le 10 janvier au soir.

Les 11, 12, 13 et 14 janvier furent employés à parcourir la région du Menakeb. Le 13 l'animal porteur s'étant mis subite-

(1) La carte qui accompagne ce travail a été établie d'après une médiocre photographie de l'original. (*Note de la commission du Bulletin*).

ment à boiter très bas, dut être abandonné. La reconnaissance arriva le 14 à Hassi Chebbi le puits le plus septentrional du Menakeb et y prit six jours d'eau. Le 15 elle se dirigeait sur Hassi Khettam où elle n'arrivait que le 20, ayant été arrêtée un jour par la pluie. Le 26 elle était à Ksabi et rejoignait le 29 le groupe mobile à Hassi El Biodh, après avoir parcouru un itinéraire de près de 1,000 kilomètres dont une bonne partie dans une région totalement inconnue.

PATURAGES

Les beaux pâturages actuels sont rares dans la région traversée, et il faut arriver à 30 kilomètres au nord-est de Bou-Bernous et à 50 kilomètres au sud de Khettam pour en rencontrer ; mais, sur presque tout le parcours de la reconnaissance, il existe des pâturages de passage qui ne pourraient cependant pas suffire à un long stationnement. Néanmoins la zone arrosée par les pluies de la fin de 1907 est très vaste et je crois que l'on peut compter sur des pâturages de printemps dans des régions très rapprochées de la Saoura ; pâturages qui étaient naissants lors de notre passage.

Région d'Ouled-Saï. — Dans cette région le *dahmran* des fedjs, qui constitue, à lui seul, le fonds du pâturage (les bras d'erg ne possédant ni *hâd*, ni *drinn*) a bien reverdi à la suite des pluies d'automne, mais il est très peu dense et ne pourrait suffire qu'à un très petit nombre d'animaux ; le *goulglan* (acheb) est sorti, mais très clairsemé.

D'Ouled-Saï à Bou-Bernous. — Cette partie de l'Erg Chache a dû subir une très longue période de sécheresse, car tout y est desséché et la reconnaissance n'y trouvait que difficilement un peu de *hâd* roussi pour faire manger les animaux. Toutefois, il existe à 20 kilomètres au nord d'Arigat-el-Fersig, une zone d'environ 30 kilomètres qui a été fortement arrosée en automne, et où sortent un peu de *halma* et de *hama*, mais encore trop petits pour pouvoir servir de nourriture aux animaux et permettre de juger de la valeur future de ce pâturage.

A partir de 15 à 20 kilomètres à l'ouest de Arigat-el-Fersig, le pâturage s'améliore, le *hâd* et le *drinn* reverdissent ; on y

trouve quelques pieds de *alma* et il devient tout à fait beau, quand on approche à 20 ou 25 kilomètres de Bou-Bernous.

Bou-Bernous et le Menakeb. — Les pâturages de cette région sont de toute beauté (*hâd, alma, nsi, drinn, dahmran*), très drus, très verts et très étendus ; ils pourraient suffire à plusieurs centaines de chameaux pendant six mois. Il n'a cependant plu, en fin 1907, que dans la région N.-E. du Menakeb (Hassi en Nekba, Hassian el Fouinirat) ; dans cette région l'acheb avait déjà 3 à 4 centimètres de hauteur et la pluie avait pénétré à 50 centimètres de profondeur.

De Hassi Chebbi à Hassi Khettam. — Quoique n'ayant pas la valeur de ceux du Menakeb, les pâturages de cette région sont assez beaux et plus que suffisants pour des pâturages de passage, sauf en ce qui concerne l'Erg Latimine où toutes les plantes sont desséchées. La lisière nord de l'Iguidi, confinant à l'Erg Latimine, a été abondamment arrosée par les pluies d'automne et les plantes de printemps y sont naissantes.

De Hassi Khettam à Ksabi. — De Hassi Khettam à Mana et Oguilet Mohamed, peu ou presque pas de pâturage, même de passage. A Oguilet Mohamed, le *dahmran* et le *hâd*, sans être complètement desséchés ne sont pas très verts ; il a cependant plu, mais tard, fin décembre ou premiers jours de janvier ; cette pluie revivifiera certainement les plantes actuelles, mais sera insuffisante pour créer des pâturages d'acheb. A l'est d'Oguilet Mohamed, à Hassi Diad, il a au contraire plu très abondamment ($0^{m}80$ à 1 mètre de pénétration) ; les plantes de saison (*hâd, dahmran*) y sont très vertes, l'*acheb* de reg et d'erg est déjà sortie très drue, mais n'est pas encore assez grande (2 à 3 centimètres) pour qu'on puisse évaluer, dès maintenant, la valeur du pâturage de printemps ; néanmoins il est très probable qu'il sera de toute beauté ; ce serait à revoir dans la première quinzaine de mars.

Mais le puits de Hassi Diab est comblé, peut-être effondré ; il y aurait lieu de procéder à sa réfection, ou au creusement d'un nouveau puits, si le groupe devait y être envoyé pâturer. Hassi Touil qui est à 20 kilomètres pourrait fournir de l'eau au détachement chargé de ce travail.

A Inacine et jusqu'à Ksabi pas de pâturage, la région ayant été insuffisamment arrosée.

DESCRIPTION DE L'ITINÉRAIRE ET RENSEIGNEMENTS SUR LES RÉGIONS AVOISINANTES

Après avoir quitté Ouled Saï et avoir coupé les derniers contreforts sud du Khahal Tabelbala, la reconnaissance traversait une grande dépression à fond mou, orientée N.-N.-O. — S.-S.-E. — qui, faisant suite à la sebkha dans laquelle se déverse l'Oued Mana, sépare comme cet oued la chaîne montagneuse du Khahal Tabelbala de la lisière N. des Ergs Chache et Iguidi. La reconnaissance pénétra ensuite dans l'Erg Chache, par un taïra dont l'extrémité N.-E., comme pour presque tous ceux de la lisière, s'ouvre sur la dépression signalée ci-dessus.

L'Erg Chache est sillonné par de longues lignes de dunes, séparées par des couloirs de largeur variable, mais n'excédant généralement pas 5 ou 6 kilomètres. Ces lignes de dunes ou bras d'erg sont sensiblement parallèles et empruntent la direction générale N.-N.-E. — S.-S.-O. — D'autres bras d'erg coupent les couloirs appelés taïras, à intervalles très irréguliers, leur donnant, selon qu'ils sont plus ou moins rapprochés, des aspects de cirques ou de longues écluses. Ces taïras, dépourvus de sable et sans aucune végétation, sont dans l'Erg Chache encombrés de gour et d'effondrements produits par l'érosion éolienne.

Après avoir longé et traversé plusieurs taïras, la reconnaissance rencontra un fort medjbed (1), semblant venir d'Inifeg et se dirigeant sur Bou-Bernous, medjbed dont l'existence avait été signalée par le guide du capitaine Flye-Sainte-Marie et par les renseignements recueillis en 1905 par le lieutenant Mussel ; ce medjbed passerait par un puits intermédiaire entre Bou-Bernous et Inifeg, puits qui serait appelé Bir Idir. L'importance de ce medjbed à l'endroit où le recoupa la reconnaissance (au moins trente pistes bien marquées) et l'existence de nombreux djeddar sembleraient indiquer que le puits de Bir Idir était dans le voisinage de ce point, car ensuite les pistes, quoique conservant la direction générale de Bou-Bernous, s'écartent et s'effacent progressivement, et on ne retrouve leur faisceau qu'à 25 kilomètres, à l'est de Bou-

(1) *Medjbed :* chemin de caravanes.

Bernous. Au sud de ce point, à quelques kilomètres au nord d'Arigat-el-Fersig, les queues sud de tous les taïras sont occupées par des sebkhas. Le même phénomène se produit, et à la même hauteur, sur la route suivie par le capitaine Flye ; il semble indiquer qu'au sud de cette ligne, existerait un relief suffisant, pour avoir arrêté en ce point, l'écoulement des eaux venant du Nord, relief dont un passage rapide, dans une région qui a été complètement effondrée et nivellée par l'érosion des vents, ne permet pas de retrouver les traces.

Arrivée à hauteur d'Arigat-el-Fersig, la reconnaissance qui depuis Ouled-Saï avait marché dans la direction S.-O. empruntant pour la marche le fond des taïras, se redressa vers l'Ouest, afin de recouper le Taïrt Bou-Bernous. Dans cette partie de l'itinéraire la marche fut très fatigante, il fallut en effet couper, et seulement dans leur largeur, tous les couloirs et tous les bras d'erg, qui sont excessivement difficiles, surtout sur leur versant nord. Un ou deux taïras avant d'arriver au Taïrt Bou-Bernous, les medjbeds coupés au N. d'Arigat-el-Fersig furent retrouvés et suivis ; ils débouchent au pied de Kord-el-Ferd, dans le couloir conduisant au puits et suivent le fond du Taïrt.

De ce point, deux méharistes furent envoyés en avant pour reconnaître le puits et la reconnaissance y arriva avant le coucher du soleil,

Bou-Bernous était comblé et nécessita un travail de deux à trois heures pour sa réfection. Il semble qu'il n'y a eu que de très rares passages depuis l'hiver de 1904-05 ; seules les traces d'une caravane de 40 à 50 chameaux, attachés à la mode touareg, sont visibles et paraissent dater du printemps 1907 ou de la fin de l'hiver.

Les régions du Menakeb et de Bou-Bernous ont été décrites dans le rapport de tournée du capitaine Flye-Sainte-Marie ; néanmoins quelques remarques, jointes à des renseignements de source indigène recueillis depuis, seront peut-être intéressantes.

Le Menakeb apparaît parcouru du N. au S. par deux lignes de krebs (falaises), très bien marquées, sur lesquelles chevauchent les bras d'erg, mais qui réapparaissent dans les taïras ; la dépression comprise entre ces deux krebs, forme le lit d'un oued considérable dont ils sont les berges ; c'est

au pied de ces krebs même, dans les bras d'erg où ils apparaissent à demi ensablés, que se trouvent les nombreux points d'eau à fleur de terre et les gros bouquets de palmiers qu'on rencontre à chaque instant dans le Menakeb ; des traces indéniables de l'érosion par les eaux, de nombreux bancs de coquillages d'eau douce, une végétation dont les essences ne se rencontrent uniquement que dans les oueds : (*talha*, *éthel*, *khalgua*, *ngued*) ne permettent pas de douter de l'existence de cet oued. A l'ouest de Menakeb, les hautes dunes de l'Aguedal qui reste inexploré le recouvrent, mais des renseignements indigènes le retrouvent au N. du Menakeb dans la région de Korb-el-Ethel où il apparaît très net avec ses sources, ses bouquets de palmiers et ses éthels. On le retrouve encore à Aghmilès sur la lisière N. de l'Iguidi où son lit est très encaissé et renferme une forêt d'*éthels* et de *talhas*.

Cette version est du reste justifiée par une légende de l'oued Drâ dont voici la teneur : « Au moment où l'Iguidi était un « oued peuplé, ayant ses ksour et ses oasis de palmiers « comme le Drâ, y vivait un homme saint et aimé de Dieu. Un « jour, en fertilisant ses palmiers, il s'aperçut que le cœur de « l'un d'eux était rempli de sable; effrayé, il en fit part à son « fils et lui dit : Il faut que nous quittions au plus tôt ce pays « qui va être envahi par les dunes. Pour ne pas éveiller les « soupçons de ses compatriotes, qui l'auraient suivi, auquel « cas il n'aurait pu se débarrasser de ses biens, il leur cacha ce « qu'il savait et employa un stratagème, il simula une dispute « violente avec son fils, dans laquelle tous les torts étaient de « son côté, le frappa et le blessa. Sévèrement blâmé par ses « parents et ses amis, il annonça sa résolution de s'éloigner, « vendit ses biens et se retira dans l'oued Drâ, où son fils ne « tarda pas à le rejoindre. Quelques années plus tard l'Iguidi « était envahi par les sables et ses habitants obligés de « l'abandonner. »

Il existe également une chanson des anciens Medaganat (V. capitaine le Chatelier, *les Medaganat*, qui dit :

« *Emchina ghorbi Tafilala bin oued Guidi ou Sahel* »

« Nous allâmes à l'ouest du Tafilelt entre l'oued Iguidi et le Sahel ».

Tout concourt donc à prouver l'existence dans l'Erg Iguidi d'un oued considérable qui le traverserait du N. au S.

Si l'on considère d'une part que l'oued Daoura, de direction N.-S., après avoir traversé le Tafilelt s'épand dans la daïa Mahzez, s'écoule ensuite vers le Sud et se perd dans l'Iguidi, qu'on ne connait l'existence d'aucun relief suffisant pour l'arrêter au sud de Mahzez ; d'autre part, que l'oued retrouvé dans l'Iguidi semble couler dans la même direction que la Daoura à la sortie sud de la daïa Mahzez, qu'il n'existe entre cette daïa et le point le plus septentrional où les renseignements font apparaître l'oued à Aghmilès, aucun centre hydrographiqne susceptible de lui avoir donné naissance, il serait peut-être possible d'admettre la probabilité qu'il est lui-même le prolongement de la Daoura qui par conséquent traverserait l'Iguidi (1).

Que devient cet oued et où peut-il s'épandre ?

J'ai eu la bonne fortune, il y a trois ans, d'interroger un Aribi de l'oued Drâ, de passage dans la Saoura, qui connaissait parfaitement la région et qui me donna les renseignements suivants, qui seront peut-être utiles pour la solution de cette question.

Il existe au S. du Menakeb dans le golfe formé par l'Iguidi et l'Erg Chache, une vaste dépression appelée le Mcherrah, qui est fermée au sud par la chaîne des Eglab.

Cette dépression se termine sur la lisière de l'Erg Chache par une immense sebkha, qu'il faut deux journées de méhari pour la traverser en allant de Bou-Bernous à Tilemsi-ould-Aïda. De cette sebkha sort un gros oued qui s'enfoncerait dans l'Erg Chache, en suivant le versant nord des Eglab. C'est dans cet oued qu'est le puits de Tilemsi ; la région où il disparaît dans l'Erg Chache est très riche en points d'eau, peu profonds ; on y trouve de nombreux bouquets de palmiers. Elle présenterait donc une grande analogie avec celle du Menakeb.

Le Mcherrach a été traversé en 1904-05 par le capitaine Flye-Sainte-Marie allant de Chenachan à Bou-Bernous ; c'est bien une grande dépression entre les Eglab et l'Iguidi, comme me l'a signalé l'informateur. Il semblerait dont que l'oued qui nous intéresse, emprunterait cette dépression pour venir se

---

(1) La découverte de ces traces de l'O. Daoura est au point de vue géographique un résultat très intéressant *(Note de la commission du Bulletin)*.

déverser dans l'immense sebkha dont il est fait mention, et continuerait ensuite dans l'Erg Chache son cours vers le Sud.

Le Menakeb semble n'avoir pas été parcouru depuis longtemps par les nomades, seul un campement de chasseurs (zeribas et affûts pour antilopes) qui date de l'été dernier, semble indiquer que ceux-ci, attirés par le gibier qui abonde (*antilopes bubales et gazelles*) viennent y chasser en été. Les dattes de cette année n'ont pas été enlevées des nombreux palmiers qu'on rencontre. Nous trouvâmes aussi, à 5 ou 6 kilomètres au nord de Chebbi, les traces d'un campement de 40 à 50 feux paraissant remonter à trois ans.

Arrivée à Chebbi, la reconnaissance avait encore à parcourir la partie la plus difficile de son itinéraire du Menakeb à Khettam, région complètement inconnue et pour laquelle elle n'avait pas de guide. Des renseignements que je m'étais procurés précédemment m'avaient donné l'azimut approximatif de la direction à suivre et m'avaient fait choisir Hassi-Chebbi de préférence à tout autre puits du Menakeb comme point de départ ; d'abord parce qu'il en est le plus septentrional, c'est-à-dire le plus rapproché de Khettam, ensuite parce qu'ils me signalaient l'existence d'un gros medjbed reliant ces deux puits, medjbed qui était autrefois suivi par les Akabar (caravanes d'esclaves) venant de Taodeni à la Saoura et chez les Doui Menia, et par les ghezzous venant de ces derniers points et allant chez les Berabiche et dans l'Adrar Occidental. De plus, deux de mes hommes avaient fait partie de la reconnaissance Mana-Khettam du lieutenant de Belenet en 1906; ils ne manqueraient pas de se reconnaître dès que nous arriverions dans la région avoisinant ce puits.

Je fis donc prendre six jours d'eau et je quittai Hassi-Chebbi le 15 au matin. Je pris le medjbed qui m'avait été signalé et qui correspondait à la direction indiquée.

Les taïras de l'Iguidi ont la même orientation que ceux de l'Erg Chache, mais si le régime des bras de dunes semble le même, il n'en est pas ainsi pour les couloirs compris entre eux; en effet dans l'Erg Chache ils sont encombrés de gour et de témoins d'érosion éolienne, tandis que dans l'Iguidi il n'existe pas dans ces couloirs de traces d'érosion.

La route suivie est très facile empruntant presque toujours

le fond des taïras, ne coupant les bras d'erg que par des cols peu élevés et pour retomber dans le taïra suivant.

Le medjbed ne tarda pas à disparaître, mais la direction générale prise au départ était constamment suivie.

Le soir du deuxième jour la pluie commença à tomber, ralentissant considérablement l'allure de marche ; il plut pendant deux jours pleins et le deuxième jour, je dus m'arrêter dès le matin, tant cette marche sous une pluie battante fatiguait les hommes et les méharas.

Le quatrième jour après le départ de Chebbi, nous arrivions dans l'Erg Latimine. Cet erg se différencie de l'Iguidi en ce que les taïras au lieu d'être orientés N.-N.-E. — S.-S.-E. — ont une direction générale E.-S.-E. — O.-N.-O. ; de plus, on retrouve dans l'Erg Latimine des essences dont l'Iguidi est complètement dépourvu (*azel, alenda*) ; néanmoins cette région est aussi formée d'une succession de couloirs et de bras d'erg mais orientés comme il est dit ci-dessus.

Le cinquième jour au matin nous aperçûmes au nord le djebel de Khettam ; le brigadier Madani reconnut le pic le plus rapproché du puits et, à partir de ce point, je rectifiai ma direction en conséquence. Nous retrouvâmes ensuite le medjbed qui s'était effacé peu après le départ de Chebbi, ce qui nous indiquait la proximité du puits. Le medjbed de Khettam à Bou-Bernous fut ensuite aperçu se joignant à celui que nous suivions.

Le lendemain matin en traversant l'avant-dernier bras d'erg avant d'arriver dans le grand couloir de Khettam, j'aperçus la hammada, libre d'erg et encombrée de gour à l'ouest de l'Erg Latimine et à une distance que j'évalue approximativement à 20 ou 25 kilomètres, ce qui indiquerait que la lisière ouest de l'Erg Latimine s'incurve considérablement vers l'Est avant de rejoindre l'Iguidi.

C'est par ce golfe que sort de l'Erg le medjbed très marqué au départ de Khettam qui conduit au Drâ, à deux journées de marche de Khettam. Il passe à un puits situé sur la lisière nord de l'Iguidi, dont les renseignements que je possède ne peuvent me donner le nom.

De ce puits partent deux medjbeds vers le Nord, l'un sur Taouz par Oguilet-Bou-l'Adham, l'autre sur Tabelbala par Hassi Kheitamia, ce dernier puits sur la lisière de l'Erg Latimine et à un jour et demi de marche de Tabelbala.

De Hassi Khettam une route se dirige également vers Tabelbala, elle traverse l'Erg Latimine et emprunte le couloir compris entre cet Erg et la chaîne du Khahal Tabelbala ; elle passe par un puits situé dans cette chaîne, puits appelé Aïn-Teggazart et qui serait à une journée au S.-O. de Tabelbala.

La reconnaissance arrivait à Hassi Khettam à dix heures du matin, six jours après son départ de Chebbi.

Le puits fut trouvé comblé ; comme il aurait demandé trop de temps pour le curer, avec le faible effectif de la reconnaissance, je fus obligé d'aller au puits voisin de Neukhila, pour faire de l'eau et abreuver les méharas.

De Noukhila à Mana la reconnaissance suivit la route qu'avait empruntée le lieutenant de Belenet en 1906, et de Mana, par Oguilet Mohammed, la route bien connue de Ksabi, où elle arrivait le 26 janvier.

Hassi-El-Biodh, Février 1908.

PRIOU.

Notes sur la Région de Berguent[1]

1 carte et 3 planches

L'immense plateau oranais connu sous le nom de *Mer d'Alfa* semble, vers l'ouest, vouloir empiéter sur le Tell. Il étend son aire jusqu'aux montagnes de Tlemcen et des Beni Snous, à moins de quatre-vingts kilomètres de la mer à vol d'oiseau. Il suit, dans la zone franco-marocaine, le pied de ces montagnes qui se prolongent jusqu'à la Moulouïya successivement sous les noms de Monts des Beni Yala ou des Beni Bou Zeggou, Djebel Mekam, Monts de Debdou. Au sud de ces dernières montagnes, le plateau d'alfa passant par dessus les collines du Rekkam[2] se déverse sur le bassin oriental de la Moulouïya. Plus au sud encore il va atteindre à travers les Monts des Qsour les confins du Sahara. Malgré les apparences dues surtout à l'extension de l'aire de l'alfa, ce plateau ne forme pas une région unifiée. Ses pentes, indécises à l'est, au centre, surtout dans la région des Chott, sont plus marquées à l'ouest et au nord-ouest où le bassin de l'Oued Charef forme une région à part. Ce bassin lui-même comprend trois régions bien distinctes : le haut bassin de l'Oued Charef proprement dit ; le bassin moyen où l'Oued Charef porte successivement les noms d'Oued Berguent, d'Oued el Haïy et d'Oued Za ; le bassin inférieur qui comprend la plaine de Tafrata. C'est la petite chaîne des montagnes du Djebel Sidi Laabed, parallèle à la grande chaîne de Tlemcen à Debdou, qui forme la limite sud des dépendances géographiques de l'Oued Berguent et du bassin de l'Oued Charef moyen ; la limite nord en est formée

(1) Notes prises à l'occasion d'une excursion d'El Aricha à Berguent et Oudjda (fin août 1908) et pendant cette excursion. Les renseignements sur les tribus et la population civile de Berguent ont été pris au Bureau arabe. Je profite de l'occasion pour remercier publiquement les officiers des Affaires indigènes de Berguent, MM. Arreckx et Gaquières, et M. le capitaine Gauthier, à ce moment chef du Bureau d'Oudjda, pour les utiles indications qu'ils m'ont données. Je dois une particulière reconnaissance à M. le lieutenant Arreckx, chef du poste de Berguent, pour la cordiale bienveillance avec laquelle il m'a facilité les relations avec les indigènes de cette localité, les plus aptes à me documenter, et avec les marabouts de Guefaït.

(2) Le *Rekkam* se compose d'une série de collines sablonneuses, très basses, bordant à l'est la vallée de la Moulouïya, entre le Grand-Atlas et les monts de Debdou. (Cf. De Foucauld, *Reconnaissance au Maroc*, p. 239.)

par la grande chaîne elle-même. Entre ces deux chaînes s'étend une région de hautes plaines appelée tantôt région des Gaada[1] tantôt région des Gara[2], à cause, soit de la forme des plaines, soit de la forme des collines basses qui les traversent. Nous l'appellerons simplement la *région de Berguent* du nom de l'importante position militaire et commerciale qui en marque le centre.

I. — En route vers Berguent

Les grandes voies qui, de l'Oranie, aboutissent à la région de Berguent sont : au nord-est, la route de Tlemcen à Sebdou et à Sidi Aïssa qui débouche sur la région de Berguent par la Gada d'El Mezarid[3] ; à l'ouest, la route de Bedeau à El Aricha qui aboutit, soit par le nord, soit par le sud du Djebel Sidi Laabed à Berguent même ; au sud-ouest, la piste de Méchéria à Berguent à travers le Chott-Gharbi.

Pour mieux voir les plateaux du nord-ouest, nous avons préféré la voie Tlemcen-Sebdou-El-Aricha-Berguent quoiqu'elle ne soit pas directe.

Rien à dire qui ne soit connu sur le trajet Tlemcen-Sebdou. Nous sommes partis, quelques amis et moi, de ce dernier point, le mercredi 26 août 1908, à 3 heures du matin. Malgré la température très chaude de la veille, il faisait excessivement frais. La nuit était très claire, nous allâmes à grande allure. Notre voiture ne tarda pas à sortir des cultures qui entourent le village de Sebdou. Tandis que nous traversions des taillis de chênes verts qui semblent disputer à l'alfa la possession des collines argileuses, une brise très fraîche s'éleva et ne tarda pas à engourdir nos membres. Vers quatre heures la plaine sembla se recouvrir d'une buée terne, les étoiles s'éclipsèrent peu à peu, puis, à l'horizon, le soleil lança les premiers rayons de son disque.

Plus de collines. A peine des coteaux fort bas et presque plats, qui ne se distinguent pas de la plaine dans les teintes

---

(1) D'un mot arabe qui signifie *plaine*.
(2) D'un mot arabe qui signifie *plateau nu et rocailleux*.
(3) Plaine entre les monts des Beni Yâla et la frontière algérienne.

fondues de l'alfa ou de l'armoise les recouvrant. Le vent nous apporte par grandes bouffées l'odeur de cette dernière plante, il nous en imprègne.

Mais le sable de la piste (car de Sebdou à El-Aricha il n'y a pas encore de route empierrée) nous oblige à descendre de voiture pour permettre aux chevaux de monter une légère côte. Nous en profitons pour combattre le refroidissement matinal et nous réchauffer en marchant. Peine inutile, nos membres restent glacés. Force nous est de couper de l'alfa et de le brûler pour réchauffer autour d'un feu improvisé nos membres engourdis.

Enfin le soleil apparut tout à fait. Après la fraîcheur de la nuit la chaleur accablante du jour n'allait pas tarder à nous éprouver. Vers huit heures du matin nous avions dépassé le petit caravansérail d'El Aouedj. Jusque-là tous les oueds, toutes les pentes générales du sol tendent vers l'est ; les daya au nord-est d'El Aouedj forment le réceptacle de ce petit bassin. Maintenant le plateau monte très lentement, mais sans discontinuer, vers le sud. Nous suivîmes une vallée à peine tracée sur le sol plat et qui devait nous conduire jusqu'à El Aricha.

Le soleil monta de plus en plus au dessus de nous ; les vapeurs du sol faisaient à l'horizon des nuages aux formes fantastiques. El Aouedj avait disparu depuis un moment. Tout à coup, derrière nous, dans un bas-fond lointain, nous avons aperçu un curieux effet de mirage : de l'eau, une campagne verdoyante se montraient à l'endroit même où quelques heures auparavant nous avions traversé un sol d'une désolante aridité...

Le sommet du Djebel Mekaïdou nous apparut au sud devant nous, d'un gris sombre au milieu de l'éclatante lumière et sous un ciel d'un bleu limpide. Il émergeait de la plaine rousse dont la teinte se fondait au loin dans le gris ou le vert sombre de l'armoise. Il grossit, nous distingâmes le poste optique qui le surmonte. Nous montâmes sur le bourrelet de terre rousse et de cailloux qui le prolonge vers l'ouest, puis nous atteignîmes au sud la pente opposée.

Voici El-Aricha. Le village est nu ; les criquets ont dévoré les moindres feuilles de ses rares arbres. C'est quand même pour le moment l'oasis où l'on se repose dans le désert. Or, il est plus de deux heures de l'après-midi et nous sommes accablés de chaleur, de fatigue et de faim.

Ce petit village se compose d'une rue centrale continuant la route de Bedeau et finissant en cul de sac devant la porte de la redoute. Cette redoute, semblable à celles des petits postes des Hauts-Plateaux, renferme les casernes et les logements militaires. A droite et à gauche de la rue, une vingtaine de maisons de chaque coté servent à la population et aux administrations civiles. Parmi les magasins, les cantines dominent. El Aricha est curieux à voir, le soir, lorsque les trois ou quatre cents hommes de la garnison sont lâchés à travers ses rues.

Le petit poste militaire d'El Aricha se trouve dans un bas fond allongé et assez large entre deux collines basses au dos arrondi, sur le faîte de la ligne de partage des eaux de la plaine d'El Aouedj au nord, du bassin du Chott Gharbi au sud, du bassin de l'Oued Charef à l'ouest. Dans un pays où les chemins sont surtout des vallées, la redoute commande toutes les routes naturelles qui se croisent en cet endroit. C'est tout auprès d'El Aricha, un peu à l'est, que prend naissance l'oued dont la vallée nous servira de chemin dans notre voyage à l'Ouest. Ce petit poste eut son heure de prospérité lorsque son marché était le seul rendez-vous des tribus de l'Ouest sur notre territoire. Les Hamiyane, les Beni Guill, les Beni Mathar, les Mehaïa y échangeaient leurs produits contre ceux du Tell. Les marchés de Sebdou et de Tlemcen profitaient aussi de ce mouvement économique que la création des nouveaux marchés de l'Ouest a détourné en grande partie.

Nous sommes partis d'El Aricha dans la matinée du 27 août. Deux routes s'offraient à nous (*voir carte*, Pl. II) : celle de Magoura au nord du Djebel Sidi Laabed, celle de la vallée de l'oued Mesakhsekha au sud de ce même chaînon de montagne. Celle-ci est plus courte : soixante-dix-sept kilomètres jusqu'à Berguent, mais il n'y a pas d'eau le long du parcours. Un seul puits, à mi-route, contient en été juste assez d'eau pour les chevaux du courrier qui emprunte cette piste. La piste du nord par Magoura, quoique plus longue, est celle des charrettes, car elle est abondamment pourvue de puits tout le long du trajet. Nous préférâmes cette dernière route pour ne pas surcharger nos chevaux avec une provision d'eau.

El Aricha ne tarda pas à disparaître à nos yeux derrière la colline de sable. Nous abordâmes la plaine dans la direction ouest-nord-ouest. Nous ne voyions devant nous qu'une

immense étendue plate coupée par la ligne droite de la piste que nous suivions et les sables blanchâtres de l'oued à sec zigzaguant à travers le vert de gris sale de l'alfa. Vers dix heures nous atteignîmes Haci Mohammed. Il y a là dans le lit de l'oued à une faible profondeur deux ou trois puits très abondants et à l'eau excellente. L'administration militaire a eu l'heureuse idée de faire édifier en ce lieu un abri maçonné pour les voyageurs et leurs équipages ainsi qu'un café maure dont le concessionnaire entretient l'abri. Ce point est d'ailleurs à la bifurcation des pistes d'El Aricha à Magoura ou à Sidi Aïssa. Après un léger repos, nous ne cessâmes d'aller toujours droit à l'ouest. Depuis Haci Mohammed nous longeâmes sans discontinuer la base du Djebel Sidi Laabed.

Le socle de cette montagne est composé d'un calcaire dur à gros grains. Dans sa partie orientale elle se termine en arêtes vives qui, de loin, paraissent tranchantes. Dans sa partie centrale, assez accidentée, elle est traversée par trois cols à direction nord-sud, dont le dernier, le Teniet Sassi, sert de point terminus à la frontière franco-marocaine. Des traces de forêts de chênes verts existent encore dans quelques parties reculées de ces monts, mais elles sont envahies par l'ar'ar'. (1) Les mouflons et les gazelles, disent les indigènes, n'y ont pas complètement disparu. En tout cas toute la région paraît excessivement giboyeuse.

Notre route se confond toujours et restera confondue presque jusqu'à Berguent avec l'Oued Magoura. Cet oued recueille depuis El Aricha toutes les eaux du versant nord. Entre le Djebel Sidi Laabed et les derniers contreforts au sud des monts des Beni Snous, la plaine qui lui sert de vallée se rétrécit jusqu'à n'avoir plus qu'une vingtaine de kilomètres par endroits. Devant nous, à l'horizon, un petit piton conique s'élève comme un îlot pointu au milieu de la mer d'alfa. Il paraît placé entre les deux chaînes, mais en réalité il est plus près du Sidi Laabed. Sa pointe est coiffée d'une blanche coupole brillant au soleil, semblable à un phare qui guiderait les caravanes en marche vers l'ouest. C'est un maqam (2) dédié à Mouley Abdelqader el Djilani. Dans le lointain, au nord, on aperçoit les montagnes derrière lesquelles se trouve le poste

---

(1) C'est le thuya (*Thuya articulata* Desf).
(2) Sur le véritable sens de ce mot, voir l'article de M. V. Dangles dans le *Bulletin* de juin 1908, page 163. Ici c'est une haouita surmontée d'une qoubba.

de Sidi Aïssa, dominées vers l'est par la masse du Djebel Tnouchfi (1842 m. d'altitude).

Avec la chute du soleil à l'horizon, nous arrivons à Magoura, le dernier poste militaire près de la frontière. C'est une petite redoute en pisé, au bord de l'oued, et commandant l'emplacement des puits qui sont là excessivement nombreux. Vingt-cinq zouaves gardent la redoute et occupent leurs loisirs à cultiver un jardin potager où les légumes poussent vigoureux et superbes. A côté de la redoute, y attenant, est un poste optique qui correspond avec Sidi Aïssa et le poste du Djebel Mekaïdou, près d'El Aricha. On nous a autorisé à camper devant la porte de la redoute ; on nous a même offert de nous laisser camper à l'intérieur. Mais, à cause des chevaux, nous avons préféré rester dehors, sous la protection du fortin. Nous avions coupé une bonne quantité d'alfa ; chacun de nous en fait un bon lit sur le sable bien remué. La nuit arrive belle, étoilée, mais terriblement fraîche. Je regrette de n'avoir qu'une seule couverture de laine pour m'envelopper. On ne saurait trop se prémunir contre le froid des nuits quand on voyage sur les Hauts-Plateaux. Dans la montagne, au sud, et dans le lointain de la plaine tout autour de notre campement des feux s'allument. Ce sont des bergers qui veillent ou des tentes de nomades. La sensation de vide ressentie en traversant la plaine pendant le jour disparaît. Chose curieuse ! il faut la nuit pour être bien persuadé que le pays renferme quelque population humaine.

Dès minuit je ne puis tenir contre le froid qui m'empêche de dormir. Vers deux heures du matin je me décide à mettre le feu à mon lit pour me réchauffer. La grande lueur réveille mes compagnons qui finissent par faire comme moi. Bientôt tous les lits flambent. On chauffe le café au feu des lits, on le prend, puis, dès que les premières lueurs de l'aube apparaissent, nous nous remettons en route. Mais les puits sans rebords semés dans la plaine, et même sur la piste, présentent dans la demi-obscurité un réel danger. Nous savons qu'ils ont causé aux charretiers qui fréquentent la route de nombreux et douloureux accidents. Pour les éviter deux d'entre nous marchent devant les chevaux une torche d'alfa allumée à la main. Après trois quarts d'heure de marche lente nous sommes hors de l'emplacement des puits.

Maintenant la plaine se transforme en une succession de

garas entre lesquelles serpente l'oued dont nous ne cesserons plus de couper les zigzags jusqu'auprès de Berguent. Nous descendons toujours, quoique insensiblement, de gara en gara, traversant des oueds à sec, encaissés dans des petits ravins taillés à pic par les courants des eaux d'hiver. L'alfa, très dense, nous empêche de distinguer à quelque distance les traces de ces ravins et même la piste que nous suivons. Nous serrons toujours à gauche les derniers contreforts du Djebel Sidi Laabed qui finissent en garas un peu plus hautes que les autres. Vers dix heures du matin, déjà fatigués par la grande chaleur, nous arrivons au puits Deshaies. L'eau est nauséabonde, nos chevaux eux-mêmes n'en veulent pas. Nous repartons désappointés, soupirant après la fin de l'étape car il n'y a plus de puits. Enfin, vers trois heures de l'après-midi nous escaladons une dernière gara et nous voyons Berguent où nous allons séjourner quelques jours.

II. — La gada ou plateau de Berguent

Si, de la pointe extrême de la gara, qui domine le village à l'Est, de plus de 100 mètres d'altitude, nous portons nos regards au-devant de nous dans la direction de l'ouest ; nous voyons sous nos pieds un plateau s'étendre depuis huit jusqu'à vingt-quatre kilomètres de distance suivant les directions. Ce plateau se relève insensiblement à notre gauche au sud et devant nous ; à droite, vers le nord-ouest, son abaissement continu se laisse très bien sentir. De notre point d'observation nous avons la sensation bien nette de la configuration générale du pays. D'El Aricha à Berguent nous n'avons cessé de descendre quoique insensiblement [1]. Au sud-est de Berguent, derrière les gara qui limitent notre vue, nous savons qu'un immense plateau entièrement découvert et où ne poussent que le thym et l'alfa remonte insensiblement vers la région des Chott à plus de trente-cinq kilomètres de notre point

(1) El Aricha est à 1250 mètres d'altitude, Haci Mohammed à 1200, le Maqam Mouley Abd el Qader à 1112, Magoura à 1052, le bec de la gara de Berguent près de la piste est à 1020, Berguent est à 918. D'El-Aricha à Berguent par Magoura il y a un peu plus de quatre-vingts kilomètres.

d'observation [1]. Au sud, la vue arrêtée par la gara du Chabet Kaddour, ne dépasse guère huit kilomètres. Derrière ces gara se trouve la large vallée desséchée de l'oued Charef. En face de nous, la plaine est beaucoup plus large ; elle s'allonge surtout au nord-ouest et au nord où elle semble se confondre avec les dernières ramifications du versant sud des monts des Beni Yâla, dans la gada ou plateau de Mezarid.

Sur le versant opposé, mêmes formes de terrain, même aspect que de notre côté. De hautes garas y limitent la large vallée. Derrière elles, des teintes plus lointaines indiquent dans des plans plus éloignés des garas plus hautes encore ou peut-être les monts du Mekam.

L'origine de ces garas n'est pas bien connue. La grande steppe de l'alfa a, en amont de l'oued Berguent, une altitude moyenne de mille à douze cents mètres depuis El Aricha jusqu'au pied des monts de Debdou et des collines du Rekkam. Cet immense plateau est formé de dépôts alluvionnaires ou lacustres à assises paraissant parfaitement horizontales d'après les affleurements des tranchées des oueds. Ces assises paraissent dues aux apports successifs des produits de l'érosion subie par les masses montagneuses qui les limitent, érosion qui dure encore de nos jours [2]. Les dépôts alluvionnaires sont composés de cailloux roulés, de graviers, de limon gris ou jaunâtre intercalés à différents niveaux de couches gypseuses. Ces couches se répètent un grand nombre de fois et présentent des types variés suivant leur degré de compacité et de cohésion. Elles sont tantôt meubles, tantôt à forme de conglomérats compacts, tantôt rocheuses, et constituent dans les dépressions entre les chaînes de montagnes des plateaux à étages successifs. La surface de ces plateaux est souvent formée d'une couche dure de calcaire englobant des éléments siliceux. C'est dans ces derniers endroits que se forment les *garas*. L'eau d'un oued, en hiver, a d'abord pénétré par infiltration la couche dure, l'a dégarnie, en dessous, des terres molles (argiles siliceuses ou grès mélangés de cailloux) qui la supportaient. La partie de la couche dure attaquée s'est effondrée, puis a été entraînée (Pl. III, fig. 2). L'eau a ainsi, à la longue, scié des

(1) Le plateau sud entre le Dj. Sidi Laabed et les Chott a une altitude moyenne de 1100 à 1150 mètres. Il descend à 1063 mètres au sud de la gada de Berguent, la contourne et s'étend jusqu'au pied des monts de Debdou.

(2) C'est l'opinion donnée par M. Flamand dans les *Documents pour l'étude du Nord-Ouest Algérien* de MM. Lamartinière et Lacroix, t. II, p. 182.

lits de torrents dont les berges ont été maintenues à pic par la carapace calcaire qui les protégeait.

Lorsque cette carapace a été suffisamment dure pour résister à l'infiltration, l'eau l'a dégarnie en dessous, et, creusant de plus en plus son lit a formé de véritables cascades (Pl. III).

Les berges des oueds ont parfois la forme de véritables falaises sur lesquelles on peut compter facilement les diverses couches sédimentaires (Pl. IV, fig. 1). Entre la couche tendre supérieure et celle qui est immédiatement au-dessous on trouve souvent une couche saline dont l'épaisseur varie de quelques millimètres à plusieurs centimètres, suivant les lieux. C'est un dépôt laissé par les eaux d'infiltration entre deux couches de sol d'inégale densité.

Mais ce n'est pas sur les seules rives des oueds que l'on trouve des garas. Quelquefois la steppe se trouve brusquement coupée comme si la carapace calcaire s'était effondrée à quelques mètres plus bas. Ce sont les orages violents et terribles de cette région, aidés de l'action des vents qui ont dégarni de leurs terres les pentes du plateau jadis insensiblement inclinées. La partie calcaire est restée en l'air surplombant la pente raide. Elle s'effondre parfois sous son propre poids. [1]

L'importance géographique du plateau de Berguent provient du nombre relativement grand d'oueds qui y aboutissent. Au sud-est la vallée de l'oued Mesakhsekha recueille les eaux du plateau entre le Chott Gharbi et El Aricha ; à l'est l'oued Magoura (qui porte le nom d'oued Ouzien dans sa partie inférieure) ramasse celles de la steppe entre El Aricha, Sebdou et les monts des Beni-Snous. Au sud-ouest l'oued Charef, déversoir d'un immense bassin de près de 200 kilomètres de longueur, vient y échanger son nom contre celui d'oued Berguent, puis d'oued el Haïy, enfin, d'oued Za, dès qu'il atteint le pied des dernières ramifications sud des Beni Yâla. L'oued Sidi Ali apporte dans la même vallée, sur le versant ouest, les écoulements du plateau et des *chebka*[2] situés dans la direction du Rekkam, entre les monts de Debdou et la haute vallée de l'oued Charef. Tous ces oueds se déversent sur un terrain peu perméable et les eaux qui sourdent en nombreuses

---

(1) Dans la planche IV (fig. 2), à droite, on remarquera un bec de gara ainsi suspendu.

(2) D'un mot arabe, qui signifie *ensemble de mamelons sablonneux et croisés*.

sources coulent à la surface du sol. La source principale, Ras el Aïn, près du village de Berguent permettrait à elle seule d'irriguer des milliers d'hectares (Pl. V, fig. 1).

Ce point d'eau, au milieu de plateaux dénudés où seuls les puits souvent profonds permettent à grand'peine d'abreuver les troupeaux, s'est trouvé, par la convergence vers les mêmes parages de cinq longs bassins, être le point de croisement de cinq grandes routes naturelles. Les passages de tribus y ont été nombreux, attirées qu'elles étaient par la fertilité du sol, l'abondance de l'eau, les riches pâturages de la vallée. Les occupants locaux du sol ont été habitués à voir disputer fréquemment leur terrain par de nouveaux venus. Tout autour d'eux les plaines de la steppe, avec leurs ravins à pic, cachés par l'alfa, facilitaient l'approche des éclaireurs ou des envahisseurs ennemis. De pareilles régions, sans une défense puissante sont livrées par leur nature même à l'insécurité ou à l'anarchie. Aussi, ne faut-il point s'étonner si cette plaine si riche, si bien dotée en eau et en sol par la nature, est restée si vide de végétation arborescente et même de simples cultures de céréales avant l'occupation française.

Les habitants y vivaient demi-nomades, sous la tente. Chaque fraction de tribu y possédait une *qasba* où elle remisait ses grains et où, en cas de danger, elle s'enfermait avec ses troupeaux. Dans certaines contrées de richesse égale en eau et en sol, l'homme laisse comme traces de son passage des plantations arborescentes, de riches cultures, de beaux villages. Ici l'homme n'a laissé que des ruines sans nom, arabes ou berbères et les forteresses dont nous parlons. Ces nombreuses qasba paraissant bâties au hasard dans la plaine, ne donnent pas, comme nos fortifications du moyen-âge qui jouaient un rôle analogue, une impression de force et de grandeur. Leurs murs en pisé, jamais très hauts, semblent par leur couleur grise se confondre avec le sol. Leur alignement, pas toujours régulier, semble indiquer une construction hâtive. Ce sont des refuges fortifiés, tapis sur la terre, qui sembleraient accepter volontiers de passer inaperçus si leur grande dimension en largeur et la forme de leurs murs n'attiraient le regard.

Ces qasba (Pl. V, fig. 2), presque toutes sur le même modèle, se composent d'un mur en pisé formant un carré parfois de cent mètres de côté. Le carré est presque toujours flanqué de

bastions à plusieurs de ses angles, quelquefois aux quatre angles. Certaines qasba sont appuyées contre le ravin de l'oued Berguent qui leur sert pour ainsi dire de fossé. Suivant l'usage indigène l'entrée est un couloir coudé aux murs percés de meutrières. A l'intérieur se trouve une cour carrée centrale pour remiser les chevaux et les troupeaux. Tout autour de la cour sont des magasins ou des silos pour loger les grains ; dans un coin se trouve un puits servant non seulement à l'usage des gens ou des animaux, mais encore à arroser un petit jardin potager. Derrière les murs se trouve un chemin de ronde[1]. Entre ce chemin et la cour se trouvent des logements pour les gens de la tribu.

On comprend facilement la nécessité de pareils refuges quand on songe à l'enchevêtrement de tribus arabes ou berbères plus ou moins arabisées dispersées à travers ou tout autour de la plaine. Ces tribus, suivant leurs affinités naturelles, formaient, avant l'installation des Français dans le pays, deux groupes hostiles (groupe zenata et groupe arabe) constamment en lutte[2]. Nous verrons plus loin que ces luttes ayant eu une répercussion sur notre territoire, nous obligèrent à l'occupation de la gada de Berguent.

III. — Les Tribus

1° **Beni Mathar.** — Les environs immédiats de Berguent sont habités par les Beni Mathar, petite tribu d'environ deux cent cinquante tentes réparties entre les fractions suivantes :

Fractions	*Sous-Fractions*
OULAD EL HEÏMEUR (97 tentes)	OULAD DAOUD. OULAD KADDOUR. FOKKERA.

(1) Cette description s'applique particulièrement à la qasba dite « des Cheurfas » à environ deux kilomètres du village de Berguent.

(2) Cf. à ce sujet MOULIÉRAS, *Une tribu zénéte anti-musulmane au Maroc, (Les Zkara)* p. 223.

OULAD HAMMADI (50 tentes)	AOUACHIR. O. EL GHAZI. DJERABA.
OULAD BEN AISSA (93 tentes)	O. ALI BEN ABBOU. O. ALI. O. BEN NACER. O. MHAMED. O. BEN ABDERRAHMAN (marabouts). KODIA.

Cette petite tribu possède la plupart des qasba qui se trouvent autour de Berguent.

Les gens de cette petite tribu, en général très remuants, passent pour de dangereux pillards et sont peu aimés de leurs voisins. Mais, trop faibles pour lutter contre ceux-ci, ils ont sollicité, pour se défendre, l'intervention des autorités françaises auxquelles ils se sont soumis. Il y a, dans cette tribu, quelques tentes de chorfa alides originaires du Tafilelt et qui possèdent aux environs immédiats de Berguent un terrain *melk* et une qasba. Ces chorfa, en raison de leur attitude douteuse, furent mis temporairement à l'écart lors de l'occupation du poste par nos troupes. Mais ils n'ont pas tardé à faire leur soumission aux autorités françaises et à rentrer dans leur territoire.

2° **Zoua.** — A côté des Beni Mathar sont établies dans le sens de la vallée de l'oued Za des tribus ou fractions de tribus qui avaient fui le territoire français après l'insurrection de Bou-Amama. Ces dissidents se croyaient à l'abri de nos armes derrière la frontière au nord de Berguent. Après l'occupation française de ce poste nombre d'entre eux ont fait leur soumission. Parmi ces derniers plusieurs groupes sont rentrés en Algérie, d'autres sont restés dans le pays où nos officiers les ont organisés à la mode algérienne. Les irréductibles sont restés groupés autour de Bou-Amama[1]. Tel est le cas, notamment, de la tribu arabe des *Zoua* dont voici le tableau de groupement :

(1) Ceci a été écrit avant la mort de Bou-Amama.

Fractions	*Sous-Fractions*	
OULAD SIDI ABDELHAKEM	Oulad Sidi Ziyan	Kerroum. Kouader. Saïdi. Dahamna. O. Sidi Cheikh ben Brahim. Merassela.
	O. Sidi Mhamed b. Abdallah.	
	(La fraction des O. Sidi Abdelhakem nomadise entre Berguent et El Aïoun Sidi Mellouk. Les O. Sidi Mhamed ont trente tentes chez Bou-Amama).	
OULAD SIDI TADJ.	— (Cette fraction a vingt tentes chez Bou Amama. Les autres ont fait leur soumission et sont rentrées à Aflou).	
O. SIDI BEN AISA	Oulad S. Sliman b. Abdelkader.	(Trente tentes sont disséminées chez les Hamiyane, les O. Amor et les Beni Guill).
	Oulad Sidi Mohammed.	(Vingt tentes nomadisent entre Berguent et Oudjda ; douze tentes sont chez Bou Amama).
O. SIDI EL HADJ AHMED	Houria. Araba. Mahaya. Sidi Toumi.	Quarante tentes, toutes chez Bou Amama).
O. SIDI EL HADJ BRAHIM	O. Sidi Hamou. O. Cheikh b. Brahim.	(Quarante tentes qui nomadisent entre Berguent et Oudjda).

On remarquera aisément, d'après le tableau ci-dessus, le fractionnement territorial de ce que fut la tribu des Zoua. Les gens de cette tribu qui sont restés autour de Berguent et qui se sont soumis, ont été groupés et organisés par nos officiers avec les Oulad Sidi Abdelhakem. D'autres groupes arabes, Oulad Sidi Cheikh, anciens dissidents, mais venus se soumettre individuellement (tels que les *Mâabeda*, les *Oulad Aziz*, les *Oulad Sidi Bou Hafs*) ou d'autres fractions algériennes dissidentes mais ralliées depuis au poste de Berguent (telles que

les *O. Mebouk*, les *Megan*, les *Sendan*, les *Ghezaïna cheraga* et *gheraba*, les *Rozna*) ont été ajoutés à ce groupe et placés sous le commandement de l'agha Si Allal. (1)

Faire vivre côte à côte sur un tel territoire, et en paix, de pareils éléments dont les derniers venus sont des envahisseurs, n'était pas un problème facile. Aussi ne saurait-on trop admirer les résultats obtenus dans ce sens par les officiers d'élite à qui une pareille tâche a été confiée. Grâce à eux, le premier résultat obtenu par la France dans l'occupation du poste de Berguent fut de fixer des tribus pillardes, d'obliger des groupes insoumis à se soumettre sans avoir à livrer de combats. Nous verrons plus loin les résultats commerciaux de cette occupation.

3° **Mehaïa.** — On ne peut guère parler des Beni Mathar sans mentionner leurs compagnons de luttes, les Mehaïa, tribu célèbre par ses rivalités avec les Angad et avec nos Hamiyane. Elle échelonne ses fractions depuis la plaine d'Angad jusqu'au nord-ouest du chott Gharbi, tout le long de notre frontière. Elle n'a cessé de tracasser nos tribus que depuis notre installation à Berguent. La plupart des Mehaïa sont partisans de Bou Amama et du Rogui. Voici le tableau de leurs fractions principales :

Fractions	*Sous-Fractions*
MEHAIA GHERABA ou ACHACHES	OULAD SELIM (soixante-seize tentes). CHOUAKER (cinquante-quatre tentes). OULAD BRAZ (trente-huit tentes).
MEHAIA EL OUOUST	ZOUALA (dix-neuf tentes). DOUI KRELIFA (trente-une tentes). OULAD KARI (trente tentes). OULAD ABID (treize tentes).
MEHAIA CHERAGA	OULAD BARKA (soixante-quatorze tentes). OULAD KRELIFA (cent sept tentes). OULAD MAAMAR (cinquante-neuf tentes). (2)

(1) Si Allal Ould Sidi Cheikh ben Taïeb, de la famille des Oulad Sidi Abdelhakem, est le chef religieux des O. Sidi Cheikh Gharaba ou de l'Ouest. C'est un cousin de Bou-Amama. Non seulement sa généalogie complète mais encore une véritable monographie des Oulad Sidi Cheikh se trouve dans le t. II des *Documents pour l'étude du Nord-Ouest Africain*, de MM. DE LAMARTINIÈRE et LACROIX.

(2) Sur les Mehaïa et leur territoire, voir Lt DE MONDESIR : *Les tribus du Nord-Est Marocain*, Bull. de la *Soc. de Géog. d'Alger*, année 1905, page 266.

4° **Beni Yâla.** — Si, en faisant notre énumération des tribus qui dépendent du plateau de Berguent, nous continuons par le Nord, nous trouvons, après les Mehaïa, des montagnards berbères, mais presque entièrement arabisés de langue. Ce sont les Beni Yâla, petite tribu ne formant pas deux cents tentes, mais importantes par le caractère belliqueux de ses hommes énergiques et fiers et surtout par leur industrie. Habitant un pays pauvre, ils demandent au tissage des nattes en alfa et à la fabrication du goudron le complément de ce que l'exploitation de leurs troupeaux de moutons ne saurait leur procurer :

Fractions	*Sous-Fractions*	
B. YALA CHERAGA	Bou Halalen.	El Kheloufiyn (quarante-quatre tentes).
		Messaada (onze tentes).
		Debabera (trente tentes).
	Mezghenan (vingt-une tentes).	
	Fouaqiq (dix tentes).	
B. YALA EL OUOUST (O. Mousa ben Amor)	Oulad El Hadj Mahmed (vingt-sept tentes).	
	O. Abderrahman (dix tentes).	
	Oulad Ali (six tentes).	
	Meharrech (quinze tentes).	

5° **Ahl Guefaït.** — Les berbères Beni Yâla occupent le plateau et les montagnes de l'oued Za. Les arabes Oulad Bakhti occupent les plaines de la rive gauche. Entre ces deux tribus, sur l'oued Za, se trouve la petite plaine triangulaire de Guefaït (appelée quelquefois Tgafaït) dont les côtés ont respectivement 2^k500, 1^k500, 2^k500. Elle renferme trois agglomérations protégées par une même qasba. Cette qasba est une simple enceinte de quatre-vingts mètres de côté et dont les murs sont hauts de trois à quatre mètres et munis d'une porte flanquée sur la face sud. Il y a là environ trois cents familles, exclusivement musulmanes, mais d'origines diverses, comprenant des berbères Beni Yâla, Oulad Amor, Beni Mathar, des arabes Oulad Bakhti ou Mehaïa. Ces familles dépendent moralement de la zaouia de Si Hamouda, plus connu chez nous sous le nom de *marabout de Guefaït.* Cette zaouia est située à environ 1^k500 au nord de la qasba ; c'est une construction avec étage, de $40^m \times 50^m$ de côté. Autour de la zaouia l'oued Za, capté par des séguia, arrose les jardins de la vallée sur plus de deux

kilomètres de largeur. Ces jardins forment une forêt d'oliviers, d'abricotiers, de vignes indigènes énormes ; ils produisent des légumes de toutes sortes et c'est de là que proviennent les légumes et les fruits qui alimentent le marché de Berguent. Ces cultures se prolongent jusqu'à 12 kilomètres en aval de Guefaït mais leur largeur n'excède guère 300 à 350 mètres. A ce dernier point, la vallée se resserre et l'oued n'a plus qu'une vingtaine de mètres de largeur. C'est là que se termine le bassin moyen de l'oued Za. Les jardins disparaissent pour reprendre 10 kilomètres plus loin lorsque l'oued, sortant des gorges de la montagne, débouche sur la plaine de Tafrata.

6° **Oulad Bakhti.** — Cette petite tribu arabe, d'une centaine de tentes, campe sur la rive gauche de l'oued Za entre la rivière et les montagnes du Djebel Mekam, au nord et au nord-ouest, et le plateau de Meridja au sud.

Les Oulad Bakhti se divisent en cinq fractions :

a) Ahl Queraraa.
b) Oulad Khrelifa.
c) Ababda.
d) Oulad Slama.
e) Oulad Fatah.

Beaucoup plus anciennement établis dans la plaine de Berguent que les groupes d'origine algérienne, les Oulad Bakhti sont souvent en conflit avec ces derniers, notamment les Oulad Sidi Abd el Hakem. Ils sont également pressés du côté du nord-ouest par les montagnards berbères du Djebel Mekam, les Oulad Amor, et au sud par les arabes Oulad Sidi Ali Bou Chenafa.

7° **Oulad Amor.** — Groupe de six cents familles environ, ainsi réparties :

Fractions	*Sous-Fractions*
OULAD YOUB BEN YAHIA (quatre-vingt-onze familles)	Ifeqouiyn. Imramdanin. Oulad el Khiyar. Isaïdin.

OULAD AMOR BEN ALI (cent quarante-sept familles)	IBELKHEÏRIN. Ioussaïdin. Herrouiyn. Ichouiyn. Ichbouiyn. Iayadin.
SOUAÏR' (cent quatre-vingt-quatre familles)	Athamena. Ikessouiyn. Idardar. Oulad Isr'i.
OULAD YOUB (cent soixante-dix familles)	Oulad Iyacoub. Iberkanin. Beni Ourar'.

Population berbère de langue et de mœurs, les Oulad Amor habitent un pays très accidenté, boisé et fort cultivé. Ils vivent, l'été, sous la tente d'alfa, au milieu de leurs terres de labour ; l'hiver ils se groupent dans sept villages où ils ensilotent leurs grains. Leur territoire, connu sous le nom de Djebel Mekam, continue, du côté de l'ouest, les montagnes des Beni Yâla et s'étend jusqu'à la vallée de l'oued Bezzouz, près de Debdou.

Parmi ces montagnards vivent trois fractions maraboutiques :

Les Oulad Sidi Ali ben Samah (38 familles environ) habitent surtout dans un village à part appelé *Zaouia Kebira* par opposition à un autre lieu, *Dar el Beïda*, appelé quelquefois *Zaouia Sghira* également peuplé par quelques-unes de leurs familles. A côté de la zaouia kebira se trouve le marché des Oulad Amor. Les Oulad Sidi Ali ben Samah sont connus sous le nom de *marabouts du Mekam*.

Les Oulad Sidi Ali ben Abderrahman, connus sous le nom d'Oulad el Bakhtaoui (8 familles), ont quelques propriétés chez les Oulad Amor. C'est une fraction des Beni Maâla du djebel Marguechoum. (1)

(1) « Les Beni Maâla sont des Cherfas qui résident sur la rive gauche de l'O. Za, dans le djebel Marguechoum où ils possèdent la source d'Aïn Mouna. Leur principale fraction est celle des O. Sidi Abderrahman ben Ali ben Sidi Abderrahman, chez lesquels sont mariées deux filles du feu caïd Hoummada des Beni Bou Zeggou. Ils cultivent à Za, dans la plaine d'Angad et dans des endroits non irriguables appelés *bours*, près des oued Souassif et d'Aïn Talouat. » *Communiqué par* M. le lieutenant Gaquières.

Les Oulad Sidi Belqâsen Azeroual [1] sont dans le même cas. Ces deux derniers groupes ne perçoivent pas de ziara.

8° Entre le Mekam et Debdou se trouve un territoire appartenant au groupe maraboutique des Oulad Sidi Mhamed ben Ahmed, branche de la famille des marabouts d'Anoual. Ils se divisent ainsi :

Fractions	*Sous-Fractions*
OULAD HADJADJ (onze groupes familiaux)	OULAD SGHIR. OULAD BOUZIAN. OULAD TALEB. OULAD EL MOKADDEM.
OULAD MHAMED (douze groupes familiaux)	AHL EL DJAMA EL KEBIR (appelés aussi OULAD EL MADJOUB). AHL EL DJAMA EL SGHIR (appelés aussi OULAD SIDI AHMED).

Sauf les Oulad Madjoub qui habitent sous la tente, les autres habitent dans des maisons, tantôt à Debdou, tantôt au Mekam.

9° **Oulad Sidi Ali Bou Chenafa** [2]. — C'est une tribu arabe, assez importante, pouvant mettre en ligne environ trois cent trente fusils. Je n'ai pu savoir le nombre approximatif de familles qui la composent. Elle nomadise sur le fertile plateau situé au pied des monts du Mekam et au sud-ouest de la plaine de Meridja (ouest et sud-ouest de Berguent). On donne à ce plateau qui n'est que la suite de celui de Berguent le nom de plaine de Tiskennit. Il est limité à l'ouest par les monts de Debdou et les collines du Rekkam ; il est ouvert au sud-ouest et au sud, où il se prolonge dans le territoire où nomadisent les Beni Guill. Quoique traversé par l'oued Betoum et l'oued Sidi Ali, ce plateau est à peu près dépourvu d'eau. Voici le tableau des divisions des Oulad Sidi Ali :

---

(1) « Ce sont des marabouts campés à Tinnouassiouin Leur ancêtre est enterré dans une qoubba sur le versant sud du dj. Beni Bou Zeggou. Une de leurs fractions, les Dada Ali, campe sur ce versant sud et voisine au nord avec une fraction des O. Moussa, les Khatouyen. » *Communiqué par* M. le lieutenant Gaquières.

(2) Les *Documents pour servir à l'étude du N.-O. Africain*, de MM. DE LAMARTINIÈRE et LACROIX donnent une notice sur cette tribu, t. II, p. 374. Nos renseignements proviennent de source indigène.

Fractions	*Sous-Fractions*
OULAD GHOZEIL	OULAD MOUSA. OULAD YOUSOF. OULAD QADOUR. OULAD EL HAMMEUR. AHL QUELAÏYAT. DJEBABERA.
OULAD BOU RAS	OULAD BOU RAS. TOUHAMA. EL AOUAMEUR. ER-REGGAA.

Sans la paix que nous avons imposée dans cette région, et malgré leur force apparente, les Oulad Sidi Ali n'auraient pas tardé à disparaître, absorbés ou chassés par les tribus plus importantes qui les entourent et qui tendent à s'étendre vers le nord-est, nous voulons parler des Oulad el Hadj et des Beni Guill.

10° **Oulad el Hadj**. — C'est une grande tribu arabe qui, chose curieuse, renferme des groupes nomades, des groupes demi-nomades [1] et des groupes sédentaires. Voici le tableau de ses principales fractions :

Fractions	*Sous-Fractions*
OULAD BOUKAÏS	AHL AHARRECH (nomades). O. ALI BEL HADJ — AÏT YAHIA.
AHL EL-TOUAL	OULAD REGUIG (nomades). O. ABDESSELAM — AHL QOUCEÏRA (OULAD HAMOU) habitent des maisons. O. ALI OU ALI (habitent des maisons).

AHL TIISSAF [2] (habitent le qçar de Tiissaf).

AHL OUTTAT [3] (habitent le qçar d'Outtat).

(1) Comme les Oulad el Bakri d'El Outtat.
(2) Comprend plusieurs sous-fractions parmi lesquelles habitent les Chorfa Oulad Sidi Ziyan, originaires de Qenadsa.
(3) Comprend plusieurs fractions parmi lesquelles habitent les Chorfa Oulad Sidi Aïssa.

OULAD DJERRAR O. SIDI YAQOUB MAARIF ARJAN	qçour habités par les Oulad el Hadj dans le bassin de la Moulouiya

Les Oulad el Hadj occupent un immense territoire entre le versant occidental de l'oued Charef et la Haute-Moulouiya. Ils commandent dans les qçour de la rive droite de cette dernière vallée et même à Debdou. Arabes de race et de langue, ils sont complètement indépendants et ne reconnaissent d'autre autorité que celle de leurs marabouts. D'après le vicomte de Foucauld, ils pourraient mettre en ligne de quatre à cinq mille fusils (1) ; d'après les indigènes de Berguent de 800 à 1000. D'autres opinions flottent entre ces deux extrêmes.

11° **Beni Guill.** — Ils occupent dans la région dont nous nous occupons, sur plus de 200 kilomètres de longueur, toute la partie sud du bassin de l'oued Charef, c'est-à-dire la haute vallée, et étendent leur parcours entre les qçour du sud oranais et le voisinage immédiat de Berguent. Ils forment un groupe de trois mille deux cent dix-neuf tentes ainsi réparties :

Fractions	*Sous-Fractions*	
BENI GUILL CHERAGA (Beni Goumen)	Oulad Brahim	(495 t.)
	Oulad Farès	(717 t.)
	Oulad Ahmed	(887 t.)
B. GUILL GHERABA (Beni R'omeracen)	Oulad Youb	(700 t.)
	Oulad Hadji	420 t.)

Nous n'insisterons pas davantage sur l'importance de cette tribu, un travail très complet sur elle ayant paru ici même. (2)

Mais il ne faudrait point croire, d'après ce que nous venons d'exposer, que dans la région de Berguent l'aire de parcours de chaque tribu ait des limites fixes. Les emplacements où nous les avons situées sont la zone de leurs migrations habituelles, suivant les nécessités climatériques et surtout suivant leur puissance en hommes armés. C'est ainsi que le territoire parcouru par les B. Guill est pénétré à l'ouest par les O. El Hadj,

(1) Cf. *Reconnaissance au Maroc*, p. 371.
(2) Voir Bull. de la *Soc. de Géog.* d'Oran, mars 1907, lieutenant Bauger : *La confédération des B. Guill*. — Une notice sur la même tribu existe aussi dans les *Documents* de MM. de Lamartinière et Lacroix, t. II, p. 353.

les O. Sidi Ali Bou Chenafa, à l'est par nos Amor et nos Hamiyane ; que le territoire des O. Sidi Ali Bou Chenafa est pénétré à son tour au sud-ouest par O. El Hadj et les B. Guill, au nord-ouest et au nord par les Oulad Bakhti, etc. Cette poussée de pénétration réciproque s'exerce dans tous les sens autour des tribus, mais surtout dans le sens de la pente des vallées aboutissant à la Moulouiya. Cette action est surtout intense dans les parages où de nouveaux éléments (tels les O. Sidi Cheikh et les autres groupes ex-dissidents) sont venus s'implanter dans le dernier siècle. Une réaction se produit fatalement de la part des tribus de la basse vallée de l'oued Za et de la Moulouiya. C'est ainsi que les tribus de Berguent se trouvent en relations avec toute la série de tribus marocaines parsemées autour des monts qui bordent le plateau au nord-ouest et à l'ouest.

Parmi celles-ci, les groupes les plus importants sont[1] :

1° Les *Deraouch*, petite tribu berbère entre les montagnes des Beni Bou Zeggou et des Beni Yâla. Chez eux se trouve la fraction maraboutique des Oulad Sidi Bel Mahdi, chorfa affiliés aux groupes Derkaoua des Beni Snassen ;

2° Les tribus de la plaine de Tafrata, Ahlaf et Haouara.

Les *Ahlaf*, grande tribu arabe, campent dans la haute plaine et sont divisés en cinq grandes fractions : les Oulad Raho, les Medaha, les Oulad Mahdi, les Oulad Sliman, les Larbâa. Toute la tribu est entre la rive droite de l'oued Za et les Beni Bou Zeggou. Chez elle campent les Oulad Sidi Mohammed bel Hoseïn, chorfa originaires du Tafilalet.

Les *Haouara*, berbères semi-nomades, occupent la basse plaine de Tafrata et la vallée de la Moulouiya à l'ouest de Debdou et au nord des Oulad el Hadj. Leurs douze à treize cents familles gravitent autour des trois qasba d'Aqersif, Oulad Hamou, Msoun. Excessivement riches, ils peuvent mettre en ligne plus de mille combattants.

3° Au sud de la vallée de l'oued Za, entre la plaine de Tafrata et Debdou se trouvent les deux groupes berbères des Beni Ouchqel et des Beni Fachatt (Djebel Marguechoum).

(1) Nous ne mentionnons ces tribus que pour mémoire, quelle que soit leur importance, et pour faire comprendre la réaction qui s'exerçait il y a peu de mois sous le couvert de l'influence politico-religieuse de Bou-Amama et du Rogui, de la part des tribus de la basse vallée de l'Oued Za contre celles du bassin moyen.

Les Beni Ouchqel (cent familles environ) habitent l'hiver dans des maisons et l'été sous la tente.

Les Beni Fachatt, beaucoup plus nombreux, occupent cinq villages dans la vallée de l'oued Ouizzert. Ils peuvent mettre en ligne cinq à six cents combattants. Une de leurs fractions, les Dehamma, faisait jadis partie des Beni Yâla. Elle est encore appelée par les indigènes du nom de Beni Yâla Gheraba (ou de l'Ouest).

IV. — Les influences du dehors

Ainsi donc, dans le bassin de l'oued Charef moyen (oued Berguent, oued El Haïy, oued Za), sur un espace de plus de six mille kilomètres carrés vivent et se heurtent une quinzaine de tribus, les unes berbères de langue et de race comme les Oulad Amor, les Beni Fachatt, les Beni Ouchqel ; d'autres berbères et arabisées de langue comme les Beni Yâla, les Beni Mathar, les Beni Guill ; d'autres, enfin, arabes de race et de langue comme les Oulad Sidi Ali Bou Chenafa, les Oulad el Hadj, les Oulad Sidi Cheikh, etc. Sur ce plateau où l'élément nomade domine et semble même vouloir envahir au Nord et au Nord-Ouest les montagnes qui lui barrent le passage vers les vallées du Tell, jamais une civilisation de sédentaires n'a pu se développer. Le sol fertile n'y manque pas, ni les pluies. Il a suffi que les Français imposent la paix aux Beni Guill du Haut Oued Charef, région moins favorisée par le sol et le climat que celle de Berguent, pour qu'autour des oglat les moissons jaillissent du sol[1]. La plaine de Berguent, avec la grande quantité d'eau dont elle dispose et son sol profond et riche, aurait donc pu être une des plaines belles et cultivées parmi celles du Maghreb. Mais, ouverte du côté de l'Est, du Sud-Est et du Sud, les envahisseurs orientaux, zenata ou arabes à la recherche de nouveaux pâturages, sont venus s'y buter contre les monts du Moyen-Atlas barrant la basse vallée

(1) Cf. Lieutenant Bauger, *loc. cit.* p. 38 et l'itinéraire 8, page 75.

de la Moulouiya. Cette plaine, perpétuellement disputée entre les tribus, leur a servi de champ de bataille plutôt que de champ de labour. Les ruines de barrages, ou autres, jalonnant les bords de l'oued El Haïy, indiquent des tendances, des velléités vers une ère de paix et de civilisation par le travail. Mais la paix française seule, saura donner cette ère aux populations de ce pays.

Dès les temps les plus reculés de l'histoire moderne de la Berbérie, la région de Berguent, comme tout le bassin de l'oued Charef, a été abandonnée aux nomades insaisissables. Au temps de l'empire Fatimide, lorsque le berbère Moussa ben Abou l'Afia, maître du royaume de Fez, se fut révolté contre le souverain de cet empire, c'est par les rives de la haute Moulouiya que le général fatimide Hamide attaqua le royaume de l'ouest. Ce général, vainqueur à Meïsour sur le haut fleuve, marcha par Sefrou, sur Fez, et s'en empara. Moussa vint se réfugier dans les plaines de l'oued Za et fit d'Aqersif (50 kilomètres au N.-O. de Debdou), son quartier général. Ce fut, d'ailleurs, dans cette région qu'il mourut [1].

Les Almoravides firent des tribus nomades de la steppe des sortes de groupes maghzen. Maître d'Outtat sur la haute Moulouiya en 464 (1.071 de J.-C.), Yousof ben Tachefinn y convoqua les cheikhs des tribus nomades et leur distribua des vêtements et de l'argent [2].

Vers la fin de la dynastie Almohade, deux prétendants de cette dynastie luttèrent pour le trône. L'un d'eux, Yahia ben Nasir, se réfugia dans la région de l'oued Za ; il y fut assassiné par des arabes (vers 1.228 de J.-C.) [3].

Jusque là, tous les souverains du Maroc, quelle qu'ait été l'étendue de leur empire à travers le Tell et le long de la Méditerranée, ont eu une ligne de forteresses sur la haute Moulouiya : Outat, Meïsour, Tazrout, Aqersif. Ces postes étaient destinés à préserver le Maghreb occidental des incursions des tribus nomades et du pillage [4].

Parmi ces tribus nomades, les groupes Zenata, comme les Beni Toudjin, refoulés par les arabes, avaient déjà envahi le Tell. D'autres, comme les Beni Merin ou Mérinides cher-

(1) *Roudh el qirtas*, trad. Beaumier, p.p. 113 et 116.
(2) Id. Ibid. p p. 199 et 239.
(3) Id. Ibid. p. 355.
(4) Id. Ibid. passim.

chaient à y pénétrer. Ces derniers avaient leur terrain de parcours entre le Zab et Sidjilmasa, mais certains d'entre eux avaient réussi à estiver le long de la vallée de la Moulouiya. Après l'estivage, leur point de concentration était Aqersif. De là, ils regagnaient les hauts plateaux en bordure du Sahara.

Les Almohades, épuisés par les guerres, firent appel au concours des guerriers nomades. Les Mérinides les aidèrent, mais ils ne tardèrent pas à s'apercevoir de la faiblesse de leurs souverains nominaux et décidèrent d'envahir le Maroc. Ils se concentrèrent sur les bords de l'oued Telagh en grandes masses ; puis ils envahirent le Maroc sous le commandement d'Adb-el-Haqq. Celui-ci, suivit les plaines de la vallée de l'oued Za, campa à Aqersif et en fit son quartier général. Ce fut dans les environs de cette ville qu'il fut tué par les guerriers almohades dont la résistance fut vaine. Les Mérinides finirent par s'emparer de tout le Maroc et se le partagèrent [1].

Le groupe mérinide des Beni Ourtadjin eut pour sa part, dans le partage, la vallée de la Moulouiya et le bassin de l'oued Charef, à charge par lui de garder la frontière contre les envahisseurs arabes et les gens du royaume de Tlemcen. Les Ourtadjin fondèrent un royaume, vassal de celui de Fez, et établirent leur capitale à Debdou. Ils eurent à lutter sans répit contre les tribus arabes et celles-ci, sous la conduite d'Ibn Raho, réussirent au début du 14e siècle de notre ère à s'emparer de Debdou. La famille d'Ibn Raho, régna un peu plus de cent ans à Debdou pendant le règne des Beni Ouattas à Fez. Elle fut renversée par les Chérifs saadiens lorsque ceux-ci, au milieu du 15e siècle, s'emparèrent du Maroc [2].

Ni les Chérifs, ni les Turcs ne semblent s'être occupés beaucoup de la région de l'oued Charef jusqu'au milieu du 17e siècle. A cette époque un chérif du Tafilelt, Mouley Mohammed, précurseur de la dynastie actuelle de Fez, vint s'installer dans la plaine d'Angad et, avec l'aide des arabes de cette plaine, essaya de se tailler un royaune autour d'Oudjda au détriment des Turcs. Il soumit par la force les Zekara, les Beni Mathar et obtint la soumission volontaire des Mehaïa et

(1) *Roudh et qirtas*, trad. BEAUMIER, p.p. 401, 402, 407 et suiv.
(2) LÉON L'AFRICAIN, Ed. Schefer, T. III, pp. 140, 325 et 331 ; IBN KHALDOUN, trad. de Slane, T. IV, passim ; MARMOL, *l'Afrique*, T. II, p. 296.

des Hamiyane dont il fit ses tribus maghzen. Mais avec la mort prématurée du Chérif ce petit état disparut [1].

Les tribus arabes détestaient les Turcs et supportaient impatiemment leur joug. Sur le conseil des Beni Amer ben Zoghba, Mouley Ismaïl, le frère de Mouley Mohammed et le véritable fondateur de la dynastie marocaine actuelle, fit une expédition contre les Turcs et vint camper aux sources de l'oued Za, au lieu dit Aïn el Qaouia. Là il reçut des députations de la part des Hamiyane, des Mehaïa, des Oulad Amor. Les Turcs vinrent s'installer sur l'autre rive du fleuve. Leur armée était au grand complet, avec ses canons et ses obusiers. Dès que la nuit fut venue, les Turcs ouvrirent le feu; en même temps ils firent battre leurs tambours et allumer les torches. En entendant ce bruit, les arabes épouvantés prirent aussitôt la fuite, et le lendemain matin, il ne resta plus au sultan que son armée régulière, ses auxiliaires s'étant dérobés au combat. (1089 de l'hégire). Mouley Ismaïl dut retourner sur ses pas. Mais il se vengea deux ans plus tard en razziant tous les chevaux des Hamiyane et des Mehaïa [2].

Après le règne de Mouley Ismaïl, l'anarchie sévit, aussi bien au Maroc que dans l'Odjac d'Alger, pendant près d'un siècle. Les tribus restèrent livrées à elles-mêmes, à leurs rivalités, à leurs luttes pour les pâturages. En fait d'autorité il n'y eut plus que celle des marabouts locaux qui servirent d'intermédiaires dans les négociations entre tribus ou de caution pour le paiement des indemnités dues pour des meurtres ou tout autre cause. Le rôle de ces marabouts serait curieux à étudier mais prendrait trop de place dans cette petite étude. Nous nous contentons de le signaler [3].

En 1211 (1796 de J.-C.) le sultan Mouley Sliman traitant avec les Turcs les questions de frontière, réclamait, en même

---

(1) Cour, *Etablissement des Chérifs*, pp. 176 et suiv.

(2) Es-Slaoui, *Kitab el Istiqça*, pp. 28 et 29. *Le Ncher el Mathani*, copié par Es-Slaoui appelle la source *Borr el Gouirat*. M. le lieutenant Gaquières me communique la note suivante : « J'ai demandé des renseignements sur Borr el Gouina et Aïn el Qouïa. Ces dénominations sont inconnues dans la région. Mais il existe à une dizaine de kilomètres en aval de Berguent, dans le lit de l'oued, dans la région où l'on fait commencer l'oued Za, une source abondante, sans nom ; à proximité, s'élèvent quelques mamelons portant le nom générique de *gouirat* et non loin de ces *gouirat* un terrain portant le nom de *Bour* ou encore *Bour el Maalmin*. Sur les bords de l'oued Za, ces *bour* sont nombreux, ils désignent un terrain non irrigué ou non irrigable...»

(3) Cette question sera reprise dans les monographies que nous préparons sur les marabouts de Qenadsa, etc.

temps qu'Oudjda, qui lui fut cédé, le point de Ras el Aïn des Beni Mathar (1).

Après 1830 nous avons pris la place des Turcs et hérité de leurs difficultés de frontières avec le Maroc. Dans un pays où les tribus errent sans reconnaître d'autres limites que celles que les tribus plus fortes leur imposent momentanément, il était difficile de placer une frontière immuable. Les tribus arabes se chargèrent elles-mêmes de tenir notre vigilance en haleine. Nous avions concentré tous nos efforts contre Abdelqader. Chassé d'Algérie, lâché par les tribus algériennes impuissantes, celui-ci alla prendre ses réserves d'abord chez les berbères du Maroc. Ecrasé à la Sikak par le général Bedeau (21 mars 1842), il ne perdit point courage. Il demanda l'appui du marabout de Guefaït, Si Hamza ben Taïeb, le marabout le plus influent du sud-ouest de Tlemcen. Si Hamza souleva alors contre nous toutes les tribus de l'Oued Za et vint avec de grands contingents de cavaliers (Hamiyane, Mehaïa, Beni Ya'la, etc.) prêter main forte à Abdelqader. Le général Bedeau marcha au devant de ces nouveaux ennemis et les surprit au confluent de l'oued Zitoun et de la Tafna (9 avril 1842). Dans le combat qui eut lieu immédiatement, l'ennemi fut défait et Si Hamza, blessé, tomba entre nos mains. Cette affaire enleva aux marabouts de Guefaït l'envie de marcher à l'avenir contre nous (2).

Le traité de 1845 ne nous donna pas la frontière naturelle de la Moulouiya qui aurait mis fin pour toujours à nos difficultés avec le Maroc, difficultés causées par l'anarchie des tribus limitrophes de l'Algérie. Ces difficultés se renouvelèrent si souvent que pas un Gouverneur général n'a passé en Algérie sans réclamer du Ministère une rectification de frontière (3).

En 1849, les luttes pour les pâturages entre les Hamiyane et les Oulad Sidi Cheikh de l'Oued Berguent nous obligent à intervenir. En 1852, des incursions des Beni Snassen et des Mehaïa obligent le général de Montauban à aller châtier les pillards au delà des frontières. Le général dut même camper à Ras el Aïn Beni Mathar. En 1859, le général de Martimprey

(1) ZIANI, *Tordjman*, trad. Houdas, p. 139.
(2) PELLISSIER DE REYNAUD, *Annales Algériennes*, t. III, pp. 15 et 16.
(3) Cette partie de l'histoire algérienne est admirablement traitée dans les *Documents* de MM. DE LAMARTINIÈRE et LACROIX, t. I, pp. 31 à 100.

dut faire une campagne contre les Beni Snassen tandis que le général Durrieu allait camper de nouveau à Ras el Aïn Beni Mathar pour maintenir les Beni Ya'la et les Mehaïa déjà en lutte contre nous. Cette campagne, moins connue que celle des Beni Snassen, se termina également par la défaite des tribus marocaines qui furent durement châtiées.

Les sultans de Fez étaient incapables de maintenir la paix dans le territoire que nous leur avions reconnu ; les affaires concernant les tribus se traitaient plutôt entre nous et les marabouts locaux qui substituaient leur pouvoir religieux au pouvoir politique de la dynastie chérifienne. La lettre suivante, adressée après l'affaire de 1859 par le marabout de Guefaït au général de Martimprey en fournit un bel exemple :

Lettre du Marabout de Guefaït, Si Hamza Ben Taïeb au Général De Martimprey (1)

---

* الحمد لله وحده *

(Cachet de Si Hamza Ben Taïeb)

* ابقى الله رعاية الرئيس الاشهر * المتولى امر كل
من اقبل و ادبر * المعظم الارفع السيد الجنرال
(en marge se trouve la correction suivante اي مرشان)
مرطمبرى حاكم الاقليم الجزاير وساير نواحه و اعماله
وفقك الله وسلام عليك و رحمة الله تعلى و بركاته
و بعد لايخفى على كل عاقل ان الحب يتوارث
و البغض يتوارث و لا يغيب على علمكم ماهو كاين بيننا
و بين حكام الدولة الفرانصاوية من المحبة و المودة منذ
كان جنرال بدوا بتلمسان و المرشال بجوا بالجزاير

(1) Cette lettre est extraite de la collection Féraud, n° 102. Sur cette collection on peut consulter la courte notice que j'ai donnée dans la *Revue Africaine*, n° 268, p. 66.

لانهما فعلا معنا من الخير والاحسان وكذلك كل
من كان معهما من اكابر الدولة احسنوا كل الاحسان
ولم يلتفتوا الى اساءتنا اليهم حيث اتينا بقصد
محاربتهم وحصلنا في ايديهم بل زادهم ذلك برا
واكراما لنا ما يفعل الرجل بمن اتى له زايرا فابهرنا
كرمهم واستحيينا من جميل فعلهم ولما جاء جنرال
منطوبان كان معنا بمثل ذلك او اشد وما نسينا
محبة الجميع ولما جاء خليفتكم جنرال دريوا حاكم امر
العساكر ونزل براس عين بني مطهر امر بصيانة املاك
اخواننا الذين بها والاحسان اليهم رعيا لما يعرفه كاين
بيننا وبينكم من المحبة السالفة ففرحنا بذلك غاية
ووجهنا له بعض اخواننا لنودى بذلك واجب حقه
فسر بهم غاية ولاكن طلبنا منه التجاوز والاغضا عما
صدر في جانبكم من بعض سفهاء العقول من بني
يعلا لانهم خدامنا وعندهم وصيتنا لهم بحفظ العهد
الذى بيننا وبين الدولة الفرانصاوية وخدمهم بعض
سفهاء المهاية اذهم راس هذه الفتنة وعلى تقدير لوكنا
بقربهم ما تركناهم لذلك لاكننا نازلون ببلدنا وهم
بعيدون منا ولذلك اغتروا بمن ذكرناه فكان جزاوهم
ما وقع بهم ولما طلبنا ذلك من خليفتكم المذكور
اخبرنا ان هذا امر لايملكه بل هو عندكم لتقدمكم على
الجميع فها نحن طلبنا منك ذلك وانت اولى
بالطلب فنحبك ان ترعى محبتنا معكم وتضرب عنهم
صفحا وتساعدنا لذلك لاننا منذ تعارفنا معكم ما
عكستم لنا امرا طلبناه منكم ولاسيما واخبرنا الجنرال
دريوا انك اعرف بنا لصحبتك مع جنرال بوهراوة
فحمدنا الله على ذلك وجزى خليفتكم خيرا وجزاكم
جميعا كذلك امين وعلى محبتكم وعهدكم والسلام
في 16 ربيع الاول عام 1276 *

TRADUCTION :

« Louange à Dieu seul !

(Cachet de Si Hamza)

Que Dieu fasse durer le pouvoir protecteur de l'illustre chef investi du commandement général des affaires (de l'Algérie), le célèbre, l'élevé, le général (*en marge :* ou plutôt maréchal) de Martimprey, commandant le territoire d'Alger ! Que Dieu vous assiste ! Que le salut soit sur vous ainsi que la miséricorde du Très-Haut et sa bénédiction ! Ensuite, tout le monde sait que l'amitié comme la haine se transmet aux successeurs. Or, vous n'ignorez point les relations qui ont existé entre le gouvernement français et nous, relations d'amitié et même d'affection depuis le séjour du général Bedeau à Tlemcen et du maréchal Bugeaud à Alger. Ces deux personnages nous ont comblé de biens et de faveurs ; tous les hauts fonctionnaires de leur gouvernement ont fait de même. Ils n'ont fait aucune attention à nos mauvais procédés à leur égard lorsque nous nous présentâmes pour les combattre et que nous tombâmes entre leurs mains[1]. Bien au contraire, — que Dieu les comble de bienfaits pour leur action et par faveur pour nous ! — ils nous ont traité comme l'on traite l'hôte qui vient vous visiter. Leur générosité nous a ébloui et nous avons été confus de la beauté de leur acte. Puis, lorsque le général de Montauban est venu en Algérie[2], il a été avec nous dans les mêmes termes, et peut-être des termes meilleurs. Nous n'avons point oublié l'amitié de tous ces personnages. Lorsque votre lieutenant, le général Durrieu, commandant de Mascara, est venu et a campé à Ras el Aïn Beni Mathar, il a ordonné de respecter les biens de nos *khouans* qui s'y trouvent, les a fait traiter avec bienveillance, les a protégés en raison de nos relations de vieille amitié, connues de lui, avec votre gouvernement. Nous en avons été excessivement heureux et nous lui avons envoyé quelques-uns de nos frères pour lui apporter en retour le tribut obligatoire de notre reconnaissance. Le général s'est beaucoup réjoui de leur venue. Nous lui avons demandé le pardon et l'oubli pour ce qui est arrivé sur votre frontière de la part de quelques esprits obtus de chez les Beni Yâla. Nous avons demandé le pardon parce qu'ils figurent parmi nos serviteurs religieux. Ils ont chez eux la recommandation écrite que nous leur avons faite, d'observer le pacte qui existe entre le gouvernement français et nous. Mais

(1) Allusion à la bataille de l'O. Zitoun dont il est question ci-dessus.
(2) Allusion à la campagne de ce général en 1852. Cf. PELLISSIER DE REYNAUD, *Annales*, III, p. 330.

quelques insensés de chez les Mehaïa les ont entraînés hors du bon chemin. Ce sont ces derniers qui sont les auteurs des troubles. Certainement, si nous avions été auprès des Beni Yâla, nous ne les aurions pas abanbonnés à de pareils désordres. Nous nous trouvions, à ce moment, dans notre pays et ils étaient loin de nous. C'est ce qui explique qu'ils aient été trompés par les gens dont nous avons parlé. Or, ils ont été punis par le péril dans lequel ils sont tombés.

Lorsque nous avons adressé cette demande à votre lieutenant, le général Durrieu, celui ci nous a fait savoir que cette affaire ne pouvait être tranchée par lui ; que les faits avaient été portés à votre connaissance pour être premièrement examinés par vous et soumis complètement à votre décision. Voici donc notre demande et il est préférable qu'elle soit portée auprès de vous-même. Nous désirons que vous mainteniez notre amitié avec vous [1]; que vous accordiez, par faveur pour nous, le pardon à ces gens. Depuis que nous avons été en relations, vous n'avez jamais donné d'ordre contraire à nos demandes.

Le général Durrieu nous a informé que vous nous connaissiez bien par suite de nos relations avec le général Bou Araoua [2]. Nous avons loué Dieu à cette nouvelle. Qu'il accorde ses faveurs à votre lieutenant et à vous-même ! Qu'il en soit ainsi en raison de notre amitié et de nos bonnes relations ! Salut. 16 Rabi I an 1276 (13 octobre 1859). »

Les prisonniers Beni Yâla furent relâchés après avoir payé une forte amende. Mais cette affaire ne termina pas les conflits de frontière dans la région de Berguent. En 1866 une grande lutte éclata entre les Mehaïa et les Oulad Nahar, pour la possession des plaines de Missiouin au nord-est de Berguent. Ces luttes nous obligèrent à la création du poste d'El-Aricha en 1869, pour la surveillance de la steppe entre le Chott Gharbi et les monts des Beni Snous [3].

En 1873, avec l'évasion hors d'Algérie de Si Sliman ben Qadour, chef des Oulad Sidi Cheikh de l'ouest, les conflits de frontière se multiplient. Les luttes pour la possession de la plaine de Missiouin ne cessent pas de 1874 à 1878 entre les Mehaïa et les O. Nahar. En 1881, les Mehaïa conduits par Si Slimam exécutent une formidable razzia sur nos Hamiyane

(1) L'expression est à remarquer. Le marabout ne dit point *votre amitié avec nous* ; il y a ici une nuance importante.
(2) Surnom donné par les indigènes algériens au général Lamoricière.
(3) Pour ce paragraphe et les suivants cf. les *Documents* de MM. DE LAMARTINIERE et LACROIX, loc. cit., passim.

du Chott Gharbi. L'assassinat de Si Sliman chez les Oulad Bou Chaoun d'Anoual, arrête pour quelque temps les troubles ; mais ils reprennent avec plus d'intensité en 1891 lorsque les Mehaïa essaient d'enlever aux Hamiyane les pâturages de Qasdir au nord-ouest du Chott Gharbi. En 1893, trois cent cinquante tentes des Mehaïa viennent enlever le territoire de Magoura aux Oulad Nahar.

Il est inutile de dire que toutes les tentatives des tribus contre notre frontière de l'ouest dans la région de Berguent, tout en étant repoussées, nous coûtaient très cher. Inutile aussi de dire que nos réclamations à ce sujet auprès de la cour de Fez se multipliaient sans grand succès. D'autres réclamations concernant le trafic des armes et des munitions sur la frontière, ou bien visant les méfaits des sujets algériens réfugiés chez les Mehaïa compliquaient le tout [1]. Tout à coup la proclamation du Rogui dans le Rif et l'arrivée de Bou Amama sur l'oued Za, nous obligèrent à une action plus énergique.

Après la révolte de 1881, Bou Amama [2], battu, s'était successivement réfugié au Figuig, puis à Deldoul dans le Gourara. En 1902, l'agitateur revint au Figuig et, après s'être entendu avec le Rogui, passa aux Beni Bou Zeggou en 1903. Immédiatement, toute notre frontière Ouest et Sud-Ouest fut dans l'agitation. Les vieilles inimitiés entre nos Hamiyane et les Beni Guill reprirent une telle acuité qu'il fallut, pour protéger nos campements du chott Gharbi, razziés par les B. Guill, mobiliser les goums des Hamiyane. Ceux-ci, appuyés par l'escadron des spahis, opérèrent en janvier 1904, une razzia sur les Beni Guill, à Meridja (35 kilomètres au nord-ouest de Berguent).

Au retour de cette expédition, notre colonne passa par Ras el Aïn où elle entra en contact avec les Beni Mathar, alliés des Mehaïa. Un pacte fut conclu avec cette petite tribu pillarde. Elle s'engageait à ne plus commettre de méfaits contre nos gens.

En même temps les Beni Guill se présentaient à Aïn Sefra et demandaient l'aman qui leur fut accordé. Le poste de Forthassa Gharbia fut alors installé pour les surveiller.

(1) Cf. les *Documents* des mêmes auteurs, t. I, pp. 93 et suiv., 100 et suivantes.

(2) Pour ce paragraphe et les suivants je n'ai suivi que mes notes personnelles contrôlées auprès du marabout de Guefaït lui-même lors de mon passage à Guenfouda (Maroc), en septembre 1908.

Tout marcha à peu près jusque vers le mois de juin 1904. A cette époque, le Rogui se trouvait aux environs d'Oudjda ; Bou Amama était campé chez les Zekara, à Metlili ; les Beni Guill, les Mehaïa, les Beni Mathar recommencèrent à s'agiter et, à menacer de nouveau les Hamiyane campés aux environs de Mengoub et de Qasdir dans le chott Gharbi.

Pour éviter des razzias et rétablir l'ordre, une colonne dite de « surveillance du chott Gharbi » fut organisée. Elle comprenait un bataillon de zouaves, une section d'artillerie, un escadron de spahis et les goums d'El Aricha et de Méchéria. Cette colonne se porta jusqu'à Ras el Aïn sans coup férir. Les Beni Mathar vinrent faire leur soumission, tandis que les Beni Guill gagnèrent le plateau de l'ouest de Berguent et que les Mehaïa s'enfuirent dans la plaine d'Angad.

La colonne campa au lieu dit Berguent et s'y établit auprès de la qasba appartenant aux Mehaïa (celle que nous occupons actuellement). Le premier camp (janvier 1904) avait été installé près de la source de Ras el Aïn sous le grand peuplier. Le nouveau camp fut installé à l'emplacement actuel du marché de Berguent.

Dès notre installation des relations s'établirent avec les petites tribus gravitant autour du point d'eau de Ras el Aïn : Oulad Bakhti de Guefaït, Oulad Amor du Dj. Mekam, Beni Yâla, etc. Le marabout de Guefaït, Si Hamouda, fils de Si Hamza dont il a été question plus haut, vint se présenter à notre poste. Partisan du maghzen d'Oudjda, il était menacé par le Rogui et les gens de Bou Amama dont il ne voulait pas embrasser la cause. Ses relations avec nous, lui attirèrent les menaces des Roguistes et, vers le mois d'octobre 1904, craignant d'être razzié, il demanda notre appui.

Une reconnaissance fut envoyée à Guefaït. Dès qu'elle approcha de la qasba, elle fut reçue à coups de fusil et un petit engagement eut lieu. Les Roguistes furent repoussés. Mais la colonne n'étant partie qu'en reconnaissance rentra le lendemain à Berguent. Si Hamouda ne voulut pas rester dans la zaouia et se joignit à la colonne. Il n'eut même pas le temps d'emporter ses objets et dut laisser la plus grande partie de sa fortune à l'abandon. A peine avions-nous tourné le dos, que les gens de Bou Amama vinrent réoccuper la qasba de Guefaït. Ils razzièrent de fond en comble la zaouia du marabout, la

démolirent en partie, emportèrent tout le mobilier qui s'y trouvait et pillèrent les silos.

Cette affaire de Guefaït eut un grand retentissement dans la presse. M. Jaurès interpella le Ministère. L'évacuation de Berguent fut décidée. Les circonstances empêchèrent d'exécuter cette décision ; mais des ordres formels furent donnés interdisant toute reconnaissance au-delà de Berguent. C'est ce qui explique pourquoi le marabout ne fut pas reconduit et et maintenu dans sa zaouia.

Le marabout vécut pendant un mois à Berguent, puis il fut envoyé à Marnia. Il s'établit à Sidi Zaër dans la tribu des Beni Bou Saïd. Mais, ne recevant plus de ziara, il demanda à rentrer à Oudjda, ce qui lui fut accordé. Il campa à Sidi Yahïa (tombeau de son ancêtre) envoyant ses animaux aux pâturages jusque vers Guenfouda. Là, le marabout possède un *azib*, jadis donné par les Mehaïa pour les services qu'il leur avait rendus. Lors de notre occupation d'Oudjda, en 1907, le marabout demanda et obtint d'aller résider à Guenfouda et chez les Beni Yâla.

Depuis, le marabout n'a cessé d'adresser au Gouvernement français ses doléances et ses réclamations contre Bou Amama. Nul doute que dans cette affaire la France ne s'inspire de la plus grande justice. Je ne puis m'empêcher cependant de faire une réflexion. Un jour, dans le bureau du commissaire-priseur indigène de Tlemcen, j'écoutais un personnage religieux de Qenadsa faire le récit des tribulations des gens de la zaouia de Guefaït. Ses commentaires, ultra-modérés, laissaient nettement deviner que, dans sa pensée, Si Hamouda avait été la victime de son imprudence en affichant ses sentiments à l'égard du Maghzen et surtout des Français. Dans ces conditions, n'aurions-nous pas dû faciliter à ce personnage un retour dans les biens dont il a été indûment dépouillé ?[1] Sous un autre point de vue, avons-nous intérêt à voir disparaître une influence morale qui n'est pas notre ennemie en faveur d'autres influences morales qui ne sont certainement pas aussi favorables à notre occupation ?

Parmi les influences religieuses qui agissent dans la plaine

---

(1) Depuis que ces lignes ont été écrites, nous avons appris que des négociations conduites par le service des Affaires Indigènes ont amené, après la mort de Bou Amama, une sorte de réconciliation entre son fils Si Taïeb et le marabout de Guefaït. Celui-ci va rentrer dans sa zaouia et réoccuper ses terres jadis labourées par les gens de Bou Amama. Des bruits de source indigène prétendent même que l'Etat Français fournira à Si Hamouda les chameaux de transport nécessaires pour conduire son matériel mobilier de Guenfouda à Guefaït.

de Berguent, celle du marabout de Guefaït était, sans contredit, et est encore une des plus importantes. Celui-ci compte parmi ses serviteurs religieux les Oulad Bakhti et les Beni Yâla intégralement, la plupart des Beni Mathar, quelques groupes Mehaïa, les Beni Our'ar des Oulad Amor, les Beni Fachatt du djebel Marguechoum, plusieurs fractions des Haouara et des Ahlaf dans le bas Oued Za.

Depuis quelques années et surtout depuis que Bou Amama a chassé Si Hamouda de son pays, un cousin à ce dernier, Si Tahar, a fait de la propagande pour lui-même et établi son influence religieuse concurremment avec celle des anciens marabouts de Guefaït. Jusqu'à présent rien ne prouve que Si Tahar nous soit plus favorable que Si Hamouda.

Une grande influence religieuse actuellement favorable à notre installation est celle de la famille des Oulad Sidi Cheikh Gheraba. Ceux-ci nomadisent presque tous dans la plaine de Berguent. Leur chef religieux est Si Allal qui est en même temps notre agha officiel. Parmi ses serviteurs religieux on compte, outre les gens de sa tribu, les Oulad Qadour des Beni Mathar, la plupart des Hamiyane du Sud-Est de Berguent et quelques Beni Guill.

Quoique la zaouïa de Qenadsa soit lointaine, son influence est assez grande dans la région de Berguent, où elle possède de nombreuses terres et même une maison sur le parcours de Berguent à Debdou. Elle domine chez les Oulad Sidi Ali Bou Chenafa, les Oulad el Hadj. C'est l'ordre religieux le plus répandu chez les Beni Guill. Les Beni Mathar qui occupent les terrains de la zaouïa lui paient une location sous forme de ziara annuelle.

Les marabouts de Kerzaz ont aussi des terrains dans la région de Berguent, occupés dans les mêmes conditions par des Beni Mathar. Leur influence dans la région n'a pas grande importance.

Tels sont les groupes religieux principaux de la région de Berguent. Nous les aurons tous nommés quand nous aurons dit que les Taïebia d'Ouazzan ont quelques adhérents chez les Beni Guill, de même les Derkaoua de Metghara ; que les Oulad Sidi Ali ben Samah sont les seigneurs religieux du Djebel Mekam et que les Ouled Sidi Mhamed ben Ahmed, de la famille du marabout d'Anoual, perçoivent la ziara entre le Djebel Mekam et Debdou.

Outre leur rôle politico-religieux, ces groupes jouent parfois dans la région un certain rôle social. Installés sur les chemins fréquentés ils donnent, moyennant l'aumône religieuse obligatoire, leur protection aux voyageurs même israélites. C'est ainsi que le marabout de Sidi Ali ben Samah a près de sa demeure deux familles juives installées pour commercer sous sa protection. A Guefaït on n'a pas toléré jusqu'ici l'établissement d'israélites, mais les négociants juifs de Berguent ne craignent point d'aller dans cette localité pour les besoins de leur commerce. Sous ce rapport, notre installation a amené de grandes modifications aux anciens usages.

Tels sont les principaux faits politiques et sociaux qui se sont passés dans la région de Berguent. L'affaire de l'oued Nesli en 1906 ne fut qu'une simple opération de police contre les pillards gravitant autour de Bou Amama. Celle d'Anoual en 1908 s'est passée à près de 200 kilomètres au sud de ce poste, en dehors du plateau de Berguent et dans la zone de surveillance des postes de Forthassa et de Metarka.

V. — Le poste français de Berguent son influence économique sur la région

---

Nous venons de montrer l'obligation où nous nous sommes trouvés de couvrir les campements de nos tribus du chott Gharbi par l'installation d'un poste à Berguent. Une redoute fut construite à peu de distance de Ras el Aïn Beni Mathar et à au moins six kilomètres au sud du parallèle de Teniet-Sassi, point terminus de la frontière effective entre l'Algérie et le Maroc. L'emplacement choisi était à l'extrémité Nord-Ouest des territoires contestés entre nos Hamiyane et les tribus marocaines, près du point d'eau, et dans une situation d'où la surveillance des alentours pouvait se faire facilement. On sait que les arabes amènent souvent leurs troupeaux à l'abreuvoir d'une distance de 14 à 16 kilomètres. Mais autour de Berguent où les points d'eau les plus rapprochés à l'Ouest, au Sud et à l'Est (Meridja' au Nord-Ouest, Oglat Sedra au Sud-Ouest, Magoura à l'Est) sont à au moins 35 kilomètres, il arrivait fréquemment que des troupeaux de groupes ennemis se

rencontraient aux sources et que ces rencontres donnaient lieu à des rivalités et à une recrudescence de luttes sans fin.

Toutes les tribus autour du point d'eau se montrèrent heureuses de notre installation. Les anciens dissidents algériens croyant à une installation définitive s'empressèrent de se soumettre. Dès lors, nous ne pouvions plus, sans commettre un grand acte de faiblesse, abandonner à l'anarchie des groupements indigènes qui désormais comptaient sur nous.

Par la création du marché de Berguent, marché qui réussit dès le début, le chef de la division militaire d'Oran montra sa méthode d'influence économique sur les tribus et la grande valeur de cette méthode[1]. Les commerçants européens firent bientôt comme les indigènes et affluèrent au marché.

La garnison et le marché ne tardèrent pas à fixer dans la localité quelques familles de l'élément civil. Les autorités locales avaient reçu des Beni Mathar un terrain pour la construction de la redoute. Ce terrain, suffisamment vaste, permit d'allotir quelques parcelles qui furent vendues aux commerçants désireux de s'installer dans la localité. Ces parcelles furent toutes immédiatement achetées. Le centre de Berguent était créé. Un gros village sortit du sol, autrefois nu et aride, comme par enchantement. En septembre 1908, quatre ans après la première installation, le village comptait 265 habitants civils venus du dehors, dont :

15 Français d'origine européenne.
16 — naturalisés d'origine européenne.
22 Israélites algériens.

40 Européens étrangers	35 Espagnols. 3 Italiens. 1 Suisse. 1 Allemand.
74 Israélites marocains..........	68 de Debdou. 5 du Tafilalet. 1 de Fez.

39 Musulmans algériens.

(1) Cette méthode vient d'être exposée d'une manière particulièrement heureuse dans la brochure récemment publiée pas M. Ed. Déchaud, l'*Hinterland commercial de l'Oranie*.

59 Musulmans marocains........
- 19 de Fez.
- 9 du Tafilalet.
- 8 de Casablanca.
- 3 de Debdou.
- 3 de Figuig.
- 3 de Taza.
- 2 d'Oudjda.
- 1 des Beni Snassen.
- 1 de Marrakech.
- 1 des Oulad Amor.

Parmi les Français, onze électeurs ont pris part aux dernières élections municipales de la commune indigène de Méchéria, dont Berguent est une annexe.

A la même époque, la population civile de Berguent se décomposait ainsi au point de vue professionnel :

2 boulangers (1 Européen, 1 Indigène).	2 restaurateurs indigènes.
2 bouchers.	1 receveur des Postes.
6 épiciers.	1 facteur —
7 cantines.	2 maçons.
1 armurier.	1 rabbin.
1 voiturier.	3 entrepositaires : Société moutonnière. Compagnie Marocaine. Miramont et Cie.
1 sellier.	
1 menuisier.	
2 restaurateurs européens.	40 boutiques indigènes.

Comme on le voit d'après cette liste, les négociants appelés à ne vivre que de la garnison militaire (qui est de mille hommes environ) sont peu nombreux. Ils vivent surtout des transactions commerciales. Quelques-uns même, indigènes ou israélites, n'ont pas hésité, dès les débuts, à se lancer dans les spéculations de l'élevage des bestiaux, en suivant les coutumes agricoles du pays.

Ces coutumes agricoles varient suivant qu'elles ont pour but l'élevage et le gardiennage des bestiaux, ou la culture.

L'élevage du bétail se pratique surtout à mi-fruits. Le propriétaire d'un troupeau de moutons confie ses bêtes à un éleveur. Les deux contractants se partagent les produits (beurre et laine) ; puis, lorsque le troupeau est en état, on le vend, et les deux intéressés partagent le bénéfice par moitié.

Pour le gardiennage les bergers sont payés tantôt en nature, tantôt en espèces. Pour la garde d'un troupeau de moutons le berger est généralement payé en nature. On lui donne pour la saison entière sept agneaux par cent têtes d'adultes, plus un

burnous et deux paires de savates montantes en peau de vache, appelées Bou Menten.

La garde des bœufs et des chameaux se paie en espèces. Le gardien d'un troupeau de bœufs, reçoit environ 1 franc par tête d'adulte et par mois ; celui d'un troupeau de chameau, reçoit de 2 francs à 2 fr. 50 par bête.

Dans tous les cas qui précèdent les bergers sont nourris.

Dans la région de Berguent la culture des céréales ne se fait qu'en terrain irrigable et, la plupart du temps, au moyen d'associations agricoles. Il en est de même de la culture maraîchère. Le khamès (associé au cinquième), chargé de la culture, reçoit en rémunération de son travail pendant la saison des labours et par mois, 1 décalitre de blé, 1 décalitre de sel, 1 hectolitre d'orge, 1 kilo de suif, 1 paire de Bou Menten. Le khamès doit aider à la moisson et assurer le dépiquage de la récolte qu'il a ensemencée. Il ne touche son cinquième qu'après ces travaux.

Dans l'association par métayage, le propriétaire fournit le sol ; le métayer fournit la surveillance, la semence et les équipages. Après que le khamès a pris son cinquième sur les grains de la récolte totale, le propriétaire et le métayer se partagent le reste par moitié.

Dans la région de Berguent, pays pastoral, il ne se fait pas d'associations pour plantations d'arbres. Il paraît cependant qu'elles sont pratiquées à Guefaït où on trouve des associations au quart ou au tiers suivant la variété des arbres plantés.

En cas de conflit entre associés, les litiges sont portés devant des experts arbitres appelés qaouamma qui tranchent les différends agricoles absolument comme s'il s'agissait d'une *dia*[1] ou tout autre litige. Ces qaouamma sont généralement des marabouts ou des personnages religieux influents de la région.

Les nomades de la plaine de Berguent n'ont pas d'industrie spéciale. Seuls, les Berbères, Oulad Amor et Beni Yâla qui habitent les monts du pourtour de la plaine fabriquent des tentes et des tapis en alfa du genre des tapis des Zekara, des Beni Bou Zegou et des Beni Snassen. Mais ces produits de l'industrie locale se vendent peu à Berguent. Ils sont transportés par les fabricants dans les centres de consommation de produits indigènes comme Oudjda et Tlemcen. Le trafic de

(1) Prix du sang en cas de meurtre.

cette dernière ville avec les tribus berbères de la frontière marocaine est remarquable en ce sens qu'elle est le principal débouché de leur production. Ce débouché serait bien plus considérable si des chemins appropriés à travers le massif des Beni Snous raccourcissaient les distances. A ce dernier point de vue, une bonne route empierrée de Sebdou à Sidi Aïssa et à Berguent serait de toute utilité.

Le marché de Berguent est surtout un lieu d'échange de produits destinés à être transportés à de lointaines distances. Les paiements s'y font aussi souvent en nature qu'en numéraire. Il n'est point rare, en effet, de voir, sur le marché, de la laine échangée contre des grains, des pains de sucre, des boîtes de thé, ou d'autres denrées. De pareilles coutumes nécessitent assurément une grande connaissance des mœurs nomades et expliquent le grand nombre de traficants indigènes installés dans la localité.

Parmi les denrées apportées au marché du 3 septembre 1908, j'ai relevé les provenances suivantes pour les produits du pays :

PRODUITS OU DENRÉES	LIEU DE PROVENANCE
Bœufs............	Beni Mathar et Beni Guill.
Moutons........ .	Beni Mathar, Beni Guill, Hamiyane, Oulad Sidi Ali bou Chenafa.
Chèvres	Mêmes provenances.
Laine.............	Beni Guill, Oulad Sidi Ali bou Chenafa.
Poils de Chèvres..	Oulad Amor, Oulad Bakhti, Beni Ya'la, Dada Ali.
Beurre...........	Beni Guill, Beni Mathar, Oulad Sidi Ali bou Chenafa.
Peaux............	Hamiyane.
Blé...............	Mehaïa.
Orge............	Mehaïa, Sedjâa.
Sucre (pains de 1 k.)	— — (provenance des entrepôts d'Oudjda).
Burnous..........	Figuig.
Nattes	Oulad Amor.
Couvert^res de laine	Saïda.
Charbon de bois...	Oulad Nahar.
Goudron.........	Mehaïa, Zekara, gens d'Oudjda.
Sel....	Mehaïa.
Fruits et légumes.	Guefaït.

Il se fait, en outre, à Berguent, un grand commerce de munitions de guerre pour fusils à répétition, munitions venant de Mlila, et de poudre fabriquée chez les Zekara [1].

VI. — Les routes commerciales [2]

Notre installation à Berguent n'a pas seulement fait naître dans un désert une activité commerciale surprenante. Elle a amené la création de nouvelles pistes desservant toutes les tribus de la région. Ces pistes suivant les voies naturelles des vallées, sont de véritables chemins de pénétration pour notre influence. Voici, d'après des informateurs indigènes, dont j'ai complété les renseignements par ceux que les officiers du poste de Berguent ont mis si obligeamment à ma disposition, les tableaux des principales routes se dirigeant à travers les territoires marocains :

1° De Berguent à Oudjda

POINTS PRINCIPAUX	Distances	RESSOURCES	NATURE DE LA ROUTE
	Kil.		
Berguent	0	Pas de bois, alfa à 4 kilomètres.	Carossable
Col de Djerrada	32	Bois abondant, eau à l'entrée du col qui se prolonge sur 12 kilomètres environ. A partir de la sortie du col, on ne cesse de longer les affluents de l'O. Isly ; la forêt s'étend, quoique parfois clairsemée, jusqu'à	—
Aïn Guenfouda	28	Guenfouda ; eau des oueds tout le long de la route.	—
Oudjda	25 — 85	Près de la route, eau et bois abondants.	—

(1) Ce commerce est surtout clandestin.
(2) La plupart des détails des itinéraires suivants ne sont portés que dans la carte au $\frac{1}{200.000}$ publiée par la Division d'Oran.

2° De Berguent à Guefaït

POINTS PRINCIPAUX	Ditsances	RESSOURCES	NATURE DE LA ROUTE
	kil.		
Berguent............	0	Pas de bois, alfa à 4 kilomètres.	Carossable
Gué de l'oued el Haïy.	7	Chih (1).	—
Saheb el Ghar (ravin).	8	Chih, alfa.	—
Sidi bⁱKenadil(marab.)	13	Chih, alfa, bois ; dans l'oued, eau courante.	Muletière, avec passages d'oueds difficiles
Guefaït.............	17		
	45		

Observations. — La hauteur d'eau au gué de l'oued el Haïy varie de 0^m10 à 0^m50 suivant la saison. Sa largeur peut atteindre 20 mètres. Les berges ont environ 2 mètres de hauteur.

Au gué de l'oued el Haïy on passe sur la rive gauche qu'on ne quitte plus jusqu'à Guefaït. La route, jusqu'à hauteur de la gara Soltana est une piste pour araba, en plaine. A partir de ce point il faut s'écarter de l'oued et marcher vers le pied du premier bec de gara pour recouper la piste de Guefaït. Dès lors, jusqu'à Guefaït, on se trouve dans un vrai défilé resserré entre les garas à pic (au sud) et l'oued (au nord). Ce défilé s'élargit pendant 8 kilomètres à hauteur du marabout de Sidi Cheikh. Les voyageurs doivent suivre rigoureusement la piste tracée, car le terrain est fréquemment coupé par des ravins, lits d'oueds venus des garas, profonds de 5 à 6 mètres, que les mulets doivent traverser un par un, au seul passage de la piste. Ces passages, au sol argileux, sont dangereux par temps de pluie. A partir de la gara Soltana on longe en permanence l'oued el Haïy large de 30 à 40 mètres avec des berges hautes de 6 mètres. Ici le courant est constant. Dans le lit de l'oued poussent de superbes tamarins.

(1) Chih *(artemisia herbo alba* Asso), appelée improprement thym.

3° De Berguent à Debdou, par Foum Bezzouz

POINTS PRINCIPAUX	Distances	RESSOURCES	NATURE DE LA ROUTE
	kil.		
Berguent.........	0		
Oglats Meridja....	34	Puits arabe de 7 m. de profondeur ; eau potable et abondante ; alfa et chih.	Carossable
Aïn Guermi.......	20	Eau abondante et bois ; chênes-verts, genèvriers.	Terrain découvert et accidenté jusqu'au Foum Bezzouz
Débouché du Foum Bezzouz.........	12	Eau courante toute l'année dans l'O. Sfeïa ; chênes-verts, genèvriers.	Le Foum Bezzouz est un couloir de 400 m. de large et de 12 kilom. de long, boisé et dominé à droite et à gauche par de petites hauteurs. Bonne viabilité.
Debdou...........	30	Eau et bois abondants.	En sortant du Foum Bezzouz, piste encombrée de pierres. Au Chabet Arbia (4 kilom. du Foum Bezzouz) la piste se divise en deux ; à droite le Triq Mzitter, à gauche El Krebbich. Le chemin d'El Krebbich longe, au nord, le pied de la gada des Beni Fachat. Ces deux pistes coupent l'oued Ouzrelt et se réunissent en atteignant l'O. Debdou à la qasba Foum el Oued ou qasba des Oulad Ouennan (8 kilom. de Debdou).
	96		

4° De Berguent à Debdou, par le Mekam

POINTS PRINCIPAUX	Distances	RESSOURCES	NATURE DE LA ROUTE
	kil.		
Berguent.........	0		
O. Meridja........	34		
Aïn Jouima.......	17	Eau peu abondante, alfa et bois.	Plaine légèrement accidentée
Aïn Derdj (Mekam)	8	Eau très abondante et forêt.	En quittant Aïn Jouima, on monte sur la gada par un sentier à pente assez raide et on atteint un plateau boisé.
Oued Sfeïa.	8	—	D'Aïn Derdj on descend sur les qçour du Mekam, que l'on rencontre à quelques cents mètres plus loin. Ce sont : 1° Ifqouïn ; 2° Zaouia des O. Sidi Ali b. Samah (10 maisons) ; 3° Ikessoin. On descend par pente douce jusqu'à Oued Sfeïa, atteint au Kerkour Sidi Bou Djemila.
Debdou...........	38	—	
	105		

5° De Berguent à Debdou, par Foum Taoura

POINTS PRINCIPAUX	Distances	RESSOURCES	NATURE DE LA ROUTE
	Kil.		
Berguent.........	0		
Rosfet el Kerma.. (Oued Sidi Ali)	30	Eau après pluies, chih.	Traversée de l'O. Charef, à 4 kil. de Berguent ; montée sur la gada de Tiskennit, à 16 kilomètres de Berguent, par la Khaoua el Maïz.
Oued Sidi Ali. ...	18	—	A 6 kilom. de Rosfet el Kerma, traversée du Mochettet de l'oued Sidi Ali; plaine d'une horizontalité parfaite, sans écoulement ; sol glissant et pénible lorsqu'il est trempé.
Oued el Bettoum.	18	Eau après pluies ; quelques tamarins dans le lit de l'oued.	Mochettet de l'Oued el Betoum, même nature que celui de l'Oued Sidi Ali.
Rosfet el Koumien.	8	Eau après pluies, chih.	Le Mochettet se termine près de ce point.
Msied...	32	Source abondante, bois à 2 kilom. en quantité.	Entrée dans le Foum Taoura à 11 kilom. de Rosfet el Koumien, couloir de 400 m. de large dominé par des berges de 100 à 150 m. de haut, suivi par le Maader el Khorchef qui prend sa source à Msied et coule vers l'Oued el Bettoum. Après les pluies, nombreux redirs dans le Maader. Bonne viabilité jusqu'à Msied.
Aouinet Serak....	5	Sources abondantes région boisée.	On franchit un petit col entre Msied et Aouinet Serak.
Debdou...........	10 — 121	—	On longe pendant quelques kilomètrès le Megsmen Ahmar dans un défilé à flancs boisés, puis on monte sur un plateau pierreux de 3 kilomètres de large entre deux bois : Ghabat el Bir à l'est, Khorrichet el Ghrab à l'ouest. On passe entre deux mamelons dits Gelb et Tour et l'on atteint, à 8 kilomètres d'Aouinet Serak, le kerkour de Stila sur le bord de la gada el Graa Du kerkour, on descend, en serpentant, la pente un peu raide de la gada. OBSERVATION. — De Rosfet el Kerma à Rosfet el Koumien il y a 37 kilomètres en ligne droite.

Une variante de l'itinéraire ci-dessus passe par l'oued el Ateuf. A partir de Rosfet Koumien on gagne cet oued où l'eau est abondante toute l'année. Le pays, sur cette route, est légèrement mamelonné entre le Djebel Nador et la chebka Takrounet, Ouled el Ateuf à 40 kilomètres de Rosfet el Koumien. De ce point, on remonte l'oued dans une vallée profonde et très étroite. On traverse la forêt de Korrichet el Ghrab et l'on accède sur le plateau, dont il est parlé à l'itinéraire ci-dessus, près de Golb el Tour. On passe par le Kerkour de Sidi Bou Stila et l'on descend dans l'oued Debdou. Cet itinéraire est le plus long, 140 kilomètres.

6° Berguent-Guefaït-Debdou, par Safsaf et le Mekam

POINTS PRINCIPAUX	Distances	RESSOURCES	NATURE DE LA ROUTE
	kil.		
Berguent.........	0		(Voir 2e itinéraire)
Guefaït...........	0		
Aïn Tadalmet....	8	Eau abondante, forêt	En quittant Guefaït, on suit la montée d'Oqbat Aouedj. Par endroits, en raison des rochers, il faut mettre pied à terre. On arrive au sommet peu avant Aïn Tadalmet qui se trouve à droite du sentier.
Lougtou..........	3	—	Piste en forêt. Lougtou, jardins arrosés par des séguias ; cultures.
Safsaf (Oued Bou Tfalouïne)......	13	—	Même caractère que ci-dessus
Mekam...........	4	—	On passe près de l'haouita de Sidi Ahmed Ou Zian et, un peu plus loin, au lieu dit Maaden, où ensilotent les Oulad Amor.
Debdou...........	46	—	(Voir 4e itinéraire)
	74		

Observation. — Cet itinéraire dans un pays accidenté, coupé et boisé est très difficile à suivre. Les caravanes se servent peu de cet itinéraire quoique plus court ; elles préfèrent le suivant, plus long, mais plus commode et présentant plus de sécurité.

7° Berguent-Guefaït-Debdou, par Sidi Smahine

POINTS PRINCIPAUX	Distances	RESSOURCES	NATURE DE LA ROUTE
	kil.		
Berguent.........	0		(Voir 2e itinéraire)
Guefaït...........	0		
Haci Meknès.	14	Six puits, alfa, chih	Chebka entre Guefaït et Haci Meknès.
Sidi Smahine.. ..	8	Bon puits ; eau à 1m50 de profondeur ; alfa, chih.	Bonne piste dans l'alfa, en plaine, longeant le pied de la chebka de Sidi Smaïne (qoubba).
Jouima...........	10		(Voir 4e itinéraire)
Debdou...........	54		
	86		

8° Berguent-Metarka (1)

POINTS PRINCIPAUX	Distances	RESSOURCES	NATURE DE LA ROUTE
	kil.		
Berguent.....	0		On sort de Berguent par la route de Debdou. On laisse, à droite, le marabout de Sidi-Brahim et à sa gauche, Ras el Aïn Beni Mathar. Piste dans le sable et l'alfa.
Oglat Sedra...	45 environ	Broussailles près de l'oued Charef ; nombreux puits ; eau bonne et abondante.	Campement de Beni Guill. En partant de ce point, on traverse d'assez nombreuses terres de labour. La piste ne quitte pas les bords de l'oued Charef.
Lalla Harrama	30 environ	Redirs, alfa	Piste dans le sable et l'alfa jusqu'à Metarka.
Metarka	40 environ	Puits, alfa	Quelques jardins
	115 environ		

(1) Cet itinéraire m'a été fourni par un négociant de Tlemcen, M. Mohammed Malti.

VII. — Conclusion

Nous avons essayé dans ces notes d'esquisser une description du plateau de Berguent et de ses dépendances géographiques. Ce pays, en raison des difficultés d'accès ou de ravitaillement a été souvent et pendant de longues périodes à l'écart du mouvement politique de l'Afrique du Nord-Ouest. En revanche, les prétendants au trône ou les simples révoltés y ont souvent cherché un refuge. Les populations indigènes, livrées la plupart du temps à elles-mêmes y ont conservé un caractère indépendant, difficile à manier. Nomades, presque insaisissables, elles ont vécu en marge des états organisés les avoisinant au Nord-Ouest ou au Nord-Est. Parfois, nominalement soumises à l'un ou à l'autre, elles retournaient à leur anarchie dès que la force qui les maintenait dans le devoir ne se faisait plus sentir. Elles n'ont suivi volontairement que les chefs promettant de fructueuses razzias.

Leur caractère particulariste faisant de leur tribu le centre de leur monde, ne leur a laissé reconnaître au-dessus d'elles que les personnages religieux auxquels elles paient annuellement la ziara. Ces personnages religieux s'étaient rendus utiles en apaisant les conflits locaux, en intervenant entre les tribus en lutte, en se portant caution dans le règlement des *dia* (ou prix du sang, pour le meurtre d'une victime). Mais l'intérêt de ces personnages ne leur a pas toujours permis d'opposer leur influence aux compétitions des tribus et de les prévenir. Du moins, pouvons-nous prétendre qu'ils nous ont été quelquefois utiles dans leurs relations avec nous, tandis que le maghzen de Fez se déclarait impuissant pour le règlement des questions de notre frontière.

Notre installation à Berguent, en 1904, nous a assuré les résultats que nous n'avions pu obtenir en plus de cinquante ans de négociations diplomatiques antérieures (de 1845 à 1904); elle nous a donné sur nos confins une paix jadis constamment désirée et jamais obtenue. Alors, au milieu des tribus pacifiées, on a vu surgir, tout d'un coup, un centre commercial d'une importance considérable. Les routes naturelles autrefois

désertes et pleines de dangers se sont multipliées tout autour de ce point si heureusement choisi.

Ces résultats ne peuvent être éphémères, car Berguent a une base certaine de prospérité dans son eau abondante et son sol riche. Lorsque la plaine, aujourd'hui à peu près inculte, pourra être irriguée et mise en valeur par l'agriculture elle sera un des centres agricoles de l'Algérie. Son marché sera toujours le centre d'approvisionnements de tribus riches en bétail et en laine.

Berguent, par Guefaït, Aqersif et Taza est beaucoup plus près de Fez que la ville d'Oudjda (deux étapes en moins). Ce poste militaire et commercial est en outre une étape sur la grande voie future qui reliera le port d'Oran à la vallée de la Haute Moulouiya, puis à la haute vallée de l'oued el Abid et enfin à Marrakech et à Mogador.

Pour donner à cette région toute son importance économique et militaire, il serait fort nécessaire que le chemin de fer à voie étroite de Bedeau à Berguent, déjà voté depuis deux ans par les Délégations financières et le Conseil supérieur de l'Algérie soit enfin mis à exécution. Ce serait le meilleur moyen d'assurer le développement de cette riche contrée tout en étendant au loin considérablement l'influence civilisatrice de la France.

A. COUR.

LE MÉHARISTE SAHARIEN

Etude sur le Méhari,
son utilisation comme animal de combat
dans les Compagnies sahariennes

Détails sur les diverses phases de l'existence du Méhariste
dans les régions frontières du Sahara

AVANT-PROPOS

Parmi la multitude des ouvrages qui éclosent chaque jour, peu nombreux sont ceux qui traitent du Sahara, extrêmement rares sont ceux qui parlent du Saharien et de sa monture habituelle, le méhari.

Le Sahara, naguère inconnu, voire mystérieux de par son immensité sauvage et bizarre, nous a été récemment révélé par quelques hardis explorateurs. Les choses ont été mises au point; les anciennes légendes qui couraient sur le grand désert se sont évanouies.

Il y a à peine quelques années on le croyait exclusivement formé de dunes mouvantes que soulevait le souffle puissant du sirocco et qui, telles des vagues en furie, ensevelissaient des caravanes entières. Le chameau était le seul animal dont la légendaire sobriété s'accommodât de ses chaleurs de fournaise et de sa stérilité affreuse. On le croyait d'ailleurs inhabité et inhabitable et d'une traversée impossible, tant à cause du « sable mouvant » que des populations sauvages et guerrières qui en peuplaient les confins. Malheur au voyageur européen qui osait

s'aventurer dans ce pays de la soif ; il courait à une mort certaine. Combien de vaillants explorateurs ont payé de leur vie leur désir de connaître et leur dévouement à la science !

Tant de difficultés de toutes sortes ont permis au mystère de planer jusqu'à nos jours ; ce n'est que tout récemment que la France a mis fin à toutes les légendes en pénétrant au cœur même du désert africain. C'est à elle que revient l'honneur d'avoir ouvert ces régions méconnues à la géographie, et d'avoir apporté un peu de civilisation et de bien-être parmi les populations désolées du Sahara.

Le désert qui, auparavant, était synonyme de vaste étendue de sable, s'est montré tout autre : tantôt plat dans les vastes hamadas rocailleuses, tantôt ondulé dans les interminables dunes qui constituent l'erg, tantôt accidenté dans ses quelques djebels. Quelques oasis rompent un peu avec la monotonie habituelle, et, en dépit de leur pauvreté, ces îles de verdure sont toutes habitées.

Les dunes qu'on croyait mouvantes et dangereuses dorment d'un profond sommeil, se réveillant seulement sous les coups du puissant siroco, non pas pour courir les unes après les autres, mais pour aveugler le voyageur. Et l'on a franchi du nord au sud, comme de l'est à l'ouest, ce qu'on tenait pour infranchissable, sans même être inquiété par le mugissement du fameux « lion du désert ».

Néanmoins, si la nature n'a pas offert de difficultés insurmontables, l'homme du désert s'est souvent opposé à l'envahissement de son domaine, jusqu'alors inviolé. La route a été barrée au Français conquérant et civilisateur par un ennemi à la fois guerrier et insaisissable. C'est tantôt contre les Berabers, tantôt contre les Touaregs ou autres populations aussi redoutables, que nos soldats ont eu à lutter. Leur vaillance a eu raison de la valeur de notre adversaire, malgré les conditions toutes défavorables de la lutte.

Les vastes territoires de sable et de chaleur conquis, il fallait assurer leur sécurité et leur protection, et repousser les furieux assauts de nos ennemis qui ne désarmaient pas.

C'est dans ce but qu'ont été créées les Compagnies sahariennes, appropriées à ce rôle et armées contre les mille difficultés du bled.

Il fallait avoir une troupe mobile et rapide, et capable de supporter les privations d'une vie toute nomade. Ces résultats ont été obtenus, en dotant les Sahariens du méhari comme monture, et en ne recrutant ces derniers que parmi les indigènes aptes à ce service tout particulier.

Les Compagnies sahariennes, malgré leur caractère tout nouveau, ont encore à appliquer des règlements faits pour les troupes régulières dont la vie est si différente. D'autre part, rien n'a été écrit sur le méhari adopté comme animal de combat ; partout, dans son emploi, on se heurte à la routine et aux préjugés.

Il nous a donc paru d'un besoin urgent d'écrire un recueil d'observations dictées par une vie de neuf années d'extrême-sud, dont cinq ans de Compagnie saharienne, sur un sujet aussi intéressant que nouveau. Il nous a semblé que notre œuvre correspondait à une pure nécessité, et ne venait que tardivement combler une lacune.

Cet ouvrage est divisé en deux parties bien distinctes.

Dans la première, nous avons entamé une étude sur le méhari qui, toute nouvelle, prend le plus gros de ce travail. Dans le chapitre du début nous exposons la vie du méhari, les qualités et les défauts de cet animal ; celles-là qui en font le meilleur animal de selle du désert ; ceux-ci qui en font un animal plus délicat qu'on ne le pense généralement. On y trouvera également la façon de les dresser, de les conduire et de les nourrir ; leur recrutement aux Compagnies sahariennes y fait aussi l'objet d'un article, de même

que l'exposé des maladies dont ils sont le plus fréquemment atteints.

La deuxième partie traite du méhariste ; si elle n'est pas un exposé fidèle de sa vie, elle renferme, du moins, les principales phases de son existence aventureuse. On y verra le Saharien dans son camp qui est sa demeure presque habituelle, et sa façon particulière de se garder en des régions aussi dangereuses que celles avoisinant la frontière marocaine. On le suivra dans ses longues reconnaissances et ses fréquentes patrouilles. On le verra encore poursuivant l'ennemi, puis luttant contre ses valeureux adversaires du désert.

L'ouvrage se termine par quelques chapitres distincts, traitant de choses toutes particulières aux Compagnies sahariennes, comme les « gradés français » et le « recrutement ».

Nous ne terminerons pas cet avant-propos, sans implorer l'indulgence du lecteur. Si notre œuvre n'a pas le caractère scientifique et littéraire qu'elle aurait dû revêtir, nous sommes du moins à même d'avancer qu'elle est entièrement le fruit de nos constatations personnelles ; c'est le tiers d'une vie passée dans le bled, ce sont les souffrances et les privations dans ces lieux désolés, qui nous ont versé goutte à goutte l'expérience des choses du Sahara.

Nous avons cru devoir transmettre nos propres observations aux camarades et collègues intéressés, pour que notre peine ne reste pas vaine. Heureux si notre œuvre est reconnue d'utilité militaire et pratique ; heureux si nos humbles observations sont prises en considération et notre voix écoutée. Notre but sera alors atteint, puisque nos efforts ne seront pas demeurés stériles. Cette pensée nous dédommagera largement de notre travail et c'est là toute notre ambition.

PREMIÈRE PARTIE

LE MÉHARI

CHAPITRE I

DES MEHARA

Le peu de richesse en eau des immenses hamadas et les grosses fatigues occasionnées par la traversée des ergs aux dunes sans fin, rendent les chevaux quelque peu impropres au vaste service de surveillance de frontière, tel que les Compagnies sahariennes doivent l'assurer. Aussi, pour des Sahariens, la monture par excellence est-elle le méhari. Très sobre, cet animal est à même d'accomplir à belle allure, et sans aucun ravitaillement, d'invraisemblables randonnées.

Notre long service de méhariste nous a permis d'apprendre à connaître d'abord, et d'apprécier ensuite à leur juste valeur, les méhara. Nous allons essayer de rapporter ici nos observations, mais pour plus de clarté dans notre exposé, nous en diviserons l'ensemble en quatre parties : 1° des méhara en général, leurs qualités et leurs défauts, leur utilité, leur nourriture ; 2° recrutement ; 3° dressage et façon de conduire ; 4° maladies des méhara.

1° Des méhara en général ; leur utilité ; leurs qualités et leurs défauts ; leur nourriture

Les méhara sont les seules montures pratiques au désert. Avec eux, vous effectuerez de longues reconnaissances ! Avec eux seulement, vous pénétrerez dans les parties sablonneuses du désert ! Grâce à eux, vous pourrez atteindre vos ennemis !

Leur sobriété et leur endurance à la fatigue en font de précieux auxiliaires. Ils ont et demeureront les seules montures pouvant rendre les plus inappréciables services dans ces pays désolés de la soif, où les distances à parcourir sont énormes, où les points de ravitaillement sont éloignés parfois de centaines de kilomètres, et où les moyens de pénétration sont aussi difficiles que dangereux.

Tout cela, le Saharien le sait bien ! Aussi, le verrez-vous prendre plus de soins pour sa monture que le cavalier pour son cheval. Ne lui devra-t-il pas la vie en maintes circonstances ? Et n'est-il pas pour lui, dans le bled, son meilleur compagnon et son plus précieux auxiliaire ?

C'est aux époques de l'année où la température fraîchit, que l'on décidera les grandes randonnées. L'animal se nourrit mieux, la nourriture étant alors plus abondante et plus variée. De plus, il peut rester plusieurs jours sans éprouver le besoin de boire. Sous l'action du froid, son tempérament naturellement lymphatique, s'améliore. Il montre plus de vigueur et peut fournir de plus longues marches à plus vive allure.

Une troupe à méhari n'a de raison d'être qu'autant que le territoire où elle évolue présente des caractères spéciaux, tels qu'une étendue considérable aux ressources minimes et lointaines. Elle jouit de la faculté de brûler les étapes et d'éviter à son gré les points d'eau. Cela lui permet de contrebalancer de valeur avec une troupe de cavaliers, et même d'avoir un certain avantage sur elle. Les cavaliers vont, il est vrai, plus vite que les méharistes, mais le manque d'eau les oblige souvent à abandonner une poursuite. De plus, un méhari porte facilement les vivres d'un homme pour une durée d'un mois et même pour trente-cinq ou quarante jours. Pratiquement, un chargement de vingt jours de vivres est tout à fait normal.

DE LA MISE EN CONDITION DES MÉHARA

Mais pour fournir un long effort, il faut que les méhara soient en forme ; c'est à-dire prêts à supporter les plus lourdes fatigues. Or, un méhari insuffisamment préparé ne peut supporter un trop long jeûne, tout en se maintenant en bon état, dans une région souvent dénuée de tout pâturage.

De plus, le méhari sans entraînement, a le ventre trop

volumineux et les muscles trop ramollis, pour fournir une allure vive et soutenue.

Aussi, s'appliquera-t-on à l'amener en bonne condition, avant son utilisation.

Pour mettre une monture en forme (levrettée), il convient, tout simplement, de la faire marcher longuement au pas. L'effort lent et prolongé soutenu pendant la marche, lui raffermira les muscles peu à peu, et lui fera dépenser, en partie, la grosse quantité d'eau contenue en ses divers organes. Cela par la sueur et l'urine. Pendant que l'eau est ainsi éliminée, le fourrage contenu dans la grande panse et qui constitue une réserve de cinq à six jours, diminue de volume. Cette diminution partielle de volume est provoquée par le dessèchement et le tassement des brindilles de 2 à 5 centimètres, peu broyées, composant la nourriture ingérée. Or, les parois de l'estomac et des intestins enserrant le fourrage, se rétrécissent progressivement par suite du tassement signalé. Il en résulte que ces parois s'épaississent de plus en plus et acquièrent une plus grande résistance. L'hypothèse du tassement de la nourriture, conséquence de l'élimination partielle de l'eau, est d'ailleurs confirmée par le fait qu'un animal entraîné rejette des excréments beaucoup plus fermes qu'un méhari laissé au pâturage.

A l'état ordinaire, le ventre du méhari (estomac et intestins) est d'une contenance d'environ 250 à 300 litres, suivant la charpente osseuse de l'animal. Il mesure de $2^{m}75$ à 3 mètres de tour (mesure prise à hauteur du nombril). Le tour du ventre n'est plus que de 2 mètres à $2^{m}25$ lorsque l'animal est levretté. Les poches abdominales contiennent alors une quantité d'eau et de fourrage de 250 à 300 litres, mélangés dans la proportion d'un litre d'eau pour deux de plantes fourragères.

L'aspect d'un animal entraîné est absolument différent de celui d'un animal au repos. Quant il est levretté il se présente sous une forme légère et même relativement élégante. Le ventre qui, avant, était ballonné et énorme a pris, sous un petit volume, une forme allongée. Les muscles sont fermes ; la graisse a pris une consistance plus grande ; les poumons étant dégagés l'animal respire plus à l'aise. Le cœur étant débarrassé d'une partie de la graisse qui l'entourait, le méhari a ses mouvements plus libres. Bien préparé et bien

conduit il doit fournir les efforts les plus pénibles, sans être atteint de maladie.

Mais cet état d'entraînement ne peut être un état normal et permanent. Il déterminerait chez l'animal un état latent d'affaiblissement, préjudiciable à sa santé. Aussi l'usage de deux montures est-il des plus judicieux. Cela permet en effet, de maintenir en état de route une partie des montures pendant que l'autre reprend de la chair et de la graisse au pâturage.

Vienne l'instant des poursuites, les méhara préparés seront sellés immédiatement, et comme ils auront été préalablement entraînés, il sera possible de rejoindre l'ennemi malgré son avance parfois considérable.

Le méhari, en son état normal, a une bosse plus ou moins considérable suivant sa taille. Un animal sans bosse est, en général, incapable de fournir un travail, même médiocre. Quelques chameaux, en très petit nombre toutefois, possèdent la particularité de ne se garnir en graisse que sur les côtés. Bien musclés, ils peuvent être parfaitement utilisés ; mais ce sont là de rares exceptions.

Il faut convenir de l'extrême difficulté qu'il y a à se procurer de bonnes montures. Aussi, devra-t-on en opérer le recrutement avec le soin le plus judicieux, nous ne saurions trop le répéter.

Un animal maigre, non malade, n'a qu'une seule époque de l'année pour s'engraisser : c'est le printemps. Mais encore faut-il qu'il ne soit pas trop dérangé pendant toute la durée de la saison. Et dans une troupe il existe toujours quelques méhara en médiocre état et insuffisamment engraissés, qui ne peuvent, par suite, offrir les mêmes garanties de résistance et soutenir les mêmes allures que les autres. On se méfiera beaucoup de ces animaux dénommés vulgairement *claquettes*, et l'on tâchera de les éliminer au plus tôt, ainsi que les sujets maigres et douteux, pour n'avoir dans la mesure du possible que de bons animaux, d'entretien facile, les seuls susceptibles de fournir un effort prolongé.

En sus de ces considérations, nous signalerons l'importance du commandement en matière de route. C'est au chef en effet qu'il appartient de régler l'allure, de fixer les étapes, de faire preuve enfin d'intelligence, d'initiative et d'expérience. Ces connaissances ne s'acquièrent qu'à la longue, et ceux qui les

possèdent méritent d'être écoutés, car c'est de leur avis et de leurs conseils que peut dépendre le succès d'une expédition.

DE LA SOBRIÉTÉ DES MÉHARA

Comme nous l'avons dit ci-dessus, par suite de l'entraînement, le méhari levretté a la contenance de l'estomac et des intestins très réduite.

Se trouvant dans cet état, pendant un certain laps de temps il lui faudra peu de nourriture quotidienne pour s'entretenir, malgré les gros efforts produits. Nous pouvons expliquer ce fait de la manière suivante :

La graisse, répartie sur plusieurs régions du corps, est absorbée par les muscles au fur et à mesure des besoins de l'animal. Si la marche est peu pénible et que journellement on puisse laisser pâturer suffisamment l'animal, celui-ci n'utilisera pas sa provision de graisse pour s'entretenir. Tandis qu'au contraire, s'il doit marcher beaucoup et par suite fournir de gros efforts sans avoir le temps de manger (ce qui est souvent le cas), les muscles absorberont de la graisse en quantité variable, suivant la violence de l'effort fourni et le manque plus ou moins grand de nourriture.

Cette explication aidera à comprendre la sobriété des méhara. Tout le secret réside, à notre avis, dans le rétrécissement des poches abdominales (et par suite, diminution notable des besoins de l'animal), la bosse de graisse fournissant aux muscles le complément de la nourriture insuffisante, que ceux-ci tirent par les phénomènes de la digestion des matières nutritives contenues dans la panse et ruminées par l'animal.

TRAVERSÉE D'UNE RÉGION OU L'EAU ET LE PATURAGE DOIVENT MANQUER PENDANT PLUSIEURS JOURS

Lorsque l'on aura à traverser une région où l'eau et le pâturage devront manquer pendant plusieurs jours, on prendra le soin, avant d'entamer ce pénible parcours, d'abreuver et de faire pâturer abondamment les méhara. Faute de prendre ces précautions, on risquerait fort de rester en cours de route, ou tout au moins de n'accomplir le trajet qu'avec beaucoup de difficultés. Pendant les repos les animaux ruminent et l'on

peut dire alors, qu'ils vivent sur la provision de fourrage entassée dans leurs panses avant le départ, et sur leur bosse.

Nous avons entendu dire, qu'au cours d'une importante traversée sans ressources les indigènes limitent dans une certaine mesure, la consommation des aliments de réserve des méhara, en leur ligottant la bouche. Cette précaution est alors prise les deux premiers jours de marche. Les animaux nullement fatigués, sont encore en pleine force, et peuvent supporter facilement quelques privations. Les jours suivants ils se rattrapent en ruminant plus longuement. Dans pareil cas, les animaux ruminent deux fois par jour : le matin, dans la dernière partie de la nuit, et le soir, à la nuit tombante. D'ailleurs, dans les cas extrêmes, les méhara très affamés mangent des plantes et des arbustes, qu'ils ne pâturent pas en temps ordinaire, tels que : champignons du désert, Alenda, Retem, etc..., etc.... Ces végétaux suffisent alors, car pour que des méhara en état continuent à marcher dans une région privée de tout pâturage, il leur suffit de brouter journellement quelque peu, pour tromper la faim. C'est alors leur bosse qui fait tous les frais de leur entretien.

SOIF ET FATIGUE

Un animal assoiffé présente l'aspect suivant : ses yeux sont rentrés, ses flancs sont creux, sa peau se contracte sur toutes les parties du corps. Pendant le repos il mugit.

Un animal fatigué a les yeux ternes et rentrés. En se baraquant il se laisse tomber comme une masse. En marchant, il trébuche et grince des dents et ne tarde pas à être à bout de souffle. Si ces signes de grande fatigue se présentent pendant une marche, on doit s'arrêter immédiatement et octroyer un sérieux repos à l'animal, repos qui lui est d'autant plus indispensable que son épuisement est plus grand.

GRAISSE DES MÉHARA

Avant l'entraînement, en été surtout, la graisse est molle et fluide, chez les animaux en bon état (ayant de la bosse). Elle a besoin de se raffermir et d'acquérir plus de consistance. Sans cela, il se produirait des dérangements au cours des longues marches, dans les couches de 2 à 5 centimètres d'épaisseur, réparties sur les côtés, le dessous du corps, la région du cœur

et certaines parties des intestins. Pour obtenir le raffermissement convenable de la graisse, il faut que l'animal marche en moyenne pendant deux jours, à une allure lente. Ce qui, comme nous l'avons déjà dit, durcit aussi les muscles et élimine partiellement la grande quantité de liquide que contiennent les divers organes du méhari. Ce liquide, infiltré dans les muscles et la graisse, provient de l'eau d'abreuvage combinée au suc des plantes fourragères ruminées.

LE MÉHARI ANIMAL DE CONSTITUTION COMPLEXE ET DÉLICATE

La constitution du méhari est des plus complexe. Son système moteur (4 pattes) est excessivement robuste, et ne lui fait défaut que très rarement ; mais le phénomène de rétrécissement de ses poches abdominales, le rend très délicat. On ne fera pas en effet, plusieurs longues tournées, proches les unes des autres, avec le même animal, sans courir le risque de le claquer. Autrement dit, de par sa constitution spéciale le méhari s'accommode mieux d'efforts de longue durée suivis de très longs repos. Un animal qui effectue une tournée d'une quinzaine de jours, aura besoin des douze ou quinze jours suivants pour se reposer complètement et revenir à son état ordinaire.

A l'état ordinaire, les enveloppes de la panse et des intestins étant très tendues par suite de l'énorme quantité de fourrage ingérée, sont d'une extrême fragilité. Le moindre mouvement brusque peut provoquer des dérangements parmi eux. Ces dérangements engendrent dans beaucoup de cas des maladies de longue durée (un an ou deux), maladies pendant lesquelles l'animal est tout à fait indisponible et dont parfois il peut mourir. Les mouvements brusques dont nous venons de parler, sont causés par les membres postérieurs, qui, aux allures vives, provoquent par leur déplacement de bas en haut, des chocs saccadés et quelque peu violents.

Il est aussi évident que l'énorme surcharge que contient le ventre de l'animal, qui bien souvent lui fait plier l'échine, a pour inconvénient de l'alourdir énormément et de le rendre presque impotent et excessivement délicat, surtout aux époques des fortes chaleurs.

Au retour d'une reconnaissance on ne s'aperçoit pas que les animaux ont maigri ; leur aspect est celui du départ. Ce n'est qn'une quinzaine de jours après que la réaction se

produit. C'est au printemps, en saison d'acheb, que le méhari prend de la bosse. Mais la graisse qui la compose est encore fluide et molle. Si vers cette époque on lui demande un effort trop prolongé, cette graisse fond littéralement à la fatigue. Mais si au contraire, le méhari est ménagé, cette bosse nouvelle persiste jusqu'à l'année suivante. La graisse s'est alors tassée : c'est une réserve précieuse accumulée. Le méhari qui en sera pourvu pourra supporter, sans beaucoup dépérir, les plus longs trajets, surtout en automne et en hiver.

DÉPÉRISSEMENT DES MÉHARA EN ÉTÉ

En été, pendant les fortes chaleurs, les animaux très gras sont les plus délicats. Ils tombent facilement malades si on ne prend le soin de les faire marcher qu'aux heures de fraîcheur. Quand le méhari marche au moment où la température est très élevée, la graisse contenue dans les différentes parties de son corps et dans sa bosse, devient fluide et semble presque entrer en ébulition. L'animal paraît alors suffoqué et semble avoir, en quelque sorte, le cœur et les poumons noyés dans la graisse. Forcé dans cet état, il se couche pour ne plus avancer et bien souvent en reste gravement malade.

En été, les soirées sont beaucoup plus chaudes que les matinées. Le sol généralement sablonneux est littéralement brûlant. Cet échauffement excessif du sable provoque parfois des boiteries chez les méhara dont la plante des pieds est composée d'une sorte de corne noire, souple, d'une épaisseur d'environ 4 à 6 millimètres. A cette corne adhère une matière grise, spongieuse, qui a de 2 à 3 millimètres d'épaisseur. Au-dessus, se trouve accolé une sorte de coussinet formé d'une matière blanche, moelleuse et élastique, ressemblant comme résistance à un tendon. Ce coussinet qui semble être placé là uniquement pour amortir les chocs, a une épaisseur d'environ 2 centimètres.

La corne de la plante des pieds étant relativement peu épaisse, s'use assez vite. Il arrive même qu'elle se perfore par endroits, à la suite d'une longue marche en terrain rocailleux surchauffé. Dans ce cas, pour éviter que le coussinet ne soit atteint, ce qui aurait pour effet de rendre l'animal indisponible pour longtemps, on procède de la manière suivante :

On choisit un bon morceau de *melkha* (peau non tannée) ou

à défaut, du cuir souple et solide, que l'on accole à la plante de la patte pour protéger les points perforés. On fixe le *melkha* au moyen de lanières de cuir que l'on entrelace à l'aide d'un poinçon ou d'une forte aiguille dans l'épaisseur même de la plante. Avant de placer le cuir on devra nettoyer la région entamée et l'enduire de graisse de mouton ou de gazelle.

Nous donnons le conseil au point de vue de la santé des méhara, quand on devra faire de longues étapes en été, de ne se déplacer autant que possible, que la nuit au clair de lune, ou la matinée aux époques sans lune. En outre, nous avons pu reconnaître qu'il était préférable de marcher le matin, jusqu'à midi s'il le faut, pour arriver à l'étape assignée, plutôt que de partager le parcours en deux et d'en effectuer la deuxième moitié dans la soirée à partir de 2 ou 3 heures. A ce moment en effet, la température est encore très chaude et le sol est extrêmement surchauffé.

Aux saisons fraîches (automne et hiver) un méhari effectuera plus facilement dans le même laps de temps un parcours de 150 kilomètres que, par exemple, 100 kilomètres en été. Ce même méhari supportera bien mieux une tournée d'un mois en hiver, qu'une de 12 à 15 jours en été. Ceci prouve que la résistance du méhari subit de forts écarts, suivant les saisons.

Indépendamment de ces causes de fatigue pour le méhari en été, nous pouvons en exposer encore une, assez importante :

On opère généralement dans les hamadas en cette saison ; ces régions sont alors très pauvres en pâturages. Et comme l'on est souvent obligé d'employer tous les moments de fraîcheur pour marcher, les animaux pâturent dans de très mauvaises conditions. N'ayant que les moments de chaleur pour pourvoir à leur nourriture, les méhara broutent pendant un certain temps pour tromper leur faim, mais ne tardent pas à se baraquer, parce qu'en plus de la chaleur qui les gêne, ils ne trouvent à pâturer que des arbustes salés, desséchés et surchauffés. A cela il faut encore ajouter qu'en été, l'eau des puits de hamada est bien moins bonne qu'en hiver.

Voilà donc énumérés et décrits en quelques lignes les grandes causes du dépérissement des méhara en été.

RENSEIGNEMENTS ET DÉTAILS SUR CERTAINES PARTICULARITÉS EXISTANT CHEZ LES MÉHARA

Au sujet du nez. — Chez le méhari, les naseaux présentent intérieurement une originale particularité :

Chacun d'eux en effet, est composé de deux cloisons élastiques, d'une hauteur moyenne de 5 centimètres. Ces deux cloisons sont tellement rapprochées qu'elles se touchent presque. Lorsque le méhari inspire ou expire, elles s'écartent légèrement pour livrer passage à l'air, mais tendent aussitôt après à se refermer.

Ce sont sans doute ces espèces de membranes, qui, par les grands vents, empêchent l'envahissement des voies respiratoires de l'animal par le sable.

Vers. — Une autre particularité, aussi bizarre qu'inexplicable (en ce qui nous concerne), existe chez le méhari ; nous la signalons à titre de curiosité :

A hauteur des yeux, entre les cartilages postérieurs du nez, se trouvent deux petites cavités, chacune de la forme et de la capacité d'une noix. Ces espèces de pochettes contiennent une trentaine de vers ayant en moyenne un centimètre de longueur. Au-dessous d'elles, il s'en trouve une plus grande, dans laquelle existent des vers plus développés que les précédents et atteignant environ 3 centimètres de longueur et 5 millimètres de diamètre. Cette troisième pochette est en communication directe avec les naseaux. De temps en temps quelques-uns des vers encore vivants, empruntent cette voie pour arriver à l'air libre.

Les trois pochettes renferment un liquide épais et visqueux, de couleur foncée, qui vraisemblablement sert de nourriture aux vers.

Tous les indigènes, même ceux connaissant le chameau de longue date, semblent ne pas connaître l'utilité de la présence de ces vers, pas plus que leur raison d'être. La seule légende qu'ils colportent à ce sujet, dit : « Qu'Allah n'a placé ces vers dans la tête de l'animal, que pour le forcer à rester docile ».

Il est à remarquer que dès que la vie cesse chez l'animal, les vers cessent également de vivre. Aucun méhari n'en est exempt.

NOURRITURE DES MÉHARA

Les méhara, voyageant en pays à pâturages, se nourrissent exclusivement de plantes fourragères. Nous donnons à ce sujet, dans le chapitre intitulé « Des Pâturages » tous les détails voulus.

Lorsqu'on traverse ou qu'on s'installe dans une région peu riche en pâturages, la nourriture artificielle s'impose. Cette nourriture artificielle se compose principalement d'une plus ou moins forte ration d'orge, suivant les ressources du pays (4 ou 5 kilos).

Mais il serait difficile de maintenir dans un état satisfaisant et durable, des méhara ne mangeant que de l'orge. La nourriture du méhari devant en effet être composée journellement d'une grosse quantité de fourrage naturel, fourrage dans lequel entrent de nombreuses variétés de plantes et arbustes. De plus, l'orge échauffe considérablement les poches de l'animal. Pour remédier à cet état de choses, dans la mesure du possible, on ajoutera à la ration d'orge une certaine quantité de luzerne, drin, hara, dattes sèches, dattes vertes, carottes, orge vert, ou béchna vert, etc., etc., selon ce dont on disposera.

En sus de l'échauffement qu'elle peut provoquer, l'orge est fréquemment la cause déterminante des « lampas » et des « inflammations de bouche », qui font dépérir l'animal et dont la guérison est assez longue. C'est surtout l'orge vieille, dure et de qualité médiocre, aux grains à pointes acérées, qui provoquent ces maladies. Et, au Sahara, l'atmosphère manquant d'humidité, l'orge durcit vite.

Pour éviter ces maladies aux animaux, on peut leur donner de l'orge concassée. Mais les méhara ne la mangent pas avec beaucoup d'appétit. Le meilleur procédé que l'on peut mettre en pratique, pour couper court aux échauffements, lampas et inflammations, consiste à faire tremper dans l'eau, l'orge que l'on veut ramollir. Il faudra alors prendre le soin de la bien faire sécher avant de la donner à l'animal. Cette façon de faire, très simple, nous a toujours donné de bons résultats.

Pour pouvoir nourrir convenablement des méhara en garnison, tout comme des chevaux, il faudrait pouvoir leur donner journellement, en sus de l'orge, certains des divers fourrages cités plus haut. Or la chose n'est pas commode, et parfois même est impossible.

FAÇON DE FAIRE MANGER L'ORGE AUX MÉHARA

Autant que possible, on évitera toujours de faire manger à plusieurs animaux leur orge sur la même couverture ; les méhara mis ensemble mangent irrégulièrement et trop précipitamment. Il arrive même qu'en se pressant trop, un animal s'obstrue le gosier par une grande quantité d'orge avalée à la fois, et risque ainsi de s'étrangler. Dans pareil cas, on versera de l'eau dans la bouche de l'animal, ce qui suffira pour dissiper l'amas d'orge qui s'y était formé. Si ce procédé ne réussissait pas, on pourrait élever et secouer alternativement la tête de l'animal jusqu'à ce que ces mouvements aient pour résultat de provoquer chez lui des réactions brusques.

2° Recrutement

Les régions où se recrutent les méhara sont : Ouargla, le Hoggar, le Sahel, et le Tafilala.

MÉHARI D'OUARGLA

Le méhari d'Ouargla est le produit du croisement des animaux de la contrée avoisinant Ouargla, avec les méhara touareg (du Hoggar). Il représente l'un des types qui réunissent le plus de qualités pour assurer le pénible service imposé aux animaux des Compagnies sahariennes.

Vigoureux, de taille moyenne, assez léger, très endurant, il a de très bons pieds. D'un naturel moins délicat que l'animal targui, il est d'un entretien plus facile.

MÉHARI TARGUI

Les méhara touareg se divisent en deux catégories bien distinctes : l'une bonne, l'autre médiocre.

Les bons animaux sont de taille moyenne, ont une charpente solide, l'encolure courte et forte à la base et possèdent une poitrine large et puissante.

Ceux composant la deuxième catégorie, sont de très grande

taille. Ce genre d'animal plaît à l'œil, a des formes relativement gracieuses et légères, des membres fins et souples, des allures dégagées. Il a aussi beaucoup de sang, mais possède une poitrine étroite, manque de coffre, a les reins longs, l'encolure grêle et trop longue, ce qui diminue sa puissance. Dépourvu de muscles fermes, l'animal ainsi constitué est d'un entretien délicat. En outre, il manque de solidité, et dépérit facilement.

Aussi, pour les Compagnies, choisira-t-on de préférence les animaux appartenant à la première catégorie. Leur aspect est peut-être moins séduisant, mais ils sont de force et d'endurance bien supérieures, ont bien souvent une vitesse égale à celle des animaux de la deuxième catégorie et ont le gros avantage d'être d'un entretien beaucoup plus facile en raison de leur robuste constitution.

MÉHARI DU SAHEL

Le méhari du Sahel n'arrive à être présenté aux Compagnies que par une voie indirecte. Les Doui-Ménia sont dans le sud oranais ce qu'étaient autrefois les Chaamba dans le sud algéro-constantinois. Or, ces derniers s'approvisionnaient en montures, chaque fois qu'ils allaient razzier les Touareg. Les Doui-Ménia opèrent de la même façon dans le Sahel. C'est donc chez eux qu'on peut se procurer l'animal saheli.

La puissante tribu des Doui-Ménia peut en effet pratiquer la razzia dans deux régions différentes ; mais elle préfère de beaucoup la deuxième de ces régions.

La première est le Tafilala, où résident les Bérabers, qui possèdent d'excellentes montures.

La deuxième est le Sahel, pays où se trouvent des chameaux en quantité considérable, mais de qualité bien inférieure à ceux des Bérabers.

La raison qui pousse les Doui-Ménia à aller razzier si loin alors qu'ils ont de meilleurs animaux près d'eux, réside dans le fait que les gens du Sahel sont très mal armés et semblent avoir un naturel pacifique, tandis que les Bérabers sont des gens belliqueux, bien armés et sachant se battre. Les Doui-Ménia savent parfaitement qu'avec eux ils ne pourraient faire d'omelette sans casser d'œufs, ce qui les retient beaucoup. Ils préfèrent s'imposer trois ou quatre mois de route pour aller razzier des gens chez lesquels ils courront moins de

risques, tout en ayant la certitude de pouvoir ramener plus de butin.

Les méhara du Sahel présentent les mêmes qualités et défauts que les targuis. Razziés jeunes ils s'acclimatent beaucoup plus facilement dans la région de l'Oued Guir, que ceux qui y arrivent étant déjà assez âgés du fait sans doute que le climat du Sahel n'est pas du tout le même que celui de notre région, et que les plantes qui composent ses pâturages diffèrent beaucoup des nôtres.

Il paraîtrait que les gens du Sahel choisissent avec soin les méhara étalons destinés à la reproduction. Mais ils ont de mauvaises habitudes qui enrayent beaucoup le développement des jeunes animaux : ils les castrent d'abord trop jeunes, puis les font travailler deux ou trois ans trop tôt. D'après eux, la castration des animaux encore jeunes, éviterait chez ceux-ci l'épaississement d'ensemble et par suite leur alourdissement.

MÉHARI DES BÉRABERS

L'animal berberi remplit lui aussi toutes les conditions pour pouvoir être employé utilement par les Sahariens. Son genre se rapproche de celui de Ouargla, avec cette différence qu'il semble encore plus résistant et d'un entretien plus facile.

Il est de formes un peu moins fines, mais il est plus râblé et mieux musclé à l'arrière-train. Toutes ces qualités sont à apprécier. Elles proviennent surtout du soin judicieux que les Bérabers doivent apporter dans le choix des étalons destinés à la reproduction. De plus, l'animal ne travaille pas pendant son jeune âge, ce qui favorise son développement. Et il n'est castré que lorsqu'il est déjà formé.

MÉHARA CASTRÉS. — CASTRATION

En général, les animaux castrés sont plus endurants que les autres. Il se développe en effet, dans la bouche de ces derniers, une sorte de poche qui se gonfle et grossit beaucoup lorsqu'une allure vive doit être soutenue pendant longtemps. Cette poche gonflée, obstruant presque complètement les voies respiratoires, essouffle rapidement l'animal. C'est au moment du rut, qu'elle se développe le plus.

On castrera donc les animaux chaque fois que la chose sera possible.

La castration s'opère de deux manières différentes : soit au feu, soit à froid.

Dans l'opération au feu, les cordons des testicules (canaux déférents), sont coupés au fer rouge. Ce procédé a un petit inconvénient, celui d'occasionner à l'animal une grande perte de sang.

Dans le procédé à froid, les cordons des testicules sont complètement arrachés. C'est surtout en été que cette dernière façon d'opérer est employée.

Ces deux manières de castrer donnent de bons résultats. Il arrive pourtant que des animaux meurent des suites d'une castration mal conduite. On pourrait éviter toute suite fâcheuse, en usant d'injections antitétaniques. A la suite de l'opération, les indigènes remplissent les bourses ayant contenu les testicules, d'un mélange composé de crottin, de goudron et de sable. Puis ils laissent les chairs se refermer d'elles-mêmes.

L'animal castré ne reste que quelques jours indisponible. On peut castrer à presque toutes les époques de l'année, mais il est préférable d'opérer au moment où la température est douce et les mouches peu nombreuses. L'état d'entretien de l'animal influe beaucoup sur la rapidité de la guérison. Pour castrer un animal on choisira de préférence l'époque à laquelle il se trouvera en bon état.

RENSEIGNEMENTS UTILES POUR LES ACHATS DE MÉHARA

Un bon méhari devra présenter :

La *tête* large ; les naseaux développés ; le nez légèrement busqué ; les joues devront être saillantes et les ganaches très développées.

L'*encolure* sera courte, large et puissante à sa partie inférieure, légère et effilée à sa partie supérieure. Un animal dont l'encolure est trop plongeante est impropre au service de méhari, par suite du manque de point d'appui pour le méhariste.

Le *dos* sera bien musclé, aura une direction horizontale. Un dos légèrement incliné en avant, est un indice de résistance. Lorsqu'il est incliné en arrière, c'est un indice de faiblesse.

Les *reins* seront courts et larges ; des reins longs indiquent un animal peu endurant.

La *croupe* sera bien musclée et épousera la forme d'une courbe suffisamment tombante. Les muscles des cuisses seront fermes et arrondis. Des cuisses plates et flasques sont de mauvais indices.

L'*épaule* sera longue, bien musclée, la pointe du coude étant très ouverte. Les muscles de l'avant-bras formeront une saillie bien dessinée. A sa partie supérieure l'avant-bras devra être large.

La *poitrine* sera large et profonde.

Des *côtes* bien arquées dénotent un animal qui a du coffre, ce qui lui permet d'emmagasiner de grosses quantités de nourriture.

Les *membres* devront être fins à leur partie inférieure. Les pieds seront de moyenne grandeur, les *doigts étant courts*. De longs doigts de pied indiquent que l'animal butte beaucoup. Ce défaut est très grave, car le méhari ne réagit pas lorsqu'il butte.

RENSEIGNEMENTS ET OBSERVATIONS DIVERSES

De par sa conformation, le méhari tient du bœuf sous certains rapports. C'est ainsi qu'il est légèrement panard des membres antérieurs. Cette particularité ne présente pas d'inconvénient à l'état ordinaire. Exagérée, elle serait à redouter, car elle prédisposerait l'animal à butter et aurait pour résultat d'alourdir ses allures.

Voici maintenant quelques observations de détail :

Yeux grands et vifs, indices de vigueur et de sang.

Yeux petits, ternes et renfoncés, indices d'un naturel mou, prédisposé aux maladies et facilement gagné par la fatigue.

Poils moutonnés, indices de résistance, entretien facile.

Poils ras, peau fine, animal délicat.

Poils luisants, indices de très bonne santé.

Poils piqués, sales, indices d'état maladif ou d'ancienne maladie.

Lorsqu'en se baraquant, l'animal se laisse tomber comme une masse, et que dans cette position ses genoux sont écartés et placés irrégulièrement ; il y a là indice de *faiblesse* de l'avant-train.

Quand en se baraquant, l'animal arrive lentement à terre, en se retenant comme bon lui semble, et que dans cette position ses genoux sont rapprochés et posés régulièrement, c'est un indice de *force*.

Lorsque le mugissement du méhari produit un *son grave et élevé*, il dénote de la puissance et de la vigueur.

Par contre, le mugissement *aigu et enroué* indique la faiblesse générale.

Et un mugissement *grave et étouffé* est un indice de vieillesse.

De nombreuses *traces de feu* au ventre indiquent que l'animal est prédisposé aux maladies.

Chez le méhari, les *membres postérieurs* étant plus longs que les autres, supportent difficilement la fatigue. On écartera donc, dans la mesure du possible, les animaux dont les muscles des cuisses ne seraient pas bien développés.

Les méhara ne sont pas nécessairement des chameaux de *race spéciale*. Souvent, dans la pratique, on rencontre des animaux du type méhari, qui ne peuvent arriver à assurer leur dur service. Par contre, d'autres animaux ayant franchement le type animal de bât, font d'excellents méhara. On voit donc, que pour faire de bons méhara, les chameaux n'ont nul besoin d'appartenir à une race spéciale. Ce qui les différencie surtout, entre eux, c'est le sang. Un animal genre chameau de bât, ayant beaucoup de sang, pourra faire un bon méhari. Tandis qu'un chameau genre méhari manquant de sang, est presque inutilisable comme monture.

AGE DU MÉHARI

Le méhari atteint son plein développement à l'âge de 8 ans. De 8 à 15 ans, il est à peu près stationnaire, pour ensuite diminuer sensiblement de vigueur. Sa vie moyenne semble être de 20 à 25 ans.

De 4 à 8 ans, on peut facilement se rendre compte de l'âge exact du méhari. Passé cet âge, il devient difficile de l'apprécier au juste, et l'on ne peut plus alors baser son approximation que sur l'usure des deux premiers crochets. Tant que ces crochets ne présentent pas d'usure, l'animal est encore en pleine force, c'est-à-dire qu'il peut avoir de 9 à 12 ans. Des crochets légèrement usés indiquent que

l'animal a de 12 à 15 ans. Des crochets déjà usés indiquent 15 ans et au-dessus.

Voici dans quel ordre poussent les dents chez le méhari, de 4 à 8 ans :

Dents de lait au complet			(geda)..........	4 ans.
Grosses dents : les deux premières			(tni)....	5 ans.
—	quatre	—	(arba)..	6 ans.
—	six	—	(sedèss).	7 ans.
Les deux premiers crochets			(ghra).......	8 ans.

A égalité d'âge, les animaux non castrés ont les crochets plus volumineux que les autres.

Toutes les observations que nous venons de faire seront utiles à nos lecteurs pour les achats de méhara qu'ils pourront avoir à faire.

3° Dressage et façon de conduire

DU DRESSAGE

Le méhari est un animal doux mais têtu. A 8 ans seulement il est en plein développement, mais on peut commencer à le faire travailler dès l'âge de 4 ans.

Plus l'animal est jeune et plus il est facile à dresser. Les animaux non castrés sont également plus vite dressés que les autres.

Pour dresser un méhari, on pourra employer le procédé suivant :

On mettra un licol solide à l'animal. Ce licol sera fixé par une corde à un corps lourd mobile, un sac de sable par exemple. Le méhari aura la possibilité de se déplacer tout autour, de l'entraîner même, mais difficilement. Il se sentira néanmoins captif, et la crainte du licol sera pour lui le commencement de la sagesse.

On le détachera ensuite. Un homme prendra en main la longe du licol pour obliger l'animal à suivre ; un autre devra demeurer derrière lui pour le pousser en avant à chaque vélléité de reculade.

En même temps, dans le but de le familiariser avec un fardeau, on lui mettra une haouia ou une rahela sur le dos. Aussitôt qu'il suivra sans difficulté, on le montera en continuant à le faire conduire en main. Dès qu'il commencera à se livrer, on ne le fera plus tenir et on le promènera avec d'autres animaux.

Quand il aura bien compris, on essayera de le faire marcher dans tous les sens. Pour cela, on l'isolera des autres animaux qui l'attireraient. Seul, il obéira mieux et sera plus attentif.

On fera en sorte de ne pas forcer l'animal au début du dressage. S'il était mené trop durement, il contracterait la mauvaise habitude de se dérober, pour se soustraire à l'action du méhariste. Son caractère s'irriterait. On en ferait un animal « charade », de maniement difficile et de valeur médiocre comme monture.

Il est difficile d'obtenir de bons résultats avec des animaux âgés et castrés, si leur dressage comme bêtes de selle est à faire.

Le méhari étant d'un naturel têtu et lymphatique, il y a lieu de ne pas trop prolonger les séances de dressage, et de ne pas se montrer exigeant dans les débuts. Ainsi, on évitera de le faire rétiver. Quand il rétive, il se couche, et selon son degré d'entêtement, se relève peu après, ou ne se décide à se relever que lorsque le méhariste descend de rahela.

On évitera de descendre aux emplacements où il se sera baraqué de colère et de lui-même. Descendre, serait l'encourager à recommencer. Il faut, au contraire, l'actionner d'abord doucement, puis brusquement. S'il ne se lève pas (ce qui est fréquent), on l'y contraindra à l'aide d'un autre homme qui le tiendra par le licol. S'il persiste à rester baraqué, lui mettre du sable dans la bouche, ou lui gêner momentanément la respiration au moyen d'une corde ; ou encore, lui allumer du feu à proximité de l'arrière-train. Ce dernier procédé, effrayant l'animal, donne parfois de bons résultats.

Un animal âgé qui a pris l'habitude de rétiver est presque inutilisable pour un service sérieux.

Pour restreindre ou supprimer en partie les mugissements des méhara, on peut procéder de la manière suivante :

1° Seller très doucement, surtout au passage de la corde arrière ;

2° Placer le licol ou la rêne de nez avec beaucoup de douceur et de patience ;

3° Ne pas causer devant l'animal, ni passer brusquement devant lui ;

4° Ne jamais le brutaliser, une fois baraqué, ou au moment de le seller ;

5° Enfin, l'habituer à se laisser toucher la tête, chose facile à obtenir, mais qui a tout de même de l'importance.

MOYENS DE CONDUITE. — RAHELA

Il ne faudrait pas croire que tous les hommes servant dans les Compagnies sahariennes soient de bons méharistes.

Les indigènes ayant la pratique nécessaire pour bien monter se recrutent parmi les Chaamba et les Touaregs possédant des méhara. Or, les gens possédant des méhara, ou plutôt, ceux qui ont toutes possibilités pour devenir de bons méharistes dès leur jeune âge, sont tous relativement riches ou aisés. Ces hommes, auxquels le maniement du méhari est familier, s'enrôlent difficilement dans nos rangs. Le service, bien que n'y étant pas régulier, les condamne à une dépendance pénible pour des gens de vie nomade par excellence. Les malheureux, au contraire, attirés par les avantages pécuniaires de la solde, s'engagent plus facilement. Mais ils sont en général moins bons méharistes. Néanmoins, ils possèdent de réelles aptitudes pour le devenir.

En raison de leurs instincts guerriers, ils sont pleins d'ardeur et de décision, mais les privations sans autre perspective que celle du devoir rempli, leur sont difficilement supportables. Aussi leur maniement est-il délicat. On arrive néanmoins à en faire de bons soldats, très braves au feu, en flattant leur amour-propre qui est excessif.

En conséquence, sachant que quelques-uns de ses hommes sont plus ou moins bons méharistes, le gradé français devra s'attacher à leur inculquer le plus tôt possible tous les bons principes nécessaires. Il pourra arriver à ce résultat, soit en les surveillant lui-même, soit en les plaçant aux côtés des bons méharistes de son peloton.

Moyens de conduite. — Le méhariste dispose de deux moyens pour conduire son animal :

Les rênes (arzéma et arçen), et les pieds, qui agissent sur l'encolure, par pressions plus ou moins saccadées selon le degré de vitesse que l'on veut obtenir aux diverses allures.

Les rênes, au nombre de deux, sont des plus simples.

La première, appelée arzéma, se compose d'une simple courroie de cuir, ou d'une corde en poil de chameau, fixée à l'une des narines de l'animal au moyen d'un anneau de cuivre de 3 centimètres et demi de diamètre. Les narines du méhari étant très sensibles, l'arzéma remplace les rênes de bride dans la conduite.

Dès que l'animal se défend, la rêne du nez se comporte comme une rêne de bride. Il faut alors en user avec ménagement, car les narines ayant peu de solidité pourraient se déchirer sous l'effet d'une tension trop brusque de la rêne.

Le méhari ne s'appuie pas sur la rêne du nez. Celle-ci l'énerve et à la longue insensibilise la narine à laquelle elle aboutit. Dès que ce fait se produit, l'animal n'obéit plus et se déchire facilement la narine. (Quand une narine se fend, on doit prendre la précaution de la recoudre immédiatement. Elle se cicatrise alors très bien, et l'animal évite d'être quelque peu déparé).

La deuxième rêne, appelée arçen, se compose d'une sorte de caveçon qui agit sur les ganaches et d'une lanière de cuir. Elle se comporte également comme les rênes de filet dans la conduite ordinaire. Elle rend de grands services quand on se trouve dans l'obligation d'aller vite sur de fortes distances, car elle permet alors d'appuyer l'animal dans d'excellentes conditions.

Dès que le méhari fait des difficultés, la rêne de l'arçen remplit le rôle de rênes de bride. Vu sa solidité, on peut agir par saccades brusques, sur le nez de l'animal, au moyen de la tige de fer dont est munie l'arçen à sa partie supérieure.

Le mehari qui se défend, cherche d'abord à reprendre sa pleine liberté d'encolure. Pour cela, il exécute des mouvements de tête très violents, de haut en bas, et tend à se placer la tête entre les jambes ; puis il fait de véritables sauts de mouton.

Pour réduire ces défenses, l'essentiel est de s'efforcer de maintenir les rênes solidement. On les raccourcira le plus

possible, afin de tenir haute et appuyée en arrière la tête du méhari. Il sera mis ainsi dans l'impossibilité d'exécuter des mouvements violents et ses moyens de défense seront paralysés.

ALLURES DU MÉHARI

Les allures du méhari peuvent se diviser en quatre catégories bien distinctes :

1° Le pas	6	kilomètres à l'heure.
2° Le trot touareg. . .	9	—
3° Le trot ordinaire. .	12	—
4° Le grand trot	20	—

Le méhari galope mal. Cette allure ne lui convient pas. Il va d'ailleurs aussi vite au grand trot.

Un animal en bon état, ayant du sang, et bien proportionné, peut toujours, par un effort prolongé, tenir bon et fournir des allures suffisantes, sur des distances variant de 150 à 200 kilomètres.

On est souvent émerveillé par les méhara fluets, aux membres fins, paraissant taillés pour la course. Nous recommandons à nos lecteurs de se défier de cette catégorie d'animaux à gracieuse silhouette, qui réellement peuvent fournir de très brillantes allures sur de courtes distances, mais sont vite essoufflés. De plus, ces méhara sont d'un entretien difficile. On les écartera donc comme ne pouvant supporter un effort de longue haleine. Le poids de l'homme et du paquetage, le manque de nourriture, la soif, la marche en terrains pénibles, ont vite raison de leur fougue du début, qu'ils ne prodiguent d'ailleurs que lorsqu'ils sont bien reposés.

Ceci dit, nous allons décrire la rahela, selle du méhari.

RAHELA

Ce qui s'applique à la selle du cheval, s'applique aussi à celle du méhari. Pour que le méhariste ne se fatigue pas trop et que l'animal soit à son aise, il est nécessaire que la rahela soit bien conditionnée.

La monture d'une rahela devra être confectionnée en bois léger, recouvert de melkha. Les diverses ligatures en seront faites, au moyen de lanières du même cuir. Et dans la mesure du possible, on évitera d'employer beaucoup de clous en pointes.

Le siège aura une forme concave et sera de moyenne grandeur. La croix sera dégagée et peu résistante. La palette assez élevée et rejetée en arrière. Les panneaux seront suffisamment ouverts et d'une grande solidité, surtout ceux de devant.

Le tapis se composera d'une feuille de feutre et d'une couverture.

Nous signalons en passant la similitude de la rahela avec la selle arabe.

OBSERVATIONS SUR LES PARTICULARITÉS QUE DOIVENT PRÉSENTER UNE BONNE RAHELA ET SES ACCESSOIRES

Siège. — Les bords d'un siège suffisamment concave ne gênent pas les jambes, n'occasionnent aucune douleur au méhariste et ne compriment pas les fesses.

Croix. — Une croix peu résistante évitera au méhariste de rester accroché à la suite d'une chute toujours dangereuse, lorsque la croix est trop robuste. Et tout en offrant néanmoins une certaine solidité, elle devra fléchir ou casser sous l'effet d'une forte pression. Etant donnée la position qu'elle occupe à l'avant de la rahela, la croix en ne cédant pas lors d'une chute, pourrait causer au méhariste projeté en avant, de graves accidents.

Palette. — La palette, légèrement inclinée en arrière, facilite la descente des dunes ; elle permet aussi de porter le corps légèrement en arrière dans les fortes pentes.

Panneaux. — Les panneaux seront assez longs, suffisamment ouverts, et devront permettre à la rahela de bien s'encastrer sur le garrot du méhari. Ainsi fixée solidement, cette dernière se liera aux mouvements de l'animal, et toute oscillation latérale étant de ce fait supprimée, les blessures seront évitées.

De l'ouverture des panneaux dépend le niveau plus ou moins surélevé du siège. Or, un méhari en marche, de par la différence de longueur de ses pattes et la manière dont il les déplace, imprime à son corps un certain mouvement que nous ne pouvons nous empêcher de comparer au tangage des navires. (Le chameau n'est-il pas le vaisseau du désert). La tête restant immobile, le corps de l'animal plonge, tantôt en avant, tantôt en arrière, de sorte que le point d'application de la rahela parcourt une trajectoire ondulée, les ondes étant bien entendu placées dans le plan vertical. Par suite, plus le méhariste sera éloigné du centre supposé de ces ondes, plus grands seront les arcs qu'il décrira pendant les oscillations longitudinales que provoquera la marche.

Autrement dit, plus la charge que constitue un méhariste, sera surélevée au-dessus du dos de l'animal, plus grand sera le bras de levier de cette charge pris par rapport au centre supposé d'application. Il s'ensuivra une augmentation de puissance de la charge considérée. Et le méhari devra fournir une somme d'efforts plus grands pour résister à l'entraînement des mouvements oscillatoires de grande amplitude imprimés à la charge, qui eux-mêmes fatigueront énormément le méhariste. Tandis qu'au contraire la rahela étant très rapprochée du dos de l'animal, le bras de levier de la force constituée par la charge, sera plus petit. L'animal devra alors fournir bien moins d'efforts et l'homme, beaucoup moins secoué, s'en trouvera mieux, lui aussi.

On peut, du reste, se rendre compte de la justesse de nos allégations, en montant un même méhari, successivement avec plusieurs rahelas dont les sièges seront différemment surélevés. Dans la pratique on reconnaît qu'une différence de niveau de 5 ou 6 centimètres est des plus appréciables.

En conséquence, nous conseillons de seller le méhari de manière à ce que le siège de la rahela employée atteigne le niveau le plus bas possible.

Un siège légèrement incliné en avant, permet au méhariste de se mieux lier aux mouvements de sa monture. Il augmente dans de fortes proportions les moyens de conduite et la solidité de l'assiette en rahela. Toutefois, un débutant devra éviter d'incliner le siège de sa rahela en avant, parce que ne sachant pas encore placer ses pieds sur l'encolure, il manquerait de point d'appui, et se trouverait constamment

sur l'enfourchure. Au contraire, la rahela étant d'aplomb, il se maintiendra en équilibre de lui-même, sans être obligé de rechercher un point d'appui sur l'animal.

Tapis. — La feuille de feutre, moelleuse, épaisse et en même temps rigide, évite les plis qui ne manquent pas de se produire quand on se trouve dans l'obligation de seller vite ou pendant la nuit.

La couverture complète le tapis. Elle a l'avantage tout spécial de s'adapter exactement sur le dos du méhari, selon le pli qu'on lui donne. On peut aussi lui donner plus ou moins d'épaisseur suivant que le méhari est dans un plus ou moins bon état.

Sangle. — La sangle doit avoir une largeur de 4 ou 5 centimètres, et être faite en poils de chameau ou en filali tressé. On se gardera bien d'employer une sangle étroite qui gênerait l'animal.

Contre-sanglons. — Les contre-sanglons, en cuir souple, doivent être suffisamment résistants pour pouvoir supporter l'arrimage de tous les lourds bagages de route.

Corde arrière (agueb). — L'agueb sera grosse, souple. Elle sera maintenue par une large bande, placée au-dessus des reins, derrière la bosse.

PAQUETAGE ET ARRIMAGE DES EFFETS

La rahela portant sur un emplacement de l'animal relativement petit, il est de toute nécessité de bien répartir la charge. Cette charge qui d'ordinaire est d'un poids considérable, varie entre 40 et 160 kilos selon les époques de ravitaillement. Au moment où le méhariste a ses 30 jours de vivres, ce qui est assez fréquent, on peut la décompter de la manière suivante :

Eau...........................	30 kilos
Farine,.......................	21 —
Petits vivres et ustensiles........	15 —
Effets	15 —
Armes, cartouches, équipement..	12 —
Poids moyen de l'homme........	65 —
Total......	158 kilos

On fera en sorte de répartir le poids de cette charge de chaque coté de l'animal, de façon sensiblement égale. Pour cela, on emmagasinera les objets lourds dans de solides besaces que l'on fixera à l'avant aux contre-sanglons et à l'arrière aux anneaux dont est munie la bande qui maintient l'agueb sur les reins.

Les besaces, ainsi fixées, contribueront à maintenir la rahela en place et à l'empêcher de glisser sur l'extrémité supérieure des épaules.

Les besaces ne devront ni comprimer les flancs, ni balloter pendant la marche, ce qui exercerait une pression nuisible sur le ventre de l'animal. En conséquence, elles devront être arrimées un peu bas et légèrement en avant de chaque côté du ventre du méhari.

Guerba. — La guerba est une outre en peau de chèvre ; le poil en est au dehors, et l'intérieur goudronné.

Autant que possible on aura deux guerbas de moyenne grandeur, de façon à pouvoir équilibrer la charge en plaçant une outre de chaque côté.

Observations de détail. — On évitera d'accrocher des mezoueds, ou sacs en peau trop lourds, à la palette. Cela dérangerait vite la position normale de la rahela, d'où malaise pour le méhariste et risque de blessure grave pour la monture.

On peut résumer les recommandations que nous avons faites plus haut, au sujet de l'arrimage du paquetage et de la position du méhariste, en préconisant avant tout l'équilibre. Et nous sommes tentés de dire qu'un bon méhariste est un équilibriste distingué.

RECOMMANDATIONS RELATIVES A LA DISPOSITION DES ARMES

La carabine doit être fixée à la rahela à la mode de l'escadron saharien ; c'est-à-dire qu'on devra la placer du côté gauche de la monture (côté montoir), le canon étant encastré dans une courroie fixée à la palette et la crosse étant maintenue par une deuxième courroie cousue sur le contre-sanglon de la rahela. La carabine occupe ainsi une position horizontale. Et le guidon, la hausse, en un mot toutes les parties fragiles, sont protégés des coups, de la poussière et du soleil.

Lorsqu'une troupe à méhari opère dans une zone dangereuse, on peut faire accrocher l'arme à la palette, côté montoir ; et même faire mettre l'arme à la grenadière ; placée ainsi, l'homme en sautant brusquement à terre, ne l'oubliera certainement pas.

Quant on craint une surprise, la sacoche de cartouches (djibéra), doit être fixée à la rahela côté montoir par dessus tous les autres objets, de façon à ce que l'homme, après avoir sauté à terre, puisse s'en saisir sans difficulté.

4° Maladies des méhara

Les méhara, de par leur constitution délicate et complexe, sont sujets à de multiples maladies. Certaines d'entre elles, entraînent mêmes leur indisponibilité pendant de longs mois, et quelquefois pendant des années.

L'animal atteint d'une maladie de longue durée, a le plus de chances de succomber aux périodes suivantes : 1° en hiver au moment des grandes pluies ; 2° en été au plus fort des chaleurs.

Par contre, la seule période pendant laquelle il peut se rétablir est le printemps. C'est en effet la saison pendant laquelle un bouleversement profond se produit dans son organisme, bouleversement causé par la bonne qualité et l'abondance du pâturage, et par la bienfaisante action d'une température douce et clémente.

Nous allons décrire ci-après, toutes les maladies que nous avons pu observer, en commençant par les plus fréquentes.

1° *Mektaguelbou* (cœur coupé). — Cette maladie est fréquente et très grave. Elle se produit lorsque l'animal est forcé au cours de vives allures, soutenues surtout à l'époque des fortes chaleurs, et alors qu'il a le ventre très volumineux.

L'animal qui en est atteint dépérit vite et reste indisponible pendant un laps de temps qui varie de un à deux ans. Dans certains cas même, il en meurt.

Comme remède, les indigènes emploient le feu au ventre. Mais bien souvent cela ne produit aucun effet.

On a souvent l'occasion de voir des méhara soumis à

toutes sortes de médications sans aucun résultat, guérir d'eux-mêmes, sans autre drogue qu'une meilleure nourriture, notamment au cours d'une saison d'acheb (plante printanière).

Dès que les indigènes se rendent compte que le feu est inefficace, ils essaient d'autres médicaments dont les effets sont peu appréciables. Ces médicaments, qui rappellent « vieux remèdes de bonnes femmes », sont les suivants :

On fait avaler à l'animal une vipère à cornes légèrement grillée, à laquelle on a enlevé la tête et la queue.

Ou bien encore, on lui fait avaler dans les mêmes conditions, une ourane (gros lézard qui a la propriété de tuer la vipère à cornes en la frappant violemment au moyen de sa longue queue.

On fait aussi bouillir un lièvre avec sa peau et on le donne à manger à l'animal.

On peut enfin lui faire absorber une ou deux livres de beurre, suivant sa taille.

Inutile de dire que ces remèdes sont d'une inefficacité absolue. Nous ne les citons que comme curiosités.

Lorsqu'il est affecté de cette maladie, un méhari dont l'allure a été forcée, est atteint de lésions internes graves, qui peuvent entraîner sa mort. A l'autopsie, on constate en effet, comme une sorte de pourriture parmi les intestins ainsi que dans la poche de l'estomac.

2° *Khodja* (abcès). — Maladie fréquente et aussi grave que la première.

Elle se produit lorsque le méhari s'abreuve, étant encore en sueur.

Quand on examine un animal mort du khodja, on constate que le foie et les poumons contiennent une énorme quantité d'abcès, remplis d'un liquide épais et jaunâtre. De plus, dans tout le corps, y compris le cœur, le sang fait presque défaut.

Il arrive, dans certains cas, que d'énormes abcès contenant jusqu'à un kilo de pus et même davantage, percent au dehors. L'animal est alors sauvé et se remet facilement des suites de sa maladie. Malheureusement, le plus souvent, ces abcès se localisent dans les poumons et le foie. Aucun remède n'est employé contre cette maladie par les indigènes.

(*A suivre*). C. DESCHAMPS.

CHRONIQUE ARCHÉOLOGIQUE

ALGÉRIE ET TUNISIE

Année 1908

I. — DÉPARTEMENT D'ORAN

Préhistorique. — Il nous est très agréable de signaler l'intéressant travail de M. P. Pallary, paru dans la *Revue Africaine*. C'est l'histoire des recherches palethnologiques dans le département d'Oran de 1843 à 1893. Cette étude fort complète rend compte des premiers essais de M. Azéma de Montgravier et du docteur Jacquot sur les ruines préhistoriques de la province d'Oran. L'*Illustration* de 1847, publiait à cette époque les dessins, pris à Tiaret et à Moghrar Tahtani, par M. Jacquot.

Le Dr Armieux, puis le colonel Brunon firent connaître, à leur tour, Tiout et les ruines des environs de Tiaret. Mac-Carthy, le capitaine Bernard, le sergent Bordier étudièrent les monuments rencontrés.

Pomel, dès 1869, s'intéressa au préhistorique de l'Algérie ; mais ce ne fut qu'en 1874, avec Bleicher et

TOMMASINI, que commença une étude méthodique de la province d'Oran. A cette date, la grotte d'Ouzidan fut fouillée, tandis que LETOURNEUX et MAC-CARTHY exploraient les djeddar de Ternaten et les tumuli voisins. BLEICHER découvrit à Mansourah des ateliers de silex.

En 1872, la sablière de Ternifine-Palikao, grâce à l'intelligente initiative de BALAVOINE, colon de Palikao, et au docteur TOMMASINI, livra ses nombreux ossements fossiles. Quelques années plus tard, en 1878, POMEL y trouva d'importants matériaux et, en particulier, une mandibule d'éléphant, d'espèce nouvelle.

En 1881-1882, MM. DALEAU, DE LA BLANCHÈRE, GRAULLE signalent sommairement les fouilles qu'ils avaient faites à Aïn-Tellout, Méchéra-Sfa et à Kerkak, tandis que la sablière de Ternifine, explorée encore par POMEL, LUSSAC et TOMMASINI donnait des outils d'industrie chelléenne.

M. CUREYRAS trouva, à la même époque, des haches en pierre polie à Lamoricière ; MM. PALLARY et CARRIÈRE découvrirent des grottes préhistoriques aux environs d'Oran.

En 1887, M. PALLARY fut chargé par la *Société de Géographie d'Oran* d'aller étudier la région de Mascara. Dans ses pérégrinations il nota plusieurs stations préhistoriques et berbères, principalement à l'Ouizert.

Nous voici en 1888. Le congrès de l'*Association Française pour l'avancement des Sciences*, tenu à Oran, permit de reprendre les fouilles de Ternifine avec plus d'ensemble et plus d'ardeur.

En trois jours, la sablière livra plus de 130 kilos d'ossements, qui furent envoyés au musée d'Oran. M. BONNET du Muséum à l'est d'Aïn-Sefra, M. CARRIÈRE à Daya et M. A. DE MORTILLET à Tiaret, trouvèrent des ateliers de silex taillés et des outils chelléens.

En 1892, le capitaine POIRIER découvrait la belle station paléolithique d'Aïn-el-Hadjar.

Vers la même époque à Oran, MM. DOUMERGUE et PALLARY entreprenaient les fouilles de la grotte du Cuartel et celles de la grotte du Polygone. M. DOUMERGUE terminait les fouilles de la grotte du *Ciel ouvert*.

En 1893, M. DOUMERGUE et POIRIER fouillèrent complètement la caverne de l'O. Saïda.

Il faudrait encore citer d'autres fouilles et d'autres découvertes, mais tout ceci suffira pour indiquer combien le travail de M. PALLARY mérite une lecture attentive. Ce court résumé, bien pâle, est donné ici, pour les amateurs d'archéologie préhistorique de l'Oranie, pour qui la lecture de la *Revue Africaine* n'est pas commode.

Il faut mentionner encore, et en bonne place, le livre intéressant et fort documenté de M. GAUTIER : Le *Sahara Algérien*. Paru tout récemment et possédé par notre bibliothèque, ce livre se divise en trois parties : 1° tombeaux ; 2° gravures rupestres ; 3° armes et outils néolithiques.

Sans entrer dans le détail, qu'il suffise d'en déduire les conclusions. Pour M. GAUTIER, le néolithique touche l'âge du fer. L'époque néolithique se rapproche plutôt du Soudan que de la côte algérienne.

D'autre part, autrefois comme de nos jours, le Soudanais était agriculteur et le Touareg chasseur ; le matériel néolithique indique bien cette différence.

Signalons aussi les renseignements ethnographiques sur le Sahara et le Soudan, que M. CHUDEAU a fait dernièrement paraître dans le *Bulletin d'Anthropologie de Paris*.

Ce même bulletin, publie sur les origines des populations sahariennes, une étude du lieutenant DESPLAGNES. Les cadavres des sépultures néolithiques de l'Adrar, sont accroupis et environnés du mobilier de l'époque.

Peu à peu, grâce aux savants travaux de nos explorateurs se précise l'ethnographie des anciens habitants de ces lointaines époques.

Un mot sur le Maroc, si peu connu encore. M. PALLARY en a parcouru quelques parties du littoral. Les stations préhistoriques de Larache, présentent des outils de silex semblables à ceux de l'Algérie, sauf les haches polies. Rabat, cependant, a donné une hache chelléenne. A Oudjda, le type de Saint-Acheul a fourni quelques spécimens.

N'oublions pas la notice de M. le capitaine DESSIGNY sur quelques monuments des environs d'Aïn-Sefra. Les tumuli de cette région, appelés *redjem*, au pluriel *ardjam*, sont si nombreux qu'ils ont donné leur nom à tout un territoire situé au sud du ksar d'Asla. Le mobilier se compose de perles et de colliers en coquille d'œuf d'autruche, de bracelets et

de bagues, d'ornements de bronze, etc. Ce travail a été publié dans le *Bulletin du Comité des Travaux Historiques*.

Dans la carte géologique d'Oran M. DOUMERGUE a indiqué par un signe conventionnel les grottes néolithiques des environs d'Oran.

Il faudrait parler longuement des notes complètes de M. le capitaine L. VOINOT. Ce sagace et zélé observateur a décrit dans notre *Bulletin* les monuments anciens du Sahara central, région dans laquelle il a longtemps séjourné.

Les monuments funéraires et rituels sont divisés en quatre catégories. Cette étude sur les *idebnan* et les tumuli sahariens a été lue avec profit par les Membres de notre Société.

Époque romaine. — Un de nos collègues, M. le lieutenant FORT a publié dans le *Bulletin du Comité des Travaux Historiques*, des notes pour servir à la reconstitution de la frontière romaine au sud de la Maurétanie Césarienne. C'est la suite et le complément du travail que M. FORT avait donné en 1907, dans notre *Bulletin* sur Aïn-Sbiba et Aïn-Balloul. Les très nombreuses ruines échelonnées (il y en a 68), de Martimprey, Frendah jusqu'à Ben-Beha, sur l'oued Mina, lui font croire à un tracé de l'ancienne route romaine du sud de la Maurétanie. M. FORT pense donc qu'au delà de la *Prætentura*, existait une zone de surveillance destinée, par ses postes de défense, à préserver la zone d'occupation effective.

II. — DÉPARTEMENT D'ALGER

Époque préhistorique. — M. LEVISTRE a exploré Zaouïet le Guehala près de Duvivier. Il a rencontré là de nombreux tombeaux avec dolmens. Vers la gare, du côté du Nador, des dolmens bien plus hauts et en plus grande quantité forment des allées couvertes.

Époque romaine. - Peu de chose à signaler. A Cherchell, dans les travaux de la nouvelle mairie, une inscription a été découverte. Elle porte le nom de M. Aurélius Atho, gouverneur de Maurétanie vers 248, pendant le règne des deux Philippe.

III. - DÉPARTEMENT DE CONSTANTINE

Époque préhistorique. — Le *Recueil de la Société Archéologique de Constantine* publie une étude de M. DEBRUGE sur le « station quaternaire d'Ali-Bacha ». La grotte d'Ali-Bacha a servi d'abri à des Romains, à des Berbères et plus anciennement à des hommes de cavernes, comme semblent le montrer des poinçons, pointes de silex, grattoirs et hache polie.

A signaler, un grattoir double et retouché à ses extrémités. La grotte contenait encore un crâne humain entouré de lames, pointes et grattoirs de silex.

Le même bulletin donne une étude de M. VEL sur les mégalithes de Sila, près d'Aïn-Mlila. Plus de deux mille sépultures mégalithiques, en mauvais état de conservation, ont été relevées dans cette région. Outre les tombeaux, deux cents grottes, en forme de silos, tapissent les flancs de la colline de Sila. Faut-il croire, avec M. VEL, qu'elles servirent d'habitation ?

Époque romaine. — Le *Service des Monuments Historiques* a continué cette année les fouilles antérieures.

A *M'daourouch*, M. JOLY a achevé le déblaiement de deux thermes. L'un d'eux est vaste (1.400 mètres carrés). La seule particularité de ces thermes, est leur conservation relative. Ces diverses fouilles, ont permis de retrouver de nombreuses inscriptions, dont une funéraire de dix-sept vers.

Khamissa. — Dans cette cité, le vieux forum a été déblayé ainsi que les thermes qui l'avoisinent. Ces ruines ont donné des fragments de statues : têtes de Septime-Sévère, de Caracalla et de Julia Domna.

Announa. — Les deux voies qui ont été reconnues, permettent de se rendre compte des îlots d'habitations. Comme récolte, beaucoup de petites stèles, avec personnages tenant grappes de raisin et couronne.

Lambèse. — Quelques inscriptions ont été recueillies : ce sont des dédicaces à la Fortune et à César et deux fragments de listes militaires.

Timgad. — La découverte de maisons et leur déblaiement a

donné peu de résultat. Les maisons fouillées présentent des salles et des boutiques contenant des amphores et des auges de pierre.

La fouille la plus intéressante est celle d'un grand monastère, qui d'abord, fut pris pour un marché. L'église de ce monastère possède trois nefs de 57 mètres de long (sans compter l'abside) et 22 mètres de large. Le bâtiment entier occupe 13.000 mètres carrés. Autour de cette église principale était placée une chapelle : plus loin, de nombreuses cellules pour les religieux, deux oratoires. Une chapelle de 17 mètres de large sur 26 mètres de long contenait, au centre de sa surface une autre petite chapelle. C'était sans doute une *memoria* contenant des reliques de martyrs.

Les inscriptions découvertes à Timgad, dont une martelée, ne contiennent rien de remarquable.

Henchir-Touta. — Cette ruine, située dans le cercle de Tébessa, est très étendue : 1 kilomètre de long sur 400 mètres de large. Une maison romaine a été déblayée. Elle n'a fourni, à M. le commandant Guénin, que des débris d'amphore portant les noms propres de débiteurs ou de créanciers du marchand installé dans la boutique.

IV. — TUNISIE

Préhistorique. — A Sidi-Mansour, tout près de Gafsa, M. le docteur Schweinfurth a fouillé une couche argileuse de la dernière période humide du quaternaire. Il a remarqué des rapprochements entre la Sicile et l'Afrique à l'époque paléolithique. Près de la source d'Aïn-Guettar, le même archéologue a retrouvé des outils du genre *aurignacien*.

M. le capitaine Tribalet a envoyé au musée du Bardo, à Tunis, deux cents pièces néolithiques, provenant de Djenien, extrême-sud tunisien.

Le *Bulletin Archéologique de Sousse* a publié une note du docteur Eybert sur les nombreux objets néolithiques de Gafsa ; percuteurs, enclumes, racloirs, pierres de jet de l'oued Baïech, pièces non travaillées mais à éclat pointu et pointes de flèches acérées de Sidi-Mansour, etc.

Les outils de l'oued Baïech, présentent des types de St-Acheul et du Moustier. Il faut en rapprocher le fait, que du côté de Bou Zahia, M. Boudy a cru reconnaître une assise de la fin du pliocène, contenant des outils. Cette contrée d'ailleurs, renferme de nombreux ateliers d'éolithes.

Quelques archéologues avaient longtemps cru à l'origine phénicienne des sépultures appelées *haouanet*. M. Bertholon croit y voir une origine tout à fait *égéenne*. L'opinion de ce savant a été sanctionnée par les découvertes faites à Malte par M. Magri et à Syracuse par M. Orsi. La mer Égée serait donc le point de départ de nos haouanet tunisiens.

Période romaine. — M. Monceaux a déchiffré des sceaux byzantins trouvés à Carthage par le P. Delattre. L'un de ces sceaux, porte en grec le nom de l'apôtre Paul. Un autre présente le buste de la Vierge, nimbée, en orante ; le revers porte un monogramme cruciforme.

La basilique *Majorum* à Carthage a été retrouvée et identifiée, grâce à l'inscription assez complète qui porte les noms des saints de la *Passio Perpetuæ*. Sept noms ont pu être reconstitués, à l'aide de nombreux fragments. On espère de nouvelles découvertes dans les fouilles de Mcidfa, qui ont déjà livré 7.000 fragments d'inscriptions.

Le P. Delattre a aussi retrouvé des plombs de bulle byzantins. Ils portent la légende : *Domni nostri Justini* ou *Justiniani*. L'adjudant Icard a exhumé, à son tour, des épitaphes dont l'une porte le nom rare d'Annibal : *Annibal in pace*. M. Bourbon a découvert six lampes chrétiennes, dont plusieurs curieuses, des marbres sculptés, des lamelles d'ivoire.

Au Kef, l'ancienne *Sicca Venerea*, M. le capitaine Nicolas, parmi plusieurs inscriptions chrétiennes, a rencontré le *fidelis in pace æterna*, qui ressemble beaucoup aux épitaphes de Lalla-Maghrnia, en Oranie.

M. Carton, au Djebel-Oust, a pu reconnaître une petite cité romaine et dégager les ruines d'un petit sanctuaire à Mercure Silvain. Les monuments de l'antique cité sont assez reconnaissables, en particulier les thermes, avec salle à colonnes, encore debout.

M. le capitaine GANDOUIN, a découvert à *Uci Majus*, un texte chrétien. A El-Haouria, une mosaïque, indiquée par M. GAUKLER, représente la Victoire (*Nikê*) annonçant à Athèna, le gain de son procès. Cet épisode a été très rarement traité dans l'antiquité.

M. HÉRON DE VILLEFOSSE a rendu compte au Comité des Travaux Historiques d'une curieuse lamelle de cuivre, envoyée par le P. DELATTRE qui porte une inscription latine gravée à la pointe. Cette inscription porte un verset du psaume XC.

Enfin, M. MONCEAUX a communiqué au même Comité un mémoire sur l'inscription des martyrs de Dougga. C'est le premier texte chrétien trouvé dans l'antique Thugga. Sculptée sur une pierre qui couvrait sans doute le dépôt des reliques de martyrs, cette inscription parle des *agapes* ou repas donnés en l'honneur des martyrs. Ce texte, très rare jusqu'ici, donne une importance particulière à l'inscription de Dougga, étudiée par M. MONCEAUX.

Abbé FABRE.

BIBLIOGRAPHIE

Edmond Doutté, ***Magie et religion dans l'Afrique du Nord,*** 1 vol. in-8°, Alger, Jourdan, 1909. (617 pages ; prix : 10 francs)

M. Doutté occupe à l'Ecole des Lettres d'Alger la chaire de Civilisation musulmane, et ce livre est né, comme il l'annonce, de l'enseignement qu'il donne à ses élèves. Les leçons de M. D. ont pour objet « l'application aux phénomènes religieux observés « dans l'Afrique du Nord des théories élaborées depuis un demi-« siècle par les ethnographes et spécialement par l'école anthropo-« logique anglaise et par l'école sociologique française. » M. D. ne s'est pas borné à rechercher dans les institutions et les croyances, orthodoxes ou populaires, des Maghribins, les emprunts faits au dehors, à d'autres civilisations ; il a cherché, « avant tout, à présenter la raison sociologique et psychologique « des institutions et leur évolution séculaire. » C'est ainsi que son livre, au lieu d'être simplement une étude purement locale, prend une portée très générale, et que les conclusions, tout à fait remarquables et souvent originales, s'appliquent à tous les peuples et à tous les pays.

L'ouvrage est divisé en une introduction, douze chapitres et une conclusion.

Dans son **introduction**, l'auteur justifie la dénomination de « civilisation musulmane » en montrant comment, dans l'Islâm, la religion pénètre tout, le droit, la science, la langue, la poésie, l'art, l'organisation politique et sociale. Il n'y a pas cependant *une civilisation musulmane*, mais *des civilisations musulmanes* qui sont le résultat de l'établissement de l'Islâm parmi des races et dans des milieux géographiques variés, où son développement s'est trouvé en conflit avec des civilisations plus ou moins différentes de la sienne. De là les profondes différences entre les sociétés musulmanes actuelles. L'Islâm nord-africain nous offre un type moyen de ces civilisations. M. D. en aborde l'étude à la lumière, d'une part, des sources de l'orthodoxie musulmane et de l'observation directe de la société maghribine actuelle, d'autre part, des travaux modernes d'anthropologie et de sociologie.

Chapitre I. — **Magiciens et Devins.** — La magie chez les primitifs est étroitement liée à la religion. Dans l'Arabie pré-islamique, la sorcellerie est répandue partout et l'Islâm ne l'a pas

détruite. Cela n'est pas surprenant, car nous la retrouvons déjà dans toute l'antiquité classique. « Chez les Berbères, comme chez « les anciens Arabes, ce sont surtout les femmes qui sont « magiciennes. » (p. 33). C'est que pour le primitif, la femme est un être mystérieux que l'on craint bien plus qu'on le méprise ; « si la religion se développe et se différencie, ce caractère « s'accentue ; car généralement la femme ne participe pas au « culte, et dès lors, exclue par la religion du commerce des choses « sacrées ou interdites, elle y revient sous le couvert de la magie, « qui devient pour elle une sorte de religion d'ordre inférieur. » (p. 33).

M. D. montre la confusion qui règne dans l'esprit du peuple entre la médecine et la magie. Le médecin n'est autre qu'un sorcier bienfaisant, puisque la maladie est l'œuvre des *djinns*. D'ailleurs, chez les primitifs, la médecine n'est pas la seule profession à caractère magique ; chez nos Maghribins il faut ajouter au médecin, le barbier, le forgeron, le tatoueur. A propos de cette dernière profession, M. D. apporte de curieux détails sur les Beni Adès et les Beni Amer qui l'exercent ici et sont les Tziganes algériens. A signaler encore une digression sur le mot *guezzâna* « diseuse de bonne aventure » qui semble venir de l'arabe *djazala* « être sage, sensé » et sur la tribu marocaine des Zekkâra, l'un de ces groupes sociaux, isolés du reste de la société musulmane, par leurs mœurs et leurs croyances et que les lecteurs de ce *Bulletin* connaissent déjà par les travaux de M. A. Mouliéras.

M. D. développe cette observation — qu'on peut faire dans l'Afrique du Nord comme chez les peuples primitifs — que l'étranger est considéré comme magicien, c'est-à-dire comme dangereux (de là peut-être l'usage de l'hospitalité). Le mot *gharîb* en arabe signifie « étranger » et « étrange ».

Et ce n'est pas seulement l'individu étranger qui est dangereux, mais aussi toute innovation ; et c'est pourquoi le musulman nord-africain repousse toute nouveauté avec tant d'entêtement.

Le magicien vient, par conséquent, généralement du dehors (p. 49-50), ses pouvoirs surnaturels sont multiples (p. 51-52) et de tous points comparables à ceux des saints. La transmission de la *baraka* d'ailleurs offre beaucoup d'analogie avec la transmission du pouvoir magique chez les peuples sauvages (p. 55-56).

Chapitre II. — **Les rites magiques**. — Le chapitre débute par une série d'exemples typiques de rites de magie sympathique si répandue dans l'Afrique du Nord ; puis on passe à quelques uns des procédés de la magie démoniaque. Parmi les exemples donnés, nous relevons une convocation des *djinns*, dont la coutume existe à Mogador (p. 64) où M. D. l'a observée lui-même. Cette coutume

qui se retrouve, à peu près identique, à Fez (**Aubin**, *Le Maroc d'aujourd'hui*, p. 314), existe également à Tlemcen, et dans le département d'Oran, où elle est connue sous le nom de *Ochet el-Fâl;* je l'ai décrite, dans ses détails, dans ma *Population musulmane de Tlemcen* (p. 24–26).

M. D. passe ensuite en revue les diverses conditions et objets de la magie dans ce pays, les moments d'élection pour les opérations, l'orientation, le mystère et l'isolement de l'opérateur, la pharmacopée, les parfums à brûler, etc. Certains animaux ou des parties de ces animaux ont également un pouvoir magique ; on en trouve une énumération sommaire aux pages 76–79. La cervelle d'hyène est connue pour exciter l'amour. Cependant, dans la région montagneuse des Cheurfas, près du barrage du Sig, j'ai observé que la cervelle d'hyène était tenue pour une précieuse amulette recherchée par la femme infidèle, qui peut, croit-on, grâce à ce talisman, tromper son mari tout à son aise, même en sa présence, sans qu'il s'en aperçoive jamais. Aussi, quand on tue une hyène dans le pays, les hommes en détruisent-ils la cervelle avec le plus grand soin.

Les plantes ont aussi leurs vertus magiques, de même que les coquillages, les pierres précieuses, le sang, les nœuds (p. 79 90).

Le chapitre se termine par des considérations sur le caractère mécanique du rite magique, sur « l'exercice mortificatoire » ou *riâd'a* et enfin par un exemple d'une cérémonie magique, la *Khanq-at'îra* (p. 90-102).

Chapitre III. — **Les incantations ou rites oraux**. — Les premières pages de ce chapitre sont consacrées à démontrer la haute antiquité de la valeur magique attachée par les Arabes aux mots, aux formules, à la rime, au rythme des phrases. M. D. démontre, en s'appuyant sur le sens ancien des mots, et en se référant surtout aux *Abhandlungen* de Goldziher, que la poésie arabe est sortie du *sedja* (ou prose rimée) qui était la langue des anciens magiciens (qui est aussi celle du Coran) et que le poète est sorti du devin.

Le chant et la musique sont, eux aussi, des éléments importants pour renforcer la valeur magique des phrases. A l'argumentation nourrie de M. D. et aux exemples qu'il donne à l'appui de cette thèse, nous pourrions ajouter dans le même sens, que les Arabes, bien avant l'Islâm, se faisaient accompagner dans les combats par des femmes qui chantaient, pour encourager dit-on les guerriers de la tribu. Ces chants des Arabes antéislamiques étaient de véritables incantations magiques ; la femme y apparaît comme une magicienne et son chant comme une opération magique qui a pour objet, non d'encourager ses frères, mais forcer la Victoire en leur faveur.

L'incantation peut être écrite cependant (p. 108-109) et M. D. en donne plusieurs exemples. C'est un cas extrêmement fréquent (amulettes). L'incantation indique généralement ce que l'on veut obtenir : elle a le caractère de magie initiative (p. 110) comme le geste ou l'acte que l'on fait pour obtenir tel résultat.

Sur les noms des *djinns* qui reviennent souvent dans les incantations, on trouvera des détails fort intéressants (aux pages 119 et suivantes) ainsi que sur la valeur magique du nom (p. 129-130).

Puis viennent des types d'incantations au soleil, et deux autres, très populaires, mais empreintes d'une forme d'allure religieuse très caractérisée.

Chapitre IV. — **Les talismans ou rites figurés.** — Il s'agit plus spécialement ici des représentations écrites ou figurées dont se sert la magie pour écarter le mal et engendrer le bien. Au premier rang figurent les images talismaniques sur lesquelles les ethnographes sont divisés d'opinion. Les uns avec Frazer y voient des rites de propitiation, les autres avec Crawley y voient des rites d'inoculation par contact. M. D. concilie ces deux théories qui se rapportent, selon lui, chacune à un stade différent de l'évolution mentale du primitif (p. 144-146). Les talismans écrits, souvent plus commodes à porter que d'autres, sont les plus répandus chez nos musulmans. On les nomme *h'erz*, Ils sont portés « soit dans « un but particulier, soit d'une façon générale contre tout mauvais « sort, mais surtout par les enfants, à raison des dangers auxquels « on les croit exposés. On en suspend aussi au cou des bestiaux, « pour prévenir leurs maladies. On les porte parfois dans un petit « tube de fer blanc ou d'argent, le plus souvent dans un sachet en « cuir souvent orné d'or et de velours » (p. 147-148). Le *h'erz* peut être écrit non seulement sur du papier, mais sur des corps divers, voire même sur la peau de l'individu à protéger(1). De là probablement vient l'origine du tatouage et aussi de sa prohibition par Mahomet.

M. D. aborde ensuite une étude complète du *djedouel* qui est un tableau de mots ou de signes auxquels on attribue un pouvoir magique. Ce tableau se porte généralement sur soi ou sur l'objet que l'on veut protéger contre telle ou telle mauvaise influence. C'est dans un but analogue que nous retrouvons chez nombre de catholiques le port du scapulaire, de la croix, d'une statuette de la vierge, etc. L'étude du *djedouel* est appuyée sur plusieurs

(1) On pourrait citer nombre d'exemples de tatouages provisoires comme moyen de protection contre de dangereuses influences dans certaines circonstances. L'un des plus communs est une raie de koheul (ou de henné) entre les deux yeux et dans le prolongement du nez, sur le menton, sur le cou de pied, etc... (Voir par ex. ma *Population musulmane de Tlemcen*, p. 25).

exemples dont M. D. examine le graphique, le sens des mots, leur disposition, etc. (p. 150-170). Cela lui permet de conclure que les éléments du *djedouel* sont : 1° des caractères incompréhensibles ; 2° des lettres de l'alphabet ; 3° des nombres ; 4° des noms magiques ; 5° des noms de jours de la semaine, de planètes, d'éléments (froid, chaud, sec, humide) ; 6° des noms de démons, d'anges, etc. ; 7° des noms de Dieu ; 8° des versets du Coran. L'examen du rôle magique de ces divers éléments occupe la fin de ce chapitre. Nous signalerons surtout comme particulièrement intéressants les développements relatifs à la magie et à la mystique des lettres, à la magie des nombres[1] — d'où semblent être nées les mathématiques (190-191) — à celle des noms et particulièrement des quatre-vingt-dix-neuf noms de Dieu, à celle des versets du Coran.

Chapirre V. — **Les fins pratiques de la magie.** — Chez les primitifs, toutes les maladies sont causées par des esprits. Il en est de même chez les musulmans. On guérira le mal en chassant le démon. Suivent quelques recettes pour chasser les *djinns* du corps du possédé dans les maladies nerveuses et le cauchemar par exemple.

L'amour et la jalousie étant attribués aussi à des esprits malins, on s'en débarrassera par des recettes magiques (p. 224-227). M. D. donne ensuite une série de remèdes magiques contre les maux de tête, de dents, de ventre, de cœur, de foie ou de rate, contre l'ingestion d'une sangsue, contre la fièvre, pour prévenir les fausses couches, pour faciliter un accouchement pénible, contre les éruptions de boutons, pour ne pas se noyer, contre les fauves et les bêtes dangereuses ou nuisibles, contre les voleurs, pour avoir la victoire à la guerre, la délivrance des prisonniers, pour lier les langues, avoir des nouvelles de quelqu'un, faire venir l'absent, être aimé de tous, etc...

La magie ne se donne pas seulement comme but d'écarter les maux ou de se concilier la faveur des hommes, elle s'efforce aussi d'augmenter les biens de la terre, récoltes, céréales, troupeaux, etc. ; elle a aussi une action efficace pour rendre la pêche abondante, le commerce prospère, pour la découverte des trésors et des cachettes. La magie permet également de se rendre invisible, de se transporter instantanément à de très grandes distances. M. D. passe en revue (p. 260-280) tous ces cas divers, en donnant pour chacun les recettes employées par la magie musulmane. Ces recettes sont presque toutes tirées de recueils de la magie

(1) A propos de la manière de compter de 1 à 10 lorsque l'on mesure le grain, il faut ajouter aux renseignements donnés, une note de W. Marçais dans son *Dialecte arabe parlé à Tlemcen*, p. 284 note 1.

musulmane les plus en vogue dans ce pays, les traités d'El-Bouni, d'Ibn el-Hadjdj, de Sayoûti, etc...

La magie est encore couramment employée pour nuire à autrui, pour anéantir un oppresseur, pour faire périr un ennemi ou le rendre malade, semer la discorde entre amis et parents, pour déterminer l'impuissance sexuelle, l'envoûtement, et M. D. en multiplie les exemples (p. 280-300) qu'il prend surtout dans les faits directement observés dans ce pays, bien plus que dans les textes spéciaux.

Le cadavre, c'est-à-dire ce qui représente la mort, le néant, sert en magie à des rites dont le but est de communiquer, à ceux que l'on veut atteindre, les qualités d'impuissance du mort. Et ce n'est pas seulement chez nos musulmans nord-africains, comme le fait observer M. D. que ces croyances sont répandues. La terre même du tombeau jouit elle aussi de vertus analogues à celles du cadavre qu'elle renferme.

La lune joue un grand rôle dans la magie noire de l'antiquité et de l'Europe moderne, dit M. D. (p. 303), qui regrette que les informations sur ce point pour l'Afrique du Nord, soient imprécises et insuffisantes. Il est certain que chez nos indigènes on pratique des rites magiques dans lesquels la lune intervient, souvent en même temps que le cadavre. Dans la région de Tlemcen je sais qu'il est des sorcières qui, à une certaine heure de la nuit, roulent en certain lieu isolé un *kouskous* macabre, avec la main d'un cadavre, après avoir eu soin de faire descendre auprès d'elles, dans un large plat d'eau, la lune qui intervient puissamment dans le rite magique et maléficient exécuté ainsi.

La magie devant produire ses effets sur les collectivités a été absorbée par la religion, sauf peut-être en ce qui concerne les rites populaires pour faire tomber la pluie (p. 306).

Chapitre VI. — **Magie, Science et Religion**. — La question délicate des rapports de la magie avec la science et la religion oblige M. D. à rechercher comment a pu naître la magie chez le sauvage et à suivre son évolution. La magie sympathique aurait précédé la magie démoniaque. Mais si la loi de l'association des idées joue un rôle important en magie, elle est incapable de tout expliquer. Avec une grande force de jugement et une argumentation serrée, M. D. repoussant, sur ce point, les théories de Frazer et de l'école anthropologique anglaise, montre que le primitif ne procède que par impulsions et non par raisonnement. « On peut « poser ce principe, dit M. D. (p. 310) que les procédés dominants « de l'activité mentale du primitif sont ceux de la psychologie « affective. Ainsi s'explique, par exemple, une partie au moins des « contradictions qu'on y rencontre ; les sentiments se succèdent

« par alternatives, la haine et l'amour dans la jalousie, par « exemple. » De là les contrastes qui nous frappent, dans les pratiques magiques, et que le sauvage, dans son intellect rudimentaire, ne perçoit pas.

Pour satisfaire ses besoins et ses désirs, le primitif imagine des moyens, mais il est incapable de discerner parmi tous les moyens qu'il emploie, l'élément qui produit le résultat cherché, « et l'action « utile de celui-ci (ou primitif) est mélangée à des pratiques dont « nous voyons l inutilité et que nous qualifions de magiques ; en « particulier pour certains cas, où le lien de causalité est difficile « à saisir, par exemple l'amélioration de la santé, il continue à « user de pratiques qui nous semblent irrationnelles, mais qui « sont de véritables essais, des inférences spontanées : pourquoi « use-t-il de telle pratique plutôt que de telle autre ? le lieu, le « moment, son tempérament, ses émotions lui suggèrent des « associations de sentiments, inconcevables pour nous, qui « dictent son choix ; ainsi se fixent dans la conscience collective « des représentations, absurdes au point de vue rationnel, et « dominées avant tout par le désir d'aboutir : c'est la magie. » (p. 312).

En somme, la relation de cause à effet, n'existe pas dans le concept du sauvage, et la magie « n'est qu'une pratique mal « adaptée à son but et plutôt sentie que perçue ». Ce n'est pas une science (p. 313), mais la science peut découler de la magie (p. 333). Pour le primitif, c'est la *force magique* qu'il veut faire agir pour la réalisation de son désir.

Comme le « Mauvais Œil » dans les croyances populaires de tous les primitifs, et en particulier dans celles des musulmans de l'Afrique du Nord, donne un bel ensemble de faits pour mettre en lumière cette « force magique », M. D. entreprend l'étude des croyances et pratiques relatives au « Mauvais Œil » dans ce pays (p. 317-323) et la prophylaxie du Mauvais Œil (323-327).

Enfin, M. D. conclut que « la magie, inventée sous la pression « du besoin, n'est que l'objectivation du désir sous forme d'une « force étendue, singulière, liée à des gestes représentatifs du « phénomène désiré et qui produit mécaniquement ce phénomène : « c'est donc une technique avant d'être une science. » (p. 330).

Quels sont maintenant les rapports de la magie avec la religion. La genèse du dieu, c'est la personnification de la force magique, et « la force magique, le *mana* est, suivant l'heureuse expression « de Hartland, un *théoplasme*, un *god-stuff*, une matrice de dieux. « D'après cela, le dieu est et ne peut être qu'anthropomorphique, « il est l'objectivation psycho-physique de l'homme dans les « phénomènes. » (p. 330).

Le théisme ainsi constitué, a tous les caractères de la magie.

Le dieu, par son influence bienfaisante (la force magie, la *baraka*) doit rendre service à la société, sinon elle lui en tient rigueur. On n'adore pas au début le dieu pour lui-même, mais pour les bienfaits qu'il peut donner. Le seul caractère permettant de distinguer le théisme de la magie, c'est « la personnification du « magique en tant que volonté distincte ; par suite le caractère de « contrainte du rite disparait. Le dieu, ayant un libre arbitre, ne « peut plus être mécaniquement obligé ; il faut se le concilier, et « la prière remplace le charme : le magicien commandait à la « nature ; le fidèle garde au contraire vis-à-vis du dieu qu'il « sollicite, une attitude expectante et réceptive qui est caractéris- « tique du théisme. » (p. 331-332).

M. D. expose ensuite sa théorie, fort attachante, de la *religion*, fille de la magie collective et bienfaisante et de la *sorcellerie*, fille de la magie individuelle et maléficiente (p. 334-336).

L'Islâm — comme le catholicisme d'ailleurs — tout en reconnaissant la réalité de la sorcellerie (*sih'r*). en a formellement interdit la pratique Le sorcier, au regard de l'orthodoxie, s'attribue des pouvoirs qui n'appartiennent qu'à Dieu. Le sorcier avec son art, fait des prodiges (avec la permission de Dieu), le saint, grâce à la faveur divine, fait des miracles ; la difficulté est de discerner entre ceux-ci et ceux-là et force en est de se tenir à cette définition que « le miracle est une sorcellerie légitime et la sorcellerie un miracle défendu. » (p. 339). En un mot « au commencement, la religion, comme la sorcellerie, était une magie. » (p. 341).

M. D. montre dans les pages suivantes, que la religion, celle de l'Islâm en particulier, s'est incorporé une foule de pratiques magiques (le sacrifice, les ablutions, les interdictions, le *dzikr*) et qu'à côté de cela, elle a admis d'autres pratiques magiques en les islamisant (comme la magie religieuse : la *yopcha* et la *kitâba*). S'appuyant sur des exemples tirés des sources orthodoxes, M. D. montre le Prophète lui-même employant et recommandant l'incantation magique *rouqîa* devenue la *dàoua* des musulmans. Mais celà n'empêche que l'Islâm a vivement interdit l'exercice de la magie noire (*sih'r*), et même de la magie blanche (*sîmiâ*) qui est toutefois moins mal vue de l'orthodoxie.

A la magie appartiennent encore de nombreuses survivances de certaines fêtes et cérémonies anciennes dans l'Islàm maghribin, plutôt mal vues des purs musulmans, mais pratiquées par le peuple comme de véritables obligations religieuses. M. D., comme nous le verrons plus loin, a consacré à l'étude des principales de ces survivances, à ces « fossiles de la sociologie », les deux derniers chapitres de ce livre.

Chapitre VII. — **La divination inductive**. — M. D. n'a pas cru devoir séparer la divination de la magie à laquelle elle apparait

comme étroitement liée. La divination que nous retrouvons dans les antiques sociétés humaines existe aussi chez nos musulmans maghribins. Ceux-ci tireront un bon ou un mauvais augure, de telle apparition, de tel cri, de tel bruit, de telle parole... C'est que ces phénomènes produisent sur l'imagination une bonne ou une mauvaise impression, et c'est cette impression, ce sentiment, qui est projeté en quelque sorte, hors de l'homme qui l'éprouve et se trouve localisé dans l'apparition, le cri, le bruit, la parole... Ce n'est pas un augure, un pronostic, mais bien une appréhension.

Le plus souvent, il ne s'agit pas tant de divination que de véritable magie sympathique et M. D. en donne plusieurs exemples (p. 354-356). Après avoir marqué les rapports étroits de la divination et de la magie, M. D. passe à l'étude des divers genres de divination chez les Arabes (p. 360 et suiv.)

La *T'îra* ou ornithomancie ou divination par les oiseaux, était très répandue en Arabie au temps du Prophète qui l'a condamnée, et le mot *t'îra* signifie aujourd'hui « mauvais augure ». L'usage des augures tirés des oiseaux a subsisté dans l'Afrique du Nord, et l'on en tire même d'une foule d'autres animaux.

Le *Fâl* (originellement « présage ») est admis par l'Islâm ; c'est le « bon augure » ; on le tire plus spécialement d'une parole que l'on entend. Certaines paroles, certains noms sont de bons présages. Aussi pour éviter de prononcer des noms qui ont une significatfon défavorable, les change-t-on couramment et emploie-t-on des euphémismes.

L'éternuement qui, on le sait, chez les primitifs indique l'expulsion des mauvais esprits qui se trouvaient dans le corps, est donc un indice heureux. Il en est de même dans les croyances de nos musulmans, et nombre de *h'adits* représente l'éternuement comme un signe de bon augure.

Le bâillement est, au contraire, de mauvais augure.

Après avoir remarqué que la physiognomie et la chiromancie sont très délaissées aujourd'hui dans l'Afrique du Nord, M. D. passe à l'étude de la divination par l'omoplate et le sang de la victime du jour de la « fête des sacrifices » (p. 371).

La divination dans l'Islâm amène M. D. à parler de la divination par les flèches et des jeux de hasard, proscrits par l'Islâm. Mais les musulmans maghribins ont cependant conservé l'usage d'un certain nombre de jeux de hasard et de procédés de divination où le hasard a sa part (p. 375 et suiv.), ce qui amène l'auteur à exposer les procédés en vigueur, dans ce pays, pour consulter le sort, au moyen du *Khot' t' er-Remel* ou géomancie et de la divination par les nombres ou arithmomancie (p. 377-382).

Chapitre VIII. — **La divination intuitive.** — Dans le chapitre précédent, M D. nous a montré le devin cherchant à tirer un

augure des phénomènes objectifs, en se basant sur des similitudes qu'il interprète par son imagination ; dans ce chapitre il nous montre le devin interrogeant les forces magiques personnifiées, par exemple les démons, les *djinns* comme on dit communément. M. D. commence par en donner un exemple dans la cérémonie populaire connue sous le nom de *lemchet'* qui est une sorte d'évocation des *djinns*, comparable par certains côtés à celle dont on a parlé plus haut.

La nécromancie, ou évocation de l'âme des morts (qui a donné notre spiritisme moderne) semble peu pratiquée par nos musulmans. Quant à la divination par les surfaces réfléchissantes, elle a son application courante chez les musulmans de ce pays, dans le « miroir d'encre » (p. 389-392).

M. D. passe ensuite à la divination par les songes, admise d'ailleurs par l'Islâm. Pour le musulman, le songe a une valeur prophétique et les musulmans ont de tout temps pratiqué l'interprétation des songes (p. 395-409) mais les indications données par les songes peuvent être influencées par certaines pratiques convenables. Et M. D. est ainsi amené à parler de l'antique incubation, si répandue chez les anciens peuples, et que l'on retrouve dans le Maghrib ancien ainsi qu'aujourd'hui. M. D. cite des exemples de grottes hantées par les esprits et dans lesquelles les Berbères marocains vont dormir pour recevoir une révélation ; une observation analogue a été faite pour les Touâreg.

L'Islâm orthodoxe ne dit rien de l'incubation, mais l'*istikhâra* musulmane (prière spéciale faite quand on est dans l'embarras pour prendre une décision) est devenue en Maghrib une véritable incubation, et c'est en songe qu'on attend les indications divines sur le parti à prendre.

Le prophète Mahomet n'a pas nié la science des devins ; elle leur vient par l'intermédiaire des *djinns*. M. D. est donc fondé à dire que « le Prophète est un devin inspiré par Dieu et le devin un « prophète inspiré par le diable, les génies et les esprits, etc. »

Chapitre IX. — **Les forces sacrées et leur transmission.** — La force magique, tantôt bonne, tantôt mauvaise, qui rayonne à distance, qui est conçue aussi, parfois, sous la forme d'un esprit, d'un démon ou d'un dieu, est une force mystérieuse, redoutable, qu'il faut se concilier ou dont il faut se débarrasser, selon les cas. C'est à rechercher comment on s'y prendra pour se débarrasser de cette force ou l'acquérir que M. D. consacre ce chapitre

Pour mieux faire saisir sa théorie du « transfert du mal » M. D. reprend l'étude des *tas de pierres sacrées* qu'il a déjà donnée dans son premier volume de *Marrakech* (fascicule I, p. 57 à 106, Paris 1905). Il existe dans toute l'Afrique du Nord de nombreux

tas de pierres auxquels le fidèle qui passe ajoute pieusement sa pierre : ce sont les *kerkour* des saints ou ceux commémorant la mort violente d'un individu, qui s'élèvent à l'endroit du meurtre.

Le maghribin aujourd'hui ne sait plus bien pourquoi il accomplit ce rite ; il ne se doute pas qu'il se livre à une formalité magique d'expulsion du mal qu'il peut avoir en lui. S'appuyant sur l'ethnographie comparée, M. D. montre que le primitif, dans des cas analogues, agit de même et qu'en jettant sa pierre il pense se débarrasser du mal ou des dangers qui l'enveloppaient. Mais alors ce tas de pierres, réceptacle des maux, est bienfaisant, puisqu'il délivre du mal ; il est, aussi, dangereux, puisqu'il peut redonner le mal : il est donc un objet de crainte et de vénération, c'est une chose sacrée.

Et cette quasi-personnification des forces magico-sacrées qu'était d'abord ce tas de pierres est devenue dans l'Afrique du Nord une véritable divinité, un marabout, et la pierre qu'on lui apporte, n'est plus qu'un modeste ex-voto.

Au surplus, cette théorie de l'expulsion du mal appliquée par M. D. à l'Afrique du Nord, ne se trouve pas seulement vérifiée par l'exemple des tas de pierres sacrées, on en retrouve un autre exemple notamment dans le rite qui consiste à planter un clou en quelque endroit sacré (sanctuaire de marabout, etc.) pour se débarrasser d'un mal dont on souffre. Cette théorie se manifeste aussi dans le rite, beaucoup plus répandu, des nœuds dans lesquels le primitif croit fixer son propre mal et s'en débarrasser ainsi. Le rite des chiffons accrochés aux branches des arbres ou des buissons, dans le voisinage d'un marabout, est une pratique de même origine. M. D. montre nettement que le marabout n'est venu qu'après coup, et pour islamiser le culte païen de l'arbre qui était l'objectif primitif du fidèle et le réceptacle de ses maux. C'est ainsi que l'on peut toucher du doigt, une fois de plus « la personnification des forces magico-sacrées ».

Comment s'y prend-on pour attirer sur soi ou en soi les forces magiques qui sont bienfaisantes ? M. D. prend comme type de source des influences bienfaisantes, le *marabout* ; la force sacrée qu'il détient, est la *baraka*. Le véritable marabout n'est pas celui qui est né accidentellement du voisinage du kerkour ou de l'arbre sacré, c'est un personnage humain, tout plein de ce fluide magique bienfaisant qui se répand de sa personne et que l'on nomme la *baraka*. M. D., qui a déjà consacré antérieurement une étude à cette question [1], donne plusieurs exemples pour montrer combien

(1) *Notes sur l'Islâm maghribin. — Les Marabouts*, Ext. de la *Rev. de l'Hist. des Religions*, t. XL, XLI, 1900, Paris, Leroux.

est générale est profonde la croyance populaire à la *baraka* dans ce pays. Elle se transmet par le contact du marabout, mais surtout par sa salive (p. 441) et cette pratique de cracher dans la bouche du néophyte est fréquente dans nos confréries mystiques musulmanes pour la transmission de la *baraka*.

La *baraka* du marabout reste attachée à sa dépouille après sa mort et imprègne même la terre de son tombeau ; de là le culte du tombeau, le caractère sacré de la terre de cette tombe et le culte des reliques (beaucoup plus étendu dans la religion catholique que dans l'Islâm).

Dans le dépôt fréquent, auprès de la tombe d'un marabout, de cheveux ou d'ongles, coupés à un malade après la guérison, on trouve le double courant de l'expulsion du mal par ces parties mortes du corps humain, et d'autre part, de l'heureuse influence du saint, de sa *baraka*, revenant au sacrifiant par l'intermédiaire de ses ongles ou de ses cheveux qui, pour tout primitif, sont censés rester en relation avec le corps dont ils ont été détachés. C'est pourquoi l'individu bien portant accomplit aussi ce rite. Dans le même but, on accroche aux branches voisines du tombeau d'un saint, quelques touffes de laine pour protéger le troupeau contre les épizooties, on dépose dans le sanctuaire un peu d'orge nouée dans un chiffon pour donner de la *baraka* à la récolte d'orge, etc...

La théorie de ces ex-voto, si répandus chez d'autres peuples que les musulmans, et particulièrement dans le catholicisme moderne, n'a point d'autre base que la croyance primitive à l'expulsion du mal et à l'acquisition du bien, l'une de ces croyances l'emportant plus ou moins sur l'autre, selon le cas.

Chapitre X. — **Le sacrifice**. — Après les explications données dans les précédents chapitres, on passe facilement du *magique* au *sacré* : « le sacré c'est du magique au service de la religion, « tantôt bon, tantôt dangereux, toujours redoutable » (1). Le sacré se personnifie en un dieu bienfaisant ou malfaisant. Il faut communiquer avec ce dieu ; mais comme il est dangereux de communiquer directement avec lui, on se sert d'intermédiaires (pierres, végétaux, etc.) qui sont d'abord les ex-voto en général.

L'intermédiaire le plus efficace est l'animal, qui par son âme, son souffle, peut être mis en rapport facile avec la divinité, et le

(1) C'est le lieu de rappeler qu'en arabe le mot *h'arâm*, signifie également « interdit, défendu » et « sacré ».

sang de l'animal sert à établir ce rapport. Là est l'origine et la raison d'être du sacrifice de la victime.

On peut aussi bien transférer le mal, dont on veut se débarrasser, dans un animal que dans une pierre, et l'exemple du *bouc émissaire* est assez typique.

M. D. donne plusieurs exemples, pris dans ce pays, au moyen desquels il établit clairement l'expulsion du mal par l'entremise de l'animal. Quand l'égorgement de la victime, qui est mangée ensuite, a lieu auprès du tombeau d'un saint, la victime apparaît comme le véhicule de l'influence bienfaisante, de la *baraka* du saint, et le sacrifice est ainsi complet.

Bien que le sacrifice n'occupe dans l'orthodoxie musulmane qu'une place secondaire, M. D. l'étudie dans ses caractères essentiels, en prenant pour base, d'une part le sacrifice orthodoxe du dixième jour du pélerinage (*Aïd el-Kebir*) et d'autre part les sacrifices populaires aux *djinns* et aux marabouts dans l'Afrique du Nord. M. D. étudie les différentes phases du sacrifice et les diverses attitudes de la victime et du sacrificiant, vis-à-vis de la divinité, les préparatifs, les purifications, le sacrifice lui-même, l'absorption de la chair (p. 458-477); puis il passe en revue quelques-uns des principaux types de sacrifice (demande, expiation, etc..). Les banquets sacrificiels, si fréquents dans l'Afrique du Nord, sous la forme de l'*Oua'da* qu'on nomme aussi parfois *zerda* et *ta'àm*, sont étudiés par M. D. qui est ainsi amené à parler du banquet sacrificiel des « Sarrasins » de la fin du IVe siècle de J.-C., raconté par Saint-Nil; dans ce banquet les convives absorbaient, tout cru, le sang des victimes, et nous retrouvons la même habitude dans les pratiques religieuses des modernes *Aïssaoua*.

Il est difficile d'affirmer l'origine totémique de ces banquets sacrificiels, étant données les faibles traces de totémisme que l'on retrouve dans l'Afrique du Nord, et M. D. ne penche pas pour cette opinion.

En somme, les fins du sacrifice sont nombreuses et variées, et après avoir mentionné d'après le P. Dan, le sacrifice à la mer que faisaient les corsaires d'Alger, M. D. passe au sacrifice de construction, d'un usage si fréquent dans ce pays, mais sur lequel nous n'avons pas encore d'étude bien conduite.

Quand le sacrifice prend le caractère d'un don purificatoire offert à la divinité, il peut être remplacé par une offrande équivalente; c'est l'origine de la *zakât* ou dîme légale, de l'impôt chez les musulmans (p. 490-493).

Enfin, la conception que le saint peut servir de réceptacle aux maux des autres hommes, conduit à l'idée que les mortifications d'un individu peuvent soulager les autres : c'est la base de l'ascétisme et c'est aussi de là qu'est sorti, dans la religion chrétienne, le dogme de la Rédemption.

Chapitre XI. — **Les débris de l'antique magie : le carnaval.** — Ce chapitre et le suivant ont pour objet l'étude des survivances des anciennes fêtes et des anciens rites dans l'Islâm maghribin.

Le carnaval, à l'occasion de la fête de *Achoûrâ*, chez les indigènes d'Ouargla, a été signalé par plusieurs auteurs ; M. D. passe en revue les principales fêtes et cérémonies burlesques auxquelles il donne lieu (repas à base de fèves, déguisements, scènes comiques, mise à mort du dragon, etc...). Le carnaval se célèbre ailleurs dans l'Afrique du Nord et généralement pour la fête de Achoûrâ, notamment au Mzab et dans l'Aurès ; M. D. donne des renseignements sur cette fête dans l'Oued R'ir, à Sidi Oqba, à Khanga Sidi Nadji et chez les Oulad Rechaïch (Khenchela). Chez les Beni Snous, où il a été étudié par M. Destaing, il a lieu le soir du second jour de l'Aïd el-Kebîr. Le carnaval en Algérie a été signalé encore, ainsi que le remarque M. D., à Fedj Mzâla et à Mazoûna. On le retrouverait certainement ailleurs. Nous avons très peu d'informations sur le carnaval en Tunisie ; il est très répandu au Maroc, à peu près partout, et M. D. qui a fait de longs séjours d'exploration dans l'empire des Chérifs, donne des détails sur le carnaval chez les H'ah'a et les Chiâdma, au sud de Mogador ; il ressemble beaucoup à celui d'Ouargla et a lieu soit pour Achoûrâ, soit pour Aïd el-Kebir. A Marrâkech, les principales mascarades ont lieu á Achoûrâ, comme à Mogador. M. D. énumère ensuite les plus intéressantes cérémonies du carnaval dans les autres régions du Maroc.

L'explication du carnaval maghribin est la même que celle de tous les carnavals du monde, dont les antiques Saturnales sont un type classique. M. D. cherche donc encore cette explication dans l'ethnographie comparée. Les rites du carnaval apparaissent d'une manière générale comme la mise à mort de l'esprit, du dieu de la végétation pour l'année écoulée et sa résurrection pour l'année nouvelle. C'est une fête agraire. M. D. examine donc la théorie du sacrifice agraire et passe en revue rapidement les rites agraires dans ce pays ; il constate la parenté étroite qui existe entre ceux-ci et ceux du carnaval.

Les rites du carnaval maghribin représentent les « débris des « rites du meurtre rituel d'un dieu de la végétation. » Bien que certaines fêtes de carnaval en Maghrib aient lieu à des dates

solaires caractéristiques (solstices, équinoxes), c'est la fête musulmane de Achoûrâ qui a généralement été choisie par nos maghribins pour le carnaval. La fête orthodoxe de Achoûrâ commémore, selon la croyance admise par l'Islâm, une foule d'événements bibliques et musulmans. M. D. en conclut, après un examen attentif des sources orthodoxes, que cette fête représente simplement une vieille fête agraire des Arabes ; Mahomet ne crut pas devoir la supprimer et il la toléra dans l'Islâm. Mais Achoûrâ dans le calendrier lunaire ne concorda bientôt plus avec les saisons agricoles. L'Achoûrâ populaire du Maghrib est une fête qui a elle aussi capté les vieux rites du carnaval, ainsi que de nombreuses autres pratiques d'origine ancienne et que n'approuve pas toujours l'orthodoxie musulmane. M. D. donne une énumération de ces vieux rites (p. 529-532).

Si l'on examine maintenant les rites du carnaval en Maghrib, on y trouve un mélange de rites de joie et de deuil, bien que aucun rite de mise à mort du « bonhomme carnaval » (le dieu de la végétation qui disparaît) n'y soit nettement caractérisé. La croyance n'existant plus en la mort réelle du dieu de la végétation, le rite devient ridicule « et nous avons dans les carnavals l'exemple « le plus typique de ce que devient une cérémonie religieuse, « vidée de sa croyance. »

L'élément dramatique est le plus caractéristique dans tous les carnavals, et « le drame sacré du meurtre du dieu est l'origine de « l'art dramatique. » Cependant l'art dramatique ne s'est pas développé dans l'Islâm orthodoxe, et M. D. en donne les raisons (p. 537). Toutefois, les Chiites de la Perse ont chaque année, à l'occasion de ᶜAchoûrâ, ou plutôt pendant les dix premiers jours du mois de *Moh'arrem*, leurs drames sacrés pour rappeler la mort à Kerbela de H'oçeïn fils de ᶜAli. « En résumé, dit M. D., « les cérémonies diverses usitées dans le Maghrib à propos de la « fête de ᶜAchoûrâ et les représentations burlesques qui s'en « rapprochent, quoique célébrées à d'autres dates, sont les « équivalents du carnaval européen. On doit voir là les débris « d'antiques rites naturistes qui, vidés de leur croyance, ont « subsisté à côté de l'orthodoxie et malgré elle : ils sont devenus « des jeux et ont failli engendrer un théâtre. Tandis que le « christianisme en a tiré le dogme splendide de la Rédemption, « l'Islâm les a dédaignés. Au contraire, l'esprit ardent et « mythologique des Persans les a accueillis avec avidité et les « a développés en drames sacrés intermédiaires entre le rite « mythique et l'art dramatique. »

Chapitre XII. — **Les débris de l'antique magie : fêtes saisonnières et rites naturistes.** — Il est ici question des fêtes qui, comme le

carnaval, n'ont rien d'orthodoxe, mais qui sont célébrées à une date fixe du calendrier solaire. Pour tout ce qui touche à l'Islâm, le comput se fait d'après le calendrier lunaire, mais les dates solaires ne sont pas ignorées des musulmans maghribins, qui se servent toutefois du calendrier julien (en retard de 13 jours sur le calendrier grégorien).

Les fêtes anciennes qu'on va énumérer présentent les caractères généraux suivants : être exécutées par tout le groupe populaire et sans prêtres spéciaux, être célébrées non dans des temples mais en des lieux quelconques, d'ordinaire en plein air, d'être plus magiques que religieuses, car on s'adresse plus aux forces invisibles (esprits) qu'à des personnalités sacrées (dieux, saints, génies), enfin d'être pour ainsi dire sans prières et de ne présenter guère que des rites de sympathie.

Si maintenant nous passons en revue ces fêtes avec M. D., nous trouvons :

L'*En-Naïr (Yennar, Innaïr, En-Nayer...)* qui a lieu les 12-14 janvier et représente exactement le 1er janvier de l'année julienne. Les cérémonies qui ont lieu à cette date sont comme les *doublets* des rites de *ᶜAchoûrâ*. Ceux-ci représentent le meurtre rituel du dieu de végétation, ceux-là seraient plutôt des rites de renouvellement du foyer. Ce que l'on fait le jour d'En-Naïr a une influence sur toute l'année qui s'ouvre (p. 547-548) et j'ai signalé ailleurs pour Tlemcen, à *ᶜAchoûra*, des rites inspirés d'une croyance analogue. On retrouve à *En-Naïr* des combats rituels, des rites carnavalesques et de deuil comme à ᶜAchoûrâ.

El-H'esoum ou *Es-Sabᶜa* est une période de sept jours de mauvais augure (du 24 février au 4 mars de l'année julienne).

En-Nîsân (du 27 avril au 3 mai de l'année julienne) est une période bénie, et l'eau de la pluie d'En-Nîsân a des propriétés merveilleuses.

On est peu renseigné encore sur l'origine de ces fêtes saisonnières et sur d'autres fêtes du même genre qui ont lieu dans ce pays au printemps et à l'automne, et sur lesquelles on manque de documents détaillés.

A propos des rites de flagellation avec une baguette, une branche, une lanière de cuir, que l'on retrouve en Europe, M. D. en donne les explications sur lesquelles on est aujourd'hui à peu près d'accord : par ces coups, on chasse les mauvais esprits pu corps du patient ; au moyen de la baguette on fait passer dans le corps du patient l'influence bienfaisante ou fertilisante de la végétation ; on y a vu aussi une survivance totémique. Les rites de flagellation sont rares en Maghrib. Il est bon de remarquer ici que la flagellation du cadavre existe encore chez les Juifs tlemceniens, que le maître de l'école coranique frappe légèrement

ses élèves, pour les rappeler à l'attention, avec une longue baguette, de cognassier généralement.

Des rites sexuels semblent aussi avoir subsisté dans le Maghrib, au Maroc notamment, dans quelques tribus. Des rites de ce genre se retrouvent ailleurs et les Bacchanales et les Saturnales en sont un exemple bien connu pour l'antiquité classique. On y voit « une survivance de l'époque à laquelle on pensait « influencer la végétation par l'acte sexuel. » (p. 558).

A ce propos M. D. est conduit à parler de la prostitution sacrée — dont il retrouve des traces, notamment chez les Oulad Naïl. L'explication en peut être dans le caractère magique, et par conséquent sacré, de l'acte sexuel, pour le primitif. Dès lors, « l'influence des rapports sexuels sur la végétation peut n'être « qu'un cas particulier du caractère magique qui leur était « primitivement attribué. » (p. 563).

Nous passons maintenant à l'examen des rites du feu et de l'eau, conservés en Maghrib. On en retrouve çà et là à des époques diverses. A l'occasion du solstice d'été, les Maghribins accomplissent les rites de la *ᶜAnçera*, qui correspondent par certaines pratiques, à nos feux de la St-Jean ; ils ont d'ailleurs la même origine et se retrouvent chez une foule de peuples primitifs. Les ethnographes voient dans ces feux « des rites solaires, « destinés à donner de la force au soleil, à le soutenir dans sa « course, surtout à des époques critiques de sa révolution, comme « les solstices. » (p. 571). Le feu qui passe pour purifier les mauvaises influences permet de penser aussi que le rite qui consiste à sauter par-dessus les feux de la *ᶜAnçera* — et que l'on retrouve un peu partout — est un rite de purification.

La ᶜAncera ne comporte pas seulement des rites du feu, mais aussi des rites de l'eau (fumigations de l'eau, bains, aspersions, etc.). Ces derniers qui sont des rites sympathiques ont évidemment pour but d'attirer sur les récoltes la pluie nécessaire.

A propos des rites rotatoires du feu qui existent chez de nombreux peuples et que M. D. signale dans le H'ouz de Marrakech pour ᶜAchoûrâ, ils ont pour but, disent les ethnographes, d'aider, de soutenir — par sympathie — le soleil dans sa course. M. D. est ainsi conduit à parler d'un rite ayant la même origine, celui des circumambulations ou processions circulaires rituelles que l'on retrouve non seulement chez les sauvages, mais dans les religions monothéistes, et qui, dans l'Islâm ont leur expression dans les tournées obligatoires autour de la Kaaba, dans le pélerinage (p. 575-579).

Les rites de l'eau existant ici pour la *ᶜAncera* ou pour d'autres fêtes, ne sont qu'accessoires, secondaires. C'est surtout lorsque la

sécheresse est persistante, à l'époque où les céréales sont en herbe, que nos indigènes se livrent à des cérémonies qui ont pour but de provoquer la pluie désirée, par sympathie. M. D. énumère ces rites dont les principaux peuvent se résumer sous les rubriques : aspersions, baignades et immersions, rites de la cueiller à pot (*Ghondja*, *Tat'ambo*, etc...). combats, mascarades, processions et sacrifices aux marabouts, banquets, chants, etc...

La demande de pluie a sa place dans les grandes religions monothéistes ; et dans l'Islâm, il est un rituel spécial avec prière publique pour faire pleuvoir : c'est l'*istisqa* (p. 591-593).

M. D., comparant les rites populaires au rituel orthodoxe, pour obtenir la pluie, constate pour ce cas particulier, qu'il serait d'ailleurs facile de généraliser, que l'Islâm a atténué dans les pratiques magiques le rite manuel et a transformé le rite verbal en prière. L'Islâm « a rejeté autant que possible les rites mimiques « en ne conservant que les rites oraux qui sont une plus simple « expression du désir. Ce désir du mieux il le tourne vers Dieu, il « le place en Dieu, nous dirons même que Dieu n'est que ce désir « qu'il objective, qu'il projette en dehors de nous. »

C'est sur cette théorie de l'objectivation du désir, genèse du dieu, que M. D. termine sa *conclusion*. Le désir de l'homme, projeté en dehors de lui, a créé les dieux du primitif, comme autant de forces indépendantes de l'homme. Cet éternel désir vers le parfait est devenu le Dieu éternel de toutes les grandes religions et l'*Allah* des musulmans. Mais ce Dieu a été plus ou moins séparé de l'homme dans le concept des fidèles. Et M. D. termine sur ces mots : « nulle religion ne sépare davantage (que l'Islâm) « l'homme de Dieu : d'où il suit que ses sectateurs, au rebours « des partisans de la grâce et des stoïciens, négligent l'éducation « de la volonté et s'abandonnent au fatalisme, poussant à l'excès « cette attitude réceptive que nous avons signalée comme un trait « caractéristique de la religion. Leur science, insuffisamment « développée, n'a pas encore brisé les images divines, comme la « nôtre. Il est vrai que si la nôtre a éteint les lumières d'en haut, « elle n'a aboli que de vaines lueurs ; ce n'est pas au-dessus de « nous, c'est au fond de notre cœur que brûle éternellement la « flamme divine. »

ALFRED BEL.

Capitaine Dessigny, chef de l'annexe d'Aïn-Sefra : ***Notice sur quelques monuments de la région d'Aïn-Sefra.*** Extrait du *Bulletin Archéologique*, 1908.

M. le capitaine Dessigny étudie d'abord les tumuli, ou *ardjam*, puis les enceintes de pierres levées du genre *cromlech* découverts dans la région indiquée.

On peut répartir les tumuli au triple point de vue du genre de la construction, de la protection offerte au corps inhumé par cette construction, et du mobilier funéraire, en allant du plus primitif au plus perfectionné, en trois types.

Les monuments du premier consistent en un amas, approximativement conique, de pierres, de terre et de sable mélangés, reposant sur le sol naturel. Le diamètre ou le grand axe d'ellipse de la base varie de 15 à 20 mètres ; la hauteur de $3^{m}50$ à 6 mètres. Le corps est placé sans aucune protection parmi les matériaux, vers le centre, à une hauteur de $0^{m}40$ à $0^{m}60$ du fond. Aucun mobilier n'y fut trouvé. Ces tumuli sont rares. On peut rappeler à ce sujet que Strabon mentionne comme existant chez les Lybiens un rite funéraire consistant à lapider le cadavre jusqu'à enfouissement complet.

Le deuxième type est caractérisé également par un tas de forme conique élevé directement sur le sol ; mais il est composé uniquement de pierres et n'a que 4 à 8 mètres de diamètre à la base et $1^{m}50$ en moyenne de hauteur. Le squelette est déposé dans une chambre sépulcrale formée de dalles verticales supportant d'autres dalles horizontales. On y découvrit de nombreux objets en bronze, quelques fragments de fer rouillé, des perles en pierre et des disques de coquilles d'œufs d'autruche ayant été réunis pour servir de colliers. Ces monuments sont les plus répandus.

Les ardjam du troisième type sont semblables aux précédents, avec cette différence qu'il existe à la partie inférieure une ceinture constituée par un mur en moellons ou en fragments de dalles de $0^{m}60$ à $1^{m}10$ de hauteur. Une chambre sépulcrale protège le corps. Le mobilier est assez pauvre ; il comprend des morceaux de fer très oxydés.

Quant aux constructions du genre cromlech, elles consistent en deux enceintes de pierres, concentriques, circulaires ou elliptiques, la figure intérieure ayant un diamètre ou un grand axe de 4 à 10 mètres et délimitant une zone dont la surface est garnie de pierres arrondies disposées sans ordre. Au centre se trouve une chambre dont le plafond est à environ $1^{m}10$ au-dessous du sol.

A l'exception du squelette, ces chambres furent stériles. Ces enceintes paraissent plus anciennes que les tumuli.

Vu leur friabilité, très peu d'ossements ont pu être retirés intacts.

Tous ces monuments possèdent les caractères communs suivants : ils sont funéraires, car tous contiennent des restes humains ; les corps sont repliés sur eux-mêmes ; l'orientation des squelettes est quelconque ; les deux pierres, témoins de la foi (*chehed*) qui doivent être placées rituellement sur toute tombe musulmane, font défaut. Ces sépultures sont donc préislamiques.

La science doit de la gratitude aux explorateurs qui lui apportent, au prix de recherches pénibles, les matériaux dont l'étude permettra peut-être un jour de faire un peu de lumière sur la question si obscure de l'ethnographie saharienne.

Les fouilles feront disparaître bientôt les monuments sur lesquels cette science sera fondée ; leur description et les objets qu'ils contenaient nous en resteront seuls. L'intérêt de ces documents en sera d'autant plus grand. Ne serait-ce qu'à ce titre, M. Dessigny a accompli une œuvre précieuse.

P. E.

PROCÈS-VERBAUX DES RÉUNIONS

de la " Société de Géographie et d'Archéologie d'Oran "

SÉANCE DU COMITÉ ADMINISTRATIF

du 4 Janvier 1909

L'an mil neuf cent neuf et le quatre janvier à cinq heures et demie du soir, les membres du Comité administratif de la *Société de Géographie et d'Archéologie d'Oran* se sont réunis dans le local de la Société, 7, rue Schneider, sous la présidence de M. le docteur **Gasser,** président.

Étaient présents : MM. **Gasser, Doumergue, Pock, Gillot, Tournier, Koch,** l'abbé **Fabre, Engel, Bassompierre, Dangles, Déchaud, Girod, de Malaussène, Pellet, Pousseur, Sandras** et **Flahault.**

S'étaient fait excuser : MM. **Barthélemy, Carabin, Jullian** et **René-Leclerc.**

Étaient absents : MM. **Rocchisani, Rongier, Roux-Freissineng.**

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et approuvé.

Le Comité prononce l'admission comme membres titulaires de :

M. **Brincat Emmanuel,** clerc principal de notaire à Perrégaux.

M. **Thomas,** directeur de la Banque Thibaut à Oran.

Il accepte les démissions de MM. **Durègne, Guérido, Gustave Moulin** et **Rongier.**

Sont proposés comme membres titulaires :

M. le docteur **Barisien,** médecin-major à l'Hôpital militaire d'Oran, présenté par MM. les docteurs Gasser et Bassompierre.

M. **Caudrillier,** inspecteur d'Académie à Oran, présenté par MM. le docteur Gasser et Gillot.

M. le colonel **Nivelle,** directeur de l'Artillerie à Oran, présenté par MM. les docteurs Gasser et Bassompierre.

M. le docteur **Pinchon,** médecin aide-major à la Direction du service de Santé à Oran, présenté par MM. les docteurs Gasser et Bassompierre.

Il sera statué sur ces admissions dans la prochaine séance du Comité.

M. le Président fait part au Comité des remerciements que lui a adressés Madame Veuve **Paul Soleillet**.

La *Société Impériale Russe de Géographie* fait part de la perte qu'elle vient d'éprouver en la personne de M. **Alexandre Wassilievitch-Grégoriew**, adjoint au président et membre honoraire de la dite Société, décédé.

Il a été reçu pour la bibliothèque de la Société :

De la *Direction du service Géographique de l'Armée* le rapport sur les travaux exécutés en 1906 par le Service géographique.

De la *Direction des Travaux Publics et des Mines du Gouvernement Général de l'Algérie* :

1° Notice sur les ports, les routes, l'hydraulique agricole et les mines ;

2° Compte-rendu du fonctionnement du service de l'hydraulique agricole ;

3° Tableau des entreprises d'irrigation fonctionnant en Algérie.

De M. le directeur de la *Mission Brésilienne de Propagande et d'expansion économique*, un lot de publications de propagande.

M. le docteur **Bertholon**, de Tunis a adressé pour la bibliothèque 24 brochures dont il est l'auteur.

M. le général **de Lamothe**, inspecteur général des travaux de l'Artillerie pour la défense des côtes, a bien voulu offrir à la Société ses publications sur la *Géologie des formations littorales de l'Algérie*.

Des remerciements seront adressés à ces donateurs par les soins du Secrétaire général.

M. **Gsell**, ayant offert à la Société de lui procurer ceux de ses travaux qui lui manqueraient, M. **Girod**, est chargé de faire à ce sujet les recherches nécessaires et de se mettre en rapport avec M. **Gsell**, à qui la Société sera heureuse d'offrir en échange, dans la limite du possible, les numéros de notre *Bulletin* qui lui manquent.

Il est signalé à ce sujet que deux pages et une illustration ont été enlevées dans l'ouvrage *Les Monuments antiques de l'Algérie* de M. **Gsell**, que possède notre bibliothèque. Le Comité ne peut que blâmer énergiquement l'auteur inconnu de cet acte inqualifiable. Le volume détérioré sera demandé à l'auteur.

Le Comité vote l'acquisition du premier fascicule du *Traité de Géographie Physique* de **M. Em. de Martonne**.

Il décide également de renouveler l'abonnement à la *Revue des Etudes Ethnographiques et Sociologiques*.

M. le Bibliothécaire est chargé de voir personnellement M. le

Conservateur du Musée au sujet des deux ouvrages de numismatique appartenant à la bibliothèque de la Société et dont il a été déjà question dans la séance de novembre.

Le Conseil ratifie la commande de 300 diplômes lithographiés qui a été faite à l'imprimerie Fouque.

M. le Président annonce au Comité que M. **Engel** fera le lundi 18 janvier prochain une causerie sur le *tabéisme* et le *totémisme* ; tous les membres de la Société y seront invités par la voie de la Presse avec leurs familles.

Une autre causerie est annoncée pour le courant de février. MM. **Déchaud** et **Girod** nous entretiendront des ports d'Oran et d'Alger.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à sept heures du soir.

Le Secrétaire général,
Signé : E. FLAHAULT.

Le Président,
Signé : J. GASSER.

RÉUNION-CAUSERIE

du 18 Janvier 1909

Le 18 janvier, à cinq heures et demie, M. **Engel**, ingénieur civil, a inauguré dans le local de la Société, la série des réunions d'études que le Comité se propose de tenir aussi régulièrement que possible une fois par mois en dehors de la réunion administrative.

A ces réunions MM. les sociétaires seront convoqués par la voie de la Presse.

Le titre du premier sujet traité était *Tabéisme* et *Totémisme*.

Dans sa causerie, M. **Engel** a fait un résumé rapide de l'opinion de quelques savants modernes relativement aux premières manifestations religieuses de l'humanité et en particulier aux théories du *tabéisme* et du *totémisme*.

Tout objet, tout acte, tout mot interdit, dans une Société primitive, dans le but de soustraire les hommes à un danger vrai ou supposé, est dit *tabou*. Les animaux ou les plantes qui sont considérés par un ensemble spécial d'individus comme des protecteurs, ou des protégés sont appelés *totems*.

On retrouve actuellement chez la plupart des peuplades sauvages des croyances se rattachant à ces deux principes.

Ces notions permettent de donner une explication simple d'anciennes coutumes comme les interdictions alimentaires ; de quelques faits comme la domestication de certains animaux ou la culture des céréales ; d'antiques légendes comme celle de la louve romaine.

La causerie étant terminée, M. le Président se fait l'interprète des sentiments de l'Assemblée, en remerciant vivement M. **Engel** pour son intéressante étude.

La séance est levée à six heures et demie.

SÉANCE DU COMITÉ ADMINISTRATIF

du 1er Février 1909

L'an mil neuf cent neuf et le premier février à cinq heures et demie du soir, les membres du Comité de la *Société de Géographie et d'Archéologie d'Oran* se sont réunis dans le local de la Société, 7, rue Schneider à Oran, sous la présidence de M. le docteur **Gasser**, président.

Etaient présents : MM. **Gasser**, **Gillot**, **Doumergue**, **Pock**, **Tournier**, **Koch**, **Engel**, **Bassompierre**, **Dangles**, **Déchaud**, **Girod**, **de Malaussène**, **Pousseur**, **Sandras**.

S'étaient fait excuser : MM. l'abbé **Fabre**, **Rocchisani**, **Barthélemy**, **Carabin**, **Pellet**, **René-Leclerc** et **Roux-Freissineng**.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et approuvé.

Sont admis comme membres titulaires :

M. le docteur **Barisien**, médecin-major à l'Hôpital militaire d'Oran.

M. **Caudrillier**, inspecteur d'Académie à Oran.

M. le lieutenant-colonel **Nivelle**, directeur de l'Artillerie à Oran.

M. le docteur **Pinchon**, médecin aide-major à la Direction du service de Santé à Oran.

Le Comité accepte les démissions de MM. **Ben Hamou** et **Tabary**.

Sont proposés comme membres titulaires :

M. **Anfré**, lieutenant à l'Etat-major, présenté par MM. les docteurs Gasser et Bassompierre.

Madame **Anfré**, villa Gautier à Saint-Eugène, présentée par MM. les docteurs Gasser et Bassompierre.

M. l'abbé **Aracil Louis**, vicaire de la paroisse Saint-Louis d'Oran, présenté par M. le chanoine Huertas et M. l'abbé Fabre.

Madame veuve **Belon**, propriétaire à Saint-Denis-du-Sig, présentée par MM. Gasser et Engel.

M. **Durand**, professeur au lycée d'Oran, présenté par MM. Doumergue et Girod.

M. l'abbé **Didace Galan**, curé à Saint-Eugène, présenté par MM. les abbés Fabre et Joliet.

M. le docteur **Glatard**, rue Ampère n° 10 à Oran, présenté par MM. le docteur Gasser et de Malaussène.

M. le docteur **Guérido**, 49, rue d'Arzew, présenté par MM. Gasser et Flahault.

M. **Marcel Mouterde**, étudiant, rue du Cercle Militaire à Oran, présenté par MM. Doumergue et Girod.

M. **Otten Jean**, directeur de l'Usine cotonnière à Saint-Eugène, présenté par MM. Koch et Flahault.

M. le docteur **Souleyre**, 37, boulevard Seguin à Oran, présenté par MM. Gasser et Flahault.

Il sera statué sur ces candidatures à la réunion prochaine.

M. le Président dépose sur le bureau :

Un exemplaire du *Guide de Carthage*, offert par l'auteur, M. le docteur **Louis Carton**.

Un exemplaire du *Guide de Tlemcen*, offert par notre confrère M. **Alfred Bel**, qui en est l'auteur.

Le Comité accepte avec gratitude l'offre de MM. **Engel** et **Pousseur** de faire des démarches auprès du service des travaux communaux dans le but d'obtenir des copies des anciens plans d'Oran qui existent dans les archives de la Mairie.

M. le Bibliothécaire annonce qu'il a reçu les ouvrages de *Numismatique* de **Babelon** et de **Muller** qui étaient restés en dépôt dans la bibliothèque du Musée.

Par lettre adressée à M. le Président, M. **Pallary** demande à ce que la Société s'abonne à la revue *L'Anthropologie*. Cette publication ayant été déjà réclamée par plusieurs sociétaires, le Comité vote l'abonnement.

La date de la causerie de MM. **Déchaud** et **Girod** sur les ports d'Oran et d'Alger est fixée au lundi 15 février courant.

Le Comité passe ensuite à la discussion du projet de budget pour 1909 présenté par M. **Pock**, trésorier, et qui se balance par 5.100 francs de recettes et de dépenses. Il adopte le projet de budget tel qu'il est annexé ci-après :

Projet de Budget pour 1909

RECETTES

Cotisations	4.100 f »
Subvention du Conseil Général	500 »
Arrérages des fonds de réserve	500 »
Total	5.100 f »

DÉPENSES

Bulletin	2.100 f »
Affranchissement du Bulletin	200 »
Frais d'encaissement et de recouvrement	200 »
Id. de correspondance et de bureau	100 »
Imprimés	100 »
Reliure	200 »
Prix offerts au Lycée et au Collège de jeunes filles	100 »
Conférences	100 »
Achat de livres et abonnements	200 »
Concours	100 »
Recherches archéologiques	50 »
Frais d'élections	100 »
Loyer	660 »
Impôts, éclairage, assurance, entretien	200 »
Traitement du gardien de la bibliothèque	360 »
Dépenses extraordinaires, diverses et imprévues	330 »
Total égal	5.100 f »

Le Trésorier,
Signé : POCK.

Au sujet du budget, et en raison de l'importance des travaux qui lui sont offerts pour le *Bulletin* et dont plusieurs comportent l'établissement de cartes et de planches coûteuses, le Comité décide que des démarches seront faites auprès du Gouvernement général de l'Algérie d'une part, et auprès de la Chambre de Commerce d'Oran d'autre part, afin d'en obtenir des subventions qui seules permettraient de maintenir notre *Bulletin* trimestriel dans le rang honorable qu'il occupe parmi les publications savantes. Il est en effet l'objet, non seulement de propositions d'échanges de la part des Sociétés de géographie les plus réputées, mais aussi de demandes particulières de la part d'érudits de France et de l'Etranger.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 7 heures de relevée.

Le Secrétaire général,
Signé : E. FLAHAULT.

Le Président,
Signé : J. GASSER.

RÉUNION-CAUSERIE

du 15 février 1909

Le 15 février, à cinq heures et demie, dans le local de la Société, MM. **Déchaud**, secrétaire de la Chambre de Commerce et **Girod**, professeur au Lycée, ont traité le sujet annoncé : *Mouvement comparé des ports d'Alger et d'Oran*.

M. **Girod** parle d'abord du port d'Alger.

M. **Girod** signale à l'attention des membres de la *Société de Géographie* le recueil intitulé *Documents statistiques sur le commerce de l'Algérie*, publié annuellement par la *Direction des Douanes*. On y trouve, outre des renseignements abondants et précis sur le commerce de l'Algérie, des notices très complètes sur chacun de nos ports.

En 1907, le commerce spécial de l'Algérie a atteint 786 millions 1/2 de francs, dont près de 450 millions aux importations et près de 350 millions aux exportations. L'Algérie exporte surtout des vins (plus de 7 millions de quintaux ; la moitié du total des exportations) ; des céréales, 3.661.000 quintaux (le 1/4 du total des exportations) ; des minerais, plus de 1 million 1/2 de tonnes (le 1/10e des exportations) et des moutons (30 millions de francs). Les autres produits ne comptent que pour 1/8e dans le total.

En ce qui concerne l'importance respective de nos ports, il faut faire état de trois espèces de chiffres :

1° Ceux du *tonnage brut* représentant *le volume total* (en tonneaux de jauge) des bateaux entrés et sortis ;

2° Ceux du *tonnage réel* exprimant *le poids* (en tonnes) des marchandises chargées et déchargées ;

3° Ceux représentant la valeur de ces marchandises.

A). Au point de vue du nombre des navires entrés et sortis, Alger l'emporte de beaucoup.

En 1907, Alger a reçu	11.827	bateaux jaugeant	14.307.549	tonneaux.
— Oran —	6.102	—	4.589.814	—

Mais cette supériorité écrasante d'Alger est un peu factice, car les relâcheurs qui ne s'arrêtent que pour faire de l'eau et les yachts de plaisance comptent dans ces chiffres pour 4.562 unités jaugeant 9.150.018 tonneaux, ce qui ramène le *mouvement propre du port d'Alger* à *7.265 navires* jaugeant *5.150.000 tonneaux*.

B). Pour le tonnage réel, Alger conserve une avance notable :

avec............ 1.258.801 tonnes aux entrées et........ 1.538.909 tonnes à la sortie
dont il faut déduire 768 353 tonnes de houille aux entrées et 632.569 tonnes à la sortie constituées en dépôt pour les relâcheurs

Soit...... 490.448 tonnes aux entréee et......... 906.340 tonnes à la sortie

Les chiffres d'Oran sont 473.248 tonnes aux entrées et 756.225 tonnes à la sortie
dont il faut déduire.... 209.797 — 145.284 — de houille d'entrepôt

Soit.......... 264.451 tonnes aux entrées et 610.941 tonnes à la sortie

C) En ce qui concerne les valeurs, il faut distinguer : Alger garde une grosse supériorité aux importations avec 211.749.000 francs contre 111.723.000 francs à Oran (charbon non compris). Mais aux exportations Alger est à peine supérieur à Oran avec 104.812.000 francs contre 95.117.000 francs.

Comment expliquer cette supériorité du port d'Alger :

Il y a des causes politiques ; Alger étant la capitale, beaucoup de gens qui y sont appelés par leurs affaires en profitent pour y faire leurs achats ; il y a aussi des causes géographiques, Alger est admirablement placé au milieu de la côte du Magreb pour être un port de redistribution par l'intermédiaire du cabotage. Mais surtout, Alger est un port solitaire, tandis qu'Oran a deux satellites dans un rayon de moins de 80 kilomètres : Mostaganem et Arzew.

Il est d'autant plus remarquable de noter que, malgré ces conditions défavorables, le port d'Oran suive de si près dans son développement, le port d'Alger.

M. **Déchaud** prend la parole à son tour pour examiner de plus près quelques-uns des chiffres déjà cités par M. **Girod**. Il insiste tout d'abord sur l'intérêt considérable que présente la statistique au point de vue de la vie nationale.

Il regrette qu'il n'y ait pas unité dans les méthodes de travail et il cite des cas — à Alger par exemple — où en usant des chiffres du commerce général, on majore de plus d'un million de tonneaux, le mouvement commercial réel du port. La conversion en argent du tonnage constaté fait ressortir d'une façon saisissante l'exagération des résultats obtenus par cette fâcheuse façon de procéder.

Toutes les statistiques devraient uniformément porter sur le commerce spécial et être exprimées, non en poids, car si une tonne de soie vaut jusqu'à 48.000 francs, une tonne de minerai en vaut 12, mais en francs. Ce serait le seul moyen d'établir des comparaisons sincères. « En matière de bilan il ne saurait y avoir de subterfuge » conclut très justement l'orateur.

Cette double communication a été suivie avec beaucoup d'intérêt par les nombreux auditeurs qui assistaient à la réunion. C'est ce que constate M. le Président en remerciant chaleureusement MM. **Déchaud** et **Girod**.

Après divers échanges de vues entre les assistants et les conférenciers, la séance est levée à six heures et demie.

SÉANCE DU COMITÉ ADMINISTRATIF

du 1er Mars 1909

L'an mil neuf cent neuf et le premier mars à 5 heures et demie du soir, les membres du Comité de la *Société de Géographie et d'Archéologie d'Oran* se sont réunis dans le local de la Société, 7, rue Schneider, sous la présidence de M. le docteur **Gasser**, président.

Etaient présents : MM. **Gasser**, **Gillot**, **Doumergue**, **Dangles**, **Déchaud**, **Engel**, **Girod**, **Koch**, **de Malaussène**, **Pellet**, **Pock**, **Sandras**, **Tournier** et **Flahault**.

S'étaient fait excuser : MM. **Barthélemy**, **Bassompierre**, **Carabin**, **Fabre**, **Jullian**, **Pousseur** et **René-Leclerc**.

Etaient absents : MM. **Rocchisani** et **Roux-Freissineng**.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et approuvé.

Le Comité admet comme membres titulaires :

M. **Anfré**, lieutenant à l'Etat-Major à Oran.

Madame **Anfré**, villa Gautier à Saint-Eugène (Oran).

M. l'abbé **Aracil Louis**, vicaire à la paroisse Saint-Louis à Oran.

Madame veuve **Belon**, propriétaire à Saint-Denis-du-Sig (Oran).

M. **Durand**, professeur au lycée d'Oran.

M. l'abbé **Didace Galan**, curé à Saint-Eugène (Oran).

M. le docteur **Glatard**, 10, rue Ampère à Oran.

M. le docteur **Guérido**, 49, rue d'Arzew à Oran.

M. **Marcel Mouterde**, étudiant, rue du Cercle Militaire à Oran.

M. **Otten Jean**, directeur de l'Usine cotonnière à Saint-Eugène (Oran).

M. le docteur **Souleyre**, 37, boulevard Seguin à Oran.

Sont proposés comme membres titulaires :

M. **Bories**, négociant et délégué financier à Mostaganem, présenté par MM. Gasser et Flahault.

M. **Corriéras**, instituteur à Sidi-Bel-Abbès, présenté par MM. Gasser et Flahault.

M. **Dalbiez**, colonel commandant le 2e Régiment de Zouaves, 15, boulevard National à Oran, présenté par MM. Gasser et Gillot.

M. **Deckers**, armateur, quai Sainte-Marie à Oran, présenté par MM. Gasser et Flahault.

M. **Delarue**, instituteur, école Sédiman à Oran, présenté par MM. Gasser et Déchaud.

M. **Huot**, capitaine aux Affaires indigènes à Oran, présenté par MM. Gasser et Girod.

M. **André Lecocq**, professeur d'histoire au collège de Tlemcen, présenté par MM. A. Cour et Gasser.

M. le docteur **Russi**, vice-consul d'Italie, quai Sainte-Marie à Oran, présenté par MM. Gasser et Flahault.

M. **Tardy**, architecte, 38, boulevard Seguin à Oran, présenté par MM. Doumergue et Gasquet.

Il sera statué sur ces admissions dans la prochaine séance du Comité.

M. le Président remet de la part de M. **Gsell**, un certain nombre de brochures de ce savant. M. le Bibliothécaire est chargé de faire parvenir à M. **Gsell** ceux des numéros de notre *Bulletin* qui manquent à sa collection et dont la Société possède des exemplaires disponibles.

M. le Président annonce la publication par la *Société Historique Algérienne* du premier volume : *Un Gouverneur général de l'Algérie, l'Amiral de Gueydon* ; le 2e volume paraîtra bientôt. Au sujet de cette Société, M. le Président est chargé par le Comité de lui exprimer tous ses regrets, de ne pouvoir, cette année comme les précédentes, l'aider par une subvention, à éditer ses intéressants travaux, toutes les ressources de notre Société étant indispensables cette année à la publication de notre propre *Bulletin*. En même temps M. le Président est prié de réclamer à la *Société Historique* son premier mémoire, intitulé *Le Maroc* d'après Léon L'Africain.

Le Comité approuve et ratifie la dépense de 100 francs faite par M. **Girod**, pour assortir dans la limite qui a été possible, la collection de la revue *les Annales de Géographie*.

Il est décidé que le *Plan des places d'Oran et de Mers-el-Kebir sous la domination espagnole en 1757* peut être vendu moyennant le prix de 1 fr. 50 par exemplaire.

Notre collègue M. **Déchaud**, dépose sur le bureau son intéressante publication *L'Interland commercial de l'Oranie*. Il offre en outre une série de douze cartes d'Etat-Major au $\frac{1}{200.000}$

de la province d'Oran. Le Comité adresse à M. **Déchaud** ses félicitations et ses remerciements.

M. le Trésorier est autorisé à acheter d'occasion, et jusqu'à concurrence du prix de 15 francs, un lot d'anciens bulletins qui pourront servir à assortir des séries incomplètes dans la collection de doubles que la Société possède dans sa réserve.

M. le Président de la *Société d'Agriculture d'Oran*, nous a transmis une *monographie d'Aboukir* due à la plume de M. **Bourrette**, instituteur ; il demande à la *Société de Géographie* de vouloir bien apprécier la partie géographique de la notice. M. **Girod** est prié d'examiner ce travail et d'en faire l'objet d'un rapport au Comité.

M. le Président annonce pour le 15 mars prochain une causerie de M. **Otten**, sur l'industrie cotonnière en Algérie.

Le Comité décide que les réunions-causeries seront l'objet dans le *Bulletin*, de comptes rendus succints.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à sept heures du soir.

Le Secrétaire général, Signé : E. FLAHAULT.

Le Président, Signé : J. GASSER.

RÉUNION-CAUSERIE

du 15 mars 1909

Le quinze mars, à cinq heures et demie, dans le local de la Société, M. **Otten**, directeur de l'Usine cotonnière de Saint-Eugène à Oran, a traité le sujet suivant : *La question cotonnière en Algérie.*

M. **Otten** pose d'abord, d'une façon générale, le problème cotonnier :

D'une part, les États-Unis qui produisent les 3/4 du coton récolté dans le monde se sont mis à manufacturer sur place une partie de leur matière première ; d'autre part, les besoins de l'industrie cotonnière européenne ont augmenté. Menacés d'une véritable famine de coton, les États européens se sont tournés vers leurs colonies.

Les Anglais ont admirablement réussi en Égypte, les Russes au Turkestan. L'*Association cotonnière coloniale française* a fait faire des essais à Madagascar, au Congo, à la Côte d'Ivoire et surtout

au Dahomey et au Niger où l'on commence à obtenir des résultats très encourageants.

Depuis cinq ans, on fait des essais rationnels en Algérie où on avait déjà cultivé le coton il y a une quarantaine d'années lors de la guerre de sécession des États-Unis. Mais à cette époque, les cotons atteignaient momentanément des prix hors cours, on pouvait commettre des fautes ; aujourd'hui il ne suffit pas de produire, il faut produire économiquement.

Dans l'Oranie, d'après M. **Otten**, il faut écarter complètement les variétés américaines Sea-Islands et s'en tenir aux trois variétés égyptiennes (Mit-Afifi, Yanovitch, Abassi).

On fait en décembre-janvier deux labours croisés profonds ; on herse, on trace à la charrue des ados distants de 1 mètre à $1^{m}20$, sur lesquels on sème de $0^{m}60$ en $0^{m}60$, et à une faible profondeur, les graines, par poignées ; car plusieurs pousses arrivent plus facilement à percer la terre qui les couvre. Les semis se font en avril ; quand les plantes arrivent à la troisième feuille ($0^{m}30$ de hauteur environ), on éclaircit en ne laissant par pied que les deux plants les plus vigoureux. En juin, à l'apparition des premières fleurs, on pratique l'écimage en pinçant fortement entre le pouce et l'index le sommet des tiges ce qui rend la plante plus trapue et augmente le nombre des capsules. La cueillette commence en septembre et se prolonge jusqu'en décembre.

Les frais de culture atteignent 460 à 500 francs pour un hectare qui donne en moyenne 15 quintaux de coton brut (on a atteint 18 et 21 quintaux au Sig et à Orléansville). A l'égrenage on obtient 57 0/0 en graines et 33 0/0 environ de coton fibre (le reste étant compté en déchet), soit 500 kilos environ de coton fibre se vendant de 200 à 220 francs le quintal. La vente des graines payant les frais d'égrenage et de transport, le produit brut à l'hectare serait de 1.000 à 1.300 francs, soit un bénéfice de 5 à 600 francs.

Actuellement, le coton est cultivé dans les plaines irriguées du Sig, de Perrégaux, d'Orléansville, dans la Mitidja, à Bône et à Philippeville, en Tunisie où l'Association cotonnière vient d'envoyer 4.000 kilos de graines de semences ; enfin, des essais sont actuellement tentés sur la côte occidentale du Maroc.

Pourquoi maintenant les colons algériens mettent-ils si peu d'empressement à pratiquer une culture aussi rémunératrice ?

M. **Otten** en voit deux raisons principales :

1° La cueillette assez régulièrement espacée sur trois mois, exige la présence au voisinage des plantations d'une main-d'œuvre abondante et bon marché telle que celle des femmes et des

enfants. Pour cette raison, c'est surtout le petit colon, disposant pour la cueillette de la main-d'œuvre familiale, qui a avantage à cultiver le coton ;

2° Les colons hésitent à reprendre une culture qui a déjà été tentée et qui a échoué. Mais M. **Otten** insiste sur ce fait que ces premiers essais ont été faits grossièrement, sans soin et sans méthode, tandis qu'actuellement on dispose d'espèces sélectionnées et qui ont fait leurs preuves sur le sol même de l'Algérie.

D'ailleurs, l'élan paraît actuellement donné comme le prouve l'organisation toute récente par les planteurs de deux associations coopératives cotonnières, l'une à Orléansville, l'autre à Bône.

Cette communication très substantielle a fort intéressé les auditeurs. M. le Président félicite M. **Otten** pour son exposé, il l'en remercie et lui souhaite une bonne réussite dans l'œuvre patriotique qu'il a entreprise. Après plusieurs échanges de vues sur la question cotonnière, la séance est levée à six heures trois quarts.

AVIS AUX COLLABORATEURS DU BULLETIN

Lorsque le texte d'un manuscrit doit être accompagné de planches, MM. les Collaborateurs du Bulletin sont priés de se conformer aux recommandations suivantes :

1° Les dessins, sauf le cas de nécessité absolue, doivent être *entièrement en noir* et sur papier non grenu. Le trait doit être franc et la lettre régulière ;

2° Les dimensions des dessins doivent être en rapport avec celles du format ordinaire des planches du Bulletin. Autant que possible, les petits dessins doivent être réunis dans un seul cadre de 0,17 × 0,115 (maximum).

La surface des cartes peut, évidemment, être augmentée.

3° Le cadre, le titre, la légende et toutes les indications hors cadre doivent être au crayon tendre, facile à effacer.

4° Pour des raisons d'ordre financier, les reproductions photographiques, les cartes et les dessins de peu d'intérêt, auxquels une simple description peut suppléer, *doivent être supprimés*.

A CÉDER

Une collection du Bulletin de la *Société de Géographie et d'Archéologie de la province d'Oran*, ainsi composée :

1879 (1re année, manque le fascicule 1 épuisé) ;
1880 et 1881 (complètes) ;
1882, 1883, 1884 (manquent les fascicules 15, 17 et 23 épuisés).

La collection est complète de 1885 à 1908.

S'adresser à M. le Bibliothécaire.

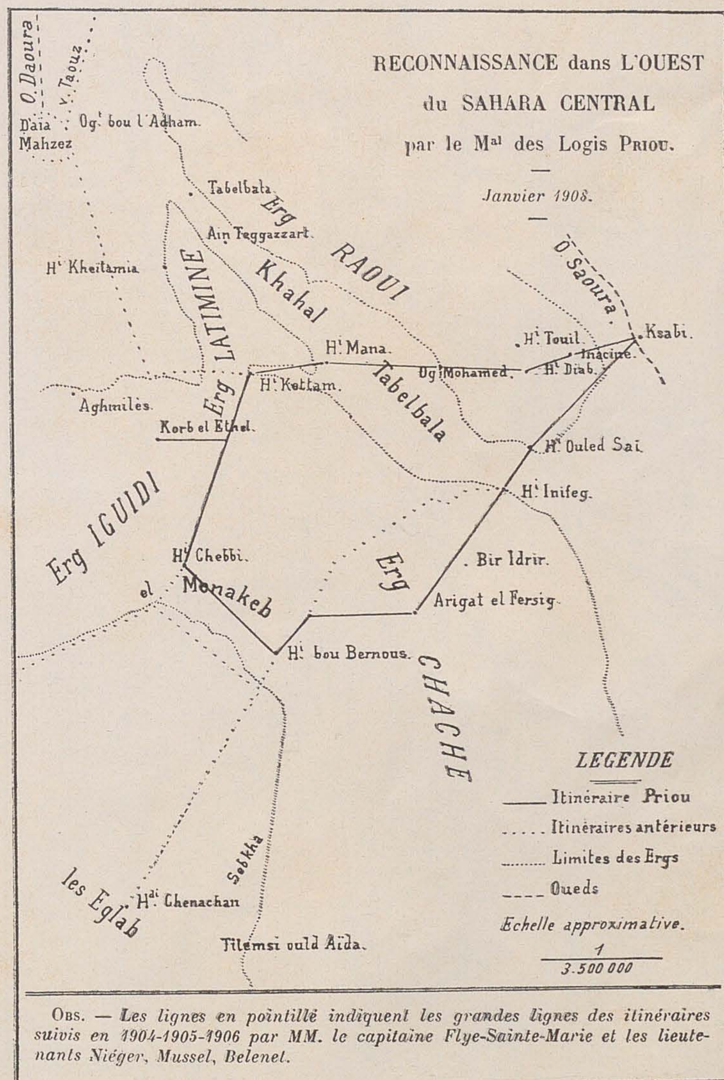
VINGT-NEUVIÈME CONGRÈS NATIONAL

DES SOCIÉTÉS FRANÇAISES DE GÉOGRAPHIE

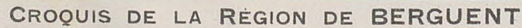
Nous rappelons à nos lecteurs que le *Vingt-neuvième Congrès National des Sociétés Françaises de Géographie* se tiendra cette année à Nancy, et qu'il s'ouvrira à la date du 29 Juillet.

L'importance des rapports et des communications qui seront produits au cours de ce Congrès, l'accueil réservé aux congressistes par la ville de Nancy, les belles excursions projetées dans une région si riche de beautés naturelles et de souvenirs historiques, attireront de nombreux adhérents.

Tous renseignements utiles peuvent être donnés sur le Congrès de 1909, par notre Secrétaire général.



Obs. — *Les lignes en pointillé indiquent les grandes lignes des itinéraires suivis en 1904-1905-1906 par MM. le capitaine Flye-Sainte-Marie et les lieutenants Niéger, Mussel, Belenel.*



Croquis de la Région de BERGUENT

d'après la carte schématique au $\frac{1}{1.000.000}$ de la Division d'Oran

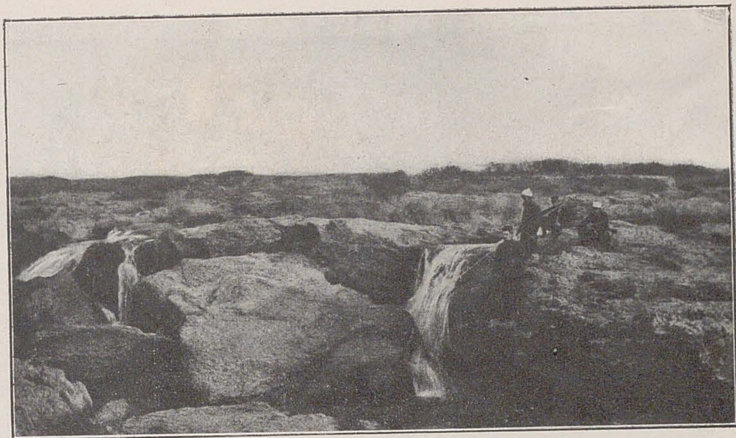




Fig. 1. — **BERGUENT : Petite Cascade de l'Oued El Haïy**
Fig. 2. — **Grande Cascade de l'Oued El Haïy**



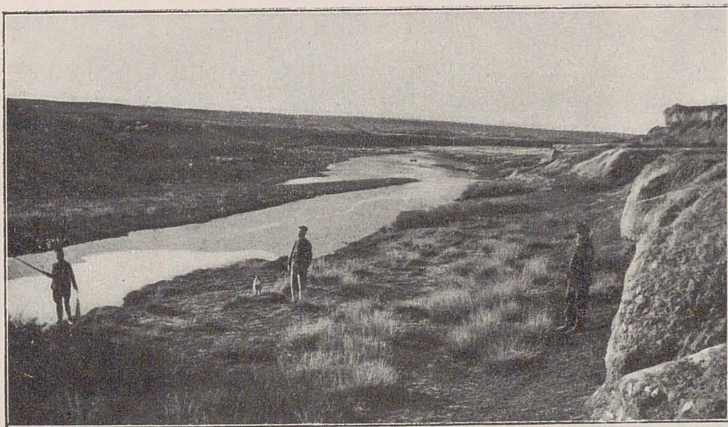


Fig. 1. — **BERGUENT** : Falaises de l'Oued Charef

Fig. 2. — L'Oued Charef



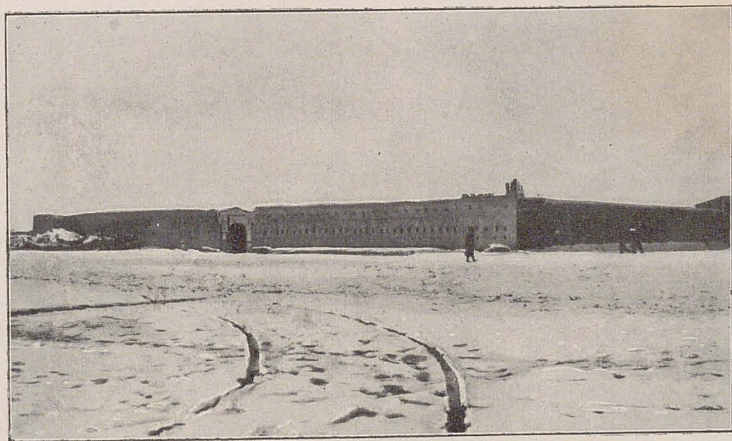


Fig. 1. — **BERGUENT : La Source dite Ras El Aïn Beni Mathar**
Fig. 2. — **La Qasba de Mehaïa** (Vue prise en temps de neige)

LE MÉHARISTE SAHARIEN [1]

(*Suite*)

3° *Massour* (rétention d'urine). — Maladie moins fréquente que les précédentes, mais très grave ; elle peut provoquer la mort de l'animal en 48 heures si on ne connaît pas la manière de le soulager.

Elle est produite généralement en automne par les brindilles du *markh* et atteint de préférence les animaux castrés.

La principale caractéristique de cette maladie, qui est du genre de la *pierre*, est l'obstruction complète de l'urètre par une matière blanche et dure, d'une longueur de 5 à 10 centimètres et d'un diamètre de 2 à 3 millimètres. Pour soulager la bête malade, il est nécessaire d'opérer de la manière suivante :

L'animal, une fois couché et ligoté, est maintenu solidement. On fait sortir la verge du fourreau, puis, au moyen d'une pince très fine, légèrement graissée, on essaye d'extraire de l'urètre la matière blanche et solide qui l'obstrue. Cette opération se pratique souvent avec le succès le plus complet. Si quelques fragments étaient trop difficiles à retirer au moyen des pinces, on pourrait se risquer à fendre la verge.

Les premiers symptômes de cette maladie se manifestent par de très violents efforts pour uriner et par le ballonnement du ventre.

Le markh, cause du massour, est un arbuste qui pousse dans certaines parties du Grand Erg ou autres régions sablonneuses. Il ressemble au *retem* (genêt) et pousse en touffes qui atteignent de 1m50 à 2 mètres de haut. Au printemps, les rameaux reverdissent et produisent une espèce de graine ayant beaucoup de ressemblance avec la lentille. A cette saison, le markh a une saveur agréable, sucrée, il est alors très nourrissant, très recherché par les animaux et absolument inoffensif. En automne et en hiver, les brindilles desséchées engendrent la maladie ci-dessus décrite.

Aux mauvaises saisons, on devra donc éviter de laisser pâturer les animaux trop longtemps dans une région où le markh est abondant.

4° *El Naz* (sorte de toux). — Maladie plus ou moins dangereuse suivant son degré de gravité. Elle est produite par le froid et la pluie.

L'animal qui en est atteint tousse beaucoup et peut à peine respirer. Il devient très levretté et reste plusieurs jours sans rien manger.

(1) Voir *Bulletin*, 1er trim. 1909, p. 78.

Le traitement que nous conseillons de suivre est le suivant : on montera l'animal au moment où le soleil chauffe le plus et on le fera trotter jusqu'à ce que la sueur ruisselle. La nuit, on le couvrira soigneusement et au besoin on chauffera l'emplacement où il doit se baraquer [1]. On ne le laissera pas boire au début de la maladie.

On pourra aussi faire chauffer un mélange d'huile et de poivre que l'on versera dans les naseaux de l'animal. On provoquera ainsi un fort éternuement ce qui aura pour effet de dégager la poitrine.

5° *Habela* (folie). — Maladie rare. Le méhari qui en est atteint a les yeux hagards. Il s'élance dans toutes les directions sans se préoccuper des obstacles qui pourraient le gêner.

Nous ne connaissons aucune médication susceptible de soulager l'animal qui en est atteint ; on est presque toujours obligé de l'abattre.

6° *M'Gurah* (lampas). — Maladie bénigne, siégeant sur le voile du palais et les côtés de la bouche. Elle se manifeste assez couramment chez les méhara soumis à un régime peu varié et surtout mangeant l'orge très dure et sale.

L'animal malade a le palais gonflé et douloureux. Il boit mal, mange mal et dépérit.

Le traitement à suivre pour la guérison est le suivant : on met le feu aux ganaches ce qui a pour objet d'attirer l'inflammation au dehors. Ou bien encore on perfore légèrement le palais à l'aide de la pointe d'un couteau, puis on badigeonne vigoureusement le tout à l'aide d'un tampon d'ouate trempée dans une solution d'eau très salée.

7° *Mkerker* (mutilation de la kerkera). — Cette maladie atteint les animaux en été dans d'assez fortes proportions, quand ils se baraquent très souvent dans un terrain rocailleux et surchauffé par la chaleur, ou, en hiver, lorsqu'ils se baraquent sur un terrain humide imperméable.

Les symptômes de cette maladie sont les suivants :

L'animal hésite à se baraquer et dès qu'il est malade, il se penche fortement sur l'un ou l'autre côté. Il se tient rarement dans la position normale.

Traitement : nettoyer la partie malade et enlever au besoin

(1) Se baraquer : se coucher.

la chair morte; enduire le tout de graisse de mouton ou de gazelle chauffée; pratiquer quelques incisions et raies de feu légères dans la peau sur les rebords de la kerkera, à seule fin de déplacer le centre de l'inflammation.

8° *Djerob* (gale). — Maladie très contagieuse mais peu grave si elle est soignée sans délai et dans de bonnes conditions. Elle peut entraîner la mort de l'animal si on la néglige.

La gale atteint de préférence les animaux maigres et plus spécialement aux époques des froids et des pluies. Elle se manifeste sous forme de petits boutons plats et rouges, peu espacés, ayant à peu près 2 millimètres de diamètre. La maladie a son siège surtout sous le ventre. La peau de la région malade est rugueuse et les poils tombent d'eux-mêmes sans épargner les autres parties du corps.

Cette maladie étant éminemment contagieuse, dès qu'on s'apercevra qu'un animal est galeux, on devra prendre la précaution de l'isoler.

On évitera de laisser boire, à l'abreuvoir commun, les animaux atteints. De même, on ne baraquera jamais des animaux galeux sur un emplacement occupé par des animaux sains.

Les mouches, lorsqu'elles sont nombreuses, sont de grands agents propagateurs de la gale.

Pour traiter la gale, on emploie un remède composé d'un mélange de goudron et d'huile auquel on ajoute quelquefois du pétrole. Pour que ce médicament produise son effet, il est nécessaire qu'il entre dans la peau et à l'intérieur des petits boutons. Avant son application, on enlèvera soigneusement les poils recouvrant la partie malade; on nettoyera convenablement et l'on râclera même de façon à ouvrir tous les petits boutons.

En hiver, on prendra la précaution de faire chauffer le goudron et on ne l'appliquera qu'au moment le plus chaud de la journée.

On répètera l'opération à intervalles plus ou moins rapprochés, jusqu'à complète guérison. Le chiffon ayant servi à goudronner des animaux galeux ne doit jamais servir pour d'autres.

9° *Metkhaoun* (indigestion). — Le metkhaoun est une sorte d'indigestion provenant d'un changement de régime. Cet

accident passager se produit lorsque les animaux rentrant au campement, levrettés à l'extrême, absorbent en trop grande quantité, une nourriture plus substantielle que l'herbe ordinaire, comme l'orge et les dattes ; on ne doit donner ces deux derniers aliments aux méhara levrettés qu'en faibles rations qui sont augmentées progressivement.

Comme remède, on peut faire absorber à l'animal malade du café chaud. Mais nous doutons de l'efficacité de ce médicament empirique.

10° *Metpout*. — Maladie peu grave, causée par de légères indispositions qui ont leur siège dans les poches abdominales.

On peut la traiter par le feu, mais elle se guérit aussi naturellement. Elle ne rend l'animal indisponible que pendant peu de temps.

L'animal atteint de cette maladie est levretté et mange peu. Le matin, à l'aube, il a les naseaux glacés alors qu'ils sont chauds en temps normal.

11° *Mkhader*. — Cette grave affection, atteint les chameaux à la fin du printemps et en été. Elle est produite par l'eau de mauvaise qualité qu'absorbent les animaux en s'abreuvant aux redirs.

On donne le nom de redirs à des dépressions de terrain qui se remplissent d'eau au moment des crues ou des fortes pluies de l'hiver. Cette eau, d'abord fraîche et suffisamment limpide, constitue une excellente boisson pour les méhara. Mais, dès que l'été approche, elle se corrompt, et devient un véhicule de la contagion. De plus, les alentours des redirs sont peuplés d'une infinité d'insectes nuisibles, véritables propagateurs des miasmes les plus dangereux.

Peu d'animaux buvant alors de l'eau polluée s'en tirent sans être contaminés.

L'animal atteint du mkhader dépérit lentement ; mais il reste très longtemps malade. Nous ne connaissons aucun traitement susceptible de le soulager.

Cette maladie n'atteint guère que les animaux pâturant dans les régions avoisinant l'oued Guir. Les indigènes des autres régions sahariennes : Ouargla, Touggourt, le Touat, In Salah, etc., l'ignorent complètement quoique leurs troupeaux s'abreuvent parfois aux redirs en été.

Nous attribuons ce fait à la différence de composition des

terrains que présentent les régions précitées avec celles avoisinant l'oued Guir. Alors que tous les redirs de la vallée du bas Guir reposent sur un fond gras et argileux, ceux des autres régions ont des lits rocailleux ou siliceux qui se prêtent mieux à la conservation des eaux.

12° *Medboub* (maladie du sommeil). — Nous ne terminerons pas la série de nos petites descriptions des maladies des méhara sans parler du *medboub*.

Cette maladie est d'autant plus dangereuse qu'elle est épidémique. Nous rapportant à quelques petits renseignements que nous avons notés dans des ouvrages traitant de la maladie du sommeil, nous dirons qu'elle est due à la pénétration dans le sang d'un parasite dénommé scientifiquement *trypanosome*. Ce parasite est inoculé aux animaux par l'intermédiaire de certaines mouches que les arabes appellent *debab*.

Ces debab, très nombreuses dans la vallée du bas Guir et la haute Saoura, ont causé beaucoup de mal aux méhara de notre compagnie. La mouche debab présente à peu près la même forme que la mouche ordinaire. Elle est un peu plus grosse et a une couleur gris cendré.

C'est en fin de printemps et pendant la première partie de l'été qu'elle fait le plus de ravages. C'est, en effet, le moment où, ayant atteint son plus grand développement, elle a le plus de vigueur, ses ennemis n'ayant pas encore eu le temps de l'affaiblir. Elle apparaît, au printemps, en avril-mai, et disparaît en automne dès que se font sentir les premiers froids.

Il est à remarquer que les debab sont fort nombreuses lorsqu'il a plu abondamment pendant l'année. Les années de sécheresse absolue elles sont très rares.

Elles séjournent de préférence dans les parties boisées des oueds ou à proximité des redirs très encaissés et ombragés.

On n'en rencontre que très rarement sur les hauteurs où, sans doute, le vent les empêche de se maintenir. Lorsque le vent souffle avec violence, les debab ne se montrent pas et restent cachées dans les broussailles. De même, la nuit, elles ne sortent pas. En conséquence, quand on aura à traverser une région qui en sera infestée, on pourra marcher sans inquiétude aucune par les forts vents ou pendant la nuit.

Les debab piquent les méhara aux endroits où les poils sont rares, fins et courts. Nous avons dit plus haut qu'elles

atteignent leur plus grand développement en fin de printemps. Or, c'est juste le moment où les chameaux changent de poil. L'action néfaste des mouches peut donc alors s'exercer plus facilement.

Pendant la première partie de la maladie, le méhari, encore vigoureux, est triste et dépérit lentement et irrégulièrement. C'est qu'à certains moments il est abattu, sans forces, incapable du moindre effort, il maigrit beaucoup ; tandis qu'à certaines autres époques, il pâture très bien, boit régulièrement et semble être revenu à la santé. Pendant les premiers temps, il est sujet, à intervalles irréguliers, à de véritables accès furieux. Il effectue alors de très violents mouvements et ne se laisse maîtriser que très difficilement.

Pendant l'accès, l'animal a les yeux hagards, il respire bruyamment ; en un mot, il présente tous les symptômes de la folie. Il arrive même qu'il se précipite sur les hommes qu'il aperçoit et cherche à les mordre ou à les frapper au moyen de ses pattes de devant.

Nous pouvons citer le cas d'un de nos méhara, qui, bien dressé et très doux avant d'être atteint du medboub, s'est brusquement élancé sur nous, au cours d'un accès. Il avait alors la bouche ouverte et exécutait des soubresauts violents. Il fallut une dizaine d'hommes armés de gros bâtons pour le ramener au calme.

Pendant la deuxième partie de la maladie, l'animal dépérit très vite et se trouve *sur le flanc* en peu de temps. La maladie peut durer un an ou deux, quelquefois même trois ans. Rares sont les animaux atteints qui en réchappent.

Les animaux en tournée, ou revenant de tournée, sont plus facilement atteints que ceux restant au pâturage. Nous croyons devoir attribuer ce fait au dessèchement partiel de la peau et des muscles des méhara ayant voyagé.

Remarque. — Nous avons pu constater que, dans une certaine mesure, les chevaux atteints dans les mêmes conditions que les méhara résistent beaucoup moins longtemps à l'action du trypanosome. De plus, il est rare de voir un des chevaux atteints du medboub revenir à la santé. Généralement, ils en meurent.

Cette différence de résistance à la maladie qui existe entre le cheval et le méhari est sans doute due à ce que le cheval a la

peau beaucoup moins épaisse et les poils plus courts et moins touffus que le méhari.

A l'appui de notre assertion, nous citerons le fait que des méhara de race commune ayant la peau très épaisse et les poils fournis, semblent proportionnellement être moins atteints que les méhara de sang qui ont la peau plus fine et les poils moins longs et plus clairsemés. Nous ajouterons que les méhara à robe claire, et surtout ceux à robe blanche, sont atteints dans de plus fortes proportions que les animaux à robe foncée.

Les fortes chaleurs de l'été rendent les debab moins dangereuses.

Ennemies des debab. — Les debab ont pour ennemies les mouches *aïssoug*.

Ces dernières, qui sont de la grosseur des guêpes, sont aussi de couleur gris cendré. Elles ont de gros yeux verts et leur bouche est armée d'une sorte de trompe composée de plusieurs fibres d'une longueur d'environ 2 millimètres. Cette trompe fait suite à la bouche et se termine en pointe.

En volant, les aïssoug produisent un gros bourdonnement. Elle apparaissent en été pour disparaître à la fin de l'automne.

Une aïssoug, pendant son vol, saisit-elle entre ses pattes une debab, elle la pique de son dard, et la lâche peu après. La debab reste morte sur place ou continue de voler mais pour tomber un peu plus loin.

A l'approche d'une aïssoug, signalée par son bruyant bourdonnement, les debab s'enfuient et se cachent.

13° *Blessures des méhara.* — Les blessures chez les méhara, se produisent le plus souvent sur le garrot, à l'emplacement de la rahala. (1)

Elles peuvent rendre l'animal indisponible pendant longtemps et, parfois même, provoquer sa mort.

Les divers traitements que l'on emploie dans la cavalerie pour soigner les blessures des chevaux, sont applicables aux méhara blessés. Nous ajouterons que le ıeu appliqué sur le pourtour d'une blessure profonde, limite le décollement de la peau et des chairs, qui pourrait se produire tout autour de la plaie.

(1) Lire partout *rahala* au lieu de *rahela*

Il faut éviter de laver à grande eau les forts décollements.

Dans le cas d'une blessure profonde, on doit ouvrir plusieurs gouttières au-dessous de la plaie, dans le but de faciliter l'écoulement du pus.

Le procédé qui consiste à brûler une plaie avec de la graisse de gazelle ou de mouton bien chaude, peut également être employé dans les cas de blessures profondes.

Le *damrane* réduit en poudre et mélangé avec de la poussière de charbon de bois, fait rapidement sécher une plaie.

L'ail écrasé fait repousser les chairs.

Nous avons déjà dit que les blessures des méhara étaient fort longues à guérir. Nous croyons pouvoir attribuer ce fait à la pauvreté de leur sang. Les méhara, en général, supportent tous de lourdes fatigues et de pénibles privations, ce qui les anémie beaucoup.

CHAPITRE II

DES PATURAGES

Dans le chapitre précédent, nous avons parlé de la nourriture artificielle des montures. Nous allons aborder maintenant l'étude de la nourriture ordinaire des méhara, ou, autrement dit, des pâturages.

On donne le nom de pâturage à toute région du bled qui contient en quantité suffisante diverses variétés de plantes et arbustes capables d'assurer l'alimentation des animaux.

Nous allons examiner successivement les diverses catégories de pâturages.

1° Pâturages de printemps

Ces pâturages peuvent être subdivisés eux-mêmes en pâturages de *hamada* et pâturages d'*erg*.

PATURAGES DE HAMADA

Ce sont, en général, les pâturages les plus précoces. Il est en effet reconnu, qu'en hiver, le sol des hamada est moins froid que celui du grand erg, ce qui le rend plus propice au développement rapide des jeunes plantes et des arbrisseaux.

La précocité des pâturages de hamada varie selon les époques et l'abondance des pluies. Lorsque les premières pluies tombent en septembre-octobre, il n'est pas rare de voir ces pâturages acquérir un grand développement et une abondance suffisante vers la fin janvier ou le commencement février. Par contre, si la saison pluvieuse n'arrive que plus tard, en décembre ou janvier par exemple, ils ne commenceront à être suffisants qu'en avril.

Si les pâturages de hamada ont l'avantage d'être vite venus, ils ont aussi l'inconvénient d'être vite grillés. Dès qu'arrivent

les premiers vents brûlants, les plantes qui les composent se dessèchent très rapidement. Etant très tendres et contenant beaucoup d'eau, quatre ou cinq jours de vent chaud suffisent pour les griller. Les arbrisseaux résistent mieux.

Plantes composant la nourriture des méhara dans la hamada. — Les pâturages de hamada comprennent une grande variété d'herbes et d'arbustes.

Au nombre des herbes, nous pouvons citer :

La *semna* (herbe forte, genre colza).

L'*el areicha* (herbe douce, très nutritive).

Le *maker* (herbe amère, très nutritive aussi).

Le *golglan* (herbe bonne, mais très forte).

L'*aït dob*, le *gaouan*, le *chegara*, le *nsi*, etc., etc.

Parmi les arbustes, sont compris :

Le *reguieg*(1) (d'un goût agréable, est très nutritif, recherché par les animaux. Il pousse dans les regs sablonneux).

La *gefna* et l'*arfedj* (de qualités moindres, mais assez nutritifs tout de même).

Le *damrane* (légèrement salé. Très bon lorsqu'il se trouve en petite quantité dans le pâturage).

Plantes vénéneuses. — En dehors des plantes propres à assurer l'alimentation des méhara, il existe dans les pâturages de hamada certaines plantes vénéneuses.

Celles-ci ne croissent fort heureusement qu'en petit nombre. Parmi elles, la plus dangereuse est le *tirract*.

Le tirract, mangé en assez grande quantité, tue rapidement les chameaux. Il offre un danger sérieux aux endroits où, proportionnellement aux autres plantes, il abonde. C'est surtout en fin de printemps, au moment où il se dessèche, qu'il est le plus nuisible.

Le tirract pousse en touffes qui atteignent parfois jusqu'à trente centimètres de hauteur. De couleur vert-foncé, il n'a pas de feuilles, mais seulement de petits rameaux courts et ronds qui lui en tiennent lieu.

---

(1) Le reguieg signale la présence des tarfèss, cryptogames qui ressemblent beaucoup aux truffes et dont le goût se rapproche de celui du cèpe. Ces tarfèss arrivent parfois à peser 1 kilo. Les indigènes en sont très friands. Ils les découpent en lanières, les font sécher et les conservent ainsi très longtemps.

Une certaine plante, nommée *tafsa*, absolument inoffensive, a beaucoup de ressemblance avec lui. Le tafsa a de petites feuilles étroites et allongées. Ecrasé, il ne dégage aucune odeur, alors que le tirract répand une odeur très forte et très désagréable. Ces deux plantes ne poussent que sur quelques parties des hamadas, de préférence dans les endroits pierreux et ravinés.

PATURAGES DE L'ERG

Dans l'erg, comme ailleurs, on ne trouve de beaux pâturages de printemps qu'aux endroits où il a plu abondamment. Les plantes et arbrisseaux composant les pâturages de l'erg, sont beaucoup moins variés que ceux de la hamada. Ils n'en possèdent pas moins, dans leur ensemble, des qualités beaucoup plus nutritives.

Herbes et arbustes composant la nourriture des mehara dans l'erg. — Parmi les herbes et arbustes de l'erg, nous citerons :

Le *enchel* (ou anha).

Le *kseibak* (ou ghabia).

Le *yadid* (ou maker).

Le *drinn* qui, lorsqu'il est en grain, est préférable aux précédents vu ses qualités nutritives. Son grain (*loul*) pourrait se confondre avec la petite avoine. Les indigènes en font du pain lorsque l'orge vient à leur manquer.

Le *markh*, goût agréable et sucré. Les indigènes en mangent volontiers.

OBSERVATIONS RELATIVES AUX PATURAGES DE PRINTEMPS

Dans l'erg, les animaux doivent généralement pâturer librement, et il ne faut jamais les ramener au camp, le soir, sauf circonstances imprévues.

Au commencement du printemps, les animaux sont difficiles à surveiller. Ils voyagent beaucoup pour rechercher les plantes qui leur conviennent le mieux. De plus, c'est ordinairement l'époque que choisissent les méhara, pour retourner dans leur pays d'origine. On en a vu effectuer de la sorte, sans s'égarer, des parcours de 7 à 800 kilomètres.

Au printemps, selon la qualité, la variété et la fraîcheur des plantes, les animaux peuvent rester un mois, deux mois

et même trois mois sans boire. Cela ne se produit naturellement que si on ne les dérange pas. Les animaux qui travaillent ne peuvent rester longtemps sans boire.

Dans certaines régions, des méhara vivant à l'état sauvage, sont restés de six mois à un an sans boire. Dans pareil cas, l'animal pour vivre suit les régions où les plantes sont les plus vertes. Aux époques chaudes, il ne mange que la nuit ou de très bonne heure ; le reste du temps il se met à l'ombre. Les animaux qui restent égarés pendant longtemps, deviennent sauvages et finissent par avoir peur de l'homme.

Certaines années, les pluies font défaut en quelques régions sahariennes. Dans ces parages, on ne peut alors compter, au printemps, que sur quelques arbustes qui reverdissent dans certains terrains sablonneux, malgré l'absence totale de pluie.

2° Pâturages d'été-automne

Dans la hamada, les pâturages d'été sont à peu près nuls. Quelques oueds à fond sablonneux offrent bien quelques ressources, mais trop insuffisantes.

Dans l'erg, au contraire, les arbustes spéciaux qui composent en majeure partie les pâturages d'été, croissent avec vigueur. Cela tient sans doute à ce que le sable, absorbant d'une façon égale et continue toute l'eau des pluies de la saison hivernale, conserve longtemps l'humidité.

Arbustes composant la nourriture des méhara en été-automne. — L'arbuste qui, à lui seul, assure presque en totalité la nourriture du méhari en été, est le *hâad* (*Cornulaca monocantha* Del). C'est un arbuste de petite taille, très nourrissant, d'une saveur agréable, légèrement salé et contenant beaucoup d'humidité.

Il présente une particularité assez bizarre qui le rend précieux : celle de reverdir au commencement de l'été. Ce développement assez curieux, coïncidant avec le dessèchement des autres plantes fourragères, est dû aux racines profondes de l'arbuste qui vont chercher dans le sous-sol l'humidité qu'elles ne peuvent trouver à la surface. En

automne, dès que les pluies arrivent, le hâad prend une couleur noire et semble pourrir. Ses rameaux se recouvrent de petites boules cotonneuses qui enveloppent les fleurs et les graines. Il est alors délaissé par les animaux.

Le hâad ne pousse que dans l'erg ou les régions sablonneuses. En dehors du hâad, nous pouvons citer : l'*hazeï*, le *drinn*, le *nsi*, la *kseiba*, le *enechel* et le *yadid*. Les trois derniers ne se dessèchent que très lentement et reverdissent quelque peu en automne, selon la fraîcheur des nuits et l'abondance des pluies.

Plantes nuisibles. — En été, on devra éviter de faire pâturer les animaux dans une région où se trouverait du *gueza* en quantité relativement grande.

Le gueza est un arbuste dont les rameaux toujours verts s'étalent en éventail ; écrasés, ils répandent une violente odeur d'absinthe.

Le gueza croît dans la hamada. Au printemps il est absolument inoffensif. Mais, en été, lorsque l'animal le secoue en le broutant, il s'en dégage une sorte de poussière blanche. Cette légère poussière qui est rejetée par les graines vieillies, peut aveugler un méhari lorsqu'elle pénètre dans ses yeux. L'accident est rare, mais il faut d'autant plus s'en méfier, que la maladie est très dangereuse et sans remède. Les indigènes ne connaissent en effet aucun traitement capable de soulager l'animal atteint.

ABREUVAGE DES ANIMAUX EN ÉTÉ-AUTOMNE

La question de l'abreuvage des animaux pendant les saisons d'été et d'automne est des plus importantes.

En été, les méhara boivent beaucoup. Le temps qu'ils passent sans boire varie essentiellement selon la température, le vent du Sud chaud ou le vent d'Est frais, la clarté des nuits (nuits avec lune ou sans lune), la qualité ou le degré de verdure des plantes qui composent leur nourriture. C'est ainsi que des animaux mangeant du *damrane* et du *baguel* salé et desséché, boiront tous les jours, alors que d'autres animaux pâturant dans du hâad, ne boiront que tous les trois ou quatre jours.

En automne, les méhara au pâturage boivent beaucoup moins, tous les six à huit jours en moyenne. Ils peuvent donc

aller pâturer assez loin du puits. A cette époque, ils se remettent un peu des fatigues et du manque de nourriture supportés pendant la saison chaude.

Abreuvés deux ou trois fois au même puits, les animaux y reviennent d'eux-mêmes. Il y a donc avantage, en été, à employer le système du pâturage libre que nous décrirons plus loin.

Lorsque l'animal est obligé de boire souvent, le pâturage ne doit pas être éloigné du puits. Éloigné, il fait perdre un temps précieux qui réduit d'autant les heures de pâturage ; en outre, le long trajet qu'il leur impose occasionne une fatigue supplémentaire.

Chaque fois que le méhari boit, il absorbe, en moyenne, une centaine de litres d'eau. On évitera donc, pour deux raisons que nous donnons ci-après, de faire pâturer un trop gros troupeau au même puits (par exemple 250 à 300 animaux). La première de ces raisons est qu'en été, les animaux buvant beaucoup restent très longtemps au puits s'ils sont très nombreux ; d'où perte de temps à retrancher sur les heures de pâturage. La deuxième résulte du fait que, des animaux pâturant par forts troupeaux, ne peuvent profiter pour s'abreuver que de quelques puits à gros débit. L'eau nécessaire est à peu près d'une douzaine de mille litres par 24 heures (consommation de 60 hommes et 300 chameaux).

Si l'on fait pâturer les animaux par petits groupes, on a la faculté d'utiliser un plus grand nombre de puits.

Quand les méhara seront restés longtemps sans boire, on devra veiller à ce qu'ils ne s'abreuvent que très peu les quatre ou cinq premières fois ; car le méhari est glouton et boirait plus que de raison si on le laissait faire, ce qui pourrait provoquer des déchirures dans les tissus composant les parois des poches abdominales. Nous avons même vu des méhara assoiffés se jeter dans le puits pour s'abreuver plus vite.

QUALITÉ DE L'EAU ET UTILISATION DES PUITS

En été, la qualité de l'eau entre pour beaucoup dans la santé de l'animal.

L'eau doit avoir un bon goût et être relativement fraîche. Se défier de l'eau salée, même légèrement. Il vaut cent fois mieux qu'un troupeau profite d'une bonne eau et d'un

pâturage médiocre que d'une mauvaise eau et d'un très bon pâturage.

Les animaux buvant beaucoup en été, il est presque impossible d'utiliser un puits profond (50 mètres par exemple) pour l'abreuvage d'un troupeau. De plus, il est à remarquer que ces puits profonds ont en général un assez faible débit. On délaissera donc en été les régions possédant des puits de ce genre pour occuper des régions riches en eau. Les pâturages existant à leur proximité seront plus avantageusement occupés au printemps, époque à laquelle, les animaux ne buvant pas, l'eau des puits pourra être utilisée en totalité par les hommes.

L'eau chaude, reposant sur la vase, l'eau de savon, sont dangereuses pour les méhara.

PRÉSERVATION DES PATURAGES D'ÉTÉ

En été, il ne faut jamais laisser un troupeau au même endroit jusqu'à complet épuisement du pâturage. Le hâad qui, pendant cette saison, subvient pour la plus grande part à la nourriture des animaux, pousse en touffes dont les multiples rameaux sont rongés jusqu'au tronc par des méhara pâturant constamment au même point. Les plantes étant réduites à leur tige principale, le pâturage devient inutilisable pendant quatre ou cinq ans. Les rameaux complètement mangés mettant plusieurs années à se reconstituer, il arrive même que quelques arbustes en meurent. Le cas le plus fréquent est de les voir rester desséchés pendant deux ou trois années. Lorsque les rameaux commencent à repousser, il faut éviter de les laisser ronger à nouveau car, alors, les arbustes mettraient encore plus longtemps pour revenir à leur état normal.

Pour parer à ces graves inconvénients, deux règles principales sont à observer :

1° Ne jamais rester au même puits jusqu'à complet épuisement du pâturage.

2° Ne pas faire pâturer un trop grand nombre de chameaux au même point.

C'est surtout cette dernière cause qui produit l'épuisement d'un pâturage.

Si, au lieu de faire pâturer 300 chameaux autour du même puits on n'en laisse, au maximum, qu'une centaine, le pâturage

ne s'épuisera pour ainsi dire pas. Ceci s'explique par la raison qu'une centaine d'animaux peuvent être divisés en deux ou trois petits groupes qui auront chacun un champ de parcours suffisamment vaste pour que les animaux ne reviennent au même point que tous les quinze ou vingt jours, laps de temps largement suffisant pour que les rameaux puissent repousser en partie.

3° Pâturages d'hiver

Vers la fin de l'automne, les animaux éprouvent le besoin de varier quelque peu leur régime. On doit alors les retirer de l'erg pour les conduire dans la hamada. Du reste, les arbustes d'hiver ne se développent généralement pas dans l'erg, exception faite toutefois pour certains regs.

En hiver les chameaux boivent beaucoup dans les redirs remplis d'eau de pluie. Ils broutent aussi beaucoup d'arbustes salés. Cette double absorption d'eau fraîche et de végétaux salés les purge en quelque sorte et, par suite, leur fait beaucoup de bien. Ils progressent alors, surtout en chair, et se préparent ainsi à profiter largement de l'époque de l'*acheb* (printemps).

Les animaux peuvent boire à volonté lorsqu'on dispose d'un nombre de redirs suffisants ou d'un oued dont l'eau est peu salée. Il faudra cependant éviter de les conduire à l'eau à jeun. Si l'eau de l'oued est trop salée et que les redirs manquent, on fera abreuver le troupeau tous les deux ou trois jours au puits le plus proche.

Il faut éviter en hiver d'envoyer pâturer les animaux avant que la rosée ne soit tombée. Le sol étant détrempé, la terre qui adhère aux racines des plantes que les méhara arrachent en pâturant, leur est très nuisible. De plus, aux heures matinales, les arbustes contiennent beaucoup trop d'humidité.

PLANTES COMPOSANT LA NOURRITURE DES MÉHARA EN HIVER

Les principales plantes et arbustes composant la nourriture des méhara en hiver sont : en premier lieu, le *damrane*, le *gell*, le *guetaf*, le *baguel*, qui sont tous salés.

Puis, le *boukhelal*, le *feziz*, le *moulbina*, non salés.

Le damrane, le gell et le guetaf sont soumis, selon la saison, à de forts écarts au point de vue du degré de salure.

En été, ils sont très salés, desséchés, et n'ont plus alors que d'infimes qualités nutritives. Par contre, ils ne sont plus que légèrement salés, tendres, d'un goût agréable et très nourrissants à l'époque des pluies.

Les animaux délaissent quelquefois le damrane et le baguel pourtant très verts, qui poussent en certains endroits. En examinant de près ces arbustes, on peut se rendre compte que tous leurs rameaux sont recouverts d'une certaine poudre blanche qui déplaît aux méhara et leur fait contracter de légers maux de ventre suivis de diarrhée. On doit toujours s'écarter de ces emplacements qui, généralement, sont situés à proximité des sebkhas.

PATURAGES ET EAUX CONTENANT DU SEL EN TROP GRANDE QUANTITÉ

Lorsque l'eau de l'oued, en s'évaporant en partie, devient trop salée et que les arbustes placés à proximité du lit de cet oued deviennent eux-mêmes trop salés, il y a lieu de quitter immédiatement la région ; les animaux pâturant dans de telles conditions se vident rapidement, car, se nourrissant de végétaux très salés, ils s'assoiffent et l'eau de l'oued étant aussi trop salée, ne les désaltère pas. Plus ils s'abreuvent, plus ils veulent boire. Ils arrivent ainsi à absorber d'énormes quantités d'eau, ce qui leur est très pernicieux.

Par suite de l'ignorance du fait et du manque d'habitude, les animaux étant boursouflés par la grande quantité d'eau absorbée, on peut ne s'apercevoir que bien après de la réaction qui s'opère en pareil cas. L'urine des méhara mangeant et buvant trop salé forme un dépôt blanchâtre.

OBSERVATIONS DIVERSES

Pâturages en pays tranquille. — En pays tranquille, on emploiera le système du pâturage libre. Ce système consiste à installer le camp à proximité d'un puits et, de là, laisser partir les animaux dans toutes les directions, sans qu'ils soient gardés. Les animaux abreuvés une ou deux fois au même puits, prennent vite l'habitude d'y revenir d'eux-mêmes.

Afin de faciliter le contrôle des méhara qui viennent boire, on évitera d'avoir un trop fort troupeau au même puits.

Quelques hommes placés aux alentours faciliteront l'abreuvage des méhara au fur et à mesure de leur arrivée, car, si le méhari attendait trop, il repartirait certainement sur un autre puits auquel il pourrait avoir bu antérieurement.

Le troupeau ne sera pas ramené au camp la nuit.

Pâturages en pays dangereux. — En pays dangereux, le troupeau doit se trouver toujours à proximité du camp.

Les animaux seront ramenés au camp le soir avant la nuit et ne seront lâchés le matin que lorsqu'il fera grand jour.

L'emplacement du pâturage sera fouillé avant l'arrivée du troupeau. Ce dernier sera surveillé par des hommes placés en avant et sur les flancs.

Des hommes de garde seront chargés, indépendamment des hommes destinés à celle du troupeau, de veiller à la sécurité du pâturage ; dans la mesure du possible, les sentinelles de pâturage seront en communication avec celles du camp.

Manque d'eau et sauterelles. — Le développement des divers pâturages est soumis à beaucoup d'aléas. Deux grands fléaux, la sécheresse (manque de pluie) et les sauterelles, peuvent, dans certaines régions les réduire considérablement et même les faire disparaître.

Il arrive, en effet, que des régions entières restent plusieurs années sans recevoir une goutte d'eau. Or, les arbustes et les plantes diverses ne croissent qu'aux endroits où il a plu.

Quant aux sauterelles, elles restent parfois plusieurs années sans apparaître. Par contre, elles séjournent jusqu'à 3 et 4 ans dans une même région. Lorsque les plantes sont trop jeunes pour résister à leur voracité, le pâturage qu'elles infestent est complètement détruit en peu de temps. Seuls, les arbustes résistent quelque peu. D'ailleurs, les végétaux qui subsistent encore après leur passage sont, pour ainsi dire, empoisonnés, et rebutent les chameaux qui ne les mangent avec appétit qu'autant qu'une petite pluie les a partiellement lavés.

Moustiques. — On évitera de séjourner trop longtemps dans une région où il y aura beaucoup de moustiques.

Passage vaseux d'un oued. — La plupart du temps, les pâturages d'hiver se trouvent dans les oueds ou à leur

proximité. Or, ces oueds peuvent présenter par leur envasement certains dangers pour les animaux.

On devra donc faire reconnaître tous les points de passage par un piéton avant d'y engager le troupeau.

Lorsqu'un endroit est douteux, il faut y faire passer peu d'animaux à la fois et les obliger à aller vite. Si l'endroit est trop mouvant, on le recouvre d'avance de branchages, ce qui est une excellente façon de consolider le terrain.

Dans le cas où un animal serait enlizé, pour éviter qu'il ne s'enfonce trop en se débattant et afin de le dégager rapidement, on pourra employer le procédé suivant :

Des broussailles ou branchages seront placés dans l'oued à côté de l'animal qui, au moyen de cordes, sera renversé sur le flanc. Quelques autres branchages seront disposés aux alentours de la bête, qui pourra ensuite être ramenée facilement sur la berge.

Animaux galeux. — Au moment des pluies et du froid, il faut se défier de la gale. C'est l'époque où cette maladie sévit avec le plus d'intensité. Elle atteint surtout les animaux maigres.

Les méhara malades devront pâturer à part et être baraqués isolément. Pour plus de détails sur cette affection, se reporter au chapitre des méhara.

Rentrée dans l'erg. — Après un assez long séjour dans la hamada (région des pâturages d'hiver), on peut faire rentrer les animaux dans l'erg, si, toutefois, les ressources de ce dernier le permettent ; les animaux peuvent alors y pâturer en liberté en se mettant à l'abri à leur guise.

Le camp d'hiver. — Autant que possible, le camp, en hiver, sera installé dans un endroit abrité, les méhara supportant difficilement la pluie et le froid.

Les animaux ne seront pas baraqués sur un terrain dur et argileux, l'urine n'étant pas absorbée par le sol séjournerait toute la nuit sous l'animal, ce qui pourrait provoquer diverses maladies.

D'ailleurs, sur un terrain dur, les animaux se reposent très mal des fatigues de la journée.

On ne baraquera jamais un animal sur une pente raide.

4° Les ressources qu'offre la vallée du Bas-Guir

Nous ne terminerons pas le chapitre « Des Pâturages », sans parler brièvement des riches ressources qu'offre, par intermittences, la région du Bas-Guir.

L'oued Guir est une rivière très importante, fort boisée en quelques parties, et qui en certains endroits possède une végétation luxuriante.

Il atteint parfois de 2 à 3 kilomètres de largeur. Ses crues annuelles charrient et répartissent sur les terrains d'alluvions avoisinant son lit, des quantités considérables de limon, ce qui les rend très fertiles. Aussi, après les premières crues, qui se produisent généralement vers la fin de septembre ou au commencement d'octobre, voit-on se former de véritables prairies, là où quelques semaines auparavant rien n'existait. De tous côtés se développe et croît une admirable végétation, qui fleurit en novembre-décembre si aucun fléau ne vient la dévaster avant. Elle est composée en partie de « *Nejem* » sorte de foin très nutritif, qui atteint de 60 à 80 centimètres de hauteur et dont les chameaux sont très friands. On peut alors comparer sans crainte la vallée du Bas-Guir aux plus belles prairies de France. Qu'un voyageur, à cette époque, traverse ces régions pour la première fois, il se retirera avec l'idée fixe que le pays est bien plus riche qu'on ne le croyait jusqu'à ce jour et affirmera qu'il présente des ressources considérables pour l'élevage. Ce voyageur se trompera quoique étant sincère.

Le Bas-Guir, en effet, est une région très fertile ; mais certains fléaux inévitables et impossibles à prévoir, qui l'atteignent à époques irrégulières, réduisent souvent à rien ses énormes ressources.

Parmi les fléaux, nous citerons notamment :

Les sauterelles. — Les sauterelles restent quelquefois plusieurs années sans apparaître dans le Bas-Guir. Par contre, elles l'infestent pendant longtemps dès qu'elles commencent à y faire leur apparition. Alors, dans l'espace de quelques jours, plantes, arbustes, feuilles des arbres, tout est dévoré, tout disparaît ! Et les endroits qui auparavant étaient couverts

d'une riche végétation, n'ont plus que l'aspect de vastes espaces dénudés : c'est le désert !

Irrégularité des pluies. — Les pluies sont peu fréquentes et très irrégulières dans les régions avoisinant le Bas-Guir. C'est pour cela qu'il serait difficile d'y faire vivre en permanence de forts troupeaux de chameaux ou autres animaux.

Parfois la sécheresse empêche tout pâturage d'y croître. D'autres fois, les crues se produisant à intervalles trop rapprochés, suppriment à leur tour la magnifique végétation poussée à la suite des premières pluies.

Debabs. — Toute la région est infestée de debabs. Et l'on n'a qu'à se reporter au chapitres « *Des Méhara* », dans la partie qui traite des maladies, pour voir quels ravages cause le « *medboub* ».

Les moustiques. — Assurément, par eux-mêmes, les moustiques ne causent pas d'importants dégâts ; mais ils sont préjudiciables au bon entretien des animaux. Ils les énervent tellement pendant le pâturage, que ceux-ci perdent leur temps à les chasser et mangent ainsi dans de bien plus mauvaises conditions.

Nous avons pu remarquer qu'à la suite d'un hiver très froid, les moustiques n'existaient presque pas dans le Bas-Guir ; à la suite d'un hiver à température douce ou d'un hiver très pluvieux, ils apparaissent en nombre incalculable.

Tous ces fléaux rendent, à notre avis, l'exploitation de la vallée du Bas-Guir des plus aléatoires, soit au point de vue de l'élevage, soit au point de vue agricole.

Rien, en effet, ne saurait changer le régime des maux qui sévissent sur cette contrée, et nous estimons, contrairement à ce que beaucoup pourraient penser, que les Doui-Menia en retirent pratiquement tout ce qu'ils peuvent en espérer.

DEUXIÈME PARTIE

LE MÉHARISTE [1]

CHAPITRE I

LE CAMP

La vie du saharien se déroule à peu près entièrement au camp. Le groupe mobile qui veille à la frontière, le détachement qui, dans l'Erg, surveille les chameaux aux pâturages, les reconnaissances qui vont explorer les régions suspectes, certains postes isolés même, campent ; tout cela vit dans le *guitoun* ambulant qui, l'été, donne son ombre et, l'hiver, préserve des pluies et des rigueurs du temps, luttant même contre la violence du sirocco qui soulève de la mer de sable d'aveuglants nuages. Vie des plus rudes, à la fois sauvage et périlleuse, dans des régions arides, d'une désolante monotonie, n'ayant d'autre charme qu'un imprévu perpétuel.

Et pourtant, nos méharistes l'acceptent courageusement. Les instincts guerriers s'accommodent parfaitement de cette vie nomade, semée d'alertes et de surprises.

Car la frêle demeure du soldat du bled n'est pas inviolable ; elle est, de temps en temps, assaillie par les hordes pillardes du désert qui ne vivent que du produit de leurs rapines.

Ces agressions sont d'autant plus redoutables qu'elles sont inopinées et l'adversaire aurait vite fait d'enlever un camp si les plus sérieuses précautions ne présidaient à son établissement.

EMPLACEMENT. — CHOIX D'UNE POSITION

Le camp doit être, avant tout, un lieu de défensive et de sécurité.

---

(1) Pl. VII (bull. 3e trim.)

Son emplacement variera donc suivant la nature du sol et les accidents du terrain ; une hauteur à sol concave est la forme idéale ; par contre, on rejettera une hauteur trop découverte. Tous les points stratégiques dominant seront occupés et l'on n'adoptera jamais une position, quoique apparemment bonne, si elle est dominée, à portée de fusil, par des points inoccupés.

Un terrain ridé de monticules de sable ou faiblement vallonné, ou encore, recouvert de buissons isolés, est défectueux ; il offre à l'ennemi de grandes facilités d'embuscade et permet une attaque imprévue en masquant la vue aux sentinelles.

Les grands « champignons »[1] du désert, contenant du sable, servent à la confection des abris. En grand nombre, ils deviennent nuisibles, car ils facilitent l'approche de l'ennemi.

Les chefs doivent apporter dans le choix de l'emplacement du camp les plus grands soins ; non seulement à cause des avantages défensifs que peut donner en cas d'attaque un choix heureux, mais surtout pour l'avantage moral qu'a son influence sur les hommes.

Dans ces steppes de la désolation qu'est le Sahara, une troupe éloignée de tout secours, doit avoir en elle-même cette confiance, cette assurance qui est la mère de la victoire. Il faut que le soldat ait l'impression que dans son camp, malgré la solitude, malgré l'éloignement de tout lieu habité, et, en dépit du manque de tout renfort opportun, il se sente chez lui, dans un lieu sûr et dans lequel il pourra résister à tous les efforts de l'assaillant.

On relèvera le moral des indigènes, d'autant plus ébranlé que la région est dangereuse, en choisissant une position facile à défendre qui, en leur rendant leur courage et en les mettant à leur aise, tout en les protégeant effectivement, rendra le camp inexpugnable.

Cependant, il est des circonstances où l'infériorité du nombre rendrait toute défense impossible. Dans ces cas, la prudence commande de s'embusquer dans des points cachés, d'accès difficile et où la nature rocailleuse du sol rend les traces imperceptibles. C'est d'ailleurs de cette façon que se protègent avantageusement les djicheurs marocains, tactique qui les met presque toujours hors d'atteinte.

---

(1) C'est probablement l'*Anabasis aretioïdes* Coss. et Moq. Tand., plante de la famille des Salsolacées.

FORME DU CAMP

La forme du camp est coordonnée aux formes et à la nature du terrain et l'on ne peut, à priori, prescrire une forme absolue.

Pour un faible effectif, on peut adopter la forme circulaire ; lorsque l'effectif dépasse une centaine d'hommes, le carré est préférable.

Si un camp trop étendu est d'une défense difficile, un camp restreint peut présenter des inconvénients sérieux en cas d'attaque, car les balles ennemies seront d'autant plus meurtrières que le cercle sera resserré. On s'en tiendra donc à un juste milieu.

NATURE DU SOL

Le camp sera installé sur un sol meuble. Un terrain sablonneux offre de nombreux avantages :

1° Il permet de creuser sans peine des trous-abris ;

2° Les hommes et les animaux se reposent dans les conditions les plus favorables ;

3° Il rend à peu près inoffensifs les ricochets des balles ennemies, meurtriers en un sol pierreux ;

4° Sentinelles ou gradés de ronde peuvent circuler autour du camp sans aucun bruit ;

5° Les « champignons » qu'on trouve à peu près partout par massifs peuvent être facilement arrachés autour du camp ;

6° En région dangereuse, on peut cacher le feu allumé la nuit dans un trou profond creusé à cet effet.

MESURES DE PROTECTION

Trou-abri. — C'est un trou creusé en terre qui place l'homme au-dessous du niveau du sol, le protégeant ainsi contre les balles de l'ennemi.

Il n'est pas nécessairement régulier ; tout au contraire, il doit être renforcé aux côtés les plus exposés. L'examen de la position du terrain et des formes du camp suffit au gradé pour établir dans de bonnes conditions un trou-abri.

Cet ouvrage défensif a une importance considérable : en mettant le tireur à l'abri des balles de l'ennemi, il augmente dans de fortes proportions la valeur défensive du camp. De plus,

il exerce, par son rôle de précieux protecteur, une influence salutaire sur le moral du soldat. Celui-ci, en effet, caché aux yeux de l'assaillant, conserve son sang-froid, vise et tire mieux.

Le trou individuel est le plus avantageux pour un camp à faible effectif. Le trou pour deux hommes est préférable dans le cas d'un effectif égal ou supérieur à une cinquantaine d'hommes. En voici les principales raisons :

1° En cas d'attaque, un homme isolé, même courageux, est pris d'une certaine frayeur ; se sentant isolé, il perd son sang-froid. L'instinct de la conservation le pousse hors du devoir ; entendant les balles siffler, il ne songe qu'à s'en préserver. Souvent, il ne pense plus qu'il est militaire, il sait seulement qu'il est un être humain et sa carcasse tremble. Tout craque autour de lui ; il voit la sombre mort qui rôde et qui le guette de près ; il envisage avec un long frisson ce qui pourrait lui arriver s'il s'élevait au-dessus de son trou ; en mercenaire déloyal et indigne, il tire souvent les yeux fermés, sans viser, étendu de son long, il tire pour tirer et non pour atteindre. Ses cartouches brûlées, il les jettera tout à l'heure sous les yeux de son chef en argument menteur, pour lui prouver qu'il s'est conduit en brave.

Nous préférons le trou à deux qui remédie souvent à ces inconvénients.

Deux hommes, côte à côte, se sentent bien moins isolés. Ce sont deux courages, deux consciences. Ils s'excitent mutuellement dans le danger, et cette heureuse émulation assure l'accomplissement du devoir. Si l'un des deux faiblissait il pourrait être stimulé par son compagnon d'armes, plus énergique, si les deux hommes ont été choisis judicieusement ;

2° Si l'un des combattants est blessé, son camarade peut le secourir immédiatement ou l'exciter à la lutte dans le cas où la blessure est bénigne ;

3° L'un des compagnons d'armes étant tué, l'autre s'emparera de son arme et de ses munitions qui pourront être réparties sur le champ, là où le besoin s'en fera sentir ;

4° Il est quelquefois nécessaire de prélever des hommes pour opérer un changement de position ou un mouvement opportun. Les trous étant doublés, on peut, sans à-coups, rassembler les unités voulues en prenant un homme par trou, chaque trou-abri restant occupé.

ACCESSOIRES DU TROU-ABRI

Le tireur complètement abrité dans son trou pendant le chargement de l'arme, est obligé de redresser le haut du corps et de sortir sa tête en dehors du trou-abri pour viser et pour tirer. Il se met ainsi à découvert et devient la cible momentanée de l'ennemi.

On peut éviter ce grave inconvénient en plaçant devant le trou de légers branchages qui dérobent le tireur à la vue de l'ennemi et lui permettent de mieux assurer la régularité de son tir.

PROTECTION DES MÉHARA

Dans la mesure du possible, les montures doivent être mises à l'abri des balles ennemies.

Un camp en terrain plat, laissant les animaux à découvert offrirait à l'adversaire le moyen d'exercer de réels ravages parmi les méhara et, en ce cas, la supériorité de l'assaillant supprimerait toute chance de retraite aux nôtres.

A moins que l'on se trouve en lieu sûr, les montures doivent donc toujours être protégées, mais non au détriment de l'emplacement du camp, qui doit toujours être dans une position fortement installée.

On pourra satisfaire à la double condition d'un camp facile à défendre et de la protection assurée des méhara, en s'adossant à un mamelon ou en choisissant une position dont les plis du terrain permettront de protéger les animaux.

En région dangereuse, les montures seront baraquées tête-bêche pour empêcher leurs mugissements et leur permettre un bon repos ; elles seront placées en face et en arrière de leurs cavaliers respectifs, si le terrain le permet.

En cas de combat, les hurlements de l'assaillant et le sifflement des balles affolent les animaux qui rompent souvent leurs entraves pour se sauver ; aussi, doit-on attacher solidement les membres antérieurs de chaque méhari avec de la corde de bonne qualité.

Lorsqu'une attaque est imminente, on ne sellera les montures que progressivement, une partie des méharistes harnacheront leurs animaux pendant que la deuxième fraction veillera à la sécurité du camp. Dans ces circonstances

dangereuses, avant de lever le camp, on ligotera les bouches des montures pour empêcher leurs mugissements. (Voir chapitre : *Des Patrouilles*).

MESURES DE SÉCURITÉ

Une extrême prudence doit être de règle au camp ; une discipline stricte, débarrassée de brutalité et plutôt empreinte de bienveillance, tiendra les hommes bien en main.

Une consigne rigoureuse apprendra aux hommes la conduite à tenir en cas d'alerte.

Les méharistes doivent être fractionnés avec soin, suivant leurs aptitudes ou leurs capacités. Les positions stratégiques seront confiées aux fractions présentant les meilleures garanties de solidité. Les hommes préalablement désignés devront s'occuper des montures pendant un combat éventuel.

Une fraction d'importance variable sera toujours mise en réserve en lieu favorable, dans le but de faire face aux éventualités qui pourraient se présenter durant l'attaque.

On veillera surtout du côté du camp se prêtant le mieux à une agression ennemie.

Les heures de grande chaleur en été, favorisent les surprises tentées par l'ennemi. Déprimé par l'implacable soleil qui paralyse sa volonté, le factionnaire somnole et ne veille pas avec l'attention soutenue qu'exige la situation. De plus, les rayons solaires réfléchis par le sable, éblouissent ses yeux qui ne voient plus qu'à une distance inférieure à la normale. C'est pour ces raisons que l'on doit redoubler d'attention pendant la canicule.

Dans le bled, des hommes isolés ou en petit nombre, sont exposés à mille difficultés imprévues. Tantôt ils se fourvoient dans des parages inconnus ; tantôt encore, ils tombent dans des embuscades ennemies habilement préparées.

Un homme seul ne devra jamais s'éloigner du camp. De plus, pour éviter les surprises, on devra recommander aux chasseurs ou aux patrouilles qui quitteront le gros de la troupe de prendre les plus prudentes précautions. De plus, on leur fixera l'heure ou le jour extrême de la rentrée au camp. Dans le cas de non-rentrée, en temps fixé, le chef ordonnera des recherches immédiates et fera allumer des feux sur les hauteurs environnantes qui indiqueront aux chasseurs égarés

la route à suivre ; on enverra une deuxième patrouille sur les traces de la première, pour être renseigné sur son sort.

DISCIPLINE INDIVIDUELLE

En région dangereuse, les hommes doivent toujours porter le baudrier et, si le danger paraît imminent, ils doivent dormir, l'arme attachée au poignet.

En temps ordinaire, le méhariste dort à côté de sa carabine, baïonnette au canon, la sacoche de cartouches toujours sous sa main.

Les hommes, pouvant être appelés à quitter la nuit leur position primitive, devront passer la courroie de la sacoche de cartouches dans la bretelle de la carabine pour rendre impossible un oubli de munitions, chose qui pourrait se produire au cours d'une surprise.

L'arme sera approvisionnée la nuit. Le jour, elle ne sera pas armée, sauf les cas périlleux, pour ne pas fatiguer le ressort élévateur du mécanisme.

Des revues d'armes fréquentes et inopinées seront passées ; on veillera aussi à ce que plusieurs hommes ne démontent pas leur carabine simultanément ce qui les immobiliserait en cas d'attaque.

La carabine ne doit jamais être employée comme piquet de tente, ni servir à la confection d'un abri quelconque.

Les guerbas seront toujours remplies le soir et mises à l'abri d'un assaillant éventuel.

On évitera de laisser, en dehors de la ligne des hommes, des bagages ou des animaux ; aussi, de baraquer des méhara au centre d'un camp établi en terrain plat.

Les hommes ne fumeront jamais la nuit.

Le soir, avant l'extinction des feux, ils pourront causer à voix basse, mais en évitant tout bruit, autant que possible. On ne permettra pas de feu à flammes élevées, visibles à grandes distances ; on ne tolérera des brasiers la nuit que dans des trous creusés à cet effet ou des excavations naturelles du sol qui les rendent invisibles à l'ennemi.

En cas d'agression nocturne, les hommes ne doivent pas quitter leur trou-abri. Ils prennent vivement la défensive et attendent des ordres.

SENTINELLES DE SURVEILLANCE

Considérations générales. — Un service de sentinelles a pour mission de veiller à la sécurité du camp. Ce service a d'autant plus d'importance que les belliqueuses tribus marocaines font preuve d'une audace inouïe dans leurs agressions et agissent toujours à peu près par surprise. Nos camps ont souvent été réveillés par une vive fusillade et des cris sauvages démoralisant nos hommes, jetant partout le désordre et semant même une certaine frayeur dans nos rangs. C'est le secret des victoires de nos ennemis.

Chose curieuse, dans la plupart de ces attaques, nos sentinelles sont incapables de surprendre les mouvements de nos assaillants ; souvent même elles sont égorgées avant de pouvoir donner le signal d'alarme.

Ces coups d'audace ne réussissent que grâce au plan méthodique et aux nombreux stratagèmes des agresseurs.

Ceux-ci semblent opérer de la façon suivante :

1° Pendant le jour ils relèvent l'emplacement du camp et étudient soigneusement les positions avantageuses à occuper ;

2° La nuit, ils reconnaissent exactement la position de chaque sentinelle.

Ces renseignements recueillis, l'assaillant n'à qu'à prendre ses dispositions et attendre le moment favorable pour l'attaque. Lorsqu'il juge toutes les circonstances propices, quelques hommes isolés sont envoyés en avant ; arrivés à proximité du camp, ils se débarrassent de leurs effets pour se couvrir de touffes d'herbes. Ainsi dissimulés aux yeux des sentinelles, ils exécutent une savante marche d'approche en rampant sur le ventre. Il faut aux hommes de garde, dans l'obscurité, une grande habitude du lieu et une attention persistante pour découvrir ce stratagème. Le buisson vivant, ainsi constitué, pénètre parfois au beau milieu du camp, toujours inaperçu, et il n'a plus qu'à choisir sa victime ; mais son but est surtout d'égorger sans bruit la sentinelle. Le camp est alors à la merci d'une surprise de nuit toujours redoutable.

Sentinelles de jour. — Le nombre des sentinelles est proportionné à l'effectif de la troupe et au danger que présente la zone où l'on se trouve.

Pendant le jour, le service de surveillance sera ordinairement assuré par deux sentinelles, l'une postée au loin sur un point culminant, l'autre placée auprès du camp et communiquant par signaux avec la première ; elle communiquera également avec la sentinelle du pâturage si la chose est possible. On pourra l'éloigner du camp si sa vue s'étend à grande distance.

La sentinelle de jour devra occuper son poste avant l'aube ; elle ne quittera sa position, le soir, qu'à la tombée de la nuit ; cette précaution lui permettra d'apercevoir du haut de sa position dominante les feux lointains de l'adversaire. Elle devra toujours essayer de se dissimuler à la vue de l'ennemi. (Voir *Sentinelles*).

Un danger imminent est signalé, au moyen de signaux convenus, par la sentinelle de jour ; elle tire, par exemple, plusieurs cartouches consécutives ; elle signale au moyen de gestes ou d'appels les événements de peu d'importance.

Sentinelles de nuit. — La sentinelle de nuit ne prendra position à son poste qu'une fois la nuit sombre venue.

Elle sera placée à distance moyenne du camp ; l'éloignement variera avec la clarté de la nuit. Toutefois, on ne doit pas choisir un emplacement trop rapproché du camp, car les méhara ruminant la nuit, produisent un bruit intense qui empêcherait la sentinelle de percevoir celui venant de l'extérieur.

La sentinelle ne sera jamais placée sur une hauteur, car une silhouette se détache très bien sur l'horizon ; de plus, d'un point culminant, on entend mal.

Par un vent violent, ce qui est fréquent au Sahara, on renforcera le service de garde soit par des sentinelles plus avancées, soit par des factionnaires chargés d'explorer à des heures indiquées certains points dont la sécurité est douteuse.

La sentinelle aura toujours la tête découverte, même les oreilles, l'ouïe lui étant d'un plus grand secours que la vue, surtout la nuit.

Dans la zone dangereuse, la sentinelle pourra être doublée ou assistée d'un homme couché auprès d'elle. La faction sera alors de courte durée, une heure en moyenne, pour permettre une attention constante au veilleur.

En pays suspect, quand un effectif trop réduit, ne peut

fournir qu'une sentinelle, les derniers tours de garde devront être pris par des hommes de confiance.

La sentinelle de nuit entendant ou apercevant quelque chose de suspect, doit faire prévenir immédiatement le gradé de quart. Lorsqu'elle découvre un danger imminent, elle tire ou crie.

Position des sentinelles. — Dans la position debout, la nuit, la sentinelle est peu disposée à s'endormir. Par contre, elle est soumise à de graves inconvénients : 1° Elle constitue un point de mire qui s'aperçoit de loin, surtout si elle est placée sur une hauteur. 2° Elle voit mal et n'entend pas bien.

En position couchée (couchée sur le ventre, appuyée sur les coudes et la tête dégagée) ou *accroupie*, elle n'a pas les mêmes difficultés. Les sentinelles entendent et voient mieux qu'en position droite ; de plus, elles sont dissimulées aux yeux de l'ennemi, soit par des touffes d'herbes, soit par les accidents légèrement dessinés en pays stérile (hamadas). Cette position permet en même temps de surprendre les éclaireurs ennemis qui seraient obligés de s'aventurer trop près du camp et qui devront tâtonner pour découvrir et étudier nos positions ; mais ces particularités seront d'autant plus faciles à reconnaître par nos factionnaires, que ceux-ci sont soigneusement postés à l'affût et cachés aux yeux de l'agresseur.

Le seul inconvénient de la position couchée est qu'elle appelle le sommeil.

A cela on peut facilement remédier par une attentive surveillance de la part du service de quart. Des recommandations sévères et des punitions seront même utiles pour assurer la bonne exécution d'un service aussi important.

Positions diverses. — Il est bon d'avoir une sentinelle mobile faisant la navette entre la ligne des factionnaires et le camp, pour empêcher l'ennemi de se glisser à travers la ligne des hommes de garde.

On peut également donner l'ordre à chaque sentinelle de se porter en avant à une certaine distance de son emplacement fixe, sitôt qu'elle a été relevée. Cette précaution sera prise surtout à l'aube, dans le but de découvrir les embuscades ennemies.

Dans le but de tromper la surveillance de l'ennemi, on peut, pour relever les sentinelles de jour, attendre l'obscurité, puis placer les sentinelles de nuit sur des points différents.

Sécurité d'une patrouille. — Une patrouille de faible importance peut, de la façon suivante, se garder avec un seul homme : chaque fois qu'un homme est relevé, la sentinelle descendante contourne le camp et reconnaît certains points stratégiques fixés auparavant par le chef de patrouille.

Selon le caractère de la région occupée, la sentinelle peut être double ou simple ; il existe un procédé intermédiaire, qui consiste à faire coucher un homme près de la sentinelle. Cela évite des fatigues supplémentaires à la troupe et donne de bons résultats.

TROUPES EN MARCHE. — RECONNAISSANCES

Dispositions d'ensemble. — Toute troupe en marche doit s'éclairer en région saharienne plus que partout ailleurs, c'est capital, l'adversaire agissant le plus souvent par surprise.

La pointe d'une troupe en marche sera composée de quatre à huit hommes pour un groupe d'environ 100 méharistes et se tiendra à une distance variable, selon la région parcourue. Elle sera suivie par deux hommes, dont l'objet sera de diriger la colonne sur leurs traces et qui précéderont de peu le chef de cette colonne.

En région suspecte, pendant une marche de nuit, les hommes de pointe seront peu éloignés. Ils iront à pied pour mieux reconnaître le terrain et être éveillés par les moindres traces. Ils seront remplacés fréquemment en raison de la grande fatigue imposée. Deux flanqueurs seront placés de chaque côté de la colonne et se tiendront à la hauteur des guides.

L'arrière-garde, en temps normal, sera constituée par deux ou quatre hommes, qui se tiendront à 1,500 ou 2,000 mètres en arrière, le jour, mais ne devront jamais perdre de vue le gros de la troupe, la nuit. Ces deux ou quatre hommes doivent être doublés ou triplés dans une marche qui suit un combat ou en région dangereuse, l'adversaire pouvant profiter du clair de lune pour mieux suivre les traces.

(*A suivre*). C. DESCHAMPS.

LE TIDIKELT

Etude sur la Géographie, l'Histoire et les Mœurs du pays

AVANT-PROPOS

Les notions précises sur le Tidikelt ont fait longtemps défaut, par suite de l'accroissement incessant des difficultés d'exploration. La main-mise progressive des puissances européennes sur l'Afrique a naturellement fait naître, dans bien des régions, une méfiance hostile à l'endroit des voyageurs européens isolés. Il en est résulté, pour les explorateurs désireux de visiter ces régions, la nécessité de circuler sous un déguisement indigène. Or, à de rares exceptions près, il n'est possible de recueillir ainsi que des renseignements sommaires.

Avant la conquête du Tidikelt, la plupart des documents sur le pays avaient été établis à l'aide de renseignements indigènes. Très précieux pour l'époque, ces documents reflétaient les exagérations naturelles ou voulues des informateurs. En outre, les interrogatoires d'individus n'ayant pas comme nous la notion précise de l'espace et du temps, ne pouvaient pas permettre sur la carte le report exact des différents lieux.

Maintenant le Tidikelt est occupé ; rien n'empêche de l'étudier à loisir. Dans le travail qui suit, on s'est donc efforcé de condenser un certain nombre des documents réunis sur place jusqu'à ce jour.

Cette étude est divisée en trois parties : la première a pour sujet la géographie, la deuxième l'histoire, et la troisième les us et coutumes.

Les deux petits ksour d'In Belbel et de Matriouen, qui, bien que rattachés administrativement au Tidikelt, n'en font pas partie géographiquement, sont traités dans un appendice.

Les cartes et plans accompagnant le texte ont été dressés avec tout le soin possible, de manière à obtenir la plus grande précision permise par les procédés de topographie rapide, qu'on est contraint d'employer au Sahara dans la plupart des cas.

La carte d'ensemble du Tidikelt au 1/500.000 est la réduction d'une minute au 1/250.000 [1], pour l'établissement de laquelle on a utilisé la carte des oasis sahariennes au 1/500.000, dressée en 1901 au Service des Affaires Indigènes de la division d'Alger, sous la direction de M. le commandant Laquière, quelques itinéraires et plans, levés par les officiers et sous-officiers des oasis, et enfin environ 1.600 kilomètres d'itinéraires personnels. Les principales altitudes ont été obtenues par l'emploi du nivellement barométrique, en prenant la cote d'In Salah comme cote de départ. [2]

Quant aux plans des oasis, ils ont été levés à l'échelle du 1/50.000, à l'aide d'une boussole Burnier et d'un niveau-lyre Goulier ; le podomètre et la montre ont été employés simultanément pour la mesure des distances. Avec un peu d'habitude et quelques précautions, tous ces instruments donnent de fort bons résultats.

---

(1) Cette réduction a été exécutée par le caporal Malroux, de la compagnie du Tidikelt. Cet intelligent et habile dessinateur nous a en outre rendu de grands services pour la mise au net des minutes des différentes cartes.

(2) Nous avions primitivement adopté pour In Salah la cote 330, qui figure sur les cartes officielles, bien que ce chiffre nous parût trop fort. Depuis, nous avons été conduit à prendre 280 comme cote de départ, parce que l'altitude de 280 mètres est celle qui correspond à la pression moyenne à In Salah, pendant deux années consécutives, de mars 1904 à mars 1906

I

NOTICE GÉOGRAPHIQUE

Description générale.[1] — Le nom de Tidikelt s'applique au pays habité, situé entre la falaise sud du Tademaït et celle dominant, au nord, l'oued Djaret. Le Tidikelt est sensiblement compris entre 26° 30′ et 27° 30′ de latitude Nord, 0° 30′ de longitude Est et 1° 30′ de longitude Ouest. Cette région est constituée par un immense reg très faiblement accidenté, s'étendant sur une longueur d'environ 250 kilomètres avec une largeur moyenne de 50 kilomètres, et que recouvrent en partie les plantes de la raba. Les ksour sont disséminés au milieu du reg ; la distance entre les principaux centres est en moyenne de 45 kilomètres.

Le Tidikelt est donc un pays presque uniformément plat, sauf sur ses limites ; il a dans son ensemble un air désolé, qui impressionne péniblement le voyageur l'abordant pour la première fois. Cette vaste plaine sablonneuse, d'où semble exclue toute vie, n'est intéressante qu'en raison de la présence d'une nappe d'eau souterraine, qui a permis à des agglomérations de se fixer en quelques-uns de ses points. Sous les rayons obliques du soleil levant, le reg se colore d'une belle teinte fauve avec des ombres, et s'anime un instant. Mais aussitôt que l'astre s'élève sur l'horizon et darde sur la terre ses brûlants rayons, l'air s'échauffe et tremblote, pendant qu'une violente lumière inonde le sol et le calcine. Ce sol surchauffé prend alors un éclat aveuglant, les lointains deviennent flous, et la nature entière tombe dans une léthargie profonde. C'est surtout pendant les heures chaudes du jour que l'on éprouve le mieux l'impression du désert, tel que l'ont rêvé nos imaginations d'enfants ; ces heures sont celles du mirage, qui donne des allures fantastiques aux moindres choses. Lorsqu'arrive enfin le crépuscule, il se produit une détente ; la contrée engourdie se réveille un moment, pour retomber après dans le calme de la nuit qu'aucun bruit ne trouble plus. Il va sans dire que les jours où l'ouragan, charriant avec lui d'énormes quantités de sable entraînées à des vitesses vertigineuses, s'abat sur le Tidikelt, le pays devient lugubre, les objets

(1) Voir carte d'ensemble, Pl. XXVI.

les plus rapprochés disparaissent, et tous les êtres vivants sont obligés de se terrer en attendant la fin de la tourmente.

Le manque de végétation arborescente contribue encore à augmenter la monotonie du reg du Tidikelt, et les petits arbustes, qui croissent dans la raba, sont en général trop clairsemés pour lui enlever son aspect dénudé. D'ailleurs, en bien des endroits, particulièrement sur les pistes les plus fréquentées, le sol est absolument nu ; le pied du voyageur n'y foule que du sable.

Dans toute cette aridité, les quelques dunes éparses au milieu du reg donnent pourtant une note originale, qui parvient à briser un peu la platitude du paysage. Par contre, la falaise du Tademaït ne produit pas le même résultat, bien que certains de ses caps soient assez curieux ; sa régularité et sa continuité finissent par la rendre obsédante.

Lorsqu'on circule au travers du Tidikelt, l'esprit, fatigué des visions désertiques, éprouve enfin à l'approche des oasis un véritable soulagement ; à l'intérieur c'est la vie, aux alentours la morne solitude ; le contraste est saisissant. Mais comme les oasis sont fort éloignées les unes des autres, et que sur les pistes les reliant la circulation n'est pas très active, il faut errer longtemps seul au milieu de tous ces îlots épars avant d'atteindre le port. Aussi, dès qu'on est en vue, ne se lasse-t-on plus d'admirer la masse vert sombre des palmiers qui fait une tache foncée sur le sol clair.

En pénétrant dans la palmeraie, on marche sans hâte sous les grands arbres, dont les gigantesques silhouettes sont d'un très gracieux effet. De petits canaux sillonnent l'oasis en tous sens, pour distribuer dans les jardins l'eau arrachée au sol par le labeur de l'homme. Dans cette atmosphère reposante, les fellahs (1) travaillent nonchalamment, et le voyageur perd rapidement le souvenir de la rude étape qu'il vient de parcourir pour arriver là.

Au milieu d'un pareil cadre, les ksour ne manquent pas d'allure malgré leur aspect terne et délabré ; bêtes et gens y somnolent, cependant que les enfants à demi-nus s'ébattent autour des habitations.

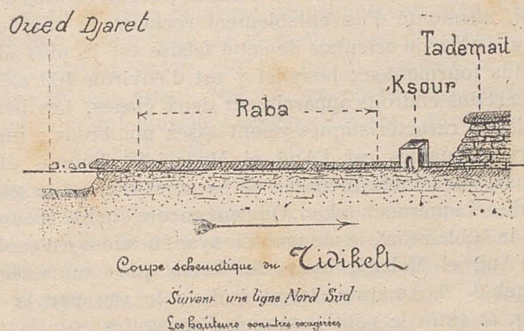
La planche VIII montre bien le contraste frappant des trois tableaux immuables qu'offre éternellement l'immensité désertique : la plaine de sable, le ksar, l'oasis.

---

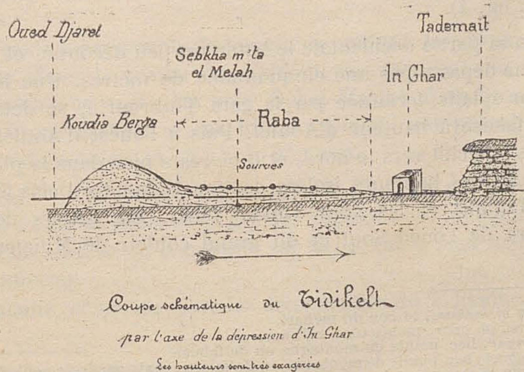
(1) *Fellah*, cultivateur.

RELIEF, FORMES ET PARTICULARITÉS DU SOL

Relief général. (Carte Pl. XXVI). — Les deux falaises bornant au Nord et au Sud la plaine du Tidikelt, présentent des solutions de continuité, mais leur direction d'ensemble est approximativement E.-N.-E.—O.-S.-O. Leur situation, l'un par rapport à l'autre, en fait en quelque sorte les marches d'un gigantesque perron, qui descend du plateau du Tademaït dans la vallée de l'oued Djaret. (Fig. 1 et 2).



Coupe schématique du Tidikelt
Suivant une ligne Nord Sud
Les hauteurs sont très exagérées



Coupe schématique du Tidikelt
par l'axe de la dépression d'In Ghar
Les hauteurs sont très exagérées

Fig. 1 et 2

La marche inférieure porte les ksour et la raba ; elle est brisée en son milieu par un large sillon nord-sud, dont la tête est à In Ghar. Une échancrure analogue, au fond de laquelle se trouve le thalweg de l'oued Souf, entame de même la marche supérieure dans le prolongement de la faille d'In Ghar. Telle est l'ossature de la région habitée du Tidikelt.

Le baten. — Le mouvement de terrain, créé par la falaise terminale du Tademaït, est souvent désigné par les indigènes sous le nom générique de baten, terme qui s'applique aux croupes ou aux flancs de montagne. Le baten a l'allure de toutes les falaises similaires du Sahara ; c'est un éboulis à près de 45°, surmonté d'un entablement rocheux au niveau du plateau. La partie orientale de cette falaise est la plus élevée et la plus tourmentée ; le relief y est d'environ 100 mètres, et en certains endroits apparaissent deux étages. Les becs et les saillants caractéristiques y sont assez nombreux ; un des plus remarquables est l'Ang el Mehari [1], longue étrave rocheuse, qui semble menacer de sa pointe la petite gara [2] noire dite Taquaranekoukou. On peut encore citer le mongar [3] Milok de faible relief, le mongar Tir ayant beaucoup d'analogie avec l'Ang el Mehari, mais de forme plus ramassée, le menqueb [4] el Amarate, terminé dans le reg par la gara Tifinaq, et enfin le petit menqueb Feggaguira, sur la piste d'Igosten à Foggaret ez Zoua. A l'Est de Miliana, la grosse gara de Sidi Ali Moumen couronne le premier étage de la falaise. (Pl. X, fig. 4).

Dans sa partie occidentale le baten est peu découpé, et son relief ne dépasse pas une cinquantaine de mètres. Une ligne de gour aplatis, terminée par la gara Tinbrourin, se détache de la falaise à hauteur d'Aoulef. Puis à l'ouest d'Aoulef, le baten s'infléchit vers le nord, et il ne reste plus dans la plaine que quelques hauteurs isolées comme la koudia Delâa [5], la gara Taghlift et les gour Oulad Yahia. En dehors de la coupure de l'oued Souf et du grand couloir de Miliana, le

---

1) *Ang el mehari*, le cou du mehari.
Gara, pl. *gour*, monticules, collines.
(3) *Mongar*, bec, pointe de montagne ou de falaise.
(4) *Menqueb*, bec, pointe de montagne ou de falaise, mais généralement moins accusé que le *mongar*.
(5) *Koudia*, colline.

baten peut être escaladé en bien des points en utilisant les ravineaux qui l'entaillent.

La falaise sud. — La falaise du sud est moins importante que le baten du Tademaït ; elle forme une des berges de la vallée de l'oued Djaret et de son affluent l'oued Anesmit. Du côté de l'est, sa hauteur peut atteindre 20 à 30 mètres, et le sommet en est tacilement accessible ; les passages les plus fréquentés sont le ravineau de l'hassi Anesmit (1) et le châabet Nakhel (2). Vers l'Ouest, la falaise est interrompue en plusieurs endroits par des glacis en pente douce, il reste alors des fragments tels que le kreb Taghlift, (3) le kreb el Guettara (Pl. IX, fig. 1), et les gradins auxquels s'appuie la koudia Berga. Le relief est à peine accusé en partant d'In Ghar ; il atteint une quarantaine de mètres en face d'Akabli où elle est coupée par un couloir. (Pl. IX, fig. 2). Au delà, la falaise est brisée en tous sens ; c'est un vrai chaos dans lequel on distingue pourtant plusieurs étages, qui descendent insensiblement vers l'oued Djaret.

Les autres mouvements — La koudia Berga affecte la forme d'un croissant ; elle est visible d'In Ghar. Le versant ouest de cette hauteur est le plus incliné ; elle a un relief d'environ 60 mètres et peut être traversée sans grandes difficultés.

Dans la dépression d'In Ghar et au sud de cette localité, le sol est très inégal ; il est coupé de nombreux affleurements rocheux, parallèles à l'axe. En outre de ces affleurements, il y a, non loin d'In Ghar, une grosse gara isolée, la gara Zeurga.

Les seuls mouvements de terrain de quelque importance, à signaler dans la plaine du Tidikelt, se trouvent au sud d'In Salah ; ce sont : les gour Oulad Mahmoud et Drous el Kelb. Drous el Kelb a une forme typique, qui rappelle la molaire d'un chien, et lui a valu son nom.

Le reg. — On nomme reg un terrain plat, qui est ordinairement formé de sable et de gravier reposant sur une couche de terrain dur, et où la marche est facile, car le pied marque sans enfoncer.

La plaine, comprise entre les deux falaises du Tidikelt, n'est

(1) *Hassi*, pl. *Hassian*, puits.
(2) *Châaba*, *châabet*, ravin, ravineau.
(3) *Kreb*, petit mouvement de terrain en forme de falaise.

qu'un vaste reg à peu près horizontal. On y constate bien, du Nord au Sud, une légère pente ascendante, mais la différence de niveau ne doit pas dépasser en moyenne une vingtaine de mètres ; de l'Est à l'Ouest, l'écart entre les altitudes des principaux points est négligeable.

Le reg du Tidikelt est le plus souvent sablonneux ; il offre de larges ondulations dont la profondeur est presque nulle, et qui néanmoins restreignent souvent l'horizon. Les ondulations peu accusées, sont appelées *hadeb*, particulièrement lorsqu'elles sont dépourvues de végétation ; les bas-fonds qui les séparent portent le nom de *hofra*, lequel signifie creux, dépression.

La raba. — Au Tidikelt on désigne sous le nom de « raba » toute la partie du reg où poussent quelques maigres plantes très clairsemées. (Pl. X, fig. 1 et 3). Parmi ces plantes se trouvent certains arbustes, qui peuvent atteindre 1m50 de hauteur ; ce sont les géants de la raba. Entre les différentes souches il n'y a pas le moindre gazon, le sable apparaît à nu. Quoique la raba ait été décrite d'une façon trop enthousiaste avant d'avoir été vue, elle ne mérite pourtant pas tous les quolibets si souvent décochés, depuis qu'elle est connue. La raba est en plein Sahara, on ne doit donc pas donner à ce mot son sens littéral de forêt ; pour la voir sous son vrai jour il est nécessaire de sortir des pistes.

La raba est située dans une nebâa, c'est-à-dire un endroit où existe une nappe d'eau peu profonde ; on conçoit donc aisément comment la végétation peut s'y maintenir malgré la sécheresse, partout où le sol est assez humide.

La raba s'étend sur une surface d'environ 200.000 hectares, et à l'intérieur la végétation est relativement dense. Le côté est de la raba est en décadence sur une trentaine de mille hectares, la plus grande partie des plantes y sont mortes à cause de la sécheresse persistante ; le fersigue seul résiste encore. La partie à l'ouest d'In Salah, où le sol est plus humide, se maintient en état suffisant ; mais la région la mieux pourvue de végétation est sans contredit celle comprise entre la dépression d'In Ghar, Tit et Akabli, car l'eau y est abondante et de bonne qualité, ainsi qu'on le verra plus loin au chapitre de l'hydrologie.

Les indigènes ont coutume de diviser l'ensemble de la raba en un grand nombre de fractions, qui portent généralement les mêmes noms que leurs points d'eau ; ainsi ils dénomment

raba Aberijig celle de l'Aïn Aberijig, raba Hassi Aggaïa celle de l'Hassi Aggaïa, etc.

Zebar. — Le reg est semé, en maints endroits, de petits monticules argileux, de faible hauteur et de forme caractéristique, qui sont connus sous le nom de zebar.

Les zebar[1] sont les témoins d'une assise géologique disparue par érosion. Leur formation s'explique aisément, car on trouve au sommet de la plupart d'entre eux de vieilles souches d'arbustes. Les agents destructeurs ont donc attaqué d'abord les parties découvertes du sol, tandis qu'aux endroits où existait de la végétation, les racines ont maintenu le terrain, qui constitue ces monticules. (Pl. X, fig. 5).

Les zebar sont nombreux sur la ligne Igosten, In Salah, In Ghar, où il semble exister une certaine relation entre eux et les dunes. En dehors de cette ligne, on trouve encore quelques zebar dans la dépression d'In Ghar et au pied ouest de la koudia Berga. La plupart du temps les zebar sont inommés, mais il y a pourtant quelques exceptions, comme zebar Kabir au sud d'Igosten, zebar Targui près d'Aouinet Sissa.[2]

Ergs. — En dehors des sables qui s'accumulent sur la lisière des oasis, on ne trouve au Tidikelt que quelques traînées de dunes. La principale est celle formée par l'erg Sidi Moussa, les dunes qui le continuent après l'aouinet Sissa, et enfin l'aregat Mellouk ; elle s'étend depuis Igosten jusqu'aux environs d'In Ghar. Il y a encore une série de dunes autour de Tit ; elles se terminent au nord d'Akabli par les ergs el Keràa et Tin Beyodin.

Les plus hautes dunes du Tidikelt ne dépassent pas 20 à 30 mètres de hauteur ; le vent leur modèle des contours très réguliers. Elles ont la forme de vagues successives, qui s'élèvent en pente douce les unes au-dessus des autres jusqu'au point culminant, où elles finissent brusquement par une chute à 45°. Le côté abrupt des dunes est toujours orienté contrairement à la direction des vents régnants. Lorsque le vent souffle, le sable entraîné glisse sur leur flanc faiblement incliné, et en arrivant au sommet produit un petit nuage avant de retomber sur le flanc opposé ; on dit alors que les dunes fument.

---

(1) *Zebara*, au sing.
(2) Ce nom de zebar Targui vient de ce qu'un targui a été tué en cet endroit.

La formation de ces dunes est très simple. Il suffit d'un obstacle quelconque, ou encore que la disposition du terrain crée des remous, quand il vente, pour que les sables arrachés aux massifs gréseux se déposent. La lutte radicale contre le sable peut être considérée comme impossible, car même si l'on fixait les dunes avec des plantations, ces plantations seraient bien vite recouvertes par les apports nouveaux.

Pour supprimer les dunes, il faudrait supprimer la production du sable ; or, il semble bien difficile d'arrêter la désagrégation par le vent des immenses plateaux de grès du Sahara. Pour le moment, on est réduit à des palliatifs, qui, sans empêcher les dépôts de sable, retardent l'envahissement des maisons et des cultures.

Sebkhas. — Sur différents points de la raba où l'eau est près près du sol, il se forme des sebkhas, qui ont l'aspect suivant : Une croûte sableuse avec des efflorescences salines, et qui est complètement fendillée, recouvre une certaine épaisseur de terre meuble et humide, où les animaux enfoncent profondément. Quelques-unes de ces sebkhas sont parfois dangereuses, par exemple celle de la raba de Taghebara, au sud de la piste d'In Salah à In Ghar. Des sebkhas analogues existent à la lisière des oasis les mieux pourvues en eau ; en hiver, elles sont en partie inondées, contrairement aux précédentes, dont la surface est toujours sèche.

A hauteur de l'Aïn In Mellal, le fond de la dépression d'In Ghar est occupé par la sebkha mtâa el Melah. Actuellement la sebkha mtâa el Melah n'est pas un marécage, le terrain très solide y est recouvert d'épaisses plaques de sel mélangé de terre.

CLIMAT

La caractéristique du climat du Tidikelt est l'extrême sécheresse ; il n'y a pas plu sérieusement depuis au moins huit ans(1). Dans ces conditions, les cultures sont limitées aux points que l'on peut arroser, aussi leur développement est-il

(1) Cette appréciation se rapporte à l'année 1905.

des plus laborieux. Par suite de la siccité de l'air l'évaporation est considérable.

Les hivers ne sont pas très froids ; le thermomètre descend rarement au-dessous de zéro ; la moyenne des minima est d'environ + 5 et celle des maxima + 20. Pendant l'été la température s'élève quelquefois à 50°, mais la moyenne des maxima est sensiblement + 45 et celle des minima + 25.

Le vent souffle presque constamment, surtout dans l'est du Tidikelt. On peut admettre qu'il y a au moins deux jours de vent sur trois. Les vents d'Ouest sont rares ; les plus fréquents sont ceux du Nord-Est et de l'Est. Tous ces vents sont souvent fort violents et chargés de sable. A certains moments le vent de sable balaye la région durant plusieurs jours consécutifs, mais il y a presque toujours accalmie pendant la nuit.

HYDROLOGIE

Oueds. — Il n'existe pas à proprement parler d'oueds dans le reg du Tidikelt. L'oued Ousdaf est le seul qui soit suffisamment marqué, le thalweg de l'oued el Mongar est à peine visible. Lors des très rares pluies sérieuses les eaux s'écoulent dans les bas-fonds, où elles sont rapidement évaporées. L'eau superficielle fait absolument défaut.

Les eaux souterraines. — Si l'eau de pluie manque au Tidikelt, les eaux souterraines sont en revanche assez largement distribuées. On trouve d'abord une nappe peu profonde : celle des puits ; elle s'étend surtout sous la raba. Ensuite on rencontre une nappe plus abondante, qui donne peut-être naissance aux sources, et dans laquelle sont creusées les feggaguir. Au-delà, ce sont les nappes artésiennes que la sonde peut seule atteindre. On examinera successivement les puits ordinaires, les sources, les feggaguir et les puits artésiens, qui, à eux tous, mettent une partie de ces eaux à la disposition des populations du Tidikelt. Les eaux souterraines, même les meilleures, sont toujours légèrement magnésiennes.

Les puits. — Les indigènes ont foré un assez grand nombre de puits, principalement dans la raba. Le forage de ces puits

est facile, car la profondeur de la nappe atteint rarement 12 mètres, et sauf vers la bouche on travaille généralement dans l'argile, ce qui dispense de coffrer. Lorsque le terrain est par trop meuble, les puisatiers exécutent un coffrage carré très sommaire avec des branchages. Ce procédé a l'inconvénient de donner un goût exécrable à l'eau, si on ne la puise pas en grande quantité. D'ailleurs, la plupart du temps les puits ne sont pas entretenus, et ils se comblent fréquemment. Mais comme leurs emplacements sont connus, il est facile de les remettre en état, quand pour une raison quelconque on a besoin de les utiliser. On compte actuellement 88 puits, dont 78 dans la raba ou sur la lisière, et 9 dans le reg nu ; ces 88 puits se répartissent de la manière suivante :

Dans les rabas, à l'ouest d'Aoulef Timokten. — 4 puits d'une profondeur moyenne de 1 m 60, le moins profond ayant 0 m 30 et le plus profond 2 m 50. Leur débit est assez abondant. L'eau en est plutôt saumâtre.

Dans les rabas, entre In Ghar et Tit. — 14 puits; profondeur moyenne 4 m 20, minima 1 m 50, maxima 10 mètres. Débit abondant. Bonne eau.

Dans les rabas longeant la falaise d'Akhabli à In Ghar. — 5 puits ; profondeur moyenne 2 m 70, minima 1 mètre, maxima 5 mètres. Débit moyen. Bonne eau.

Dans les rabas longeant la falaise d'In Ghar à l'oued Anesmit. — 5 puits ; profondeur moyenne 2 m 50, minima 1 m 50, maxima 4 mètres. Débit moyen. Bonne eau en général, parfois un peu saumâtre.

Dans les rabas, entre In Ghar et In Salah. — 21 puits ; profondeur moyenne 3 mètres, minima 0 m 50, maxima 7 m 50. Débit moyen. Eau bonne en général, mais quelquefois un peu saumâtre.

Dans les rabas, au sud d'In Salah. — 7 puits ; profondeur moyenne 2 m 60, minima 2 mètres, maxima 3 m 50. Débit moyen. Eau assez bonne, quelquefois saumâtre.

Dans les rabas, entre In Salah et Foggaret ez Zoua. — 22 puits ; profondeur moyenne 3 mètres ; minima 1 mètre, maxima 6 m 50. Débit moyen. Eau assez bonne, parfois saumâtre.

Dans l'oued Ousdaf (au sud d'Aoulef). — 1 puits ; profondeur 2 mètres. Débit abondant. Bonne eau.

Dans le reg (de l'ouest à l'est). — 9 puits :

Hassian Gour o^{d} Yahia,	profondeur	10^{m}00.	Débit	moyen.	Eau légèrement salée
Hassi Nous (entre Tit-Aoulef),	—	12 00	—	—	Bonne eau.
Hassi Ilighen,	—	4 00	—	abondant.	—
Hassi Douira,	—	7 50	—	moyen.	Eau assez bonne.
Hassi Anesmit,	—	9 00	—	abondant.	Bonne eau.
Hassi Messaoud,	—	5 00	—	—	—
Hassi bou Sag,	—	8 00	—	faible.	Eau légèrement salée
Hassi Djedied,	—	4 50	—	abondant.	Bonne eau.
Hassi el Mongar,	—	10 00	—	moyen.	Eau assez bonne.

De cet exposé, il ressort clairement que les régions les mieux favorisées sont celles comprises entre Akabli, Tit, In Ghar et la koudia Berga, et entre In Ghar et l'oued Anesmit le long de la falaise, l'eau y est de bonne qualité et presque toujours abondante ; on verra plus loin que la plus grande partie des sources se trouvent également dans ces régions. Entre In Ghar, In Salah et l'oued Anesmit, l'eau est moins bonne, souvent salée, d'un plus faible débit ; il en est de même entre In Salah et Foggaret ez Zoua. Dans cette dernière région, la quantité relativement considérable des puits tient au chiffre plus élevé de la population qui y réside. Quant aux puits disséminés dans le reg, leur profondeur croît à mesure qu'ils s'éloignent des bords de la raba.

Les sources. — Les sources constituent les points d'eau les plus importants en dehors des agglomérations ; elles sont au nombre de 59, dont 50 dans la raba, ou à son voisinage immédiat, et 9 dans le reg. Le tableau ci-après indique leur répartition. Certaines d'entre elles offrent la particularité très curieuse de sourdre au sommet de petits monticules.

NOMS DES SOURCES	Profondeur	Débit	Qualité de l'eau	OBSERVATIONS		
18 sources dans les rabas, entre Tit et In Ghar						
Aïn Djorf	affleure	abondant	bonne	A la lisière nord de la raba	autour de Tit	au sommet d'un monticule de 0m 50
— Bou Karoua	—	—	—	—	—	—
— Deglet el Hadj Ahmed	—	—	—	—	—	à côté d'un palmier mort
— Feïada	—	—	—	—	—	à côté d'un bouquet de palmiers
— Nakhel Chinoun	—	faible	—	—	—	—
— Cheddakh	—	abondant	—	—	—	au sommet d'un monticule de 1 m. Bouquet de palmiers
— Tabjaq	—	—	—	—	—	un palmier
— Tiguift	—	faible	—	—	—	au sommet d'un léger monticule
— Tamellat	—	—	—	—	—	au sommet d'un monticule de 1 mètre
Source inommée	—	—	—	—	—	—
Aïn Degla	—	—	—	—	—	à côté d'un bouquet de palmiers
— Iouthman	—	abondant	—	—	—	au sommet d'un monticule de 3 mètres
— Teghourfit	—	—	—	—	—	deux sources, chacune au sommet d'un monticule de 2m
— Aguellou	—	faible	—	—	—	à côté de deux palmiers
— Aberijig	0m 50	abondant	assez bonne	—	3 petites sources.	
— Feïada	affleure	—	bonne	—		
— Cheikh	0m 50	—	Très bonne	A côté d'anciennes cultures. Environ 100 palmiers		
— Ti-n-Kadiouïne	affleure	—	bonne	Au centre de la raba		

NOMS DES SOURCES	Profondeur	Débit	Qualité de l'eau	OBSERVATIONS
13 sources le long de la falaise d'Akabli à In Ghar				
Aïn Boubekeur el Hadj	0^m50	faible	lég[t] saumâtre	dans un petit thalweg
— Faradji.........	affleure	—	bonne	
— Taghlift.........	1^m00	abondant	—	dans un petit ravineau
— Tirga...........	affleure	—	lég[t] saumâtre	dans une petite dépression
— El Guettara......	1^m00	faible	—	au pied de la falaise
— Ouled el Hadj....	affleure	abondant	—	sourd dans des roseaux, au milieu de petites dunes
— Baba Ahmed.....	0^m50	—	assez bonne	au sommet de la falaise
— Kordouas.... ...	—	—	lég[t] saumâtre	—
— In Mellal........	—	—	bonne	sur les pentes nord de la koudia Berga
— Titaouine........	—	—	—	au sommet de la falaise
— Berzat...........	1^m00	faible	—	—
— Mounkel.........	0^m50	moyen	—	2 petites sources au sommet de la falaise
Aouinet Zaouiat......	0^m40	faible	—	au sommet de l'amorce de la falaise

NOMS DES SOURCES	Profondeur	Débit	Qualité de l'eau	OBSERVATIONS
10 sources le long de la falaise d'In Ghar à l'oued Anesmit				
Aïn el Gara........	1m00	abondant	lég^t saumâtre	au pied de l'amorce de la falaise
— Taghemt.........	0m50	—	bonne	palmiers. Anciens jardins
— Ouled Rima......	1m00	—	lég^t saumâtre	2 sources. Palmiers
— Ghemali.........	0m50	faible	—	bouquet de palmiers
— Mouizer es Seghir	0m40	moyen	—	au sommet de la falaise, palmiers
— Mouizer el Kebir.	affleure	abondant	—	au sommet de la falaise, dans un fourré de roseaux
— El Guettara......	1m00	—	—	bouquet de palmiers
— Fatoum..........	—	—	bonne	
— Othman	0m40	faible	lég^t saumâtre	2 sources. Palmiers
— Châabet Nakhel..	affleure	moyen	—	dans un ravin, au milieu de roseaux et de fersigue

NOMS DES SOURCES	Profondeur	Débit	Qualité de l'eau	OBSERVATIONS
5 sources dans les rabas, entre In Ghar et In Salah				
Aouinet Bou Sidi....	1m50	faible	lég' saumâtre	près de la lisière de la raba
Aïn Terraga...... ..	1m00	abondant	saumâtre	—
Aouinet Sissa...... ..	0m50	—	bonne	près de la lisière de la raba. 1 palmier
— el Erg......	1m50	—	lég' saumâtre	—
— Aouarach....	affleure	—	bonne	—
4 sources dans les rabas, entre In Salah et Foggaret ez Zoua				
El Aouina....... ...	0m50	faible	lég' saumâtre	la végétation a disparu aux alentours
Aïn Embarek........	3m00	abondant	—	—
— Kebira..........	affleure	—	bonne	—
— el Benate........	—	—	—	sourd au sommet d'un petit tertre
9 sources dans le reg nu				
Aïn Zeghigh.........	2m00	abondant	lég' saumâtre	à l'ouest de Timokten. 3 palmiers
— S' Ag Hamimou..	0m50	—	saumâtre	Entre Aoulef-Akabli. 1 ksar disparu. Quelques fersigues
6 sources innomées.	affl.	faible	bonne	dans les bour, au nord d'Akabli. Nombreux palmiers incultes
El Aouina........ ...	0m50	abondant	—	au nord de Tit, au sommet d'un petit ressaut de terrain

Ce dernier tableau met en évidence deux groupes principaux : le premier autour de Tit, et le second sur la falaise sud du Tidikelt, y compris le rentrant déterminé par la faille d'In Ghar. L'eau des sources du groupe de Tit est de bonne qualité, celle des sources du groupe de la falaise est parfois saumâtre, particulièrement vers l'Est ; c'est peut-être pour cette raison, que les indigènes ont néanmoins creusé quelques puits à leurs alentours. La partie est du Tidikelt est mal pourvue en eau de source.

Les feggaguir[1]. — On désigne sous ce nom des galeries souterraines, qui drainent l'eau d'une nappe importante située en certains endroits entre 10 et 20 mètres de profondeur[2]. Le débouché de chaque galerie est à une cote inférieure à celle du point où elle pénètre dans la nappe ; on obtient de cette façon un écoulement continu ; l'eau des feggaguir sort à une température moyenne de 25°.

Pour établir une foggara, les indigènes creusent, tous les 5 à 10 mètres, des puits, dont ils négligent la plupart du temps de recouvrir les orifices ; ils laissent sur place les déblais extraits. La foggara est donc marquée à la surface du sol par une ligne de petits monticules. Si pour une cause ou pour une autre certains de ces monticules disparaissent, il devient très dangereux de circuler dans le voisinage des puits. La profondeur moyenne des puits de foggara est, suivant les endroits, de 10 à 15 mètres, et même de 20 mètres comme c'est le cas à In Salah. Il y a au Tidikelt 125 feggaguir en activité, elles ont une longueur totale de 320 kilom. environ, et débitent approximativement 36 mètres cubes à la minute. De plus, on distingue encore les traces de 51 feggaguir mortes. Le tableau ci- après donne la répartition des feggaguir par district ; elles figurent toutes sur les plans des oasis, auxquels il suffit de se reporter pour connaître leurs noms.

(1) Au singulier, foggara.
(2) Dans un mémoire présenté en 1902 à l'Académie des Sciences, M. Flamand émet l'avis que la nappe des feggaguir doit être alimentée par les grands plateaux situés au sud du Tidikelt

NOMS DES DISTRICTS	Nombre de feggaguir vivantes	Longueur totale de ces feggaguir en kilom.	Débit approximatif à la minute en mètres cubes	Nombre de feggaguir mortes	OBSERVATIONS
Timokten.........	9	20	0,8	2	
Aoulef Cheurfa....	8	40	1,5	10	Les feggaguir de ces deux districts sont les plus longues du Tidikelt ; plusieurs ont de 7 à 9 kilomètres.
Aoulef Arab......	9	60	5	6	
Akabli...........	13	40	5	8	
Tit..............	6	15	1,1	8	
In Ghar.........	15	30	4	3	
In Salah.........	25	60	15	10	Quelques feggaguir sont très longues en raison de leurs embranchements.
Groupe de Miliana.	6	2	insignifiant	»	
Sahela Tahtania...	5	8	0,3	»	
Sahela Foukania..	4	6	0,6	1	
Hassi el Hadjar ...	4	4	0,1	»	
Igosten...........	9	12	0,7	2	
Foggaret el Arab..	7	10	0,5	»	
Foggaret ez Zoua .	5	13	1,4	1	
TOTAUX...	125	320	36	51	

Les indications précédentes montrent quelle somme colossale de travail a dû être dépensée, pour l'établissement d'un pareil réseau, qui seul a permis de mettre partiellement en valeur le sol déshérité du Tidikelt.

Les puits artésiens. — Il existe également des nappes artésiennes au delà de celles des feggaguir ; avant l'occupation française elles étaient inutilisées. Depuis cette époque, un atelier de sondage a été transporté au Tidikelt ; et le premier coup de sonde a été donné dans l'oasis de Foggaret ez Zoua, où l'eau a jailli en janvier 1902 à la grande joie des populations. A la suite de ce succès tous les districts ont demandé qu'on leur envoie l'atelier de sondage. Les forages actuellement exécutés sont au nombre de huit : un à Foggaret ez Zoua, quatre à In Salah, un à Akabli, un à Tit et un à In Ghar. Sur ces huit puits cinq seulement ont donné de l'eau jaillissante :

Foggaret ez Zoua,	profondeur	50m00,	debit initial	380	litres à la minute.
In Salah,	—	50 10	—	836	—
—	—	72 35	—	1216	—
—	—	94 80	—	271	—
Tit	—	81 00	—	1800	—

Le forage de la redoute d'In Salah ayant été entrepris sur la hauteur n'a donné que de l'eau ascendante, le niveau est à environ 4 mètres au-dessous du sol.[1] Quant aux forages d'Akabli et d'In Ghar ils ont été sans résultats[2].

RESSOURCES NATURELLES

La flore de la raba. — Les seules plantes qui croissent dans la raba sont les suivantes[3] :

Dhomrâne (A) *Téréhit* (T) *Traganum nudatum* Del.

Apprécié des chameaux, peu des troupeaux.

---

(1) Pour utiliser ce puits on a dû y installer une pompe.

(2) De nouveaux puits ont été forés au Tidikelt depuis 1905 :

A Foggaret el Arab,	profondeur 101m00,	débit 700	litres à la minute.
A Foggaret ez Zoua,		1000	—
—		300	—
A Tit,		700	—
—		1900	—
A Foggaret el Arab,		800	—
A Igosten,		525	—
—	90m00,	1150	—

(3) Le nom arabe usité au Tidikelt est suivi des lettres A T, le nom arabe habituel, de la lettre A, et le nom temaheq de la lettre T.

Usages. — On recueille le dhomrâne en hiver, quand il fleurit, et on le fait sécher. On le frotte ensuite dans les mains pour désagréger les parties ligneuses. Il reste un duvet, qui est employé comme amadou avec le briquet.

Zeita (A) *Tazomfla* (T) *Limoniastrum guyonianum* Coss. et DR.

Les chameaux et les troupeaux l'apprécient peu en temps ordinaire ; ils en sont friands lorsqu'il est en fleurs. Fleurit en avril.

Usages. — Le tronc de cet arbuste, souvent très gros, donne de l'excellent bois de chauffage.

Fersigue (A T) *Tarfa* (A) *Azoa* (T) *Tamarix gallica* L.

Les chameaux en mangent très peu.

Usages. — Excellent bois de chauffage. On en fait de médiocres manches de pioche, des bâtons, et on en extrait du goudron pour soigner la gale des chameaux.

Aouarach (A T) *Artâa* (A) *Aressou* (T) *Calligonum comosum* L'Hér.

Apprécié des chameaux surtout quand il est en fleurs ; fleurit au printemps. Les troupeaux en mangent peu.

Usages. — On en fait du charbon de bois.

Sebot (A T) *Drinn* (A) *Toulloult* (T) *Arthratherum pungens* R. Br.

Mangé par les chameaux, les ânes et les troupeaux.

Usages. — N'est pas employé. On ne récolte pas le *loul* (graine), car il y en a trop peu.

Aggaïa (A) *Tabelkost* (T), paraît indéterminée.

Peu appréciée par les chameaux et les troupeaux, qui ne mangent que les tiges sèches. Cette plante rendrait les ânes malades.

Usages. — Les gens de l'ouest du Tidikelt en font de l'engrais. Ils se contentent de l'étendre dans les jardins et de la recouvrir de terre.

Dans les cas de fatigue générale, de courbature, on pile les feuilles sèches et on les absorbe mélangées à du *sfouf* (dattes pilées).

Guedom (A) *Ezeriredj* (T) peut-être *Salsola vermiculata* L.

Très apprécié des chameaux en hiver ; les troupeaux en mangent.

Queçob (A) *Tesendjelt* (T) *Arundo Donax* L.

Ce roseau est fort rare dans la raba, les chameaux et les troupeaux en mangent très peu.

Les espèces les plus communes sont : le dhomrane, le zeita et le fersigue ; puis viennent : l'aouarach, le sebot et l'aggaïa ; cette dernière pousse surtout dans l'Ouest.

Le guedom est rare, le roseau (queçob) l'est encore plus, on n'en trouve qu'auprès de quelques sources et dans la raba de Taghebara.

A ces différentes plantes on peut ajouter un pied d'éthel (*Tamarix articulata* Wahl) dans l'Arégat Mellouk, le seul arbre de la raba, et quelques touffes de tazzoul ou tazoat, à 1 kilomètre au nord de l'hassi Ghesil. Cette plante pousse en petites touffes d'environ $0^{m}30$ de hauteur. Les feuilles d'un vert franc ont à peu près 4 millimètres de longueur et leurs groupements forment de petits épis le long des branches. Le tazzoul n'est pas mangé par les chameaux, les troupeaux en mangent un peu.

Utilisation de la raba. — La raba fournit beaucoup de bois de chauffage, les gens du pays y font en outre paître leurs troupeaux. Malheureusement elle constitue un mauvais pâturage, parce que les différentes espèces de plantes n'y sont pas assez variées, et que la plupart sont des plantes d'été. Les chameaux nés et élevés dans la raba peuvent tout de même y vivre, mais ceux amenés du dehors n'arrivent pas à s'accommoder de ce pâturage. En hiver les indigènes donnent des dattes aux chameaux qui paissent dans la raba, et les font boire tous les deux jours ; en été ils suppriment les dattes et font boire tous les jours. Le pâturage de la raba ne convient pas aux moutons et aux chèvres ; ils y trouvent peu de chose à brouter. Dans les campements on les nourrit surtout avec de l'âalef (noyaux de dattes écrasés).

Les cultures. — La culture fondamentale des oasis est celle du palmier (en arabe nakhla, nombreuses variétés de *Phœnix dactylifera* L). Les variétés de palmiers sont fort nombreuses, et produisent des dattes plus ou moins prisées. Les dattes *tinakor* viennent en première ligne ; les variétés les plus estimées sont ensuite : *tegazza, tazerzeye*, etc. D'une façon générale les dattes du Tidikelt sont de qualité moyenne, les meilleures sont mises de côté pour la consommation, les plus mauvaises sont données aux animaux. Les chiffres suivants

permettent de se faire une idée de l'importance de la culture du palmier.

Foggaret ez Zoua....	9.600	palmiers en rapport.
Foggaret el Arab....	3.000	—
Igosten	7.950	—
Hassi el Hadjar.....	2.759	—
Sahela Foukania....	6.972	—
Sahela Tathania.....	3.900	—
Miliana	809	—
In Salah...........	90.000	—
In Ghar......... ...	31.943	—
Tit	14.497	—
Aoulef Arab........	80.166	—
Aoulef Cheurfa.....	29.762	—
Timotken...	13.060	—
Akabli	21.375	—
Total......	315.793	palmiers en rapport (1).

Un palmier en plein rapport peut produire six régimes de 6 kilos, mais ce rendement est exceptionnel. Si l'on admet qu'un palmier donne bon an mal an une moyenne de 20 kilos de dattes, on peut fixer en chiffres ronds à 6.000 tonnes la récolte annuelle du Tidikelt.

Sous les palmiers poussent quelques rares arbres ou arbustes tels que le taggara (variété d'acacia), le figuier, le grenadier, la vigne. Dans les espaces libres on cultive de la luzerne et du hara (2) pour les animaux; du blé, de l'orge, du tafsout, du bechna (3), des pastèques, des concombres, de mauvais melons, des courges, des oignons, des navets, des carottes, des haricots, des choux filiformes, etc., etc. Parmi toutes ces cultures la plus importante est évidemment celle des céréales. Sur une superficie d'environ 1.648 hectares que couvrent les jardins, environ 1.200 hectares sont cultivés en céréales, dont à peu près moitié en blé et moitié en orge; le rendement des céréales doit rarement être supérieur à 10.000 hectolitres.

(1) Ces chiffres sont ceux du recensement de 1901, rectifiés à l'aide des listes d'impôts ultérieures pour les agglomérations, qui ont accusé depuis des augmentations.
(2) *Hara*, crucifère dont le goût rappelle la chicorée sauvage.
(3) *Tafsout* et *bechna*, variétés de sorgho.

Pendant l'été, une grande partie des jardins sont en jachère par suite du manque d'eau. On se contente généralement de planter du bechna ou du tafsout le long des seguias (canaux). En hiver au contraire, l'évaporation étant relativement faible, les eaux d'arrosage sont difficilement évacuées, et l'excès d'humidité nuit beaucoup aux cultures.

La faune. — En dehors des animaux domestiques, la faune du Tidikelt ne comprend qu'un très petit nombre d'espèces intéressantes. Dans la zone des ksour et de la raba on ne rencontre ni fauves, ni gibier à poil. Le lion ne commence à apparaître que très loin vers le Sud, lorsqu'on atteint la région soudanaise du Sahara. Pour chasser le mouflon, l'antilope, la gazelle, le lièvre, il faut aller au delà de l'oued Botha, jusqu'au Mouydir. Quelques petits oiseaux d'espèces diverses, des lézards, des scorpions, tels sont les principaux êtres vivants de la raba ; s'il y existe des vipères à cornes elles doivent être excessivement rares. Les eaux des puits et des sources polluées par les animaux contiennent souvent des œufs d'ascarides, qui, après absorption, se développent dans l'intestin de l'homme.

A l'intérieur des oasis les êtres vivants sont un peu plus nombreux. Au moment de la récolte on y voit des tourterelles en assez grande quantité, quelques pigeons et d'innombrables moineaux. Pendant la saison d'hiver quelques canards viennent se poser dans les sebkhas, où ils voisinent avec les grenouilles.

Parmi les insectes on peut citer des scarabées noirs appelés khanfous (singulier khanfousa) par les indigènes, des tarentules (grosses araignées venimeuses), des fourmis, des moustisque, les poux de l'homme et ceux des chameaux, les mouches. Ces dernières pullulent toute l'année dans les maisons, dont elles rendent le séjour des plus pénibles pendant la période d'été. On voit enfin dans les murs de petits myriapodes, qui s'attaquent au papier, de préférence dans les parties colorées, et le dévorent promptement [1].

Quant aux sauterelles, il s'en produit parfois des invasions dans les mêmes conditions qu'en Algérie. Si elles causent quelques dégâts dans les jardins, les indigènes prennent leur revanche en les chassant pour les manger.

(1) Les cartes topographiques, que l'on cloue contre les murs, sont rapidement mises hors d'usage par ces insectes.

Les animaux domestiques. — Les animaux domestiques possédés par les gens du Tidikelt sont principalement des chameaux, parmi lesquels quelques méhara, des ânes, des moutons à poil ras ou ademen (*ovis longipes*), et des chèvres. On trouve aussi dans les ksour d'assez nombreuses poules très petites et quelques pigeons. Les chevaux et les mulets sont très rares, on ne les élève pas dans le pays, ils sont importés du Nord. Les méhara sont pour la plupart d'origine targui. Le nombre des animaux entre les mains des habitants est naturellement variable, les chiffres suivants ne sont qu'une approximation.

Chameaux	600
Chevaux	16
Mulets	20
Anes	700
Moutons et chèvres	3.500

Il n'existe pas de chiens au Tidikelt, bien qu'il y ait chez les Touareg une race de chiens semblables aux chiens kabyles. Les habitants auraient élevé autrefois quelques autruches ; un couple de ces animaux amené à In Salah en 1904, y est mort au bout de peu de temps.

Produits minéraux. — On ne rencontre au Tidikelt comme substances minérales utilisables que du sel, de la thomela et de l'alun.

Le sel est assez répandu, les habitants recueillent celui des sebkhas attenantes à leurs oasis, et le triturent pour leur usage personnel ; ce sel est fortement mélangé de terre. La sebkha mtâa el Melah de la dépression d'In Ghar n'est pas exploitée. Le sel le plus prisé dans le pays provient des fersigue el Malah à l'est d'Igosten.

La thomela paraît être un sulfate de fer très impur, qui sert à teindre les cuirs en noir. On la trouve au milieu de couches de schistes. On n'en connaît qu'un seul gisement, situé dans la falaise, au sud d'Akabli. Il est peu abondant. Ce gisement est exploité par les Harratine, qui extraient la thomela en frappant les schistes avec un caillou de façon à les briser. Ils procèdent ensuite à un triage et débarrassent la thomela de sa gangue. La thomela recueillie est grossièrement concassée, puis humectée avec de l'eau, de manière à en faire une sorte de pâte. Les ouvriers roulent cette pâte en boules, qu'ils font sautiller en tournant dans leur main pour aider à l'aggluti-

nation, puis ils mettent à sécher pendant environ une journée. La thomela, ainsi préparée en boules un peu moins grosses que le poing, est mise en vente au prix approximatif de 0 fr. 10 la boule.

L'alun apparaît en dépôts assez compacts, et quoique son exploitation soit également faite avec des procédés très rudimentaires, les indigènes parviennent néanmoins à le livrer sans qu'il contienne trop d'impuretés.

L'alun, recueilli près de l'Aïn Chebbi à 65 kilomètres à l'ouest d'Aoulef, est employé au tannage du cuir.

POPULATION

Ethnographie. — La population du Tidikelt comprend des blancs, qui possèdent la presque totalité du sol, et des noirs qui cultivent ce sol pour le compte des précédents dont ils sont les khammès ; très peu de noirs sont propriétaires. Les blancs se divisent en arabes et berbères ; un certain nombre d'arabes sont cheurfa ; parmi les berbères on trouve quelques touareg et surtout un grand nombre de merabtine. [1]

Les indigènes de sang noir sont d'origines très diverses et sans aucune organisation, ils constituent la classe des Harratine. [2] (Pl. XI, fig. 1 et 2).

La plupart des tribus habitant le Tidikelt sont sédentaires et se cantonnent dans leurs ksour ; elles se bornent à envoyer parfois dans la raba, sous la conduite de leurs nègres, une partie des moutons et chèvres constituant leur maigre cheptel. Les quelques nomades du pays s'en vont seuls faire paître leurs troupeaux en dehors de la zone habitée, où ils possèdent néanmoins des maisons. Ces nomades utilisent à l'occasion les pâturages du Mouydir en compagnie des Touareg, mais leurs terrains de parcours les plus habituels sont ceux du Tademaït. Les Oulad Yahia et les Oulad Dahane nomadisent de préférence dans le sud-ouest, laissant le sud-est aux Zoua qui, certaines années, remontent jusqu'au nord d'El Goléa.

(1) *Merabtine* est le pluriel de *merabot* (marabout). Dans l'espèce, il s'applique à une caste qui a pris ce nom et a donné naissance à des tribus qui ont une influence religieuse et qui, à leurs débuts, ont fondé la dynastie des Almoravides, corruption par les Espagnols du mot el Merabtine.

(2) Au singulier : masculin *hartani*, féminin *hartania* ; au pluriel : masculin *harratine*, féminin *hartaniate*.

Le dénombrement de la population est indiqué dans le tableau ci-après :

NOMS DES DISTRICTS	BLANCS	HARRATINE	TOTAL	HOMMES en état de porter les armes
Foggaret ez Zoua....	333	137	470	130
Foggaret el Arab	39	35	74	15
Igosten.............	204	107	311	96
Hassi el Hadjar......	116	47	163	46
Sahela Foukania.....	190	83	273	76
Sahela Tahtania. .. .	63	38	101	26
Miliana..............	32	19	51	10
In Salah............	1.090	610	1.700	473
In Ghar	437	45	482	135
Tit.................	412	110	522	139
Aoulef..............	1.813	1.978	3.791	833
Akabli..............	471	421	892	102
TOTAUX....	5.200	3.630	8.830	2.081

La population totale du Tidikelt est donc de 8.830 habitants, dont 2.081 hommes en état de porter les armes.

LES OASIS ET LES KSOUR

(Carte et plans : Pl. XXVI à XXX) [1]

Les lieux habités et cultivés se répartissent en douze groupes d'oasis constituant un certain nombre de districts dont le degré d'importance est bien variable. Ces groupes sont les suivants de l'Est à l'Ouest :

Foggaret ez Zoua, Foggaret el Arab, Igosten, Hassi el Hadjar, Sahela Foukania, Sahela Tahtania, Miliana, In Salah, In Ghar, Tit, Aoulef et Akabli.

Foggaret ez Zoua. (Pl. XXVII, plan 1). — Le district de Foggaret ez Zoua compte quatre oasis [2] : Foggaret el Kebira, Mouley Heïba, Sillafen et Heinoun. Les ksour, tous bâtis du côté de l'Est, sont : ez Zaouia et El Kasba à Foggaret el Kebira, Mouley Heïba, Sillafen et Heinoun auprès des oasis du même nom.

Foggaret el Arab. (Pl. XXVII, plan 2). — Les feggaguir, qui déterminent l'agglomération de Foggaret el Arab, arrosent des jardins, à l'est de chacun desquels on trouve un misérable petit ksar. Ces feggaguir portent les noms de : Sarfit, el Barka, el Hadj Cheikh, el Hadj Ali, bel Hadj Abbou, Bour el Kheire et el Guedima. L'agglomération de Foggaret el Arab dépend d'In Salah.

Igosten. (Pl. XXVII, plan 3). — On comprend dans le groupe d'Igosten la masse principale de palmiers, autour desquels sont bâtis les ksour de Taghemt et d'Assoun à l'Ouest et el Kasba à l'Est, ainsi que les petits jardins répartis aux environs. Quelques-uns de ces jardins sont habités ; ce sont : Foggaret el Hadj Ali, Foggaret el Hadj Abdelkader, Foggaret Kaddour et Djedida. Le jardin d'Hassi Bou Hafs est en ruines, la foggara y est morte. Le groupe d'Igosten se rattache à celui d'In Salah quoiqu'il soit bien rapproché de Sahela Foukania et d'Hassi Hadjar.

---

(1) Les planches et plans cités mais non publiés dans ce bulletin seront joints aux fascicules des 3e et 4e trimestres.

(2) Les oasis et les ksour sont en principe énumérés du Nord au Sud.

Hassi el Hadjar. (Pl. XXVII, plan 3). — Le centre d'Hassi el Hadjar est de faible importance. Il est formé de deux groupes de jardins. Les maisons sont disséminées le long de la lisière ouest, mais ne font qu'un seul ksar.

Sahela Foukania. (Pl. XXVII, plan 3). — Ce district et celui de Sahela Tahtania sont quelquefois désignés ensemble sous le nom de Souhal. A Sahela Foukania il y a quatre petites oasis, les deux du Nord sont les plus importantes. C'est entre elles que se trouvent les ksour es Seflani ou ez Zoua et Kasbet Foukania. Les deux oasis du Sud sont appelées el Barka et Tasfaout, elles sont inhabitées.

Sahela Tahtania. (Pl. XXVII, plan 3). — Les jardins du Nord forment le groupe principal de Sahela Tathania, à leur lisière Est on voit les ksour de Sahela et de Metarfa. Les jardins du Sud, arrosés par les feggaguir Hennou et Djedida, renferment quelques maisons seulement.

Miliana. (Pl. XXVII, plan 3). — L'oasis de Miliana est des plus pauvres ; le ksar de même nom situé à l'Est de l'oasis est un assemblage de masures.

Les jardins de Feggaguira, el Malha, Zaouïet el Matag et Djafou ne sont pas plus prospères. Il y a une seule maison à Feggaguira. Le groupe de Miliana relève de Foggaret ez Zoua dont il n'augmente guère l'importance.

In Salah. (Pl. XXVIII, plan 4). — L'oasis d'In Salah, une des plus importantes du Tidikelt, mesure environ 6 kilomètres de longueur sur une largeur moyenne de 400 mètres. Les ksour s'étagent sur la pente à l'Est de l'oasis. Au Nord Zaouïet sid el Hadj Belgacem est en partie ruinée, il en est de même de Deghamcha au Sud et de Zaouïet el Ma sur la lisière de l'oasis. Le ksar Djedid est mieux conservé. Les deux centres importants sont : le ksar el Arab et le ksar el Merabtine. Le ksar el Arab est l'ensemble des ksour Douirat, el Kasba, Terraga, el Kebir et Badjouda ; le ksar el Merabtin est formé par les ksour Akbour, el Hadeb, Oulad Belquacem et Oulad el Hadj. A l'Ouest de l'oasis d'In Salah se trouvent la petite oasis d'El Barka avec quelques habitants, et le jardin de Sahel qui font partie du même district.

In Ghar. (Pl. XXIX, plan 5). — Le district d'In Ghar se compose d'un certain nombre de ksour groupés autour de l'oasis, qui

sont : à l'Est, le ksar el Akhal Foukani, el Hadjem, Miliana ; à l'Ouest, le ksar el Akhal Tathani comprenant Tiourfin, Kasbet Oulad Ahmed ben Djelloul, Kasbet Oulad Hadega et Chouiter, les ksour Akbour et Sebkha.

Au sud de l'oasis principale un bour conduit jusqu'à la Zaouïa Cheurfa, qui est située entre une dune et une petite oasis en mauvais état.

L'Aïn Cheikh, à 11 kilomètres à l'ouest d'In Ghar, n'est pas habitée, il y a quelques palmiers à côté de la source ; des tentatives ont été faites récemment pour les remettre en culture.

Tit. (Pl. XXIX, plan 6). — Le ksar de Tit est au centre de trois groupes de jardins envahis par le sable. Au Sud-Ouest la zaouïa cheurfa et son oasis sont encore plus misérables.

Aoulef. (Pl. XXIX, plan 7). — Le district le plus important du Tidikelt est sans contredit celui d'Aoulef, il se subdivise en trois groupes principaux : Timokten, Aoulef Cheurfa et Aoulef Arab.

L'oasis de Timokten est la moins étendue. Le ksar de même nom est à l'Ouest ainsi que les ruines de Maïnou. A l'Est il y a le petit ksar de Mraïer ou Amrier et les ruines de Charef.

A Aoulef Cheurfa l'oasis est assez bien entretenue, plusieurs ksour sont situés dans les palmiers : Kasbet Syed, Kasbet Djenna, el Mestour et el Mansour. A l'Est de la lisière on voit de nombreuses ruines semées parmi les villages actuellement habités. Ces derniers sont : Mouley Heïba, Kasbet Oulad el Hadj Khallet, Akhannous et le ksar Aoulef Cheurfa.

Les jardins d'Aoulef Arab sont très étendus et de beaucoup les mieux cultivés. Les ksour Takaraft, Djedid, Kasbet Maïkhaf, Kasbet Oummanat, Kasbet Bellal, Kasbet Batalla, Zaouiet Heinoun et Kasbet Habbada sont tous répartis à l'Est de l'oasis.

Akabli. (Pl. XXX, plan 8). — Trois oasis forment le district d'Akabli. A l'Ouest l'oasis de Sahel avec le ksar de même nom sur la lisière. A l'Est le groupe nord des jardins bordé du côté est par les ksour Erg Chache et El Mansour, puis les jardins du sud contre lesquels s'adosse Zaouïet Cheikh bou Nâama.

LES PRINCIPALES VOIES DE COMMUNICATION
(Carte Pl. XXVI)

Pistes conduisant à l'extérieur du Tidikelt. — La voie la plus suivie pour gagner El Goléa passe par Hassi el Mongar ; elle franchit la falaise du Tademaït à l'aïn El Guettara.

De Foggaret ez Zoua, une piste se détache vers Fares oum el Lil, c'est celle que suivent généralement les caravanes de Ghadamès ; elle passe à Timassinine.

D'In Salah et d'In Ghar on peut aller à El Goléa ou au Gourara en se dirigeant sur Afflisès. Si l'on part d'In-Salah, on passe à Sahela Tahtania et l'on s'engage dans la dépression de Miliana pour monter sur l'escarpement du Tademaït. En partant d'In Ghar, on suit l'oued Souf et, à hauteur d'Aïn Souf, on escalade le plateau.

D'Aoulef, une piste va jusqu'à Matriouen et In Belbel, d'où il est possible de se rendre à Adrar, au Touat. Néanmoins, pour aller à Adrar, on prend de préférence le chemin de l'ouest qui, par Hassian Gour, Oulad Yahia et Aïn Chebbi, atteint le bas Touat à Taourirt.

Vers le sud, les routes les plus couramment suivies sont celles d'Akabli à Ti-n-Tenaï, par laquelle on gagne l'Ahnet, l'Adrar et Tombouctou ; celle d'In Salah à Hassi el Khenig, d'où l'on va sur le Ahaggar ; enfin celle de Foggaret el Arab à l'oued Botha, qui conduit soit au Ahaggar, soit vers l'Est, à Amguid et dans le pays des Azdjer.

Voici les distances approximatives d'In Salah aux principaux points du Sahara, de l'Algérie et du Soudan :

In Salah à	Adrar (Touat) par In Belbel......	290	kilomètres
—	Timimoun (Gourara) par Afflissès..	340	—
—	El Goléa par Aïn el Guettara....	420	—
—	Ouargla par Hassi Inifel........	640	—
—	Alger par El Goléa et Ghardaïa..	1.230	—
—	Gabes par Ouargla et El Oued..	1.170	—
—	Amguid par Khanguet el Hedid.	350	—
—	Tamamrasset par In Amdjel....	620	—
—	Timissao par In Zize...........	720	—
—	Taoudeni par Taourirt.........	850	—
—	Tombouctou par Araouan......	1.350	—
—	Agadez par Tamamrasset.......	1.400	—

Pistes reliant les oasis entre elles. — *De Foggaret ez Zoua à Foggaret el Arab : 20 kilomètres.* — Au départ de la zaouïa, on se dirige sur le ksar de Mouley Heïba, pour passer ensuite entre les jardins de Mouley Heïba et ceux de Sillafen, qu'on laisse à sa gauche. La piste court dans le reg jusqu'à la raba Medjihaïd, au 10e kilomètre. La végétation est maigre ; il en est de même dans la raba Hassi Djaffa qui fait suite. On arrive à Foggaret el Arab, dont on traverse les feggaguir pour atteindre les maisons.

De Foggaret ez Zoua à Igosten : 24 kilomètres. — En quittant la zaouïa, on traverse les jardins pour marcher dans le reg jusqu'à Igosten. Au 6e kilomètre, on rencontre la pierre dite Hadjera Makhrouga ; c'est un gros bloc noirâtre de la hauteur d'un homme, que l'on est tout étonné de trouver seul en pareil lieu. On se rapproche constamment de la falaise jusqu'à passer au pied du Menqueb Feggaguira, au 12e kilomètre. A partir de ce point, la falaise grandit en s'éloignant vers le Nord, pendant qu'on longe, sur la gauche, la lisière d'une raba complètement brûlée. On atteint enfin l'oasis d'Igosten, dont on franchit la dune pour s'arrêter au ksar Assoun, qui disparaît à demi sous le sable.

D'Igosten à In Salah : 11 kilomètres. — Peu après la sortie d'Assoun on circule au milieu des zebar. Tous ces monticules, semés au hasard sur un sol argileux soigneusement balayé par le vent, produisent un très curieux effet. On pénètre insensiblement dans l'erg Sidi Moussa, où la marche est pénible ; il faut constamment franchir des raidillons pour passer dans les cuvettes successives. Cela dure jusqu'en vue d'In Salah, que l'on découvre seulement en atteignant la tête des feggaguir ; la longue ligne verte de l'oasis réjouit l'œil. On termine l'étape au ksar Badjouda. Ce ksar est menacé par une grande dune qui a déjà englouti en partie ksar el Kebir.

Foggaret el Arab à In Salah : 27 kilomètres. — Au-delà des jardins, on coupe la pointe de fersigue el Djenane, puis la piste serpente entre les plantes décharnées de la raba. Au 14e kilomètre, on double les palmiers du jardin abandonné d'Hassi bou Hafs, et par un reg, dans lequel se trouvent quelques zebar, on gagne enfin le ksar Badjouda.

(*A suivre*). L. VOINOT.

MOUVEMENT DE LA NAVIGATION

DANS LES

PORTS

du Département d'Oran

MOUVEMENT COMMERCIAL

PRODUITS AGRICOLES



Mouvement des Entrées du port d'ORAN, par pavillon, pendant l'année 1907

INDICATION du PAVILLON	ENTRÉES							
	VAPEURS				VOILIERS			
	NOMBRE de navires	Tonnage	Équipages	Passagers	NOMBRE de navires	Tonnage	Équipages	Passagers
Français..	2.179	1.305.821	47.989	28 609	25	1.541	155	»
Espagnol......	124	66.729	2.589	8.713	85	3 924	401	»
Anglais........	262	427.274	6.947	»	1	18	5	»
Allemand......	58	69.275	1.331	»	»	»	»	»
Belge..........	18	23.578	423	»	»	»	»	»
Norwégien.....	25	31.730	538	»	»	»	»	»
Danois	29	32.784	597	»	»	»	»	»
Grec	12	16.898	264	»	2	874	17	»
Hollandais... .	3	4.056	62	»	»	»	»	»
Autrichien.....	87	153.650	2.393	»	»	»	»	»
Italien.........	105	134.532	2 344	5.342	7	1.409	53	»
Russe	9	6.327	119	»	»	»	»	»
Suédois........	9	9.900	201	»	»	»	»	»
Américain.....	»	»	»	»	»	»	»	»
Portugais......	1	1.800	334	»	6	647	47	»
Marocain......	»	»	»	»	»	»	»	»
Roumain	»	»	»	»	»	»	»	»
TOTAUX....	2.921	2.284.354	66 131	42.664	126	8.413	678	»

Mouvement des Sorties du port d'ORAN, par pavillon, pendant l'année 1907

INDICATION du PAVILLON	SORTIES							
	VAPEURS				VOILIERS			
	NOMBRE de navires	Tonnage	Equipages	Passagers	NOMBRE de navires	Tonnage	Equipages	Passagers
Français	2.212	1.306.327	48.214	38.894	24	1.106	106	»
Espagnol	126	67.000	2.888	7.610	68	3.176	428	»
Anglais	260	427.919	6.966	»	1	18	5	»
Allemand	60	70.736	1.386	»	»	»	»	»
Belge	18	23.578	483	»	»	»	»	»
Norwégien	25	31.730	538	»	»	»	»	»
Danois	29	32.784	597	»	»	»	»	»
Grec	15	21.530	321	»	2	874	17	»
Hollandais	3	4.056	62	»	»	»	»	»
Autrichien	86	153.105	2.356	»	»	»	»	»
Italien	104	134.105	2 324	»	4	623	29	»
Russe	5	6.327	119	»	»	»	»	»
Suédois	9	9.900	201	»	»	»	»	»
Américain	»	»	»	»	»	»	»	»
Portugais	1	1.800	334	»	3	361	24	»
Marocain	»	»	»	»	»	»	»	»
Roumain	»	»	»	»	»	»	»	»
	»	»	»	»	»	»	»	»
TOTAUX	2.953	2.290.897	66.789	46.404	102	6.150	609	»

Mouvement des Entrées et des Sorties réunies du port d'ORAN, par pavillon, pendant l'année 1907

INDICATION du PAVILLON	RÉUNION DES ENTRÉES ET DES SORTIES				OBSERVATIONS
	NOMBRE de NAVIRES	TONNAGE	ÉQUIPAGES	PASSAGERS	
Français.......	4.440	2.614.795	96.564	67.503	
Espagnol.....	403	140.829	6.306	16.323	
Anglais........	524	855.229	13.923	»	
Allemand......	118	140.061	2.717	»	
Belge..........	36	47.156	906	»	
Norwégien.....	50	63.460	1.076	»	
Danois........	58	65.568	1.194	»	
Grec..........	31	39.176	619	»	
Hollandais.....	6	8.112	124	»	
Autrichien.....	173	306.755	4.749	»	
Italien.........	220	270.669	4.750	5.342	
Russe.........	9	12.654	238	»	
Suédois........	18	19.800	402	»	
Américain.....	»	»	»	»	
Portugais... ..	11	4.608	739	»	
Marocain......	»	»	»	»	
Roumain......	»	»	»	»	
TOTAUX en 1907	6.102	4.589.814	134 207	89.168	
» en 1906	6.192	4.013.163	131.394	87.821	
Différence, 1907	— 90	+ 576.651	+ 2 813	+ 1.347	

Mouvement de la Navigation dans le port de MERS-EL-KEBIR, pendant l'année 1907

(Entrées et sorties réunies)

INDICATION du PAVILLON	VAPEURS				VOILIERS				TOTAUX			
	Nombre de navires	Tonnage	Équipages	Passagers	Nombre de navires	Tonnage	Équipages	Passagers	Nombre de navires	Tonnage	Équipages	Passagers
Pays d'Europe........ ..	53	32.197	»	»	»	»	»	»	53	32.197	»	»
Pays hors d'Europe.....	1	26	»	»	»	»	»	»	1	26	»	»
Colonies françaises......	»	»	»	»	2	64	»	»	2	64	»	»
Cabotage algérien.......	689	50.545	»	»	»	»	»	»	689	50.545	»	»
TOTAUX en.. 1907..	743	82.768	»	»	2	64	»	»	745	82.832	»	»
TOTAUX en.. 1906..	293	40.635	»	»	408	27.461	»	»	701	68.096	»	»
Différence en plus ..	450	42.133	»	»	»	»	»	»	44	14.736	»	»
Différence en moins.	»	»	»	»	406	27.397	»	»	»	»	»	»

Mouvement de la Navigation dans le port de MOSTAGANEM, pendant l'année 1907

(Entrées et sorties réunies)

INDICATION du PAVILLON	VAPEURS				VOILIERS				TOTAUX			
	Nombre de navires	Tonnage	Equipages	Passagers	Nombre de navires	Tonnage	Equipages	Passagers	Nombre de navires	Tonnage	Equipages	Passagers
Pays d'Europe	344	274.244	10.378	16	2	226	16	»	346	274.470	10.394	16
Pays hors d'Europe	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Cabotage algérien	1.010	138.684	10.035	337	100	1.498	389	»	1.110	140.182	10.424	337
Totaux en 1907..	1.354	412.928	20.413	353	102	1.724	405	»	1.456	414.652	20.818	353
Totaux en 1906..	1.268	338.048	19.178	862	49	1.519	224	»	1.317	339.567	19.402	862
Différence en plus..	86	74.880	1.235	»	53	205	181	»	139	75.085	1.416	»
Différence en moins	»	»	»	509	»	»	»	»	»	»	»	509

Mouvement de la Navigation dans le port d'ARZEW, pendant l'année 1907

(Entrées et sorties réunies)

INDICATION du PAVILLON	VAPEURS				VOILIERS				TOTAUX			
	Nombre de navires	Tonnage	Equipages	Passagers	Nombre de navires	Tonnage	Equipages	Passagers	Nombre de navires	Tonnage	Equipages	Passagers
Pays d'Europe..........	370	353.343	»	»	13	633	»	»	383	353.976	»	»
Pays hors d'Europe.....	2	644	»	»	»	»	»	»	2	644	»	»
Colonies françaises.....	1	1.322	»	»	»	»	»	»	1	1.322	»	»
Cabotage algérien.......	579	153.176	»	»	11	570	»	»	590	153.746	»	»
TOTAUX en 1907..	952	508.485	»	»	24	1.203	»	»	976	509.688	»	»
TOTAUX en 1906..	771	270.496	»	»	44	3.516	»	»	815	274.012	»	»
Différence en plus..	181	237.989	»	»	»	»	»	»	161	235.676	»	»
Différence en moins	»	»	»	»	20	2.313	»	»	»	»	»	»

Mouvement de la Navigation dans le port de BENI SAF, pendant l'année 1907

(Entrées et sorties réunies)

INDICATION du PAVILLON	VAPEURS				VOILIERS				TOTAUX			
	Nombre de navires	Tonnage	Équipages	Passagers	Nombre de navires	Tonnage	Équipages	Passagers	Nombre de navires	Tonnage	Équipages	Passagers
Pays d'Europe..........	157	246.640	»	»	4	571	»	»	161	247.211	»	»
Pays hors d'Europe.....	13	21.327	»	»	»	»	»	»	13	21.327	»	»
Cabotage algérien......	319	100 011	»	»	4	52	»	»	323	100.063	»	»
Totaux en.. 1907..	489	367.978	»	»	8	623	»	»	497	368.601	»	»
Totaux en.. 1906..	448	350.047	»	»	58	917	»	»	506	350.964	»	»
Différence en. plus..	41	17.931	»	»	»	»	»	»	»	17.637	»	»
Différence en. moins	»	»	»	»	50	294	»	»	9	»	»	»

Mouvement de la Navigation dans le port de NEMOURS, pendant l'année 1907

(Entrées et sorties réunies)

INDICATION du PAVILLON	VAPEURS				VOILIERS				TOTAUX			
	Nombre de navires	Tonnage	Équipages	Passagers	Nombre de navires	Tonnage	Équipages	Passagers	Nombre de navires	Tonnage	Équipages	Passagers
Pays d'Europe	205	154.910	»	»	18	391	»	»	223	155.301	»	»
Pays hors d'Europe	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Colonies françaises	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Cabotage algérien	286	100.860	»	»	89	308	»	»	375	101.168	»	»
Totaux en 1907.	491	255.770	»	»	107	699	»	»	598	256.469	»	»
Totaux en 1906.	568	245.924	»	»	94	558	»	»	662	246.482	»	»
Différence en plus	»	9.846	»	»	13	141	»	»	»	9.987	»	»
Différence en moins	77	»	»	»	»	»	»	»	64	»	»	»

Mouvement de la Navigation dans le port de HONAÏNE, pendant l'année 1907

(Entrées et sorties réunies)

INDICATION du PAVILLON	VAPEURS				VOILIERS				TOTAUX			
	Nombre de navires	Tonnage	Equipages	Passagers	Nombre de navires	Tonnage	Equipages	Passagers	Nombre de navires	Tonnage	Equipages	Passagers
Pays d'Europe	5	10.384	»	»	»	»	»	»	5	10.384	»	»
Pays hors d'Europe	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Colonies françaises......	1	2.546	»	»	»	»	»	»	1	2.546	»	»
Cabotage algérien.......	34	11.728	»	»	18	30	»	»	52	11.758	»	»
Totaux en 1907.	40	24.658	»	»	18	30	»	»	58	24.688	»	»
Totaux en 1906.	62	40.624	»	»	36	64	»	»	98	40.688	»	»
Différence en plus...	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Différence en moins.	22	15.966	»	»	18	34	»	»	40	6.000	»	»

Mouvement de la Navigation dans le port de KISS-ADJEROUD (PORT-SAY)
pendant l'année 1907 (Entrées et sorties réunies)

INDICATION du PAVILLON	VAPEURS				VOILIERS				TOTAUX			
	Nombre de navires	Tonnage	Equipages	Passagers	Nombre de navires	Tonnage	Equipages	Passagers	Nombre de navires	Tonnage	Equipages	Passagers
Pays d'Europe..........	14	5.099	»	»	55	153	»	»	69	5.252	»	»
Pays hors d'Europe.....	1	667	»	»	»	»	»	»	1	667	»	»
Cabotage algérien.... ..	121	24.496	»	»	71	131	»	»	192	24.627	»	»
Totaux en 1907..	136	30.262	»	»	126	284	»	»	262	30.546	»	»
Totaux en 1906..	213	43.404	»	»	60	114	»	»	273	43.518	»	»
Différence en plus..	»	»	»	»	66	170	»	»	»	»	»	»
Différence en moins.	77	13.142	»	»	»	»	»	»	11	12.972	»	»

Relevé total du Mouvement des ports du département d'Oran, pendant l'année 1907

(Entrées et sorties réunies)

DÉSIGNATION DES PORTS	VAPEURS				VOILIERS				TOTAUX			
	Nombre de navires	Tonnages	Équipages	Passagers	Nombre de navires	Tonnages	Équipages	Passagers	Nombre de navires	Tonnages	Équipages	Passagers
Oran	5.874	4.575.251	132.920	89.068	228	14.563	1.287	»	6.102	4.589.814	132.920	89.068
Mers-el-Kébir.......	743	82.768	»	»	2	64	»	»	745	82.832	»	»
Totaux pour Oran.	6.617	4.658.019	132.920	89.068	230	14.627	1.287	»	6.847	4.672.646	132.920	89.068
Mostaganem........	1.354	412.928	20.413	353	102	1.724	405	»	1.456	414.652	20.818	353
Arzew.	952	508.485	»	12	24	1.203	»	»	976	509.688	»	12
Beni-Saf	489	367.978	»	317	8	623	»	»	497	368.601	»	317
Nemours	491	255.770	»	1.528	107	699	»	»	598	256.469	»	1.528
Honaïne............	40	24.658	»	»	18	30	»	»	58	24.688	»	»
Kiss-Adjeroud......	136	30.262	»	»	126	284	»	»	262	30.546	»	»
Totaux en 1907...	10.079	6.228.100	»	91.278	615	19.190	»	»	10.694	6.247.290	»	91.278
Totaux en 1906...	9.574	5.311.954	»	91.109	990	50.089	»	»	10.564	5.365.043	»	91.109
Différence en plus...	505	916.146	»	169	»	»	»	»	130	882.247	»	169
Différence en moins.	»	»	»	»	375	30.899	»	»	»	»	»	»

Mouvement des Passagers civils entre les ports du département d'Oran et l'extérieur en 1907

PORTS	ENTRÉES — PASSAGERS VENANT de France	d'Espagne	d'Angleterre	d'Italie	du Maroc	de Tunisie	d'autres pays	TOTAL	SORTIES — PASSAGERS ALLANT en France	en Espagne	en Angleterre	en Italie	au Maroc	en Tunisie	dans d'autres pays	TOTAL
Oran	16.048	12.464	»	458	18.079	»	178	47.227	16.639	12.287	»	165	16.033	»	304	45.428
Mers-el-Kébir	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Arzew	6	3	»	»	»	»	»	9	»	3	»	»	»	»	»	3
Mostaganem	11	»	»	»	»	»	»	11	9	»	»	»	»	»	»	9
Beni-Saf	1	31	»	»	4	»	»	36	4	53	9	»	209	»	»	275
Nemours	56	52	»	»	755	»	»	863	15	16	»	1	631	»	»	663
Honaïne	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Kiss-Adjeroud	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Totaux en 1907	16.122	12.550	»	458	18.838	»	178	48.146	16.667	12.359	9	166	16.873	»	304	46.378
Totaux en 1906	17.232	16.423	38	596	21.931	»	»	56.220	17.039	14.917	10	94	19.392	»	»	51.452
Différence en plus	»	»	»	»	»	»	178	»	»	»	»	72	»	»	304	»
Différence en moins	1.110	3.873	38	138	3.093	»	»	8.074	372	2.558	1	»	2.519	»	»	5.074

STATISTIQUE DU MOUVEMENT COMMERCIAL DES PORTS

du département d'Oran, pendant l'année 1908

comparé au mouvement de l'année 1907, et par nature de marchandises

EXPORTATIONS

NATURE DES MARCHANDISES		UNITÉS	A DESTINATION de France	A DESTINATION de l'Étranger et des Colonies	Totaux en 1908	Totaux en 1907
Chevaux et juments		Tète	711	144	855	661
Mules et mulets		»	29	52	81	43
Anes et ânesses		»	252	62	314	612
Bœufs, vaches, taureaux		»	10.425	356	10.781	2.733
Béliers, moutons et brebis		»	546.957	447	547.404	560 633
Boucs, chèvres et chevreaux		»	1.249	62	1.311	637
Porcs		»	4.388	41	4.429	1.079
Boyaux frais, secs ou salés		Kilog.	8.340	1.770	10.110	11.215
Peaux brutes fraîches ou sèches	grandes	»	196.445	31 513	227.958	169 119
	de moutons	»	233.548	10.848	244.396	247.831
	d'agneaux	»	16.100	21.150	37.250	32.194
	de chevreaux	»	6.588	»	6.588	12.763
	de chèvres	»	193.756	43 631	237.387	321.431
	autres	»	101	»	101	»
Laines en masse		»	3.285 905	63.313	3.349.218	4.812.704
Déchets de bourre		»	4.793	»	4.793	2.972
Crins bruts		»	3.783	61	3.844	18.288
Poils bruts de toute nature		»	428	2.857	3.285	2.931
Suifs		»	21.060	37.520	58.580	126.737
Cire brute		»	12.694	340	13.034	27.066
Poissons de mer	frais	»	119.801	433	120.234	52.878
	secs, salés ou fumés	»	49.309	442.738	492.047	340.060
	conservés	»	224.560	20.266	244.816	66.725
Corail brut		»	»	232	232	26

EXPORTATIONS

NATURE DES MARCHANDISES		UNITÉS	A DESTINATION de France	A DESTINATION de l'Étranger et des Colonies	Totaux en 1908	Totaux en 1907
Os sabots, cornes de bétail.		Kilog.	800.739	16.604	817.343	411.272
Céréales en grains	Froment	Quintal	484.099	146.043	630.142	1.412.501
	Avoine	»	476.260	2.022	478.282	461.743
	Orge	»	421.159	147.624	568.783	713.622
	Maïs	»	1.924	7.854	9.778	5.201
Farines de froment........		»	9.867	8.707	18.574	16 992
Pain et biscuit de mer.....		Kilog.	765	66.075	66.840	44.479
Semoules en gruau........		»	»	74.894	74.894	53.809
Semoules en pâtes et pâtes d'Italie..................		»	30	82.807	82 837	30.202
Légumes secs et leurs farines	fèves.........	»	2.124.955	121.357	2.246.312	3.335.387
	pois pointus...	»	»	244.854	244.854	806.122
	autres........	»	14.286	168.772	183.058	177.425
Dari, millet, alpiste en grains		»	»	»	»	800
Pommes de terre		»	756.490	528.715	1.285.205	989.686
Fruits frais	citrons et oranges...	»	403.781	2.559	406.340	233.920
	mandarines...	»	991.207	340	991.547	662.033
	caroubes	»	277.537	1.654.792	1.932.329	654.605
	raisins de table	»	15.998	21.057	37.055	34.584
	marcs et moûts mutés.	»	4 545.297	»	4.545.297	5.895.498
	autres........	»	272.808	16.780	289.588	141.063
Fruits secs ou tapés	figues........	»	90	23.292	23.382	25.405
	raisins........	»	»	9.331	9.331	2.896
	dattes........	»	17.856	119.247	237.103	78.558
	amandes......	»	51.102	3.069	54.171	49.549
Fruits confits, cornichons, etc........		»	86 035	2.100	88.135	21.564
Graines et fruits oléagineux	arachides.....	»	2.450	25.317	27.767	10.055
	graines de lin.	»	57.315	»	57.315	77.693
	a ensemencer.	»	2.061	256	2.317	41.654
	autres........	»	454.387	1.843	456.230	135.165
Tabacs en feuilles ou en côtes......		»	»	6.053	6.053	14.237
Tabacs fabriqués	cigares..........	Cent	120	906	1.026	491
	cigarettes........	Kilog.	1.686	167.550	169.236	164.478
	autres...........	»	2.725	26.347	29.072	19.401
Huile fixe d'olives.........		»	109.490	30.800	140.290	81.994

EXPORTATIONS

NATURE DES MARCHANDISES	UNITÉS	A DESTINATION de France	A DESTINATION de l'Étranger et des Colonies	Totaux en 1908	Totaux en 1907
Huile de graines grasses...	Kilog.	44.905	5.816	50.721	12.662
Résines..................	»	160.666	66.701	227.367	132.294
Essence de géranium......	»	»	»	»	733
Racines médicinales.......	»	21.865	2.120	23.985	21.920
Herbes, feuilles et fleurs médicinales...	»	14.340	5.257	19.597	17.706
Liège { brut..........	»	70.501	21.900	92.401	127.194
Liège { en planches...	»	160.545	8.500	169.045	227.001
Coton....................	»	28.824	»	28.824	12.854
Alfa.....................	»	158.546	77.297.986	77.456.532	87.362.648
Crin végétal	»	1.937.002	25.620.510	27.557.512	27.648.234
Écorces à tan............	»	2.365.054	1.620.908	3.985.962	3.764.164
Légumes frais { artichauts	»	2.795.752	7.395	2.803.147	3.520.759
Légumes frais { petits pois.....	»	1.026.503	6.560	1.033.063	1.021.504
Légumes frais { haricots	»	12.700	720	13.420	10.868
Légumes frais { tomates........	»	2.416.798	34.679	2.451.477	2.948.999
Légumes frais { autres.........	»	38.444	196.296	234.740	153.152
Fourrages	»	3.725	2.322.193	2.325.918	1.580.466
Paille de millet à balais....	»	270	»	270	»
Son	»	8.382.650	116.193	8.498.843	8.266.998
Tourteaux de graines oléagineuses..	»	300	»	300	»
Drilles	»	280.515	357.574	638.089	706.007
Plantes et arbustes........	»	29.494	9.137	38.631	125.419
Vins ordinaires { en futs	Litre	213.957.945	3.504.501	217.462.046	203.147.709
Vins ordinaires { en bouteilles...	»	»	»	»	20.531
Mistelles ou moûts de raisin frais..	»	8.171.223	2.901	8.174.124	10.104.754
Vins de liqueurs { en futs	»	1.320.697	11.869	1.332.566	1.515.576
Vins de liqueurs { en bouteilles...	»	2.933	5.517	8.450	2.763
Eaux de vie et spiritueux (alcool pur).	»	335.737	3.354	339.091	293.561
Esprits de toutes sortes — .	»	1.968.175	15.192	1.983.367	1.901.301
Marbres bruts	Kilog.	297.004	227.527	524 531	352.361
Phosphates naturels.......	»	»	»	»	261.360
Goudron minéral..........	»	»	314.173	314.173	721
Minerais { de fer	»	20 317.000	413.050.800	433.367.800	426.703.143
Minerais { de cuivre......	»	»	158	158	»
Minerais { de plomb.......	»	10.873	210.379	221.252	124.145
Minerais { de zinc	»	15.000	1.299.260	1.314.260	3.136.000

EXPORTATIONS

NATURE DES MARCHANDISES	UNITÉS	A DESTINATION de France	A DESTINATION de l'Étranger et des Colonies	Totaux en 1908	Totaux en 1907
Ferrailles	Kilog.	133.438	1.354.529	1.487.967	1.383.548
Sel marin et sel gemme — bruts ou raffinés	Quintal	17.310	508	17.818	15.558
Sel marin et sel gemme — raffinés blancs	»	»	961	961	397
Lie de vin	Kilog.	1.276.379	244.325	1.520 704	1.252.650
Tartres bruts	»	309.889	90.393	400.282	358.072
Superphosphates	»	8.000	400	8.400	987
Tapis de laine turcs et imitations	»	757	60	817	1.297
Tissus de coton	»	»	189.715	189.715	163.802
Vêtements confectionnés	»	324	10.077	10.401	11.276
Papier et ses applications	»	5.340	41.286	46.626	32.911
Peaux préparées	»	5.357	1.666	8.023	3.743
Chaussures	»	»	24.368	24.368	9.900
Ouvrages en métaux	»	29.940	130.843	160.783	64.282
— en bois et meubles	»	823	96.914	97.737	70.386
— en sparterie	»	161.541	33.933	195.474	»
Futailles vides	Nombre	192	32.920	33.012	1.562
Liège ouvré	Quintal	4	317	321	384
Colis postaux	Nombre	71.010	3.665	74.675	68.734
Viandes salées	Kilog.	1.102	6.759	7.861	1.494
Viandes de boucherie — de moutons	»	»	178	178	206
Viandes de boucherie — de porcs	»	»	»	»	1.040
Viandes de boucherie — de bœufs et autres	»	»	1.158	1.158	917

IMPORTATIONS

NATURE DES MARCHANDISES	UNITÉS	PROVENANT de France	PROVENANT de l'Étranger et des Colonies	Totaux en 1908	Totaux en 1907
Animaux vivants — bêtes de somme	Tête	787	1.428	2.215	959
Animaux vivants — Bestiaux — race bovine	»	705	38.929	39.634	19.907
Animaux vivants — Bestiaux — ovine et autres	»	1	146.614	146.615	158.099
Viandes salées	Kilog.	203.089	116.711	319.800	427.390
Viandes conservées en boîtes	»	78.768	1.642	80.410	192.421
Peaux brutes	»	4.031	99.501	103.532	175 658
Laines	»	22.353	238 549	260.902	443.653
Soies	»	23	»	23	383
Graisses animales autres que de poissons	»	559.223	1.665	560.888	466.503
Margarine ou substances similaires	»	46.508	»	46.508	49 120
Fromages	»	771.875	246.884	1.018.759	939.084
Beurres	»	199.732	2.152	181.885	221.120
Poissons de mer salés ou conservés	»	766 503	319.713	1.086.216	936.614
Céréales — Froment	Quintal	1.799	16.922	28.721	20.747
Céréales — Avoine	»	12	»	12	24
Céréales — Orge	»	1	7.503	7.504	4.644
Céréales — Maïs	»	»	456	456	336
Farines	»	10.547	3	10.550	12.547
Semoules en gruau	Kilog.	95.830	91	95.932	72.812
Semoules en pâte et pâtes d'Italie	»	236.858	671	237 529	324.247
Riz	»	1.510.429	363.452	1.873.881	2.185.359
Légumes secs et leurs farines	»	2.580.372	908.913	3.489.285	3.213.623
Marrons, châtaignes et leurs farines	»	469.234	804	470.038	539.136
Dari, millet et alpiste	»	»	55	55	70.871
Pommes de terre	»	9.360.304	2.462.185	11.822.489	10.918.102

IMPORTATIONS

NATURE DES MARCHANDISES		UNITÉS	PROVENANT de France	PROVENANT de l'Étranger et des Colonies	Totaux en 1908	Totaux en 1907
Fruits de table	frais	Kilog.	370.486	990.439	1.360.925	1.225.076
	secs ou tapés	»	547.477	2.034.143	2.581.620	1.880.022
Graines et fruits oléagineux		»	205.661	818.562	1.024.223	1.276.802
Sucres	bruts & vergeoises	»	787.340	2.730	790.070	702.663
	raffinés	»	13.772.844	6.077	13.778.921	12.347.279
Mélasses		»	46.943	»	46.943	8.424
Glucoses		»	38.634	»	38.634	28.403
Cafés		»	784	3.344.338	3.345.122	3.005.839
Chocolat		»	320.975	228	321.203	309.888
Poivre		»	10.947	64.585	75 532	74.307
Cannelle et cassia lignea		»	555	11.692	12.247	10.255
Muscade, macis et vanille		»	200	1.407	1.607	1.574
Clous et griffes de girofle		»	1.429	7.769	9.198	10.992
Thés		»	8.374	143.251	152.625	126.954
Tabacs en feuilles ou côtes		»	5.157	533.718	538.875	464.172
Tabacs fabriqués	cigares	»	2	861	863	3.468
	cigarettes	»	»	13	13	1.486
	en poudre, en carottes ou autrement fabriqués	»	16.326	18	16.344	21.798
Huiles fixes pures	d'olives	»	401.853	163.722	565.575	863.143
	de graines grasses	»	2.755.655	1.795.933	4.551.588	3.956.907
Huiles volatiles et essence		»	3.494	1.357	4.851	4.039
Bois à construire	brut ou équarri	1.000 kil.	12.860	1.942	14.802	12.838
	scié	»	3.763	14.382	18.145	17.801
Merrains de chêne et autres		Kilog.	2.388.073	91.950	2.480.023	3.374.618
Légumes frais ou conservés		»	625.245	193.612	818.857	609.475
Boissons fermentées	vins ordinaires	Litre	266.014	5.724	271.738	243.071
	vins de liqueur	»	365.937	9.570	375.507	315.239

IMPORTATIONS

NATURE DES MARCHANDISES	UNITES	PROVENANT de France	PROVENANT de l'Étranger et des Colonies	Totaux en 1908	Totaux en 1907
Alcool, eaux-de-vie, et esprits de toutes sortes..	Lit. d'alcool pur	2.413.772	2.816	2 416.588	2.906.498
Bière..............	Kilog.	772 451	1.507	773.958	577.200
Eaux minérales gazeuses ou autres................	»	1.304.552	14.165	1.318.717	1.413.725
Matériaux — Chaux ordinaire et hydraulique	Quintal	177.970	»	177.970	205.272
Matériaux — Ciment........	»	152.240	1	152.241	161.289
Matériaux — Autres de toutes sortes	»	12.836.475	»	12.836.475	12.950.217
Soufre..................	Kilog.	2.891.274	98.624	2.989.898	2.415 551
Houille crue et agglomérée	Quintal	2.810	1.123.614	1.126.424	2.097.979
Huiles minérales raffinées.	Hectol.	22.834	7.640	30 474	32.091
Huiles lourdes...........	Kilog.	981.390	7.955	989.345	734.667
Goudron minéral.........	»	7.611	167.240	174.851	135.626
Fers, fontes et aciers......	»	12.422.732	37.663	12.460.395	15.141.479
Cuivre..	»	73.881	170	74.051	66.923
Sulfate de cuivre.........	»	110.877	27.997	138.874	79.966
Savons de parfumerie et autres.................	»	6.005.799	48	6 005.847	5.648.433
Chicorée brûlée ou moulue.	»	390.760	9	390.769	431.354
Bougies de toutes sortes..	»	1.615 832	8.504	1.624.336	1.507.524
Poterie, faïences et porcelaines	»	4.088.404	439.388	4.527.792	4.639.304
Tuiles....................	»	12 334.383	»	12.334.383	12.503.273
Briques..................	»	133.717	»	133.717	383.790
Verres et cristaux........	»	2.550.873	75.640	2.626.513	2.473.923
Fils, ficelles et cordages...	»	835.984	24.801	860.785	982.354

IMPORTATIONS

NATURE DES MARCHANDISES	UNITÉS	PROVENANT de France	PROVENANT de l'Étranger et des Colonies	Totaux en 1908	Totaux en 1907
Tissus de lin, de chanvre, de ramie........	Kilog.	161.174	514	161.688	218.609
Tissus de jute............	»	2.897.980	11.070	2.909.050	4.058.887
Tissus de coton..........	»	3.651.673	11.092	3.662.765	3.132.910
Tissus de laine..........	»	232.086	65.211	297.297	251.352
Tissus de soie............	»	6.025	704	6.729	6.349
Vêtements et lingerie.....	»	268.737	21.969	290.706	311.503
Papier et ses applications..	»	5.304.559	10.275	5.314.834	4.289.422
Peaux et pelleteries ouvrées	»	649.688	36.502	686.190	642.266
Bijouterie et horlogerie ...	»	34.146	1.367	35.513	41.473
Machines et mécaniques...	»	3.282.888	1.761.020	5.043.908	4 208.081
Autres ouvrages en métaux	»	8.215.958	108.376	8.324.334	7.362.098
Meubles..................	»	460.961	40.854	501.815	537.628
Autres ouvrages en bois...	»	2.420.630	224.113	2.664.743	2 820.839
Ouvrages de vannerie, de sparterie et de corderie...	»	136.899	339.911	476.810	369.068
Carrosserie..............	»	1.104.664	577	1.105.241	713.003
Bimbeloterie, tabletterie et brosserie	»	361.322	45.290	416.612	331.384
Ouvrages en caoutchouc ..	»	48.184	533	48.717	35.547
Colis postaux	Nombre	213.305	5.143	218.448	221.160
—	Kilog.	1.213.604	32.354	1.245.958	1.329.950
Carbure de calcium	»	875.213	6.988	882.201	811.203

A. TOURNIER

PRODUITS AGRICOLES 1907

TERRITOIRE CIVIL (*Européens*)

ARRONDISSEMENTS	CÉRÉALES EN QUINTAUX BLÉ TENDRE	BLÉ DUR	SEIGLE	ORGE	AVOINE	MAÏS	FÈVES	BECHNA	POMMES de terre
Mascara	165.150	82.939	»	67.966	199.129	2.320	1.898	»	40.058
Mostaganem	245.187	178.115	670	114.986	81.139	5.704	4.124	2.676	19.494
Oran	327.459	182.539	»	369.345	208.517	30.563	26.824	»	50.114
Bel-Abbès	404.357	136.634	»	83.978	345.750	1.990	1.304	»	25.210
Tlemcen	80.702	60.079	»	69.809	82.801	2.233	2.538	»	9.880
TOTAUX	1.222.855	640.306	670	706.084	917.336	42.810	36.688	2.676	144.756

ARRONDISSEMENTS	VIGNES			TABACS			OLIVIERS		SÉRICICULTURE	
	Planteurs	Surfaces	Récoltes	Planteurs	Surfaces	Récoltes	Olives	Huiles	Quantités de graines	Cocons produits
		hectares	hectolitres		hectares	quintaux	quintaux	hectolitres	kilogr.	kilogr.
Mascara	934	5.538	203.581	»	»	»	15.337	14.095	0,040	22
Mostaganem	1.370	16.850	497.607	»	»	»	7.865	1.189	0,025	17
Oran	2.968	41.514	1.261.039	»	»	»	80.995	5.824	0,050	45
Bel-Abbès	1.029	16 187	491.539	»	»	»	17.902	2.180	»	»
Tlemcen	916	4.070	121.929	»	»	»	35.332	4.852	0,125	96
TOTAUX	7.217	84.159	2 575.695	»	»	»	157.431	28.140	0,240	180

PRODUITS AGRICOLES 1907

TERRITOIRE CIVIL (Indigènes)

ARRONDISSEMENTS	CÉRÉALES EN QUINTAUX								
	BLÉ TENDRE	BLÉ DUR	SEIGLE	ORGE	AVOINE	MAÏS	FÈVES	BECHNA	POMMES de terre
Mascara...........	73.107	252.063	»	751.460	21.838	1.678	3.358	150	5.849
Mostaganem........	118.235	401.297	»	1.062.942	2.777	3.448	21.947	21.058	13.335
Oran..............	77.216	147.458	»	286.046	6.363	3.601	4.243	544	9.289
Bel-Abbès.........	46.332	85.272	»	151.422	28.669	180	110	»	1.003
Tlemcen...........	31.868	90.002	»	324.266	1.406	3.527	2.326	75	6.005
TOTAUX.....	346.758	976.092	»	2.576.096	61.053	12.434	31.984	21.752	35.481

ARRONDISSEMENTS	VIGNES			TABACS			OLIVIERS		SÉRICICULTURE	
	Planteurs	Surfaces	Récoltes	Planteurs	Surfaces	Récoltes	Olives	Huiles	Quantités de graines	Cocons produits
		hectares	hectolitres		hectares	quintaux	quintaux	hectolitres	kilogr.	kilogr.
Mascara...........	204	356	489	12	10	133	5.733	»	»	»
Mostaganem........	763	1.226	25.572	»	»	»	3.781	416	»	»
Oran..............	68	244	2.594	»	»	»	1.365	»	»	»
Bel-Abbès.........	3	14	»	»	»	»	3.875	302	»	»
Tlemcen...........	18	35	1.416	28	7	112	25.378	3.933	»	»
TOTAUX.....	1.056	1.875	30.071	40	17	245	40.132	4.651	»	»

PRODUITS AGRICOLES 1907

TERRITOIRE MILITAIRE (*Européens*)

TERRITOIRES	CÉRÉALES EN QUINTAUX								
	BLÉ TENDRE	BLÉ DUR	SEIGLE	ORGE	AVOINE	MAÏS	FÈVES	BECHNA	POMMES de terre
DE COMMANDEMENT									
Mascara...........	»	»	»	»	»	»	»	»	2.260
Tlemcen...........	80	298	»	474	131	»	»	»	»
DU SUD									
Aïn-Sefra..........	»	1.080	»	1.680	»	2	30	»	»
TOTAUX ...	80	1 378	»	2.154	131	2	30	»	2.260

TERRITOIRES	VIGNES			TABACS			OLIVIERS		SÉRICICULTURE	
	Planteurs	Surfaces	Récoltes	Planteurs	Surfaces	Récoltes	Olives	Huiles	Quantités de graines	Cocons produits
DE COMMANDEMENT		hectares	hectolitres		hectares	quintaux	quintaux	hectolitres		kilogr.
Mascara...........	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Tlemcen...........	9	49	156	»	»	»	1.050	126	»	»
DU SUD										
Aïn-Sefra..........	1	5	45	»	»	»	»	»	»	»
TOTAUX....	10	54	201	»	»	»	1.050	126	»	»

PRODUITS AGRICOLES 1907

TERRITOIRE MILITAIRE (*Indigènes*)

TERRITOIRES	CÉRÉALES EN QUINTAUX								
	BLÉ TENDRE	BLÉ DUR	SEIGLE	ORGE	AVOINE	MAÏS	FÈVES	BECHNA	POMMES de terre
DE COMMANDEMENT									
Mascara	»	»	»	»	»	»	40	»	2.800
Tlemcen	2.430	17.644	»	15.180	204	380	850	75	949
DU SUD									
Aïn-Sefra	»	2.300	»	5.652	»	96	22	»	4.100
TOTAUX....	2.430	19.944	»	20.832	204	476	912	75	7.849

TERRITOIRES	VIGNES			TABACS			OLIVIERS		SERICICULTURE	
	Planteurs	Surfaces	Récoltes	Planteurs	Surfaces	Récoltes	Olives	Huiles	Quantites de graines	Cocons produits
		hectares	hectolitres		hectares	quintaux	quintaux	hectolitres		kilogr.
DE COMMANDEMENT										
Mascara	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Tlemcen	»	»	»	»	»	»	825	115	»	»
DU SUD										
Aïn-Sefra	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
TOTAUX......	»	»	»	»	»	»	825	115	»	»

OBSERVATIONS MÉTÉOROLOGIQUES DE LA STATION DE SANTA-CRUZ D'ORAN

du 1er Décembre 1908 au 1er Juin 1909

ALTITUDE : 374 MÈTRES AU-DESSUS DU NIVEAU DE LA MER

ANNÉES ET MOIS	PRESSION barométrique moyenne (1)	TEMPÉRATURE			TENSION moyenne de la vapeur d'eau	HUMIDITÉ relative de 0 à 100	ÉVAPORATION en m/m	PLUIE		VENTS		NÉBULOSITÉ (de 0 à 10)	OZONE (de 0 à 21)	NOMBRE de jours de brouillard
		minimum	maximum	moyenne (2)				NOMBRE en millimètres	NOMBRE de jours	Direction des nuages	Force (de 0 à 9)			
Décembre (1908).....	730,4	9,8	16,9	13,3	7,5	69,0	456,4	40,5	10	N. E.	1,7	4,2	13,2	10
Janvier (1909).....	733,1	6,6	14,3	10,4	5,7	63,5	367,7	48,5	6	S. W.	1,2	3,8	13,8	8
Février —	728,9	7,0	15,3	11,1	10,6	65,0	306,3	20,9	8	S.	1,5	3,5	13,7	4
Mars —	727,3	7,9	15,9	11,9	6,8	66,0	494,1	38,0	10	N. E.	1,8	4,0	13,7	6
Avril —	728,4	10,6	18,7	14,6	8,3	68,0	391,4	13,3	6	S. E.	1,2	4,1	13,3	16
Mai —	729,3	11,6	19,6	15,6	8,9	72,0	400,1	38,2	7	S. E.	1,3	4,6	12,5	14
TOTAUX.....							2,416,0		47					58

(1) Les nombres donnés sont les pressions atmosphériques moyennes mensuelles *corrigées à zéro*.
(2) Les nombres donnés sont les températures moyennes mensuelles *corrigées*.

A. GUILLAUME.

OBSERVATOIRE DE SANTA-CRUZ

Étude des Vents du 1er décembre 1908 au 1er juin 1909

ROSE des VENTS	Décembre			Janvier			Février			Mars			Avril			Mai			TOTAUX du 1er décembre 1907 au 1er juin 1908	TOTAUX du 1er décembre 1908 au 1er juin 1909
	7 h. mat.	1 h. soir	7 h. soir	7 h. mat.	1 h. soir	7 h. soir	7 h. mat.	1 h. soir	7 h. soir	7 h. mat	1 h. soir	7 h. soir	7 h. mat.	1 h. soir	7 h. soir	7 h. mat.	1 h. soir	7 h. soir		
N.	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	7	2
N. N. E.	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
N. E.	6	8	12	1	6	8	3	5	6	8	10	7	3	3	6	4	3	9	59	108
E. N. E.	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
E.	1	0	0	2	2	0	2	3	1	0	1	0	0	0	0	2	2	2	36	18
E. S. E.	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	4	1
S. E.	1	6	9	8	4	9	7	4	7	6	4	5	10	11	10	10	12	12	118	135
S. S. E.	0	1	0	1	0	0	0	0	0	2	0	1	2	2	0	4	3	1	19	17
S.	6	5	3	6	5	8	4	9	11	2	5	9	6	5	7	4	10	2	117	107
S. S. W.	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0
S. W.	9	5	4	8	10	6	8	2	3	7	8	9	6	5	3	2	1	1	109	97
W. S. W	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
W.	3	2	1	1	2	0	2	2	0	6	1	0	2	1	1	2	0	0	28	26
W. N. W.	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1
N. W.	4	4	2	3	2	0	2	3	0	1	0	0	1	3	3	1	0	4	48	33
N. N. W.	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	3	1
TOTAUX...	31	31	31	31	31	31	28	28	28	31	31	31	30	30	30	31	31	31	549	546

Ch. LHUILLIER

BIBLIOGRAPHIE

Sous l'impulsion que leur a donnée M. René Basset, directeur de l'École des Lettres d'Alger, les études berbères dans l'Afrique du Nord se développent avec rapidité ; les derniers numéros du *Bulletin de correspondance africaine* (publication de l'École des Lettres) suffisent à nous édifier sur ce point. Après les travaux sur le berbère, publiés dans ce *Bulletin*, par MM. Basset, Mouliéras, G. Mercier, Motylinski, nous constatons que les quatre derniers numéros parus ou annoncés renferment des études importantes sur les dialectes berbères.

C'est d'abord le dialecte des Beni Snoùs (haute vallée de la Tafna) qui a été étudié par M. Destaing, professeur à la Médersa de Tlemcen, actuellement directeur de la Médersa de Saint-Louis (Sénégal). Le premier volume de cette étude a seul paru, le second volume est sous presse. Ces deux volumes occupent les nos XXXIV et XXXV du *Bulletin*. Le no XXXVI renferme des textes berbères en dialecte de l'Atlas marocain (au sud de Marrakech) recueillis et publiés par M. Saïd Boulifa, répétiteur de berbère à l'École des Lettres d'Alger. Le no XXXVII du même *Bulletin* est occupé par le travail de M. S. Biarnay, instituteur, sur le dialecte d'Ouargla et le no XXXVIII contiendra une étude sur le dialecte de Ghat par M. Nehlil, interprète militaire.

Voilà qui suffirait à donner une idée des résultats acquis, sous la direction de M. R. Basset, par l'École des Lettres, dans les études berbères, pendant ces dernières années.

Mon incompétence en matière de dialectes berbères me fait un devoir de m'abstenir de parler de la partie purement linguistique des ouvrages précités ; mais comme les auteurs de ces livres ne se sont pas bornés à la seule étude du langage et qu'ils ont donné la traduction française de textes berbères ayant trait aux croyances, aux mœurs et aux institutions locales, je veux appeler ici l'attention sur ces documents nouveaux qui aideront à la connaissance des sociétés maghribines et de l'Islâm nord-africain.

E. Destaing, *Étude sur le dialecte berbère des Beni Snoûs*, tome I, 1 vol · Paris, Leroux, 1907, in-8 de XXXII — 377 pages.

L'ouvrage comprend une introduction et trois parties, dont les deux premières traitent de la grammaire (phonétique et morphologie) et la troisième donne des textes ou transcrits en caractères latins, avec leur traduction française.

L'**esquisse géographique** de la région occupée par les Beni Snoûs mérite de retenir l'attention, car M. D. n'est pas seulement un berbérisant et un ethnographe de valeur, il est aussi un géologue amateur qui peut se mesurer avec plus d'un professionnel de la géologie. Le pays des Beni Snoûs, au Sud-Ouest de Tlemcen, est séparé de la frontière algéro-marocaine par la tribu des Beni Bou Saïd. Il occupe donc une partie de ce que l'on appelle le massif jurassique tlemcenien. M. D. a tenu, au début de son livre, à marquer la nature de ce pays accidenté, encadré de montagnes et de forêts, abondant en sources limpides et en eaux courantes, et à tracer à grands traits un tableau de la société berbère qui l'habite. C'est donc une véritable monographie de la tribu que nous trouvons d'abord (p III-XXII) ; elle est suivie (p. XXII à XXVII) de renseignements sur l'histoire des Beni Snoûs.

Les textes recueillis par M. D occupent dans ce premier volume les pages 241 à 374 ; le reste de ces textes ainsi qu'un glossaire du dialecte feront l'objet du second volume, dont la publication a été retardée par suite du départ de M. Destaing pour le Sénégal.

Les textes donnés par M. D. sont judicieusement choisis et permettent de dégager les éléments d'une étude sur les industries locales, la vie familiale, les croyances, la vie matérielle et intellectuelle, le folk-lore de ces populations.

Les sept premiers textes (p. 241-261) sont des **contes** des Beni Snoûs ; ils ont pour acteurs des animaux, le chacal, le hérisson, le cheval, la perdrix, la cigogne, l'âne, le lion, la vipère, la vache et l'hyène. Le hérisson y est représenté comme le type de l'adresse et de l'intelligence ; le chacal est moins habile, il y est peint comme un affamé et un menteur, il se laisse prendre par les ruses de l'âne, mais il est plus fin que le lion et que l'hyène.

Les **nattes** des Beni Snoûs fabriquées avec de l'alfa et de la laine teints, sont recherchées dans l'Algérie entière. M. D. nous donne des renseignements détaillés et précis sur leur fabrication (p. 264-266), ainsi que sur les procédés de teinture des laines et de l'alfa. Malheureusement pour les couleurs obtenues, la teinture végétale employée autrefois est remplacée presque entièrement

aujourd'hui par la teinture minérale (p. 268-270). Les Beni Snoûs fabriquent aussi des **poteries** non vernissées (p. 271-272).

Les deux grandes rivières du pays, la Tafna et le Khemîs, aux eaux claires roulant sur un fond rocheux, renferment d'excellents barbeaux sur la **pêche** desquels M. D. nous renseigne (p. 273). L'**apiculture** est aussi une des industries locales sur laquelle on trouvera des indications précises dans ce livre (p. 276-277).

On passe ensuite aux cérémonies familiales qui ont lieu à l'occasion des principaux événements de la vie domestique.

La **naissance** d'un enfant (p. 280-282) donne lieu à des rites de protection du nouveau-né. Un fragment du cordon ombilical lui sert d'amulette, ainsi qu'un escargot. Le septième jour a lieu l'imposition du nom ; un bouc est sacrifié ce jour-là en l'honneur du nouveau-né. Pour la première coupe de cheveux de l'enfant, le père fend le bout de l'oreille d'une chèvre qui devient la propriété de l'enfant. Un couteau, un morceau de sel sont des amulettes que la mère place à côté de son fils quand elle le quitte un moment.

La **circoncision** (p. 283) a lieu quand l'enfant a cinq ans et au-dessus. Le prépuce détaché est placé dans de la terre d'une fourmilière et déposé ensuite sous l'une des pierres du foyer.

Les coutumes relatives au **mariage** (p. 287-291) diffèrent un peu de ce que l'on trouve ailleurs, même en pays berbère. Le jeune homme fait lui-même le choix de sa future femme ; il en fait ensuite aviser son père qui, s'il consent au mariage, fait la demande.

L'avant-veille et la veille du mariage, le fiancé se tient à l'écart, dans la brousse, tandis que les femmes mangent des beignets et du miel. Le miel, que l'on retrouve dans tous les repas et festins donnés à l'occasion d'un mariage, doit avoir ici une influence sympathique sur les futurs rapports des conjoints. A la nuit tombée, la foule va chercher le fiancé hors du village et l'amène à sa demeure, où il boit et mange avec ses amis ; puis les femmes viennent lui mettre du henné aux mains. Le fiancé passe encore toute la journée du mariage, seul dans les vergers voisins du village. On transporte d'abord (à cheval ou sur les bras d'un homme) la fiancée au domicile conjugal ; puis le soir le fiancé est amené au milieu d'un cortège d'amis ; il entre dans la maison, après avoir sauté d'un bond par dessus sa mère, couchée sur la porte et vêtue d'un *burnous* ou d'une *djellâba* (costumes d'hommes). Les rites de la nuit du mariage sont également curieux et originaux pour la plupart (p. 289-290). Le lendemain, le marié sort avec ses amis, tandis que la mariée reste avec les femmes et les enfants. La mariée ne doit sortir de sa chambre que le septième jour, à partir duquel les jeunes époux reprennent leurs occupations ordinaires. Le temps pendant lequel les jeunes époux ne doivent

pas se présenter devant leurs parents et beaux-parents ne dépasse pas un mois pour le mari et six mois pour la femme.

Les rites des **funérailles** (p. 295-300) commencent dès la mort. Les femmes viennent aussitôt à la maison mortuaire pleurer et se déchirer le visage. Les clercs lavent le mort selon le rituel musulman, le lient dans un linceul et lui attachent parfois une amulette. Les femmes suivent, à une certaine distance, le convoi funèbre, mais ne vont pas jusqu'à la tombe. Le mort est couché dans la fosse sur le côté droit. On asperge d'eau la tombe après l'ensevelissement. Un repas est servi aux clercs à la maison mortuaire, le jour de l'enterrement ; le lendemain et les deux jours suivants, les femmes vont manger du pain et des figues sur la tombe. Dans la croyance générale, le cadavre demeure dans le tombeau, tandis que l'âme est emportée au ciel. Au contraire, l'ombre (c'est-à-dire l'âme) de celui qui a été assassiné apparaît la nuit à l'endroit du meurtre.

L'ange de la mort interroge le défunt dans la tombe et le traite avec bonté ou avec rigueur selon ses bonnes ou mauvaises actions sur la terre. Ce récit se termine par d'intéressants renseignements sur les croyances des Beni Snoûs sur la vie d'outre-tombe et la résurrection, et ces croyances n'ont que de très lointains rapports avec l'eschatologie musulmane.

Pour la fête de l'**Aïd el-Kebir** (p. 303-306) le sang de la victime est recueilli dans un trou creusé dans le sol et dans lequel on a mis un charbon et un morceau de sel. Ce sang a des vertus magiques, ainsi que la vésicule biliaire, la queue et un morceau du cartilage de la trachée-artère. Le soir du second jour de l'*Aïd* a lieu le carnaval de *Bou-Jloûd* dont M. D. a donné une bonne description.

Toutes les cérémonies énumérées ci-devant renferment, on le voit, beaucoup de rites magiques. M. D. (p. 308 à 311) donne encore un certain nombre de recettes magiques de **divination** et de **sorcellerie**, employees chez les Beni Snoûs, pour savoir ce que deviendra une personne absente, pour rendre quelqu'un malade ; il indique aussi les prédictions à tirer de tel ou tel animal ou de tel ou tel phénomène.

M. D. passe ensuite à la façon de préparer certains **mets** chez les Beni Snoûs ; il donne notamment la préparation du *couscous* (p. 312-313), du *mermez* ou farine d'orge grillé arrosée de lait aigre, de la bouillie de farine de bulbes d'*arum*. Le lait tient une grande place dans l'alimentation des Beni Snoûs et M. D. en énumère les divers usages (p. 317-318).

Des forêts de leur pays, les Beni Snoûs retirent des fruits et des légumes sauvages qu'ils mangent (glands, baies de genévrier, arbouses, champignons, férule, chardons, cœurs de palmiers,

salsifis, etc.) ; ils en retirent aussi du bois pour faire le goudron qu'ils vendent ou dont ils se servent comme remède contre la teigne, les boutons aux pieds, la gale des chameaux et des chèvres (p. 319-320).

A signaler encore une description de la **maison** que se construisent les gens de ce pays, ainsi que l'énumération du mobilier qu'elle renferme (p. 326-328), un chapitre sur les **vêtements** des femmes et des hommes et la façon de les porter (p. 333-334).

Les femmes se mettent du henné aux mains et aux pieds et se fardent le visage ; elles se tatouent plus que les hommes. La vertu magique du **tatouage** est bien marquée par ce fait que la personne qui a mal aux yeux se fait tatouer aux tempes, celle qui a mal au genou se le fait tatouer (p. 336-339).

Parmi les **jeux** pratiqués chez les Beni Snoûs, M. D. mentionne les suivants : le jeu de la balle (en *ramadan*, pour l'*Ennayer* et l'*Aïd el-Kebîr*). Ce jeu a ici un caractère magico-religieux et M. D. remarque dans une note (p. 344, note 1) qu'au dire de ses informateurs, le pays où l'on ne pratique pas le jeu de la balle ne tarde pas à devenir désert. Les explications que donnent les sociologues de ce jeu, qui se retrouve ailleurs, ne sont pas encore définitives (Cf. Doutté, *Magie et Religion*, p. 554-555). Le *Sâmer-ellîl* (p. 344) est le jeu dont j'ai donné les détails pour Tlemcen sous le nom de *ᶜOqbên ellîl* (Cf. *La population musulmane de Tlemcen*, p. 37-38). *Qaïdou-Faïdou* (p. 345) est notre jeu des osselets à peu de variantes près. M. D. donne encore une série d'autres jeux. Sous le nom de « la colonne de fumée » (p. 347) on trouvera le jeu connu à Tlemcen et que j'ai exposé sous le nom de *ᶜObâr ed-dokhên* (Cf. *La pop. musul.*, p. 37) ; mais ici il est légèrement différent.

Les **serments** chez les Beni Snoûs sont curieux (p. 349) ; on ne jure pas seulement par les saints, mais encore par les aliments, l'eau, la laine, le soleil, la lune, le feu, la mosquée, la *qibla*, le sein des femmes.

M. D. donne aussi (p. 351-352) un certain nombre de **gestes** ou d'attitudes, familiers aux gens des Beni Snoûs, pour traduire telle impression, tel sentiment, tel désir, etc.

Enfin huit **légendes** terminent ce livre. La première est relative aux rapports qu'auraient eus jadis les Beni Snoûs avec les Ah'lâf, tribu établie aujourd'hui au Maroc, mais qui aurait résidé autrefois sur les bords de la Tafna supérieure, au village actuel du Kef (p. 353-354).

La seconde légende roule sur les Beni H'bib marocains, qui habitaient jadis eux aussi le pays actuel des Beni Snoûs.

La troisième légende, sur le grand théologien Sidi Moh'ammed Es-Snoûssi, originaire de cette tribu, raconte comment ce saint —

comme tant d'autres — mérite le nom de *Bou Qobrîn* « l'Homme aux deux tombeaux » puisque son corps est à la fois à Tlemcen et chez les Aït H'ammou des Beni Snoùs.

Les quatrième et cinquième légendes (p. 362-368) ont pour objet Moùsa ou S'alah', personnage mythique qui par son génie extraordinaire aurait fait des merveilles. Il donnait aussi de sages conseils aux agriculteurs, comme la fameuse Bent el-Khass dont tous nos Maghribins ont entendu parler et dont M. R. Basset a rapporté la légende dans la *Revue Africaine*.

La sixième légende (p. 369) est celle du sultan de Tlemcen R'moràsen (pour Yar'moràsen) qui aurait été un berger de Terni et aurait trouvé la plante qui change le fer en or et en argent. Après avoir fait construire la Grande Mosquée de Tlemcen, il aurait caché, dans l'un des piliers, un peu de cette plante merveilleuse, pour que ses successeurs puissent, grâce à elle, fabriquer l'or nécessaire pour reconstruire cet édifice s'il venait un jour à être détruit. M. D donne en note la légende tlemcenienne sur le même objet et qui est un peu différente.

La septième légende (p. 370–371) retrace en les grossissant démesurément les procédés inhumains et tyranniques des Turcs, maîtres de Tlemcen, vis-à-vis des gens du pays.

La dernière légende enfin (p. 373–374), est intitulée « Tafessera », nom d'un village actuel des Beni Snoùs, village dont parle déjà Léon l'Africain (xvie siècle) ; on y trouve encore aujourd'hui d'importants vestiges de vieilles murailles d'enceinte. Cette légende nous reporte à l'époque des premières invasions arabes en Maghrib, et à la conquête de Tlemcen par ces envahisseurs, malgré la défense héroïque du roi de Tlemcen (*Malik el-Djidâr*) assisté du gouverneur de Tafessera (*Cherouan*) avec 50.000 guerriers et de celui d'Oujda (*Lâblaq el-Fortâs*) avec 70.000 soldats. Les troupes ennemies étaient commandées par un nommé ᶜAbd Allah Ben Dja'fer qui, déguisé en femme, réussit à pénétrer auprès de la fille, Choùa' echchems, du roi de Tlemcen. Cette princesse s'éprit de Ben Dja'fer et s'enfuit avec lui hors de Tlemcen. A cette nouvelle, tous les défenseurs de Tlemcen se précipitèrent à la poursuite de la fugitive, mais ils furent vaincus et Tlemcen conquise. Comme l'a indiqué M. Basset, cette légende résume plusieurs chapitres du roman intitulé *Fotoûh' Ifrîqîya* sur le même sujet.

Par ce qui précède, on pourra se faire une idée de la valeur et de la variété des textes publiés par M. D. dans ce volume. Nous ajouterons que M. D. a eu soin de contrôler scrupuleusement les uns par les autres les dires des nombreux informateurs qui lui ont livrés ces textes, informateurs dont il donne toujours les noms, qu'en outre il a fait lui-même de longs séjours dans les divers

villages des Beni Snoùs pendant les cinq années qu'il est resté à Tlemcen. Il a d'ailleurs publié dans la *Revue Africaine* d'autres documents sur les coutumes populaires des Beni Snoùs [sous les titres : *Ennayer chez les Beni Snoûs* (n° 256) et *Fêtes et coutumes saisonnières chez les Beni Snoûs* (n° 262)] qui sont, avec les textes dont nous venons de rendre compte, des contributions importantes à l'ethnographie nord-africaine.

Saïd Boulifa, ***Textes berbères en dialecte de l'Atlas marocain***
1 vol. Paris, Leroux 1909, in-8 de 388 pages

L'ouvrage comprend trois parties : 1° des textes (p 1 à 274) ; 2° un aperçu grammatical du dialecte de Demnat (p. 275-331) ; 3° un glossaire berbère français (p. 333-381).

M. B. a recueilli ces documents à Marrakech au cours du voyage d'études qu'il fit avec la mission de Segonzac en 1905.

Les textes, qui constituent la partie la plus importante de l'ouvrage représentent aussi les premiers documents qui aient été recueillis sur le dialecte berbère de ce pays ; ils sont donnés en transcription en caractères latins et suivis de leur traduction française ; ils ont été recueillis dans le dialecte de Demnat, petite ville berbère située au pied du Haut Atlas, à 80 kilomètres à l'Est de Marrakech.

Le **mariage**, dans ce pays (p. 13-23) comprend la demande faite, pour son fils, par la mère, aux parents d'une jeune fille qu'elle a choisie elle-même, le règlement du douaire — par un mandataire du jeune homme — suivi d'un acte dressé par le cadi, les fiançailles qui comportent des festins, des repas et des cadeaux offerts par le fiancé aux parents et amis des deux familles, enfin, les cérémonies du mariage proprement dit. Dans les repas ou collations, donnés aux invités, on voit souvent figurer le miel qui est, comme ailleurs, un mets de bon augure, dont la douceur proverbiale doit, par sympathie, avoir une influence magique sur la douceur des rapports entre les futurs époux, sur le bonheur du ménage. Un rite à noter est celui de l'égorgement du taureau sacrifié le jour du mariage pour bénir l'union des époux. On enduit du sang de ce taureau les montants de la porte de la maison.

Avant d'entrer dans la chambre nuptiale, où il va trouver sa femme, le marié subit des purifications par un lavage à l'eau chaude suivi de fumigations. Le marié sort pour se rendre au bain dès le lendemain de la nuit du mariage et passe au dehors une partie de la journée, laissant la mariée avec sa mère et sa belle-mère. A signaler encore l'intervention d'une sorte de vieille

sorcière qui fait promettre au marié, le lendemain du mariage, de ne pas avoir de rapports sexuels avec sa femme pendant sept jours. Le septième jour, le marié, de son côté, et la mariée du sien, se rendent au bain ; ils reprennent ensuite la vie ordinaire et vaquent à leurs occupations habituelles. Jusqu'à son premier enfant, la jeune mariée ne se livre à aucun travail de ménage.

On trouve ensuite des renseignements sur le divorce et le cas d'adultère de la femme (p. 43-46).

A l'occasion de la **naissance** d'un garçon (M. B. n'a pas parlé de la naissance des filles) on invite des amies, on mange du poulet. Le septième jour la mère va au bain où elle passe la nuit avec des parentes. Ce jour là on donne un nom au nouveau-né et on tue un mouton à cette occasion ; c'est d'ailleurs un usage commun à tous les musulmans de ce pays. Le quarantième jour, le père et la mère conduisent l'enfant chez un marabout du pays ; ils lui offrent un mouton qui est sacrifié aussitôt et mangé par toute l'assistance. Le marabout rase ensuite la tête de l'enfant (à l'exception d'une touffe de cheveux laissée sur le sommet de la tête), lui fait des tatouages entre les yeux, lui donne sa bénédiction par l'imposition de la main droite sur la tête avec récitation de la sourate du Coran « Dis : Dieu est Un... ».

Au bout d'un an, lorsque l'enfant a ses premières dents une nouvelle cérémonie réunit les petits enfants du voisinage, à la maison paternelle, et l'on mange à satiété des légumes divers.

La fête de la **circoncision** d'un enfant arrive quand celui-ci a plus de quatre ans. Elle donne lieu à divers rites magiques et à des chants spéciaux. Le barbier, qui procède à l'opération, cicatrise la blessure avec de l'huile et du henné ; il emporte le prépuce qu'il va enterrer dans le cimetière. Cet usage qui consiste à enterrer ou à cacher avec soin le prépuce se retrouve à peu près partout dans l'Afrique du Nord. Comme pour les ongles, les cheveux, les dents, il faut penser que le primitif s'imagine que le prépuce reste en relation directe avec l'individu auquel il a été enlevé et que l'on peut — en vertu des lois de la magie — faire du mal à l'individu en se servant du prépuce ; de là la nécessité de le bien cacher pour le mettre à l'abri des gens malintentionnés. Cette croyance primitive a disparu dans le pays mais le rite est resté.

La **maladie** chez les Berbères de Demnat, comme dans toute l'Afrique du Nord, est occasionnée par les mauvais esprits, on les expulse par des remèdes magiques, qu'indique M. B.

M. B. donne aussi de curieux **rites de deuil**, de funérailles et d'ensevelissement du cadavre (p. 69-80).

Sous le titre *Ah'idous* qui est la **danse** nationale des Berbères du centre du Haut-Atlas, M. B. cite des chants rimés renfermant des devinettes que débitent musiciens et danseuses. Le *Ah'idous*,

réduit à son minimum d'acteurs, doit avoir au moins un homme, jouant du tambourin, et une femme, l'un répondant à l'autre.

Une partie également intéressante de ces textes est celle qui traite des fêtes religieuses (p. 116–168).

Le **ramadan** se pratique là comme ailleurs. Cependant il est à remarquer que les jeunes garçons ne sont pas appelés à jeûner aussi tôt qu'ici. L'enfant ne commence à jeûner que lorsqu'il a quatorze ans (ceci est conforme aux prescriptions de l'Islâm orthodoxe) et son premier jour de jeûne a lieu le vingt-sixième jour du ramadan (à la veille de la vingt-septième nuit qui est, on le sait, la plus importante de tout le mois et même de toute l'année musulmane). Il y a, à cette occasion, une cérémonie curieuse (p. 122-123) dans laquelle, la mère du jeune garçon ainsi que les femmes amies jouent le principal rôle.

Pour l'**Aïd es-Sr'ir**, on joue surtout à l'*Ah'idous*. L'**Aïd el-Kebîr** dure sept jours et cette fête se nomme *tafaska* (1). C'est l'occasion de faire le nettoyage des maisons. Les femmes s'enduisent aussi les mains et les pieds de henné. Avant de mettre à mort le mouton du sacrifice, on lui fait avaler une mixture de henné et d'orge et on lui teint l'œil droit au henné. Le mouton est sacrifié au nom de la mère du chef de famille ; aussitôt dépecé on en retire les entrailles, on en fait griller le foie et chacun en mange un morceau. De même que dans toute l'Afrique du Nord, on fait sécher et l'on conserve une partie de la chair de la victime, pour la manger à la fête de *ᶜAchoûra*. Le septième jour, les femmes font de la musique et du chant ; le huitième jour elles font venir les musiciens et jouent à l'*Ah'idous*.

ᶜAchoûra à Demnat nous donne un exemple de rites divers et très anciens que cette fête musulmane a captés, ainsi que l'a si justement observé M. Doutté (cf. *Magie et Religion*, p. 529 et suiv.) On retrouve ici des rites du feu (p. 159–161) accomplis par les femmes, des rites de l'eau qu'accomplissent les hommes (p. 161-164) puis les femmes (p. 164), des rites de purification des vêtements par fumigations (p. 166). La fête se termine par une soirée musicale avec chants et danses, appelée *araçal*.

Le trait original de la fête du **Mouloûd** est l'abattage des chiens par les hommes qui, munis de gros bâtons, parcourent le village et assomment tous les chiens qu'ils rencontrent. Les enfants armés eux aussi de longs bâtons s'acharnent ensuite sur chaque chien abattu. Le sens de cette coutume n'est pas très apparent. La fête se termine par des *ah'idous* successifs jusqu'au septième jour après le *Mouloûd*.

---

(1) Sur *tfaska*, du grec Πάσκα (Pâques) voir Biarnay, *Dialecte berbère de Ouargla*, p. 488, note 1.

M. B. a donné d'abondants renseignements sur deux des principales **industries** des gens de Demnat : celle de la laine (tonte, lavage, filage, teinture, tissage) et celle des olives (récolte et fabrication de l'huile). La laine est teinte en jaune avec de l'écorce de grenade amère ; on lui donne aussi d'autres teintes avec des produits minéraux. A remarquer encore qu'avant d'enlever du métier (en coupant les fils d'attache) une pièce d'étoffe de laine que l'on a fini de tisser, on prononce une prière qui paraît s'adresser aux génies qui hantent le métier et que l'on craint sans doute de blesser avec les ciseaux (p. 198).

Les cinq derniers chapitres de cette première partie renferment des légendes et des contes de Demnat. D'abord ce sont des légendes qui courent sur divers oiseaux (hirondelle, merle, huppe, cigogne, geai et corbeau) ; puis c'est l'histoire d'un homme avare guéri de son avarice par un bon tour qui lui est joué. M. B. n'a pas donné la traduction des trois derniers contes dont il n'a publié que le texte berbère.

Si le berbérisant peut trouver dans le livre de M. B. d'importants documents pour l'étude de ce dialecte marocain, on voit par la courte notice qui précède que l'ethnographe et le sociologue y glaneront eux aussi d'utiles matériaux.

S. Biarnay, ***Étude sur le dialecte berbère de Ouargla***, 1 vol. Paris, Leroux, 1908, in-8 de 501 pages

Le livre renferme les quatre parties suivantes : grammaire, textes, glossaire, appendice.

Nous laisserons de côté toute la partie consacrée à la linguistique, et c'est naturellement la partie capitale de l'ouvrage.

Les textes n'étant pas traduits et n'étant donnés qu'en transcription en caractères latins, nous nous abstiendrons également d'en parler. Nous en dirons seulement qu'ils comprennent vingt-cinq contes.

L'appendice est occupé par une étude très détaillée, très complète du mariage à Ouargla (p. 379 à 494). Avant de parler de cette étude nous devons réserver une mention spéciale à la partie de la grammaire dans laquelle M. B. a énuméré les fêtes de Ouargla (p. 211 à 218).

Les principales fêtes célébrées à Ouargla sont : la fête de *ᶜAchoûra*, la fête du printemps, la fête du dépiquage, la fête dite *ᶜAnçra* et la fête des nègres ; toutes ont le caractère très accusé de fêtes païennes.

ᶜ**Achoûra** qui compte parmi les fêtes de la religion orthodoxe, a été dès les commencements de l'Islàm, comme on l'a dit plus haut, un centre d'attraction d'une foule de cérémonies et de croyances païennes antérieures à l'Islàm. A Ouargla nous constatons que le nom même de la fête (on l'appelle fête de *Lalla Babiianou*), le rôle des fèves, les déguisements burlesques, que l'on retrouve ailleurs et en particulier au Maroc, assignent à ces fêtes, qui durent plusieurs jours, une origine très ancienne (1).

La **fête du printemps** a le caractère d'une fête en l'honneur des « esprits des vents », les *imbarken* ; elle a pour principaux acteurs des enfants. Détail curieux, cette fête a toujours lieu un mercredi. Il semble bien que le mercredi soit un jour considéré comme néfaste chez les Maghribins. A Tlemcen, par exemple, le tisserand qui doit charger un métier le mercredi, offre à son personnel un petit repas à caractère sacrificiel en l'honneur des esprits du lieu, pour se concilier les faveurs de ceux-ci.

La **fête du dépiquage** est une fête agraire, mais elle varie beaucoup avec les régions. A Ouargla, elle présente une grande analogie, par certains côtés, avec le *Tolb en-noû* ou rogations pour avoir la pluie.

La ᶜ**Ançra** qui dans certaines régions de l'Afrique du Nord est chaque année célébrée, est une fête qui correspond, comme date et comme rites, à nos « feux de la Saint-Jean » ; elle existe aussi à Ouargla. On y trouve les rites du feu et les rites de l'eau ou de l'aspersion. On sait que les explications de l'origine de ces rites sont que les premiers ont pour but de donner de la force au soleil (au moment critique du solstice), tandis que les seconds doivent provoquer, par sympathie, les pluies nécessaires pour assurer de bonnes récoltes.

Les **fêtes des nègres** sont à Ouargla analogues à nos *derdebas* du Tell. On y trouve le sacrifice des victimes qui, selon qu'elles meurent plus ou moins loin du point où on les a égorgées, annoncent une plus ou moins bonne année. Le repas, fait par les nègres à l'occasion de cette fête, semble bien être un repas communiel en l'honneur des *djinns*, malgré la légende qui veut lui donner une autre origine.

M. B. a consacré les 115 dernières pages de son livre à une étude du **mariage** à Ouargla. Les fêtes et cérémonies varient selon la qualité de célibataires, veufs ou divorcés des époux. Comme dans le reste de l'Afrique du Nord, c'est le mariage entre deux

(1) On trouvera sur cette fête du carnaval à Ouargla des détails chez E. Doutté, *Magie et Religion*, p. 15-16 et p. 496 et suiv. La note 1 de la page 496 donne la bibliographie de la question ; il faut y ajouter un article, avec des illustrations, qui vient de paraître dans les nᵒˢ 272-273 de la *Revue Africaine* (Gognalons, *Fêtes principales des sédentaires d'Ouargla*, p. 86-100).

jeunes gens n'ayant encore jamais été mariés, qui donne lieu aux plus grandes réjouissances. A Ouargla, la jeune fille jusqu'à son mariage circule librement partout, sans se voiler le visage ; le jeune homme peut ainsi aisément choisir une fiancée et lui faire part de ses intentions. C'est souvent ainsi que cela se passe (p. 383-384), ce qui est loin de ressembler à l'usage en vigueur dans nos villes du Tell où l'on ne consulte pour les marier ni le jeune homme ni la jeune fille qui se voient pour la première fois la nuit de la consommation du mariage. Aussi bien les divorces à Ouargla sont-ils naturellement très rares (p. 491).

M. B. énumère la série des cadeaux que doit faire le fiancé aux parents de sa fiancée et à celle-ci, la nature de ces cadeaux, les époques auxquelles ils doivent être faits pour ainsi dire obligatoirement. L'influence de ces cadeaux, par sympathie, sur le futur bonheur du ménage est ici comme ailleurs très marquée.

Les fiançailles durent longtemps, parfois plusieurs années ; mais ce n'est que pendant la dernière année que la fiancée donne des repas en l'honneur de ses amies ; et c'est le fiancé qui en fait les frais. Le premier de ces repas qui est nommé « gros morceau de viande des cabinets » est encombré de coutumes dont il est malaisé de préciser l'objet (p. 391-393). Bien qu'il ne soit pas question de *djinns*, le fait d'aller découper la viande du repas dans les cabinets de la maison de la fiancée indiquerait peut-être un repas sacrificiel en l'honneur des *djinns* de la maison, qui demeurent surtout on le sait, dans les cabinets.

La fixation de l'époque du mariage entre deux fiancés ne peut avoir lieu que quand la fiancée est nubile (p. 389) ce qui est conforme à la loi musulmane et aux prescriptions de l'administration française dans ce pays.

Tous les mariages de l'année ont lieu, à Ouargla, le même jour, au printemps. Faut-il voir là le souvenir d'une ancienne fête dans laquelle les rites sexuels auraient eus pour effet d'influencer la végétation (Cf. Doutté, *Magie et Religion*, p. 557 et suiv.) ? Les cérémonies des mariages sont précédées, pendant les deux derniers mois, d'une série de fêtes privées et publiques. Il n'y a pas moins de trente-trois cérémonies et fêtes obligatoires avant le jour du mariage ; elles consistent surtout en repas, chants, musique, danses, visites aux marabouts, etc., et ont toutes le caractère obligatoire de pratiques religieuses qui si elles étaient négligées entraîneraient les plus redoutables mésaventures pour les jeunes mariés. Toutes ces pratiques sont curieuses ; la magie, le culte des esprits et les rites animistes en général y occupent la place principale et essentielle ; elles sont bien exposées par M. B. (p. 400-474).

Après la nuit du mariage, les mariés demeurent sept jours sans sortir. De nouvelles cérémonies ont encore lieu à la maison nuptiale pendant ces sept jours. Le septième jour, le marié et sa femme font ensemble leur première sortie ; le mari reste ensuite avec ses camarades, et la jeune femme avec sa mère et sa *tamekkrat*, sorte de coiffeuse et de dame de compagnie ; des amies apportent encore des cadeaux à la mariée, puis on décore d'une certaine façon la chambre à coucher et les cérémonies sont terminées. A partir de ce moment, la mariée ne doit plus sortir que le visage voilé.

Les trois dernières pages de cette étude très nourrie de documents pris sur le vif, ont pour but de marquer la condition sociale de la femme mariée. Celle-ci ne peut, comme on vient de le dire, sortir de la maison du mari sous aucun prétexte pendant les sept premiers jours après le mariage. Ensuite, après la sortie du septième jour, elle ne sort guère — sauf de très rares exceptions - qu'après la naissance du premier enfant. Elle quitte alors le domicile conjugal, avec son enfant, dès le septième jour de l'accouchement pour aller chez ses parents où elle demeure pendant quarante jours. Elle peut même, si elle n'a pas été traitée convenablement par son mari, refuser de rejoindre le domicile conjugal et le mari ne pourra l'y forcer.

En résumé la femme d'Ouargla semble tenir une place importante dans le ménage et son rôle dans la famille paraît moins effacé que celui de la femme arabe d'une manière générale.

ALFRED BEL.

TERRITOIRES DU SUD. — SERVICE DE LA CARTE GÉOLOGIQUE DE L'ALGÉRIE
Compte-rendu de la campagne 1907-08

Sous ce titre, M. G. B. M. Flamand, le savant professeur des écoles d'Alger, nous apporte une copieuse moisson de renseignements précieux sur la géologie et l'hydrologie des Zibans. Il y a là, à l'ouest et à l'est de Biskra, une vaste plaine de 200 kilomètres de long, de 10 à 20 kilomètres de large « le douzième de l'Egypte cultivée » qui peut, d'après M. Flamand, être mise en valeur par l'aménagement méthodique de ses ressources en eau.

Ces ressources sont nombreuses : naturellement les pluies locales sont insuffisantes ; nulle part, dans toute cette région, elles n'atteignent à beaucoup près 200 millimètres. Elles contribuent seulement, par ruissellement, à irriguer les parties basses

de la plaine ; la plupart des eaux proviennent de plus loin, de toute la masse des chaînes de l'Atlas saharien limitrophe, par sources artésiennes naturelles jaillissant des calcaires du crétacé ou de l'éocène inférieur.

Revisant les classifications anciennes, M. Flamand divise ces sources en quatre catégories selon qu'elles sortent directement des calcaires ou, qu'au contraire elles n'arrivent au jour qu'après avoir traversé une série de dépôts plus récents. Un groupe tout à fait curieux est formé par certaines sources qui, au lieu de jaillir directement au-dessus de leur point d'émergence hors des calcaires, s'écoulent par un cours souterrain sous le « debdeb » c'est-à-dire la croûte gypseuse qui forme des plateaux bien développés dans le Zab occidental. Quelquefois, la croûte s'est effondrée par places et le cours souterrain est jalonné d'une série de gouffres descendant jusqu'à l'eau : on a alors une véritable foggara naturelle.

Quelquefois les sources s'entourent d'un appareil cratériforme constitué de matériaux étrangers au sol qui les supporte. Ces cônes sont le résultat de l'amoncellement à la fois de matériaux rejetés par les eaux jaillissantes, de végétaux qui se développent alentour de la source et enfin d'apports éoliens que ces végétaux arrêtent et fixent. A la fin, le sommet du cône se trouve plus élevé que le niveau jusqu'où l'eau peut jaillir (niveau hydrostatique) ; elle forme d'abord, au centre du cratère, un petit bassin qui peu à peu se comble tandis que les conduits souterrains s'obstruent. Alors la source est « tarie », seule la végétation plus abondante autour du cratère indique encore le voisinage de l'eau.

Pour revivifier ces sources « taries », il faut rechercher les anciens points d'émergence de la source et dégager les griffons obstrués. Il suffit ensuite d'égueuler le cratère soit par une chegga (tranchée étroite à parois verticales) ou plutôt par une seguia à pentes en paliers successifs, soit par une foggara (pluriel feggaghir) (galerie souterraine jalonnée de regards à ciel ouvert, permettant de curer chaque section de la conduite). M. Flamand a eu la très heureuse idée d'insérer dans son travail une série de croquis très clairs et très suggestifs qui permettent de se rendre compte avec précision de ce qu'est exactement une chegga et une foggara et qui nous montrent les façons de grouper ces appareils pour drainer complètement les eaux souterraines d'une région située en amont, de manière à les amener au niveau du sol en aval pour l'irrigation.

Au point de vue géographique, le Zab occidental comprend du Nord au Sud :

a) Un plateau quaternaire de 180 à 130 mètres d'altitude, adossé aux chaînons méridionaux de l'Atlas : c'est le Zab Dahri.

b) Une dépression « chotteuse » médiane de 125 à 90 mètres, bordée au Sud par une série de gours argileux, les Kreibat.

c) Le plateau-terrasse du Zab Guebli 120 à 95 mètres, bordant le thalweg d'Oued Djedi.

Toutes les sources sont dans le Zab Dahri d'où, après avoir irrigué de nombreux jardins, elles s'égouttent dans la dépression médiane ; quelques seguias entrainent une partie de ces eaux inutilisées vers les jardins du Zab Guebli. Un nivellement de détail de toute la région s'impose, qui permettra probablement d'utiliser la presque totalité des eaux de la dépression médiane, pour l'irrigation du Zab Guebli. Des sondages artésiens donneraient aussi très probablement de bons résultats.

Le Zab oriental ou Zab Chergui s'étend à l'est de Biskra entre le pied de l'Aurès et le Chott Melrir. Peu de jardins ! la culture importante est celle des céréales qui donnent de belles récoltes quand les pluies ont été suffisantes Les eaux d'irrigation proviennent presque exclusivement des pluies locales et des oueds de l'Aurès, surtout de l'oued el Arab : tout un réseau de seguias permet d'utiliser les moindres pluies tombées dans le Nord aussi bien que les crues des oueds qui s'épandent largement à la lisière de la Farfaria. Quelques puits à bascules (k'ottara) creusés dans le lit des oueds assurent à quelques villages une alimentation suffisante en eau potable, mais d'autres agglomérations n'ont, en été, pour leur alimentation et celle de leurs troupeaux que des r'dirs, c'est-à-dire des mares alimentées par les seguias. Il faudrait construire là des citernes et creuser des puits profonds de 50 à 60 mètres dans la masse des alluvions du quaternaire ancien.

D'autre part, M. Flamand nous explique comment on utilise les eaux des oueds sahariens, en particulier de l'oued Djedi.

Il divise les différents barrages indigènes en quatre catégories :

1° Barrages de retenue (barrages-réservoirs) ;

2° Barrages de dérivation ;

3° Barrages d'absorption (pénétration profonde) ;

4° Barrages de submersion ou d'imbibition superficielle.

Les barrages d'absorption, utilisés surtout au Mzab retiennent sur une surface perméable ou diaclasée les eaux des crues qui pénètrent profondément dans le sous-sol, où l'on va ensuite les chercher par des puits atteignant jusqu'à 50 mètres.

Les barrages d'imbibition permettent seulement d'obtenir une imprégnation des terrains argileux ou limoneux qu'on ensemence ensuite.

M. Flamand insiste sur ce fait que ces fleuves ne vivent qu'en temps de crue ; aussi ne sont-ce pas les eaux superficielles qu'on

canalise souvent par barrage pour l'irrigation, mais les « eaux subsuperficielles », celles qui filtrent longtemps encore après les crues à travers les cailloutis du lit.

Il ne faut pas croire non plus qu'il y ait toujours avantage à augmenter la hauteur du barrage. Ainsi, en amont de Laghouat, les eaux de l'oued Mzi proviennent non seulement du cours supérieur mais aussi de sources émergeant dans le lit du cours d'eau et dont le niveau hydrostatique ne peut être relevé. Le même phénomène a été constaté pour d'autres oueds sud-algériens, par exemple l'oued Biskra.

Dans une dernière partie M. Flamand a réuni de nombreux renseignements géologiques sur les territoires du Sud, en particulier sur le Moscovien-houiller à couche de charbon de la région sud oranaise.

Cette belle publication est accompagnée de nombreux dessins, de cartes (en particulier une carte très claire du Zab occidental) et enfin d'un glossaire des termes arabes et berbères employés dans l'ouvrage qui rendra les plus précieux services aux géographes.

E. GIROD.

PROCÈS-VERBAUX DES RÉUNIONS
de la "Société de Géographie et d'Archéologie d'Oran"

SÉANCE DU COMITÉ ADMINISTRATIF
du 5 Avril 1909

L'an mil neuf cent neuf et le cinq avril, à cinq heures et demie du soir, les membres du Comité de la *Société de Géographie et d'Archéologie d'Oran*, se sont réunis dans le local de la Société, 7, rue Schneider, à Oran, sous la présidence de M. le docteur **Gasser**, président.

Étaient présents : MM. **Gasser**, **Gillot**, **Doumergue**, **Dangles**, **Déchaud**, **Engel**, **Girod**, **Koch**, **de Malaussène**, **Pellet**, **Pock**, **Sandras**, **Tournier** et **Flahault**.

S'étaient fait excuser : MM. **Barthélemy**, **Bassompierre**, **Carabin**, **Fabre**, **Jullian**, **Pousseur** et **René-Leclerc**.

Étaient absents : MM. **Rocchisani** et **Roux-Freissineng**.

M. **Lemoisson**, membre titulaire, assiste à la séance, ainsi que M. **Eugène Gallois**, explorateur, de passage à Oran au cours d'une tournée d'études dans le Sud. M. le Président, au nom de la Société, lui adresse l'expression de ses souhaits de bienvenue et le remercie de l'intérêt qu'il prend aux travaux de notre Comité, ainsi que des dons d'ouvrages qu'il a bien voulu faire à notre bibliothèque.

M. le Président annonce le décès de Mme **Bel**, femme de notre collègue, directeur de la Médersa de Tlemcen. Le Comité charge le Secrétaire général de transmettre à M. Bel l'expression de ses regrets et de ses plus vives condoléances.

La *Société Royale de Géographie* de Madrid fait part à notre Société de la perte qu'elle vient d'éprouver en la personne de son président, le général de division Don **Julian Suarez**, décédé le 15 mars 1909. M. le Secrétaire général exprimera nos regrets à la Société de Madrid.

Sont admis comme membres titulaires :

M. **Bories**, négociant et délégué financier à Mostaganem,

M. **Corriéras**, instituteur à Sidi-Bel-Abbès,

M. le colonel **Dalbiez**, commandant le 2me Régiment de Zouaves à Oran,

M. **Deckers**, armateur à Oran,

M. **Delarue**, instituteur à l'école Sédiman à Oran,

M. **Huot**, capitaine aux Affaires Indigènes à Oran,

M **Lecocq**, professeur d'histoire au collège de Tlemcen,

M. le docteur **Russi**, consul d'Italie à Oran,

M. **Tardy**, architecte à Oran.

Sont acceptées les démissions de M. le colonel **Nivelle** et de M. l'ingénieur en chef **Raby**, qui ont quitté Oran.

M. le Président propose l'admission comme membres titulaires de :

M. **Louis Lamur**. délégué financier et propriétaire à Oran, présenté par MM. Doumergue et Gasser.

Et M. **Vergnieaud**, ingénieur des Ponts et Chaussées à Oran, présenté par MM. Doumergue et Gasser.

Sur le rapport de M. **Girod**, le Comité adresse à M. **Bourette**, instituteur, ses félicitations pour sa monographie de la commune d'Aboukir, et lui décerne une médaille de bronze.

Des remerciements sont votés :

A M. **Engel**, qui a obtenu de M. le Maire une copie d'un plan d'Oran en 1534,

A M. l'abbé **Fabre**, qui a fait don à la bibliothèque d'une série de bulletins anciens de notre Société,

A M. **Pallary**, qui a offert à notre bibliothèque une collection de journaux relatant les faits et opérations qui ont marqué le début de notre occupation de Casablanca.

Le Comité décide que si aucun des sociétaires ne s'offre à représenter la Société au *XXIX*^{e} *Congrès National des Sociétés Françaises de Géographie* qui doit s'ouvrir le 29 juillet prochain à Nancy, M. **Flahault Ch.**, directeur de l'*Institut Botanique* de Montpellier, sera prié d'accepter la délégation de notre Société.

M. le Président rappelle que l'Assemblée générale et les élections pour le renouvellement partiel du Comité doivent avoir lieu le 2 mai. L'heure de l'Assemblée générale est fixée à neuf heures du matin.

La réunion spéciale du Comité pour l'élection du Bureau aura lieu le troisième lundi de mai. Par exception, elle sera suivie immédiatement de la séance administrative réglementaire.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à sept heures du soir.

Le Secrétaire général,	*Le Président,*
Signé : E. FLAHAULT.	Signé : J. GASSER.

SÉANCE DU COMITÉ ADMINISTRATIF

du 17 mai 1909

(Élection du Bureau)

Le lundi, dix-sept mai mil neuf cent neuf, à cinq heures et demie de relevée, les membres du Comité de la *Société de Géographie et d'Archéologie d'Oran* dûment convoqués, se sont réunis dans le local ordinaire de leurs séances, 7, rue Schneider à Oran.

Étaient présents : MM. **Gasser**, **Gillot**, **Doumergue**, **Pock**, **Tournier**, **Rocchisani**, **Bassompierre**, **Bérenger**, **Capifali**, **Girod**, **de Malaussène**, **Pellet**, **Pérez**, **Sandras** et **Flahault**.

S'étaient fait excuser : MM. **Koch**, l'abbé **Fabre**, **Engel**, **Dangles**, **Déchaud**, **Jullian**, **Monbrun**, **Pousseur** et **René-Leclerc**.

Était absent : M. **Roux-Freissineng**.

M. **Sandras** prend place au fauteuil présidentiel en qualité de doyen d'âge. Il donne lecture des articles des statuts et du règlement relatifs à l'élection du Bureau.

M. **Flahault**, secrétaire général sortant, donne lecture des résultats de l'élection du 2 mai 1909.

Ont été désignés pour faire partie du Comité :

MM. **Pock**, **Gasser**, **Rocchisani**, **Tournier**, **Bassompierre**, **Bérenger**, **Jullian** et **Pérez**, élus pour trois ans.

Et M. **Capifali**, élu pour deux ans.

Après une suspension de séance, il est procédé, au scrutin secret, à l'élection du Président.

M. le docteur **Gasser** est réélu président à l'unanimité des voix des quinze membres présents, sauf une.

Sont élus :

1er Vice-Président : M. **Gillot**	14 voix
2e Vice-Président : M. **Doumergue**	13 —
Secrétaire général : M. **Flahault**	14 —
Trésorier : M. **Pock**	14 —
Archiviste-bibliothécaire : M. **Tournier**	14 —
Secrétaire pour la section de Géographie, M. **Rocchisani**	12 —
Secrétaire-adjoint pour la section de Géographie, M. **Koch**	15 —
Secrétaire pour la section d'Archéologie, M. l'abbé **Fabre**	15 —
Secrétaire-adjoint pour la section d'Archéologie, M. **Engel**	15 —

Enfin il est procédé au scrutin de liste à l'élection des membres de la Commission des Finances.

M, le Trésorier ne prend pas part à ce vote.

Sont élus : M. **Dangles** par 15 voix, M. **Sandras** par 14 voix, M. **Capifali** par 13 voix.

M. **Sandras** proclame le résultat du scrutin. Après avoir installé les membres du Bureau, il les félicite du choix dont ils viennent d'être l'objet. Il remercie tout particulièrement M. le docteur Gasser réélu président et ses collaborateurs immédiats ; il les invite à maintenir au *Bulletin* sa valeur aujourd'hui indiscutée, et à assurer, par une bonne administration, la prospérité toujours croissante de notre Société.

M. **Sandras** cède la présidence à M. le docteur **Gasser**, président élu. Celui-ci remerciant M. Sandras de ses éloges, les reporte sur le Comité, et en particulier sur M. le vice-président **Doumergue** qui assume une énorme part de travail, notamment en ce qui concerne la préparation du *Bulletin* et le règlement des dépenses d'édition. Le Comité, par ses applaudissements unanimes, s'associe à cet hommage rendu au zèle inlassable de M. Doumergue.

La séance est levée à six heures et demie du soir.

Le Secrétaire général, Signé : E. FLAHAULT.

Le Président, Signé : J. GASSER.

SÉANCE DU COMITÉ ADMINISTRATIF

du 17 Mai 1909

Le lundi, dix-sept mai mil neuf cent neuf, à six heures et demie de relevée, les membres du Comité de la *Société de Géographie et d'Archéologie d'Oran*, dûment convoqués, se sont réunis rue Schneider, 7, à Oran, dans le local ordinaire de leurs séances, sous la présidence de M. le docteur **Gasser**, président.

Étaient présents : MM. **Gasser**, **Gillot**, **Doumergue**, **Pock**, **Tournier**, **Rocchisani**, **Bassompierre**, **Bérenger**, **Capifali**, **Girod**, **de Malaussène**, **Pellet**, **Pérez**, **Sandras** et **Flahault**.

S'étaient fait excuser : MM. **Koch**, l'abbé **Fabre**, **Engel**, **Dangles**, **Déchaud**, **Jullian**, **Monbrun**, **Pousseur** et **René-Leclerc**.

Était absent : M **Roux-Freissineng**.

Le procès-verbal de la réunion du 5 avril est adopté.

Sont admis comme membres titulaires :

M. **Louis Lamur**, propriétaire et conseiller général, 72, rue de Mostaganem, Oran,

Et M. **Vergnieaud**, ingénieur des Ponts et Chaussées, villa Pouyet à Saint-Eugène, Oran.

Le Comité accepte la démission de M. **Layrisse**, qui quitte l'Algérie.

M. le Président propose l'admission comme membre à vie de M. **Massenet**, ingénieur civil, 27 bis, quai d'Orsay à Paris, présenté par M. le capitaine Paul Azan et M. Doumergue.

Sont proposés comme membres titulaires :

M. **Ardaillon**, recteur de l'Académie d'Alger, présenté par M. le docteur Gasser et M. Caudrillier, inspecteur d'Académie,

M. **Leuré**, colonel commandant supérieur de la défense d'Oran, présenté par MM. les docteurs Gasser et Bassompierre,

M. **Messiah Joë**, négociant, 57, rue de la Révolution, présenté par MM. le docteur Gasser et Doumergue.

Il sera statué sur ces candidatures à la séance de juin.

M. le Président communique au Comité l'avis de décès de M. **Manès**, secrétaire général honoraire et administrateur de la *Société de Géographie Commerciale de Bordeaux*. Le Secrétaire général est chargé d'exprimer à cette dernière nos sincères condoléances.

Il est donné lecture de la lettre par laquelle M. **A. Bel** remercie la Société du témoignage de sympathie qui lui a été adressé à l'occasion du décès de Mme Bel.

M. **Paul Hazard**, président de la *Société de Géographie du Cher*, fait observer que celle-ci ne figure pas dans la nomenclature de nos sociétés correspondantes insérée au *Bulletin*, malgré l'échange de publications qui a lieu depuis de longues années. Cette omission sera réparée au prochain annuaire.

La *Commission Impériale Archéologique de Russie* réclame des *Bulletins* qui ne lui seraient pas parvenus. Elle vient d'ailleurs de nous faire elle-même un important envoi de *Mémoires* dont elle avait négligé l'expédition.

M. **Doumergue** tient à faire remarquer que, — malgré que la *Commission Impériale* eut suspendu l'envoi de ses publications à notre Société depuis une dizaine d'années, — le service de notre bulletin lui a été régulièrement fait jusqu'au mois d'octobre 1908.

L'échange de publications est accordé à la *Section Tunisienne de la Société de Géographie Commerciale de Paris*, qui nous a adressé le premier numéro de son *Bulletin*.

Le Comité, considérant que l'objet de la Société, au point de vue archéologique, est limité à la recherche et à l'étude des antiquités Nord-Africaines, regrette de ne pouvoir donner suite à la proposition de la *Société Archéologique de Montpellier* dont les travaux portent presque exclusivement sur les antiquités méridionales. M. le Bibliothécaire transmettra cette décision à la Société de Montpellier.

M le Président de la *Chambre de Commerce* fait connaître que la Compagnie Consulaire, malgré l'exiguité de son budget ordinaire et les lourdes charges auxquelles elle doit faire face, a décidé d'allouer à notre Société une subvention annuelle de 150 francs.

Des remerciements sont votés à la Chambre de Commerce et à son Président, non seulement pour la subvention allouée, mais pour les flatteuses appréciations, l'encouragement et l'appui moral dont elle est accompagnée. M. le Secrétaire général est chargé de les transmettre à M. le Président de la Chambre Consulaire.

La *Société des Études Historiques* annonce qu'elle a mis au concours pour l'année 1911 et pour le *Prix Raymond* de 1.800 francs, le sujet suivant : *Étude destinée à éclairer, par des documents inédits, la biographie d'un personnage historique du Moyen âge ou des temps modernes*. Le programme et les conditions seront tenus par notre Secrétaire général à la disposition des personnes désireuses de prendre part à ce concours.

Notre nouveau collègue M. **Lecocq**, professeur d'histoire au collège de Tlemcen, offre à la bibliothèque de la Société son ouvrage *La Question Sociale au XVIIIe Siècle*. Des remerciements lui sont votés.

Le Comité prie M. le vice-président **Gillot** de vouloir bien se charger de l'achat d'un volume destiné à servir de *prix d'honneur de Géographie* au Lycée d'Oran. Il lui ouvre à cet effet un crédit de 50 francs.

Il sera offert deux exemplaires de la *Géographie du Maroc*, de M. Canal, à titre de prix destinés aux élèves de l'Ecole de Commerce.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à sept heures du soir.

Le Secrétaire général,
Signé : E. FLAHAULT.

Le Président,
Signé : J. GASSER.

Assemblée Générale du 2 Mai 1909

Procès-verbal de la séance

Le deux mai mil neuf cent neuf, à neuf heures du matin, les membres de la Société, dûment convoqués, se sont réunis en Assemblée générale, au siège de la Société, sous la présidence de M. le docteur **Gasser**, président.

Une vingtaine de membres étaient présents. MM. **Barthélemy** et **Ch. Jullian** s'étaient excusés par lettre.

Le procès-verbal de l'Assemblée générale du 10 mai 1908 est lu et approuvé, avec cette rectification, que le versement à la caisse de réserve a été de 1,100 francs, et non de 1,000 francs comme l'indique le procès-verbal déjà publié au *Bulletin* de juin 1908.

Il doit être procédé à l'élection de neuf membres du Comité en remplacement des huit membres sortant en 1909 et de M. **Rongier**, démissionnaire dont le mandat expirait en 1911.

Il est donné lecture des lettres de MM. **Barthélemy** et **Carabin**, déclinant toute nouvelle candidature, le premier en raison de son état de santé, le deuxième en raison de son éloignement d'Oran. L'Assemblée décide que l'expression de ses regrets sera adressée à ces deux collègues, qui ont toujours témoigné de leur dévouement aux intérêts de la Société.

L'Assemblée désigne pour procéder au dépouillement des bulletins de vote M. l'abbé **Aracil**, M. **Bartoli** et M. **Valérian**.

Les membres présents émargent et déposent leur bulletin dans l'urne. Le pointage et le dépouillement des votes reçus par correspondance ont lieu pendant que la séance continue.

M. le Président donne la parole à M. le Secrétaire général pour la lecture de son rapport sur les travaux de l'année.

M. le Trésorier donne ensuite lecture de son rapport et soumet à l'Assemblée générale, les comptes de l'exercice.

Ces comptes sont approuvés.

L'Assemblée, sur la proposition du Président, vote des félicitations au Secrétaire général et au Trésorier.

M. le Trésorier propose ensuite de verser une somme de quatre cents francs au fonds de réserve de la Société. Cette proposition est acceptée.

Le dépouillement des votes, tant des membres présents que des votants par correspondance pour l'élection du Comité donne les résultats suivants :

Suffrages exprimés : 102, dont 84 par correspondance. Bulletins annulés 9 (1).

Ont obtenu :

MM. **Pock**........................... 92 voix
Gasser........................... 91 —
Rocchisani........................... 91 —
Tournier........................... 91 —
Bassompierre........................... 89 —
Bérenger........................... 88 —
Jullian Ch........................... 88 —
Pérez A........................... 82 —
Capifali........................... 79 —
Planté-Longchamp........................... 39 —

En conséquence, sont proclamés élus pour trois ans, leur mandat prenant fin en 1912:

MM. **Pock, Gasser, Rocchisani, Tournier, Bassompierre, Bérenger, Jullian Ch.** et **A. Pérez**.

Est proclamé élu pour deux ans, M. **Capifali**.

La séance est levée à dix heures et demie.

Le Secrétaire général, Signé : FLAHAULT.

Le Président. Signé : GASSER.

RAPPORT DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL

sur les travaux de la Société, pendant l'année 1908-1909

MESSIEURS ET CHERS COLLÈGUES,

En abordant le compte rendu annuel des travaux de notre Société, permettez-moi d'abord de faire appel à toute votre indulgence en faveur d'un exposé forcément aride. Je m'efforcerai,

(1) Conformément au règlement, les enveloppes portant la mention *Bulletin de vote*, ne sont pas dépouillées lorsqu'elles sont signées.

d'ailleurs, de mettre le moins longtemps possible votre patience à l'épreuve et de ménager votre temps.

Effectif numérique de la Société. — Au cours de l'année 1908-1909, un certain nombre de nos sociétaires, quittant l'Oranie, sans esprit de retour, nous ont adressé leur démission ; nous leur renouvelons l'expression des regrets que nous cause leur départ.

La mort a aussi ouvert deux vides dans nos rangs : M. **Bastié**, conseiller municipal d'Oran, et M. **Tuduri**, contrôleur des Contributions Diverses, nous ont été enlevés. Nous adressons à leur mémoire notre souvenir ému et à leurs familles l'expression de nos condoléances.

Malgré ces pertes, les vides ont été rapidement comblés et l'effectif normal de la Société a été de nouveau atteint et dépassé. La Société compte en ce moment 403 membres à vie et titulaires.

Réunions du Comité Administratif. — Les séances de votre Comité Administratif ont été suivies avec une régularité remarquable. La moyenne des présences constatées à ses onze réunions de l'année écoulée a été de 14, sur 24 membres composant le Comité. Cette proportion doit être enregistrée avec d'autant plus de satisfaction que plusieurs parmi les plus assidus de nos administrateurs, ont été pendant la plus grande partie de l'année empêchés d'assister à nos séances, soit par les campagnes du Maroc et du Sud Oranais, soit par de longs déplacements, soit enfin par d'autres raisons majeures.

Nous vous dispenserons de subir le compte-rendu de nos séances qui ne constituerait qu'une redite, les procès-verbaux en ayant été publiés à leur heure au *Bulletin trimestriel.*

Bulletin. — Nous devons vous signaler, non sans fierté, le succès toujours croissant du *Bulletin trimestriel* de la Société; ce recueil occupe un excellent rang dans l'ordre des publications de cette nature ; aussi est-il l'objet de nombreuses et flatteuses demandes d'échange de la part d'académies, de sociétés savantes ou de publications scientifiques qui comptent parmi les premières du monde. Quels que soient la circonspection et l'esprit d'économie avec lesquels notre Comité consent à ces échanges, il les pratique aujourd'hui avec quatre-vingt-trois sociétés ou publications correspondantes. On peut affirmer, d'ailleurs, que le *Bulletin* est indispensable à quiconque voudrait entreprendre un travail sérieux sur l'Oranie.

Notre organe trimestriel a paru avec une régularité absolue.

Nous rappellerons brièvement ici les principaux travaux publiés dans le cours de cette année, regrettant de ne pouvoir, sans

abuser de vos moments, en donner une analyse plus détaillée, ni mettre en lumière la valeur technique et la sûreté de documentation de la plupart de ces notes et notices.

A la base de la géographie physique, la science place aujourd'hui la géologie. Dans cet ordre d'études nous citerons :

La *Notice explicative de la Carte géologique d'Oran*, de MM. **Doumergue** et **Ficheur** ; ces deux savants ont publié, en 1908, la feuille d'Oran de la Carte géologique au $\frac{1}{50\,000}$e de l'Algérie. Vous savez tous quelles difficultés offrait ce travail, avec quelle impatience il était attendu, et avec quelle faveur il a été accueilli dans le monde savant et par les services techniques. La notice détaillée insérée dans notre *Bulletin* forme un complément précieux de la *Carte d'Oran*, et elle sera consultée avec fruit par tous ceux qu'intéresse la géologie locale.

Le *Rapport sur les recherches faites en 1902 dans la région de Nédroma-Nemours*, par M. **Louis Gentil**, contient non seulement le résumé des observations de ce savant au point de vue stratigraphique, mais des conclusions de géologie pratique relatives aux zones de culture ou forestières, aux reboisements, enfin aux gîtes minéraux et métallifères.

La géographie générale est représentée par une *Chronique géographique* de M. **E. Girod**, exclusivement consacrée aux questions d'actualité intéressant l'Afrique française.

M. le maréchal des logis **Priou** a donné au *Bulletin* le compte rendu accompagné d'une carte, de sa *Reconnaissance du Menakeb*, dans l'ouest du Sahara central, reconnaissance qu'il a dirigée en décembre 1907 et janvier 1908 dans la région de Bou Bernous.

M. **Auguste Cour**, dans ses *Notes sur la région de Berguent*, a étudié, tant au point de vue géographique que sous le rapport économique, le pays compris entre El Aricha à l'Est et Debdou à l'Ouest, et fait ressortir les heureuses conséquences de notre occupation, en 1904, de Berguent, devenu déjà un centre commercial d'une importance considérable.

La géographie et la statistique commerciales ont fait l'objet de travaux importants.

Les *Grandes Caravanes du Sud Oranais* en 1907-1908 ont été organisées par les cercles de Géryville et de Méchéria et par l'annexe d'Aïn-Sefra. Elles ont eu le Gourara pour objet, et l'ont ravitaillé en céréales et en marchandises de tous genres ; elles en ont rapporté des dattes comme marchandises de retour. Quelques petites caravanes des Amour se sont rendues à Taghit et Beni-Abbès pour s'y approvisionner en dattes. Chacune de ces expéditions commerciales a procuré aux caravaniers des bénéfices importants

M. **Tournier** a donné au *Bulletin*, les états du *Mouvement de la navigation dans les ports du département d'Oran* pendant l'année 1906, la *Statistique comparative du Mouvement commercial* (*Exportations et Importations*) pour les années 1906 et 1907, et celle des *Produits agricoles* pour 1906.

A M. **Déchaud** nous devons une notice sur les *Ports de l'Oranie*, de laquelle il résulte que le mouvement du tonnage des huit ports du département d'Oran s'est accru pendant ces cinq dernières années (1903 à 1907) de 30 0/0, et le nombre des navires de 20 0/0, malgré des crises graves dues à la mévente des vins et aux mauvaises récoltes.

M. **E. Déchaud** a examiné l'*Influence des causes économiques sur la natalité en Algérie*, et démontré la nécessité d'assurer aux enfants des Français déjà établis des avantages leur permettant d'y perpétuer une famille, et de créer en même temps un courant d'immigration de la Métropole vers l'Algérie, pour renforcer l'élément français local.

M. **H. Foley** a donné au *Bulletin* une *Note sur le fonctionnement de l'Infirmerie indigène de Beni-Ounif*. Il en ressort l'heureuse extension de l'action médicale dans la région, chez les Figuiguiens surtout.

M. le capitaine **Bérenger** sous le titre : *Instructions pour la conduite d'une colonne dans le Sud*, a condensé toutes les indications pratiques nécessaires à l'organisation d'une troupe destinée à marcher, camper et combattre dans ces pays dénués de ressources, dépourvus de routes, devant un adversaire toujours invisible, mais renseigné par de nombreux espions. Quoique rédigée au point de vue spécial des colonnes militaires, cette instruction fourmille d'indications précieuses pour les voyageurs de tout ordre.

M. **C. Deschamps** a commencé la publication d'un travail sur le *Méhariste saharien*, étude sur le méhari, son utilisation rationnelle dans les Compagnies sahariennes.

M **P. Engel**, pour l'année 1907, et M. l'abbé **Fabre**, pour l'année 1908, nous ont, par leurs *Chroniques archéologiques*, tenus au courant des travaux et découvertes récentes intéressant l'Algérie et la Tunisie.

M. **V. Dangles**, dans une courte notice, a défini et classifié les monuments trop souvent confondus sous les appellations de *Haouita*, *Haouch*, *M'kam*, de *Redjem* ou de *Djahel*.

M. le capitaine **Voinot**, dans ses *Notes pour servir à l'ethnographie ancienne du Sahara central*, a dressé l'inventaire des vestiges anciens, *tumuli*, alignements de pierres, débris de poterie, qu'il a recueillis au cours d'une reconnaissance effectuée de

décembre 1905 à juin 1906 dans le bassin du Haut Igharghar, à Tighammar, dans le sud des Ahaggar, le nord de l'Ahnet et le nord du Mouydir. Le texte est accompagné d'une carte et de quinze planches. Ce travail, fort remarqué par les spécialistes, fait le plus grand honneur à son auteur.

MM. **Guillaume** et **Lhuillier** ont bien voulu nous communiquer pour le *Bulletin* les *Observations météorologiques de la station de Santa-Cruz d'Oran*, pour l'année 1908.

M. **E. Bel** a analysé l'ouvrage de M. **E. Doutté** : *Magie et Religion dans l'Afrique du Nord*, et M. **P. Engel**, la *Notice sur quelques monuments de la région d'Aïn-Sefra*, de M. le capitaine **Dessigny**.

Enfin, le *Bulletin* a consacré des notices nécrologiques à un certain nombre de nos collègues décédés.

Conférences, causeries. — La Société a inauguré pendant l'année 1908-1909 une série de réunions supplémentaires, qu'elle se propose de tenir aussi régulièrement que possible mensuellement, et dans lesquelles les sociétaires développeraient des sujets choisis par eux et annoncés à l'avance.

Trois de ces réunions-causeries ont été données les 18 janvier, 15 février et 15 mars, et elles ont obtenu un plein succès. Dans la première, M. **Engel** a traité du *Tabéisme* et du *Totémisme*.

Dans la deuxième, MM. **Déchaud** et **Girod** nous ont entretenus du *Mouvement comparé des ports d'Alger et d'Oran*.

Une troisième causerie a été consacrée par M. **Otten** à la *Question cotonnière en Algérie*.

Nous rappelons que ces réunions ont été suivies avec le plus vif intérêt, qu'elles sont annoncées par la voie de la presse, et que tous les membres de la Société y sont non seulement admis, mais instamment invités.

Bibliothèque. — La bibliothèque s'est enrichie d'un grand nombre de brochures, d'ouvrages et de cartes, dont la nomenclature a été publiée au *Bulletin* de décembre 1908.

Nous rappelons à nos collègues que la bibliothèque leur est ouverte tous les soirs, de 5 à 7 heures, sauf le dimanche et les jours fériés ; et que le règlement autorise le prêt de livres aux sociétaires.

Enfin, nous appelons leur attention sur le vif désir du Comité, d'enrichir, dans la mesure du possible, sa collection des documents publiés sur l'Afrique du Nord et principalement sur des questions algériennes. Il recevra toujours avec reconnaissance les ouvrages de ce genre qui lui seraient offerts et qui mettront entre les mains des travailleurs une documentation de jour en jour plus complète.

Messieurs, l'exposé que je viens de vous faire est de nature à nous satisfaire ; il témoigne de l'activité et de la bonne marche de la Société, des éléments d'étude qu'elle peut fournir à ses membres. Il vous permettra de justifier auprès de ceux qui ne sont pas encore venus à nous, la propagande active et incessante que nous vous prions de faire. Un recrutement constant est en effet indispensable pour accroître, avec le nombre de nos associés, le montant de notre budget des recettes. L'augmentation de nos ressources permettrait à notre Comité de publier tous les travaux intéressants qui lui sont offerts, avec le luxe de cartes et de plans qu'ils comportent. Malgré les progrès réalisés, nous sommes obligés de réduire les frais d'impression et surtout ceux des gravures.

Le Secrétaire général,
E. FLAHAULT.

RAPPORT DU TRÉSORIER

Messieurs et chers Collègues,

Conformément à l'usage, j'ai l'honneur de vous exposer la situation financière de la Société pour l'année 1908.

Vous voudrez bien remarquer que l'excédent au 1er janvier de cette année, qui est de 1.484 fr. 71 nous a permis, en vertu de votre décision, en Assemblée générale du 10 mai 1908, de verser à la caisse de réserve la somme de 1.100 francs, ce qui fait qu'en réalité nous avons commencé notre exercice avec une somme de 1.484 fr. 71 — 1.100 francs, soit 384 fr. 71.

Néanmoins, et quoique nos charges soient beaucoup plus lourdes, depuis que nous sommes chez nous, nous avons fait face à un excédent de dépenses de 400 francs en ce qui concerne l'article *Impression du Bulletin.* En somme, cet excédent de dépenses prouve la vitalité de notre Société, puisque notre *Bulletin* devient de plus en plus important, et surtout, de plus en plus intéressant.

D'ailleurs, notre Comité s'est préoccupé de cet article de nos dépenses, il est probable que nous pourrons, à l'avenir, augmenter le crédit affecté à l'impression du *Bulletin*, au moyen de subventions sollicitées du Gouvernement général et des corps élus et qui, espérons-le, nous seront accordées, en raison de l'intérêt que présente notre publication.

Nos recettes ont suivi une marche normale, sauf en ce qui concerne les cotisations, lesquelles, pendant le deuxième semestre, ont fléchi très légèrement, par suite du départ de plusieurs fonctionnaires. Des recettes imprévues, produites par la vente de géographies du Maroc et de bulletins, compensent largement cette petite diminution, qui, très probablement, ne se reproduira pas pour l'année courante, attendu que depuis le 1er janvier dernier les admissions de membres participants sont de beaucoup supérieures aux démissions et aux radiations.

Les comptes se balancent par un excédent de recettes de 544 francs dont 389 francs provenant de recettes imprévues. Il vous appartient, en vertu de l'article 14 des statuts, de décider si l'excédent devra être versé en totalité ou en partie à la caisse de réserve, ou s'il doit être conservé dans nos comptes courants, pour parer, le cas échéant, aux dépassements de crédits qui pourraient se produire dans le courant de l'année.

Je joins à mon rapport les deux tableaux détaillés des recettes et des dépenses, en vous priant de vouloir bien les vérifier, et approuver ensuite les comptes fournis.

Le Trésorier,
POCK.

RECETTES (1908)

DÉTAIL DES ARTICLES		RECETTES EFFECTUÉES	RECETTES PRÉVUES par le BUDGET
Excédent des recettes sur les dépenses au 1er janvier 1908		1.484 71	»
Cotisations — Membres perpétuels	» »	4.218 75	4.300 »
Cotisations — Membres ordinaires	4 193 25		
Cotisations — Droit d'entrée	25 50		
Arrérages des fonds de réserve		516 30	500 »
Subvention du Conseil général		500 »	500 »
Vente de Géographies du Maroc		278 »	mémoire
Vente de Bulletins		111 95	mémoire
Intérêts des fonds déposés en compte courant au Crédit Lyonnais		18 90	mémoire
TOTAUX		7.128 61	5.300 »

DÉTAIL DES ARTICLES	DÉPENSES	
	EFFECTUÉES	PRÉVUES par le BUDGET
Impression et brochage du Bulletin	2.509 60	2.100 »
Affranchissement du Bulletin	167 74	200 »
Correspondance et frais d'encaissement	190 50	200 »
Frais de correspondance du Bureau	129 25	150 »
Imprimés	30 »	100 »
Reliure et brochage	221 60	200 »
Prix offerts au Lycée et au Collège de jeunes filles	42 25	100 »
Conférences (frais occasionnés par les)	10 »	100 »
Achat d'ouvrages pour la bibliothèque	224 »	200 »
Achat de médailles pour les concours	»	100 »
Provision pour recherches archéologiques	»	100 »
Frais d'élections (circulaires, imprimés, etc.)	112 70	100 »
A reporter	3.637 64	3.650 »

DÉTAIL DES ARTICLES	DÉPENSES EFFECTUÉES	DÉPENSES PRÉVUES par le BUDGET
Reports.	3.637 64	3.650 »
Loyer	660 »	660 »
Impôts, Eclairage, Assurance, Entretien.	164 »	250 »
Indemnité annuelle au gardien de la bibliothèque	360 »	360 »
Dépenses diverses et imprévues	190 70	380 »
DÉPENSES ACCIDENTELLES		
Subvention à la Société Historique d'Alger	200 »	»
Avance pour la publication du « Guide de Tlemcen ».	271 70	»
Versement à la caisse de réserve (Décision de l'Ass. gén. du 12 mai 1908) . .	1.100 »	»
TOTAUX.	6.584 04	5.300 »

RÉSUMÉ

Recettes.	7.128 61
Dépenses	6.584 04
EXCÉDENT.	544 57

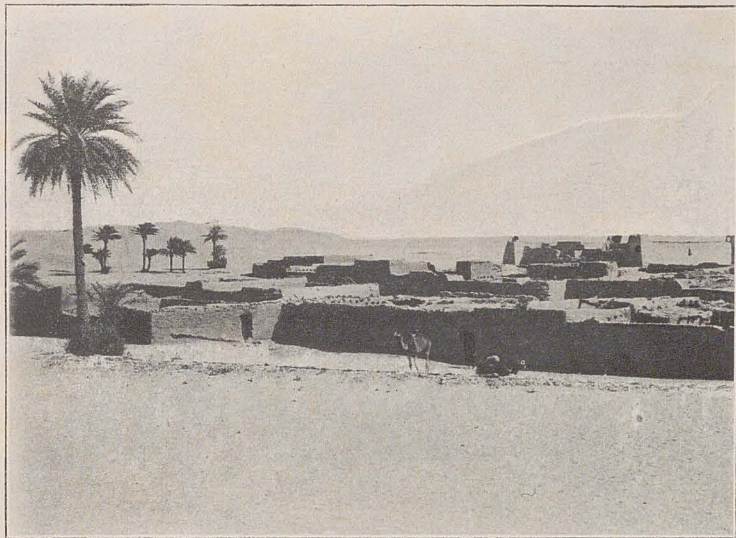
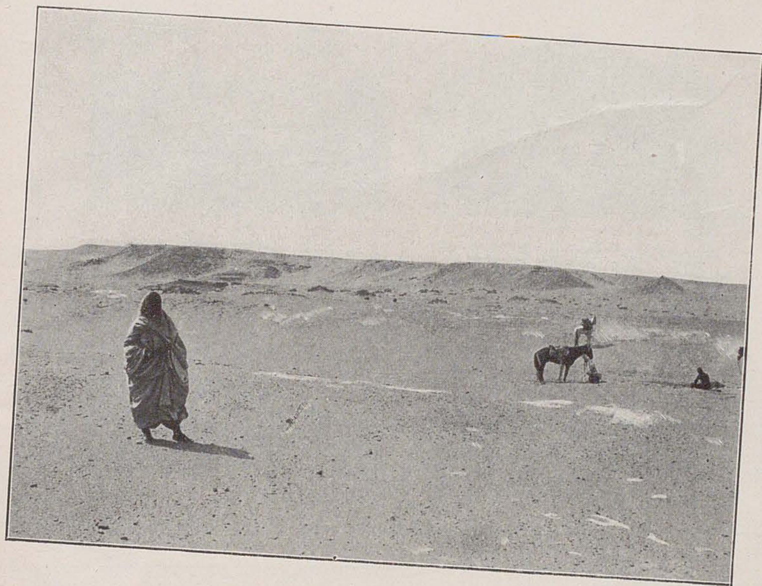




Fig. 1. — Le ksar dans la plaine de sable : Miliana d'In Ghar

Fig. 2. — Dans l'oasis, à In Salah



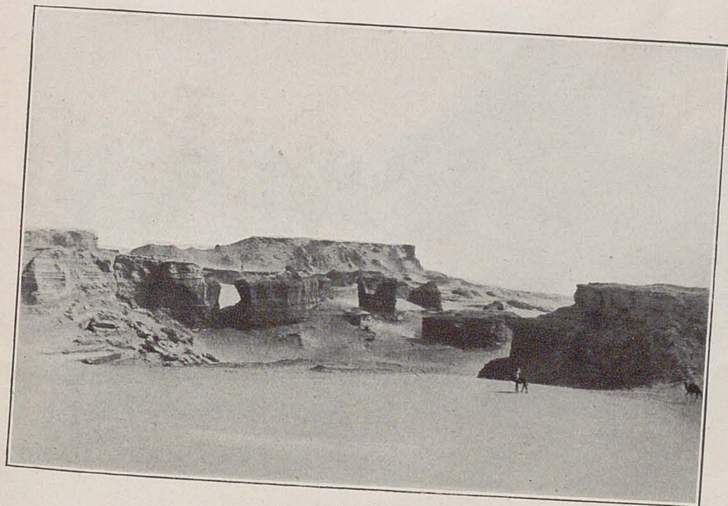
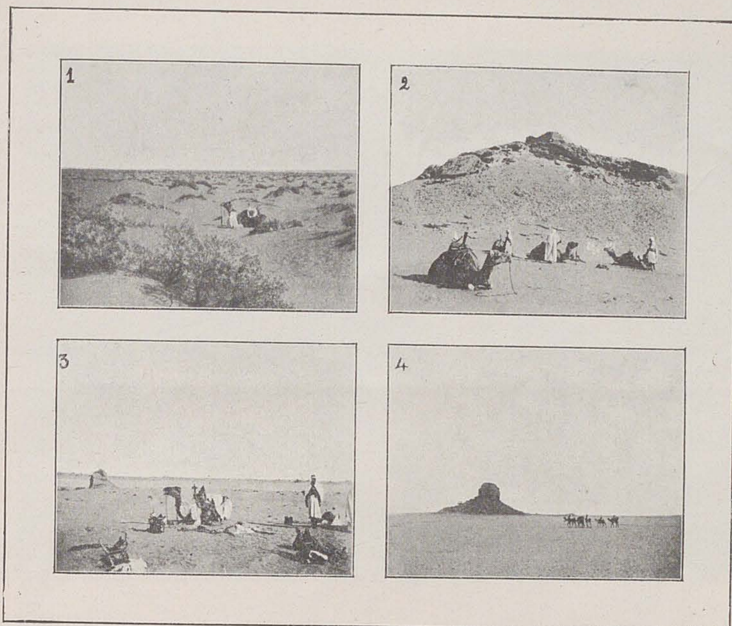


Fig. 1. — **Le kreb el Guettara de la falaise sud du Tidikelt**

Fig. 2. — **Un passage de la falaise sud à la hauteur d'Akabli**

Au 1er plan, le couloir ensablé ; au fond, le reg de l'O. Djaret



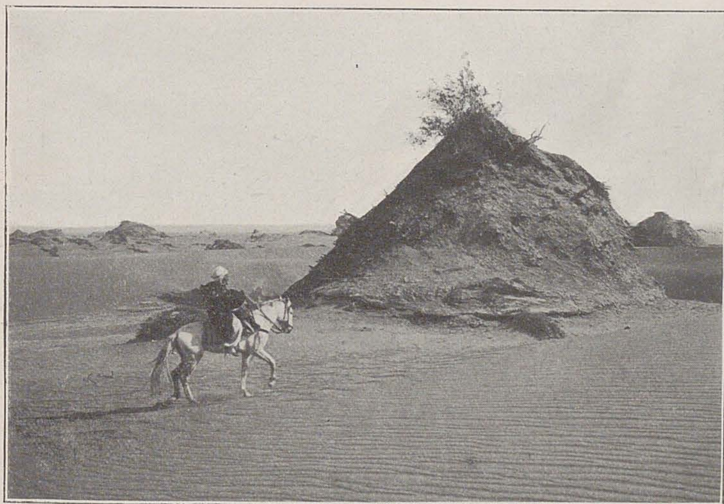


Fig. 1. — Aspect général de la raba du Tidikelt.
Fig. 2. — Petite gara d'El Gouirat au sud d'In Salah.
Fig. 3. — Hassi Zebar dans la raba.
Fig. 4. — Gara Sidi Ali Moumen sur la falaise du Tademaït.
Fig. 5. — Une zebara dans la raba Taghebara.



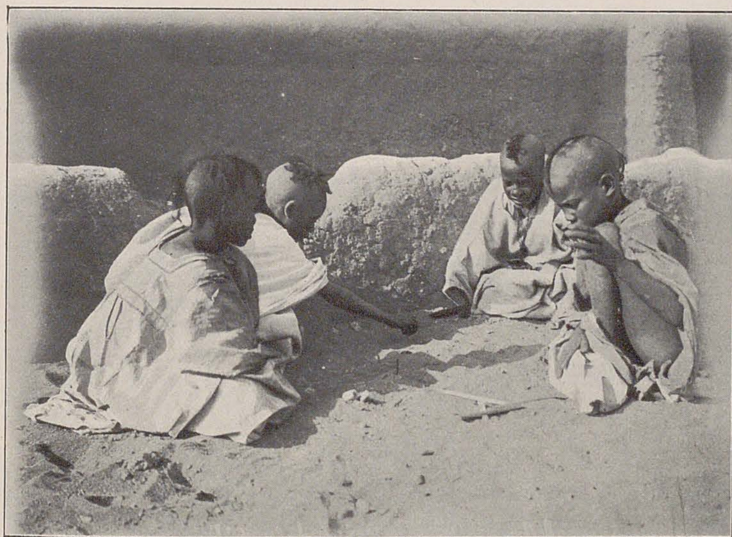


Fig. 1. — **Un groupe de Harratine à Akabli.**

Fig. 2. — **Enfants harratine jouant au sik.**

LE MÉHARISTE SAHARIEN [1]

(*Suite et fin*)

On doit habituer les méharistes du service de sûreté à regarder derrière eux ; ceux de la pointe, pour leur permettre de conserver une liaison effective avec le gros de la troupe en marche, ceux de l'arrière-garde pour surprendre tout mouvement offensif de l'ennemi. On peut, dans certains cas, les séparer par de faibles distances pour les empêcher de causer et les obliger à mieux observer.

Le gros de la troupe marche par fractions constituées et l'on a soin de laisser, entre chacune d'elles, une distance qui ne les empêche pas de se voir. Cette précaution a pour effet d'éviter tout désordre, en cas d'alerte, ou de toute autre circonstance qui force chaque méhariste à descendre précipitamment de sa monture. Chaque chef de fraction précède ses hommes.

Dans le but de tromper l'ennemi sur l'importance de la troupe, on peut adopter soit la marche par quatre soit la marche par escouades.

Dispositions diverses, façons de marcher. — Au départ, il est bon de marcher à pied pendant un certain temps, variable selon la température, mais il ne faut pas exagérer, cela fatiguerait inutilement les hommes ; la marche de la troupe en serait ralentie et la durée du trajet augmentée.

La marche est avantageusement coupée par de courts mais fréquents arrêts qui permettent aux animaux d'uriner. Pendant la première halte, il est bon de desserrer l'*agueb* (corde arrière du harnachement) pour soulager les montures et pour répartir également de chaque côté de la rahala le chargement de l'animal, la rectification des charges a le double avantage d'éviter les blessures au méhari et de ne lui imposer que le minimum de fatigue.

Vitesse de marche. — L'allure naturelle du méhari est le pas ; ce qui le prouve bien c'est, qu'à l'état libre, il ne prend à peu près jamais le trot. Son corps lourd, comme encaissé, sa démarche lente et ses grosses pattes font surtout de lui un « marcheur » et non un « coureur ». Il se prête peu aux allures vives (galop et trot allongé), auxquelles on ne doit avoir recours que lorsque la nécessité l'impose.

En route, les animaux étant généralement très chargés, on ne peut aller qu'au pas ou au petit trot (trot touareg), ce qui donne une vitesse d'environ 9 kilomètres à l'heure. Mais, il

---

(1) Voir *Bulletin*, 1er trim. 1909, p. 78, 2e trim. 1909, p. 153. (Pl. VI et VII).

importe surtout d'obtenir une grande régularité dans l'allure de la monture. Des expériences très concluantes ont prouvé qu'une marche trop rapide ou trop lente fatigue monture et cavalier sans « franchir de distance » alors que des raids étonnants ont été accomplis à vitesse moyenne : on a les exemples de certains méharistes qui ont parcouru de 180 à 200 kilomètres en vingt-quatre heures en adoptant l'allure de 9 à 10 kilomètres à l'heure.

La robuste constitution du méhari lui permet de porter deux hommes durant de longues étapes à une vitesse de 7 à 8 kilomètres à l'heure. Ce détail a son importance, car à la suite de combats meurtriers, les méhara non blessés peuvent emporter deux hommes et faciliter la retraite.

Haltes, stationnements. — Au cours d'une halte, la première précaution à prendre est de constituer sur-le-champ le service de sûreté, dont l'importance varie suivant le temps d'arrêt. Lorsque la halte est de courte durée, on évite de baraquer le méhari, opération qui provoque chez l'animal une grande fatigue.

Quand on devra baraquer, on choisira un terrain sablonneux et l'on évitera les pentes raides ou le terrain rocailleux où le chameau repose mal et peut contracter la *m'kerkha* (voir maladies des méhara). On laisse toujours le méhari se baraquer sans précipitation ; on le fera aussi lever doucement.

Les places où les animaux se sont couchés constituant un élément d'investigation pour l'ennemi, on peut en faire varier le nombre pour l'induire en erreur.

Les gîtes d'étapes peuvent dépendre des pâturages, de leur position et de la durée du parcours. Le méhari ne mangeant pas aux heures des fortes chaleurs, en été, les heures d'arrêt devront être calculées en conséquence pour permettre à l'animal de pâturer pendant la fraîcheur. Le bon entretien des méhara en route exige environ quatre heures de pâturage par jour.

Pour des arrêts suffisamment longs, ils doivent être dessellés et déchargés avant de pâturer.

Les animaux vicieux doivent toujours être entravés.

Précautions à prendre, façon d'abreuver. — Quant les animaux travaillent, ils boivent beaucoup plus qu'en temps normal ; en été, en route, on peut les abreuver tous les deux

jours et même tous les jours selon le travail fourni, les aliments absorbés et le degré de la température de l'air.

Au printemps où en automne, ils boivent peu ; aussi, en hiver par les temps humides ; mais ils sont altérés par les temps froids et secs.

On doit éviter d'abreuver les animaux lorsqu'il sont à jeun et surtout aux heures froides de la journée ou bien encore lorsqu'ils sont en sueur. Ces prescriptions, souvent violées par les indigènes, devraient être strictement appliquées.

Au cours d'un arrêt prolongé, on ne doit jamais baraquer, surtout sur un terrain froid, ni laisser immobiles des méhara en sueur.

Provisions. — Dans nos régions plus que partout ailleurs, s'applique le proverbe :

« On doit toujours conserver une poire pour la soif. »

Beaucoup de puits étant mal connus, et certains étant souvent taris, il est de la plus élémentaire prévoyance d'avoir constamment une réserve d'eau.

On économise beaucoup de temps à régler de la façon suivante l'emploi d'une journée de route : partir avant la pointe du jour, à jeun ; faire le café à une halte ; se remettre en route et marcher jusqu'au déclin du jour pour s'arrêter et préparer le repas du soir.

Façon d'éviter les blessures. — On doit préserver les méhara de la pluie, qui leur occasionne rapidement de graves blessures. Les animaux sont facilement blessés par le harnachement, l'été surtout et plus particulièrement ceux en bon état.

Notre expérience a démontré la valeur d'une précaution qui, d'apparence illusoire, n'est pas sans avoir une réelle importance. La voici : aux haltes, lorsqu'on desselle l'animal, l'emplacement de la rahala échauffé par des heures de marche, se boursoufle rapidement au contact froid de l'air extérieur ; une violente réaction se produit et peut donner naissance à une blessure douloureuse, présentant même certains dangers. On prévient à peu près sûrement cet accident en recouvrant l'emplacement de la rahala d'une bonne couche de sable fin. Le sable du désert, assez ténu, joue dans ce cas un double rôle : d'abord, agissant comme une éponge, il absorbe la sueur de l'animal qui, en s'évaporant directement sur sa peau, aurait rapidement

refroidi celle-ci, puis, se collant à son épiderme, il forme bientôt une couche mauvaise conductrice de la chaleur qui s'opposera à un refroidissement brusque du méhari. Cette mesure préventive d'origine indigène est assez souvent couronnée de succès.

Ménagements à apporter dans le service. — Lorsqu'on opère dans une zone dangereuse, il importe de ne pas imposer de trop grandes fatigues aux hommes.

On peut assurer sa sécurité tout en évitant d'imposer des dépenses d'énergie inutiles. La fatigue entraîne le sommeil des hommes de garde, ce qui peut avoir les plus graves inconvénients. Il est d'une prudence élémentaire de ne jamais surmener sa troupe ; son moral en dépend et c'est ce moral et non les balles qui triomphe de l'ennemi.

De plus, dans cette souricière aux entrées multiples qu'est le Sahara, ilest toujours bon de ménager ses forces, l'adversaire surgissant toujours à l'improviste.

En pays dangereux on ne doit pas s'encombrer d'une grande tente. Dans les régions où l'on devra séjourner, on emploiera une tente très basse sur laquelle le vent aura peu de prise.

En été, dans les régions sûres, la tente est avantageusement remplacée par la *zreïba*, petite hutte construite en branchages.

Cas d'alerte. — En cas d'alerte, les hommes, sur le commandement du chef de section, mettent pied à terre et se portent vivement dans la formation indiquée par ce dernier.

Les hommes chargés de tenir les chameaux en cas d'offensive, sont toujours désignés à l'avance. (Un homme par huit chameaux en moyenne).

PATROUILLES

Une petite patrouille n'est pas faite pour combattre mais bien pour prévoir les évènements. Son rôle est de rendre compte le plus tôt possible de ce qu'elle a vu.

Remarques générales. — La conduite d'une patrouille doit être des plus prudentes. Les hommes qui la composent doivent conserver constamment leurs cartouches.

La nuit, ils ne doivent jamais allumer du feu ni faire du bruit.

Le jour, la patrouille ne s'arrêtera que dans un lieu où elle pourra se dissimuler ; les montures ne seront pas dessellées mais seulement guidées (entravées). La préparation du repas, pouvant laisser des traces durables, sera faite sur un point retiré. On évitera ainsi les surprises d'un ennemi très expérimenté, auquel l'effectif restreint de la patrouille ne permettrait pas de répondre avantageusement.

Pour atteindre un puits, le chef de patrouille se tient à distance, en embuscade, et envoie des hommes le reconnaître par le côté le plus couvert et le moins fréquenté.

Une patrouille ne doit jamais stationner près d'un puits ; elle doit varier son itinéraire le plus possible.

Elle doit reconnaître soigneusement toutes les traces suspectes, même isolées, tout en se procurant tous les renseignements possibles et en vérifiant leur exactitude. Des hommes sûrs, connaissant le pays et bien montés, seront chargés de transmettre les renseignements recueillis.

Le lever du camp, après un certain repos, se fait avant la tombée de la nuit.

Dans le but de tromper la surveillance de l'adversaire, la patrouille ne doit jamais camper la nuit en un point où elle a séjourné le jour et où elle a pu être aperçue facilement à son insu.

Lorsqu'une patrouille a un but éloigné, elle doit être en force et disposer d'un nombre suffisant de sentinelles.

Patrouille en région très dangereuse. — Une patrouille, en région très dangereuse, marchera surtout la nuit et se reposera le jour.

Les animaux resteront sellés et muselés, même pendant le repos de la nuit.

Chaque fois qu'elle aura à traverser, la nuit, une zone suspecte, le chef fera museler les méhara deux ou trois heures avant d'atteindre un puits ; une corde sera placée autour du nez, près des yeux, pour ne pas gêner les naseaux. Le méhari étant ainsi muselé, est mis dans l'impossibilité de mugir. La corde doit être solide et bien placée.

Avant de s'engager dans un défilé ou tout autre point difficile le chef de patrouille s'arrêtera à son entrée et enverra deux hommes à pied en reconnaissance et ce n'est qu'après

leur retour qu'il donnera, s'il y a lieu, le signal du départ. De chaque côté de la gorge, un homme suivra et explorera la ligne de crète. On s'avancera à pied, l'arme à la main, la djebira (sacoche) de cartouches au côté, les méhara suivant derrière conduits par un ou deux hommes.

En pays dangereux, on doit dormir d'un sommeil léger ; pour cela on peut employer plusieurs procédés : se coucher sur un terrain non uni ; se couvrir moins que d'habitude ; se faire réveiller souvent, et se lever après un court sommeil. Les patrouilleurs s'habituent à ce sommeil de gendarme et, lorsqu'ils soupçonnent quelque danger, une sorte d'instinct les oblige à ne dormir que d'un œil.

Un faible détachement et une patrouille qui opère en région incertaine et qui craignent que leurs traces ne soient suivies, peuvent camper la nuit aussi simplement que sûrement en employant le stratagème suivant :

Arrivée à proximité du lieu favorable destiné à l'installation du camp, la petite troupe, sans s'arrêter, décrit un crochet en arc de cercle puis revient à peu de distance de ses traces sans toutefois les atteindre. Là elle campera. Le camp sera dissimulé. Les méhara seront harnachés et muselés et une sentinelle sera placée en un point d'où elle pourra surveiller les traces voisines sans être aperçue. Dans ces conditions, une surprise paraît à peu près impossible, par un assaillant suivant les traces. De plus, selon que l'ennemi qu'on a aperçu sans être vu de lui est de force supérieure ou égale, on se disposera à rétrograder, à supporter le choc ou à prendre l'offensive.

Les méhara muselés, très silencieux se prêtent bien, d'ailleurs, à une marche d'approche destinée à surprendre l'ennemi ou à lever le camp précipitamment et sans bruit.

La reconnaissance d'un puits dangereux ou que l'on croit occupé par l'ennemi se fera de préférence pendant la nuit, pour diverses raisons :

Le jour, les pillards de l'Ouest détachent des *chouafs* (quelques hommes en reconnaissance) qui, bien postés, peuvent surprendre nos patrouilles et les anéantir dans des guet-apens, ou tout au moins les reconnaître à distance.

La nuit, au contraire, l'approche du puits pourra se faire sans courir de graves dangers ; en se glissant habilement dans l'obscurité, la patrouille pourra y surprendre des conversations importantes, découvrir la façon de se garder de l'adversaire et

divers détails intéressants ; découverte, elle se sauvera aisément car les ténèbres la préserveront de la poursuite ennemie.

POURSUITES

L'ennemi à poursuivre au Sahara est souvent insaisissable ; il a pour lui la parfaite connaissance du pays et un entraînement extraordinaire qui permet à des piétons de franchir des distances étonnantes ; de plus, comme il opère à peu de distance de la frontière, il peut, le « coup fait », quitter notre territoire et se mettre à couvert.

La répression présente donc des difficultés toutes particulières. Une surveillance attentive de la frontière n'est pas suffisante ; il faut pouvoir disposer en même temps de moyens pour une poursuite rapide et bien organisée.

Avant de poursuivre. — Pour toute poursuite de courte durée, de quatre ou cinq jours environ, on se débarrassera, pour les laisser en lieu sûr, de tous les objets ou vivres d'utilité secondaire ce qui permettra d'alléger le chargement de l'animal tout en augmentant la provision d'eau, le précieux liquide du désert. Que de poursuites ont été arrêtées par le manque d'eau dans les chaudes plaines du Sahara ! En toutes circonstances, on devra se dire que l'ennemi le plus redoutable est encore la soif ; aussi, la provision d'eau devra-t-elle toujours dépasser les provisions normales.

Allures, soins du méhari. — Le méhari en bon état, bien conduit et portant un chargement en rapport avec ses forces, peut soutenir une allure de 10 kilomètres à l'heure sur un trajet variant de 100 à 120 kilomètres ; il peut couvrir en moyenne une centaine de kilomètres par jour, pendant quatre ou cinq jours consécutifs.

Des cas urgents se présentent fréquemment où il faut franchir de grandes distances dans le temps le plus court ; certains méhara, habilement conduits, ont réussi à franchir 180 à 200 kilomètres en vingt-quatre heures, mais peu de montures sont capables d'accomplir une semblable randonnée.

L'allure qui convient le mieux au méhari, comme il a été dit dans un chapitre précédent, est une allure moyenne telle que son petit trop ralenti et cadencé dit « trot touareg », qui donne une vitesse d'environ 9 kilomètres à l'heure. Ce train

permet à l'animal de parcourir de grandes distances et est peu fatigant pour le cavalier.

Il est de la plus haute importance pour tout méhariste de rester solidaire du mouvement de sa monture, dans le but d'éviter toute fatigue inutile à l'animal. Il se servira surtout de ses pieds pour activer ou régulariser l'allure en exerçant des pressions plus ou moins saccadées sur l'encolure de l'animal. On emploiera le *choucrate* (tige en fer de 25 à 30 centimètres de long) ou le bâton pour les méhara paresseux.

Au début de la poursuite, les méhara s'échauffent et tendent à augmenter progressivement leur vitesse. Une allure vive épuisant rapidement les animaux, ceux-ci, d'un naturel mou et têtu, s'obstineraient vite à ne plus marcher. Lorsque fatigué le méhari refuse d'avancer, on ne peut l'y contraindre, quel que soit le moyen que l'on emploie. On devra modérer les débuts fougueux de l'animal en ralentissant sa marche et en évitant tout mouvement brusque.

On doit toujours éviter de brutaliser l'animal et de lui faire prendre trop souvent le grand trot qui entraînerait un épuisement prématuré.

En terrain difficile, pierreux ou très mouvant, on marchera au pas et de préférence à pied. L'animal ne doit jamais être forcé. On pourra passer du trot touareg au trot ordinaire (10 à 11 kilomètres à l'heure) sur un bon sol.

On évitera soigneusement les pentes raides, qui incommodent le chameau et l'on préfèrera une route plate et détournée à un raccourci accidenté.

Dans le grand Erg, les dunes ont une direction générale Est-Ouest ; il est par conséquent facile de suivre une direction parallèle. Au contraire, la direction Nord Sud, coupant les dunes perpendiculairement offre de grandes difficultés ; on ne l'adoptera que dans le cas où elle sera seule possible ; il y aura alors avantage à disposer les méhara en file indienne, les premiers frayant un sentier qui adoucit les pentes et facilite la marche aux suivants. Les animaux de tête seront souvent changés en raison de la grande fatigue qu'ils éprouvent comme entraîneurs.

De temps en temps, les hommes marcheront à pied pour soulager le méhari et rétablir le fonctionnement normal des organes troublés par les soubresauts de la course.

Le baraquage étant très fatigant pour l'animal on l'évitera

facilement en sautant à terre sans faire baraquer le méhari, chaque fois que l'on aura à descendre.

On devra éviter de faire boire les méhara au début de la poursuite. Dans le cas d'absolue nécessité, on ne leur laissera absorber que quinze à vingt litres d'eau. Au cours de la poursuite, il est parfois nécessaire de désaltérer les animaux. On limitera le plus possible la quantité de boisson et l'on se mettra en marche aussitôt qu'ils auront été abreuvés ; on s'abstiendra toujours d'abreuver les méhara avec de l'eau trop froide.

Les animaux gras peuvent boire une grande quantité d'eau sans aucun inconvénient. Il n'en est pas de même des maigres, sur lesquels l'eau produit un véritable affaiblissement ; ils ne devront être abreuvés que modérément jusqu'au terme de la poursuite.

MÉHARISTES SEULS

Il sera bon de ne jamais envoyer seul, un méhariste à distance.

Un méhari, voyageant seul, ne marche qu'à regret ; il ne marche qu'autant qu'on le pousse, car c'est contre son gré qu'il s'éloigne du troupeau. Il s'épuise facilement et se fatigue d'autant plus promptement qu'il n'a pas autour de lui d'autres méhara pour l'entraîner.

C'est en troupeau, en effet, que vivent et pâturent les chameaux. Ils sont fortement attachés à cette vie en commun. Un méhari suivra tout naturellement un autre méhari qui le précède et le second se fatiguera moins que le premier pour la raison qui fait que le coureur suit facilement son entraîneur sans s'épuiser. Et plusieurs, s'entraînant les uns les autres, donneront de meilleurs résultats et une vitesse supérieure que s'ils sont employés isolément.

Le méhariste énervé par l'inquiétude constante que provoque son isolement et par les hésitations de sa monture se démoralise en peu de temps et s'abandonne aux idées noires.

FAÇON D'OPÉRER DES MALFAITEURS

Les brigands composant les djiouch ou les rezzouat ont recours aux stratagèmes suivants pour dissimuler leurs traces et l'importance de leur troupe.

Pour ne pas laisser de traces suspectes en une zone qu'ils redoutent, ils forment la file indienne ; chaque individu marche dans l'empreinte laissée par l'homme de tête qui marche sur des parties dures du sol ne cédant pas au pied.

Parfois, ils se divisent en petits paquets marchant à des distances variables dans le but de ne pas éveiller l'attention des habitants ou des personnes qu'ils redoutent, en se présentant sous un nombre restreint.

Pour dépister l'adversaire, ils ne traversent presque jamais franchement une route fréquentée ; ils atteignent ce chemin par une direction perpendiculaire, le suivent sur un parcours de plusieurs kilomètres puis le coupent à un endroit insoupçonné. C'est-à-dire qu'ils ne traversent jamais perpendiculairement un chemin fréquenté et qu'ils essayent d'établir une solution de continuité à leurs traces qu'on ne pourra plus retrouver qu'aux endroits abrités du vent.

DE LA FAÇON DE POURSUIVRE

Lorsque l'effectif dont on dispose est à peu près double de celui du djich ou du rezzou à poursuivre, il y a avantage à le fractionner en deux groupes d'égale force. Pendant que l'une des fractions opère la poursuite en suivant les traces, l'autre essaie de rattraper les malfaiteurs en recoupant les mêmes traces, c'est-à-dire en se portant directement et très rapidement sur un point avancé, se trouvant sur la direction probable de la retraite des fuyards. Ainsi traqués par deux forces distinctes, les malfaiteurs ont un champ de retraite moins vaste et sont moins libres dans leurs mouvements. Si la poursuite est assez rapide, elle sera souvent couronnée de succès.

Si l'on se trouve dans un cas d'insuffisance numérique d'effectif, l'une ou l'autre des tactiques sera employée suivant la nature du pays à parcourir.

En pays difficile et accidenté, on recoupera toujours les traces, ce qui donnera de l'avance sur les fuyards.

On s'efforcera de les atteindre avant leur arrivée dans les oueds broussailleux ou les montagnes environnantes qui leur assureraient un refuge facile.

En pays plat, où les traces sont apparentes, on les poursuivra en les suivant constamment, excepté dans certaines circonstances particulières où il y a avantage évident à recouper.

Au cours d'une poursuite en recoupant, dès qu'on a atteint la zone de passage probable des fuyards, il est prudent de s'arrêter et d'envoyer deux patrouilles, composée des meilleurs méharistes reconnaître la région à 15 ou 20 kilomètres dans deux sens diamétralement opposés pour s'assurer du passage en ces lieux des malfaiteurs. Ce n'est qu'à la rentrée de ces reconnaissances que le chef de détachement prend une décision sur la conduite à adopter.

Les bandits marocains qui se sentent « traqués » ont recours à des ruses diverses pour nous tromper et nous lancer sur de fausses pistes. C'est ainsi que, dans un changement brusque de direction, ils opèrent sur un terrain pierreux ou accidenté où les traces sont peu ou pas apparentes. Si les poursuivants ne s'aperçoivent pas à temps du stratagème, ils continueront directement tout en s'éloignant de plus en plus de l'ennemi.

Parfois encore, la nuit, les pillards de l'Ouest, pour échapper à notre surveillance allument dans leur camp de grands feux répandant des nuages de fumée qui, tout en obscurcissant l'atmosphère attirent l'attention de nos troupes. Ils en profitent pour se glisser silencieusement à travers nos lignes de sentinelles et fuir sans être aperçus. Ils complètent la mystification en attachant dans leur camp un chameau qui, seul, mugit et s'agite, semblant ainsi démontrer leur présence. Si la ruse n'est pas éventée à temps, elle permet aux malfaiteurs de prendre une avance qui les sauvera.

FAÇON D'EXPLORER LES ALENTOURS D'UN PUITS SUSPECT

Les puits attirent les malfaiteurs car c'est là qu'ils peuvent s'approvisionner presque exclusivement en eau, exception faite toutefois pour certaines époques de l'hiver ; de plus, les puits sont sur les grandes routes du désert ; aussi sont-ils souvent fréquentés.

Les djicheurs savent bien d'ailleurs que c'est surtout aux alentours des points d'eau que l'adversaire va recueillir les renseignements ; aussi, s'ingénient-ils à dissimuler habilement leurs traces aux abords des fontaines du bled. Pour cela, ils procèdent de la manière suivante : pour atteindre le puits, ils disposent à 50 ou 100 mètres de l'ouverture des touffes d'herbe, des pierres ou des morceaux de bois en ligne continue ou

espacés à la distance d'un pas ordinaire ; ils peuvent ainsi atteindre le puits et s'en éloigner sans laisser d'empreintes sur le sol. Arrivés à l'eau, deux ou trois des plus habiles djicheurs, séparés du groupe embusqué aux environs, remplissent soigneusement leurs outres. A cet effet, l'un d'eux descend au fond du puits et les autres veillent à ne laisser aucune trace de leur passage aux alentours immédiats de l'ouverture.

Donc, pour explorer les alentours d'un puits, on devra d'abord s'assurer s'il existe des traces à l'intérieur du puits, et contourner celui-ci à une distance d'environ 200 mètres en examinant attentivement les endroits à sol mouvant où les empreintes sont toujours profondes. On reconnaîtra si les malfaiteurs se sont servis de pierres ou d'objets divers pour arriver au puits. En ce cas, les objets considérés auront creusé dans le sol des empreintes anormales, à moins qu'un vent fort n'ait soufflé depuis le passage des djicheurs.

La nuit, pour reconnaître un puits ou tout autre point que l'on soupçonne occupé par l'ennemi, on marchera nu-pieds, en faisant le moins de bruit possible ; cela permettra souvent de surprendre inopinément l'adversaire au repos.

POURSUITE DANS L'OBSCURITÉ

Les pillards de l'Ouest opèrent généralement par les nuits noires, confiants en la protection de l'obscurité qui leur permet de prendre de l'avance. Si la nuit est assez claire leurs traces resteront apparentes dans la hamada ou dans le grand Erg ; mais, par les nuits noires, on ne peut les suivre qu'avec les plus grandes difficultés et en ralentissant l'allure.

Dans l'obscurité, on se servira avantageusement d'un falot qui donnera la direction générale des fuyards et permettra de recouper les traces et de reconnaître certains cols, puits ou défilés se trouvant sur leur ligne de retraite.

Dans ce cas, le groupe des poursuivants sera précédé de quelques « pisteurs » indigènes qui ont une connaissance approfondie de la région et une grande expérience de la façon d'opérer des djicheurs.

Les pisteurs devront être fréquemment relevés en raison de la fatigue imposée par ce travail.

FAÇON DE COMBATTRE

Tactique des tribus marocaines ennemies. — Les tribus de la frontière marocaine bordant le Sahara français ont conquis, à juste titre, un renom d'audace, de bravoure et même d'extrême habileté.

Ayant de bonne heure asservi de vastes régions sahariennes auxquelles ils imposaient par les armes de lourds tributs, les pillards du désert n'ont cédé le pas qu'à nos vaillantes troupes ; ils n'ont pourtant pas, devant notre domination, renoncé à leurs mœurs de bandits.

Le Français installé, ayant pris sous son égide les populations sahariennes, c'est vers l'envahisseur qu'ils se sont tournés. C'est à nos braves troupes sahariennes, surtout à leurs détachements isolés, c'est aux caravanes de nos sujets ou à nos courriers qu'ils font une guerre inlassable et sans merci.

Souvent, trop souvent, leurs attaques aussi insolentes qu'inopinées ont été couronnées de succès. Nous avons dû assister à des agressions, où nos soldats se voyaient contraints de tourner le dos à l'ennemi, malgré leur vaillance, où nos courriers étaient pillés et nos convois dévalisés.

Fort heureusement, ces expériences nous ont instruits ; nous avons saisi la tactique de nos ennemis et nous pouvons aujourd'hui leur opposer une défense rationnelle.

Les brigands du désert, en bandes plus ou moins nombreuses, qu'on appelle *djiouch* ou *rezzouat*, procèdent toujours par embuscade ou surprise. C'est à l'affût, cachés dans une position avantageuse, comme des fauves qui attendent leurs victimes, qu'ils épient une patrouille ou une faible caravane pour ouvrir le feu et lui tomber dessus, la disperser et la détruire, tout au moins la piller.

Ils n'attaquent jamais franchement un fort détachement ; ils ne l'abordent que par un chemin détourné et en essayant de le surprendre à une heure tardive ou matinale où la demi-obscurité les favorise.

L'agression est toujours violente ; c'est une rafale de coups de feu accompagnés de cris sauvages et aigus. Les assaillants concentrent tous leurs efforts dans le premier contact, unissant la vivacité de la fusillade à leur tintamarre pour démoraliser nos hommes. Cette attaque peut d'autant plus jeter le désordre

dans les rangs, qu'elle se produit dans le demi-jour et à un moment où il est impossible de se rendre compte de la force de l'assaillant ; on n'aperçoit que des ombres endiablées qui s'agitent, hurlant et crachant de la mitraille, tels de véritables démons.

C'est la minute la plus critique du combat, car si ce premier assaut ne leur livre pas la position, ils changent tout à fait de tactique ; leur tir est ralenti et leurs cris cessent. Ils useront néanmoins, pour triompher, d'un grand nombre de stratagèmes, qui souvent leur réussissent.

Pendant l'engagement, ils se divisent en groupes de bons et mauvais tireurs. Ces derniers attirent l'attention de nos rangs en occupant des positions sans grande importance stratégique, les bons tireurs étant embusqués par petits paquets en des lieux insoupçonnés et d'où ils pourront nous infliger de sérieuses pertes.

Ils trompent également sur leur position réelle en simulant sur certains points des têtes d'hommes, formées de chéchias recouvrant des paquets de chiffons ou des touffes d'herbes. Cette ruse provoque non seulement des tirs en pure perte, en immobilisant une partie de nos combattants, mais renseigne en même temps l'ennemi sur la précision de notre tir, à laquelle il subordonnera ses mouvements. Il est évident que les assaillants seront d'autant plus audacieux que nos balles seront plus mal dirigées. Au début d'un tir, on devra donc s'assurer qu'on tire bien sur un ennemi et non sur une silhouette.

Lorsque le terrain est favorable, les sahariens tentent fréquemment d'habiles mouvements tournants à grandes distances, et pratiqués avec une rapidité extraordinaire. C'est un écueil à éviter.

Dans l'attaque d'un groupe de méharistes, ils essayent toujours de s'emparer des montures ; à cet effet, ils se divisent en deux parties. Les uns tiennent le camp en respect, les autres ont en vue la capture des animaux.

Poursuivis de près, ils n'acceptent le combat que dans une position qui leur est favorable. Dans un col, par exemple, un petit groupe de combattants pourra résister à un agresseur bien plus nombreux. C'est ainsi qu'ils opèrent lorsqu'ils veulent préserver un butin ou une prise contre un ennemi supérieur en force. Une partie arrête les poursuivants pendant

que la deuxième fraction s'arrête et prend le large. Ce n'est que lorsque leurs biens sont hors d'atteinte que les premiers lâchent pied à leur tour.

Précautions à prendre par un groupe de méharistes à l'approche d'un combat imminent. — Les méhara auront une corde enroulée autour du cou ; les animaux rentreront au camp avant la tombée de la nuit et ne le quitteront le matin qu'au lever du jour. Le piquet chargé d'assurer la sécurité du pâturage précèdera toujours le troupeau, qui sera flanqué par quelques éclaireurs. Toute région boisée ou accidentée sera fouillée avec soin avant l'arrivée des animaux.

En cas d'attaque, les méhara seront rapidement rassemblés et ramenés au camp, en suivant une direction opposée à celle de l'ennemi ; on ne marchera qu'avec les plus grandes précautions pour éviter de tomber dans un guet-apens ; si le retour au camp est impossible, la garde du pâturage se mettra sur la défensive ; à cet effet, elle choisira vivement un emplacement propice à sa défense et y conduira le troupeau, tout en surveillant les mouvements de l'assaillant.

Au moment de l'attaque, une partie des hommes prend position, la fortifie et se prépare à tirer, pendant que les autres baraquent les méhara et entravent fortement les deux membres antérieurs des animaux, soit avec des chèches, soit avec des burnous ou gandouras, coupés en lanières. Si le temps le permet, on mettra l'*arzema* (rêne du nez) à chaque monture, de façon à avoir les méhara prêts, soit à prendre la fuite, soit à changer de position.

Le chef de pâturage devra s'efforcer de rester en communication avec le camp, soit pour lui demander main-forte, soit pour profiter d'une occasion favorable de fuite vers le reste du détachement.

Nous avons remarqué dans divers combats que nos ennemis de l'Ouest visent particulièrement les chefs ; les gradés français tombent généralement dans de grandes proportions sous les balles meurtrières. Il est donc de toute nécessité, pour les gradés, d'adopter pour l'action des tenues semblables à celles des hommes et de se fondre dans la troupe en évitant, autant que possible, tout geste ou commandement qui peut les désigner à l'adversaire.

DISPOSITIONS DE COMBAT

On adoptera, pour les Beraber ou toute autre tribu marocaine belliqueuse, une tactique semblable à la leur, tactique faite de surprise et mêlée d'audace et de prudence.

On essayera de tomber sur l'ennemi à l'improviste, une surprise étant une demi-victoire.

Les hommes seront fractionnés selon leurs aptitudes individuelles avec le plus grand soin.

Le début de l'attaque devra être violent, impétueux ; une rafale de plomb, mêlée même à des cris, pourra semer la panique ou démoraliser l'ennemi. Le calme devra succéder à cette fougue passagère et l'on ne devra plus tirer qu'avec précision, baïonnette au canon dans la plupart des cas.

Les gradés français devront chercher à maintenir, par tous les moyens possibles, le sang-froid dans les rangs ; le calme est l'un des premiers facteurs du succès. Le tireur qui se possède, voit et juge, tous ses actes sont raisonnés ; celui qui perd la tête au moment du danger n'agit plus qu'instinctivement et, par ses imprudences, risque sa vie et compromet celle des autres, que son exemple démoralise.

Le courage n'a d'effet appréciable qu'autant qu'il est mesuré et raisonné, et c'est dans les moments où l'affolement gagne les esprits qu'il appartient aux chefs de montrer le plus de sang-froid et de décision.

Les cris pour échauffer un combat ne seront tolérés qu'au commencement de l'action.

En terrain plat, pour changer de position ou approcher de l'ennemi fortement retranché, on emploiera la marche rampante, la tête de chaque homme étant protégée par un bouclier d'occasion (champignon du désert, sac rempli de sable, etc.) qu'il emportera dans sa marche. Pour se déplacer dans un sens latéral, l'homme se roulera sur le sol, dans la direction commandée par les circonstances.

On ne peut formuler aucune règle précise sur ces mouvements ; tout sera subordonné aux circonstances ; ainsi, dans nombre de cas, ces déplacements devront s'effectuer par petits paquets irréguliers. En terrain découvert, on emploiera la marche en zig-zag, rapide et saccadée ; toutefois, on ne devra jamais précipiter ces sortes de mouvements ; la vitesse en sera calculée d'après le but visé.

Au besoin, pour tenter un coup audacieux, on choisira des hommes éprouvés.

La combinaison suivante peut également être avantageuse en certaines circonstances : pour se porter en avant sur l'ennemi, on se divise en deux groupes, l'un qui avance par bonds successifs, pendant que l'autre tire violemment sur l'adversaire. Pour battre en retraite, une disposition inverse pourra être adoptée.

Ces divers mouvements combinés pourront être effectués à seule fin d'attirer l'ennemi dans un guet-apens ou dans une position qui lui serait défavorable.

L'ennemi à combattre, usant presque toujours de ruse ou tendant fréquemment des pièges, on ne livrera jamais assaut à une position sans l'avoir soigneusement reconnue.

Au début de l'action en terrain découvert, la moitié de la troupe s'occupe à creuser un trou-abri pendant que l'autre partie tire.

On se retranchera le mieux possible et l'on masquera le corps du tireur par des touffes ou des branchages quand le temps le permettra ; cette précaution, tout en augmentant la précision du tir, diminuera l'efficacité de celui de l'ennemi.

Pour se protéger, on emploiera par ordre de valeur, du sable fin, de la terre, des champignons du désert, une musette en cuir ou un mezoued rempli de sable (dans la plupart des cas, la balle ne traverse pas la musette). La musette en cuir sert en même temps d'appui au tireur.

Les guerbas, remplies d'eau, seront mises à l'abri des balles pour qu'un manque d'eau ne vienne pas obliger à une capitulation.

On ne manquera pas de provoquer la division du feu de l'ennemi, tout en faisant converger le nôtre, ce qui en augmentera l'efficacité. On n'entourera jamais un ennemi en plaine rase, pour que nos balles ne fassent pas de victimes dans nos propres rangs.

Les mouvements tournants, même audacieux, pratiqués à plus de 200 mètres, donnent souvent d'heureux résultats, surtout si l'on réussit à prendre l'ennemi de flanc.

Ces mouvements ne sont exécutés que par une partie de la troupe, l'autre fraction ouvrant un feu violent sur l'ennemi quelques minutes avant de commencer l'opération.

Pendant un engagement, il est bon que, dans certaines circonstances, chaque chef de groupe autonome dispose d'un homme qui, ne tirant pas, est chargé d'observer les mouvements de l'ennemi pouvant échapper à la vue du chef. C'est là une prudente précaution, qui pourra provoquer des décisions opportunes.

Si le camp est attaqué à un moment où les animaux pâturent, on doit se replier sur le pâturage le plus tôt possible.

Il importe, au cours d'un engagement, de conserver le soleil et le vent dans le dos des hommes. En face, le premier augmenterait dans de fortes proportions les difficultés du tir, le deuxième aveuglerait les hommes par la poussière et le sable soulevé.

Tout au contraire, on doit chercher à laisser le soleil dans la direction de l'ennemi ; celui-ci, en effet, est généralement composé de vieux malfaiteurs toujours en quête de nouveaux coups de main à tenter. Leurs armes, dans ces voyages continuels, perdent leur bronzage et l'acier est mis à nu, prenant ainsi une couleur blanchâtre, qui réfléchit très bien les rayons solaires. Cette réflexion empêchera le tireur de bien viser. A cette réverbération de l'arme s'ajoute celle du sol qui est tellement puissante dans les dunes, que la rétine, violemment impressionnée, est incapable d'apprécier les distances même des objets peu éloignés. Non seulement dans ces conditions le tir de l'adversaire sera défectueux, mais on pourra, à certains moments, exécuter des mouvements inaperçus à la faveur du soleil. C'est d'ailleurs le phénomène de la réverbération qui explique le nombre restreint de nos morts au cours de certains combats où l'ennemi a subi de fortes pertes.

De plus, avec le soleil dans le dos, il est souvent possible de déterminer les points de chute des projectiles et, par conséquent, de rectifier son tir rapidement.

APRÈS LE COMBAT

Tombant aux mains des Beraber ou autres ennemis du même acabit, nos blessés, français ou indigènes, ont à supporter les plus horribles cruautés. C'est sur le blessé sans défense, tombé en faisant son devoir, que les Marocains,

lâches et barbares, se vengent et donnent libre cours à leur haine inplacable. Ils font subir à tous, blessés ou morts, d'horribles mutilations. C'est pourquoi l'on devra toujours mettre les blessés et les morts hors d'atteinte de l'ennemi.

On ne doit donc avancer que prudemment sur le champ de bataille et n'aborder qu'avec défiance les blessés ennemis ; car, blessés, les bandits du désert simulent souvent la mort pour échapper à notre capture. Certains même attendent le passage de nos hommes à leur portée pour décharger sur eux leur revolver ou leur fusil par un mouvement aussi soudain qu'imprévu.

ENTRETIEN DES PUITS

Des puits ont été creusés sur les grandes routes des caravanes ou au centre des pâturages.

Leur nombre limité et l'absence de nappe aquifère souterraine, les rend précieux au plus haut point. Leur entretien doit être aussi soigné que constant.

Entretien. — Un puits délaissé ne tarde pas à se remplir de matériaux étrangers, tels que : sable poussé par le vent, débris de bois, insectes, serpents même.

A l'œuvre du temps vient s'ajouter l'œuvre des pillards du désert, qui ne respectent que les puits qui leur sont utiles. Dans le but de nuire à ses adversaires ou de retarder une poursuite, ils les comblent de sable, de pierres, de branchages ou d'animaux invalides ou morts ; ils vont même jusqu'à empoisonner l'eau en y introduisant certaines plantes vénéneuses, comme la *moulbina*, le *fersig*, l'*amynaya* et l'*adège* ; les deux dernières sont des poisons violents.

Si l'on ne peut empêcher le vandalisme des bandits, on peut prévenir presque totalement les méfaits des éléments par un aménagement approprié de l'ouverture des puits que l'on dispose de la façon suivante :

1° On réduit la bouche du puits à environ 0m75 de diamètre;

2° On la protège par un mur en pierres sèches ou de bois de 30 à 40 centimètres au-dessus du niveau du sol;

3° On couvre l'ouverture du puits soit avec une sorte de trappe tressée au moyen de branchages ou composée de morceaux de bois ajustés soit encore avec une grande pierre *ad hoc*.

Ces précautions, à moins qu'il n'y ait malveillance, suffisent pour préserver le puits du sable ou des insectes.

On peut se dispenser de recouvrir la bouche du puits pourvu qu'on le protège par une margelle de pierres qui s'oppose à l'ensablement.

SOINS A DONNER AUX ARMES

Les Compagnies Sahariennes sont armées de la carabine de gendarmerie. C'est en effet l'arme la plus pratique pour le désert. Le fusil Lebel, modèle 1886, est trop lourd, pas assez facile à manier et trop encombrant pour des troupes appelées à des déplacements continuels. La carabine, d'un poids réduit au minimum, est d'une manœuvre facile ; c'est l'arme qui convient dans le bled. Au Sahara, le principal avantage de la carabine sur le Lebel est celui de s'enrayer plus difficilement, grâce à son mode de chargement et son mécanisme peu compliqué.

Dans le désert de sable, les armes exigent des soins différant totalement de ceux employés habituellement. Les pluies n'y sont plus à craindre. S'il pleut, c'est rarement ! De plus, l'absence de vapeur d'eau dans l'atmosphère, un air presque toujours sec, rendent la rouille à peu près impossible. Le redoutable, c'est le sable ou la poussière que soulève le sirocco ; des grains ténus ont vite fait de se glisser dans le mécanisme qu'ils enrayent, surtout si l'arme est graissée, car la graisse forme colle avec le sable. Il arrive ainsi, parfois, qu'un tireur est annihilé dans un combat par une arme enrayée ou qu'il perd un temps précieux au nettoyage de son mousqueton.

Donc, le Saharien devra s'abstenir de graisser toutes les parties extérieures de son arme. Le seul point à graisser est la rampe hélicoïdale dans le but d'éviter l'enrayage.

Nous croyons devoir signaler un procédé pratique qui permet d'ouvrir la culasse d'une carabine enrayée par le sable. Il suffit de placer les deux pousses sur la crête quadrillée du chien en appuyant fortement d'avant en arrière.

On évitera autant que possible le contact du mousqueton avec le sable, dont le frottement enlèverait progressivement le bronzage qui, par sa couleur noire, facilite le tir.

CHAPITRE II

COMPAGNIES SAHARIENNES

GRADÉS FRANÇAIS

Les Compagnies Sahariennes sont divisées en plusieurs pelotons, commandés chacun par un officier. Ces pelotons sont encadrés de gradés français : adjudants, maréchaux-des-logis, brigadiers.

A l'instar d'un maghzen, une compagnie saharienne est composée de recrues indigènes en ce qui concerne les éléments de marche.

Or, dès qu'un officier a sous son commandement direct un groupe d'une centaine d'indigènes, il sent très vite la nécessité d'avoir de précieux auxiliaires français pour le seconder dans sa lourde tâche de campagne. Ce besoin se fait sentir encore plus impérieusement au cours d'un engagement.

En général, les indigènes encadrés font une besogne supérieure à celle qu'ils feraient s'ils étaient livrés à eux-mêmes.

Nous ajouterons qu'il est difficile pour un officier seul, de surveiller utilement un grand nombre de combattants au cours d'un engagement, surtout lorsqu'il a affaire à forte partie, ce qui est presque toujours le cas.

L'officier suivra d'autant plus facilement les mouvements de l'assaillant, qu'il aura sous la main quelques gradés français, qui contribueront, dans une très large mesure, à obtenir le calme parmi les hommes. Le calme régnant, le chef aura toute sa liberté d'action pour assurer l'heureuse issue du combat.

Au cours des différents engagements, on a pu constater que les indigènes placés auprès des gradés français gaspillaient beaucoup moins de munitions que les autres.

De plus, si l'officier, étant seul comme français, était mis hors de combat, le désordre ne tarderait pas à régner dans les rangs.

Dans pareil cas, un gradé indigène n'aurait jamais l'autorité et l'ascendant voulus pour contenir les hommes. Par contre, les indigènes acceptent tout naturellement l'autorité d'un

gradé français, de grade inférieur à l'officier, mais que sa qualité de Français désignera d'office pour le remplacer, le cas échéant.

Il arrive souvent que des détachements occupent des régions très éloignées et que les officiers qui les commandent se trouvent dans l'obligation de s'absenter momentanément. Dans ce cas, le rôle des gradés français est de les remplacer dans leur commandement. Leur prestige et leur autorité s'en accroissent d'autant aux yeux des indigènes.

En temps ordinaire, alors même que l'officier est présent au détachement, de multiples petits travaux et des missions délicates, dont on ne peut charger des gradés indigènes, sont avantageusement effectués par les gradés français.

Dans une troupe de très faible effectif, les indigènes s'entendent très bien entre eux pour l'exécution du service courant. Mais dès que l'effectif devient tant soit peu élevé, si l'on veut que les divers services soient assurés sans tiraillements, il est bon que des gradés français en soient chargés. Les gradés indigènes ont l'habitude de soulever un tas de questions étrangères au service ou de convenance personnelle.

Tandis que les indigènes acceptent très volontiers d'être commandés par des gradés français au courant de leurs habitudes, ils subissent péniblement le commandement d'autres indigènes.

Dans un groupe abandonné au commandement d'un indigène, ce dernier ne réussit pas toujours à imposer son autorité. Il se forme, parmi ses hommes, deux partis : l'un qui lui est favorable, l'autre défavorable. Les indigènes ayant l'esprit de contradiction très développé, il en résulte de plus ou moins bons résultats, suivant que c'est l'un ou l'autre des partis qui domine.

Bien souvent même, pour des questions de pâturages ou autres, les indigènes prennent pour principe de faire passer leur propre intérêt personnel avant l'intérêt général de la troupe.

Nous dirons encore qu'au cours de l'accomplissement d'une mission de confiance, les gradés français se conforment strictement aux ordres reçus, ce qui ne les empêche pas de faire preuve d'initiative si les circonstances les obligent à modifier les instructions reçues. C'est là un point délicat,

qui nécessite de la part du gradé beaucoup d'initiative et de savoir-faire personnel.

Les indigènes n'offrent guère les mêmes garanties.

Dans certains cas un gradé français peut faire un relevé d'itinéraire, chose très appréciable dans un pays peu connu.

Quand il y a lieu d'aller vite, un gradé français, au courant de son service, conduira dans d'excellentes conditions, une patrouille au but assigné, en s'aidant, toutefois, des indications des indigènes sous ses ordres, dans le cas où ses connaissances personnelles ne seraient pas suffisantes.

Conditions que doit remplir un gradé français pour faire utilement son service. — Pour rendre les multiples services que le commandement attend de lui, le gradé français étant souvent livré à lui-même, doit remplir de nombreuses conditions. Voici les principales :

1e Etre vigoureux pour pouvoir résister aux lourdes fatigues qu'il aura à endurer ;

2o Etre très au courant de la vie du bled et montrer beaucoup de goût pour son genre de service ;

3o Avoir une solide expérience des mœurs et coutumes arabes ;

4o Avoir une connaissance suffisamment étendue de la langue arabe pour qu'il puisse se faire comprendre par ses hommes.

Si toutes ces conditions et connaissances spéciales sont nécessaires pour la bonne exécution du service courant, elles acquièrent une bien plus grande importance au cours d'un engagement, pendant lequel on aurait à redouter les plus funestes conséquences si tous les gradés français présents étaient de jeunes sahariens inexpérimentés.

Il est une chose qu'il faut dire et répéter, c'est que l'expérience de la vie au désert et dans les régions de la frontière ne s'acquiert que par suite d'une longue pratique.

Le gradé français devra aussi savoir se faire estimer de ses hommes. Lorsqu'un homme commettra une faute grave, il le punira ; mais il devra constamment se rappeler qu'on peut être très énergique, sans pour cela, oublier la justice et la bienveillance. Ainsi, il se fera aimer de ses inférieurs, des indigènes surtout qui savent parfaitement juger leurs fautes

et en supporter les conséquences, mais qu'une punition infligée à tort blesse profondément dans leur amour-propre.

Il devra aussi savoir se faire respecter des hommes et gagner leur confiance. Pour cela, il évitera de se livrer en leur présence à des actes ou des écarts qui pourraient contribuer à diminuer son autorité morale.

Il s'attachera à connaître le caractère et les aptitudes des indigènes placés sous son commandement direct ou susceptibles d'y être placés. Il pourra ainsi, suivant les circonstances, les employer selon leur valeur individuelle ce qui a une importance capitale.

Les indigènes obéissent machinalement et sans aucun esprit de révolte à un gradé qui leur inspire le respect et confiance. Un bon gradé français qui sait les mener, arrive à obtenir d'eux les résultats les plus surprenants au cours des circonstances les plus périlleuses. Le mobile qui pousse alors les indigènes à faire de semblables sacrifices n'a rien à voir avec les questions de crainte ou de discipline, mais il ressort d'une sorte d'amitié puissante du bled qui leur impose le respect et la confiance qu'ils ont en un gradé intelligent qu'ils savent capable de les sortir de plus d'un mauvais pas. Cette amitié ne s'acquiert qu'à la longue et encore faut-il employer un tact tout spécial pour se l'attirer.

Il faut avoir beaucoup voyagé dans le bled pour se faire une idée exacte de ce qu'une petite troupe se sent forte lorsque le gradé qui la commande connaît bien tous ses hommes. Ces derniers, en effet, sachant que celui-ci ne risquera pas inutilement leur vie, marcheront sans arrière-pensée. Même au cours d'un engagement où l'ennemi sera supérieur en nombre, ils garderont un calme relatif, ce qui aidera beaucoup le gradé à sauver la situation. Tandis que s'ils sont commandés par un gradé dont le savoir leur inspire de la méfiance, ils ne tarderont pas à perdre toute retenue ; une terreur s'emparera de leur esprit et la détestable débandade ne pourra être évitée.

Les indigènes, habitués à la vie nomade dès leur enfance, ont un sens pratique très développé qui leur permet de juger rapidement un gradé à ses moindres façons de faire. Ils savent discerner à l'avance ceux sur lesquels ils pourront se reposer entièrement au point de vue de leur sécurité.

Les gradés français devront être bien montés. Ils pourront

ainsi se montrer très entreprenants et lorsqu'un effort de longue haleine devra être fourni, ils pourront mener bon train, entraîner au besoin leurs hommes, et n'être, en aucun cas, la cause d'un ralentissement d'allure. Le cavalier que ne fatigue pas un bon méhari sera dans les meilleures dispositions possibles pour s'occuper des détails du service en arrivant à l'étape.

Au point de vue de la religion, nous recommanderons de ne jamais rien faire en présence des indigènes qui puisse froisser leurs croyances. Bien au contraire, on devra s'efforcer de respecter leur opinion en pareille matière et on leur laissera une entière liberté pour l'accomplissement de leurs pratiques religieuses.

Nous avons pu remarquer que les indigènes les plus religieux n'étaient pas du tout de mauvais sujets : les principes moralisateurs de leur religion contribuent beaucoup à les écarter des vices et des défauts surtout de l'ivrognerie,...... auxquels ils sont trop facilement enclins au contact de notre civilisation.

LA DISCIPLINE

La discipline, la force principale des armées, est la pierre de voûte des Compagnies Sahariennes. Car, ici, il est des circonstances où la moindre défaillance peut provoquer des catastrophes.

Toutefois, c'est une discipline qui doit différer de celle des troupes régulières. Cette différence s'explique par le changement du milieu et par des conditions de service toutes particulières.

Dans ces vastes horizons déserts et solitaires qu'offre le Sahara, il est indispensable que le gradé ait des relations fréquentes avec ses subordonnés. On ne s'en étonnera nullement si l'on pense que des détachements méharistes vivent des mois entiers aussi isolés dans le désert que l'équipage d'un navire voguant en plein Océan. Et, tandis que le passager peut contempler le flot toujours en mouvement, nos sahariens ont pour tout spectacle l'Erg ridé et immense, qui donne l'impression d'une mer, mais d'une mer sombre, paisible et endormie d'un éternel sommeil. La vie des gradés et des hommes, déjà si monotone, serait-elle possible si les

principes de la rigoureuse discipline ordinaire étaient appliqués ?

Non ! dans l'intérêt même du service les relations de gradé à subordonné devront être bienveillantes. La discipline sera paternelle au possible, tout en restant ferme.

Les hommes ne seront jamais taquinés pour de légers oublis dans le service, mais il importe de les habituer à obéir franchement, à ne jamais rien marchander à un chef et à agir toujours mus par le sentiment du devoir. Tout écart à ces principes sera impitoyablement sanctionné en toute circonstance ; on n'oubliera pas que l'excès d'indulgence incite à faire le mal.

On excluera autant que possible les punitions légères qui énervent les chefs et les subordonnés sans résultats. La bienveillance, la bonté même, seront de règle dans les rapports avec les sahariens ; par cette mansuétude, suivie de fermeté dans les cas opportuns, le gradé s'attachera ses subordonnés, tout en augmentant son prestige : il réussira ainsi à avoir une troupe bien « en main » chose qu'il est si difficile d'atteindre.

Du reste, notre expérience personnelle nous a prouvé que les chefs qui ont tiré le meilleur parti des sahariens sont ceux dont le commandement était d'une grande fermeté mais d'où n'était pas exclue la bonté ; ce qui signifie, en d'autres termes, que, pour bien commander aux sahariens « il faut avoir une main de fer sous un gant de velours ».

RECRUTEMENT

Il nous reste à donner quelques aperçus sur le recrutement de nos sahariens.

Les Compagnies méharistes sahariennes ont été créées dans le but de défendre notre frontière marocaine du Sahara contre les pillards de l'Ouest et pour faire la police au désert. Pour atteindre ce but, il fallait avoir une troupe mobile à l'extrême, capable de mener une vie à peu près exclusivement nomade : ces deux conditions ont été remplies en dotant les Compagnies Sahariennes du méhari — le fameux vaisseau du désert — comme monture, et en ne recrutaut les sahariens que parmi les indigènes.

Le chameau, ou plutôt le méhari, son frère coureur était tout désigné comme auxiliaire du saharien ; le cheval, même

arabe, n'est plus à son aise dans les brûlantes plaines sahariennes ; son entretien est des plus coûteux ; de plus, il ne peut que suivre les routes jalonnées de puits à courte distance ; ses forces ne lui permettent pas de porter longtemps le ravitaillement de son cavalier.

Le méhari, instrument de guerre, adopté, il fallait trouver le méhariste avec tout ce que comporte de connaissances particulières cette profession nouvelle. Le méhariste, c'est-à-dire l'habile cavalier du chameau, l'homme résolu à partager les privations et les fatigues de son animal évoluant dans la zone désertique, à accepter la monotonie troublante et la stérilité affreuse des plaines sahariennes, à se plaire à cette vie nomade d'imprévus qui en font le seul charme, à se plier au rude labeur qui est la seule distraction. Cette existence ne pourra convenir à des français dont la vie sédentaire et variée diffère tant de la vie saharienne. Elle ne pouvait être acceptée que par les indigènes et encore, pas par tous, mais par ceux-là seuls dont la vie se rapproche de celle du saharien, comme l'arabe des tentes, habitué à mener une vie nomade, à la suite de ses troupeaux sur les Hauts-Plateaux, comme les chameliers des caravanes qui conduisent sans se lasser leurs chameaux à travers le Sahara.

Est-ce à dire que tous les indigènes nomades seront aptes à faire des soldats du désert ? Non ! L'existence du saharien est tellement rude et tellement périlleuse que le postulant ne devra être admis aux Compagnies Sahariennes qu'après un examen attentif et par voie d'engagement. Il est assez difficile de rencontrer des indigènes bien trempés, à la fois infatigables et courageux ! Il sera même bon de n'admettre les nouveaux venus qu'à titre d'essai ; l'engagement ne sera définitif que plus tard, lorsque le postulant aura fourni des preuves suffisantes de sa valeur.

Les hommes sortant d'un corps de troupes régulières donnent, d'habitude, de mauvais résultats, car ils ont pris de mauvais plis ; leur adaptation à la vie nouvelle, ne se fait jamais complètement.

Certains indigènes, inaptes au service de saharien, présentent, pour assurer leur engagement un ou deux méhara. Il n'y a pas lieu de se laisser influencer par ce procédé, car les animaux sont généralement de peu de valeur et ne sont souvent présentés que pour établir une compensation au défaut

d'aptitudes du propriétaire. On doit préférer à ces individus d'autres indigènes qui, quoique dépourvus de monture, pourront faire de bons sujets. Il est toujours facile de se procurer un méhari ; on évite ainsi d'évincer un gaillard solide pour acquérir un animal souvent en mauvais état.

FUSION D'HOMMES DE TRIBUS DIFFÉRENTES

Ce qui importe surtout dans le choix des recrues, c'est de fusionner des indigènes originaires de tribus différentes et cela pour diverses raisons que nous allons exposer.

Les arabes appartenant à une même région ou à une même tribu se connaissent généralement bien ; ils ont eu précédemment, et ils ont encore, sous le drapeau, des relations nombreuses qui créent chez eux un même état d'esprit. Dans cette communauté d'idées, de sentiments, ils ont vite fait de constituer un bloc dans la troupe ; la force de leur union, pourra parfois même être un danger pour la discipline. Par exemple, ils pourront lâcher pied dans un combat ayant pour eux le nombre sans que les gradés puissent leur imposer le devoir. De telles troupes seraient donc dangereuses et à la merci des hommes de telle ou telle tribu qui les composerait en majorité.

Il arrive souvent que nos sahariens ont à combattre des parents, des indigènes de la même tribu ou protégés religieusement par le même chef. On voit facilement ce qui se produirait si la majeure partie de nos soldats avait à lutter contre des adversaires avec lesquels ils ont eu des relations amicales d'intérêt ou auxquels ils sont liés pour des motifs d'ordre religieux. Le « roumi » passerait sûrement au dernier plan.

Même sans ces inconvénients résultant de circonstances plutôt particulières, on peut avoir à déplorer le recrutement de troupes dans la même région ; les hommes liés entre eux par la camaraderie seront impressionnés au combat par la chute d'un parent, d'un ami dont l'influence ne sera plus là pour les soutenir de leur exemple ; leur moral baissera. Le succès peut encore en dépendre, car ce mal est contagieux et, en un clin d'œil, peut abattre une troupe qui était pleine d'ardeur.

Si l'on fusionne à l'extrême des individus d'origines

diverses, qu'adviendra-t-il ? Nous connaissons bien les mœurs indigènes : selon le dire de tout arabe, sa tribu est supérieure à ses voisines, plus courageuse, plus forte. Il existe entre elles une rivalité séculaire et, avant notre intervention, elles se déchiraient en luttes fratricides. Si les Français ont mis fin à ces guerres intestines, ils n'ont pas empêché les tribus de se haïr les unes les autres et, quand il n'y a pas de haine, il y a au moins méfiance et esprit de supériorité.

Ce sont ces sentiments divers qu'il faut savoir utiliser. Qu'on réunisse donc ces indigènes de tribus différentes, Doui Menia à côté de Chaamba, Ghenanema à côté de Mekhedma et ils feront merveille, car le Meniaï ne voudra pas, dans le service, paraître inférieur au Chaambi qu'il méprise et au combat ne voudra pas se montrer moins brave que son rival. Il en sera de même pour le Ghenanemi et le Mekhadmi, en un mot pour tous.

L'expérience a démontré la valeur d'une pareille fusion ; elle donne des troupes solides au feu, disciplinées, pleines d'émulation dans le service. Les résultats en sont trop beaux pour que ce mode de recrutement ne reste pas la règle générale.

CARACTÈRES DES DIVERSES RECRUES

Les régions qui fournissent le plus de méharistes sont : les environs d'Ouargla, de Touggourt, de l'Oued Saoura, de l'Oued Zousfana (Doui Menia soumis) et les Hauts-Plateaux.

Le recrutement d'Ouargla comprend principalement des Chaamba, des Mekhadma et des Beni Thour.

Les indigènes de cette origine connaissent bien le méhari et savent s'en servir.

Les indigènes provenant de Touggourt ont à peu près les mêmes qualités que ceux d'Ouargla, mais ils semblent offrir moins de solidité au feu que ces derniers, fils de tribus belliqueuses et redoutées.

Les arabes de l'Oued Saoura, les Ghenanema connaissent mal le méhari, son emploi et ses besoins. Mais intelligents et courageux, ils ont sur les précédents l'avantage de connaître le bled. Ils fond d'habitude de bons tireurs et d'excellents guides.

Les indigènes originaires de la Zousfana (Doui Menia),

quoique connaissant bien le chameau, ne savent pas l'utiliser pratiquement comme animal de selle ; en revanche, ils sont au courant des divers pâturages et de leur valeur.

Les régions citées ci-dessus fournissent la majorité des sahariens. Les étrangers ont des aptitudes intermédiaires et l'habile fusion de l'ensemble, quoique paraissant hétérogène, donne un corps d'élite.

Les succès des Compagnies Sahariennes le prouvent d'ailleurs surabondamment. Mais il importe de ne pas laisser pénétrer la gangrène dans l'organisme si l'on ne veut pas l'exposer à une mort hâtive ; et, dans ce but, les mauvaises recrues devront être progressivement et impitoyablement éliminées. Elles seront facilement remplacées au fur et à mesure, car les demandes d'engagements affluent toujours à l'excès. Le sort des Compagnies Sahariennes dépend de la qualité des recrues.

D'ailleurs, les indigènes paresseux qui, attirés aux Compagnies Sahariennes par une bonne solde, s'éliminent d'eux-mêmes ; rebutés par un service trop dur pour eux ils résilient leur engagement ; inaptes, ils sont chassés comme impropres et rapidement remplacés par d'autres. Il ne reste donc, d'indigènes, que ceux de la meilleure trempe, courageux, actifs et reconnus aptes.

Les gradés français sont également triés sur le volet ; on n'admet aux Sahariens que des volontaires qui, ayant choisi librement leur nouvelle carrière, exécuteront mieux leur service, tout en apportant plus de science et plus de goût dans leurs fonctions.

NOS SAHARIENS

Comme nous l'avons déjà dit, les Compagnies Sahariennes sont exclusivement composées d'indigènes encadrés de gradés français. C'est à elles qu'a été confiée la garde du Sahara, tâche ardue s'il en fut car elles ont non seulement à poursuivre les bandits du bled, mais aussi à refouler les incursions des belliqueuses tribus de la frontière marocaine.

Mais l'accomplissement de cette mission de surveillance n'est possible que si le saharien peut compter sur son méhari. Quelle que soit l'endurance des troupes, elles ne valent que par la qualité des méhara. Il importe donc avant tout

d'acquérir des bêtes de choix et de leur assurer la libre circulation dans des pâturages où elles trouveront une nourriture saine et abondante.

Bien équipées, les Compagnies Sahariennes seront à la hauteur du rôle aussi pénible que difficile qui leur incombe.

On pourra se faire une idée de l'importance de ce rôle si l'on compare les effectifs si restreints des compagnies à l'immensité du grand désert français, à l'étendue de la frontière du Maroc saharien et à l'audace de nos redoutables ennemis. Du Grand Erg à la zone marocaine, des djebels septentrionaux aux hamadas rocailleuses du Sud, partout nos sahariens doivent courir, surveiller, poursuivre, lutter, sans trêve, comme si la nature les avait dotés du don d'ubiquité ; par les froids de l'hiver comme par les chaleurs tropicales, aussi bien par le terrible sirocco que dans une atmosphère en feu, ils doivent parcourir les regs pierreux ou escalader les dunes sans fin.

Représentez-vous ce grand désert, aux oueds qui ne coulent pas, aux puits qui marchandent leur eau, aux hamadas plates, rudes et sauvages, aux ergs rougeâtres, d'une monotonie lourde et affreuse, qui semblent endormis pour l'éternité ; songez à ces oasis à peine habitables tellement la nature, dans sa félonie outrée, a été partiale envers elles et vous aurez une idée de la désolation qui règne sur toute l'étendue du Sahara. Les steppes russes sont moins désolées, les pampas américaines moins sauvages. L'Océan lui-même est moins monotone : tandis que la mer chante, mugit ou déferle, le Sahara sommeille dans son immensité ; tout y respire la mélancolie ou la souffrance. La faune n'est pas riche : avec le chameau, dont la laideur contraste singulièrement avec les importants services qu'il rend, elle ne comprend guère que quelques agiles gazelles et quelques mouflons sauvages. La flore est tout aussi pauvre : le palmier, à peu près seul, semble bien s'accommoder du sable stérile et des chaleurs tropicales.

Les populations sahariennes se ressentent de ces conditions naturelles. Composées d'un mélange de noirs d'origine soudanaise et d'arabes, elles vivent misérablement dans de hideux ksour. Leur pauvreté est si grande que la majeure partie est condamnée à se nourrir exclusivement de dattes.

Nul, excepté le saharien, ne peut vivre dans ce milieu désolé.

Il est difficile au lecteur de se figurer combien l'existence aux Compagnies Sahariennes est rude, sans attrait, monotone et périlleuse ; il faut avoir vécu des mois et des mois dans l'erg, au milieu des pâturages à la garde des méhara, n'ayant d'autre spectacle que la dune toujours rouge et le ciel toujours bleu, il faut avoir été séparé de tout le monde civilisé, comme cloîtré au milieu des chameaux et avec les mêmes hommes ; il faut avoir couché sous la *guitoun* ou en plein air par tous les temps, n'ayant pour toute nourriture que les aliments les plus rudimentaires, pris dans un approvisionnement qui dure plus d'un mois ; il faut avoir échappé au péril d'une attaque ennemie pour éprouver les angoisses d'une surprise et les émotions d'un combat avec un adversaire habile et expérimenté pour se faire une idée exacte de la vie de nos Sahariens.

Il n'est donc plus étonnant que les Compagnies Sahariennes, formées d'éléments toujours en course ou en lutte, expérimentés et éprouvés, soient de véritables troupes d'élite. Malgré la valeur de leurs redoutables adversaires, elles ont déjà inscrits plusieurs succès à leurs annales nées d'hier ; presque sans tâtonnements, presque sans faux pas, elles ont pris leur essor toujours grandissant ; partout, dans ce Sahara mystérieux, nos Sahariens ont promené leur bannière victorieuse, laissant parfois des victimes, sans jamais laisser l'honneur ; en butte aux mille difficultés et au péril de leur vie, n'écoutant que la voix du plus rude des labeurs et du plus exigeant des devoirs, ils poursuivent l'œuvre, aussi noble que malaisée, de la pacification et de la protection du Sahara pour le plus grand bien de la civilisation.

C. DESCHAMPS.

LE TIDIKELT[1]

(*Suite*)

In Salah à Miliana : 19 kilomètres. — En sortant du ksar Badjouda, on laisse, à gauche, la grande dune du ksar el Kebir, et on longe les ksour du nord de l'oasis d'In Salah. La traversée de l'erg Sidi Moussa se fait ensuite facilement, en empruntant les couloirs qui existent entre les hautes dunes. Au-delà de l'erg, on a devant soi une grande plaine, fermée au fond par la falaise déchiquetée du baten, et dans laquelle sont dispersées les oasis. Au 9e kilomètre, on atteint les jardins de Sahela Tathania, et, après avoir traversé les ksour aux maisons éparpillées, on se dirige sur Djafou. A partir de Djafou, on longe le pied d'une falaise d'une vingtaine de mètres de hauteur, en passant successivement devant les jardins insignifiants de Zaouiet el Matag, Malha et Feggaguira; on s'arrête au ksar misérable de Miliana.

De Miliana à Igosten : 23 kilomètres. — Après avoir dépassé Djafou, on contourne la pointe de la petite falaise de Miliana, et on laisse vers la gauche le jardin ruiné de Djedida. Au 13e kilomètre, on traverse Sahela Foukania. Au 18e kilomètre, on touche au petit ksar d'Hassi el Hadjar, et, en suivant toujours le reg nu, on atteint enfin, 5 kilomètres plus loin, le ksar d'Assoun à Igosten.

D'In Salah à In Ghar : 56 kilomètres. — Le départ s'effectue en traversant les jardins, puis la sebkha, où en hiver il est prudent de ne pas s'écarter de la piste. L'Ang el Mehari, avec son éperon caractéristique, apparaît au loin vers la droite. On passe à la lisière nord des jardins d'El Barka, au 5e kilomètre, et plus loin on double la pointe finale de l'Erg Sidi Moussa, en laissant à gauche une longue traînée de zebar. Après avoir descendu un léger ressaut de terrain, au 17e kilomètre, on est à l'Aouïnet Sissa, que son palmier isolé signale de fort loin aux voyageurs venant de l'Ouest. A partir de là, on s'engage dans la raba, dont la végétation n'est pas extrêmement dense, et dans laquelle on aperçoit à gauche des traînées de dunes et des sebkhas. Au kilomètre 26, on fait halte au Hassi Nous [2] où se dresse maintenant, à côté du puits, un petit abri. Au-delà, le terrain ne change guère jusqu'à l'Aïn Terraga, au 43e kilomètre. Quelques kilomètres plus loin, on quitte la raba pour arriver enfin à la tête de la foggara

(1) Voir Bull., 2e trim. 1909, p. 185 à 216. — Les planches et plans cités, mais non encore publiés, paraîtront dans le Bull. du 4e trim.

(2) *Nous*, milieu. Ce puits est ainsi nommé parce qu'il se trouve au milieu de l'étape.

Djedida, que l'on suit jusqu'aux dunes d'In Ghar. Après avoir traversé les dunes et les jardins ensablés d'El Hadjem, on descend au ksar d'Akbour, bâti au milieu des palmiers.

D'In Ghar à Tit : 45 kilomètres. — Dès que l'on quitte Akbour, la piste s'avance en plein reg en sortant de la dépression d'In Ghar par une montée facile, et, au 14e kilomètre, on passe à côté de la source et du jardin abandonné d'Aïn Cheikh. C'est en ce point que l'on trouve la raba, dont on suivra constamment la lisière nord jusqu'aux environs de Tit ; à droite, le baten court parallèlement à la piste et à environ 5 kilomètres. Au 26e kilomètre, on double l'Hassi Nous, où les piétons s'arrêtent pour boire. En passant à hauteur de l'Aïn Aguellou, on commence à distinguer nettement la dune de Tit ; sur la gauche se dressent de nombreux bouquets de palmiers à la lisière de la raba ; on entre dans le reg. Lorsqu'on atteint enfin la dune de Tit, on la traverse en un endroit assez dur pour arriver peu après au ksar, d'aspect bien misérable, et que le sable envahit lentement mais sûrement.

De Tit à Aoulef et Timokten : 50 kilomètres. — Cette étape est la plus insipide que l'on puisse rêver ; elle se poursuit tout entière dans le reg nu ; vers la droite, le baten s'abaisse et s'estompe en s'éloignant. La piste chemine dans de larges cuvettes ; aussi l'horizon est-il toujours restreint. Au 18e kilomètre, Hassi Nous ou bou Hasbah à côté d'un petit monticule. Au 33e kilomètre, on franchit une légère ligne de hauteurs, au-delà de laquelle on aperçoit les ksour et les palmiers d'Aoulef, dont on longe les immenses feggaguir. Sur le sol, on distingue des fragments de bois silicifié ; il y a même un très joli tronc fourchu à côté d'un des puits de foggara. [1] Au 42e kilomètre, on est à hauteur de la ligne des ksour, et, prenant le large couloir qui sépare Aoulef Cheurfa d'Aoulef Arab, on se dirige sur les jardins de Timokten, que l'on traverse rapidement pour entrer dans le ksar.

De Tit à Akabli: 26 kilomètres. — En quittant Tit, on longe les jardins du sud, puis les pentes ouest d'une petite chaîne de dunes au bout de laquelle on entre dans la raba. On sort peu après de la raba, et, au 9e kilomètre, on coupe la pointe de

(1) Il faut remarquer que la présence du carboniférien a été signalée par M. Gautier, dans la dépression d'In Ghar et aux environs d'Akabli.

l'erg Elb el Akhal pour marcher ensuite dans le reg jusqu'à Akabli. Au 18e kilomètre, on passe à droite de quelques dunes isolées, et l'on descend un léger mouvement de terrain, du haut duquel est visible Akabli. On atteint finalement les feggaguir que l'on suit jusqu'au ksar el Mansour.

D'Aoulef Arab à Akabli : 42 kilomètres. — On sort du ksar Djedid en suivant la ligne des ksour et on laisse l'oasis derrière soi. La piste est en plein reg jusqu'à Akabli. Au kilomètre 14, on double l'Hassi Douira, situé dans la dépression de l'oued Ousdaf. Au kilomètre 26, on trouve quelques fersigues à l'Hassi Ilighen. C'est là qu'a été assassiné Camille Douls. Au 34e kilomètre, on entre dans un bour (1) important, où les palmiers sont nombreux ; au pied de plusieurs d'entre eux existent de petites sources. Un peu au-delà du bour on atteint l'oasis d'Akabli, et on passe devant le ksar Erg Chache pour s'arrêter enfin au ksar el Mansour.

COMMERCE ET INDUSTRIE

Commerce. — Le commerce du Tidikelt n'est pas considérable, mais le mouvement commercial est néanmoins assez suivi. Les denrées d'importation proviennent du Nord par Gardhaïa, El Goléa ou Ouargla, du Touat, du Gourara, du Soudan et des pays touareg. Les caravanes venant du Nord comprennent généralement de 10 à 40 chameaux ; celles du Ahaggar et de l'Adrar ont bien des fois jusqu'à 100 et même 200 chameaux, mais la plupart n'arrivent pas en charge ; ces animaux ne sont amenés que pour enlever des dattes. Toutes les autres caravanes sont de 1 à 10 chameaux seulement.

Les principaux articles d'importation sont les suivants :

Cotonnades du Nord, par El Goléa ou Ouargla.
Farine — —
Bougies — —
Savon — —
Allumettes — —
Sucre — —
Café — —

---

(1) *Bour*, groupe de palmiers incultes.

Huile du Nord, par El Goléa ou Ouargla.
Lingerie et objets manufacturés du Nord, par El Goléa ou Ouargla.
Beurnous du Nord, par El Goléa ou Ouargla, du Gourara.
Blé du Nord par Ouargla, du Touat.
Goudron d'El Goléa ou d'Ouargla.
Henné du Touat.
Tabac —
Haoulis [1] du Gourara.
Plumes d'autruche de Tombouctou par l'Adrar.
Bekhour [2] — —
Étoffes soudanaises — —
Objets en cuir du Soudan — —
Beurre du Ahaggar, du Mouydir, de l'Adrar.
Chameaux —
Viande boucanée —
Natron —
Moutons et chèvres —
Rahlas [3] de l'Adrar.

Une grosse partie des cotonnades, du tabac, du henné ne passe à In Salah qu'en transit, et est réexpédiée sur les pays touareg. On réexporte de même sur le Nord, partie du bekhour, des plumes d'autruche et des étoffes et objets du Soudan.

Les sorties portent principalement sur les dattes, dont les pays touareg achètent de grandes quantités (311 tonnes sur la récolte de 1904). Pour l'exportation des dattes on emploie des groupes de 50 à 100 chameaux et plus, tandis que les autres caravanes d'exportation ne comptent guère qu'un ou deux chameaux la plupart du temps.

La liste ci-après indique les articles d'exportation les plus usuels :

Dattes, sur le Ahaggar, le Mouydir, l'Adrar, Ouargla, El Goléa.
Cotonnades, sur le Ahaggar, le Mouydir, l'Adrar, l'Ahnet, le Soudan.
Tabac, sur le Ahaggar, le Mouydir, l'Adrar, l'Ahnet, le Soudan.
Sucre —
Thé —

---

(1) *Haouli*, pièce en laine rectangulaire employée comme vêtement.
(2) *Bekhour*, encens du Soudan.
(3) *Rahlas*, selles pour les mehara.

Haoulis, sur le Ahaggar, le Mouydir, l'Ahnet.
Glaces, sur le Ahaggar.
Henné, sur le Ahaggar et le Nord.
Bekhour, sur le Nord.
Plumes d'autruche, sur le Nord.
Étoffes et objets du Soudan, sur le Nord.

Industrie. — L'industrie est à peu près nulle. Les femmes tissent quelques haoulis, des objets en laine pour le harnachement des mehara, des sangles en poil de chèvre. Ce sont également les femmes, qui fabriquent la grossière poterie destinée aux usages domestiques. Dans les ksour les mâallems [1] travaillent un peu le cuivre, le fer et le cuir. Les mâallems du fer réparent les armes et fondent de petits bibelots en cuivre sans grande valeur artistique ; ceux du cuir confectionnent des fourreaux et les petits objets en cuir à l'usage des gens du pays.

ORGANISATION ADMINISTRATIVE

Après la conquête française, le Tidikelt a formé une annexe rattachée d'abord au cercle d'El Goléa, et ensuite au commandement militaire des oasis à Adrar (Touat), lorsque les oasis sahariennes ont été pourvues d'une organisation autonome [2]. Le territoire militaire des oasis dépend de la subdivision d'Aïn-Sefra. L'annexe du Tidikelt est commandée par un chef de bureau des Affaires indigènes, qui depuis 1902 est toujours choisi parmi les officiers du grade de capitaine, et commande en même temps la compagnie saharienne stationnée à In Salah. Les lieutenants de la compagnie appartiennent également au Service des Affaires indigènes, et sont adjoints au capitaine chef d'annexe pour le commandement des sous-unités de la compagnie et l'administration du territoire. Le Tidikelt fait partie de la commune indigène d'Adrar, les

---

(1) *Mâallem*, pl. *mâallemin*, ouvriers.
Nous employons pourtant un pluriel francisé, parce qu'il est d'un usage courant parmi les Français du Sahara.
(2) Décret du 1er avril 1902 sur l'organisation des Compagnies sahariennes modifié par celui du 1er août 1905, loi du 24 décembre 1902 et décrets du 30 décembre 1903 sur l'organisation des territoires du Sud.

services militaires et administratifs dépendent de ceux du département d'Oran.

L'administration est aussi simplifiée que possible ; son rôle consiste surtout à assurer la sécurité et à diriger les indigènes dans la voie du développement économique du pays. Les djemâas continuent de régler les différends qui surgissent entre leurs ressortissants. Les présidents de djemâa, à certains desquels on a donné le titre de caïd, sont les auxiliaires du commandement, et se mettent à la tête des goums qui peuvent être levés parmi leurs administrés.

Le Tidikelt paie une lezma fixe en place des impôts zekkat et achour perçus en Algérie.

Le montant de cette lezma s'élève à 52,000 francs, ce qui fait une moyenne de 25 francs d'impôt par tête d'homme adulte, charge fort lourde pour la population, qui est en général assez pauvre. Cette population est en effet presque uniquement sédentaire ; son cheptel, son commerce et son industrie sont de minime importance ; elle doit donc tirer des oasis la majeure partie de ses ressources. Ainsi qu'on l'a vu, les oasis donnent en moyenne, chaque année, environ 6,000 tonnes de dattes et 10,000 hectolitres de grain, qui constituent par conséquent le plus clair du revenu, avec lequel les 8,830 habitants du pays doivent pourvoir à tous les besoins de leur existence. Aussi la rentrée de l'impôt est-elle pénible, si bien qu'en 1905, la première fois que son paiement intégral devait être exigé, il a fallu consentir un dégrèvement égal au tiers de la lezma.

AVENIR DU TIDIKELT

Le Tidikelt ne paraît pas appelé à un développement considérable de ses terrains de culture. Avec du temps, il sera pourtant possible de les étendre un peu, mais pas au-delà d'une certaine limite. Outre qu'il faut disputer les oasis au sable pied à pied, on ne peut augmenter leur surface que si l'on dispose d'eau et d'engrais en quantités suffisantes. (1)

(1) Ainsi qu'on le verra au chapitre « Us et Coutumes », il n'existe pas de terres arables ; il faut les créer en ajoutant du sable, de l'argile et de l'engrais.

Les forages artésiens accroissent chaque année la quantité d'eau disponible, mais le rapport de cette eau artésienne à celui de l'eau fournie par les feggaguir est encore faible.

Les cultures se poussent toujours du côté de la sebkha, en rapportant du sable sur son sol humide et salé. Le sable ne fait évidemment pas défaut, bien au contraire. De ce fait, il n'existe donc pas d'obstacle, quoique le transport du sable à dos d'âne soit d'une lenteur désespérante.

Reste la question de l'engrais. Actuellement les gens ne laissent rien perdre de ce qui est susceptible de faire de l'engrais, et malgré cela ils n'en ont pas assez pour fumer complètement les terres cultivées. Toutes ces difficultés gênent beaucoup l'accroissement des cultures, qui ne peuvent pas progresser indéfiniment.

Par contre, l'occupation française tend à améliorer le sort des gens du pays ; leur créant des besoins elle stimule leur activité. Les uns cherchent un supplément de ressources dans une meilleure utilisation de leurs jardins, les autres s'adressent au commerce, et tâchent de réaliser des bénéfices avec les faibles sommes qu'ils possèdent, ou bien qu'ils réussissent à emprunter. La sécurité s'assied de jour en jour et ne peut que favoriser l'essor du mouvement commercial. Le Tidikelt sera donc toujours un marché, marché de faible importance il est vrai, mais susceptible néanmoins d'offrir quelques débouchés aux produits français. Il ne semble pas qu'il faille se leurrer d'autres espoirs ; du fait de son climat et de son sol le Tidikelt ne peut pas être une terre de colonisation.

NOTES COMPLÉMENTAIRES :

Depuis 1906, le Gouvernement général de l'Algérie publie chaque année l'exposé de la situation des territoires du Sud pour l'année écoulée. Ces documents nous fournissent un certain nombre d'indications intéressantes relatives au Tidikelt.

Population. — Le recensement de 1906, postérieur à l'établissement de cette notice, a donné les résultats suivants :

Blancs.....................	5.471 habitants.
Haratine	5.665 —
Total........	11.136 habitants.

Sur ce nombre il faut compter environ 2.200 hommes en état de porter les armes. Le dénombrement de 1906 indique 2.306 habitants de plus que celui de 1901 ; la différence est sensible, mais elle ne provient pas uniquement d'erreurs commises en 1901. La conquête avait certainement produit une diminution de la population (morts, fuites, etc.) ; pendant les six années de paix qui ont suivi, cette population s'est reconstituée, et il est hors de doute que la natalité a dû augmenter.

Feggaguir. — Le budget des territoires du Sud a accordé des subventions pour le curage des feggaguir, de façon à engager les propriétaires à remettre le réseau en état.

Puits artésiens. — L'atelier de sondage du Tidikelt n'a pas cessé de fonctionner ; dix nouveaux puits jaillissants ont été creusés, ce qui porte à quinze le nombre de ceux existant actuellement. Les puits nouveaux sont les suivants :

	profondeur	débit à la minute
Tit..................	80m00	2.460 litres
Foggaret ez Zoua.....	101 70	1.000 —
—	95 20	750 —
—	92 56	1.000 —
—	96 00	900 —
Foggaret el Arab.....	84 24	700 —
—	96 30	777
Igosten..............	76 03	1.600 —
—	94 72	1.150 —
Sahela Foukania......	107 00	3.000 —
Débit total à la minute......		13.337 litres

De plus, les trois puits d'In Salah ont été refaits, on a ainsi obtenu une augmentation de 1.260 litres sur leur débit total primitif. Le puits n° 1 de Tit, dont le débit était tombé à 99 litres, a été également réparé.

Deux nouveaux forages à In Ghar n'ont pas été plus heureux que le premier, la sonde n'a pas rencontré la nappe jaillissante.

Cheptel. — L'exposé de la situation de 1908 indique une augmentation de 500 ânes et 3.500 moutons sur les évaluations de 1905 ; ces deux catégories d'animaux auraient donc doublé. Il semble qu'il faut attribuer ce gros écart, pour une bonne part, à l'annexion du bas Touat à la circonscription administrative du Tidikelt.

Commerce transsaharien. — En 1908, un crédit de 10.000 francs a été mis par le budget des Territoires du Sud à la disposition de l'annexe, dans le but de favoriser le commerce transsaharien. Ce crédit doit servir à faire des avances de 500 francs et 1,000 francs sans intérêt, aux commerçants du Tidikelt désireux d'écouler leurs marchandises au Soudan.

Administration. — Par décret du 10 avril 1907, les divisions territoriales des oasis sahariennes ont été complètement modifiées. Le bas Touat (district du Reggan) et le poste de Temassinine (fort Flatters) ont été rattachés à l'annexe du Tidikelt. L'annexe ainsi constituée fait partie du territoire militaire d'Ouargla dont le chef-lieu est à In Salah, et de la commune indigène d'Ouargla, qui a son siège dans cette localité. Tous les services militaires et administratifs du territoire d'Ouargla dépendent des services similaires du département de Constantine.

La lezma n'a pas encore pu être payée en totalité en 1906, un dégrèvement du quart a été accordé aux habitants. Depuis 1907, la lezma a été définitivement réduite et fixée à 31.200 francs au lieu de 52 000 francs.

Progrès. — En résumé, depuis 1905 le Tidikelt a fait quelques progrès. Les puits artésiens jaillissants donnent environ 19 mètres cubes d'eau à la minute, soit à peu près la moitié du débit des feggaguir. Un matériel Decauville facilite dans une certaine mesure le transport du sable dans les jardins d'In Salah. En possession de ces nouvelles ressources, les habitants ont donc pu entreprendre d'autres plantations de palmiers.

II

ESSAI SUR L'HISTOIRE[1]

(Carte et plans : Pl. XXVI à XXX)

Il est impossible de reconstituer de façon sûre l'histoire du Tidikelt, par suite de l'absence de documents écrits. Le cadi Si Hamza d'Akabli, homme fort intelligent, est à peu près l'unique lettré du pays pouvant placer des dates sur les évènements ; malheureusement il ne possède des renseignements précis que sur l'histoire même d'Akabli. (Pl. XII, fig. 1). Pour toutes les autres agglomérations, il faut faire état des légendes colportées par quelques individus, le plus souvent des vieillards. Ce n'est que pendant le dernier siècle que les faits commencent à prendre quelque netteté ; sur ceux de la période antérieure on est souvent réduit aux hypothèses.

L'histoire du Tidikelt ne peut être que celle de ses habitants de race blanche (arabes et berbères), car eux seuls ont conservé des traditions et sont restés fidèles à leurs groupements primitifs. Les Harratin de sang noir constituent une simple foule anonyme ; ce sont les clients des précédents. Duveyrier cherche bien à les rattacher à la race garamantique, mais, pour le cas spécial du Tidikelt, il semble plutôt que les Harratin soient issus de métis ou d'anciens esclaves affranchis.

---

(1) Pour l'établissement de ce travail on a, malgré que les conclusions ne soient pas toujours les mêmes, comparé les renseignements recueillis aux notices sur le Tidikelt, établies par MM. les capitaines Simon et Chardenet et M. l'officier interprète Rimbaud. On a surtout cherché à prendre la moyenne des nombreux informateurs et à relier, dans la mesure du possible, leurs documents à ceux de Si Hamza pris comme base, Si Hamza étant de beaucoup le mieux informé.

Chaque fois qu'il a été possible de recueillir jusqu'à nos jours la filiation d'individus contemporains des faits cités, les dates approximatives ont été calculées en comptant une moyenne de 30 années par génération. Ce nombre se vérifie sur les généalogies auxquelles s'appliquent des dates connues. Cette manière de faire a pour but de traduire par des chiffres tangibles la relation de temps existant entre les différents évènements.

On a rapporté la chronologie au calendrier grégorien, lequel nous est familier. La concordance avec les dates connues de l'ère musulmane a été rétablie à l'aide de la formule $G = H - \frac{H}{33} + 622$ (G = année grégorienne, H = année de l'Hégire). Cette formule donne la concordance à une unité près, approximation suffisante en regard des immenses lacunes, que présente forcément cet essai d'histoire.

PREMIÈRE PARTIE

Le Tidikelt jusqu'à l'intervention française

APERÇU SUR LES ORIGINES DU PAYS

Les auteurs anciens ne font pas mention du Tidikelt. Ibn Batouta et Ibn Khaldoun, qui écrivaient au XIVe siècle, s'étendent longuement sur le Touat et le Gourara, mais il n'est pas du tout question du Tidikelt dans leurs ouvrages. Léon l'Africain et divers autres historiens plus récents, lesquels ont d'ailleurs puisé bien des renseignements dans les œuvres des précédents, observent le même silence. Cette absence de documents anciens est très explicable ; elle prouve simplement que le territoire du Tidikelt n'ayant été mis en valeur que bien longtemps après ceux du Gourara et du Touat, ses bourgades naissantes n'ont pas attiré dans leurs débuts l'attention des voyageurs. Leur position excentrique par rapport aux grandes voies de communication, devait aussi contribuer à les faire ignorer plus longtemps. On trouve en effet dans Ibn Kaldoun les renseignements ci-après au sujet des routes suivies pour se rendre du Moghreb au Soudan. (1)

« A treize journées du midi de Sidjilmessa, dans une « localité appelée le territoire de Touat, se trouve une fraction « des Ouemannou. On y rencontre plus de 200 bourgades se « dirigeant de l'Ouest à l'Est. Le plus oriental de ces ksour « porte le nom de Tementit. C'est aujourd'hui une ville très « peuplée servant de station aux caravanes, qui passent et « repassent entre le Moghreb et Melli, ville du pays des noirs. « Entre Tementit et Ghar, sur la frontière du pays de Melli, « s'étend la vaste solitude, où l'on ne trouve aucune autre « source d'eau et où les voyageurs ne sauraient se diriger « sans le secours de guides expérimentés, appartenant aux « populations nomades porteuses du litham (2), qui parcourent « cette région sauvage..................................

(1) Ibn Kaldoun, *Histoire des Berbères*, traduction de Slane. Alger, 1854.
(2) *Litham*, voile.

« Bouda, la plus occidentale des bourgades touatiennes, était « autrefois le point d'où les marchands prenaient leur départ, « quand ils voulaient se rendre à Oualaten, place frontière la « plus avancée du royaume de Melli ; mais elle cessa d'être « fréquentée, à cause des brigandages commis par les Arabes « du Sous, qui se plaisaient à piller les voyageurs et à « intercepter les caravanes. Alors on fraya la route qui mène « dans le pays des noirs en passant par Tementit. »

Ibn Batouta écrit de même dans la relation de son voyage au Soudan : [1] « Au jour de la fête de la rupture du jeûne, « nous arrivâmes chez des Berbères portant le litham, comme « tous les autres que nous venions de rencontrer (les Hoggar). « Ils nous donnèrent des nouvelles de notre pays et nous « apprirent que la tribu des Kharadj s'était mise en révolte « avec Ibn Yagmour, et qu'elle venait de s'établir à Tesebit, « dans le pays des Touat. Cette nouvelle jeta la crainte dans « la caravane. Nous arrivâmes ensuite à Bouda, un des « plus grands parmi les villages appartenant au Touat. »

D'après la tradition locale, le reg du Tidikelt était, à l'origine, entièrement couvert par la raba, et les Touareg y avaient leurs terrains de parcours. Cette tradition concorde parfaitement avec les récits d'Ibn Batouta et d'Ibn Khaldoun. La région étant analogue à celle du Touat et du Gourara, l'exemple de leurs cultures de palmiers devait naturellement amener des tentatives isolées de création de jardins autour des points d'eau connus. Sitôt les cultures amorcées, on comprend aisément que la raba ait tenté une foule de nomades rejetés dans le Sud par les luttes continuelles et acharnées, dont le Nord de l'Afrique était le théâtre. C'étaient aussi de nouveaux terrains ouverts à l'activité du trop plein de la population berbère du Gourara et du Touat. Le Tidikelt s'est donc développé petit à petit, sans trop attirer l'attention, par suite de son isolement. Ce n'est qu'à une époque relativement récente, qu'il est réellement sorti de l'ombre, lorsque ses ksour ont été assez importants pour étendre leurs relations commerciales, et que la tête de ligne des caravanes du Soudan y a été transportée ; sans doute à cause de sa situation plus avancée, mais probablement aussi pour la raison d'insécurité citée par Ibn Kaldoun.

---

(1) Ibn Batouta, *Voyage dans le Soudan*, traduction G. Desblanc. Paris, 1843.

LES PREMIERS ESSAIS D'ÉTABLISSEMENT DANS LES RABA DU TIDIKELT

Création d'In Salah. (Pl. XXVIII, plan 4). — D'après les gens d'In Salah, leur agglomération serait la plus ancienne du Tidikelt. A l'origine il y aurait eu dans la raba une source, sur l'emplacement de laquelle les opinions sont partagées. Les uns veulent qu'elle ait été près du ksar Belquacem, et les autres au pied d'une petite gara à côté du ksar Djedid. Les Kel Ahmellen, fraction des touareg Ahaggar, nomadisaient de temps à autre dans la raba ; la gara écrite d'Aoulef, sur laquelle se voient de nombreuses inscriptions en caractères tifinagh, atteste encore leur passage (Pl. XIII, fig. 1 et 2). Un de leurs nègres, nommé Salah, ayant trouvé cette source, fit de petites cultures, la source prit son nom ; Aïn Salah était fondée. S'il faut en croire la tradition, ces faits seraient antérieurs au XIIIe siècle. Bien qu'In Salah soit devenu le nom du district, les indigènes disent encore parfois Aïn Salah. L'expression Tin Salah, mise un moment à la mode par quelques officiers, est inconnue dans le pays.

La légende ci-dessus est encore rapportée avec une légère variante. La raba était autrefois le lieu de passage des pélerins venant du Maroc, du Touat, du Gourara pour se rendre à la Mecque. Le nègre Salah aurait été abandonné à la source par des pélerins. Près de la source était alors campée une targuia du nom de Kella bent Tin Hinane [1] ; Salah se serait installé et aurait creusé la foggara el Malah, qui est toujours en activité. Pour agrandir les cultures, il aurait ensuite ajouté un embranchement à la foggara, aidé dans ce travail par un certain Mohamed el Hedda. Cet arabe était originaire de Deldoul (Gourara) ; les gens de Deldoul fréquentaient les pâturages de la raba. Le jardin créé, les Touareg en revendiquèrent la propriété en tant que maîtres du pays ; il en résulta des conflits. Les Touareg venaient annuellement piller les cultures ; ils prirent enfin l'engagement de cesser leurs déprédations, moyennant le paiement d'une refara [2] de deux charges de

(1) La fille de Tin Hinane, femme noble de haut rang, que les Touareg du Ahaggar disent être leur aïeule, et dont ils montrent le tombeau près d'Abelessa (Ahaggar). Voir à ce sujet : Benhazera. *Six mois chez les Touareg du Ahaggar*. Alger, 1906.

(2) Sorte d'impôt.

dattes. Quoiqu'il en soit, on trouve encore aujourd'hui des Kel Ahmellen dans la population d'In Salah.

Création de Mansour (Akabli). — Le village de Mansour a été créé en 1230 par une tribu touareg inconnue. (Pl. XIX, fig, 2). Il y avait alors dans la raba un puits du nom d'Hassi Debder, et à l'origine Akabli se serait appelé Debder du nom du puits. Cette appellation est encore employée quelquefois de nos jours par les gens d'Aoulef. L'Hassi Debder est actuellement comblé ; on prétend que son emplacement aurait été à l'intérieur de la kasba, maintenant ruinée, de Mansour.

LES DÉBUTS DE L'IMMIGRATION

Création des ksour de l'agglomération d'Akabli. (Pl. XXX, plan 8). — Aussitôt après les premières tentatives de colonisation, les immigrants ne devaient pas tarder à affluer.

En 1235, des Arabes venus d'entre Tunis et Oudjda fondaient Atram. On n'a pas d'autres renseignements sur ces gens, dits Arabes el ouasta ou du milieu. Le ksar Atram n'est plus maintenant qu'une pauvre ruine au bas des palmiers d'Erg Chache, et ses seuls habitants sont une hartania et son fils.

Le vieux Sahel (aujourd'hui disparu) a été créé en 1255 par les Oulad Imsiren venus du Nord, où ils ont abandonné les Oulad Imrin (1), qui étaient leurs frères. Des Oulad Smaïl, d'origine inconnue, sont venus à Sahel à peu près en même temps que les Oulad Imsiren. Ils se sont partagés en deux fractions, l'une s'est établie à Sahel et l'autre à Takouza, ksar ruiné, qui était un peu au nord de Sahel.

La création d'Erg Chache remonte à l'année 1273. Le village a été bâti par les Oulad Maïkhaf arrivant du Tafilala; il y aurait encore une fraction de cette tribu (2). (Les indigènes du Tidikelt disent Tafilala, au lieu de Tafilelt, c'est la raison pour laquelle nous emploierons au cours de cette étude le mot Tafilala pour désigner le Tafilalet des cartes françaises).

---

(1) Il s'agit très probablement de la grande famille des Beni-Merin, dont le nom aura été berbérisé.

(2) Sans doute les Oulad Mella Ikhlef du district de Seffalat sur l'oued Ziz. Voir lieutenant Berriau. *Notes sur l'oued Ziz. (Bulletin du Comité de l'Afrique française)*, mai 1904.

Le village actuel de Nâama a été créé sous le nom d'Akabli en 1303 par les Oulad Meryem du Reggan (Touat) et quelques Azzi.

La formation du district d'Aoulef. (Pl. XXIX, plan 7). — On s'accorde généralement à reconnaître, que la fondation d'Aoulef est postérieure à celle du district d'Akabli, et antérieure à celle de Tit par les Ahl Azzi.

Le ksar le plus ancien a été Charef bâti par des merabtin de Timaktaou sur lesquels les renseignements font totalement défaut [1]. Le ksar Charef, aujourd'hui ruiné, s'élevait sur une petite gara commandant les alentours. Les habitants de Charef ont été longtemps en guerre avec ceux d'Erg Chache (Akabli) et lorsqu'un des leurs était tué, il n'y avait pas de trêve possible avant qu'ils n'aient tué seize hommes d'Erg Chache. La plus grande partie des habitants auraient ensuite abandonné le ksar, lorsqu'ils s'y seraient trouvés trop à l'étroit. On attribue aux Doui Menia la destruction de Charef en 1716. Un derviche d'Inir ayant été battu par des gens de Charef se mit à prier ; dans sa prière il disait : « Je céderais bien le pays pour une ouquia [2] à ceux qui en voudraient ». Il fut entendu par un meniaï qui s'en fut chercher les siens. Les Doui Menia assiégèrent le ksar pendant un mois et réussirent à faire brèche. La population fut passée au fil de l'épée ou faite prisonnière, et le village complètement ruiné. Aoulef Cheurfa dut verser aux Doui Menia, une contribution de 1.300 metqual. La koubba de cheikh Sidi Aïssa, un marabout de Charef, est toujours debout sur la gara. La réputation de sagesse de ce personnage était grande, aussi son tombeau est-il un lieu de pèlerinage très fréquenté.

Maïnou, dont les ruines sont visibles au sud de Timokten, fut fondé par Bou Kheira originaire de l'oued Drâa. Ce village a été abandonné avant Charef.

L'apparition des autres ksour d'Aoulef s'est produite dans un ordre impossible à déterminer. Le ksar Aoulef Cheurfa (Pl. XIII, fig. 2) a été créé par une fraction de la tribu des Oulad Smaïl. Ces cheurfa sont très probablement venus du

(1) Timaktaou est évidemment un nom berbère, et il y a tout lieu de supposer que les gens en question sont venus du Maroc, où les berbères merabtin ont été très nombreux.

(2) *Ouquia*, pièce de monnaie. Voir au chapitre « Us et Coutumes ».

Maroc (1) ; une partie d'entre eux s'est fixée à Ouargla, une autre à Tunis. Il ne reste plus maintenant que deux hommes des Oulad Smaïl : Taleb Abd Allah ben Smaïl et son fils, qui habitent In Salah. A Aoulef Cheurfa, on rapporte la légende suivante sur un saint marabout du nom de Sid el Alem ben Sâad : Son fils étant en voyage, eut sa chamelle fatiguée, il invoqua aussitôt son père pour le sortir de ce mauvais pas. Celui-ci vint à son secours sous la forme d'un oiseau. Un des caravaniers voulut tirer cet oiseau, son fusil se brisa dans ses mains. La chamelle du fils de Sid el Alem reprit des forces, ce qui lui permit d'arriver heureusement au terme de son voyage.

Les Oulad el Hadj Khallet, que l'on suppose également originaires du Maroc, ont bâti le ksar Oulad El Hadj.

Mouley Heïba a été fondé par des cheurfa de la fraction des Oulad Bou Hamed, dont l'ancêtre se nommait Si Djaffar. Avec cette fraction habitait un certain Kerroum ould el Hadj Saïd, du pays de Saoud el Ariah (2) dans l'Est ; il n'a pas fait souche.

Le ksar Tiguidit a été construit par les gens d'In Belbel et celui d'Inir, par les fils de Cheikh Abd el Kerim, chérif des Oulad Dris Akbar (sans doute de la famille d'Idris le Grand, fils d'Abdallah el Kamel et de la branche des cheurfa Hassanites), venus de Ghila (3) près de Tlemcen.

Le groupe d'Aoulef Arab aurait été occupé après celui d'Aoulef Cheurfa. Le ksar el Ansara a donné naissance à ce groupement. Ce ksar se trouvait au nord de l'oasis actuelle. El Hadj Mouloud d'Agadez et quelques autres personnes s'étant installés en cet endroit, y créèrent des feggaguir et des jardins. Les jardins devaient s'étendre dans le reg compris entre Aoulef Arab et Aoulef Cheurfa, car il y a encore dans ce reg un bour et de nombreuses traces de feggaguir ; les palmiers semblent avoir été dévorés par les sables. Des individus de la

(1) On trouve actuellement au Tafilala des cheurfa Oulad Mouley Ismaïl ben Ali ; ils se subdivisent en : Oulad Mouley Abdallah domiciliés dans le district de l'oued Ifli ; Oulad Mouley Belghit à Riçani ; Oulad Mouley Sliman et Oulad Abd el Malek dans le district d'El Ghorfa. Ces cheurfa sont alaouites.

(2) Ce nom s'applique à l'oasis de Syouah, en Egypte.

(3) Il s'agit peut-être du territoire des Meghila, car cette tribu berbère habitait le Maghreb central (capitale Tlemcen), et était cliente de la famille d'Idris. Voir Arnaud. *Récits historiques sur l'Afrique septentrionale*. Alger, 1885.

Abou Mohamed Salah ben Abd el Halim, écrivain musulman du commencement du XIVe siècle, cite d'autre part une ville du nom de Meghila, qui aurait été située aux environs de Fez. Voir *Reudh el Kartas*, traduction Beaumier. Paris 1860, page 226.

même origine auraient possédé un terrain à Msired (Tit). El Ansara est ruiné depuis longtemps ; il n'en subsiste plus que la koubba ben Abd Allah.

Kasbet Maïkhaf a été créé par des Oulad Maïkhaf, merabtin du Tafilala. Une autre fraction des Maïkhaf a créé Erg Chache à Akabli. Les habitants de Kasbet Maïkhaf s'adonnent uniquement au commerce et à la culture de leurs jardins.

Heïnoun fut bâti par des Oulad Ahmed, originaires d'Ouargla. Très actifs, adonnés au commerce, ces gens, devenus riches et puissants, se complaisaient à razzier leurs voisins. Leur arrogance était devenue telle, rapporte la tradition, qu'ils exigeaient que l'on se déchaussât pour passer devant eux. C'est un homme des Oulad Ahmed d'Heïnoun, nommé Beïda, qui a construit la kasba Beïda. Il n'a pas laissé de postérité. La kasba est en ruines. Au ksar d'Heïnoun était annexée une zaouïa sans importance dont les propriétaires recueillaient quelques ziaras dans l'Ahnet. Parmi les principaux personnages qui l'ont tenue, on cite : Sidi Ahmed Djeïibkha, Harmatalla, el Hadj ben bou Lahia, Mohamed Lamine. La zaouïa a été abandonnée et a disparu.

La fondation de Takaraft (Pl. XIV, fig. 2 et Pl. XV, fig. 1), est attribuée à cheikh Sidi Mohamed ould Sidi Ahmed des merabtin. Il aurait quitté Lekhalefi au Touat, pour s'installer à Charef, où il ne serait resté que peu de temps. Les Oulad Sidi Abd Allah, descendants du cheikh Sidi Aïssa de Charef, ont suivi cheikh Sidi Mohamed à Takaraft, où sa koubba existe encore.

Installation des Ahl Azzi à Tit et à In Salah. (Pl. XXVIII, plan 4 et Pl. XXIX, plan 6). — Les Ahl Azzi (1) et les Bahammou se contestent mutuellement l'antériorité de l'installation à In Salah. On peut admettre que les Ahl Azzi ont raison, bien que les Bahammou prétendent être arrivés à In Salah dans le courant du XIIIe siècle. Si la filiation donnée pour les Badjouda est vraie, elle ne justifie pas cette assertion, comme on le verra plus loin. Par contre, celle des Oulad Bïa (merabtin de Tit), malgré une grosse lacune, comprend encore presqu'autant de générations que celle des Badjouda. D'autre part, il est plus rationnel d'admettre que les Azzi, déjà

(1) *Ahl, ahel*, mots berbères correspondant au mot arabe : Oulad.

domiciliés au Touat, soient arrivés les premiers dans la raba. La participation d'Azzi à la fondation d'Akabli au début du XIVe siècle vient à l'appui de cette hypothèse, surtout si l'on admet qu'Akabli a été créé sensiblement à la même époque qu'In Salah.

Les Ahl Azzi sont des merabtin issus du Tafilala ; ils font remonter l'origine de leur nom à l'époque de Sidi Mohamed bel Hanafia, fils de Ali ben Abutaleb, cousin germain et lieutenant du prophète. (1) Sidi Mohamed bel Hanafia aurait dit au fondateur de la tribu son contemporain : « *Men âzzak âzzahou Allah oua men khafadak khafadahou Allah.* — Celui qui te chérira, Dieu le chérira, celui qui t'humiliera, Dieu l'humiliera. » C'est de ce moment que les membres de la tribu auraient pris le nom d'Azzi. Un de leurs ancêtres, Sidi Embarek el Ambri, ould Sidi Abd er Rahman, ould Mouley bou Chaïb Reddad, ould Sidi Abd er Rahman, ould Mouley bou Azza, le propriétaire du ksar de Taria (2) dans la raba du Tafilala, avait quitté le Tafilala pour venir habiter à Azzi (district de Fenourin) au Touat. Il serait resté une fraction des Ahl Azzi du côté de Tanger, les Oulad Sbâa, (3) ainsi nommés parce qu'ils exhibaient de jeunes lions. Deux des petits-fils d'El Ambri, cheikh Abd er Rahman bel Hadj Mohamed et son frère, Si Belquacem bel Hadj Mohamed, s'arrêtèrent à l'Aïn Tit au retour d'un pèlerinage. Il n'y avait alors en cet endroit que la source et la raba ; ils furent séduits par la région et résolurent de s'y installer, laissant trois autres frères à Azzi. Cheikh Abd er Rahman et Belquacem se bâtirent des maisons, creusèrent des feggaguir et plantèrent des palmiers ; ce fut l'origine des ksour Msired et Tit. Le ksar Msired est ruiné ; il se trouvait à côté de la foggara longeant le chemin d'Aoulef. Du temps du cheikh Abd er Rahman, les Chaanba d'El Goléa auraient pillé Msired et emporté à El Goléa la porte de la kasba.

Les descendants de Sidi Embarek el Ambri sont actuellement incapables de reconstituer leur généalogie jusqu'à lui.

---

(1) Mohamed bel Hanafia était un fils d'Ali et de la Hanéfite.

(2) Un filali nous a affirmé, sans qu'il ait été possible de vérifier ce renseignement, qu'il se trouvait un ksar du nom de Taria entre les districts d'El Ghorfa et de l'oued Ifli. Ce ksar serait habité par des Merabtine, divisés en deux fractions : les Oulad Sid el Ghazi ben Belquacem et les Oulad Sid el Ghazi bel Arbi. Le nombre des habitants du ksar serait d'environ 300, dont quelques Harratine. De Foucauld. *Reconnaissance au Maroc*. Paris, 1888, page 272, dit que Taria est un terme général, qui signifie château.

(3) On ne connaît pas actuellement de tribu de ce nom près de Tanger, mais il y a une tribu berbère des Oulad Sbâa dans l'Atlas, vers Merrakech.

La famille des Oulad Bïa, de Tit, établit ainsi la sienne avec une lacune au-delà de la septième génération ; Bïa, ould Abd er Rahman, ould Abd el Kader, ould Sid M'hamed Bïa, ould Abd Allah, ould Taleb Bah, ould el Hadj Ali ....
.... el Hadj Salem, ould Sid Abd Allah, ould Salem, ould Abd er Rahman (le fondateur du Tit), ould el Hadj Mohamed, ould Sidi Embarek el Ambri.

Cheikh Abd er Rahman avait une grande réputation de sainteté. Un beau matin on aperçut une kasba toute construite (la vieille kasba en ruines à côté de la mosquée) et quarante puits bien alignés, d'où l'eau s'écoulait en serpentant vers l'oasis actuelle. Ce miracle fut attribué au cheikh. Ce saint homme est inhumé dans la koubba du pied de la grande dune ; son frère Belquacem est également mort à Tit et a son tombeau près du ksar.

Les Merabtin de Tit forment actuellement quatre fractions : Oulad Bïa, Oulad Abd Daïm, Oulad Abd el Kerim et Oulad Sidi. Ils disent avoir possédé des papiers relatant leur histoire, mais ces papiers leur auraient été enlevés par les Doui Menia lors d'une razzia. Le ksar de Tit est misérable, il est aux trois quarts englouti par le sable.

Les Oulad Cheikh Abd er Rahman ont peuplé Tit, tandis que les Oulad Belquacem sont allés habiter In Salah. Ces derniers trouvèrent une targuia fixée à In Salah, probablement la kella bent Tin Hinane de la légende. Ils y bâtirent le ksar el Merabtine (Pl. XVII, fig. 1 et 2) (el Hadeb, Oulad el Hadj, Oulad Belquacem et Akbour) et le ksar Deghamcha ; ils créèrent des jardins, en plantant des palmiers importés du Touat.

C'est au ksar Oulad Belquacem que l'on voit la koubba des Sbaïn Salah (soixante-dix saints) (Pl. XVI, fig. 1 et 2 et Pl. XVIII, fig. 3), au sujet de laquelle on raconte une légende assez compliquée.

A l'époque où vivaient les soixante-dix saints personnages des Oulad Belquacem enterrés à la koubba, il y aurait eu à Fenourine soixante-dix azzi, qui s'y sont éteints successivement et soixante-dix autres à Dar el Hamra (Maroc)[1], où ils existeraient encore. Le nombre de ceux-ci reste immuable,

(1) *Dar el Hamra*, la maison rouge. Il n'est pas possible d'identifier ce lieu dont la désignation manque de précision, car l'expression « Dar el Hamra » est souvent employée par les indigènes.

car dès qu'il en meurt un, Dieu en envoie un autre pour le remplacer. Les soixante-dix saints d'In Salah auraient été inhumés à la koubba au fur et à mesure de leur mort ; trois seulement seraient à l'intérieur, les autres reposeraient dans l'enceinte. La koubba des Sbaïn Salah est en grande vénération, et la croyance générale est que les saints qu'elle renferme ont fait de nombreux miracles pendant leur vie ainsi qu'après leur mort. On cite à ce propos le fait suivant. Un jour un hartani vola une targuia du ksar, puis se réfugia à la koubba pour se mettre en sûreté. La targuia l'y poursuivit et, pour l'en sortir, le tira par la gandoura ; une moitié du corps du hartani fut immédiatement paralysée. La targuia s'enfuit affolée ; les saints avaient puni le voleur.

Parmi les soixante-dix saints il y aurait eu Amor, Belquacem, bou Zian, Abd el Malek, Abd Allah, Brahim, Sidi Mohamed.

Il paraît qu'un jour Sidi Mohamed étant en prière, des Touareg vinrent exiger de lui un impôt. Il se transporta immédiatement à Fez pour présenter ses doléances au Sultan, et se trouva dans le palais, alors que ce dernier n'avait pas encore commencé sa prière. Colère du Sultan à la vue de cet intrus, qui lui disait être entré par la porte de Dieu. Mohamed fut jeté en prison avec les lions. Le Sultan étant allé le voir, deux jours après, aperçut les lions lui léchant les mains ; il le fit alors délivrer, et lui demanda ce qu'il voulait. De l'argent ? des armes ? des gens ? des chevaux ? Sidi Mohamed lui réclama simplement une lettre, constatant que les merabtin étaient exempts d'impôts. Il revint de Fez le quatrième jour après son départ d'In Salah ; les Touareg étaient partis. Il lut le papier aux gens du ksar assemblés. Depuis cette époque les merabtin n'auraient jamais payé aucun impôt. C'est une conclusion bien prosaïque pour une pareille fable.

Arrivée à In Salah des migrations arabes. — Les arabes venus les premiers à In Salah seraient les Oulad Bou Sâada de Kenadsa, dont il ne reste plus trace de nos jours. On fait remonter au XIIIe siècle l'établissement à In Salah de Mehamid venus du djebel el Akhdar (1) vers Tripoli ou du Fezzan. Le chef de famille de ces Mehamid était Amar ben Mellouk ; il avait trois fils : Bahammou, Baba Aïssa et Mokhtar, qui

(1) Le djebel el Akhdar est à l'est de Benghazi et au bord de la mer ; les Mehamid ont en effet habité le littoral de la Tripolitaine. Voir : Mercier. *Histoire de l'Afrique septentrionale*. Paris, 1888.

sont les fondateurs des tribus des Oulad Bahammou, Oulad Baba Aïssa et Oulad Mokthar. Les Oulad Badjouda sont une branche des Oulad Bahammou. Cette famille sans être énormément riche a été très puissante. Les Badjouda avaient une grosse influence religieuse assez difficile à expliquer; non seulement ils auraient été investis du commandement par le sultan du Maroc, mais encore, ils avaient quelques clients au dehors d'In Salah, particulièrement à In Ghar. Le chef actuel de la famille est Dâadj ; sa généalogie serait la suivante : Dâadj, ould el Hadj Abd el Kader (Pl. XX, fig. 1), ould Sid el Hadj, ould Mohamed, ould Badjouda, ould el Hadj Ahmed, ould Yaïch, ould Dahane, ould Mohamed, ould Bahadi, ould Bahammou, ould Amar ben Mellouk. Si l'on admet cette filiation, on ne compte que douze générations jusqu'à Amar ben Mellouk. Dans ces conditions, il semble exagéré de placer son existence au XIIIe siècle ; cette époque serait plutôt celle de la création des premiers jardins d'In Salah, et Amar ben Mellouk a dû vivre au commencement du XVIe siècle.

Amar ben Mellouk s'installa à côté des Merabtin, bâtit le ksar el Arab (ksar el Kebir, Badjouda, Djedid, Douirat, el Kasba), et comme ses prédécesseurs entreprit des cultures. S'il fallait en croire les Merabtin, leurs ancêtres auraient d'abord refusé de recevoir les nouveaux venus, puis une convention serait intervenue, par laquelle les Arabes s'engageaient à accepter leurs ordres et même à se laisser frapper. Ce qui paraît certain, c'est qu'Arabes et Merabtin ont dû vivre en assez bonne intelligence, mais sans toutefois se mêler. D'aucuns disent que les Mehamid auraient tué les Oulad Bou Sâada, et auraient pris purement et simplement leur place[1]. Amar ben Mellouk entreprit ensuite de faire du commerce, il alla trouver le sultan du Maroc pour avoir des subsides. Le sultan lui ayant prêté de l'argent il organisa des caravanes sur le Soudan et Tombouctou, d'où elles rapportaient de l'or et des esclaves. Il put ensuite étendre son commerce jusqu'au

(1) A. G. P. Martin, *Les Oasis Sahariennes*, Paris 1908, pages 114 et 115 rapporte d'après un feuillet manuscrit trouvé au Tidikelt qu'en 1390 une harka de 1.700 Beraber vint razzier jusqu'au Tidikelt. Ils s'établirent à Aouïnet Sissa, et pendant un mois firent des coups de main sur In Salah, qu'ils réduisirent aux abois. Ils contraignirent les Oulad Bou Sâada à quitter les oasis et à se retirer vers Ghat, laissant seulement dans les ksour les Azzi, qui avaient pu profiter de la protection d'un des notables beraber.

Cette version confirme la présence des Ahl Azzi à In Salah à la fin du XIVe siècle, alors que les Mehamid n'y avaient encore pas fait leur apparition.

Tafilala ; il fit ainsi de gros bénéfices après avoir rendu au sultan l'argent prêté.

De nombreux isolés venant du Tafilala, du Gourara, du Touat, se seraient alors mêlés aux tribus déjà établies, qui les ont évidemment absorbés. Les Oulad Sokna originaires du Ahaggar ont pourtant formé une fraction distincte. Leur ancêtre s'était enfui du Ahaggar après y avoir tué un de ses contribules. On l'aurait appelé Sokna, parce que ne parlant pas arabe il ne savait que répéter « sokna »[1] pour exprimer son intention de se fixer dans le pays.

Les origines d'In Ghar. (Pl. XXIX, plan 5). — L'histoire d'In Ghar est extrêmement vague ; il est d'autant plus difficile d'avoir des renseignements, que bon nombre des dépositaires de la tradition ont été tués au combat du 19 mars 1900. A l'origine, des Harratin auraient organisé quelques cultures autour de l'Aïn Ghar (la source de la grotte). Deux hommes de la tribu des Oulad Khelifa d'Aïn Chaïr, qui nomadisaient au Tidikelt, se seraient ensuite fixés en ce point. Ces deux Oulad Khelifa n'étaient pas frères, l'un était de teint blanc, et l'autre avait du sang noir ; c'est pourquoi les Ouled Khelifa sont divisés en deux fractions : les Oulad Mohameda, blancs, et les Oulad Ahmed ben Djelloul, noirs. La tribu blanche et la tribu noire ne tardèrent pas à se quereller au sujet du partage des terrains ; elles en vinrent aux mains. Une première fois les blancs furent vainqueurs. Un des noirs s'enfuit au Gourara chercher un goum chez les Khenafsa ; les noirs prirent leur revanche et, depuis cette époque, ils ont gardé la suprématie. Les Oulad Ahmed ben Djelloul se sont développés plus rapidement que les Mohameda, ce qui a amené leur division en deux autres familles : les Oulad Abdessalam et les Oulad Daha.

Des Touareg, ayant appris l'existence de ce nouveau centre, vinrent de tous côtés pour échanger leurs moutons contre des dattes. Ces Touareg étaient Issakamaren ; ils prirent l'habitude de s'approvisionner à In Ghar, parce que tout le Ahaggar achetait ses dattes à In Salah. Les autres Touareg ont appelé Kel In Ghar[2] ceux qui fréquentaient ce marché.

La population d'In Ghar compte aussi des Merabtin, ce

(1) *Sokna*, habitation, action d'habiter.
(2) *Kel*, gens de (temaheq).

sont des Ahl Azzi venus les uns du Touat, les autres d'In Salah, et qui se seraient alliés entre eux ; ils sont divisés en trois fractions : les Oulad Hadega, les Oulad Didi et les Oulad Belghit.

Les Merabtin d'In Salah avaient amené avec eux un ménage targui des Kel Ahmellen, qui donna naissance au groupe connu sous le nom de Touareg el Abiod. Dans ce groupe, les différentes alliances ont produit une branche parallèle au Kel Ahmellen, c'est la famille des Oulad Bou Treggui.

Les Oulad Hannini sont originaires de l'Aougueroutt ; leur ancêtre s'est enfui de son pays à la suite de querelles de soff.

Les ksour d'In Ghar ont été primitivement bâtis à l'Est de l'oasis ; on y retrouve encore des ruines, en particulier celles d'Irsan. Les Oulad Khelifa ont peuplé les ksour el Koheul ou el Akhal et Miliana ; les Kel Ahmellen, le petit ksar d'el Hadjem et les Merabtin, le ksar Oulad Hadega ; puis finalement les différentes tribus se sont réparties un peu pêle-mêle dans les ksour.

In Ghar reconnaissait l'autorité des Badjouda sans cependant leur payer de refara.

Le ksar Ag Hamimou. (Carte pl. XXVI). — Sidi Ag Hamimou habitait autrefois Tiguidit (Aoulef) ; c'était un homme pieux, il allait de temps à autre visiter les gens d'Akabli. La distance qui séparait Akabli d'Aoulef lui paraissant bien grande, il se résolut un jour à créer, à peu près à mi-chemin, un petit pied à terre où il pût se reposer. Il envoya des Harratin creuser une foggara, établir des jardins et construire des maisons. Ce village fut connu sous le nom de ksar Ag Hamimou [1], il servait de refuge à tous les voyageurs, qui ne voulaient pas faire le trajet Aoulef-Akabli en une seule étape. Sidi Ag Hamimou a été enterré en cet endroit, mais sa koubba n'existe plus. Ce ksar était situé tout à côté de l'emplacement où a été assassiné Camille Douls. A la mort de Sidi Ag Hamimou, il fut abandonné petit à petit. De nos jours, il ne reste que de très faibles traces de la foggara et des palmiers ; tout a disparu depuis au moins deux siècles.

---

(1) Le ksar aurait également porté le nom de ksar Ilighen. A. G. P. Martin (*loc. cit.*), page 113 donne la traduction d'un feuillet manuscrit trouvé au Tidikelt, dans lequel il est dit qu'en 1378 des Arabes de Tanger venus au Sahara en expédition arrivèrent jusqu'au ksar Ilighen.

Sidi Ag Hamimou avait à El Mabrouk (1) un ami du nom de Bou Beker ould Sidi el Ouafi, et dont la réputation de sainteté égalait la sienne. Tous deux échangeaient souvent des cadeaux ; Sidi Ag Hamimou coupait un régime de dattes, et le lançait en l'air en disant : « Va à El Mabrouk ». Instantanément le régime arrivait à Bou Beker, qui, par le même procédé, renvoyait en échange un quartier de bœuf.

Parfois aussi ils se faisaient des farces, bien innocentes d'ailleurs. Un jour, la seguia de Sidi Ag Hamimou cessa de couler, Hamimou en rit, et rendit plaisanterie pour plaisanterie. Du bout de sa canne il projeta en l'air quelques gouttes d'eau, cette eau retomba à El Mabrouk sur les planchettes des élèves de son excellent ami, et y effaça l'écriture.

LE DÉVELOPPEMENT DU TIDIKELT ET SA CONSTITUTION DÉFINITIVE

Création de nouveaux centres à Aoulef. (Pl. XXIX, plan 7). — Akhannous fut construit par Mouley Ahmed ben Mouley Abd Allah ben Heïba, chérif qui vivait au commencement du XVIIe siècle ; il quitta le Maroc à la recherche d'un endroit pour se fixer. Après être passé à El Goléa et à In Salah, Mouley Ahmed s'arrêta à Aoulef, où les Oulad Smaïl lui donnèrent une kasba ; il s'établit ensuite à Akhannous. Actuellement, ses descendants habitent partie à Akhannous, partie dans leurs jardins.

Vers 1640, les Oulad el Hadj Khallet auraient tué le chérif Mouley Heïba, frère de Mouley Ahmed d'Akhannous. A la suite de cet attentat presque tous les Oulad el Hadj Khallet ont quitté leur ksar et se sont réfugiés à Bou Faddi (Touat). La famille de Mouley Heïba, pour le venger, avait été chercher du secours à In Ghar chez les Oulad Khelifa et à Heïnoun chez les Oulad Ahmed ; beaucoup d'el Hadj Khallet furent tués.

---

(1) Ksar à environ 400 kilomètres au nord de Tombouctou.

La zaouïa de Mouley Heïba est l'œuvre du kounti Sidi Bou Lanouar. Les avis sont partagés sur l'origine du kounti. Les uns le disent originaire de Tombouctou et les autres de Tinilane au Touat[2]. Sidi Bou Lanouar a sa koubba à Zaouïet Mouley Heïba ; sa zaouïa quoique bien délabrée a une certaine réputation, elle fonctionne toujours.

Les Oulad Zenane à Aoulef, Akabli et In Ghar. (Pl. XXIX et XXX, plans 5, 7 et 8). — Les Oulad Zenane ont fait leur apparition au Tidikelt vers 1690. Quarante Oulad Zenane arrivant de Tlemcen ou du Maroc fondèrent le ksar Djedid, dans lequel la plus grande partie de leurs descendants habitent encore. Les deux fractions domiciliées à Djedid, sont celles des Oulad el Hadj Seddik et des Oulad Djelloul.

Les Oulad Zenane, à mesure qu'augmentait leur nombre, ont absorbé el Ansara, et se sont répandus aux alentours de Djedid. C'est ainsi que kasbet Oulad Habbada et kasbet Bellal ont été bâties respectivement par les Oulad Habbada et les Oulad Noun.

Une autre fraction des Oulad Zenane, les Oulad Batalla, qui paraît avoir eu des difficultés avec les fractions mères, s'est fixée à kasbet Oulad Batalla. Un certain nombre d'Oulad Batalla adonnés au commerce ont ensuite émigré à Akabli, et se sont établis dans le ksar Erg Chache.

Cette émigration doit dater de l'époque, où Akabli est devenu franchement la tête de ligne des caravanes sahariennes.

Les Oulad Ba Ahmed, issus des Oulad Noun, se sont transportés à In Ghar vers 1800, ils y ont créé le ksar Akbour.

Pendant que les Badjouda commandaient dans l'Est du Tidikelt, les Oulad Zenane acquéraient une influence énorme dans l'ouest, où ils faisaient la loi. Les Merabtin et les Cheurfa avaient perdu toute énergie en devenant sédentaires ; confinés dans d'étroites pratiques religieuses, amollis et efféminés par les excès, ils étaient mûrs pour subir le joug des Oulad Zenane actifs et intrigants. Les gens d'Akabli en parlent encore avec un respect mêlé de crainte. Un seul Zenani sans armes pouvait aller les tondre chez eux, ses désirs étaient des ordres, il ne serait venu à personne l'idée d'oser résister.

---

(2) La tribu des Kounta est une tribu maraboutique établie depuis longtemps partie au Touat où elle a une zaouïa (Zaouiet Kounta), partie à Tombouctou. Le cheikh Ahmed el Bakkay, le protecteur de Barth à Tombouctou appartenait aux Kounta.

Ce sont les Oulad Zenane, qui vers 1810 ont expulsé d'Heïnoun les Oulad Ahmed, dont beaucoup ont été tués, les autres se sont dispersés. De ce moment date la ruine d'Heïnoun.

L'évolution d'Aoulef après l'installation des Oulad Zenane. (Pl. XXIX, plan 7). — Des Merabtin de l'oued Drâa, ayant résidé au Touat, vinrent s'établir à Timokten avec l'autorisation des Oulad Zenane, dont ils reconnurent la suzeraineté. Ils bâtirent une kasba, cultivèrent quelques jardins et organisèrent des caravanes sur le Sud. Ces Merabtin, peu nombreux aujourd'hui, forment la tribu des Oulad cheik ben Abd el Kerim.

La ruine d'El Ansara est postérieure à l'arrivée des Oulad Zenane et la cause n'en est pas bien connue. Les gens d'El Ansara ont vendu petit à petit leurs terrains, qui ont été achetés surtout par les Oulad Zenane de Djedid, et El Ansara a fini par disparaître complètement.

Zaouïet Heïnoun a été rebâtie sur un emplacement différent de celui de l'ancienne zaouïa par les fils de Sid el Hadj Mohamed, Merabtin de Tabelkoza (Gourara). (Pl. XV, fig, 2). Leurs descendants ont pris le nom d'Oulad Bounian [1]. Cette appellation provient de ce que pour activer la construction de leur kasba, ils mirent eux-mêmes la main à l'ouvrage. Après l'expulsion des Oulad Ahmed par les Oulad Zenane, ils organisèrent une petite zaouïa à côté de kasbet Oulad Batalla, et lui donnèrent le nom de Zaouïet Heïnoun, qu'elle a gardé jusqu'à nos jours.

Kasbet el Harratin, au sud-est de la palmeraie d'Aoulef Cheurfa, aurait été bâtie vers 1800 par des Harratin cherchant à s'affranchir de la domination des Oulad Zenane. Ils ne s'y maintinrent pas longtemps : sans vivres, manquant de tout, ils furent obligés de revenir à leurs anciens maîtres. Cette kasba n'est plus qu'une ruine.

Amrïer, au nord de Charef et près de Timokten, date d'environ 1850. Le fondateur est el Hadj Ahmed, le père d'Embarek, le kébir actuel de Timokten. Cet Embarek est d'une intelligence médiocre, on lui a donné par dérision le sobriquet de Barako [2].

---

(1) *Bounian*, maçonnerie, action de bâtir.
(2) Depuis l'époque où ces lignes ont été écrites, Embarek a été destitué.

El Mansour a été bâti en 1854 par Mouley Quaïm et les enfants de Sid Daffi. Ces gens abandonnèrent Akhannous pour habiter au milieu des jardins.

Mouley Abd Allah ben Saïd, chérif du Tafilala, a créé kasbet Djenna dans l'oasis en 1855. (Pl. XII, fig. 2). Il avait habité auparavant entre le ksar el Hadj Khallet et Tiguidit.

La kasba el Ouafi est de 1856. Les sables envahissant Mouley Heïba, Sidi Mohamed ould Sidi el Ouafi, ould Mouley Heïba se fit bâtir cette kasba.

El Mestour fut construit à côté d'El Mansour en 1857 par Sidi ben Ali et son frère el Mortadji. C'étaient des Cheurfa d'Akhannous fils de Sidi Chérif. El Mestour n'est qu'un tout petit village.

C'est en 1873 qu'Inir a été abandonné. Chassés par le sable, les habitants sont allés se fixer à Kasbet Syed, près des ruines de Mouley Heïba. Le sable les a de nouveau poursuivis à Kasbet Syed, où deux maisons seulement sont encore habitées ; les gens se réfugient dans l'oasis au ksar Douirat.

Tiguidit a disparu vers 1880 ; la koubba de Sid el Hadj Mohamed Salah subsiste seule au milieu des ruines.

Les Ouled Zenane ont bâti Kasbet Oumanat en 1881 (Pl. XIV, fig. 1) ; c'est la kasba actuellement occupée par nous à Aoulef Arab.

Installation des Kounta et des Foullanes à Akabli. (Pl. XXX, plan 8). — Les Kounta sont arrivés à Akabli en 1749. Le fondateur de la zaouïa est Sidi Mohamed ben Abd er Rahman, le petit-fils de Cheikh bou Nâama (l'homme à l'autruche). Cette branche des Kounta habitait le Sahel du Soudan. On prétend que Cheikh bou Nâama se rendit une fois au pèlerinage de la Mecque monté sur une autruche, ce qui lui valut son surnom. Il aurait fait sur cette monture, et en une seule nuit, le voyage aller et retour du Sahel au djebel Arafa (près de la Mecque).

Une partie de la zaouïa appartient aux Kadrya, l'autre, aux Lamtia du Tafilala, dont le chef est Sid Ahmed el Hebib. Elle a été prospère du temps de Sidi Labed, elle était fréquentée par les gens venant commercer à Akabli. Depuis, la zaouïa a été mal gérée ; au lieu de l'entretenir, le successeur de Sidi Labed a employé les offrandes pour son usage personnel, et maintenant son influence est nulle. Le représentant

actuel de la famille est Bou Nâama, ould Si Labed, ould Sidi Aziz, ould Sid el Hebib, ould Si Mohamed (le fondateur), ould Abd er Rahman, ould Cheikh bou Nâama.

Le village actuel de Sahel a été créé en 1779 par Sidi Abd el Malek des Foullanes, venu à Akabli dans l'intention de se joindre à un pèlerinage, dont le départ n'eut pas lieu. Les Imsiren chassés par les sables abandonnèrent l'ancien ksar de Sahel bâti par eux, pour se retirer en grande partie à Erg Chache. Les Foullanes sont des Arabes originaires du Macena (Soudan); il y a encore des Foullanes au Sokoto ; Si Hamza, le cadi d'Akabli appartient à cette tribu.

Les Settaf, les Ançar et les nomades d'Akabli. — On désigne sous le nom de Settaf les Touareg, les Imsiren et quelques autres gens qui vivent dans les ksour Erg Chache et Sahel.

Les Touareg sont de la tribu noble des Oraghen (Azdjer), ils seraient arrivés dans le pays à la suite de difficultés avec leurs contribules. Il y a aussi quelques familles touareg de l'Adrar à El Mansour et Erg Chache.

On trouve en outre à Erg Chache des Cheurfa originaires du Tafilala, des Oulad el Hadj Cheikh de la zaouïa de Sidi Ali ben Hanini[1], el quelques Oulad Sidi Mohamed. La fraction la plus importante de ces Oulad Sidi Mohamed habite El Mansour. à côté de quelques Oulad Khelifa d'In Ghar. Les Oulad Sidi Mohamed sont des Merabtin, que leur ancêtre Sidi Ahmadou a amenés de Zaglou au Touat ; ils se disent issus des Ançar, famille dont le berceau est à Medinet en Nebi (Médine) en Arabie.

Une curieuse légende a cours sur Si Mohamed ben Mansour Settafi. Il se trouvait un jour à Tit avec sa jument entravée et couchée à côté de lui, quand survint un groupe d'ennemis. Si Mohamed pressé par le danger dût enfourcher sa bête sans lui délier les membres, il réussit néanmoins à fuir. On montre encore de nos jours les soi-disant traces de cette jument dans le reg entre Tit et Akabli. La jument mourut pendant l'année au cours de laquelle s'était produit ce fait, et fut enterrée à Erg Chache, où on lui éleva une koubba. Si Mohamed s'est éteint à Akabli en 1747.

Plusieurs fractions de rahhal (nomades) gravitent autour

(1) Cette zaouïa est sise à Zaglou (Touat).

d'Akabli, quoique n'y possédant généralement pas de maisons. Elles campent dans l'Ahnet, et viennent à l'automne planter leurs tentes près de l'oasis. Ces nomades sont répartis en trois tribus arabes inféodées aux Touareg, ce sont les Sekakna, les Mouazil et les Kenakat. Ils fournissent des guides aux caravanes à destination de l'Adrar, de Tombouctou, du Soudan. Sidi ag Gueradji, l'amrar des Taitoq, avait une maison à El Mansour ; avant l'occupation française il y habitait, quand il venait à Akabli avec les rahhal.

Les Oulad Yahia se fixent à Sahela Foukania et à Timokten. (Pl. XXVII et XXIX, plans 3 et 7). — Le ksar el Foukani de Sahela a été bâti vers 1700 par les Oulad Yahia, nomades venus de Deldoul (Gourara) (1). Au moment de la fondation de Sahela la raba existait encore en ce point, elle a disparu devant les ksour. Un des ancêtres des Oulad Yahia, Cheikh Moussa, qui vivait au commencement du XVIIIe siècle, eut des démêlés avec les Touareg ; il les attaqua au Hoggar et leur tua du monde. Cheikh Moussa a laissé le souvenir d'un homme de valeur ; il aurait traité de pair avec les Badjouda. Son fils Abd er Rahman battit plus tard au Mouydir des Touareg ayant razzié ses troupeaux à Gouiret ed Diab.

A l'agglomération de Sahela Foukania appartiennent deux groupes isolés de jardins : El Barka et Tasfaout. Ces jardins sont de création récente. Les palmiers d'El Barka ont été plantés aux environs de 1840 par Sidi Ali, oncle du caïd Douro. Le caïd Douro est des Oulad Yahia par sa mère, son grand-père paternel était originaire des Atatcha de Guerrara (Mzab)(2).

Une fraction des Oulad Yahia s'est établie à Timokten. Cette fraction se subdivise aujourd'hui en : Oulad Yaïch, Oulad el Hadj Amrane, Oulad Hamou, Oulad Allal.

Création de Sahela Tathania. (Pl. XXVII, plan 3). — Les habitants de Sahela Tathania sont des Oulad Bou Dahane, leur ancêtre est venu du Timmi (Touat), alors qu'In Salah était déjà développé. Bou Dahane se serait arrêté dans la raba et aurait

(1) Ils appartiennent peut-être à la grande famille arabe nomade des Oulad Yahia établie à l'ouest du cours supérieur de l'oued Drâa, et qui a beaucoup essaimé dans le Sahara.

(2) Tribu d'arabes nomades et sédentaires. Voir : Motylinski, *Guerrara depuis sa fondation*, Alger 1885, page 37.

bâti le ksar de Sahela et planté des palmiers. L'ensemble des groupes de Sahela Tathania et Sahela Foukania porte le nom de Souhal.

L'expansion d'In Salah. (Pl. XXVIII, plan 4). — Après que les Ahl Azzi et les descendants d'Amar ben Mellouk eurent étendu leurs jardins, quelques fractions d'origines diverses vinrent se joindre à eux.

Un marabout d'Ouargla, Sid el Hadj Belgacem fonda au nord de l'oasis, vers 1750, la zaouïa qui porte son nom. (Pl. XVIII, fig. 4).

Zaouïet el Ma a été bâtie par des Merabtin du Gourara des tribus Guentour et Kali. Ce ksar est situé dans la partie sud de l'oasis, il est sans importance.

L'oasis d'In Salah s'est prolongée autrefois beaucoup plus au nord et au sud qu'aujourd'hui. On voit encore debout au nord de l'oasis quelques palmiers de la foggara Lekalefi, ainsi que des traces de feggaguir ; les jardins qui se trouvaient là ont été balayés par l'erg Sidi Moussa. Les vestiges des feggaguir Djedida, Ali Bious et Dinia fournissent le même témoignage pour le côté sud. Toute cette partie de l'oasis a été dévorée par le sable, et de nos jours les palmiers de Deghamcha, qui manquent d'eau, sont en train de disparaître[1]. Les jardins se déplacent en outre vers l'Ouest, car le sable envahit la lisière Est. Le mouvement est lent mais continu, il est perceptible d'année en année. Le témoignage des gens du pays corrobore d'ailleurs ces observations ; d'après eux les palmiers venaient à l'origine jusqu'auprès des ksour. Ce sont sans doute ces difficultés, qui les ont amenés à tenter des cultures à l'ouest de l'oasis.

Le djenane Mehadjiba a été créé par les Oulad el Hadj et les gens de Deghamcha. Abandonné une première fois il a été réoccupé après la construction de Sahel, et a finalement été emporté par le sable. Les palmiers auraient disparu depuis peu ; la génération actuelle les a encore vus.

Les Merabtin plantèrent les jardins d'El Barka, les Arabes vinrent ensuite y creuser deux feggaguir. Parmi les Merabtin d'El Barka se trouvait un savant homme : Si Mohamed el Alem

(1) Un puits artésien a été creusé dans les jardins de Deghamcha pour revivifier cette partie de l'oasis.

el Gantouri, qui fut le fondateur de Sahel, où il a sa koubba. Si Mohamed el Alem vivait vers 1810, il a habité Sahel avec ses enfants. Ces derniers ont abandonné le ksar, sous prétexte qu'il était hanté par des démons, lesquels s'introduisaient dans les individus et les rendaient malades. Sahel est donc tombé en ruines, mais on y cultive encore les jardins.

Les gens d'In Salah fondent les ksour d'Hassi el Hadjar, Miliana, Foggaret el Arab, Igosten et s'établissent à Souhal. (Pl. XXVII, plans 2 et 3). — Les premiers occupants d'Hassi el Hadjar sont des Merabtin de la famille des Oulad Kherfane ; ils ont creusé le puits et la foggara Guedima et planté des palmiers.

A l'époque où les Oulad Bou Dahane se fixèrent à Sahela Tathania, un marabout d'In Salah du nom de Sidi Bassa vint habiter parmi eux. Sidi Bassa s'en fut ensuite fonder Miliana, puis Zaouïet el Matag. Il revint à Sahela, il y mourut et y fut inhumé. Sidi Mohamed Derdouri s'est installé beaucoup plus tard à la zaouïa, il est mort à Miliana pendant la génération actuelle.

Le groupe de Miliana comprend encore deux jardins inhabités : Djafou et Feggaguira. On prétend que Djafou aurait été créé avant Miliana par un individu de Bou Fadi, lequel serait retourné au Touat. Feggaguira est l'œuvre d'un certain Reguieg des Oulad Bahamou.

Foggaret el Arab se compose d'une série de feggaguir ; chaque foggara a son ksar du même nom ; on rencontre du nord au sud : Sarfit, el Barka, el Hadj Cheikh, el Hadj Ali, el Hadj Abbou, Bour el Kheire et el Guedima. Ce sont de misérables ksour, situés à l'Est des jardins, à l'exception de Barka et de Sarfit, lesquels poussent quelques maisons dans la sebkha.

Les feggaguir de Foggaret el Arab ont été établies par des Oulad Mokhtar. La foggara el Guedima fut creusée, vers 1720, par Dââdj bel Hadj Boudjouda qui, après avoir planté les palmiers, retourna à In Salah. El Hadj Ali aurait entrepris aux environs de 1800 la foggara qui porte son nom. La foggara bel Hadj Abbou, créée par el Hadj Mokhtar, et celle d'el Hadj Cheikh, créée par el Hadj Cheikh ould Bekkaye, seraient légèrement postérieures à la précédente. Bour el Kheire et el Barka sont des environs ; de 1850, leurs fondateurs

respectifs furent : Mohamed ould Haddou et el Hadj Mokhtar. (1) Enfin Sarfit, la dernière venue, daterait à peu près de 1870.

Les habitants de Foggaret el Arab ont des maisons à In Salah, et partagent leur existence entre In Salah et Foggaret. Quelques petits jardins appartiennent à des Touareg ; ils sont envahis par le sable.

Le créateur d'Igosten est Sidi Abd Allah ben Cheikh des Merabtin, originaire du Gourara. La généalogie de l'un de ses descendants est la suivante : Kaddour, ould Yacoub, ould Taleb Ali, ould Sidi Abdallah ben Cheikh. La création du ksar d'Assoun doit donc avoir eu lieu aux environs de 1790. L'agglomératlon d'Igosten s'est ensuite peuplée par l'arrivée des Oulad Hammou et Oulad Hamidallah, famille des Oulad Bahammou et de quelques Djebalia, Arabes d'origine inconnue. Tous ces gens ont bâti Kasbet Foukania et le ksar Taghemt.

Une légende s'est établie sur taleb Hammou et son fils Yahia, des Oulad Hammou d'Igosten. Une naga (2) blanche venait toutes les nuits, à la fin de la prière, se faire traire par taleb Hammou ; après la mort d'Hammou, la naga ne reparut plus. Quant à Yahia il possédait un âne, lequel s'en allait seul à Miliana, et rapportait de même les denrées que l'on chargeait sur son bât.

Les feggaguir avoisinant Igosten sont postérieures à l'agglomération principale ; elles sont habitées par des Merabtin et des Arabes sortis d'Assoun. Ces feggaguir sont : el Merabtin ou el Hadj Ali, el Hadj Abd el Kader, Kaddour et Djedida. Le jardin d'Hassi bou Hafs n'est pas habité (3) et la foggara Ahmed el Aïmeche est morte, il n'y reste que quelques troncs de palmiers. A l'Hassi el Bourra, sur la piste d'Igosten à Foggaret ez Zoua, on distingue encore les traces de la foggara el Hadj Ahmed el Hebib. Son fondateur, un homme des Oulad Mokhtar, était de la génération précédente. Il a abandonné son jardin à cause de l'insécurité et s'est

---

(1) Voir V. A. Malte-Brun, *Résumé historique et géographique de l'exploration de Gerhard Rohlfs au Touat et à In Salah*, Paris, 1866. Rohlfs, à son passage à Foggaret el Arab, en 1864, a constaté que les palmiers étaient jeunes, et le village lui a paru de récente création. Ces observations corroborent bien les renseignements que nous avons recueillis auprès des indigènes.

(2) *Naga*, chamelle.

(3) V. A. Malte-Brun (*loc. cit.*) Pendant son voyage au Tidikelt en 1864, Rohlfs a remarqué, près d'Hassi bou Hafs, nouvellement créé, une plantation de palmiers, qui promettait pour l'avenir ; Hassi bou Hafs doit donc dater des environs de 1850.

retiré à In Salah ; les palmiers n'auraient disparu que depuis une vingtaine d'années.

Vers 1810, les Merabtin de Sahela et les Oulad el Hadj d'In Salah ont bâti le ksar de Metarfa à Sahela Tathania. Des Merabtin d'In Salah sont allés aussi habiter Sahela Foukania. Quelques familles des Merabtin d'Igosten se sont transportées à la zaouïa (Foggaret ez Zoua), puis, aux environs de 1865, elles ont acheté des terrains à Sillafen et s'y sont établies.

Installation des Oulad Dahane à Hassi el Hadjar et à Igosten. (Pl. XXVII, plan 3). — Les Oulad Dahane sont d'origine marocaine ; après avoir quitté le Maroc, ils se sont arrêtés à Timmi (Touat), où ils ont construit le ksar Bou Rebâa. Une colonne du sultan du Maroc vint un jour à Timmi, les Oulad Dahane partirent sans l'attendre. Un seul individu malade fut obligé de rester ; le sultan lui laissa son jardin et vendit les autres, qui furent achetés par des cheurfa. Les Oulad Dahane en fuite arrivèrent à Hassi el Hadjar ; la foggara el Guedima était occupée par les Oulad Kherfane ; ils achetèrent des jardins, creusèrent des feggaguir et bâtirent des maisons. Le caïd Baba, qui est des Oulad Dahane, établit ainsi sa filiation : Baba, ould Mohamed, ould Cheikh, ould Kouider, ould Sidi Ahmed, ould Dahane. Dahane est le chef de famille qui a conduit les Oulad Dahane au Tidikelt, probablement vers 1730.

Les Oulad Dahane ont toujours refusé de se laisser inféoder aux Badjouda ; ils ont même eu des démêlés avec eux en 1897. Après leur avoir razzié une caravane, ils se sont retirés dans le Tademaït et ont construit une petite redoute (simple mur en pierres sèches) à côté de l'Hassi Aoulegui. Un miad (1) étant intervenu, tout s'est arrangé sans donner lieu à des représailles.

A Hassi el Hadjar il n'y a qu'un seul ksar, bien que les jardins forment trois groupes : ceux des feggaguir Sarfit, Djedida et el Guedima.

Une partie des Oulad Dahane s'est portée sur Taghemt (Igosten), où ils résident encore ; trois ou quatre seulement sont allés à In Ghar.

---

(1) *Miad*, assemblée qui discute de la paix.

Les Zoua s'établissent au Tidikelt, créent Foggaret ez Zoua et se répandent dans les oasis environnantes. (Pl. XXVII, plans 1 et 3). — Les Zoua sont originaires d'El Abiod Sidi Cheikh et de la descendance directe de Sidi Cheikh. Le premier d'entre eux qui soit venu au Tidikelt est Sid el Hadj bou Haous ould Sidi Cheikh. Sid el Hadj bou Haous, le possesseur du tobol,[1] allant à la Mecque, acheta des jardins aux Oulad Heddi de Sahela Foukania..Il y créa une zaouïa aujourd'hui disparue, puis revint dans son pays où il est mort. On raconte qu'au cours d'un de ses pèlerinages Sid el Hadj bou Haous, de passage à Tit avec quatre à cinq cents compagnons, fut mal reçu par les habitants du ksar. Le matin il jeta un maléfice aux feggaguir, qui furent taries. Il partit ensuite à pied dans la raba, après avoir dit à ses gens de charger les chameaux et de le suivre. Les chameaux chargés refusèrent de se lever. De sa tombe le cheikh Abd er Rahman venait au secours de ses descendants. Sid el Hadj bou Haous laissa alors couler l'eau, et sa caravane put enfin se mettre en route.

Vers 1720, Sid el Hadj Mohamed, le fils de Sid el Hadj bou Haous, se fixa définitivement à Sahela et bâtit le ksar es Seflani, appelé aussi ksar ez Zoua. Sid el Hadj Mohamed eut quatre fils : Sidi bou Haous, Sidi Zian, Sidi Dahman et Sidi Tayeb. Sidi bou Haous ould Sid el Hadj Mohamed donna naissance à un fils : Sidi Djilali, lequel eut à son tour cinq enfants : Sidi Cheikh, Sidi Abd el Hakem, Sidi bou Haous, Sid el Hadj Mohamed et Sidi Mohamed ; les quatre premiers quittèrent Sahela. Sidi bou Haous et Sid el Hadj Mohamed s'en furent, en 1795, fonder dans l'Est de la raba la zaouïa Kebira. Ils plantèrent des palmiers, et c'est ainsi que prit naissance l'agglomération de Foggaret ez Zoua.

Vers la même époque, Sidi Abd el Hakem se retira dans l'Aouguerout (Gourara) et Sidi Cheikh acheta Miliana.

Les descendants de Sidi Zian, Sidi Dahman et Sidi Tayeb (les fils de Sid el Hadj Mohamed, ould Sid el Hadj bou Haous, ould Sidi Cheikh) abandonnèrent Sahela Foukania. Les Oulad Sidi Dahman se sont installés à Sahela Tathania, où ils ont acheté des jardins et creusé la foggara Hennou ; une partie des Oulad Sidi Tayeb est allée habiter In Ghar. Quant aux Oulad Sidi Zian ils ont possédé pendant quelque temps des

---

(1) *Tobol*, tambour de commandement ; au sens figuré, le commandement lui-même.

jardins à Igosten, et l'un d'eux, Sidi Mahenni, a créé Sillafen (Foggaret ez Zoua) vers 1825, en compagnie de son cousin Abd el Kaffar.

En 1809, Sidi Abd el Kader, ould Sidi Bou Haous, ould Sidi Djilali s'en vint bâtir Mouley Heïba à côté de la zaouïa. Son frère, Sid el Hadj Moussa, fonda Heïnoun en 1873, alors qu'il était très vieux.

On trouve encore une famille des Zoua à Aoulef ; celle de Si Othman. Son père s'y était fixé au milieu des Oulad Zenane, comme mokaddem des Cheikhia. Si Othman a remplacé son père, il en est outre mokaddem des Kadrya, c'est un personnage influent.

Fondation de Zaouïa Cheurfa à Tit. (Pl. XXIX, plan 6). — Le chérif Mouley Mohamed quitta Habela au Touat pour établir sa résidence à In Ghar. Son fils Mouley Ali s'en fut d'abord habiter Aoulef, puis il vint fonder la zaouïa Cheurfa à Tit vers 1780. Après sa création, la zaouïa fut remise aux Kadrya ; elle a maintenant vécu, et on a cessé d'y enseigner depuis longtemps. La plupart des maisons tombent d'ailleurs en ruines, et n'abritent plus qu'une vingtaine d'habitants.

La population d'In Ghar abandonne les ksour de l'Est. (Pl. XXIX, plan 5). — Les ksour de l'Est de la dune, ruinés par le vent et le sable, ont été abandonnés peu à peu. Les gens du ksar el Koheul sont descendus au ksar el Foukani avant la génération précédente. Le ksar el Foukani étant envahi par la dune, la génération actuelle a continué le mouvement en allant construire le ksar Tathani au-delà des jardins.

Irsan et Akbour ont été détruits dans les mêmes conditions ; les habitants d'Irsan se sont transportés à Miliana (Pl. VIII, fig. 1) et Sebkha (Pl. XIX, fig. 1), et ceux d'Akbour sont venus bâtir à l'ouest de l'oasis, aux environs de 1870.

L'Aïn Cheikh. (Carte Pl. XXVI). — L'Aïn Cheikh a été aménagée par el Hadj Cheikh ould Sidi Ahmadou. El Hadj Cheikh, qui a planté les palmiers, était de la famille des Oulad Cheikh Sidi Ali, des Ançar d'Akabli. Actuellement deux de ses fils sont vivants ; l'un, Sidi Mohamed, habite In Ghar ; l'autre, Mohamed Abd el Kader, habite Akabli. Ces individus sont très vieux ; la création du jardin d'Aïn Cheikh doit donc remonter aux alentours de 1820. La palmeraie a été abandonnée en 1899, à cause de l'insécurité de la région.

LES BRIGANDAGES ET LES LUTTES AU COURS DU XIX[e] SIÈCLE (Carte Pl. XXVI)

Comme dans toutes les contrées sahariennes, où la loi du plus fort est la règle absolue, il y a eu souvent des razzias au Tidikelt. Les chameaux au pâturage, les quelques marchandises et les denrées emmagasinées dans les ksour, ne pouvaient manquer d'exciter la cupidité des nombreux bandits du Sahara. C'était pour remédier un peu à cet état d'insécurité, que chaque fraction importante se construisait sa kasba.

Or la population du Tidikelt est formée d'un élément sédentaire et de tribus nomades. Les sédentaires (Merabtin et Cheurfa) très aveulis et infatués de leur qualité religieuse, se laissaient tondre sans résistance. Ils se contentaient de prier derrière les étendards des koubbas et vouaient leurs dévaliseurs aux châtiments célestes. La plupart du temps ceux-ci n'en avaient cure, ventre affamé n'a pas d'oreilles. Les nomades au contraire ne se laissaient pas dépouiller aussi facilement ; dès qu'ils pouvaient se rassembler en nombre suffisant, ils faisaient tête ; il leur est même arrivé de poursuivre très loin leurs adversaires. D'ailleurs, eux aussi, de leur côté, n'hésitaient pas à entreprendre des courses, de sorte que, de miad en miad, de représailles en représailles, les hostilités duraient parfois fort longtemps.

Toutes ces poursuites, toutes ces escarmouches étaient généralement sans aucun lien entre elles, le vol en étant le principal mobile ; c'étaient surtout des opérations de coupeurs de routes, cherchant à saisir le moment propice pour tenter un bon coup.

Du temps du Zaoui Sidi bou Haous ould Sidi Djilali, par conséquent aux alentours de 1800, les Khenafsa du Gourara vinrent en harka au Tidikelt. Cette harka comptait environ 400 hommes, qui pillèrent les Oulad Dahane, les Oulad Bahammou et les gens d'Igosten. Les Khenafsa sont khouan (1) de Sidi Cheikh ; ils respectèrent donc les Zoua.

Les nomades d'In Salah se mirent à la poursuite des razzieurs, pendant que les Oulad Zenane se portaient à leur

(1) *Khouan*, serviteurs religieux.

rencontre. Les Zoua qui n'avaient pas été volés ne marchèrent pas ; Sidi bou Haous se contenta d'écrire une amulette devant attirer la protection de Dieu sur les poursuivants. Les Khenafsa, rejoints dans le bour du sud de Tit, furent complètement décimés. Le petit nombre d'entre eux qui parvint à s'échapper, se réfugia à la koubba du cheikh Abd er Rahman et se mit sous sa protection. Les gens de Tit rapatrièrent les survivants ; c'est depuis cette époque que le bour a pris le nom de bour el Khenafsa.

En 1807, les Beraber pillèrent Akabli et tuèrent beaucoup de monde sans épargner la zaouïa. Le grand père du cadi Si Hamza et un kounti égorgèrent des animaux et leur offrirent la diffa. (1) Il y eut ensuite des papiers échangés, par lesquels les Beraber s'engageaient à ne plus razzier la zaouïa.

Mis en goût par ce facile succès, les Beraber revinrent vers 1810 attaquer Akabli au nombre de 700. Les Oulad Zenane marchèrent au devant d'eux et les rejoignirent près de Maïder au Tafilala. Arrivés à leur campement ils demandèrent le chef ; celui-ci s'étant présenté, ils lui coupèrent les mains et les pieds et lui attachèrent le mollet contre la cuisse, ainsi qu'on entrave un chameau. Les Oulad Zenane tuèrent une grande quantité de Beraber. La fille de leur chef se mit à pleurer en apprenant la mort de son père ; une nouvelle colonne fut organisée pour le venger. Les Beraber entrèrent dans la kasba d'Erg Chache (Akabli), à l'aide de la mine, et la mirent complètement à sac(2).

Deux ans après, en 1812, les gens d'Akabli furent pillés par les Khenafsa, qui ne leur laissèrent même pas de quoi manger.

Les Zoua eurent ensuite des démêlés avec les Touareg Azdjer.

En 1819, les Azdjer leur enlevèrent soixante-quinze chameaux dans l'oued Meguiden (Tademaït). Sid el Hadj Mohamed poursuivit les razzieurs et réussit à reprendre une partie de ses animaux. La même année un autre rezzou targui se forma au Souf (à l'Est de Touggourt) pour aller piller les Zoua ; il était commandé par Bou Hedid ould Agdal. Les Zoua

(1) *Diffa*, repas d'hospitalité.

(2) Les conteurs donnent au récit de cet incident la forme d'une légende. On peut être à peu près certain que les faits se sont passés de la manière suivante : les Oulad Zenane, en quête de représailles, ont dû surprendre un campement de Beraber, ce qui aura amené une riposte de ces derniers.

marchèrent au devant des Touareg, tuèrent le chef et prirent leurs chameaux.

Du temps du targui Hiban et de son père Koss, les Azdjer firent continuellement des razzias sur les Zoua. Un certain jour ils prirent des chameaux à une femme connue sous le nom de Sida M'barka. Elle et son père parlementèrent pour lui faire rendre son bien, mais les Touareg ne voulurent rien entendre. Sida M'barka se plaignit alors aux Channba, qui firent de nombreuses courses chez les Azdjer.

En 1820, les Touareg Taïtoq enlevèrent quarante-cinq chameaux aux Zoua, un zaoui nommé Sidi Bou Amama ben Cheikh fut tué.

Les Azdjer cherchant à piller In Salah furent battus en 1825 près des zebar du sud-est de l'oasis, leur kebir resta parmi les morts.

Les Zoua furent encore razziés en 1830 par le targui Cheket du Ahaggar, qui leur vola des chameaux.

C'est en 1833 que Sid el Hadj, le grand-père du chef actuel de la famille des Badjouda, fut tué par les Channba. Les Oulad Dahane et les Oulad Bahammou ayant fait quelques coups de main sur les troupeaux des Channba, ceux-ci envoyèrent un miad au Tidikelt pour demander la restitution des animaux volés ; Sid el Hadj refusa. Les Channba ainsi éconduits se rassemblèrent pour se venger des gens du Tidikelt. L'expédition étant arrivée dans la raba razzia les Oulad Dahane à Hassi Ahmed, et rencontra Sid el Hadj aux zebar, entre l'erg Sidi Moussa et Igosten. Sid el Hadj venait de ses campements, et était monté sur un étalon ; les Channba, qui avaient des juments pour montures, lui donnèrent immédiatement la chasse ; il voulut fuir, mais son cheval s'y refusa. Mohamed ben Tayeb des Channba Quebala tua Sid el Hadj d'un coup de feu, et les poursuivants s'emparèrent de son animal ; le cadavre de Sid el Hadj fut laissé sur place. Les nomades du Tidikelt se trouvant au Sahara(1) les Channba purent piller à loisir ; ils restèrent trois jours à Igosten, après quoi ils prirent le chemin du retour. Cette expédition fut suivie de représailles, les Oulad Bahammou s'en furent razzier les Channba à El Bekrat, près d'Ouargla sur la route d'El

(1) Les indigènes donnent à ce mot un tout autre sens que nous. Pour eux le Sahara est tout le pays inhabité dans lequel les nomades ont leurs terrains de parcours ; les ksour ne font donc pas partie du Sahara.

Oued, et leur enlevèrent de nombreux chameaux. L'état de guerre se prolongea pendant un certain temps, et, après des fortunes diverses, les deux partis firent enfin la paix en 1836[1].

Une forte harka de Beraber, soudoyée par les gens du Reggan (Touat), tomba sur Aoulef en 1835. Certains prétendent, que cette harka était forte de 600 chevaux et 1.200 piétons. Les Beraber firent la tournée du district, quelques-uns s'en furent marauder à Akabli. Après avoir menacé les habitants d'Aoulef de couper leurs palmiers et de combler les feggaguir s'ils ne versaient pas d'argent, la harka alla camper à Djedid. Aoulef Cheurfa leur donna 1.000 douros, tandis que les Oulad Zenane s'enfermaient dans leur kasba de Djedid. Les Beraber mirent le siège devant la kasba, ils passèrent par une foggara et placèrent une mine sous un bastion, qu'ils firent sauter. Les traces de la réparation de ce bastion sont encore visibles de nos jours. Les défenseurs purent néanmoins se maintenir, et les Beraber levèrent le siège au bout de quarante jours d'efforts infructueux. Ils durent se retirer en laissant beaucoup de morts, et en emmenant leurs blessés sur des mulets.

Les Ghenanma[2] et les gens de Taourirt (Touat) attaquèrent les Oulad Zenane en 1838. Ils tuèrent une quinzaine d'individus à Kasbet Bellal (Aoulef) ; les Oulad Zenane se mirent aussitôt à leur poursuite. La rencontre eut lieu avant le coucher du soleil à l'Hassi Delâa, à l'ouest d'Aoulef. Les razzieurs perdirent environ quatre-vingt-dix hommes, parmi lesquels el Hadj Mansour, le kebir de Taourirt.

Vers 1840, In Ghar fut attaqué par des Beraber. On se battit dans la kasba d'Irsan, les gens d'In Ghar eurent des tués. Les Beraber purent s'en aller avec leurs animaux de prise sans être poursuivis.

C'est sensiblement à cette époque, que le soff Iahmed du Tidikelt alla appuyer les camarades de Sali contre les Soffian du Touat. On se préparait à en venir aux mains à la suite des meurtres habituels entre les deux soffs. Ces luttes auraient été assez fréquentes au Touat ; d'une façon générale le Tidikelt y a été peu mêlé, la question de soff ne s'étant jamais posée à l'état aigu dans la région[3]. La bataille eut lieu au bour Rahel

---

(1) Les Chamba donnent de cet épisode une version un peu différente. Voir: Capitaine Coyne, *Une razzia dans le grand Sahara*. Alger 1881, page 7.

(2) Tribu de l'oued Saoura, aux environs de Beni-Abbès

(3) A. G. P. Martin *(loc. cit.)*, pages 91 et 92 donne de longs détails sur l'origine des soffs Soffian et Iahmed.

de Titaff, cent douze hommes du soff Soffian restèrent sur le terrain, le soff Iahmed ne perdit que huit à neuf hommes. A la suite du combat, Sid el Mahdi de Sali, le kebir des Iahmed, vint chercher du renfort à In Salah. Les contingents d'In Salah, d'In Ghar et des Oulad Zenane le suivirent jusqu'à Bouda. Ils coupèrent des palmiers et entrèrent dans la kasba en massacrant les occupants. Le kebir de Bouda, ould Cheikh el Barka Belgacem, trouvé dans un puits, en fut extrait et exécuté.

Aux environs de 1846, les Arib[1] du Sahel du Nord et les Oulad el Hadj de Bou Fadi razzièrent des chameaux dans la raba. Les Arabes d'In Salah les rejoignirent à l'Erg er Rih (Tademaït), mais ils se firent tuer sept à huit hommes, sans pouvoir reprendre leurs animaux.

Pareille mésaventure survint de nouveau aux gens du Tidikelt vers 1850. Les Oulad Moulat, au nombre de plus de trois cents, dont environ soixante chevaux, parcoururent la raba du Tidikelt enlevant les chameaux. Ils poussèrent jusqu'auprès d'In Salah après être entrés à In Ghar. Les mehara[2] d'In Salah et d'In Ghar les poursuivirent et furent battus. Les Oulad Zenane arrivèrent à la rescousse, les Oulad Moulat furent encore vainqueurs près de Fenourine au Touat et emmenèrent les chameaux.

Vers 1851 ce fut au tour de Sahela d'être razzié par dix-huit Troudes du Souf. Au cours de la poursuite, ces derniers perdirent seize tués dans l'oued el Hadjadj, sur la route de Ghadamès.

L'agitateur Sidi Abd Allah, chassé d'Ouargla par un goum français, se réfugia à In Salah, puis chez les Touareg. Aidé de ces derniers, il tomba sur les Zoua en 1859. Les Zoua atteignirent leurs ravisseurs à l'Aïn Redjem (Mouydir) et leur reprirent tout leur butin. Douze Touareg furent tués dans cette affaire, après laquelle Sidi Abd Allah retourna sur Ouargla.

Pendant environ un quart de siècle et jusqu'aux alentours de 1861 les Oulad Moulat ou Imoulaten, les Daoubelal appelés aussi Ida ou Belal et les Abda (Arabes du Sahel du Nord), les Oulad Delim (Hamaïd, Oulad bou Kerzia, Oulad Salem, Chehali,

(1) Les Arib sont des arabes nomades du sud de l'oued Drâa. Cette tribu qui autrefois a été très puissante, est aujourd'hui bien déchue.

(2) *Mehara*, sing. *mehari*, chameaux de selle. Ici ce mot est pris dans le sens de cavaliers à mehari.

Oulad bou Helba) ont razzié tantôt les uns, tantôt les autres [1]. Ils venaient à peu près tous de Seguiet el Hamra, près du cap Juby, et s'enfuyaient après avoir fait leurs coups ; dans leurs razzias ils poussaient jusqu'à Taoudeni. Ces nomades, très batailleurs, campaient avec toutes leurs tentes à proximité des endroits où ils trouvaient à voler ; lorsqu'ils avaient mis un pays à sac, ils s'en allaient ailleurs.

Vers 1860, trente hommes des Taïtoq pénétrèrent dans la raba et s'emparèrent de chameaux au pâturage à l'Hassi Aggaïa. Les Oulad Yahia et les Oulad Bahammou leur donnèrent la chasse. Les razzieurs, rejoints au Mouydir près de l'Hassi Metlag Takaraft, durent abandonner leurs animaux et toutes leurs prises, après avoir perdu deux tués et deux blessés.

En 1867, les Zoua furent pillés par les Taïtoq, ils perdirent soixante-quinze chameaux. Les Touareg avaient été soudoyés par Sid Lalla de Metlili. Celui-ci avait réclamé aux Zoua une somme due par le zaoui Bou Amama ben Mahenni, dette que les Zoua ne voulurent pas payer.

A cette époque, les Ghenanma cherchèrent à enlever des chameaux dans la raba. Les Oulad Zenane les y attaquèrent, tous les Ghenanma furent tués sauf un homme âgé et un adulte, qui purent rentrer chez eux.

Cent chameaux et soixante-dix piétons des Ghenanma firent une nouvelle tentative au printemps de 1870. Les Oulad Zenane les battirent à In Belbel, leur tuant dix-huit hommes et leur enlevant trois chevaux. Du côté des Oulad Zenane il n'y eut que trois blessés.

Dans le courant de l'hiver de 1870, ce fut l'akabar (caravane) retour de Tombouctou, qui tenta les maraudeurs. Les Oulad Moulat fondirent sur cette caravane, tuèrent des gens et prirent des esclaves et des marchandises. Dès qu'on apporta

---

(1) Les Daoubelal sont des arabes nomades très berbérisés. Le berceau de la tribu est au Sahara entre le pays des Tadjakant et celui des Arib ; la plus grande partie est fixée maintenant sur l'oued Drâa. Les Daoubelal ont été très puissants, mais les guerres civiles les ont épuisés.

Les Oulad Moulat sont issus des Daoubelal, mais ils se sont séparés depuis longtemps de la tribu mère. Ils vivent isolés entre le Tafilala et l'Iguidi.

Les Oulad Delim sont des nomades qui ont leurs campements entre l'oued Noun et l'Adrar du Soudan.

Les indigènes de toutes ces tribus ont de temps immémorial écumé le Sahara.

Les Abda ont leur territoire sur le littoral de l'Atlantique dans la région de Safi, très au nord du grand Atlas. Il semble extraordinaire qu'ils aient entrepris des courses au Sahara (*).

(*) A. G. P. Martin *(loc. cit.)*, indique aussi un certain nombre de rezzous comprenant des Abda, qui seraient venus jusqu'aux oasis.

cette nouvelle aux Oulad Zenane, quarante d'entre eux enfourchèrent leurs montures. Ils retrouvèrent les razzieurs à Oudghar (Ahnet), et se jetèrent sur eux la nuit, pendant qu'ils dormaient ; les assaillants eurent un tué et l'ennemi sept. Les Oulad Zenane rendirent aux propriétaires ce qui leur appartenait et se partagèrent les animaux des Oulad Moulat.

C'est en 1870, que Bou Ghoucha vint après la prise d'El Goléa établir son quartier général à In Salah, où on lui donna pendant longtemps l'hospitalité ainsi qu'à ses Medaganat(1).

La même année une centaine de Troudes(2) firent une incursion à Igosten, tuèrent un homme et volèrent des chameaux. Les Oulad Yahia et Oulad Badjouda les suivirent ; on se battit dans l'oued Tilemsine (Tademaït). Les Troudes eurent dix-huit tués et cinquante blessés, tout le butin leur fut repris. Les gens du Tidikelt perdirent quatre tués, dont un de Sahela et trois d'Igosten.

Pendant l'année 1871 quelques Zoua et Bahammou se joignirent à Bou Choucha, quand après avoir fui devant le général de Gallifet, il partit d'In Salah razzier le djebel Amour et Géryville.

Les Oulad Moulat se jetèrent de nouveau sur l'akabar en 1872 ou 1873. Ils atteignirent la caravane entre Ouallen (Ahnet) et Akabli et enlevèrent tout. La nouvelle en arriva au Tidikelt vingt jours après l'affaire. Cinquante Oulad Zenane et vingt hommes d'In Ghar se mirent en route pour faire rendre gorge aux voleurs. Le combat eut lieu dans l'oued Messaoud(3), au sud de Bouda. Les cavaliers de l'ennemi s'enfuirent sur Bouda, pendant que les hommes à mehari engageaient les chameaux dans une hofra(4), et couronnaient la dune. Les Oulad Zenane s'emparèrent de la position par un mouvement tournant et tuèrent les vingt-six hommes qui l'occupaient. Ils restèrent maîtres du terrain, des animaux et des bagages.

Entre 1872 et 1875 soixante-dix chevaux des Beraber et des Beni M'hamed du Tafilala firent une razzia à l'Aouinet Sissa. Les arabes d'In Salah essayèrent de leur couper la route à

---

(1) Les renseignements relatifs à l'histoire des relations du Tidikelt avec les Medaganat sont extraits de l'ouvrage : *Les Medaganat*, par le capitaine Le Châtelier. Les gens du pays évitent soigneusement de parler de ces relations.

(2) Tribu du Souf.

(3) L'oued Saoura que les indigènes du pays appellent souvent l'oued Messaoud.

(4) *Hofra*, bas-fond, dépression.

l'Hassi Mouilok (Tidikelt) ; ils tuèrent bien deux ou trois Beraber, mais les autres réussirent à prendre la fuite avec les animaux volés.

Au commencement de 1874, Bou Choucha, campé à Tioundjiguine (nord du Mouydir), se fit surprendre dans l'oued Botha par l'agha Saïd ben Driss d'Ouargla. Bou Choucha, perdit beaucoup de monde ; les survivants regagnèrent In Salah, ceux du Tidikelt rallièrent leurs tribus.

Sidi Kenez amena les Doui Menia [1] au Tidikelt en 1875. La harka comprenait cent mehara et dix chevaux. Elle fit le tour par Foggaret et In Salah et razzia les chameaux sans être inquiétée.

Dès 1874, la bande des Medaganat nouvellement reconstituée, s'était installée à Foggaret el Arab et se faisait héberger dans les ksour. Les Medaganat ayant attaqué plusieurs de leurs caravanes de Ghadamès, les gens du Tidikelt marchèrent contre eux en 1876. Les Zoua s'interposèrent, on se contenta donc de les piller. Les Medaganat razzièrent ensuite les Oulad Yahia, ce qui les obligea à s'éloigner en 1877.

L'été de cette même année, les Taïtoq prirent vingt-six chameaux aux Zoua dans l'oued Milok et à Afflisès (Tademaït). Le chef du rezzou se nommait Baba Ahmed ben el Alem. Les Zoua, incertains sur la diretion prise par les voleurs, furent dans l'impossibilité de les poursuivre. L'hiver suivant ils attaquèrent à El Ouatia (Ahnet), une caravane de Taïtoq, qui s'en allait au Touat charger des dattes. Les caravaniers s'enfuirent abandonnant tous leurs animaux aux Zoua.

Les Medaganat, retirés au Gourara, pillèrent en 1880 une caravane d'Oulad Baba Aïssa au Khanguet el Hedid (vers Amguid). Soixante-quinze mehara des Oulad Baba Aïssa, Kel Ahmellen et Oulad Mokhtar allèrent razzier les tentes des Medaganat près de Meharza.

Cette année-là les Oulad Moulat attaquèrent encore l'akabar et s'en emparèrent vers Ouallen (Ahnet). Les Oulad Zenane se mobilisèrent aussitôt ; vingt d'entre eux se dirigeant sur Ouallen et cinquante autres sur les Hassian Taybin. Ils rencontrèrent les Oulad Moulat à l'oued Imiraguen (un jour nord d'Ouallen), les battirent complètement et reprirent le butin ainsi que les chameaux de leurs adversaires.

(1) Les Doui Menia sont une forte tribu arabe installée sur le Guir de Kenadsa à Igli.

Dans le même temps, un petit rezzou d'Oulad Delim prit des chameaux dans le Tademaït et vint jusqu'à hauteur de Miliana. Huit hommes de Sahela et un zaoui partirent à la poursuite du rezzou, le rejoignirent dans l'oued Messaoud, au sud de Bouda. Le rezzou comptait onze hommes ; le kebir fut tué par Douro, le caïd actuel de Sahela ; les prises restèrent aux mains des poursuivants.

Une harka de Doui Menia, comprenant sept cents hommes, dont cent vingt chevaux, envahit le Tidikelt en 1881. Les Doui Menia étaient d'abord passés à Timmi (Touat), où les gens firent une collecte et leur donnèrent beaucoup d'argent. Le kebir ould el Hadj Mohamed ould el Hadj el Haçen essaya bien de représenter à ses contribules les dangers de cette manière de faire, qui ne pouvait qu'encourager les bandits à revenir, mais la peur fut plus forte. La harka passa à Aouinet Sissa, y prit des chameaux, attaqua les habitants d'In Ghar, auxquels elle enleva tout ce qu'elle put et s'abattit sur Tit qui fut saccagé de fond en comble; les céréales furent coupées, les dattes et les troupeaux volés, les portes et les livres détruits. Les Merabtin de Tit se réfugièrent à Akabli. Après tous ces hauts faits les Doui Menia s'en allèrent à Aoulef, razzièrent Mouley Heïba, Kasbet Syed et établirent leur camp devant Timokten qui dut subir le sort commun. Il y eut à la kasba un combat, dans lequel fut tué le marabout el Medda. La harka se retira sous la menace des Oulad Zenane parvenus à se ressaisir, et ravagea encore Sali à son passage au Touat. Les cheurfa de Sali cherchèrent, mais sans succès, à s'opposer à leurs déprédations. Les Merabtin de Tit sont persuadés que les Doui Menia, pour avoir osé porter une main sacrilège sur leurs biens, n'ont pas pu rallier leurs campements. Ils prétendent que sept cavaliers d'outre-tombe, envoyés par le cheikh Abd er Rahman, les ont rejoints en cours de route et les ont exterminés.

La même année, les Medaganat reprirent leurs quartiers à Foggaret après entente avec les Badjouda. En 1882, ils furent razziés, aux environs d'In Ghar, par des cavaliers du Maghzen d'Ouargla. Les Badjouda s'interposèrent et obligèrent ces derniers à rendre leurs prises moins vingt-cinq chameaux.

Une caravane de Bahammou fut ensuite attaquée à Temassinine par des Fezzaniens et perdit six tués. Les tribus du Tidikelt, accompagnées des Medaganat, firent un contre-rezzou et

poussèrent jusqu'au Fezzan, malmenant les Ifoghas rencontrés sur leur route. Les Fezzaniens prévenus, avaient resserré leurs campements, les gens du Tidikelt battirent donc en retraite, laissant les Medaganat chercher seuls une proie. Les Medaganat disparurent quelque temps après du Tidikelt et transportèrent ailleurs le théâtre de leurs exploits.

En 1886, des Beraber enlevèrent un certain nombre de chameaux au Tidikelt. Poursuivis et rejoints à In Belbel, ils durent accepter le combat et abandonner la plupart des animaux volés.

Aux alentours de 1889, les Bahammou ayant dérobé quelques chameaux à des Azdjer, ceux-ci s'emparèrent, à Messeguem (sud-est du Tademaït), de soixante-quinze chameaux des Zoua. Deux Zoua partirent sur la piste de Ghadamès et deux autres sur celle de Ghat. Ils purent rentrer dans une partie de leurs biens, que leur fit restituer Ikhenoukhen l'amenokal des Azdjer.

En 1893, le channbi Kaddour ben Cherchour et son frère razzièrent une centaine d'animaux dans la raba d'Aïn Cheikh et à l'Hassi Debbane. Les gens d'In Ghar leur donnèrent la chasse et tuèrent ben Cherchour du côté de l'Hassi Bejrane ; son frère put fuir avec les chameaux.

Les Beraber et Oulad Moulat, au nombre de quatre-vingt-dix, firent à peu près à la même époque une incursion à l'Hassi Bok-Bok ; ils y volèrent cinq cents chameaux. Les nomades d'In Salah suivirent les ravisseurs jusqu'à Tebalbala (au sud-ouest de Beni-Abbès), mais se laissèrent complètement distancer.

Un homme de Timmi, Assoun ben el Hadj Mohamed, et deux d'In Salah, Khabden des Kel Ahmellen, et Mohamed ould el Hadj Ahmed Mahmoud, étaient en route pour le Tafilala, pendant l'année 1894 ; un hartani les accompagnait. Les Ghenanma les surprirent à Zerzour (entre la Saoura et le Tafilala) et les massacrèrent. Seul Khabden parvint à s'échapper ; il se réfugia au Tafilala pour rentrer plus tard à In Salah. Entre temps, les Ghenanma firent en 1895 une razzia à Afflisès, où ils prirent pas mal de chameaux du Tidikelt. Le Sultan, mis au courant de ces faits, aurait écrit aux gens du Touat, qu'il les engageait à aller piller les Ghenanma. Dans le courant de 1895, tous les hommes du Tidikelt seraient montés pour faire partie de cette harka. Ils se joignirent aux gens du Touat et se portèrent sur la Saoura ; ils y rencontrèrent trois à quatre cents cavaliers des Beraber et Doui Menia, envoyés par le

Sultan pour les aider. La harka coupa des palmiers et ne ravagea que quelques ksour ; elle ne tua que peu de monde et ne réussit pas à entrer dans la kasba Ould Mansour.

Les relations du Tidikelt et du Ahaggar, que les vols réciproques maintenaient toujours dans une certaine tension, se rompirent en 1897. Ould Othman, des Dag Ghali, s'empara au Milok, sur l'oued Botha (au nord du Mouydir), d'environ sept cents chamelles des Oulad Bahammou, Oulad Yahia et Zoua. Les Zoua écrivirent aux Touareg, chez lesquels les Oulad Dahane et les Ahl Azzi s'en allèrent en miad. Ces derniers trouvèrent Ahïtaghel [1] dans la Koudia el Hadjera (oued Andalag). Ahitaghel rendit neuf chameaux aux Zoua, mais refusa de se dessaisir des autres et alla même jusqu'à insulter les envoyés. Les Oulad Bahammou, Oulad Dahane et Channba, après s'être rassemblés, se dirigèrent sur le Hoggar au commencement de 1898. Les Touareg durent accepter le combat à l'aguelman [2] Amelgha (au pied de l'aïn Tioundjiguine) dans l'Idjeran (nord du Mouydir) ; ils furent battus et perdirent environ trois cents chameaux.

Pendant l'hiver de 1898, une quarantaine d'hommes des Oulad Dahane, Oulad Bahammou et Channba se jetèrent, les uns sur l'oued Abadra (à l'Est du Tidikelt vers le Khanguet el Hedid), où ils enlevèrent des chameaux, les autres sur le Mouydir ; ces derniers se saisirent des troupeaux des Islamaten, près de l'oued Tirejert. Les Touareg apprenant cela, cent vingt d'entre eux s'en vinrent du Ahaggar au-devant des razzieurs, et les rejoignirent à l'aïn Redjem (Mouydir), au lever du soleil. Le combat dura jusqu'à dix heures, le rezzou du Tidikelt eut onze tués, les survivants s'enfuirent à pied, laissant les prises et leurs montures entre les mains des Touareg. Du côté des Touareg il y eut trois tués.

Après cette affaire les Touareg entamèrent des négociations de paix. En 1899, ils envoyèrent un miad de quarante hommes à Tit, et une caravane de quatre à cinq cents chameaux sur Akabli. Le miad fut sans résultat, chaque parti refusant d'accéder à la remise mutuelle des prises. Pendant la durée du miad la caravane avait chargé des dattes, des cotonnades et différents autres objets, et repris le chemin du Ahaggar.

---

(1) Ahïtaghel était à cette époque amenokal (chef) du Ahaggar.

(2) *Aguelman* ou *adjelmam*, mare d'eau, c'est le mot temaheq synonyme du mot arabe redir.

L'occasion était tentante pour les gens du Tidikelt, car les Zoua ainsi que beaucoup d'autres n'étaient pas rentrés dans leurs biens. Les contingents des Zoua, des Oulad Bahammou, Oulad Dahane, Oulad Yahia prirent les traces de la caravane. Ils passèrent par Tin Tenaï et fondirent au crépuscule sur les caravaniers, qu'ils atteignirent à Adoukrouz (Ahnet). Les Touareg prirent la fuite, et les gens du Tidikelt ramenèrent chez eux les chameaux et les marchandises.

Après l'été de 1899, le targui Ouan Tiniri vint du Mouydir sur Afflisès (Tademaït), où il enleva des chameaux. Les Zoua et les Oulad Bahammou se mirent à sa poursuite et perdirent les traces à Aceksem (Mouydir). Pour ne pas s'être dérangés inutilement, et selon la coutume saharienne, ils se payèrent sur les Touareg campés par là. Arrivés à Azaz (au nord du Mouydir) on fit le partage du butin, les Bahammou continuèrent leur route sur le Tidikelt, pendant que les Zoua conduisaient leurs chameaux à Farès oum el Lil ; Ouan Tiniri revint à Farès oum el Lil et s'appropria les troupeaux des Zoua. Ceux-ci reprirent de nouveau la chasse, Ouan Tiniri fut rattrapé à el Behega et tué. Un autre targui, Ould Hammou, fut également tué, un troisième fait prisonnier fut relâché ensuite.

De leur côté, les Oulad Dahane pillèrent, en octobre, à Temassinine, une caravane de Kel Amguid, qui allait à Ghadamès. Les Oulad Dahane durent partager avec les Merabtin Ifoghas arrivés sur ces entrefaites. Les Ifoghas rendirent leur part aux Kel Amguid, de sorte que les Oulad Dahane n'emportèrent que la moitié du produit de leur vol.

Les Touareg, fatigués de ces luttes ininterrompues, envoyèrent au Tidikelt le chérif Mouley Abd Allah (1), avec mission de traiter des conditions de la paix. Les deux partis, également épuisés, se firent des concessions réciproques, mais l'arrivée des Français interrompit ces négociations.

Ainsi se terminait cette longue série d'un siècle de vols et de pillages, parmi lesquels nous n'avons relaté que les plus importants, et dont, par conséquent, les indigènes ont gardé nettement le souvenir.

---

(1) Le chérif Mouley Abd Allah est originaire d'Aoulef, mais il est fixé à Tin Emensagh, sur l'oued Abelessa au Ahaggar, où il a des cultures.

LES TENTATIVES EUROPÉENNES D'EXPLORATION DU TIDIKELT[1]
(Carte Pl. XXVI)

Le major anglais Gordon Laing est le premier européen qui ait pénétré au Tidikelt[2]. Il avouait sa qualité, et était connu dans le Sahara sous le nom d'er Raïs (le capitaine). Il parvint à In Salah venant de Ghadamès vers le milieu de décembre 1825 et en repartit le 10 janvier 1826, se rendant à Tombouctou par Akabli. A son retour de Tombouctou il fut assassiné près d'Araouan. Son voyage n'a donc eu aucun résultat; quelques lettres seulement ont été publiées dans *Quaterly Reviev*. Les vieillards d'In Salah se souviennent parfaitement avoir entendu parler de lui, il aurait été l'hôte d'un nommé Haïda ben Badjouda, et aurait fait de nombreuses promenades dans l'oasis.

Après Laing nous voyons apparaître l'allemand Gerhard Rohlfs, dont l'important voyage a fourni des données très sérieuses sur le Tidikelt. Rohlfs parti du Maroc par le Tafilala, l'oued Saoura et le Touat, arriva à Timokten avec une caravane le 12 septembre 1864. Il voyageait habillé en indigène se faisant passer pour médecin turc. Le 13, il se rendit à Djedid (Aoulef Arab) et fut reçu par le cheikh des Oulad Zenane. Le 15 septembre le voyageur continua jusqu'à Tit, d'où il partit le 16 avant le jour; il fit halte à Aïn Cheikh et descendit le soir au ksar el Akhal d'In Ghar. Il se remit en route le 17 à trois heures du matin, et entra à In Salah à la nuit, au moment de la prière. L'hospitalité lui fut donnée au ksar Badjouda, car il avait des lettres de recommandation pour el Hadj Abdelkader. Rohlfs aurait voulu aller à Tombouctou, mais pour diverses raisons il ne put donner suite à son projet, et après un séjour d'un mois et demi il fut obligé

(1) Voir :
P. Vuillot, *L'exploration du Sahara*, Paris 1895.
V. A. Malte-Brun, *(loc. cit.)*
Paul Soleillet, *L'Afrique occidentale, Algérie, Mzab, Tidikelt*, Paris 1877.
Largeau, *Le pays des Rirha, Ouargla et voyage à Ghadamès*, Paris 1879.
Marcel Frescaly, *Journal de route et correspondance*, Paris 1886.
F. Foureau, *Mes missions de 1892 et 1893*, Paris 1897.
— *Rapport sur ma mission au Sahara et chez les Touareg Azdjer*, Paris 1894.

(2) A. G. P. Martin *(loc. cit.)*, page 187, dit qu'un petit groupe de commerçants anglais est venu au Tidikelt sous la protection turque et y a séjourné quelque temps en 1631.

de regagner Tripoli par Ghadamès. Il se remit en route le 29 octobre à une heure de l'après-midi, passa à Foggaret el Arab et quitta le Tidikelt le 1er novembre. Rohlfs a certainement été reconnu comme européen, en particulier par le targui Si Othman, pendant son séjour à In Salah qu'il employa à visiter les ksour; il poussa même une pointe jusqu'à l'Ang el Mehari. Un vieillard d'In Salah, le nommé Ben Ghardouf des Oulad Bahammou, nous a raconté qu'un jour Rohlfs était allé soigner sa fille malade d'une conjonctivite. Il l'observa, pendant qu'il pansait l'enfant, et remarqua que ses yeux n'avaient pas la couleur de ceux des Arabes. Lorsqu'il sortit, ses soupçons se confirmèrent à l'examen de la démarche de Rohlfs, qui levait les pieds en marchant, alors que les Arabes rasent le tapis. Ben Ghardouf le fit constater à l'homme des Oulad Badjouda venu en sa compagnie. Alors Rohlfs se fâcha disant : « Non je ne suis pas un roumi, non je ne suis pas un roumi ! » Son compagnon dut appuyer sa protestation et affirmer qu'il était chérif.

Le voyageur suivant est le français Paul Soleillet, qui prit la route d'El Goléa et du Tademaït, et déboucha à Miliana au nord d'In Salah. Il séjourna dans le ksar du 6 au 7 mars 1874, et fut contraint de rebrousser chemin en présence de l'hostilité d'El Hadj Abdelkader Badjouda, qui refusa de le recevoir à In Salah. Le voyage de Paul Soleillet a été très contesté. Pour notre part, nous avons examiné sa relation avec la plus grande attention, et nous y avons relevé de telles erreurs et de telles invraisemblances, que nous en arrivons aussi à douter[1]. Pourtant nous avons entendu un indigène d'In Salah, qui prétendait se souvenir de la venue à Miliana d'un européen habillé en marocain, parlant assez bien l'arabe mais avec une mauvaise prononciation, et qui serait reparti sur El Goléa par la piste de Foggaret ez Zoua. Nous n'avons pas pu obtenir d'autres renseignements pour nous éclairer sur le voyage de Soleillet.

En 1877, Largeau chercha à pénétrer au Ahaggar en passant

(1) Soleillet donne Miliana comme un des ksour d'In Salah ; or il y a 15 kilomètres entre les deux oasis, et Sahela Tathania est au milieu de l'intervalle. La kasba des Badjouda n'est pas visible de Miliana, il en est de même de Sahela Foukania contrairement à ce qu'avance Soleillet. Sa description est tellement fantaisiste, elle est si loin de la réalité, qu'on a peine à croire qu'un européen ayant vu, même dans des circonstances critiques et sans avoir pris de notes, puisse faire de ses observations un pareil récit.

par In Salah, mais il perdit son temps à Ouargla et à Touggourt, et son projet fut ébruité. En arrivant à Hassi Zmeïla, à quelques journées seulement au sud d'Ouargla, un indigène qui venait du Tidikelt apporta une lettre de la djemâa d'In Salah aux Channbâa d'Ouargla, leur demandant de ne pas conduire l'infidèle dans leur pays. Largeau crut prudent d'abandonner sa tentative et rebroussa chemin.

Le lieutenant Palat ayant réussi à obtenir une mission en 1885 se rendit à El Goléa vers la fin de l'année ; son intention était de gagner In Salah, puis de là le Soudan. Il séjourna un certain temps à El Goléa afin d'y attendre Si Kaddour ould Hamza, le khelifa de Géryville, sur lequel il comptait pour l'accompagner jusqu'à In Salah. Las de ne pas le voir arriver, il s'achemina le 3 décembre vers le Gourara et parvint à Tahantas dans le Tinerkouk le 12 du même mois ; il y fut mal accueilli. Palat voyageait sous un déguisement, mais il ne parlait pas assez bien l'arabe pour que les indigènes fussent dupes. Il s'avança encore jusqu'à Semmota (au nord de la sebkha du Gourara), et dut subir toutes sortes de tracasseries ; le fils de Si Kaddour le rejoignit en ce point le 22 janvier 1886, mais ne lui fut pas d'un grand secours. Palat fit une visite à Bou Amama à Deldoul et prit enfin la route d'In Salah par le Tademaït sans être accompagné par le fils de Si Kaddour. Le 21 février il tombait sous les balles de ses assassins à Hassi Ilatou, à l'est d'Adrar. Au Tidikelt on raconte que le lieutenant Palat a été tué par un homme d'Aoulef et un des Oulad Ba Dahane, lesquels se sont enfuis au Maroc après le coup, de peur d'être livrés aux autorités françaises.

Camille Douls, voulant en 1888 renouveler la tentative de Palat, choisit un point de départ différent. Il commença son voyage par Tanger dans le plus grand secret ; il était habillé en arabe et se faisait appeler el Hadj Abd el Malek. On a pu savoir par des renseignements indigènes, qu'il avait été vu au Tafilala, dans la Saoura et au Touat. Au delà du Touat son déguisement fut éventé, il ne parlait d'ailleurs pas assez correctement l'arabe pour soutenir son rôle jusqu'au bout. Douls atteignit Aoulef en compagnie d'une caravane d'Oulad Zenane, puis en fin 1888 il fut étranglé avant d'arriver à Akabli, pendant qu'il faisait la sieste sous les tamarins d'Hassi Ilighen, par les deux Touareg Ibotenaten, qui lui servaient de guides. Depuis l'occupation du Tidikelt les

Français ont élevé une petite pyramide commémorative à l'endroit où il est mort.

Les échecs successifs de Palat et de Douls n'empêchèrent pas M. Foureau de diriger ses efforts du côté d'In Salah. En 1890 il s'avança par Aïn Taïba et le Tademaït le plus loin possible dans la direction de cette oasis. Il descendit le baten à Hassi Aouleggui, longea quelque temps le djebel Abiod, mais ne crut pas pouvoir pousser au delà. Au commencement de 1892 il s'avança de nouveau jusqu'à Messeguem, et, à la fin de 1893, à la demande de M. le Gouverneur général de l'Algérie, il fit une reconnaissance de la route d'El Goléa au Tidikelt, et put atteindre sans encombre l'Hassi el Mongar.

Avec M. Foureau la liste des explorations pacifiques est close. En 1899 la mission Flamand, qui par prudence avait été fortement escortée, se verra contrainte, après l'agression d'Igosten, de pénétrer au Tidikelt les armes à la main.

ÉTAT POLITIQUE DU TIDIKELT AVANT LA CONQUÊTE FRANÇAISE

Avant l'arrivée des Français, le mot Tidikelt désignait simplement une région et n'avait aucun sens politique. Les Badjouda disposaient d'une grosse influence dans l'Est de cette région, et les Oulad Zenane étaient craints dans l'ouest, partant respectés, mais ni les uns ni les autres n'exerçaient un réel commandement. Les groupements, qui les suivaient, ne leur étaient inféodés que dans une certaine mesure. Toutes les agglomérations du Tidikelt étaient totalement indépendantes, chaque individu marchait avec sa tribu, et les tribus se groupaient surtout suivant les intérêts du moment. Dans les ksour, les différentes fractions étaient représentées par des djemâas, dont l'autorité était des plus restreinte.

Les gens du Tidikelt se réclamaient parfois de la suzeraineté du Sultan du Maroc. En réalité, cette suzeraineté était toute fictive et n'était mise en avant que dans la crainte de l'occupation française. Les deux pachas, que le Sultan avait placés sans makhzen l'un à Timimoun et l'autre à Timmi, ne possédaient pas la moindre action sur les populations du pays.

Celui de Timmi représentait le soff Iahmed. Le Tidikelt, qui était Iahmed en majorité, mais fort tiède, relevait donc platoniquement du pacha de Timmi. Le pacha ne percevait aucune redevance fixe, aucune refara régulière. Il était hébergé, lorsque de loin en loin il faisait une tournée, auquel cas on lui donnait aussi des présents en argent. En 1893, le Sultan Mouley Hassan envoya à Si Hamza d'Akabli un beurnous grenat, dans l'intention de lui conférer l'investiture de cadi. Ce cadeau ne faisait que confirmer, sans l'imposer, une situation acquise depuis bien longtemps par Si Hamza. (Pl. XII, fig. 1).

En l'absence de tout chef, la juxtaposition d'individus venus des quatre coins de l'Afrique, ne pouvait pas former une population homogène Au milieu d'une pareille foule, les questions de personnes devaient fatalement acquérir une énorme importance et créer de nombreuses rivalités. Certaines fractions se détestaient cordialement. Ainsi les Merabtin, parce que d'essence religieuse, se considéraient comme très supérieurs aux Arabes ; ceux-ci leur rendaient leur dédain avec usure.

En résumé, le Tidikelt n'était qu'une réunion de ksour, le plus souvent sans aucune liaison entre eux, et dans lesquels chaque famille vivait de sa vie propre.

La plupart des gens du Tidikelt professaient des sentiments peu sympathiques à notre égard ; sur ce point il y avait entente parfaite. Les Badjouda étaient dans le même état d'esprit, malgré les protestations d'amitié qu'El Hadj Abd el Kader Badjouda a pu prodiguer quelquefois aux agents du gouvernement français. Les familles influentes cherchaient, autant que possible, à éviter des incidents qui eussent pu provoquer notre intervention.

Soleillet dit tenir de O. Mac Carthy, qu'en 1857, après la prise de Laghouat, El Hadj Abd el Kader Badjouda fit envoyer d'In Salah à Alger des mandataires, qui étaient chargés de négocier avec le Gouverneur général la conclusion d'un traité analogue à celui accordé au Mzab en 1853. Ces délégués devaient offrir un impôt et reconnaître la suzeraineté de la France ; ils furent bien reçus, mais on ne leur fit pas de réponse. Cette démarche avait évidemment pour but de nous ôter toute idée de conquête. Plus tard, en 1873, lors de la marche de la colonne du général de Gallifet sur El Goléa, la

djemâa d'In Salah envoya encore des protestations d'amitié, car elle avait une peur atroce de voir la colonne poursuivre sa route vers le Sud. C'est sans doute à cause de cette crainte perpétuelle d'une intervention française, que l'explorateur Rohlfs, placé sous la protection des Badjouda, n'a pas été molesté, bien que son déguisement ait été éventé.

Aussi, après le meurtre du lieutenant Palat, El Hadj Abd el Kader Badjouda s'occupa-t-il de retrouver les effets ayant appartenu à cet officier. On raconte même au Tidikelt, qu'il fut question de livrer les meurtriers, de peur de s'attirer une mauvaise histoire avec les Français.

RÉPARTITION DES TRIBUS DANS LES KSOUR A LA FIN DU XIXe SIÈCLE

FOGGARET EZ ZOUA	Foggaret Kebira (zaouïa et kasba)	Zoua.
		Oulad Nagmouche (de l'Adrar du Soudan).
	Mouley Heïba....	Zoua.
	Sillafen	Zoua.
		Oulad Taleb Ali (Azzi).
		Oulad Bayazid —
	Foggaret Heïnoun	Zoua.
FOGGARET EL ARAB		Oulad Mokhtar.
IGOSTEN	Assoun, Taghemt, Kasbet Foukania et feggaguir avoisinantes......... ...	Oulad Taleb Ali (Azzi).
		Oulad Bahammou.
		Oulad Dahane.
HASSI EL HADJAR..........		Oulad Dahane.
SAHELA FOUKANIA	Ksar Foukani	Oulad Yahia.
		Ahl Azzi.
		Od Sidi Abd Allah (Merabtin).
	Ksar Seflani.....	Zoua.
SAHELA TATHANIA	Sahela..........	Zoua.
		Oulad bou Dahane.
	Metarfa.........	Oulad Achimiane (Azzi).
MILIANA.....		Zoua.
		Ahl Azzi.

IN SALAH	Zaouïet Sid el Hadj Belgacem		Oulad Sid el Hadj Belgacem. Oulad Baba Aïssa.
	Djedid		Oulad Bassa (des O^{d} Baba Aïssa). Oulad Sokna (Touareg). Merabtin de Tit (Azzi).
	Ksar el Arab	El Kasba	Merabtin de Tit (Azzi). Harratin des Oulad Mokhtar.
		Douirat	Oulad Mokhtar. Oulad Bahammou. Zenata.
		Ksar el Kebir	Oulad Mokhtar. Oulad Yahia (des O^{d} Bahammou) Oulad bou Allal — Oulad Sokna (Touareg). Oulad Diahman.
		Ksar Badjouda	Oulad Badjouda. Ahl Azzi.
	Ksar el Merabtin	Akbour	Oulad Belquacem (Azzi).
		Ksar Oulad Belquacem	Oulad Belquacem (Azzi). Cheurfa.
		Ksar Oulad el Hadj	Oulad el Hadj (Azzi). O^{d} Daoud (des O^{d} Baba Aïssa). Kel Ahmellem (Touareg).
	Deghamcha		Oulad Deghamcha. Oulad Baba Aïssa.
	Zaouïet el Ma		Oulad Belquacem (Azzi).
	El Barka		Oulad el Hadj (Azzi).
IN GHAR Les familles sont très mélangées dans les ksour, on trouve encore des Oulad Sidi Tayeb (Zoua) et des Oulad Hanini.	K^{r} el Koheul el F^{i}		Oulad Daha (des Khelifa).
	Ksar Oulad Ahmed ben Djelloul		O^{d} Abd es Selam (des Khelifa). Oulad Mohameda — Oulad bou Treggui (Touareg).
	Ksar O^{d} Hadega		Oulad Hadega (Azzi). Oulad Didi — Oulad Belghit —
	Akbour		Oulad ba Ahmed (des O^{d} Zenane)
	El Hadjem		Kel Ahmellen (Touareg).
	Miliana		Oulad Khelifa.
TIT	Ksar de Tit		Oulad Bïa (Azzi). Oulad Abd Daïm — Oulad Abd el Kerim — Oulad Sidi —
	Zaouïa Cheurfa		Oulad Mouley Ali.

AOULEF	Aoulef Arab	Takaraft	Od Sidi Abd Allah (Merabtin).
			Od Sidi Mohamed —
		Djedid	Oulad el Hadj Ahmed (Zenane)
			Oulad el Hadj Yaïch —
		Kt Maïkhaf	Oulad Maïkhaf (Merabtin).
		Kt Oumanat	Oulad Ahmed Ouman (Zenane).
		Kt Bellal	Oulad Noun (Zenane).
		Kt Batalla	Oulad Batalla (Zenane).
		Zt Heïnoun	Oulad Bounian (Merabtin).
		Kt Habbada	Oulad Habbada (Zenane).
	Aoulef Cheurfa	Zt Mouley Heïba	Cheurfa.
			Oulad bou Ahmed (Merabtin).
		Ksar Aoulef Cheurfa	Cheurfa.
			Oulad bou Amgui (Merabtin).
			Oulad Alem ben Saad —
		Akhannous	Cheurfa.
			Od Alem bou Saad (Merabtin).
		Ksour de l'oasis	Cheurfa.
	Timokten	Timokten	Oulad Yahia.
			Oulad Cheikh ben Abd el Kerim (Merabtin).
		Amrïer	Oulad Yahia.
			Oulad Cheikh ben Abd el Kerim
AKABLI		Sahel	Settaf.
			Kounta.
			Foullane.
		Erg Chache	Settaf.
			Cheurfa.
			Oulad Batalla (Zenane).
		El Mansour	Ançar.
			Settaf.
			Oulad Khelifa (d'In Ghar).
			Cheurfa.
		Zaouïet Cheikh bou Naama et Akabli	Kounta.
			Mouazil (Nomades).
			Sekakna —
			Kenakat —

(A suivre). L. VOINOT.

LA RÉGION DES GUELAYA (RIF)

ET LE CHEMIN DE FER

DE MELILLA AUX MINES DES BENI-BOU-IFROUR

Par l'Ingénieur Don Manuel BECERRA FERNANDEZ

Directeur des Travaux du chemin de fer, auteur du projet

(1 carte, 1 planche)

RAPPORT traduit de l'Espagnol et annoté avec l'autorisation de l'auteur, par M. G. AUCHER, interprète judiciaire, officier interprète de réserve.

AVANT-PROPOS DU TRADUCTEUR

Il nous a paru utile, pour nos négociants et hommes d'affaires oranais ou algérois qui s'intéressent aux questions marocaines ainsi que pour ceux de nos officiers ou fonctionnaires qui sont appelés à exercer leur autorité sur les populations indigènes de la Moulouya, de mettre à leur portée l'étude publiée, dans sa langue maternelle, par l'ingénieur espagnol des Ponts et Chaussées Manuel BECERRA FERNANDEZ, directeur des travaux des ports de Melilla et des

Zaffarines, sur la partie du Rif qui avoisine la première de ces places et la tribu la plus turbulente de cette région, tribu qui a conduit le mouvement de révolte contre le prétendant Moulay Mohammed lorsqu'il occupait Selouan et dont certaines fractions font encore une opposition acharnée à l'œuvre de pénétration espagnole.

Nous remercions Don Manuel BECERRA FERNANDEZ de nous avoir si gracieusement autorisé à traduire, à annoter et à faire paraître ici, son étude, à la suite de laquelle nous donnons une reproduction de sa carte du territoire des Guelaya, un des moins connus, jusqu'à présent, de tout le Maroc.

G. AUCHER.

LE CHEMIN DE FER DE MELILLA AUX MINES DES BENI BOU IFROUR

HISTORIQUE

Le *Syndicat Espagnol des Mines du Rif* a été constitué par les quatre groupes représentés respectivement par MM. Clemente Fernandez, Enrique Macpherson, Alvaro de Figueroa (comte de Romanones) et Juan Antonio Güell. Ce syndicat a obtenu du prétendant au trône du Maroc, qui dit se nommer Moulay Mohammed(1), la concession des mines des Beni bou Ifrour. Celles-ci se trouvent situées sur le territoire actuellement placé sous la domination de fait de Moulay Mohammed(2).

Le 20 mars 1908, le dit syndicat nous chargeait d'établir un projet de chemin de fer, partant de la limite du territoire espagnol de Melilla pour atteindre les gisements de minerai de fer des monts d'Ouiksan et d'El Azara.

Avant de poursuivre, et bien que ce que nous allons dire soit en quelque sorte sans relation avec l'objet de ce mémoire, nous croyons devoir déclarer ce qui suit : le Syndicat Espagnol ne nous avait pas encore parlé de son tracé, lorsque la compagnie *Norte Africano,* constituée avec des capitaux français, nous avait demandé de procéder à l'étude de la ligne ferrée qu'elle se proposait de construire pour desservir les mines de plomb dont elle avait obtenu la concession, du prétendant.

---

(1) Voir pp. 390 et 391 le fac-similé et la traduction de l'autorisation.

(2) A l'époque, le prétendant était maître incontesté du Rif. Son quartier général se trouvait à Selouan, dans cette fameuse casba où l'émir Abdelkader avait laissé sa famille et ses impédimenta, sous la garde des Guelaya, lors de ses dernières équipées contre nos troupes. (G. A.).

Cette compagnie nous offrait de diriger les travaux d'établissement de son chemin de fer et demandait que nous lui cédions un tronçon de la ligne nous appartenant en propre afin de servir de point de départ à la sienne. Il s'agissait de la concession qui nous avait été accordée, deux années auparavant, par ordonnance royale, au titre du Ministère de la Guerre et qui, entièrement comprise dans le territoire espagnol de Melilla, allait du marché à l'hôtellerie du Cabo Moreno, sur la limite de notre possession ; ce tronçon constitue l'amorce obligée de tous les chemins de fer destinés à desservir le Rif en partant de Melilla.

Nous avions acquiescé à la demande de la compagnie *Norte Africano* mais sous les conditions suivantes : qu'il fallait que la compagnie se transformât et devint espagnole ; que les travaux fussent autorisés par le gouvernement espagnol et qu'enfin nous fussions libres de rompre nos engagements à tout moment, dès que notre patriotisme ou nos devoirs professionnels l'eussent exigé.

Les pourparlers en étaient là, lorsqu'une personne, qui avait qualité pour le faire, nous interrogea sur la nature des relations que nous entretenions avec la Compagnie Française. Influencés par cette demande d'explications, nous avons décidé, peut-être bien à tort, de rompre avec la dite société. Par la suite, nous sommes allés jusqu'à céder gratuitement au Comité officiel des Œuvres du port de Melilla, la concession qui nous avait été octroyée et nos projets de chemin de fer et de débarcadère. La cession et les projets ont été approuvés par le Ministre des Travaux Publics. De sorte qu'aujourd'hui toutes les Compagnies qui voudront créer des exploitations dans le Rif, par Melilla, pourront utiliser cette voie.

Ceci établi revenons à la question.

Les quatre groupes du Syndicat Espagnol avaient donc décidé de nous confier l'étude du chemin de fer des Beni bou Ifrour. Nous donnons ci-après le résultat de nos travaux.

ÉTUDE GÉOGRAPHIQUE DE LA RÉGION DES GUELAYA

Nous pouvons dire qu'on ne connaît pas plus d'une cinquième partie du Maroc, soit les régions où les européens peuvent circuler en sécurité(1). Le fanatisme des indigènes a empêché, jusqu'à présent, d'aller plus loin.

Du reste, l'exploration du Maroc n'a fait quelques progrès que depuis 1900. La carte de M. Flotte de Roquevaire, publiée en 1904, est la plus complète que nous connaissions : elle est divisée en quatre feuilles : première feuille, Tanger-Casablanca ; deuxième feuille, Fez-Rif ; troisième feuille, Merrakech-Oued Sous et quatrième feuille, Tafilalet-Oued Saoura.

Quant à Don Francisco de Coëllo, il considère l'empire marocain comme formant deux royaumes : celui de Fez et celui de Merrakech avec ses deux provinces méridionales de l'Oued Sous et de l'Oued Drâa et sa province orientale du Tafilalet. En ce qui nous concerne, nous n'avons à nous occuper que de la partie septentrionale du royaume de Fez, c'est-à-dire de la région dénommée « le Rif ».

Les montagnes qui l'occupent et qui forment la chaîne du Petit Atlas, vont s'abaissant progressivement vers la Moulouya(2). Le cours sinueux de ce fleuve les sépare du massif des Beni Snassen (1.000 mètres d'élévation). Ce massif constitue le trait d'union entre le Petit Atlas et le système orographique algérien

La partie montagneuse du Rif que nous appelons les « monts de Santalza », va mourir dans la plaine de Graret(3), sur la rive gauche de l'Oued Tigaoud(4).

---

(1) MM. de Lamartinière et Lacroix ont su trouver dans les auteurs romains et arabes anciens, des renseignements précieux sur le Rif. Ces données, jointes aux travaux de Duveyrier et de Foucauld et aux notes personnelles de ces Messieurs. leur ont permis de dresser, dans les *Documents sur le Nord-Ouest Africain*, un tableau remarquablement exact de la région dont s'occupe notre auteur. Nous aurons à citer souvent l'ouvrage en question au cours de cette étude. Nous indiquerons cette source par les seules initiales de L. et L.

(2) Vers le Nord-Ouest les monts des Guelaya (Petit Atlas), se relèvent au contraire pour former le Djèbel Ouerk à l'extrémité duquel se trouve le cap des Trois Fourches. Le sommet le plus élevé des Guelaya est le Djebel Tasoudagh (900 mètres d'après Duveyrier ; 950. d'après la carte de M. Becerra).

(3) Garet d'après de L. et L. et nos données personnelles.

(4) Il est probable que c'est le nom d'une partie de l'oued Selouan, par lequel se déversent toutes les eaux de la plaine de Garet vers la Mar Chica.

(G. A.)

La dépression de Graret, et les plaines marécageuses de la Mar Chica, qui la prolongent, forment une séparation entre le massif avancé du Djebel Ouerk et le groupe des Kebdana.

La région dénommée « le Rif » (pays cultivé) comprend trente provinces ou amalats(1). En allant de l'Est à l'Ouest, sur le bord de la mer, les onze que voici : Trifas, Kebdana, Beni Ouriaghel, Bocoya, Beni Teft, Beni Bouifrakh(2), Beni Guemil et Mettioua. Au sud de celles-ci et toujours de l'Est à l'Ouest, les dix-neuf que voici : Beni Snassen, Beni Mahiou(3), Oulad Settout, Beni bou Yahi, Beni Oulissek(4), Tafersig, M'Talsa, Guezennaia, Beni Toussin, Beni Amaret, Megarana, Beni Merdoui, Zerket, Targuiz, Beni Seddat, Beni Yennous, Beni bou Nazal et Taguezout.

Les limites du Rif sont : au Nord, la mer Méditerranée ; à l'Est, la Moulouya ; au Sud, la province des Ghiatsa ; au Sud-Ouest, le Rarb el Izar et à l'Ouest la région des Djebala(5). Son étendue est d'environ 13.000 kilomètres carrés, ses dimensions étant de 180 kilomètres dans le sens de la longueur, parallèlement à la mer, et de 70 kilomètres dans le sens de la profondeur, c'est-à-dire perpendiculairement à la côte.

Les principaux cours d'eau de la région sont les suivants :

La *Moulouya* qui constitue en fait la limite de la domination française(6). Son cours a plus de 400 kilomètres de longueur. Elle est navigable sur les 50 derniers kilomètres mais, à la barre, devant les îles Zaffarines, il n'y a pas plus d'un mètre d'eau.

L'*Oued Nekour* qui débouche en face Alhucemas.

L'*Oued Kert* qui débouche dans la baie des Bocoya.

Ces grandes lignes posées, nous allons nous restreindre à l'étude de la province des Guelaya qui doit contenir entièrement notre voie ferrée.

Cette province a une étendue de 2.300 kilomètres carrés,

---

(1) Plutôt tribus ou confédérations de tribus.
(2) Beni Iteft et Beni bou Ferah, d'après de L. et L.
(3) Les Beni Mahiou ne sont qu'une fraction des Beni Snassen.
(4) Beni Oulichek d'après de L. et L.
(5) On n'est pas encore fixé sur la délimitation exacte des territoires compris sous le nom de Rif. Nous croyons qu'il y a lieu de distinguer entre le Rif en tant qu'appellation géographique qui va jusqu'à la ligne Kiss-Oudjda et le Rif en tant que division administrative ne commençant, d'après de L. et L. qu'après l'oued Kert. Notre auteur, comme on voit, donne de nouvelles limites.
(6) C'est la limite géographique et historique entre l'Algérie et le Maghreb.
(G. A.)

ses dimensions étant de 38 kilomètres du Nord au Sud et de 60 de l'Est à l'Ouest : elle s'étend du cap des Trois Fourches jusqu'un peu au-delà de Selouan, d'une part, et des limites de notre possession de Melilla aux limites des tribus des Beni bou Yahi, Beni Saïd, M'Talsa, Oulad Settout et Kebdana, d'autre part.

La confédération des Guelaya se divise en cinq tribus (1) : Beni Sicar (Beni Chiker), Mazouza (Ahl Mezoudja), Beni bou Ifrour (Ahl Mezoudja), Beni bou Gafer (Ahl Mezoudja) et Beni Sidal (Beni Sedal).

Les territoires de trois de ces cinq tribus touchent à la Méditerranée [Beni Sicar (Beni Chiker), Mazouza (Ahl Mezoudja) et Beni bou Gafer].

Chacune des cinq tribus de la confédération se subdivise en fractions et les fractions se subdivisent en douars.

Les fractions des Beni Sicar (Beni Chiker) sont au nombre de cinq : Addouna (Abdouna), Beni Bouigamart, Baxioua (Berdjiouen), Beni Atteman (Beni Athman) et Ahl Ouork (2).

La tribu de Mazouza (Ahl Mezoudja) compte aussi cinq fractions : Farkhana (Ahl Mezoudja), Beni Ensar (Benin Sar), Messamer (M'Samir), Berraca (Baraha ou Berraga) et Nador (Ahl en Nador).

Les Beni bou Ifrour se divisent en quatre fractions : Atlaten (Allahta), Guezoula (Iouzoula), Ouiksan (Ahl Ouksan) et Segangan (Zeghenrane).

Les Beni bou Gafer ont aussi quatre fractions : Asanem (id.), Boukhouga, Tabsanen et Khnehiaten (Mehaïatin) (3).

Enfin les Beni Sidal (Beni Chiker ou Ahl el Gada), qui constituent la plus forte des cinq tribus des Guelaya, se subdivisent en dix fractions : Beni Draguen (Beni Daguel), Abdouia (Abdoïcia), Beni Faguelan (Beni Feklan), Hel Tlat Ahl el Tlets), El Haïna, Issouaguen, Oulad Yassaïn (Oulad

(1) Les renseignements de notre auteur, les plus récents que nous ayons sur les Guelaya et puisés sur place, concordent presque en tous points avec les données des *Documents* de L. et L. Nous donnons, à la suite de la transcription fournie par notre auteur, et, entre parenthèses, l'orthographe indiquée dans les *Documents*. Les recherches, pour ceux de nos lecteurs qui voudront en faire, en seront facilitées

(2) Les *Documents* donnent quatre fractions seulement. Les trois dont les noms sont entre parenthèses et celle des Beni bou Amraren qui n'est pas citée par D. M. Becerra.

(3) Les *Documents* ne donnent pas les Boukhouga ni les Tabsanen mais ils citent les Ahl Sarneur, les Chemlala et les Ouled Amor ou Hamza dont ne parle pas D. M. Becerra. (G. A.)

Iacine), Oulad Amor ou Aïssa, Oulad Ghanem (Oulad R'anem) et Bel Khaddou Ahmar[1]. *(Voir le tableau détaillé p. 387.)*

Chaque fraction est commandée par un cheikh. Les chioukh dépendent des caïds des tribus. Ceux-ci sont placés sous l'autorité directe du Sultan. Depuis 1903, pour les Guelaya, c'est le prétendant Moulay Mohammed, du nom qu'il se donne, qui est le sultan[2]. Sa domination effective s'étend des El Haïna jusqu'à la Moulouya.

Dans chaque tribu il existe un cadi (juge) qui rend la justice de concert avee le caïd. Le cadi intervient pour sanctionner les actes juridiques faits par les indigènes (ventes et achats, mariages, liquidations d'héritages, etc.). Chaque cadi est assisté d'un secrétaire, dit « fekih », qui ne remplit pas seulement l'emploi de greffier mais qui est consulté sur l'interprétation à donner aux préceptes du Coran dans les cas difficiles. C'est le jurisconsulte.

Enfin, il y a un taleb par djemâa. Il habite à la mosquée et fait l'école aux enfants. Ceux-ci passent de cette école aux zaouias. Il y en a une par tribu. Ce sont des établissements religieux où les docteurs musulmans du pays enseignent le droit et la théologie islamique, la grammaire arabe, un peu de calcul, etc. Ces lieux servent aussi de refuge et d'abri aux voyageurs ou aux mendiants indigènes qui y trouvent toujours à manger et à se loger[3]. Un chrétien ou un israélite qui s'y arrêterait devrait se faire immédiatement musulman[4].

CLIMAT

Le climat du Rif est tempéré. D'après nos observations de quatre années consécutives le maximum de température a été de 38 degrés ; le minimum n'a pas atteint 0 degré. La moyenne a été de 17 degrés. Il pleut, à Melilla, trente-cinq jours par an ;

---

(1) Les *Documents* donnent aussi comme fractions : El Atianem et El Roudia qui ne sont pas cités par D. M Becerra et par contre ne parlent pas des El Haina, Issouaguen et Bel Khaddou Ahmar.

(2) Au moment où ces notes ont été rédigées, le prétendant Bou Hamara n'avait pas encore été obligé d'évacuer Selouan

(3) Jusque là, c'est en somme, une organisation absolument identique à celle que nous avons coutume de voir en Algérie.

(4) Sur ce point c'est bien différent ! (G. A.)

la quantité d'eau qui tombe est de 36 millimètres. Ce qui fait le désagrément du climat ce sont les forts vents qui règnent constamment : les plus violents sont les vents du Sud-Ouest et du Nord-Ouest qui soufflent pendant cent quatre-vingt jours par an, en moyenne, alternant avec les vents du Nord-Est qui se font sentir, à Melilla, pendant cent cinquante jours environ. C'est donc à peine si on compte vingt-cinq jours, par an, de temps calme.

PRODUCTIONS

La ligne dont l'étude constitue l'objet de ce mémoire s'étend sur le territoire de trois des tribus des Guelaya : les Mazouza, Beni Sicar et Beni bou Ifrour. Dans la première (Mazouza) dont les limites sont : au Nord, les Beni Sicar ; à l'Est, le territoire espagnol ; au Sud, la Mar Chica (Sebhka bou Arg) et à l'Ouest, les Beni bou Ifrour et la fraction des Bouigamart des Beni Sicar, notre tracé atteint un développement de 16 kilomètres.

En général, tout le territoire de la tribu est en plaine.

Toutes les sortes de céréales y sont cultivées, mais principalement l'orge dont les indigènes fabriquent du pain qui fait la base de leur alimentation. Dans les fractions de Nador, Barraca et Messamer il existe des jardins complantés de vignes en treilles, oliviers, figuiers et quelques autres arbres fruitiers. Les figuiers de Barbarie abondent à proximité des villages, en véritables lignes de défense. L'eau se trouve en grande quantité mais elle est de médiocre qualité : chaque jardin est généralement doté en effet de plusieurs puits au niveau de la mer. Cette circonstance et la nature calcaire du terrain, dans ce dépôt naturel que forme la grande plaine de Selouan, constituée par les apports des eaux torrentueuses du versant Sud-Ouest du massif appelé par nous « le Gourougou », donnent une grande âcreté à la nappe souterraine. Cette plaine des Mazouza, qui peut avoir 300 kilomètres carrés d'étendue et qui est appelée « Bou Arg » par les indigènes, touche presque à la casba de Selouan et s'étend jusqu'à la Mar Chica ;

elle est entourée par les monts des Kebdana, des Oulad Settout et des Beni bou Ifrour.

Les Mazouza vendent leurs troupeaux au marché qui se tient actuellement chez les Messamer, le mardi (Souk el Tlata).

Les indigènes de la tribu y apportent des céréales, des peaux, de la laine, du poil de chameau et de chèvre, du beurre fondu, des volailles, des œufs, du miel, de la cire, des haïks, des djelabas et des burnous en laine, *des armes de tous les modèles* et *des munitions pour les approvisionner* (ces armes et munitions entrent en majeure partie par les Bocoya), des cotonnades, des bougies, du pétrole, du café, du thé, des babouches, des « djebiras », des tapis, enfin et surtout de grandes quantités de sucre, article qui se consomme le plus dans le Rif, principalemont celui qui porte la marque du Chameau, et qui vient de Marseille : il entre, par Melilla[1], plus de 3.000 tonnes de sucre par an. Pendant certaines années de mauvaises récoltes, il est entré jusqu'à 4.000 tonnes de farine d'orge ou de blé[2].

La deuxième tribu dont nous empruntons le territoire, sur une longueur de deux kilomètres, est celle des Beni Sicar. Cette tribu confine, à l'Est et à l'Ouest, aux Beni bou Gafer, Beni Sidal et Beni bou Ifrour et au Nord, aux Mazouza, à nos limites et à la mer. Ses productions sont les mêmes que celles des Mazouza.

Au point dit « Tassouda », dans les monts Gourougou (Djebel Sidi Ahmed el Hadj) il existe des ruines d'un ancien fortin qui daterait, dit-on, de l'occupation romaine et auprès duquel prend naissance l'Oued Medouar. Ce cours d'eau traverse la plus grande partie de la tribu pour aller se joindre à l'Oued Dardor dont les eaux vives deviennent souterraines en pénétrant sur la fraction des Ferkhana et remontent à la surface à nos limites. Sous le nom de Rio de Oro, ce petit fleuve se jette dans la mer à la plage de San Lorenzo.

Enfin, la dernière partie de notre tracé se développe chez les Beni bou Ifrour en suivant la plus importante vallée de la tribu, celle de l'Oued Ouiksan, qui aboutit au col d'Atslaten,

---

(1) De diverses provenances.

(2) La provenance n'est pas indiquée. (G. A.).

point le plus bas de la ligne de partage des eaux entre le bassin de l'Ouiksan et la vallée de l'Oued Kert. C'est par cette dernière vallée que devra obligatoirement passer la future ligne de Taza[1].

---

(1) NOTE DU TRADUCTEUR. — Il est de toute évidence que la ligne de Melilla aux Beni bou Ifrour, dont les travaux ont été repris le 7 juin 1909 par nos voisins et amis, avec le ferme propos de les mener à bien, coûte que coûte, et qui doit aboutir au col d'Atslaten, constitue le premier tronçon du chemin de fer de Melilla à Taza, par la vallée de l'Oued Kert. Le projet d'exécution de cette voie ferrée semble être d'ores et déjà arrêté dans l'esprit des autorités compétentes de Melilla. Taza se trouve (croyons-nous), à la limite de la zone d'influence espagnole d'après le traité de 1904. Rien ne nous empêcherait donc d'en faire, nous aussi, une tête de ligne. Nous aurions un intérêt majeur à ne pas nous laisser devancer par nos voisins en construisant, suivant un tracé qui n'offre absolument aucune dfficulté, une ligne économique à voie étroite (1m055, c'est-à-dire du même écartement que la ligne oranaise de l'Etat) partant de Marhoum, passant à Crampell, extrémité de la ligne de l'Ouest Algérien, à El Aricha et à Berguent, pour aller rejoindre Marnia et la ligne de Nemours qui serait établie au même gabarit.

Nous aurions ainsi une ligne stratégique couvrant entièrement notre frontière, de la mer aux oasis. Cela nous permettrait de tenir tout le pays avec les groupes mobiles institués par le général Lyautey mais dans la composition desquels entreraient, à l'avenir, plus d'éléments pris sur place et un noyau moins considérable de troupes algériennes. Des Beni Snassen au Tafilalet on pourrait en effet, une fois l'instrument créé, transporter des troupes régulières sur n'importe quel point de la frontière avec la plus grande facilité.

Le port d'Arzew n'aurait pas à craindre un détournement de trafic, la distance étant bien moins longue d'Arzew à Figuig par la ligne qui existe aujourd'hui qu'elle ne le serait de Nemours à Figuig par la voie indiquée : Nemours, Marnia, Berguent, El Aricha, Marhoum et Béchar. Cette artère aurait surtout, comme nous l'avons dit, un intérêt stratégique.

Néanmoins, d'immenses régions très riches en alfa et jusqu'à aujourd'hui inexploitées, assureraient des transports considérables à la nouvelle voie ; de vastes et belles contrées agricoles seraient mises en valeur et colonisées, comme la plaine de Guenfouda et principalement la région de Berguent ou 4 à 5.000 hectares de bonnes terres, en grande partie irrigables, restent presque totalement improductives.

En ce qui concerne particulièrement cette dernière région, nous renvoyons le lecteur qui voudra se rendre un compte exact des ressources qu'elle offre pour l'avenir, au travail si documenté et si complet que M. Cour a publié dans le *Bulletin trimestriel* de la Société, de mars 1909. Nous ne pouvons que nous associer pleinement à ses conclusions sauf sur un point : l'établissement d'une ligne à voie étroite de Bedeau à Berguent entraînerait une rupture de charge, un transbordement toujours onéreux, à Bedeau. Cet inconvénient serait évité avec l'autre tracé. De plus, le prolongement Bedeau-Berguent ne rendrait pas les services stratégiques qu'on tirerait de l'autre voie

Enfin ce grand réseau, une fois établi, devrait être complété par l'établissement d'une ligne au même gabarit de Berguent ou Okba à Taza et se raccorderait, comme nous le verrons plus loin, avec les voies espagnoles dont M. Becerra prévoit la construction. (G. A.)

RACES ET COUTUMES. — SANCTUAIRES

Les habitants du Maroc appartiennent à quatre races principales : berbère, arabe, maure et juive. Cependant, cette contrée se trouvant sur la route des invasions passées et sur les bords de la plus importante voie du monde ancien, les races qui la peuplent n'ont pu se maintenir pūres. La meilleure classification que l'on puisse actuellement en donner est la suivante : les montagnards, pour la plupart berbères (teutons des montagnes de l'Europe centrale) ; les populations des plaines, arabes, ou berbères arabisés ; les gens des villes, ou autrement dit, les maures, arabes d'anciennes familles ou de familles régnantes, auxquels on attribue une origine sémitique par les Phéniciens ; les nègres soudanais, inégalement mêlés à tous ces éléments. Il y a lieu, enfin, de ne pas oublier la partie hébraïque de la population marocaine indigène. Elle constitue, jusqu'à présent, l'intermédiaire obligé du commerce entre chrétiens et musulmans ; c'est un élément utile mais non indispensable comme bien des gens le pensent, car les israélites, au Maroc, sont dominés par l'élément berbère d'après les traditions les plus déprimantes. La race conserve néanmoins son esprit commercial développé au contact des européens. Quant aux nègres, ils contribuent, comme dit le publiciste Marius Ary Leblond, à rénover les vieux fonds épuisés de la race berbère.

On compte que les berbères sont au nombre de six millions d'individus descendant des Philistins d'après certains auteurs ; les maures, au nombre de trois millions ; les arabes, au nombre d'un million et les juifs deux cent mille.

Bien que cela nous conduise à nous étendre plus que nous l'aurions dû, dans la première partie de ce mémoire, nous croyons nécessaire de signaler quels sont les sanctuaires qui se trouvent dans la région que traversera le chemin de fer. En partant de Melilla, les voici suivant l'ordre dans lequel ils apparaissent le long du tracé : Sidi Yahia, marabout qui se trouve à proximité de la première maisonnette, c'est-à-dire à un kilomètre des limites ; Sidi Moulay Baghdad, près de la deuxième maisonnette, à quatre kilomètres de Melilla, au

point dénommé Café Akhfer; Sidi Borroc (?), en face la deuxième maisonnette; Sidi Moussa, petite mosquée située entre la deuxième et la troisième maisonnettes, à six kilomètres de Melilla; Sidi Ali ez Zekiyi, marabout qui se trouve au sommet de l'Atalayon; Djama el Beïda, mosquée blanche près du Nador; Si Ali el Hassan, près de la station de Nador; Sidi Mohammed el Harib, marabout sis près de Beraha; Sidi Salem, marabout qui se trouve chez les Messamer dans le douar des Ksaréa; Sidi Mohammed ou Mzian, zaouia et mosquée chez les Segangan; Sidi Yahia, au col de Atslaten et Sidi bou Sebbar, mosquée sise à proximité de la mine d'Ouiksan.

TOPOGRAPHIE GÉNÉRALE ET DONNÉES GÉOLOGIQUES

Le système orographique du Maroc a pour principal élément la chaîne du Grand Atlas. Cette chaîne part du cap Gher, dans la direction du Sud-Ouest au Nord-Est et forme une courbe de grand rayon dont le côté convexe regarde le Sahara. Son développement est de 600 kilomètres dans l'empire marocain et c'est à elle que se rattachent, par de nombreux contreforts, les deux autres massifs qui complètent l'ensemble et dont la direction est sensiblement parallèle à celle de la grande chaîne.

Nous avons déjà expliqué que le premier de ces massifs qui se trouve en bourrelet le long de la Méditerranée, c'est-à-dire qui forme le Rif, se nomme le Petit Atlas(1). Les sommets les plus élevés atteignent 2.500 mètres de hauteur. Le versant sud du mont Gourougou (ramification du Petit Atlas la plus avancée vers la mer), les vallées du Rio de Oro et du Rio d'Ouiksan, forment la zone dans laquelle se développe le tracé de notre chemin de fer.

La rapidité avec laquelle nous avons établi le projet de tracé et la difficulté que nous rencontrions à faire une étude géologique complète de la région, étant donné que nos

(1) La ligne de monts qui se trouve au Sud du Grand Atlas se nomme l'Anti-Atlas. (G. A.).

capacités en cette branche sont limitées, nous fournissent l'excuse qui nous permet de ne pas entrer dans de bien longues considérations sur cette matière. Les parties basses que la ligne traversera appartiennent, en général, à la première couche (silicien) du pliocène avec les dépôts diluviens classiques. Dans la partie haute l'existence de schistes, de quartz, de calcaires et, plus bas, les riches filons de minerai de fer formant de nombreux affleurements, pour l'exploitation desquels la ligne est construite, sont les signes qui indiquent le degré d'ancienneté du terrain volcanique de la dernière partie du tracé.

LIGNES DE CHEMINS DE FER LES PLUS NÉCESSAIRES DANS LA RÉGION

Melilla étant, nous pouvons le dire, le centre futur du Commerce du Nord Marocain et particulièrement du Rif, c'est de son port que doivent partir toutes les lignes ferrées de la région. Les deux voies principales et les plus utiles, à notre sens, seraient : 1° la ligne que nous pourrions appeler le Chemin de fer de la Côte, qui mettrait Melilla en communication avec Ceuta, Alhucemas, Peñon de la Gomera et le Cap de l'Eau (Kebdana) pour aller s'unir au réseau algérien à Nemours [1] ; 2° la ligne qui, partant de Melilla, irait à Taza et Fez et aboutirait à l'Atlantique, entre Larache et Rabat, par la vallée du Sebou et se raccorderait avec le réseau algérien par Zahio et El Aïoun Sidi Mellouk.

Nous savons que Melilla-Taza peut s'établir soit par Selouan, soit par le col de l'Atslaten et l'oued Kert. Comme nous l'avons indiqué déjà, ce second tracé est le meilleur. De plus, la voie va se trouver établie jusqu'aux mines et le rattachement aux chemins de fer algériens est facile par un embranchement qui passerait à Selouan et Zahio et se dirigerait sur Lalla Marnia [2].

---

(1) Ce serait un joli complément pour le tracé Nemours-Colomb-Béchar. Mais il faudrait que nos voisins adoptent notre écartement de voie, au moins pour le chemin de fer de la côte.

(2) Cette ligne passerait au sud des Beni Snassen par El Aïoun Sidi Mellouk et Oudjda. (*Voir croquis*, p. 392.) (G. A.)

DESCRIPTION DU TRACÉ DE LA LIGNE A CONSTRUIRE JUSQU'AUX MINES

La voie concédée au Comité des œuvres du Port de Mélilla part d'un quai spécialement établi pour l'embarquement des minerais et aboutit, sur nos limites, à l'hôtellerie du Cabo Moreno où commence notre tracé. Celui-ci suit les flancs du Gourougou (sommet de 900 mètres d'élévation) et franchit un des contreforts de cette montagne, à l'Atalayon, par le col de ce nom. La plus forte rampe de cette première partie est de 23 millimètres sur 235 mètres. Dans cette section, il existe de courtes contre-pentes, qui évitent du développement et ne sont pas supérieures à 7 millimètres. Au moment de la construction de la voie, il sera facile, si on le veut, de faire disparaître ces contre-pentes en approfondissant les tranchées. Ce serait inutile à notre avis, car le passage par le col de l'Atalayon étant obligé, il faut forcément redescendre ensuite jusqu'à la vallée de l'Ouiksan, à moins de prendre un développement de plus de 500 mètres et de faire des tranchées beaucoup plus fortes que celles que nous avons prévues.

Le tracé de la cote 26 mètres au-dessus du niveau de la mer à l'Atalayon, redescend à la cote 10 mètres au village de Nador (au kilom. 11.492) et se déroule, en contournant les dernières assises du Gourougou, parallèlement au rivage de la Mar Chica. La voie, après le village du Nador et la station projetée en ce point, suit la plaine de l'oued Ouiksan, passant à travers les jardins de la fraction des Berraha (Mezoudja) et de la fraction des Beni boui Gamart (Beni Sicar) sur deux kilomètres environ, puis pénètre chez les Beni bou Ifrour, où, sur une longueur de huit kilomètres, la ligne monte en pente douce, avec des courbes à grand rayon et sans nécessiter de grands mouvements de terres.

La deuxième section est d'une longueur de 9.634 mètres. D'après un premier projet elle devait avoir 10.070 mètres. Le cube des déblais et remblais est faible, mais c'est la partie de la ligne qui comporte le plus de travaux d'art : deux ponts de 20 mètres d'ouverture (un à l'Oued Nador et un autre aux Beni boui Gamart) ; un pont de 25 mètres sur l'Oued Ouiksan ; un pont de 12 mètres sur l'Oued Barraha et plusieurs ponceaux.

La troisième et dernière section commence au kilom. 19.704, à la cote 88 mètres au-dessus du niveau de la mer. C'est dans

cette section qu'il y aura le plus de mouvements de terres à effectuer car il faut atteindre la cote 340 mètres au-dessus du niveau de la mer, élévation à laquelle se trouvent les filons à exploiter, en prenant du développement le long des ramifications du Gourougou qui constituent la ligne de partage des eaux entre l'Ouiksan et le Kert, jusqu'au col de l'Atslaten et, une fois au col, en continuant par les crêtes jusqu'au point du massif d'Ouiksan où se trouvent les mines. Les rampes ne sont pas supérieures à 30 millimètres. A la cote 340 les puits sont reliés, les uns aux autres, par un palier de 1.247 mètres, suivi d'une rampe de 28 millimètres sur 270 mètres, pour parvenir au dernier affleurement. Les ouvrages les plus importants de cette section sont : un pont de 25 mètres sur le Rio Salado et un tunnel de 98 mètres, tunnel qu'il faudra maçonner étant donné la constitution du terrain traversé.

Le plus petit rayon de courbe, sur les 30 kilomètres de ligne, est de 100 mètres.

Les études nous ont pris vingt-sept journées d'opérations sur le terrain et quarante-cinq journées de travail de cabinet. Elles ont été faites avec toute l'attention désirable et ce n'est qu'après différents essais que nous nous sommes décidés pour le tracé que nous présentons. Nous avons dû d'abord écarter le tracé en tunnel sous le Gourougou, plus direct mais excessivement onéreux. Etant donné la hauteur des mines (340 mètres) et le passage obligé par Segangan (90 mètres), il nous restait trois solutions possibles : soit établir une voie à rampe uniforme de 2 millimètres jusqu'au pied du mont Ouiksan et mettre les mines en communication avec la voie par le moyen d'un plan incliné de 500 mètres. Nous avons écarté cette idée dont la réalisation aurait été plus coûteuse que la voie à flanc de coteaux[1] : soit contourner les mines du mont Ouiksan, traverser le Rio Salado à son origine, passer à El Azara et prendre du développement par ses contreforts pour arriver au col où se trouvent les mines de plomb de la Compagnie Française. Nous y avons renoncé d'abord parce que les dépenses auraient été bien plus élevées que pour notre tracé et ensuite à cause des incidents qui auraient pu naître du contact des deux compagnies et du fait d'avoir à traverser

(1) Et sans doute aussi parce que le passage dans la vallée du Kert aurait été rendu beaucoup plus difficile. (G. A.)

deux villages indigènes. Au Maroc, en effet, une des difficultés qui se présentent pour l'établissement des voies ferrées c'est qu'il faut éviter les lieux habités, les cimetières, les marabouts, et c'est par une remarquable exception que nous avons pu obtenir de faire passer notre tracé, qui constitue la troisième et la meilleure solution à notre avis, par deux villages ; nous avons laissé les autres agglomérations assez loin de la voie, comme l'indique la carte.

En résumé, nous pensons que notre solution est la plus économique en tenant compte de la topographie de la zone, de la hauteur au-dessus du niveau de la mer à laquelle il fallait arriver, des conditions d'établissement dans lesquelles la ligne devait être construite pour assurer le trafic qu'elle doit fournir. Nous escomptons un bon résultat malgré la rapidité avec laquelle nous avons dû mener les études. Nous étions poussés par les travaux qui se poursuivaient derrière nous. Les études furent commencées le 13 avril 1908 et nous terminons notre rapport aujourd'hui; les huit premiers kilomètres d'infrastructure sont faits, les cinq premières maisonnettes d'ouvriers et la station du Nador, sont près d'être terminées.

Il est de toute justice de déclarer que si nous avons pu mener à bien nos travaux dans le temps indiqué, c'est grâce aux facilités et aux moyens financiers que la Compagnie des Mines du Rif nous a fournis sans lésiner ainsi qu'à l'aide précieuse et intelligente de l'adjudant des Travaux Publics D. Eduardo Merino, dont le zèle et l'activité sont peu communs, au dévouement de notre laborieux auxiliaire D. Guillermo Gonzalez Montaner et aux secours de l'arabisant distingué D. Juan de Dios Egea. C'est à lui que nous devons la plupart des données géographiques qui figurent dans notre travail. Ces messieurs ont partagé les peines avec nous et, j'ose le dire, les périls de ces travaux exécutés en pays indigène. Ils nous ont aussi aidés dans notre labeur de cabinet ; qu'ils reçoivent l'expression de notre gratitude.

SECTION TRANSVERSALE DE LA VOIE

Étant donné que nous avions choisi la voie d'un mètre généralement admise aujourd'hui pour les chemins de fer économiques d'intérêt local et même pour certaines voies d'intérêt général, la section type de la voie est celle qui est

adoptée pour les lignes analogues. La plateforme aura une largeur de 4 mètres ; les talus en tranchée seront de 1/5 à 1/2 ou 1/1 suivant la nature du sol (roche, terres dures ou meubles). Pour les remblais, les talus seront de 1 1/2 sur 1. La couche de ballast sera de $0^{m}35$ d'épaisseur donnant un cube de 0.800 par mètre.

TUNNEL

Partant de ce point que le gabarit de charge est de $2^{m}50$ de largeur et de $3^{m}50$ de hauteur, la section du tunnel a été établie conformément aux données d'Antoine Solerti dans son ouvrage *Costruzione ed esercizio delle strade ferrate.*

VOIE

La voie sera établie sur traverses en bois de pin créosoté dans les conditions fixées au cahier des charges dans lequel sont également données toutes les explications nécessaires sur les rails, éclisses, tirefonds, etc., etc.

Les rails choisis sont de 32 k. 50 par mètre, vu les gros poids qu'il y aura à transporter.

BATIMENTS ET PRISES D'EAU

La voie s'embranche sur le tronçon du port, pour lequel une station et des hangars seront construits. Il sera donc suffisant, pour notre ligne, d'établir dix maisonnettes d'ouvriers, une station au Nador, un débarcadère à Segangan et trois prises d'eau dont l'une avec machine élévatoire fixe au kilomètre 20, près de Segangan, une au kilomètre 10, près de Nador (à Hammadi, où se trouvent des puits abondants) et une autre au kilomètre 27, avec de l'eau du ruisseau de Bou Sebbar. (1)

---

(1) D'après le profil en long, le projet comporte la construction sur la voie ferrée de huit maisonnettes, une station et une halte :

Maisonnette	1	kilomètre 4.
—	2	kilomètre 7.
—	3	kilomètre 9.600 (col d'Atalayon).
—	4	kilomètre 13.600 (halte de Nador).
Station du Nador		kilomètre 15.
Maisonnette	5	kilomètre 17.400.
Halte de Segangan		kilomètre 20.500.
Maisonnette	6	kilomètre 22.500.
—	7	kilomètre 26.750.
—	8	kilomètre 31 (maison de la mine).

Les maisonnettes pour ouvriers seront des plus simples — 8 mètres sur 4, avec une division au milieu — une partie servant de dortoir, l'autre de cuisine et réfectoire.

La gare de Nador, dont la construction est avancée, comprend trois corps de bâtiment : $8^{m}50 \times 7$, avec un premier étage au centre et $8^{m}50 \times 7$, à simple rez-de-chaussée, de chaque côté. (Pl. XXXI).

La station de Segangan n'a qu'un rez-de-chaussée des mêmes dimensions que les bâtiments du Nador.

La distribution est la suivante : au milieu, une salle d'attente, bureau avec guichet, manutention et équipement dans le bas. Le premier sert de logement au chef de gare. Un des côtés sert de logement à l'aiguilleur et homme d'équipe et l'autre sert de magasin.

TRAVAUX D'ART ET PONTS

Les travaux d'art sont nombreux sur la voie : 34 aqueducs de $0^{m}80$; 10 *alcantarillas* (ponceaux) de 2 mètres ; 8 de 2, 3 et 5 travées de 2 mètres ; 4 ponts de 4 mètres ; 2 de 10 mètres, 2 de 20 mètres et 2 de 25 mètres d'ouverture.

Les détails complets figurent au mémoire détaillé.

BUDGET

Les prix adoptés sont ceux qu'on paye, en moyenne, à Melilla pour les travaux du même genre, augmentés, dans certains cas, pour cette raison que les ouvriers indigènes qu'on doit employer ne peuvent pas, dans le même espace de temps, fournir l'ouvrage d'ouvriers européens. Il y a lieu aussi de tenir compte des indemnités à verser aux propriétaires de terres sur lesquelles l'on extrait ou ramasse la pierre, des salaires plus élevés à allouer à ceux qui auront le titre de chefs d'équipe sans en avoir les capacités cependant et autres dépenses inhérentes au pays.

Voici comment nous fixons le prix de revient du mètre courant de voie, en pesetas, d'après ce que coûtera une travée de 12 mètres :

2 rails de 32 k. 50 = 65 à 0 p. 27 =	210p 60
2 paires d'éclisses..................	5 00
8 boulons....................	2 50
25 tirefonds....................	6 00
Traverses....................	7 00
Pose de la voie à 1 p. 95 le mètre..	23 40
2 plaques de joints..............	5 00
	259p 50

pour la travée de 12 mètres de voie, soit 21 p. 60 par mètre de superstructure.

La pratique que nous avons acquise dans les diverses entreprises en cours d'exécution à Melilla, sous notre direction, nous a permis de donner les prix les plus précis.

Nous pensons qu'il serait plus avantageux de mettre les travaux en adjudication par sections ou lots d'œuvres d'art, parce qu'une seule entreprise pour le tout nous semble trop importante.

On voudra bien nous pardonner les imperfections de ce travail, inhérentes à la modicité de notre savoir et au peu de temps dont nous avons disposé.

M. BECERRA.

Melilla, 13 juillet 1908.

TABLEAU de la Confédération des GUELAYA (1)

TRIBUS (productions et industries)	FRACTIONS	SOUS-FRACTIONS (2)
BENI SICAR (Beni Chiker) — Céréales, légumes — Tissus de laine, haïks et djelabas — Les *Documents* citent de plus les Beni bou Armaren comme une importante fraction ayant ses maisons vers El Feïda.	Abdouna (id. et Iabdounen)	Idoudoyen, Kharroïa, Imarabten, Tasdert, Imeharsen, Ahl-Tafras, Imohaï, Ahl-Taquerout, Ahl-Tlata, Sihilouen, Oulad Mansour.
	Baïxigoua (?) (Berdjiouen)	Tissi, Hidoun, Khadeb, Imeddassen, Iguessassen, Isdequen, Haramien, Tigarmaouen-el-Djebel, Messadis.
	Beni Otsman (Beni Athman)	Od Halla, Iktoufen, Bou-Kharsan, Ittararen, Aït-bou-Ali, Irahananen, Tissa, Od-Taleb-Youssef, Issegnouten, Eddar-Aourag, Ahl Aghbal, Ismoren, Ikçar-ou-Merabtin, Od Messaoud ou Ahmed.
	Beni boui Gamart (2)	Ikhaddaden, Imazouyaten, Bou-Ayasen, Tabidour, Oulad Douad, Ahl-Tanout, Tinganimin, Ibegouyen.
	Ahl Ouork (2)	Yansemen, Oulad-el-Hassan, Ahl-Aguelman, Ahl-Talentit, Oulad Youssef, Kefdounia.

(1) Les noms entre parenthèses sont ceux que donnent les *Documents sur le Nord-Ouest Africain*, de MM. de Lamartinière et Lacroix.
(2) Groupements non cités dans les *Documents* de MM. de Lamartinière et Lacroix.

TRIBUS (productions et industries)	FRACTIONS	SOUS-FRACTIONS (1)
MEZOUDJA (id) — Céréales, légumes — Chèvres, moutons — Commerce et travaux des champs	FARKHANA (id.)	El Kharmoud, Guelladen, Medmada.
	BENI NSAR (id.)	Khabsaïa, Oulad Sidi Bouzid, Serarga.
	MESSAMER (M'samir)	El Kçaria, Seblanen, Halimaouen, Bou Adiayin, Oulad Beharia, Ikhafedlaïn, Oulad Bouazien, Irghenahidin, Beni Omart.
	NADOR (Ahl-Nador)	Oulad-Brahim, Bouadiayinin, Yameninen, Ikzaâlamen, Amellah.
	BARRAKA (Barraha ou Berraga)	Oulad Yahi ou Ali, Ifarmiouen, Ianaden, Oulad el Bachir ou Ali.
BENI BOU IFROUR (id.) — Céréales, mines — Poudres, tissus de laine et travaux des champs	SEGANGAN (Zeghennane)	Iscahsen, Ischerien, Ahl-Aoumal, Oulad Hammou ou Iahia, Oulad Boudid, Ihaddaden.
	AT-TLATEN (Allahta)	Oulad Ali, Oulad el Arbi, Mellahen, Ben Azizaten, Et-Tanout, El Azara, Oulad el Regs, Dahara, Mesroben, Oulad Yahia.
	OUIKSAN (Ahl Ouksan)	El Agmeur, Ahl Baroudoun, Argan, Beddora, Ibiouen, Ihadjoumen, Oulad Hammou, Ihaddassen, Khamkhaman.
	GUEZOULA (Iouzoula)	Ihadouyamen, Berreanem, Iseldan, Oulad Kaddour ou Ali, Ibabbassen, Ibcouyen, Oulad Hadji, Afra.

(1) Groupements non cités dans les *Documents* de MM. de Lamartinière et Lacroix.

TRIBUS (productions et industries)	FRACTIONS	SOUS-FRACTIONS (1)
BENI SIDAL (dits AHL EL GADA) — Céréales, travaux des champs — Lamartinière et Lacroix citent les fractions de Djouaoua, El Altianen et El Roudia.	BENI DRAGUEN (Beni Daguel)	Beni Draguen el Djebel, Beni Draguen el Outa.
	ABDOUIA (Addoïcïa)	Berrougal, Bouallouten, El Kodia, Tiourin-Ahmed, Abouyin, El Ouafra.
	BENI FAQUELAN (Beni Feklan)	Oulad Hassaïn, Oulad Ikhalef, Oulad El Hassen ou Mohammed, Tanout, Arresman.
	AHL EL TLAT (id.)	Oulad Hammou ou Messaoud, Bou Sahabaten.
	EL HAÏNA (1)	Akiouen, Imarabtin.
	ISSOUAGOUEN (1)	Ilaguelman, Asanen, Aoudaïn, Ahl Takserout.
	OULAD YASSIN (Oulad Yacine)	Oulad Ali ou Amar, Fentraks, Isinbiouen, Issouaten.
	Od AMAR OU AÏSSA (id.)	Oulad Mohammed ou Ali, Asder.
	OULAD GHANEM (id.)	Khasart ou Ali, Attegam-en-Ouano, Attegam-en-Berougal.
	BEN HADDOU OU AMAR.	
BENI BOU GAFER (id.) — Tissus de laine Pêche	AZANÈNE (id.)	In Taleb, Ignaouen, Oulad-Haddou, Oussougouags, In-Aïssa.
	BOUKHOUGA (Ahl Sameur) (?)	Issorroren, Boukhouga el Djebel, Sammer.
	IABSASSEN (1)	Tagdamia, In Amar ou Khabsa, Issemelaleu.
	IMEHIATEN (Mehaïatin)	In Amar ou Ali, Boumessaouden, Ibiksen, In Hadden, Intehouikdis, Idahamaksen.

(1) Groupements non cités dans les *Documents* de MM. de Lamartinière et Lacroix.

FAC-SIMILÉ DE LA LETTRE DE MOULAY MOHAMMED

accordant l'autorisation d'entreprendre les travaux du chemin de fer de Melilla aux mines

الحمد لله وحده

وصلى الله على من لا نبي بعده واله

محبينا الارضين الامين عبد الكريم بن لواته مليلية والامين الشافي الفلفلي المزوجي سلام عليكما ورحمة الله وبعد

فاننا بحول الله وقوته وشامل يمنه ومنته قد اذنا لمحترم عمدتنا الشريف الكبانية الاسبنيولية وشريكهم

التاجر دابير شرين بمليلية في خدمة طريق الحديد من المعادن للمعدن السعيد على مقتضى الحاجة

وعليه فبوصول [illegible] لكما تأذنا لهم [illegible] وكف المسير العادية عنهم بحيث لا يتعرض لهم احد في

ذلك ومن [illegible] شيء في جانبهم فلا يلومن الا نفسه اعانكما الله والكمال والسلام [illegible]

[illegible] الشريف المعظم بالله في 2 ربيع الثاني عام 1326

TRADUCTION DE LA LETTRE :

Louange à Dieu, le seul !

Que Dieu accorde sa bénédiction à celui après lequel il n'y a plus de prophète et à ses descendants.

(EMPREINTE DU SCEAU DE MOULAY MOHAMMED)

A nos fidèles serviteurs Abdelkrim, amin de la douane de Melilla et Chadli, amin des Mezoudja, des Guelaya.

Que le salut soit sur vous deux ainsi que la miséricorde de Dieu.

Nous (qui existons) par un effet de la volonté, de la puissance, de la bonté, de la générosité divines, autorisons les défenseurs de notre noble pouvoir, la compagnie espagnole et son associé le commerçant David Cherbit, de Melilla, à établir une voie de chemin de fer, des limites aux mines, dans les conditions qui seront nécessaires pour atteindre le but poursuivi.

Dès la réception du présent décret, vous permettrez (qu'on se mette à l'œuvre) et vous veillerez à ce qu'aucun ne porte une main déprédatrice (sur les travaux auxquels) personne ne doit s'opposer.

Quiconque se rendrait auteur du moindre attentat sur (les travaux ou la personne) des concessionnaires n'aurait bien certainement qu'à s'en prendre à lui-même (de la punition qui l'atteindrait).

Que Dieu vous aide et vous guide vers le bien. Salut.

Émané de notre noble autorité qui tient son appui de Dieu à la date du 2 du mois de Rebia du prophète de l'année 1326 (de l'hégire) 4 avril (1908).

(G. A.)

Gibraltar
Algesiras
DÉTROIT
Ceuta (Esp.)
I. Alboran (Esp.)
MER MÉDITERRANÉE
ANJERA
Cap Négro
Tétouan
C. Mazari
Pte des Pêcheurs
Présidio del Peñon (Espagne)
Présidio d'Alhucémas (Espagne)
C. Quilatès
Cap Tres Forcas
GUELAYA
MELILLA (Espagne)
I. Zaffarines (Esp.)
Ile Rachgoun
Beni Saf
Cap Noé
Rastinga
Port-Say
Nemours
Tafersit
Oued Ris
Oued Nekour
O. Nekour
O. B. Gmil
O. Omara
DJEBALA
RIF
Selouan
Sidi Moussa
KEBDANA
A. Zahio
Plaine de Trifa
Sidi Berkane
Sidi Kerkor
BENI SNASSEN
Tlemcen
Marnia
Oudjda
Sidi Zaher
Sebdou
Ouazzan
Madria
Merabtin
O. Asrou
Sidi Brahim
Oued
Oudjda
Aïoun Sidi Mellouk
Guenfouda
Ras Asfour
Sidi Aissa
El Aricha
Taourirt
Sidi Sebbari
ZEKKARA
Oued Za
Guefait
Oued Sebou
Meknassa
Taza
Oued Innaoun
Chemin de Fez à Oudjda
Fez
RIATA
Berguent
Teniet Sassi
Debdou
Meknès
Echelle: 20 0 km 10 20 40 60 80
Chott Gharbi

MAROC SEPTENTRIONAL : ZONES D'INFLUENCE ESPAGNOLE ET FRANÇAISE

(Croquis dressé par le *Comité de Rédaction*, d'après la carte de M. R. DE FLOTTE DE ROQUEVAIRE)

NOTE

SUR LES EXPLOITATIONS MINIÈRES DES ENVIRONS DE MELILLA

Bien que la traduction du rapport de M. Becerra sur les Guelaya et le chemin de fer des Beni bou Ifrour ait été faite avant l'ouverture des hostilités, dans le Rif, entre les troupes espagnoles et les Marocains, nous avons cru devoir ne rien changer aux quelques mots d'introduction et aux notes qui l'accompagnent. Les événements actuels viennent simplement mettre en lumière l'intérêt réel et d'actualité qui s'attache au travail du distingué ingénieur espagnol.

Cependant, pour que le lecteur soit à même de se faire une idée exacte de la situation aux abords de Melilla, nous devons dire quelques mots sur la Compagnie minière française, qui existe à côté de la Compagnie espagnole et à laquelle M. Becerra fait allusion dans son rapport. Nous y sommes tout naturellement amenés, du reste, par le concours précieux que la Compagnie *Norte Africano* a prêté à l'autorité militaire espagnole, ainsi que s'est plu à le reconnaître à diverses reprises le *Telegrama del Rif*.

Quelle est la situation respective de chacune des deux Compagnies qui se proposent d'exploiter les richesses minières de la région des Guelaya ?

Voici ce que nous pouvons dire à ce sujet :

La Compagnie espagnole veut exploiter les gisements de fer du mont Ouiksan. Ces mines doivent être reliées à Melilla par une voie ferrée, à l'écartement de 1 mètre, tracée et décrite par M. Becerra et construite sous sa haute direction.

Le 9 juillet 1909, au moment de l'attaque des Rifains, les travaux de terrassements étaient en cours d'exécution sur plusieurs tronçons séparés et la voie était posée de la plage de Melilla, près de la Puerta del Campo, à la deuxième station du

chemin de fer, soit 2 kilomètres après la limite de la possession espagnole et sur 3 kilomètres en tout.

La *Norte Africano* doit exploiter deux gisements miniers : l'un de plomb (galène), situé à Archawuan (Mont-Afra), à 4 kilomètres environ au N-O. de Selouan, et l'autre, de fer (hématite), situé au pic d'Ouiksan.

Pour l'exploitation de ces deux gisements, la Compagnie française a prévu la construction d'un chemin de fer de caractère exclusivement minier, ce qui le distingue de la voie espagnole, qui doit devenir l'amorce d'une ligne de pénétration.

La voie de la *Norte Africano* est de 0m60 d'écartement. La tête de ligne se trouve à l'intérieur de la zone militaire de Melilla, entre la Plaza de Toros et l'Hippodrome. Le développement de cette voie doit être d'une trentaine de kilomètres. Elle est absolument indépendante de celle de la Compagnie du Rif et passe à l'Est de cette dernière, la suivant presqu'en bordure jusqu'au Nador, où elle s'en écarte pour se diriger vers les mines de plomb (23 kilomètres 500 environ) et obliquer ensuite vers l'Ouest pour atteindre le pic d'Ouiksan, par un prolongement de 6 kil. 500 environ.

Au moment où s'est produite l'agression de l'oued Sidi Moussa, le 9 juillet 1909, la voie était posée de l'origine (dépôt) au kilomètre 7,800 et les travaux de terrassements étaient terminés du kilomètre 11 au kilomètre 20. Les chantiers étaient occupés à terminer rapidement le vide qui existait entre les deux tronçons. Les travaux de recherches aux mines de plomb étaient très avancés.

Tout le matériel roulant de traction et d'exploitation, dont trois locomotives, était réuni au dépôt ; le téléphone reliait les chantiers au siège de la Compagnie, à Buen Acuerdo. Depuis, il aboutit au quartier du général en chef.

L'une et l'autre Compagnie tiennent leurs concessions du Prétendant au trône du Maroc (l'ex-sultan de Selouan), le Rogui Moulay Mohammed, mais la Compagnie française aurait eu, de plus, la précaution de faire ratifier sa concession par le maghzen.

Il est à souhaiter que l'interruption des travaux soit de courte durée et que des gens malintentionnés ne s'ingénient pas à induire en erreur l'opinion publique. C'est un peu pour parer à ce danger que nous avons tenu à faire cet exposé.

Les intérêts espagnols et français, tout en restant indépendants, peuvent et doivent se soutenir mutuellement en présence de populations qui se refusent énergiquement à pactiser avec les peuples civilisés.

Les ingénieurs français de la *Norte Africano* ont donné un gage certain de la façon dont ils comprennent la coopération des deux influences et il faut, à notre sens, les en féliciter vivement.

L'action de l'Espagne servira les intérêts de l'Europe, et nous devons l'aider sincèrement et sans aucune arrière-pensée, à rendre effectif l'accord de 1904. L'acte d'Algésiras qui, du reste, vient à expiration en 1911, soit dans deux ans, ayant placé l'organisation des zones limitrophes des possessions françaises et espagnoles, en dehors des attributions du Conseil des Puissances et l'accord de février dernier ayant aplani les difficultés, le but commun, entre Espagnols et Français, doit être de se donner la main à Taza le plus tôt possible, en y allant chacun par la route qui lui appartient. [1]

Arzew, 15 août 1909. G. AUCHER.

---

(1) Nous croyons devoir rappeler que la *Société de Géographie* n'est nullement responsable des opinions émises dans leurs travaux par les auteurs dont elle entend respecter la liberté de penser et d'écrire.

(Note du Comité de Rédaction).

LES PRIMEURS EN ALGÉRIE

I. — CONSIDÉRATIONS GÉNÉRALES

Les premiers résultats obtenus par la culture des primeurs en Algérie, il y a un quart de siècle, furent une révélation et une surprise. Personne, en effet, n'avait songé, avant que des services maritimes suffisamment rapides nous eussent mis à même d'entreprendre ce nouveau commerce, que l'Algérie pourrait trouver un jour de si précieux éléments de prospérité dans des produits jusqu'alors presque exclusivement réservés à la consommation locale.

Des essais avaient cependant été tentés presque au lendemain de la conquête, mais sans grand succès, le mouvement commercial se localisa pendant cinquante ans à des envois de minime importance.

Ce n'est qu'en 1880, que le mouvement se dessina. Nos exportations étaient encore modestes, 45.852 quintaux, pour cette première année, mais les produits algériens — qui avaient cependant à lutter contre des concurrents connus et appréciés depuis longtemps — furent accueillis avec tant de faveur sur les marchés de consommation français, que cette culture prit rapidement, sous l'action de la demande du commerce, un développement considérable.

C'est ainsi qu'en 1895 nos expéditions pour la France atteignent déjà le chiffre de 136.812 quintaux. Durant les quatre dernières années, les résultats acquis deviennent plus intéressants encore, ainsi qu'en témoignent les chiffres ci-après :

En 1904	on a exporté	262.609	quintaux.
— 1905	—	266.650	—
— 1906	—	305.366	—
— 1907	—	331.127	—

Il s'agit, bien entendu, dans les chiffres qui précèdent de l'ensemble des produits expédiés : légumes frais, pommes de terre et raisins.

Cette nouvelle branche de l'activité agricole algérienne a eu la plus heureuse influence sur les conditions économiques et sociales des régions dans lesquelles elle s'est exercée. Cette culture se contentant des sols les plus médiocres, l'on vit en quelques années des terrains jusque là abandonnés comme impropres à toute exploitation, des dunes sablonneuses, des ravins rocailleux et arides, transformés en peu de temps en de riches jardins et prendre une valeur qui atteint jusqu'à dix mille francs l'hectare. Mais les propriétaires ne furent pas seuls à bénéficier de l'aubaine, les travaux d'aménagement et de défrichement des terrains d'abord, puis ceux de culture, de cueillette, d'emballage, d'expédition des produits employèrent une main-d'œuvre assez considérable. Des femmes et des enfants trouvèrent dans ce travail une rémunération qui augmenta sensiblement les ressources de nombreux ménages pauvres.

Les entreprises de transport sur route et sur rails trouvèrent également un aliment abondant dans les primeurs et elles purent ainsi améliorer sensiblement leurs moyens d'action ; les compagnies de navigation trouvèrent elles-mêmes dans ce fret riche une compensation aux lourdes charges qui résultent pour elles de l'exploitation des paquebots rapides.

En quelques années, la culture des primeurs a transformé les zones les plus pauvres du littoral algérien, elle a apporté l'aisance là où ne régnait que la misère, elle a transformé les conditions sociales de toute une classe de travailleurs, elle a alimenté les moyens de transport, a aidé à leur diffusion et à leur amélioration.

A tous ces avantages il faut ajouter encore les avantages appréciables qu'offre pour l'alimentation locale les produits qu'on ne peut expédier pour une cause quelconque et qui sont vendus à des prix très modérés.

Les zones exploitées se sont étendues rapidement durant ces dernières années et tout fait espérer que des terrains encore en friches ne tarderont pas d'être mis en valeur et qu'ils augmenteront ainsi les moyens d'action dont nous disposons.

II. — PRODUCTION

Il y a tout d'abord lieu de remarquer que la culture des primeurs s'est à peu près localisée aux départements d'Alger et d'Oran ainsi qu'en témoigne le tableau des exportations en 1907, dressé par le Service des Douanes :

Alger.................	241.935	quintaux.
Oran	78.352	—
Philippeville....	6.398	—
Bône	2.497	—
Autres ports...........	1.945	—

Ce qui représente par rapport au mouvement total : 73 0/0 pour Alger ; 23.6 0/0 pour Oran et 3 0/0 pour les autres ports.

On récolte le haricot vert et la tomate à Mers-el-Kebir, Aïn-el-Turck, Bou-Sfer, El-Ançor, les Andalouses, dans le département d'Oran ; Bérard, Cherchel, Castiglione, Fouka, Guyotville, Hussein-Dey, Maison Carrée, Staouéli, Saint-Eugène et Zéralda, dans celui d'Alger ; Bône, Philippeville et Stora, dans celui de Constantine.

On cultive plus particulièrement les petits pois, les artichauts et les pommes de terre à La Sénia, Valmy, Misserghin, Saint-Denis-du-Sig, Dublineau et Perrégaux en Oranie ; Aïn-Taya, Birkadem, Cheragas, Coléa, Fort de l'Eau, Rouïba, Mahelma, Maison Blanche, Draria, Saoula, Oued-Fayet et Rivet, dans le département d'Alger.

Quant aux raisins primeurs dont la vogue est grande et la culture particulièrement rémunératrice lors des bonnes années, elle s'est localisée sur l'étroite bande de terre qui va de Castiglione à Alger, et le principal centre de production est Guyotville. Les tentatives faites pour la reproduction de ces cépages spéciaux — notamment dans la région d'Oran — sont restées sans effet et cet échec parait dû à des causes qui ne constituent ni un enseignement, ni un indice sur le résultat final de l'entreprise.

Bien que les primeurs se contentent des terrains les plus médiocres elles exigent cependant l'absence d'argile ; la présence de calcaire à dose assez élevée (20 0/0) est extrêmement favorable à la précocité des cultures.

Mais, pour être possible, cette industrie réclame deux conditions essentielles qui ne se rencontrent pas toujours en Algérie : beaucoup d'eau et la proximité d'un port d'embarquement doté de services maritimes rapides. C'est assurément à ces deux causes qu'est dû le groupement des cultures aux environs d'Alger et d'Oran alors qu'elles auraient certainement pu se développer dans d'excellentes conditions sur d'autres points de la colonie.

Il est à noter que le sol des oasis de l'extrême-sud algérien convient admirablement à ce genre de culture et qu'en raison du climat exceptionnel qui règne dans ces régions, les produits sont d'une précocité extrême. Malheureusement l'éloignement du port d'embarquement grèverait — du moins en l'état actuel de nos tarifs — trop lourdement cette marchandise qui aurait également beaucoup à souffrir de la longueur du trajet.

Des progrès notables ont été surtout réalisés en Oranie, qui ne pratique la culture en grand des primeurs que depuis quelques années.

Notre région, profitant d'une situation spéciale, d'un climat plus régulier que celui du département voisin, arrive bonne première avec ses produits sur les marchés français et la quinzaine de jours d'avance qu'elle a, est une source de gros profits.

En trois ans les plantations totales d'artichauts en Oranie sont passées de 1.200 hectares à plus de 3.000 hectares. Des centres comme Assi-ben-Okba seul, ont vu installer une vingtaine de moteurs ; à Perrégaux la plantation est passée de 50 hectares à 300 faisant de huit à dix wagons complets par courrier.

Les cultures de tomates, pois, haricots sont également en progrès considérable.

Les régions d'Oran à El-Ançor qui se sont intéressées à ces cultures avaient planté, il y a huit ans, 50 hectares de légumes. En 1908, le chiffre de 1.000 hectares est atteint et l'exportation de ces marchandises seules dépassent 3.000 tonnes et cependant, nous sommes encore dans l'impossibilité, pour les tomates, de suffire aux demandes pressées de l'Allemagne et de la Suisse.

III. — COMMERCE AVEC LA FRANCE

Comme on le pense bien la France est notre meilleure cliente et c'est sur le marché parisien que s'écoule la plus grande partie de nos primeurs algériennes. Pendant longtemps les producteurs d'Alger furent seuls à alimenter la métropole, mais depuis cinq ans les maraîchers oranais ont entrepris à leur tour ces cultures intéressantes et les résultats qu'ils ont obtenus sont faits pour les encourager.

Des places de consommation éloignées où nous étions récemment inconnus commencent à nous considérer comme un centre important de production et les demandes se font plus sérieuses. C'est ainsi qu'il y a cinq ou six ans la consommation de nos artichauts était limitée au midi de la France ; il y a deux ans, Lyon et ses environs, après s'être rendu compte de la valeur de cette spécialité oranaise, demandait de gros envois réguliers et l'année dernière Paris a goûté avec plaisir, même en hiver, nos « poivrades. »

L'ensemble de nos expéditions varie, non seulement avec les quantités récoltées, mais encore avec la hâtiveté des primeurs et les évènements qui peuvent retarder l'arrivée sur le marché de consommation des produits similaires de nos concurrents français et étrangers.

L'Algérie n'est pas seule à alimenter les marchés français : elle a à lutter avec l'Espagne, l'Italie, l'Egypte, le Portugal et Malte et si elle fait des efforts pour se maintenir au premier rang, les étrangers — et notamment les Italiens — s'organisent pour arriver plus rapidement et plus économiquement sur les marchés de consommation.

En ce qui concerne les légumes verts les progrès de nos expéditions sont incontestables et tiennent certainement aux améliorations apportées aux cultures dans la colonie et aussi aux contingents apportés par les exploitations nouvellement ouvertes.

En 1880 nos exportations s'élevaient à 29.021 quintaux. En 1895, elles atteignaient 81.748 quintaux.

Depuis cette dernière époque la vente de nos primeurs s'est maintenue avec une tendance bien marquée vers une cons-

tante augmentation de tonnage ainsi qu'en témoignent les chiffres suivants qui se rapportent aux cinq dernières années :

En 1903	106.835	quintaux.
— 1904	68.634	—
— 1905	104.350	—
— 1906	118.781	—
— 1907	173.274	—

Il en est de même pour les raisins frais qui figurent sur nos comptes de sortie pour :

49.518	quintaux en	1903
44 432	—	1904
60.983	—	1905
68.670	—	1906
74.644	—	1907

Nos expéditions de pommes de terre n'accusent pas une situation aussi favorable à en juger par les chiffres ci-après :

En 1903	il a été expédié	137.496	quintaux.
— 1904	—	113.653	—
— 1905	—	93.914	—
— 1906	—	106.719	—
— 1907	—	82.210	—

Cette situation assez précaire est due d'une part à des récoltes déficitaires et aussi à la concurrence que nous font en France — où ils occupent la première place — les produits similaires espagnols.

La culture — surtout dans le département d'Oran — n'a pas encore produit un effort suffisant pour lui assurer sur les marchés de la métropole la prépondérance que rêve pour elle le commerce d'exportation.

Pris dans leur ensemble, ces chiffres sont d'autant plus satisfaisants qu'ils accusent une plus-value sensible dans le mouvement de nos exportations depuis la dernière période quinquennale.

Les bénéfices moyens réalisés sur la vente de ces produits seraient de 20 francs par quintal pour les pommes de terre ; 30 francs pour les légumes frais et de 35 francs pour les

raisins. Si nous acceptons ces chiffres — que nous ne pouvons contrôler — le commerce des primeurs représente pour la colonie un bénéfice annuel de :

9.107.670	francs en	1903
6.925.515	—	1904
7.637.350	—	1905
8.671.995	—	1906
10.314.990	—	1907

A ces chiffres certainement discutables viennent s'ajouter les bénéfices relativement plus élevés que nos exportateurs peuvent tirer de la vente à l'étranger de légumes et de fruits et principalement de pommes de terre.

IV. — COMMERCE AVEC L'ÉTRANGER

Notre commerce de primeurs avec l'étranger ne doit être enregistré qu'à titre de simple indication, car les expéditions faites jusqu'à ce jour sont non seulement modestes, mais témoignent encore d'une fâcheuse incertitude dans les tendances de la consommation.

Nous avons exporté pour l'étranger, durant les cinq dernières années les quantités de produits que voici :

	Pommes de terre	Légumes frais	Raisins
En 1903..	29.475 quintaux	67 quintaux	6 quintaux
— 1904..	34.593 —	1 147 —	» —
— 1905..	6.881 —	459 —	64 —
— 1906..	10.576 —	577 —	43 —
— 1907..	11.401 —	1.160 —	152 —

L'Angleterre fut d'abord notre meilleure cliente ; la situation s'est depuis modifiée et alors que ce pays cessait ses achats en Algérie, une demande très active — notamment pour les pommes de terre — nous arrivait d'Allemagne et d'Autriche-Hongrie et même de la Belgique.

Pour l'année 1907, le classement des pays de consommation s'établit de la façon suivante :

	Pommes de terre
Maroc	4.789 quintaux(1).
Belgique	1.427 —
Allemagne	1.394 —
Angleterre	592 —
Autres pays et provisions de bord	3.199 —

	Légumes frais
Maroc	1.040 quintaux.
Espagne	88 —
Autres pays	32 —

Quant aux raisins, il est inutile d'en parler, pour le moment du moins.

Cette situation est d'autant plus fâcheuse, que nous constatons qu'alors que nos produits ont tant de peine à trouver des débouchés à l'extérieur, les fruits et les légumes frais de l'Italie et de la Sicile s'expédient en masse considérable sur les marchés allemands et surtout anglais.

La Chambre de Commerce Française de Londres a fait encore récemment remarquer que l'Algérie ne tenait pas dans la consommation anglaise de la pomme de terre primeur la place qu'elle devrait y occuper et nous sommes entièrement de cet avis. L'Allemagne et la Belgique peuvent offrir d'excellents débouchés, mais c'est évidemment vers les marchés de la Grande-Bretagne que doivent surtout porter nos efforts.

Il résulte d'une étude sérieuse que nous avons faite que la situation de nos différents produits serait la suivante sur les différentes places anglaises :

D'après les avis autorisés de certains importateurs anglais, si des envois de tomates d'Oran n'ont pas été suivis de succès, l'échec de cette tentative provient uniquement de ce que les qualités expédiées ne ressemblaient en rien à celles préférées de la clientèle anglaise. Le succès des îles anglo-normandes tient

(1) Une partie de ces tubercules ont été expédiés au corps expéditionnaire et provenaient de la France.

à ce que les espèces y sont dans ce sens l'objet de sélections rigoureuses. L'Espagne importe des produits de qualité moyenne et il n'est pas douteux que nos producteurs pourront quand ils le voudront cultiver les qualités réclamées et qui auraient un écoulement facile et fructueux pour eux.

En ce qui concerne les pommes de terre, il y a certainement beaucoup à faire sur le marché de Londres. Les Anglais apprécient fort la pomme de terre blanche, dont ils font une consommation très importante.

Les producteurs de l'Oranie qui, dans certaines régions pourront se livrer à cette culture devront s'attacher à faire venir la pomme de terre blanche ce qui leur sera très aisé et dont ils auront l'écoulement facile et productif sur le marché anglais.

Les petits pois dits de Provence sont très appréciés à Londres, ils viennent admirablement en Algérie et on pourrait certainement en expédier des quantités importantes avec un service direct au départ d'Oran.

Les artichauts dont la production est considérable et les oignons blancs qui font l'objet de nombreuses cultures en Oranie trouveraient également en Angleterre des débouchés faciles et constitueraient dans un avenir prochain des éléments de fret très précieux.

Enfin, l'agent à Londres de la maison Omer Décugis est d'avis que le jour où l'Algérie pourra exporter de grandes quantités de gros muscats, elle aura toutes les chances d'écouler ces variétés sur le marché anglais avec autant de succès que les expéditeurs d'Espagne.

Nos producteurs feront-ils l'effort que réclament d'eux les consommateurs étrangers ? nous l'espérons dans l'intérêt de nos transactions. Mais pour être juste, il faut reconnaître que la situation défavorable n'est pas seulement due à l'insuffisance de nos moyens d'action, à l'indifférence de nos cultivateurs, mais encore à deux facteurs importants qui pèsent lourdement sur les affaires et les paralysent dans bien des cas. Nous voulons parler des intermédiaires et des frais de transport.

V. — LES INTERMÉDIAIRES

Les conditions dans lesquelles les primeuristes écoulent les produits de leurs jardins ont donné lieu à bien des mécomptes et amené bien des producteurs à renoncer à une culture qui ne leur donnait que des déboires et des pertes.

Disons de suite que généralement les primeuristes vendent leurs récoltes de trois façons différentes, mais qui tendent toutes trois, à la vente par l'intermédiaire d'un commissionnaire. Cette façon de procéder, onéreuse toujours, dangereuse souvent, semble due à cette particularité, que la marchandise de nature essentiellement périssable, doit être écoulée dès son arrivée sur le marché de consommation à *n'importe quel prix*. C'est cette dernière circonstance qui a donné et donne encore naissance à de si nombreux abus. Ces trois conditions de vente sont les suivantes :

I. — *Vente sur pied.* — La récolte peut être vendue sur pied par le propriétaire, soit au quintal pour certains articles, soit au mille pièces pour d'autres. Les acheteurs, dans ce cas, deviennent des expéditeurs et se chargent des produits sur les marchés qui leur semblent les plus avantageux. Dans ce cas, les prix d'unité et les conditions de l'affaire sont exactement définis et le propriétaire ne conserve à sa charge que les frais ou les aléas qu'il veut bien s'imposer.

II. — *Vente sur le marché d'Oran ou d'Alger.* — Sous cette forme de vente la marchandise est remise à un commissionnaire qui en assure la vente par corbeille en plusieurs lots un peu importants ; ce n'est cependant pas du détail.

Comme rémunération de son travail, le commissionnaire oranais perçoit sur le brut de la vente 5 0/0 de commission, les autres frais de pesage, manutentions et droits de place, étant également à la charge de la marchandise.

Quelques propriétaires importants vendent eux-mêmes à Oran leurs récoltes, mais en sus des frais de manutention, pesage et droit de place qui restent les mêmes, ils gardent pour eux tous les risques de la vente ; celle-ci est faite en général à crédit et met les propriétaires vendeurs dans l'obligation de faire leurs encaissements dans la journée. Ces encaissements sont fréquemment difficiles à faire complets et

sans réclamations. Il y a lieu de remarquer que dans le cas de l'intervention d'un commissionnaire, c'est lui seul qui supporte les pertes pouvant résulter du crédit.

III. — *Ventes en France ou à l'étranger.* — Les marchandises emballées par le propriétaire lui-même dans un matériel fourni par la maison de commerce à laquelle elles sont destinées, sont mises à quai et expédiées par les soins d'un transitaire qui, moyennant des forfaits précis, transporte la dite marchandise à destination. Ces forfaits comprennent le fret, le connaissement, le camionnage au port de débarquement, la mise en magasin ou en gare selon le cas, les frais d'octroi ou de péage selon les destinataires et les primeurs manipulées. Ces dernières sont alors vendues par les commissionnaires selon leurs qualités, leur présentation, leur beauté, leur état de conservation, etc.

Ce commissionnaire qui remplace le propriétaire à la vente, perçoit pour rémunération de son travail :

1° Sur le brut de la vente une commission variable selon les places : à Marseille, 6 0/0 ; à Paris, 8 0/0 ; à Lyon, 6 0/0 etc. ;

2° Pour frais de manutention 0 fr. 20 par colis ;

3° Les frais de location du matériel utilisé par le propriétaire pour l'expédition de sa marchandise.

Aussitôt la vente effectuée, un télégramme est envoyé au propriétaire lui donnant les prix obtenus par sa marchandise et par la poste on lui adresse un compte de vente détaillé relatant le détail, le poids des colis vendus, le total brut de la dite vente, les frais payés au transitaire et perçus par le commissionnaire. Le produit net de la vente est joint au compte en un mandat-poste ou en un chèque ; certains faiseurs sont en compte courant avec la maison de commission.

En principe, ces trois systèmes qui répondent à trois états de choses différents, sont parfaits ; mais dans la pratique ils amènent de regrettables abus. S'il existe assurément des commissionnaires honnêtes et consciencieux, il en est d'autres qui n'hésitent pas à spéculer sur les producteurs et à abuser de leur éloignement pour vendre à leur seul profit les marchandises qui leur sont confiées. Des réclamations multiples et fondées se sont produites et bien des primeuristes ont renoncé à leur exploitation après avoir subi d'importantes

pertes, alors cependant que leurs produits trouvaient des débouchés avantageux sur les marchés de consommation.

Le rôle du commissionnaire est décisif et trop souvent malheureusement il a été fatal et c'est pourquoi de bons esprits se sont posé la question de savoir comment on pourrait l'atténuer ou tout au moins soustraire les producteurs à son action absolue.

VI. — LES TRANSPORTS

De toutes les questions, une des plus importantes et des plus difficiles à résoudre est celle des conditions de transport et c'est assurément celle qui a fait le moins de progrès malgré toute la bonne volonté des services intéressés.

A l'heure actuelle, les tarifs de transports sont beaucoup trop élevés tant sur mer que sur rails et, dans certains cas, ils atteignent la valeur de la marchandise. Les primeurs paient 46 fr. 65 par tonne pour le transport d'Oran ou d'Alger à Marseille, c'est excessif et les tarifs de chemins de fer dont nous ne saurions entreprendre ici une étude complète ne sont pas faits pour alléger les charges des exportateurs.

La lenteur des opérations, le temps souvent perdu à Marseille, les retards dans les transports, sont autant de circonstances qui pèsent encore sur les marchandises algériennes et leur interdisent l'accès de marchés trop lointains.

Il faut cependant reconnaître que d'importantes améliorations ont été apportées dans le matériel de transport. Si les vitesses sur mer n'ont pas été augmentées, par contre, les cales des navires ont été munies de systèmes d'aération qui permettent aux fruits et aux légumes de supporter sans trop de peine la traversée de vingt-six ou de quarante heures qui doit les conduire à Marseille.

De son côté, la Compagnie P. L. M. qui saisit toutes les occasions de procurer à nos produits de nouveaux débouchés, en faisant connaître ceux-ci à l'étranger, a mis en service, en 1907, 475 wagons spéciaux, aérés et aménagés pour le transport des primeurs. Le nombre de ces véhicules s'élève actuellement à près de 2.400.

Ajoutons que depuis juillet 1907, pour les transports intérieurs en grande vitesse et pour l'exportation, la Compagnie a mis en vigueur de nouveaux barèmes comportant des réductions de 30 à 40 0/0 pour des parcours de 800 à 1.000 kilomètres. Depuis septembre 1907, elle a inscrit dans son tarif intérieur des denrées G. V. et à titre d'essai jusqu'en 1909, un barème réduit applicable en fin de saison à certains légumes expédiés sur Paris d'une gare quelconque située à 250 kilomètres au moins.

En ce qui concerne les tentatives faites pour accéder aux marchés anglais, la situation est moins favorable. Dans l'état actuel des choses, les légumes arrivent à Londres grevés de frais (commission, camionnage, transports par voie ferrée...) toujours élevés en raison des transbordements nécessaires tandis que l'expédition directe d'Oran à Londres permettrait à l'importateur, recevant directement du pays de production, d'éviter non seulement les gros frais cités plus haut, mais encore les diverses manipulations qui sont également très préjudiciables à la bonne conservation de la marchandise essentiellement délicate comme les primeurs.

La voie directe d'Oran à Londres aurait donc le double avantage de permettre aux producteurs algériens de présenter aux acheteurs anglais des produits algériens, dans un meilleur état de conservation, puisque le trajet direct aurait pour résultat d'acheminer plus rapidement les marchandises que par Marseille-Boulogne, et, en réduisant d'une manière très sensible les frais de transport, de permettre ainsi de les offrir à des prix d'autant plus avantageux. La voie directe est donc le seul moyen pratique d'aider au développement des transactions entre notre colonie et l'Angleterre.

Malheureusement le problème est plus facile à poser qu'à résoudre, car pour donner des résultats utiles ce service devrait être extrêmement régulier, condition essentielle qui ne pourrait se réaliser que par l'intervention du gouvernement.

Nous ajouterons que les mêmes conditions de transport profiteraient également à tous les marchés des pays du Nord : Belgique, Danemark, Hollande, Allemagne qui sont reliés par des relations rapides avec l'Angleterre.

Comme nous l'avons dit plus haut, malgré toutes les améliorations réalisées, malgré les barèmes nouveaux — lesquels ne s'appliquent pas toujours très exactement aux

besoins des expéditeurs — il y a encore beaucoup à faire pour que nos produits voyagent dans des conditions aussi avantageuses de temps et d'argent que ceux en provenance d'Italie ou de l'Espagne et qui se trouvent de ce fait en état de leur faire une concurrence désastreuse.

Il est cependant certain que l'augmentation qui se produirait dans le tonnage des marchandises expédiées compenserait et bien au-delà les sacrifices que nécessiterait la réalisation des mesures qui seraient reconnues indispensables et les réductions de tarifs réclamées et c'est pourquoi l'on ne comprend pas les retards apportés à la réalisation des améliorations depuis si longtemps réclamées par les intéressés.

VII. — LES EMBALLAGES

Avant de conclure, il nous a semblé indispensable de nous arrêter un instant à la question des emballages, si importante dans le bon acheminement de nos produits durant le long voyage qui leur est imposé. Cette question a fait déjà l'objet des constantes préoccupations non seulement des exportateurs mais encore des transporteurs. C'est ainsi que la Compagnie P. L. M. dont on ne saurait méconnaître les efforts pour l'amélioration de nos exportations, a fait tout ce qui était en son pouvoir pour attirer l'attention des producteurs sur ce point. Sous ses auspices, un certain nombre de producteurs du Midi ont présenté avec succès des fruits et des légumes frais aux concours internationaux institués à Mannheim l'été dernier et elle a organisé de concert avec les autres réseaux français au concours général agricole de Paris une exposition et un concours de matériel d'emballage.

Précédemment, à l'exposition coloniale de Marseille en 1906, la question avait été traitée avec une certaine ampleur dans un congrès qui avait réuni les représentants les plus autorisés des transporteurs, des commissionnaires et aussi des producteurs.

Déterminer le choix d'un emballage solide quoique léger, offrant toutes les garanties désirables pour la protection de la marchandise tout en lui assurant une aération suffisante,

constitue un problème qui de prime abord semble simple, mais qui est au contraire d'autant plus compliqué que la question du prix de revient intervient tout d'abord.

De nombreux modèles ont été examinés mais il ne semble pas qu'on ait trouvé jusqu'ici à remplacer, dans de bonnes conditions d'économie les paniers et les cageots dont le principal inconvénient est de constituer un matériel encombrant pour le retour du vide.

Cette étude a été reprise à Milan, cette année même, sur le programme intéressant que voici : légèreté, solidité et bon marché des emballages. En effet, tout est là. Obtenir des emballages légers pour diminuer dans la mesure du possible le poids mort des frais de transport, solides pour résister aux fatigues du transport, bon marché pour pouvoir être abandonnés sans un trop lourd sacrifice pour l'expéditeur, tels sont les désiderata du commerce.

Bien que jusqu'ici les résultats obtenus aient été peu satisfaisants, il faut espérer que de la collaboration commune de toutes les expériences, de toutes les initiatives et de toutes les bonnes volontés sortira enfin une solution pratique de la question.

On a expérimenté, ici même en Oranie, des emballages en roseaux avec armature en lentisque. Ces corbeilles d'aspect un peu fruste ont malheureusement le double défaut d'être encombrantes et d'un prix de revient assez élevé.

La question reste donc entière et sa solution apparaît comme étant inséparable de l'avenir d'un commerce qui doit lutter contre des concurrents aussi redoutables que les producteurs italiens et espagnols. Dans cet ordre d'idées on a demandé l'installation de cales frigorifiques à bord des paquebots rapides. Nos produits bénéficieraient-ils d'une organisation de ce genre ? Nous ne saurions l'affirmer, mais si cette proposition était prise en considération, elle n'enlèverait rien de son actualité et de son intérêt à la question des emballages.

Certaines primeurs laissent si peu de marge aux bénéfices, peu de temps après leur apparition sur les marchés, qu'elles ont toutes les peines du monde à rémunérer leurs exportateurs et l'on ne saurait, dès lors, envisager la perte des emballages ou leur retour onéreux — au cas d'expédition en Angleterre par exemple — comme possible sans rompre l'équilibre bien

précaire qui existe entre le prix de vente sur les grands marchés et les bénéfices réalisés.

Il est évidemment possible de perfectionner l'outillage dont on dispose et c'est dans cette voie que doivent être dirigées les initiatives qui auraient à se manifester. Concurremment avec la réduction des prix de transport la simplification des emballages constituerait une amélioration qui faciliterait à nos légumes frais l'accès des marchés qui sont et leur resteront fermés, tant qu'ils seront grevés de frais aussi élevés.

Il appartient à l'Administration de seconder les initiatives privées, car il est incontestable que le développement de la production et de l'exportation des légumes primeurs et des agrumes auraient sur le régime économique de la colonie les plus heureuses conséquences.

Le programme des améliorations à réaliser peut se définir, à notre avis, comme nous allons l'indiquer dans le chapitre suivant.

VIII. — AMÉLIORATIONS A RÉALISER

Nous avons étudié dans leurs grandes lignes les conditions dans lesquelles évolue le commerce des primeurs en Algérie et il résulte de cet examen que notre colonie est loin d'occuper sur les marchés français la place prépondérante qui lui appartient et qu'il résulte de ce fait pour elle un important manque à gagner. Quant à nos relations avec l'étranger, elles sont à peu près nulles et tout est encore à faire pour conquérir à nos produits sur les grandes places du Nord des nouveaux débouchés.

Si cette situation fâcheuse était due à des causes naturelles, à des difficultés inhérentes au pays et par conséquent insurmontables, il nous resterait à nous incliner devant la chose fatale et à tirer le meilleur parti ne nos ressources ; mais il n'en est pas ainsi. Les terres favorables aux primeurs et aux agrumes actuellement exploitées représentent une faible partie des surfaces qui pourraient être mises en culture et ce n'est pas à des causes naturelles que nous devons les complications qui rendent très aléatoires la production et la vente des primeurs et découragent les meilleures volontés.

Les difficultés contre lesquelles les primeuristes ont à lutter résultent d'un ensemble de circonstances défavorables qu'il serait croyons-nous possible de modifier dans un sens plus avantageux pour le commerce et aussi pour la colonie, au double point de vue de sa mise en culture et de ses possibilités économiques.

Certaines régions de l'Espagne et de l'Italie tirent leur fortune de la culture des légumes et des fruits arrivant avant ou après l'époque où ils sont normalement produits dans les pays où ils sont offerts en vente ; l'Algérie ne pourrait manquer d'améliorer son sort en généralisant, dans la mesure du possible, des cultures semblables qui offrent le double avantage d'apporter beaucoup d'argent dans le pays et d'occuper une main-d'œuvre relativement nombreuse et intéressante à tous égards.

Pour obtenir ce résultat, un certain nombre de mesures s'imposent. Tout d'abord, et bien que ce point ne soit point inscrit dans notre programme, nous ne pouvons moins faire que de le constater : nos cultures sont trop rustiques par comparaison avec celles de nos concurrents notamment de ceux du Midi de la France. L'absence d'abris pour certains produits est regrettable et un spécialiste distingué[1] a dit à ce sujet : « quelque doux qu'il soit, l'hiver à Alger est suffisant pour interrompre pendant plusieurs mois, certaines productions comme celles du haricot vert par exemple. Cela justifie de la part du primeuriste — dont la fonction est de produire à contre-saison — le recours à tous les abris divers jusqu'au plus perfectionné : le châssis. »

On arguera sans doute, de la dépense à engager, mais cette dépense doit offrir de sérieuses compensations puisque une seule exploitation à Hyères utilise à elle seule pour la culture du haricot vert et de la tomate *douze mille châssis*. Nous ne demandons pas à nos primeuristes algériens un pareil effort, mais nous désirons simplement que des essais pratiques soient faits en vue de déterminer exactement les avantages que nos primeuristes pourraient retirer du sacrifice nécessité par le perfectionnement des abris trop sommaires dont ils font actuellement usage.

---

(1) M. G. Castet. *Les Primeurs dans le Midi de la France. — Les abris vitrés.*

Cette question de principe posée, qu'il nous soit permis d'indiquer les conditions qui nous semblent indispensables au développement du commerce des primeurs tant en France qu'à l'étranger.

Il y a lieu de s'occuper tout d'abord de la question des intermédiaires car c'est celle qui joue un rôle primordial au double point de vue de la culture et du commerce des primeurs.

A l'heure présente, les primeurs ont pris en Oranie une importance telle, que c'est le marché français qui dirige les cours du marché d'Oran et de sa production ; il en résulte pour la propriété un intérêt réel dans l'expédition directe à la consommation, mais il faut savoir choisir son commissionnaire loyal et sérieux. Ces expéditions sont faites dans la confiance que l'on a en son correspondant et c'est pour cela que le choix de son commissionnaire est pour le producteur un point capital pour l'écoulement rémunérateur de sa récolte.

Il serait également intéressant de faire des essais sérieux d'expéditions directes par les soins d'un seul producteur ou plutôt d'une collectivité de producteurs. Le système des syndicats régionaux serait particulièrement avantageux pour l'installation de magasins de vente à l'étranger. On ferait peut-être ainsi disparaître certains abus qui interdisent à nos primeurs les marchés lointains.

Des renseignements importants devraient être apportés dans les tarifs des transports, tant par mer que par voie ferrée et des améliorations nouvelles devraient être réalisées dans les moyens de transport — navires ou wagons — notamment les installations de cales frigorifiques pour les longues traversées maritimes.

En ce qui concerne les marchés du Nord, il y aurait lieu d'examiner la possibilité de subventionner une ligne régulière et directe entre Alger et Oran et Londres avec ou sans escales intermédiaires. La chose est facilement réalisable en utilisant la ligne hebdomadaire de Marseille et le Hâvre à Londres de la Compagnie des Messageries Maritimes.

Enfin, nos exportateurs ne devront pas se désintéresser des efforts faits pour améliorer les emballages tant au point de vue de leur solidité, que de leur légèreté et de leur prix de revient.

L'Algérie se trouve au point de vue de la production des primeurs dans une situation exceptionnelle et si ce commerce n'a pas pris toute l'ampleur qu'on serait en droit de désirer il faut en rechercher les causes dans la résignation avec laquelle producteurs et exportateurs supportent une situation qui est préjudiciable à leurs mutuels intérêts. Des améliorations sont à réaliser, nous les avons indiquées sommairement, il reste aux intéressés et aux Pouvoirs publics à en poursuivre l'application afin de favoriser une fructueuse industrie nationale et de lui permettre de lutter avantageusement tant en France qu'à l'étranger contre la concurrence étrangère.

Ed. DÉCHAUD.

Secrétaire de la Chambre de Commerce d'Oran.

PROCÈS-VERBAUX DES RÉUNIONS

de la "Société de Géographie et d'Archéologie d'Oran"

SÉANCE DU COMITÉ ADMINISTRATIF

du 7 Juin 1909

Le lundi, sept juin mil neuf cent neuf, à cinq heures et demie de relevée, les membres du Comité de la *Société de Géographie et d'Archéologie d'Oran*, dûment convoqués, se sont réunis dans le local ordinaire de leurs séances, 7, rue Schneider, à Oran, sous la présidence de M. le docteur **Gasser**, président.

Étaient présents : MM. **Gasser, Gillot, Pock, Koch, Engel, Bassompierre, Bérenger, Capifali, Girod, de Malaussène, Pellet, Perez A.** et **Sandras.**

S'étaient fait excuser : MM. **Doumergue, Tournier, Rocchisani,** l'abbé **Fabre, Dangles, Déchaud, Jullian, Pousseur, René-Leclerc, Roux-Freissineng** et **Flahault.**

M. **Engel** est désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de la séance.

Les procès-verbaux des deux séances du dix-sept mai sont lus et approuvés.

M. le Président rappelle que l'*Académie des Inscriptions et Belles-Lettres*, dans sa séance du vingt et un mai mil neuf cent neuf, a décerné à M. Edmond **Doutté**, membre correspondant de la Société, sur le prix *Bordin*, une somme de mille francs pour son travail *Magie et Religion dans l'Afrique du Nord*. L'Académie a aussi décerné à M. **Caudrillier**, inspecteur d'Académie à Oran, membre titulaire de notre Société, le prix *Thérouanne* de mille francs, pour son ouvrage *La Trahison de Pichegru*. Des félicitations sont votées à MM. **Caudrillier** et **Doutté**.

M. **Carabin**, pharmacien-major de 1[re] classe, à Alger, adresse au Comité ses remerciements pour les regrets qui lui ont été exprimés au sujet de son départ d'Oran, qui l'a obligé à renoncer à faire partie du Comité.

L'ingénieur M. **Massenet**, est admis comme membre à vie de la Société.

Sont admis comme membres titulaires :

MM. le recteur **Ardaillon**, le colonel **Leré** et **Messiah Joë**, présentés dans la séance précédente.

Sont proprosés comme membres titulaires :

M. **Deschamps**, maréchal des logis à la Compagnie de la Saoura, à Beni-Abbès, présenté par MM. Doumergue et Gasser.

Et M. **Massol**, géomètre topographe à Oran, présenté par MM. Dangles et A. Perez.

Le Service Géologique *Geological Survey* dépendant du Ministère de l'Intérieur des États-Unis, réclame certains numéros du *Bulletin* de la Société en échange de travaux américains dont il fournit la liste.

M. **Girod** est chargé de répondre favorablement, en notifiant l'acceptation de l'échange de publications, à partir de l'année 1908 incluse, en ce qui concerne le *Bulletin* de la Société.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à six heures et demie du soir.

Le Secrétaire de la séance,
Signé : ENGEL.

Le Président,
Signé : J. GASSER.

SÉANCE DU COMITÉ ADMINISTRATIF
du 5 Juillet 1909

Le lundi, cinq juillet mil neuf cent neuf, à cinq heures et demie de relevée, les membres du Comité de la *Société de Géographie et d'Archéologie d'Oran*, dûment convoqués, se sont réunis dans le local ordinaire de leurs séances, 7, rue Schneider, Oran, sous la présidence de M. le docteur **Gasser**, président.

Étaient présents : MM. **Gasser**, **Gillot**, **Doumergue**, **Tournier**, **Rocchisani**, **Koch**, l'abbé **Fabre**, **Engel**, **Girod**, **Sandras**, **Capifali**, **A. Perez** et **Flahault**.

S'étaient fait excuser : MM. **Pock**, **Dangles**, **Déchaud**, **P. Bérenger**, **de Malaussène**, **Pellet**, **René-Leclerc** et **Pousseur**.

Étaient absents : MM. **Bassompierre**, **Jullian** et **Roux-Freissineng**.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Sont admis comme membres titulaires de la Société :

MM. **Deschamps** et **Massol**, présentés dans la séance précédente.

Est acceptée la démission de M. **Roy** qui quitte l'Algérie.

Le Comité vote une somme de vingt francs pour participer à l'érection à Marnia d'un monument à élever à la mémoire des militaires morts pendant la campagne des Beni Snassen.

M. **Guénin**, secrétaire de la *Société Académique de Brest*, demande des renseignements sur les menhirs de l'Algérie.

M. **Doumergue** est chargé de répondre à l'intéressé.

Le Comité décide que des démarches seront faites auprès de M. le Gouverneur général pour obtenir un exemplaire des ouvrages récemment parus :

Le Sahara soudanais par M. Chudeau.

Voyages au Maroc (1901–1907) par M. Brives.

L'ordre du jour étant épuisé, le Comité se déclare en vacances et fixe sa prochaine réunion au premier lundi d'octobre. La séance est levée à six heures un quart.

Le Secrétaire général,
Signé : E. FLAHAULT.

Le Président,
Signé : J. GASSER.

AVIS

CONGRÈS DES SOCIÉTÉS SAVANTES

Le *Quarante-huitième Congrès* s'ouvrira à la Sorbonne le mardi 29 mars 1910.

Les mémoires doivent parvenir avant le 30 janvier prochain au 5me bureau de la Direction de l'Enseignement supérieur.

Le programme du Congrès est tenu à la disposition des membres de la Société, chez le Secrétaire général, 2 *bis*, boulevard Charlemagne, ou, tous les jours, le dimanche excepté, de 5 heures à 7 heures du soir, au siège de la Société, rue Schneider, 7, à Oran.

AVIS AUX COLLABORATEURS DU BULLETIN

Lorsque le texte d'un manuscrit doit être accompagné de planches, MM. les Collaborateurs du Bulletin sont priés de se conformer aux recommandations suivantes :

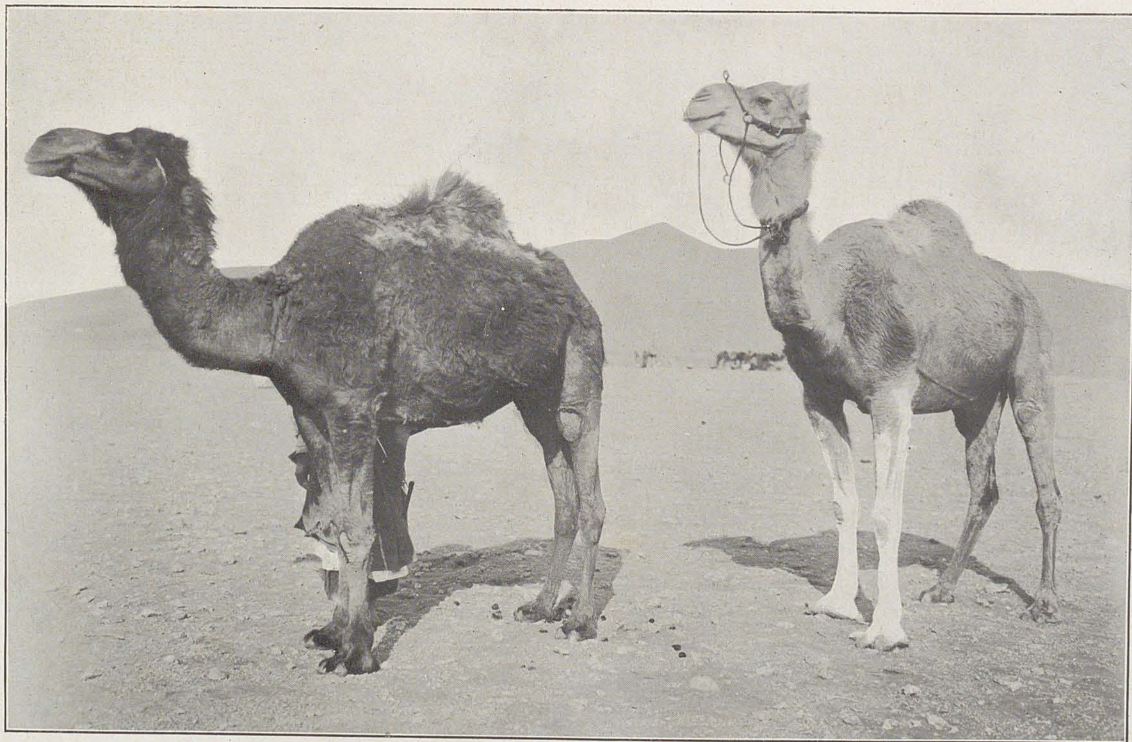
1° Les dessins, sauf le cas de nécessité absolue, doivent être *entièrement en noir* et sur papier non grenu. Le trait doit être franc et la lettre régulière ;

2° Les dimensions des dessins doivent être en rapport avec celles du format ordinaire des planches du Bulletin. Autant que possible, les petits dessins doivent être réunis dans un seul cadre de $0{,}17 \times 0{,}115$ (maximum).

La surface des cartes peut, évidemment, être augmentée.

3° Le cadre, le titre, la légende et toutes les indications hors cadre doivent être au crayon tendre, facile à effacer.

4° Pour des raisons d'ordre financier, les reproductions photographiques, les cartes et les dessins de peu d'intérêt, auxquels une simple description peut suppléer, *doivent être supprimés*.



DROMADAIRES

Chameau de bât

Méhari





Fig. 1. — **Rahala (selle)** —— Fig. 2. — **Méhariste (tenue de route)**



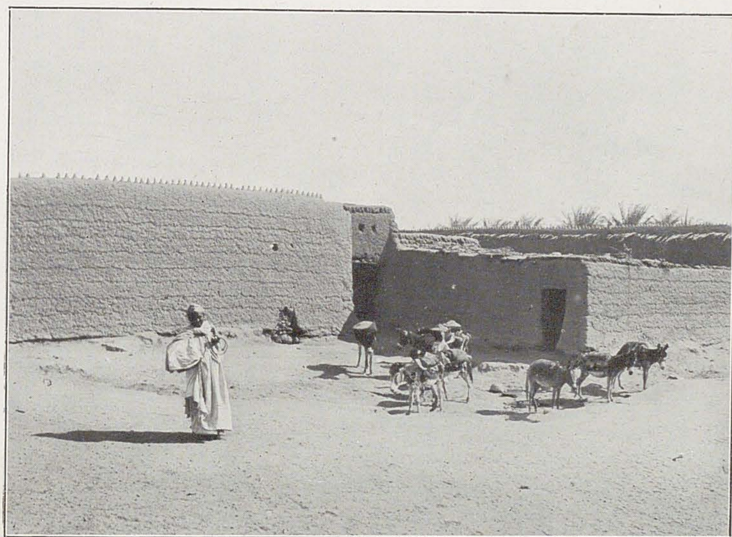


Fig. 1. — Si Hamza, le cadi d'Akabli

Fig. 2. — Kasbet Djenna à Aoulef Cheurfa

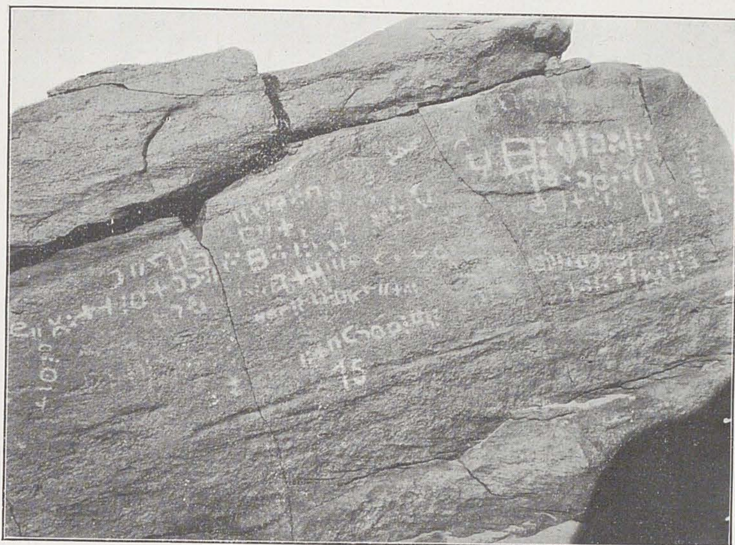
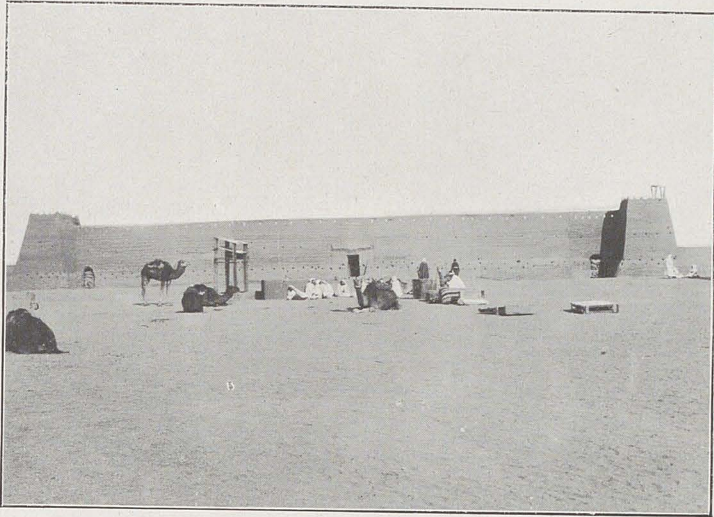




Fig. 1. — **Inscriptions rupestres en caractères tifinagh sur la gara écrite d'Aoulef Cheurfa**

Fig. 2. — **Aoulef Cheurfa vu de la gara écrite**



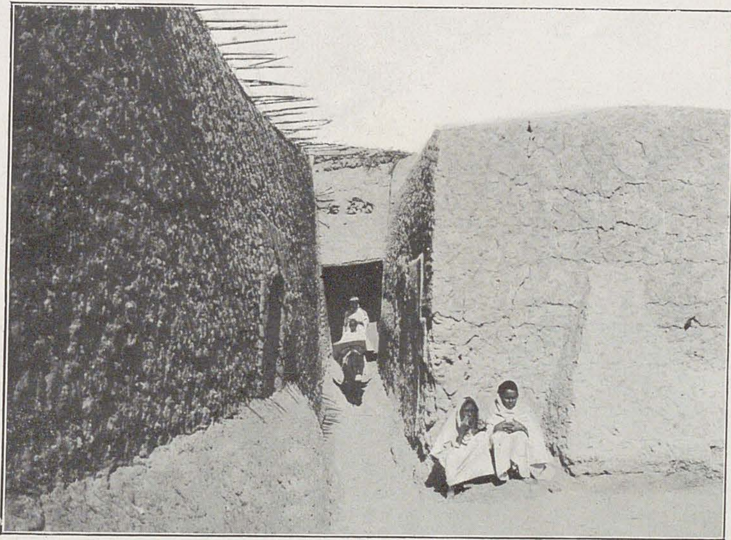
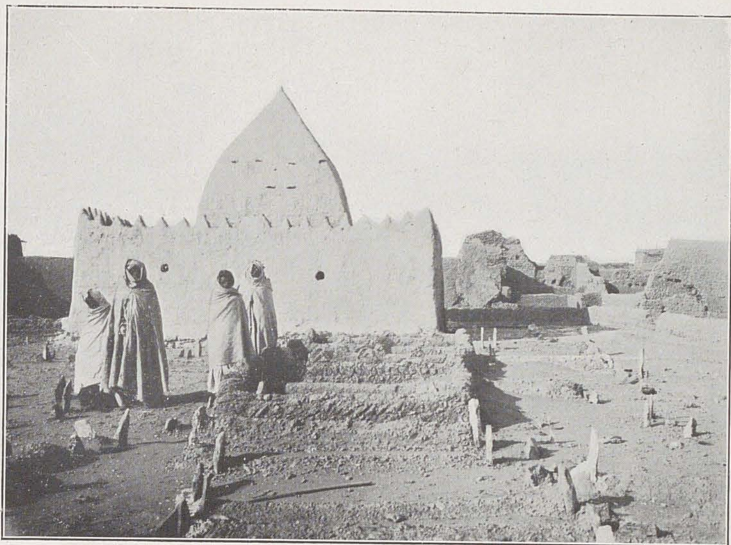


Fig. 1. — **Kasbet Oummanat à Aoulef Arab**
(Cette kasba est occupée par le détachement de la Compagnie du Tidikelt stationné à Aoulef)

Fig. 2. — **Une rue dans le ksar Takaraft à Aoulef Arab**



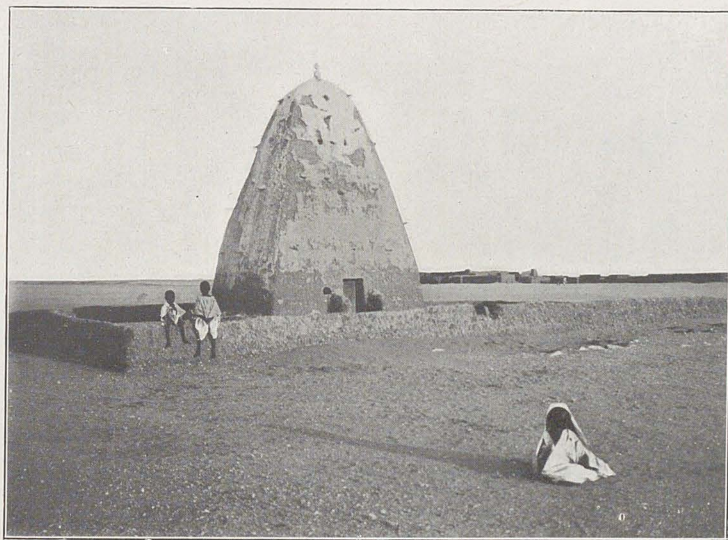


Fig. 1. — **Koubba Sidi Mohamed Kerafi à Takaraft (Aoulef Arab)**

Fig. 2. — **Koubba Sidi Mohamed devant Zaouïet Heïnoun (Aoulef Arab)**

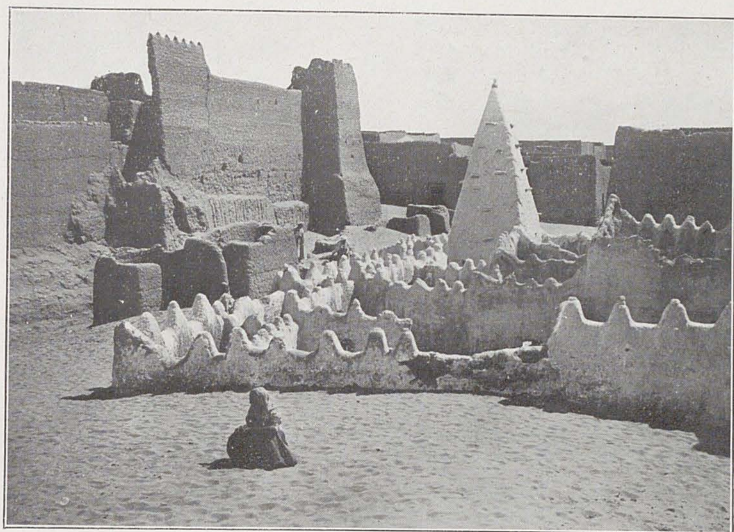




Fig. 1. — **Koubba des Sbaïn Salah (70 saints), In Salah**

Fig. 2. — — — (autre partie)

(Un indigène, accusé de vol, prête serment sur la koubba)



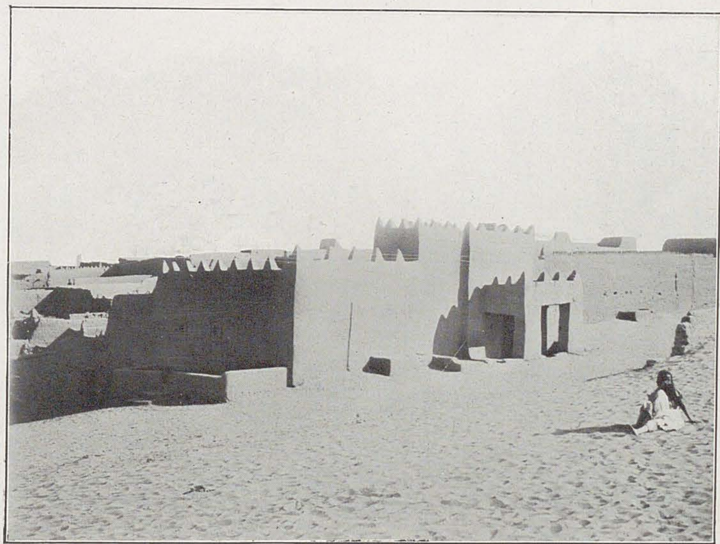


Fig. 1. — **Une rue du ksar el Merabtine à In Salah**

Fig. 2. — **Une des belles maisons d'In Salah à la lisière du ksar el Merabtine**

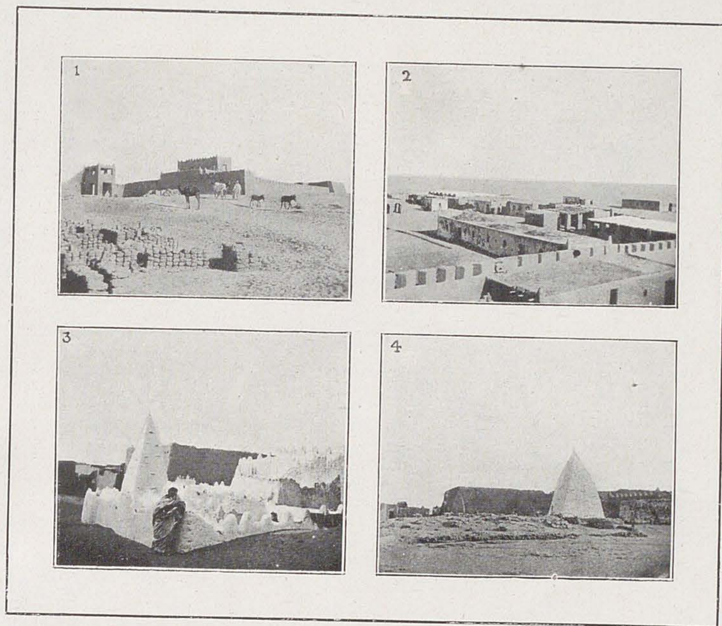
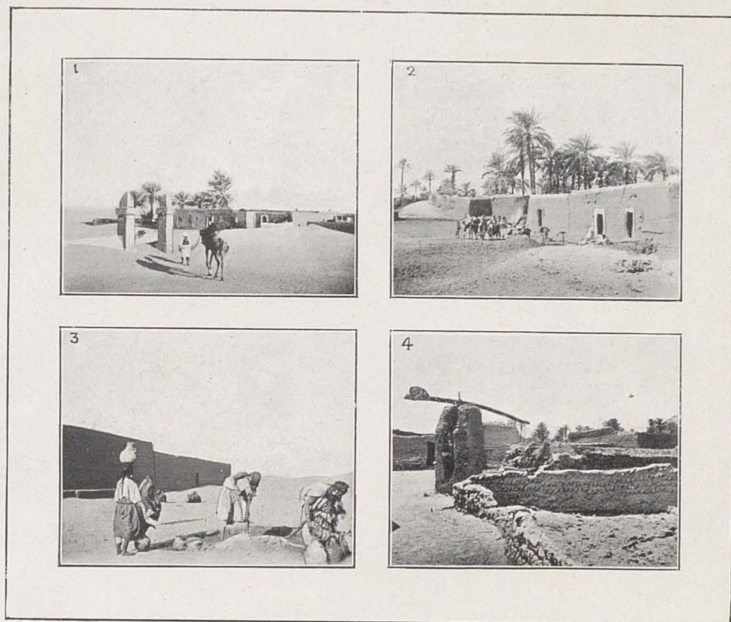




Fig. 1. — **Entrée de la redoute d'In Salah.**
Fig. 2. — **Intérieur de la redoute d'In Salah.**
Fig. 3. — **Koubba des Sbaïn Salah à In Salah** (vue d'ensemble).
Fig. 4. — **Zaouïet Sidi el Hadj Belgacem (In Salah).**
Fig. 5. — **Une allée dans l'oasis à In Salah.**



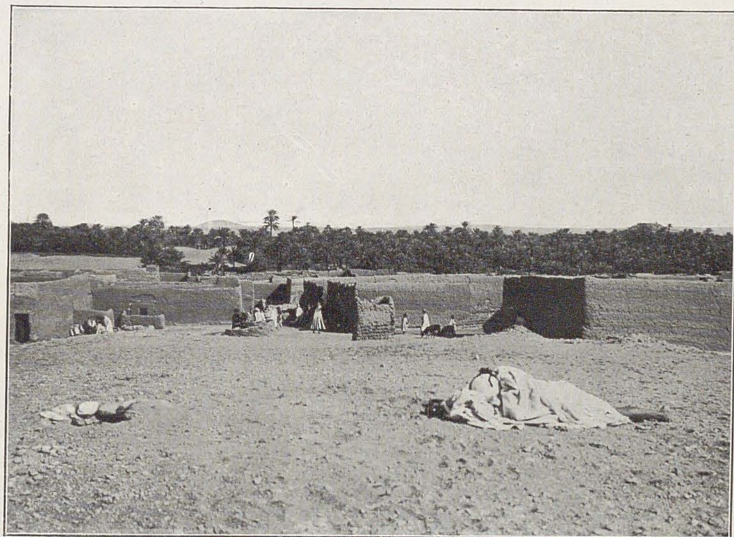
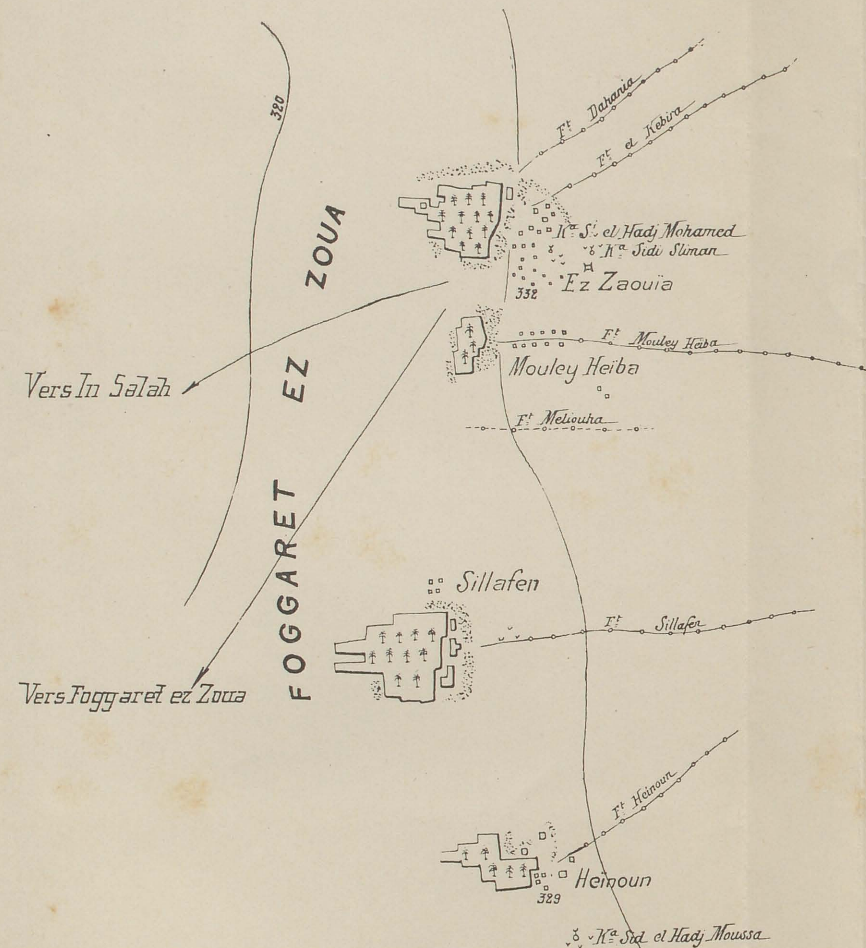
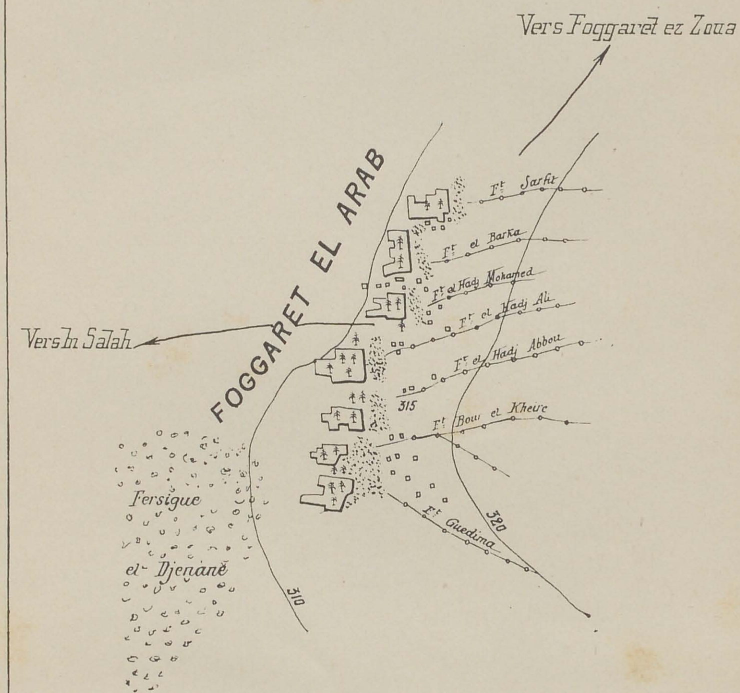


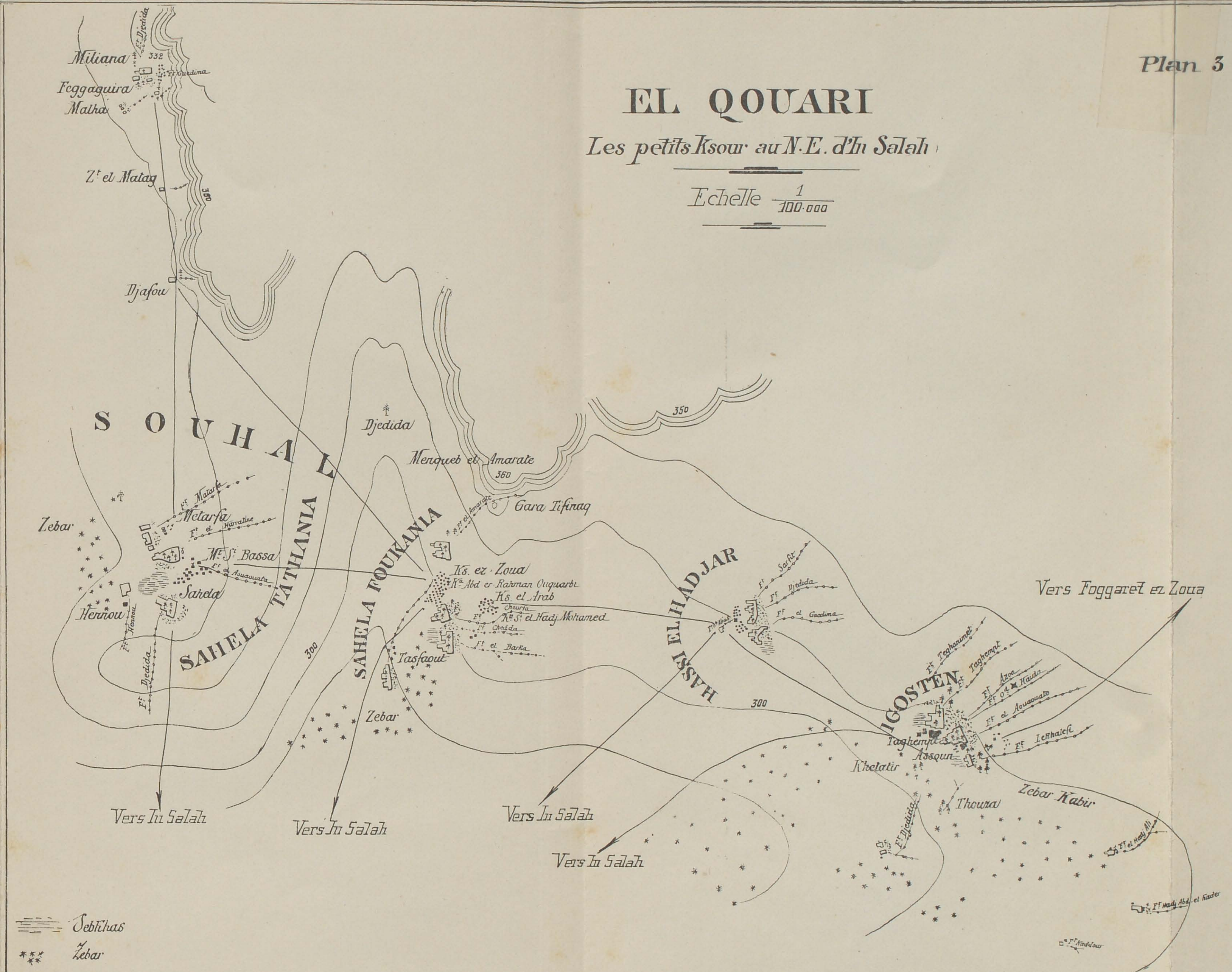
Fig. 1. — **Ksar Sebkha à In Ghar** — Fig. 2. — **Ksar Mansour à Akabli**
Fig. 3. — **A la foggara (In Salah)** — Fig. 4. — **Un puits à bascule à Matriouen**
Fig. 5. — **Le ksar et l'oasis de Timokten**
(*A gauche, au 1er plan, la bouche d'un puits de foggara*)



Plan 1
FOGGARET EZ ZOUA
Echelle 1/50.000
L. Voinot Lieutenant à la Compagnie du Tidikelt
FOGGARET EZ ZOUA
Ft Dahania
Ft el Kebira
Kª Si el Hadj Mohamed
Kª Sidi Sliman
Ez Zaouïa
332
320
Ft Mouley Heïba
Mouley Heïba
Ft Meliouha
Vers In Salah
Sillafen
Ft Sillafen
Vers Foggaret ez Zoua
Ft Heinoun
Heinoun
329
Kª Sid el Hadj Moussa
Foggara et ses puits



Plan 2
FOGGARET EL ARAB
Echelle 1/50.000
1905
Vers Foggaret ez Zoua
FOGGARET EL ARAB
Ft Sarfit
Ft el Barka
Ft el Hadj Mohamed
Ft el Hadj Ali
Ft el Hadj Abbou
Ft Bou el Kheir
Ft Guedima
Vers In Salah
315
320
310
Fersigue
el Djenane
Sables et grandes dunes



Plan 3
EL QOUARI
Les petits Ksour au N.E. d'In Salah
Echelle 1/100.000
Miliana
Ft Djedida
332
Ft Guedima
Foggaguira
Malha
Zt el Matag
360
Djafou
SOUHAL
Djedida
Merqueb el Amarate
360
350
Gara Tifinaq
Ft el Amarate
Zebar
Ft Matarfa
Metarfa
Ft el Haratine
Mt St Bassa
Ft el Aouaouata
Sahela
Henrou
Ft Henrou
Ft Djedida
SAHELA TATHANIA
SAHELA FOUKANIA
300
Ks. ez Zoua
Kª Abd er Rahman Ouquarbi
Ks. el Arab
Cheurfa
Ft
Kª Si el Hadj Mohamed
Ft Chedda
Ft el Barka
Tasfaout
Zebar
HASSI EL HADJAR
Ft Sarfit
Ft Djedida
Ft el Guedima
300
Vers Foggaret ez Zoua
IGOSTEN
Ft Tegharimet
Ft Taghempt
Ft Azoa
Ft Haida
Ft el Aouaouata
Ft Lekhalef
Taghempt
Assoun
Khelatir
Thoura
Zebar Kabir
Ft Djedida
Ft el Hadj Ali
Ft Hadj Abd el Kader
Vers In Salah
Vers In Salah
Vers In Salah
Vers In Salah
Sebkhas
Zebar

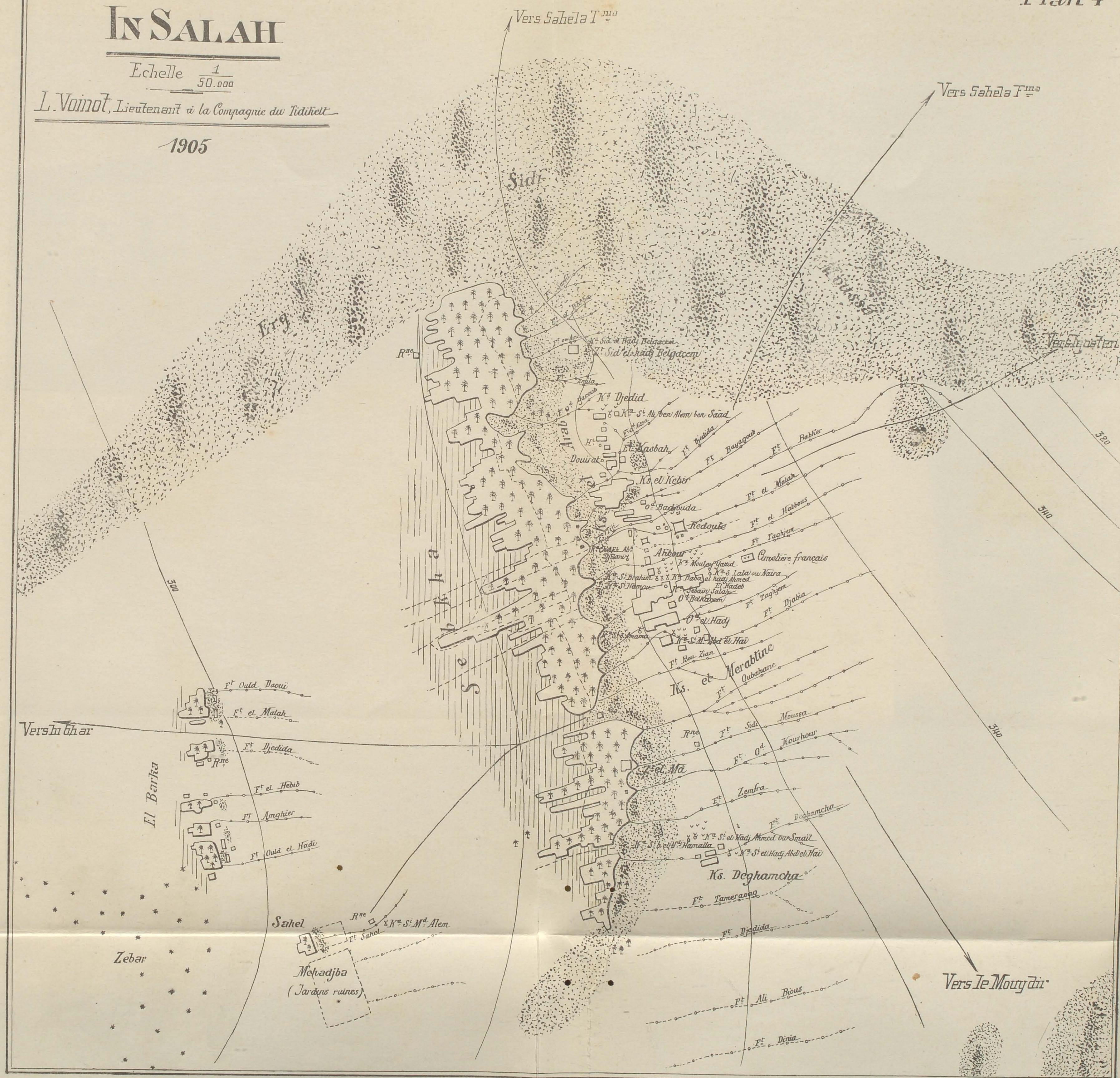

Plan 4
In Salah
Echelle 1/50.000
L. Voinot, Lieutenant à la Compagnie du Tidikelt
1905
Vers Sahela Tmna
Vers Sahela Fma
Sidi
Erg
Moussa
Vers Ifoster
Rne
Kr Djedid
Kasbah
Douirat
Ks el Kebir
Redoute
Cimetière français
O^d el Hadj
Ks. el Merabtine
Sebkha
Ft Ould Daoui
Ft el Malah
Vers In Ghar
Ft Djedida
El Barka
Ft el Hebib
Ft Amghier
Ft Ould el Hadj
Rne
Ft Sidi Moussa
O^d Kourhour
F^t el Mâ
Zemfra
Deghamcha
Ks. Deghamcha
Ft Tameraoug
Ft Djedida
Sahel
Zebar
Mehadjba
(Jardins ruinés)
Ft Ali Bious
Ft Diaia
Vers le Mouydir
300
320
340
340





Fig. 1. — Station de Nador (kilom. 15)
Fig. 2. — Maison de la mine des Beni-bou-Ifrour (kilom. 31)

LE TIDIKELT [1]

(Suite et fin)

DEUXIÈME PARTIE

Le Tidikelt sous la domination des Français [2]

LA CONQUÊTE [3]

En décembre 1899, les gens du Tidikelt apprennent qu'une mission française vient circuler dans le pays. Les Badjouda écrivent au Sultan pour lui demander du secours, les orateurs pérorent, les têtes s'échauffent : les fractions d'In Salah décident d'un commun accord de marcher contre les Français. Après avoir fait combler l'Hassi el Mongar, où est déposée une lettre de menaces, nous enjoignant de ne pas dépasser ce point, les gens se préparent à l'attaque.

Combat d'Igosten. — La mission Flamand, escortée par le goum d'Ouargla, campe le 27 décembre à côté de la foggara el Hadj Abd el Kader du groupe d'Igosten ; ses membres sentent parfaitement que le pays est hostile, aussi font-ils des signaux à l'escadron de spahis sahariens, pour qu'il cherche à rallier.

Les habitants d'In Salah, prévenus de l'arrivée de la mission, se rassemblent parés de leurs habits multicolores des jours de fête, la musique appelle les combattants, tous sont persuadés d'aller à une victoire certaine. Les Merabtin eux-mêmes fournissent des contingents pour aider à l'extermination des infidèles. Quelques vieillards veulent raisonner cette foule et

(1) Voir Bull., 2e trim. 1909, p. 185 à 216, et 3e trim. 1909, p. 311 à 366.

(2) Dans ce chapitre on n'a pas cherché à traiter l'histoire de la campagne du Tidikelt, pas plus que celle de la question touareg. On a simplement essayé de retracer le rôle joué par les populations du Tidikelt dans les différents événements.

(3) G. Salmon donne dans *les Archives Marocaines*, Tome I, page 416 à 424, sous le titre : *Une Opinion Marocaine sur la Conquête du Touat*, la traduction d'un curieux fragment de manuscrit d'un anonyme de Fez. L'auteur indigène désigne sous le nom de Touat l'ensemble du groupe Gourara-Touat-Tidikelt ; il reconnaît, avec une pointe d'amertume, que les Français étaient en droit d'occuper le Touat, puisqu'ils avaient la force pour appuyer leurs arguments, tandis que la faiblesse du gouvernement marocain ne lui permettait pas de soutenir ses revendications sur cette contrée.

lui faire comprendre la folie de son entreprise, leurs paroles ne sont pas entendues.

La confiance est telle que, le 28, la colonne, accompagnée de chameaux destinés à l'enlèvement des bagages de la mission, arrive devant Igosten vers huit heures du matin, les Kebar sont aux premiers rangs. Sans s'arrêter aux avertissements des Français, la colonne s'avance pour les entourer. Ceux-ci font alors usage de leurs armes, les assaillants, fauchés par les balles, s'arrêtent stupéfiés, anéantis. Le combat est extrêmement court, les gens d'In Salah s'enfuient, perdant environ cinquante tués, cent cinquante blessés et soixante-quatre prisonniers. Presque tous les Kebar sont parmi les morts ; les Badjouda sont les plus éprouvés, El Hadj el Madhi est tué avec son frère Bou Amama. Daadj, empêché par les femmes de la maison d'aller à Igosten, et son jeune frère Mohamed restent les seuls représentants de la famille des Badjouda. El Hadj Ahmed Bilou, des Merabtin, est grièvement blessé au pied. L'escadron saharien rejoint la mission après le combat. A Foggaret, les Zoua, quoique hostiles, n'ont pas osé l'attaquer.

Les Français entrent à In Salah. — La population est terrifiée, aussi les Kebar s'empressent-ils de venir parlementer avec le capitaine Pein, qui, après le combat, s'est porté sur In Salah, où il arrive dans la nuit. Les Kebar promettent de faire leur soumission, et le 29 au matin la petite colonne française plante le drapeau tricolore sur la kasba des Badjouda.

Sid el Hadj Aïssa, qui, au XVIIIe siècle a annoncé la prise de Laghouat [(1)], aurait également prévu celle d'In-Salah. Au Tidikelt on lui attribue en effet la prophétie suivante : « Les Français rieront et joueront au mois de rejeb, au mois de ramadan ils blesseront à In Salah, à Tit, ils laboureront et ne récolteront pas. »

Baba, le chef des Oulad Dahane, qui s'est tenu à l'écart pendant le combat d'Igosten, vient le 1er janvier 1900 offrir ses services aux vainqueurs.

Combat de Deghamcha. — Dès que les gens de l'Ouest ont connaissance de l'arrivée des Français au Tidikelt, ils s'arment pour aller se joindre aux tribus de l'Est. Lorsqu'ils arrivent à

(1) Voir : Trumelet. — *Histoire de l'insurrection dans le sud de la province d'Alger en 1864*, (Page 72). Alger, 1879.

El Barka, le 4 janvier 1900, au nombre d'environ treize cents, ils s'y arrêtent et envoient à la garnison d'In Salah une lettre la sommant d'évacuer immédiatement le pays. Le 5 janvier la colonne, qui a fait des feux et s'est excitée pendant toute la nuit, se remet en marche de bon matin. Elle arrive par le sud de l'oasis, et se heurte devant Deghamcha au goum et à l'escadron saharien établis sur les dunes. Les assaillants, arrêtés à douze cent mètres par des feux de salve, cherchent à se mettre à couvert derrière les monticules des feggaguir. Leurs efforts pour entamer la troupe française sont inutiles, leur nombre est impuissant devant la supériorité de notre feu. Au bout de deux heures le combat prend fin ; c'est une fuite éperdue de tous les survivants, qui abandonnent sur le terrain environ cent cinquante morts et deux cents blessés avec tout leur convoi.

A la suite de cette affaire, Douro, le kebir des Oulad Yahia, suit l'exemple de Baba et se lie à la cause française.

Affaire d'In Ghar. — Après le combat de Degamcha, les populations de l'Ouest continuent à s'agiter. Le pacha de Timmi lève, dans le sud du Touat, parmi le soff Iahmed, des contingents, avec lesquels il compte chasser les Français ; les habitants d'In Ghar s'organisent défensivement. Entre temps, la garnison d'In Salah est renforcée par les tirailleurs sahariens amenés par le commandant Baumgarten. Le 22 janvier, les gens d'In Ghar laissent pénétrer le goum français dans l'oasis ; mais quand le commandant Baumgarten arrive le 24 avec le restant de ses forces, ils refusent de se soumettre. Attaqués dans les ksour, ils cèdent rapidement le terrain et s'enferment dans leurs kasbas. Derrière leurs murs ils insultent Baba et Douro, qui marchent avec la colonne française. Les Sahariens et le goum restent jusqu'au 26 devant les kasbas, sans pouvoir s'en emparer ; le commandant Baumgarten repart pour In Salah avec tout son monde.

Le pacha de Timmi organise la résistance dans l'Ouest. — Le pacha de Timmi arrive enfin au Tidikelt avec les contingents qu'il a levés au Touat. Il excite les gens de l'Ouest et frappe d'une amende de 100 douros, ceux d'Akabli qui refusent de marcher ; cette amende n'est d'ailleurs pas payée. A Aoulef, beaucoup d'individus se laissent incorporer ; les amendes pleuvent sur ceux qui essaient de se dérober, certains

s'esquivent vers le Touat. Le pacha ed Driss ben el Kouri parvient quand même à réunir 1300 hommes et se porte sur In Ghar, où il entre le 26 février. Il y organise la défense dans Kasbet Hadega et Kasbet Oulad Ahmed ben Djelloul ; sur son ordre, les autres fortins de l'oasis sont démantelés en partie, pour ôter aux gens d'In Ghar toute velléité de défense individuelle. Les céréales sont coupées avant maturité et emmagasinées dans les deux kasbas, avec les dattes et les denrées disponibles. Pendant ce temps, la colonne du Tidikelt, sous les ordres du lieutenant-colonel d'Eu, était arrivée à In Salah, où la fraction la plus importante entrait le 14 mars.

Prise d'In Ghar. — La colonne du Tidikelt, forte d'environ 600 fusils, 50 sabres et 2 canons, bivouaque aux environs d'In Ghar le 18 mars. Les défenseurs d'In Ghar se portent sur les dunes de l'oasis et les occupent ; dans la soirée ils assaillent à coups de fusil une de nos patrouilles. Le 19, de grand matin, la colonne française se porte en avant ; le goum tourne les dunes et oblige les gens du Tidikelt à se replier ; ceux-ci traversent rapidement l'oasis et courent s'enfermer dans les kasbas. A 7 heures, la colonne est déployée sur les dunes de la lisière est de l'oasis, l'artillerie ouvre le feu sur les kasbas, dans lesquelles viennent éclater les projectiles. Les défenseurs occupent encore les petits murs en avant des kasbas et achèvent de se répartir entre elles. La tempête de sable, qui s'élève de l'Ouest au bout de peu de temps, force la colonne d'attaque à descendre dans l'oasis et à se rapprocher des objectifs ; ce mouvement l'amène jusqu'à la lisière. Assaillants et défenseurs échangent des coups de feu à courte distance, tandis que le canon continue à ruiner les bastions. Les gens enfermés dans Kasbet Oulad Ahmed ben Djelloul réparent la brèche pendant une accalmie, mais à dix heures la brèche étant praticable, ils doivent subir l'assaut. Les défenseurs résistent avec acharnement en arrière de la brèche, puis de maison en maison. Les sapeurs du génie attaquent les terrasses avec des pétards de mélinite. Les chasseurs du bataillon d'Afrique et les tirailleurs algériens parviennent enfin à se rendre maîtres de la kasba ; une partie des défenseurs réussit à s'enfuir par le nord de l'oasis, d'autres se font tuer pendant la traversée de la clairière entre le ksar et les palmiers, et les autres sont faits prisonniers.

Après l'assaut de la kasba nord, les prisonniers sont

rassemblés dans la cour. L'artillerie va préparer l'attaque de Kasbet Oulad Hadega ; pour cela elle fait brèche dans la mosquée qui se trouve entre les assaillants et la kasba. A 11 heures 1/2, les tirailleurs sahariens enlèvent la mosquée et, en compagnie des spahis sahariens et du goum, cherchent à s'emparer de Kasbet Oulad Hadega. La brèche n'est pas praticable, les défenseurs peuvent maintenir les assaillants en leur infligeant des pertes. Vers 1 heure 1/2, un chiffon blanc s'agitant au-dessus de la kasba, le feu cesse. Le pacha de Timmi, précédé d'un marocain dépenaillé porteur d'une loque blanche au bout d'un fusil, vient faire sa soumission. Il décline toute responsabilité dans les événements et dit que sans autorité sur les autres défenseurs, qui ne veulent pas se rendre, il ne parle qu'en son nom. La fusillade reprend faiblement et, aux environs de trois heures, les défenseurs de la kasba finissent par abandonner la place et deviennent prisonniers.

La colonne française a 9 tués et 46 blessés, [1] les gens du Tidikelt sont complètement battus et perdent environ 500 morts et 450 prisonniers, dont 20 kebar.

Soumission et occupation du Tidikelt. — La défaite d'In Ghar écrase complètement le parti de la résistance, tout le Tidikelt effrayé se soumet ; la destruction des kasbas a anéanti les gens, qui s'y croyaient inexpugnables. La colonne fait une tournée par Tit, Akabli et Aoulef.

A Tit, Sidi Ali ould Mohamed Salah, des Ahl Azzi, vient au devant de la colonne tremblant de peur. Les habitants d'Akabli, terrorisés, sont cachés en partie dans les feggaguir, ils croient leur dernière heure venue. Ils se rassurent vite, dès qu'ils se rendent compte que les Français ne les molestent pas, et les notables viennent au devant de la colonne. A Aoulef, les Cheurfa se soumettent, beaucoup des Oulad Zenane se cachent, les autres reçoivent les Français, mais de très mauvaise grâce.

Après le départ de la colonne du Tidikelt, l'occupation reste définitive. Des garnisons sont installées à In Salah, In Ghar et Tit [2] ; de ce jour commence une ère nouvelle pour le Tidikelt devenu français.

---

(1) Dont deux meurent de leurs blessures.
(2) Les garnisons de Tit et In Ghar n'ont été maintenues que jusqu'en 1902.

HISTOIRE DU PAYS APRÈS L'OCCUPATION

Les rapports avec les Touareg pendant l'année 1900. — Après la conquête du pays, les Touareg Ahaggar offrent aux habitants de se retirer chez eux en abandonnant le Tidikelt aux Français. De rares individus prennent la fuite ; ceux qui sont propriétaires n'hésitent pas à rester au milieu de leurs jardins, quelle que soit leur sympathie pour nous. Aïtaghel, Amenokal du Ahaggar, et Sidi Ag Guerradji, Amrar des Taïtoq, auxquels le lieutenant-colonel d'Eu a écrit, se tiennent prudemment à l'écart.

A la fin d'avril, les gens du Ahaggar razzient quelques chameaux des Oulad Zenane et le capitaine Bezard, de l'escadron saharien, doit faire un contre-rezzou au sud d'Akabli, dans le courant de juin. De rares et timides caravanes touareg se risquent à Aoulef et In Salah, et les relations commerciales entre le Tidikelt et le Ahaggar reprennent difficilement.

Des indigènes d'In Ghar, rentrant du Mouydir, sont razziés le 5 juillet par des Touareg, aux environs du Milok. En août, Baba conduit un contre-rezzou chez les Taïtoq. Le 15 octobre, ces derniers volent trente-cinq chameaux aux gens d'Akabli, en représailles du contre-rezzou Baba.

Le 12 octobre, les Ahaggar et les Azdjer enlèvent des chameaux aux Zoua près d'In Sokki. Les Touareg semblent vouloir reprendre sur nos nouveaux sujets les campagnes de brigandages d'autrefois.

L'organisation du territoire. — Au bout de quelque temps, il faut songer à organiser le Tidikelt pour établir l'ordre à la place de l'anarchie d'antan. Les gens de même origine sont groupés autant que possible en des commandements distincts. Cette répartition est fort délicate, car on doit éviter de mettre en contact des intérêts opposés, ce qui réveillerait les anciennes haines ; les kebar sont choisis parmi les familles influentes.

La population du Tidikelt est fractionnée comme suit :

Zoua : Arabes nomades et sédentaires. Issus des Oulad Sidi Cheikh, ils sont par conséquent de noblesse religieuse et guerrière.

Etablissements à Foggaret ez Zoua (Foggara, Zaouïet Heïnoun, Zaouïet Mouley Heïba, Sillafen), Sahela Foukania, Miliana.

Kebir : Si Abd el Kader ben Djilani, remplacé peu de temps après par son frère Abd el Hakem.

Oulad Dahane : Arabes nomades et sédentaires.

Etablissements à Igosten (Assoun, Taghemt), Hassi el Hadjar.

Kebir : Baba ould Mohamed.

In Ghar, dont tous les kebar ont été tués, est rattaché au commandement de Baba.

Oulad Bahammou : Arabes nomades et sédentaires.

Etablissements à Igosten (Kasbet Foukania, Assoun, Taghemt), In Salah (Ksar el Arab).

Kebir : Daadj ould el Hadj Abd el Kader de la famille des Badjouda. (Pl. XX, fig. 2).

Oulad Mokhtar : Arabes nomades et sédentaires.

Etablissements à Foggaret el Arab, Igosten, In Salah (Ksar el Arab).

Kebir : El Hadj Abd es Sellem ould Daadj.(1)

Oulad Yahia : Arabes plutôt nomades.

Etablissements à Sahela Foukania, Sahela Tathania.

La petite fraction arabe des Oulad bou Dahane de Sahela Tathania est rattachée au même commandement.

Kebir : Douro Abdelkader ben el Hadj Ahmed.

Ahl Azzi : Merabtin sédentaires.

Etablissements à Sahela Foukania, Miliana, In Salah (Ksar el Merabtin, Deghamcha, Zaouïet el Mâ, el Barka).

Kebir : Abd el Kader ben Abd el Kerim.

District de Tit : Merabtin sédentaires des Ahl Azzi et Cheurfa sédentaires à la zaouïa.

Kebir : Si Ali ben Mohamed Salah.

District d'Aoulef : Sur la demande des habitants, il n'est pas désigné de kebar investis du commandement, chaque djemâa désigne un représentant pour les relations avec l'autorité.

A Timokten : Oulad Yahia nomades et sédentaires.

---

(1) El Hadj Abd es Sellem est mort en 1907 ; il était très âgé.

Représentant de la djemâa : Embarek ould el Hadj Ahmed.[1]
A Aoulef Cheurfa : Cheurfa sédentaires.
Représentant de la djemâa : Si Mohamed ould Mouley Omar.
A Aoulef Arab : Oulad Zenane sédentaires.
Représentant de la djemâa : Mohamed ould Mohamed.
Les Oulad Batalla d'Akabli sont rattachés à la djemâa des Oulad Zenane.

District d'Akabli : Les Kounta sédentaires à la zaouïa, les Oulad el Hadj M'hamed Merabtin sédentaires à El Mansour, les Foullane sédentaires à Sahel et les Cheurfa sédentaires à Erg Chache, sont réunis en une djemâa.

Président de la djemâa : Mouley Omar ben Mouley el Ouatik, chérif.

Essai de soulèvement des Oulad Zenane. — Les gens du Tidikelt espèrent toujours que notre occupation est provisoire, et que le sultan du Maroc saura bien nous expulser. Impuissants, ils prennent patience, mais n'attendent qu'une occasion favorable. Les incidents de Sahela Metarfa au Gourara, en août 1900, ont une grosse répercussion au Tidikelt ; les Oulad Zenane sont particulièrement hostiles. C'est pourquoi l'on envoie à ce moment une petite garnison de 50 fusils à Aoulef. Le kebir d'Aoulef Cheurfa, homme peu intelligent et sans autorité, est remplacé par Mouley Hachem.

En février 1901, les Oulad Zenane veulent profiter de ce que la plupart des troupes du Tidikelt font colonne au Touat, pour massacrer les quelques soldats restés à Aoulef et s'emparer des vivres ; le kebir s'y oppose. Le lieutenant Cottenest part le 2 mars d'In Salah avec un petit goum, le premier levé dans le pays, et fait rentrer les Oulad Zenane dans l'ordre. L'instigateur de cette tentative de révolte, El Hadj Ahmed Daha, en cherchant à s'échapper, est tué par le mokhazeni qui l'escortait sur In Salah.

Les difficultés avec les Touareg au cours de 1901. — En janvier 1901, Baba fait un contre-rezzou chez les Idenane, qui viennent vendre au sud du Touat les produits des razzias faites sur nos tribus. Dès juillet, les caravanes touareg cessent

(1) Embarek a été destitué en fin 1905.

complètement de venir sur les marchés du Tidikelt. Les Touareg donnent comme prétexte les rigueurs de la saison ; la chose la plus certaine, c'est que le kounti Abidine intrigue au Ahaggar, et le bruit a même couru qu'il recrutait une harka pour marcher contre nous. En fin août, quelques caravanes reprennent leurs transactions. Au mois de septembre, les Touareg enlèvent une quinzaine de chameaux à 50 kilomètres au nord d'Igosten. Des démarches sont tentées pour en amener la restitution. Après toutes sortes de faux-fuyants, Attici, qui a remplacé Aïtaghel mort, finit par déclarer, en décembre, que ces animaux ont été repris par un rezzou de Channba.

1902. Combat de Tit (Ahaggar) et formation d'un parti de la paix chez les Touareg. — Au commencement de 1902, les Kel Ghela razzient deux caravanes du Tidikelt se rendant chez eux. Les kebar des Ahl Azzi, des Oulad Yahia et d'In Ghar partent au Ahaggar le 22 mars, à l'effet de rapatrier leurs contribules pouvant être exposés et de négocier la restitution des choses volées. Le lieutenant Cottenest les suit avec une escorte pour surveiller et empêcher tout pillage. La petite troupe traverse le Mouydir et pénètre au Ahaggar. A Tit, elle est attaquée par environ 300 mehara, la plupart des Dag Ghali. Le combat se poursuit avec des chances diverses, finalement les assaillants sont repoussés et laissent 71 hommes sur le terrain, les survivants se dispersent. A la suite de l'affaire de Tit, les marchés sont fermés aux Touareg ; ce blocus est malheureusement très gênant pour les gens du Tidikelt, qui ne trouvent plus à écouler leurs dattes.

El Hadj Ahmed Bilou remplace le kebir des Ahl Azzi tué à Tit.

La leçon qui vient d'être donnée aux Touareg, les amène à des sentiments moins belliqueux. Badjeloud, Amrar des Kel Ahnet, vient en mai se présenter au chef d'annexe d'In Salah. Celui-ci fait des ouvertures à Moussa ag Amastane, autour duquel se groupe le parti de la paix au Ahaggar. Les irréductibles suivent la fortune de l'amenokal Attici, l'instigateur du massacre de la mission Flatters.

Contre-rezzou au Ahaggar. — En septembre 1902, on signale le passage à In Sokki (Tademaït) de 100 mehara touareg. Cinquante hommes de la Compagnie Saharienne du Tidikelt

en formation et vingt goumiers des Zoua se portent sur Farès oum el Lil et sur Messeguem ; ils y arrivent le 14 septembre. Le rezzou s'est échappé sans rien pouvoir enlever. Il était composé de 37 mehara Azdjer et commandé par Skou ag Yahia dit Reskou. (1)

Au même moment, on apprend qu'un rezzou targui a enlevé des chameaux aux Oulad Dahane au pâturage vers l'Aïn Redjem (Mouydir). Le bruit court également que les Ahaggar se rassemblent à In Amdjel, dans l'intention de tomber sur In Salah. Le capitaine Cauvet, chef d'annexe, envoie un contre-rezzou au Ahaggar, sous les ordres du lieutenant Guillo-Lohan.

Le contre-rezzou quitte In Salah à l'effectif de 170 fusils, dont 40 mokhazeni et 20 goumiers des Oulad Yahia. La colonne fait le tour du Ahaggar par Idelès, Tin Tarabin et Tamamrasset, et parvient à châtier les voleurs Issakamaren, dont quelques-uns sont tués. Les Touareg font le vide devant le contre-rezzou, qui leur enlève néanmoins des chameaux.

Pendant ce temps, le kebir des Zoua est en flanc garde dans le Mouydir avec une trentaine de cavaliers ; il s'avance jusqu'au tassili (2) des Azdjer sans rencontrer personne.

1903. Reprise des relations avec le Ahaggar. — Moussa paraît s'être employé à grossir le nombre des partisans de la conciliation, bien qu'il se soit dérobé constamment, alors que le contre-rezzou parcourait le Ahaggar. Au commencement de 1903, il envoie une députation à In Salah ; elle y arrive dans le courant de février. La députation apporte les protestations de dévouement de Moussa ag Amastane. (Pl. XX, fig 2).

Celui-ci est invité à agir comme amenokal du Ahaggar, au lieu et place d'Attici, et les marchés du Tidikelt sont de nouveau ouverts aux Touareg.

Incursions des Azdjer et contre-rezzou dans le Tassili. — Les Azdjer deviennent de plus en plus agressifs. Baba patrouille à l'Est du Mouydir en janvier 1903, de manière à couvrir les troupeaux du Tidikelt, qui pâturent aux alentours d'Aïn Redjem. Pendant la marche du lieutenant Besset sur

(1) Cet éternel coupeur de routes a été tué au commencement de 1907, dans un engagement avec un contre-rezzou du Ahaggar, commandé par le khelifa Si Othman.

(2) Tassili, plateau généralement tourmenté et limité par une falaise.

Amguid, il pousse jusqu'à Tassili et prend quelques chameaux.

Au mois de février, des maraudeurs enlèvent dix chameaux aux nomades d'Akabli, à Foum Zegag (Ahnet). Le 24 mars, six mehara azdjer se saisissent de deux chameaux dans un affluent de l'oued In Sokki et tuent un nègre. Ce petit rezzou se met après cela à la poursuite d'une caravane d'In Salah et la rejoint à Hassi Mouley, à un jour et demi de Ghadamès. Les Azdjer tuent un homme de la caravane, en blessent un autre et volent 25 chameaux et des marchandises. Ils entretiennent, à Timassinine un poste de 20 hommes, 3 chouaf[1] à Tighammar et coupent complètement la piste de Ghadamès.

Pour dégager cette voie, le lieutenant Besset est envoyé dans le Tassili, afin d'y faire une diversion. Il quitte In Salah le 19 juin avec 50 meharistes ; les goums du Tidikelt (environ 100 mehara), le rejoignent au Khanguet el Hedid et à Amguid. La colonne d'In Salah doit opérer avec une autre venue d'Ouargla sous les ordres du capitaine Pein. Les deux colonnes n'arrivent pas à faire leur jonction et opèrent chacune pour son compte. Le groupe du Tidikelt s'engage dans l'oued Tiredjert et rencontre, à In Tifersin, un rezzou de 40 Touareg marchant sur le Mouydir. Après avoir puni les tribus qui avaient armé le rezzou, la colonne revient à Amguid, puis au Mouydir.

En septembre 1903, les émissaires d'Attici répandent le bruit que 700 Touareg s'avancent sur In Salah. Il se produit à cette époque une campagne de fausses nouvelles, qui est évidemment le résultat des événements de la Saoura (combat d'El Mongar).

Dans le courant de novembre 1903, une patrouille de la compagnie du Tidikelt relève les traces de 14 mehara dans l'oued Ancerfa (Mouydir). Ce rezzou, composé d'Azdjer, ne peut pas être poursuivi. Il a attaqué deux Oulad Bahammou, dont un a été tué ; l'autre, qui a été blessé, est recueilli par la patrouille.

Soumission des Ifoghas et venue à In Salah de Moussa ag Amastane. — Les Touareg comprennent enfin que, depuis l'installation des Français au Tidikelt, il ne faut plus espérer

(1) *Chouaf*, vedettes.

piller le pays comme par le passé. Deux Ifoghas de l'Adrar, conduisant un mehari de gada, [1] arrivent à In Salah au commencement de novembre 1903. Ils sont envoyés par la djemâa et son chef, Mohamed Illi ; ils apportent la soumission de l'Adrar.

En décembre, Aziouel, qui a reçu le commandement des Taïtoq à la place de Sidi ag Gueradji, s'entremet pour faire obtenir l'aman [2] à ce dernier.

Quant à Moussa, il est hésitant ; El Hadj Ahmed Bilou, le kebir des Merabtin, se rend au Ahaggar en juin, pour l'engager à venir faire lui-même acte de soumission.

Après de nombreuses tribulations, au cours desquelles Bilou accompagne Moussa jusqu'à Ghat, il parvient enfin à l'amener au Tidikelt. Moussa ag Amastane et Bilou entrent à In Salah le 21 janvier 1904. Les habitants des ksour sont en liesse, car tous espèrent que cet événement sera enfin le gage de la paix définitive avec les Touareg.

---

(1) *Gada*, se dit de l'animal que l'on offre en signe de soumission.
(2) *Aman*, pardon.

III

US ET COUTUMES

ORGANISATION DE LA SOCIÉTÉ

Divisions et relations sociales. — Les différents éléments ethniques du Tidikelt sont restés parfaitement distincts les uns des autres, et forment des sortes de castes très fermées. Les classes dirigeantes sont uniquement composées d'arabes et de berbères ; tous les noirs font partie de la plèbe.

Parmi l'élément arabe on distingue la caste des Cheurfa. Les Cheurfa descendent du prophète par sa fille Fatima ; en raison de leur origine, ils constituent une véritable noblesse. Les Cheurfa du Tidikelt sont venus du Maroc ; de nos jours ils ne sont plus, pour la plupart, que des dégénérés incapables du moindre effort.

A part quelques Touareg, presque tous les berbères sont Merabtin. Les Merabtin se considèrent comme étant d'essence très supérieure ; malgré leur morgue religieuse ils entretiennent pourtant des relations suffisamment cordiales avec leurs voisins arabes. Beaucoup de Merabtin savent lire et écrire ; ils ne sont pas guerriers, et dans les différents conflits ils se sont souvent posés en conciliateurs.

Les blancs s'adonnent volontiers au commerce, mais ils considèrent le travail manuel comme une déchéance. Ceux qui n'ont pas de biens préfèrent vivre misérablement couverts de haillons, plutôt que de prendre un outil et de demander au travail les ressources qui leur manquent. N'ayant pas le besoin d'activité des races civilisées, habituées à la lutte pour l'existence, ils s'étendent sur le sable, le long de leur ksour, et y passent facilement des journées entières dans un doux farniente. Les individus qui possèdent un bout de jardin, si petit soit-il, le font travailler par des kammès harratin en leur abandonnant le cinquième de la récolte.

Les gens d'importance ont toute une suite de noirs, lesquels font pour ainsi dire partie de la famille. Quoique très faiblement rétribuée, cette domesticité leur est une grosse charge ; ils y tiennent néanmoins, car elle est un signe extérieur de la supériorité de leur rang social. Dans certaines cérémonies on voit des chefs suivis d'Harratin portant, qui la pipe, qui la blague à tabac du maître, et c'est un spectacle réjouissant, lorsque pendant les temps de trot ils s'accrochent à la queue des chevaux pour ne pas être distancés.

Les Harratin forment la classe ouvrière, c'est à eux qu'incombent toutes les corvées, tous les travaux ; ils sont en majeure partie clients des tribus arabes et berbères. Les Harratin sont chargés des travaux d'utilité générale ; la corvée en commun (touïza) a lieu au son de la musique, les pioches s'élèvent et s'abaissent en cadence ; le rendement ne peut donc pas être considérable. (Pl. XXV, fig. 1 et 2).

Du fait de l'occupation française l'esclavage se trouve aboli, mais il était très rare, dans le pays, que les nègres esclaves fussent maltraités. Une fois achetés aux caravaniers les amenant du Soudan, ils restaient presque toujours dans la famille qui les avait acquis. On ne les mettait aux fers (guengla) (fig. 3) qu'exceptionnellement, particulièrement dans le cas où ils cherchaient à s'enfuir.

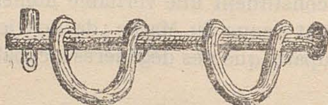


Fig. 3. — Guengla

L'arabe est parlé par tous les habitants, c'est en quelque sorte la langue nationale du Tidikelt. Bien des familles berbères n'ont pourtant pas cessé de parler entre elles le zenatia, et pas mal d'individus connaissent aussi le temaheq, qui est l'idiome berbère parlé par les Touareg du Nord.

Les différentes classes de la société ne se mélangent guère, les blancs se marient entre eux, ils épousent quelquefois des hartaniat, mais la réciproque n'existe pas.

Contrairement à ce qui se passe dans les autres pays musulmans, les gens sont monogames, les exceptions à cette règle sont très rares. Les hommes mariés n'ont jamais de concubines noires au sens propre du mot, malgré cela les négresses subissent généralement les caprices des maîtres, chez lesquels elles servent.

La situation de la femme est moins précaire au Tidikelt que chez les musulmans du Nord. La femme a quelque influence sur son mari ; bien que celui-ci reste le maître chez lui, il écoute parfois les avis de sa femme. Les femmes ne sont pas obligées de se voiler, et il n'est pas dans les habitudes de les frapper ; une femme battue a le droit de quitter le domicile conjugal, et se trouve divorcée d'office. Certains gardent leur femme jusqu'à ce qu'elle meure ; le divorce est pourtant facile, et beaucoup en usent. Chez les pauvres, les femmes sont chargées de bien des gros travaux ; les femmes des riches ont des domestiques noires à leur service. Cette condition un peu plus relevée de la femme n'empêche pas la morale d'être très relâchée ; les habitudes licencieuses sont tellement dans les mœurs, qu'hommes et femmes n'y attachent pas la moindre importance. Les crimes passionnels sont inconnus dans le pays.

L'hospitalité est une règle absolue, tous les gens de passage sont hébergés. Les habitants se partagent les hôtes à nourrir ; ceux qui séjournent quelque temps changent de famille tous les jours. Les kebar descendent chez un kebir et ne se dérangent pas, les amphitryons successifs leur font apporter la diffa à leur domicile, et y viennent manger avec eux. Il est d'usage de faire un repas très abondant lorsqu'on a des invités, les domestiques de la maison et des voisins mangent les restes, mais bien entendu tout cela dépend de la fortune d'un chacun. On trouve chez les Zoua, une institution très intéressante, celle des makhzen de diffa. Ce sont des magasins renfermant des réserves de vivres destinés à la nourriture des hôtes ; ils en possèdent deux. Ces makhzen de diffa ont été, à l'origine, des fondations pieuses. L'un est situé à la zaouïa de Mouley Heiba; un certain nombre de palmiers sont affectés à son entretien, ils ont été légués par Sidi Bou Hafs et son fils Abdelkader. L'autre est à Foggaret el Kebira ; ses palmiers et son eau proviennent d'une donation faite par Sid el Hadj Mohamed. Les Touareg allant commercer au Tidikelt sont invités de la même façon, quoiqu'avec des restrictions. C'est ainsi qu'à In Salah les Touareg descendent chez les Merabtin, avec lesquels ils sont en relations commerciales, et que dans d'autres districts les Issakamaren ne sont pas invités de principe, parce qu'ils viennent souvent sur ces marchés.

Les Touareg ont l'habitude de faire piler les dattes avant de

les emporter, de manière à supprimer le poids mort des noyaux, ils abandonnent la moitié des noyaux à leur hôte et l'autre moitié aux hartaniat ayant écrasé les dattes.

Les individus de race noire sont hospitalisés par les noirs.

Les djemâas. — Dans chaque district on désigne sous le nom de djemâa la réunion des kebar (1) de ce district. Depuis l'occupation française les djemâas ont conservé la plus grande partie de leurs attributions, il est donc intéressant de savoir ce qu'elles étaient autrefois.

Dans chaque ksar il y avait un ou deux kebar ; ces kebar étaient des hommes adultes ou des vieillards connus pour leur sagesse, leur situation de fortune, leur ferveur religieuse. Ces chefs n'étaient pas élus, gens de bon conseil et en état de rendre service, ils s'imposaient en quelque sorte à leurs contribules. L'ensemble des kebar du district constituait la djemâa.

La djemâa connaissait de toutes les questions d'intérêt général, les affaires particulières étaient tranchées par le kebir du ksar des plaignants. Quand un rezzou était annoncé, la djemâa prenait la direction de la défense ; si l'on voyait arriver un fort groupe d'individus n'ayant pas des allures de pillards, elle sortait portant un chiffon quelconque au bout d'un bâton, et entamait des pourparlers, jusqu'à ce qu'on se fût reconnu. Pour aller en expédition la djemâa désignait le nombre d'hommes à fournir par chaque ksar ; elle cherchait parfois à empêcher les razzieurs isolés de partir ; s'ils passaient outre, à leur retour elle confisquait les objets volés.

La djemâa ne se réunissait pas à date fixe; lorsqu'un incident se produisait dans un ksar, le kebir de ce ksar prévenait ses collègues et l'on prenait jour. Les assemblées avaient lieu sans cérémonial. A Aoulef Arab, les villages étant très éloignés, on se réunissait à la foggara Teufa, qui est au centre de l'agglomération. Chacun donnait son avis ; si les avis ne concordaient pas on se séparait, puis à la convocation suivante les membres de la djemâa se faisaient des concessions mutuelles pour arriver à une entente. Quelquefois, la djemâa renvoyait les plaignants devant Si Hamza agissant comme cadi.

---

(1) Au singulier : *kebir*.

Il paraîtrait que les gens obéissaient toujours aux djemâas, mais en cas de refus il semble qu'elles auraient été bien embarrassées pour faire exécuter leurs décisions. Aussi, la temporisation était-elle la règle générale, on préférait laisser les affaires en suspens plutôt que de froisser des susceptibilités. Les kebar comptaient sur le temps et l'oubli pour mettre les choses au point ; c'est ainsi que de nos jours il y a encore des questions d'intérêt qui, ayant été soumises aux djemâas depuis une quarantaine d'années, attendent toujours une solution.

CROYANCES

Pratiques religieuses. — Tous les habitants du Tidikelt sans exception sont musulmans, mais les Harratin ne sont pas aussi rigoristes que les blancs. Chacun se livre avec plus ou moins de ferveur aux pratiques habituelles de la religion musulmane, suivant l'exaltation du milieu dans lequel il se trouve. Ainsi à Akabli le muezzin hurle littéralement ses appels à la prière, et celle-ci est psalmodiée à tue-tête en plein vent, tandis que dans la majorité des autres endroits on y met beaucoup plus de discrétion. Cette réserve sied mieux à un acte religieux tel que la prière.

A l'époque du ramadan, il est d'usage d'indiquer à son de caisse le moment de faire le dernier repas de la nuit. A cet effet, un individu dans chaque localité parcourt les rues entre deux et trois heures du matin, en frappant des coups espacés sur un dendoum (tambour) ; le jour de la rupture du jeûne il reçoit des dattes comme rétribution.

Il existe dans la plupart des ksour des mosquées fort simples, bâties dans le goût des autres maisons du pays ; on n'y voit ni tentures, ni ornements, les murs sont absolument nus. Les mosquées sont souvent remplacées par de simples msellas dont l'enceinte est circonscrite avec de tout petits murs, et où on s'assemble pour prier.

Les koubbas sont fort nombreuses ; dans chaque cimetière il n'est pas rare de trouver plusieurs tombeaux de saints personnages jouissant de la vénération des fidèles. La forme la plus courante de ces koubbas est celle d'une pyramide à

arêtes légèrement convexes ; une petite ouverture permet de se glisser en rampant jusqu'à l'intérieur, qui est aussi peu luxueux que possible. Quelques-unes de ces koubbas sont à époque fixe des buts de pèlerinage. Le pèlerinage annuel à la koubba de Mouley Yazid à In Salah en est un exemple. On blanchit le tombeau du marabout, devant lesquels les gens viennent défiler dans la soirée à partir de quatre heures, les visiteurs prient et déposent des offrandes ; une fantasia termine la cérémonie. La fête devrait continuer pendant cinq jours, mais en pratique cela n'a pas lieu. Les habitants aspergent le tour de leurs portes avec de l'argile blanche, pour attirer la bénédiction du saint sur leurs maisons.

Les Merabtin, qui s'attribuent un gros pouvoir religieux, prétendent que s'ils ont une discussion avec un arabe, il leur suffit d'aller à la koubba des Sbaïn Salah et de prononcer l'invocation « *Ia Sbaïn Salah âatouh mousbia* -- O soixante-dix saints frappez-le d'un malheur », pour qu'immédiatement l'Arabe meure ou tombe malade.

Le pèlerinage à la Mecque se faisait encore récemment par Ghadamès et Tripoli ; à une époque beaucoup plus lointaine les pèlerins prenaient la route du Fezzan, et se rendaient par terre dans la ville sacrée. Depuis que le voyage est effectué par mer, les pèlerins sont peu nombreux, car il n'y a guère d'individus disposant de la somme nécessaire pour s'embarquer.

Dans le pays le chapelet n'est pas porté de façon apparente, les plus fanatiques le tiennent dans la main, et il est de très mauvais goût de l'avoir autour du cou ; les Zoua et les Tidjanya seuls le portent ainsi.

Ordres religieux. — Au Tidikelt les gens sont en majorité Quadrya, Taïbya ou Tidjanya ; le cheikh Snoussi y a également quelques Khouan, mais ceux-ci ne sont pas animés du fanatisme farouche, qui est la caractéristique de l'ordre A côté de ces grands ordres religieux, quelques autres plus modestes sont représentés par un petit nombre de sectateurs, tels sont : les Semelalia (fondateur : Semelali ; zaouïa à Médine), les Lamtia (fondateur : Si Mohamed el Hebib ; zaouïa au Tafilala), les serviteurs religieux du cheikh Abd el Malik Reggani du Touat et ceux de Sidi Ahmed ben Abd es Sadoq du Tafilala. Les ordres des Quadrya, des Taïbya et des Tidjanya

sont représentés par des moquaddems ; le caïd d'Aoulef Cheurfa est moquaddem des Snoussya.

Superstitions. — De même que chez tous les primitifs, les croyances superstitieuses jouent un grand rôle dans la vie des populations du pays. Pour conjurer le mauvais œil, les Harratin plaquent des os sur les murs de leurs maisons, et suspendent des mâchoires d'animaux ou des cruches dans leurs jardins. Les femmes tatouées (1), les chevaux dont les poils du front sont hérissés portent malheur à ceux qui les rencontrent. Un cheval ayant quatre balzanes et une liste en tête est extrêmement dangereux, le propriétaire d'un tel animal doit nager dans le sang, et, s'il le montait pour aller au combat, il serait infailliblement tué. Par contre, un cheval possédant des touffes de poils hérissés sous la gorge ou au passage des sangles fait le bonheur de son maître, pour lequel deux femmes se querelleront constamment.

Les gens ont aussi une peur terrible des djenouns ; ces mauvais génies habitent partout, toujours en quête d'un mauvais tour à jouer aux humains. On prétend que les fous sont des possédés et les tolba les exorcisent. Pour cela les uns promènent sur le ventre du patient des braises en feu, les autres emploient l'hentit. L'hentit est une espèce de gomme aromatique venant de Tripoli. On en fait brûler sous le nez de la personne à exorciser, les individus possédés ne peuvent pas supporter cette odeur et crient. Le taleb lit en même temps des versets du Coran, et prononce en particulier la formule : « *Bismillah rahman rahim* », qu'il fait répéter au malade. Avec cette médication il est rare qu'au lieu de se calmer, celui-ci n'arrive pas au paroxysme de l'exaltation. Les animaux eux-mêmes peuvent être possédés, dans ce cas on leur trace sur la tête au fer rouge l'emplacement de la bride ou du resen (2).

Si Hamza, le cadi d'Akabli, prétend ne pas pouvoir s'occuper d'exorcisme, parce que son père aurait signé un pacte avec les djenouns.

Au milieu de pareils naïfs les sorcières ont beau jeu pour se livrer à leurs jongleries. On les accuse de dérober des lambeaux de chair sur les cadavres ; elles mélangent cette

(1) Le tatouage n'est pas pratiqué au Tidikelt.
(2) *Resen*, bride spéciale du chameau, c'est une sorte de caveçon

chair desséchée et réduite en poudre avec d'autres ingrédients, de manière à composer des philtres d'amour. Elles emploieraient aussi dans le même but de la viande de chien, ou bien encore le lait de deux sœurs mêlé au lait d'un animal quelconque.

Les éclipses sont toujours un sujet d'effroi, on dit que le soleil se bat avec la lune. Pendant toute la durée de l'éclipse on frappe sur les tambours en récitant la chahada (profession de foi), les femmes et les enfants psalmodient des prières pour conjurer la fin du monde.

Les gens croient que le halo autour du soleil ou de la lune annonce l'arrivée d'un rezzou.

A tous les maux que peuvent déchaîner les puissances occultes il fallait un remède ; les amulettes servent à écarter ces maux. Les amulettes consistent en de petits étuis de métal ou de cuir plus ou moins ouvragés, à l'intérieur desquels se trouvent des papiers, que les tolbas ont couvert de versets du Coran agrémentés de signes cabalistiques. Les amulettes sont très en honneur au Tidikelt, certains en portent des quantités : contre les djenouns, contre le mauvais œil, contre le mal de tête, etc., etc. Pour qu'elles soient efficaces, on ne doit pas s'en séparer, elles sont personnelles et perdent leur valeur, si on les prête à un camarade.

A Tit il existe chez les Merabtin une coutume, qui tient plus de la superstition que de la religion ; tous les ans, à la même époque, à la fin du mois blanc (avril), les enfants allant en classe prennent une feuille de palmier pourvue de toutes ses folioles, et se rendent chez la Hartania de l'école, où ils la déposent. A chaque foliole sont attachés des lambeaux de laine, d'étoffe, de la résine. Vers quatre heures les enfants reviennent prendre leur palme, et font le tour des maisons en chantant : « O Tabrough et Lalla, éloignez de nous tous les maux. » Ils sortent ensuite du ksar, jettent les palmes, et rentrent chez eux en courant [1].

---

(1) On peut se demander si cette coutume n'est pas un souvenir ancien de la fête chrétienne des Rameaux.

LA FAMILLE

Mariages. — Suivant l'usage des sociétés musulmanes les femmes sont mariées de très bonne heure, souvent même avant d'être nubiles. Celui qui veut épouser une jeune fille, envoie un de ses parents ou amis demander la main à la famille. Lorsqu'il y a entente, le futur désigne deux témoins, ceux-ci se présentent chez la fiancée et la prient de nommer son oukil (représentant) ; l'homme désigne aussi le sien. On se rend ensuite chez le taleb, qui écrit l'acte de mariage. Le mari donne des vêtements neufs et des bijoux à sa femme, et verse la dot usuelle entre les mains de la famille de celle-ci.

Le montant de la dot varie dans chaque district avec la situation sociale des individus. Elle est en général de 50 à 500 francs pour les blancs ; les noirs se contentent d'une somme de 5 à 15 francs en espèces ou en marchandises.

Après ces premières formalités on passe à la célébration du mariage ; les femmes viennent peigner l'épousée et la conduisent chez le mari ; on la monte sur un chameau, si la demeure est éloignée. Le cortège se met en marche précédé des amis de la famille, qui font parler la poudre, les femmes poussent des you-you stridents ; s'il s'agit de gens ayant une certaine situation, la nouba fait aussi sa partie dans ce concert. Les amis du marié se présentent alors aux côtés de celui-ci, tous sont en habits de fête, le bruit redouble d'intensité. Les assistants se décident enfin à laisser les époux, sur lesquels la porte se referme ; le silence se fait dans la maison close, le mariage est consommé. Si sa femme est vierge, le mari fait partir un coup de fusil ou dépose sur le seuil de sa demeure un os garni de sa moëlle. Dans le cas contraire, l'homme ne fait généralement pas part aux voisins de sa déconvenue, qui, étant donné les mœurs du pays, ne tire pas autrement à conséquence.

Naissances. — A la naissance des enfants, les gens viennent voir les parents et les complimentent (*mabrouk* — qu'il soit béni). Sept jours après ceux-ci donnent un repas, au cours duquel les hommes sages et sensés décident quel sera le nom du nouveau-né. Les enfants sont sevrés à deux ans environ, après quoi on les nourrit avec de la farine de dattes cuite dans du beurre, jusqu'au moment où ils seront en état de

supporter les mêmes aliments que les grandes personnes. Les garçons sont circoncis entre cinq et dix ans, l'opération est pratiquée par un mâallem à l'aide d'un couteau. La circoncision donne lieu à une fête, les invités s'assoient dans la maison en disant : « *mabrouka tahara* — que l'opération soit bénie. » Tous les sept jours on lave l'enfant et on le panse avec du verre pilé. Les riches offrent un repas et font faire de la musique.

Décès. — Dès qu'il se produit un décès dans une famille, le mort est enterré de suite, ou au plus tard au petit jour si le décès survient pendant la nuit. Le cadavre est lavé, puis cousu dans un linceul, et transporté au cimetière sur une civière (nâach), faite de planches de cœur de palmier assemblées avec des lanières en cuir. La civière est recouverte d'un haouli et portée lentement par des gens du ksar ; les voisins suivent le cortège en désordre en chantant des prières sur un ton plaintif. La civière est déposée devant le cimetière face à l'orient, chacun s'assied à terre en attendant l'arrivée des habitants des ksour environnants. Lorsque l'assistance est au complet, un taleb dirige la prière générale, c'est en principe celui qui remplit cet office à la mosquée.

La fosse a été creusée d'avance, elle est très étroite et profonde au plus d'une coudée ; on répand à l'intérieur une poignée de henné et on y place le mort. Les gens pêle-mêle entourent la tombe, et étendent un haouli au-dessus des parents et amis, qui arrangent le corps et dégagent le haouli apporté sur la civière. Aussitôt les dalles mises en travers de l'ouverture le haouli cachant les travailleurs est retiré, et on bouche les interstices des dalles avec de l'argile pétrie avec de l'eau. Les deux pierres-témoins sont ensuite dressées l'une à la tête et l'autre aux pieds, et la tombe est recouverte d'une mince couche de terre. L'inhumation terminée les assistants se retirent ; quelques tolba restent encore pour lire des versets du Coran, la famille du défunt leur envoie à domicile, dans le courant de la journée, du couscous et de la viande.

Les berbères déposent à côté du témoin de tête une cruche (boqboq) pour les hommes et une marmite (guedra) pour les femmes. Ils prétendent que les morts se servent de ces ustensiles de ménage, les premiers pour boire et les secondes pour préparer les aliments.

LA VIE DOMESTIQUE

Habillement. — Les habitants du Tidikelt s'habillent plutôt à la manière des Soudanais qu'à la mode arabe ; hommes et femmes portent des vêtements largement flottants ; le linge leur est inconnu.

Les malheureux n'ont souvent qu'un mauvais seroual (pantalon), une habaya en toile bleue, un chiffon crasseux autour de la tête, et pour chaussures des semelles en lif (bourre de palmier) ; c'est d'ailleurs la chaussure habituelle de tous les noirs. La habaya est une sorte de gandoura dont les côtés ne sont pas cousus, sauf dans le bas.

Les gens ayant du bien portent un seroual en coton bleu, des babouches et plusieurs habayas les unes par dessus les autres. La disposition suivante se rencontre souvent : une habaya en toile bleue sur la peau, puis une blanche, une bleue et enfin une habaya soudanaise bleu foncé avec des broderies de même ton ou de couleur. Par dessus le tout ils placent un haïk, puis un haouli, longue pièce de laine dans laquelle ils se drapent. On attache un des coins du haouli avec un mouchoir ou une courroie à boucle, que l'on fait passer par dessus l'épaule gauche, on s'enroule ensuite dans le haouli en le passant sous le bras droit puis sur la tête, et, si l'on ne veut pas en garder l'extrémité à la main, on l'attache à la boucle ou au mouchoir. La coiffure consiste en une bande de toile entourant la tête et venant passer sous le menton pour former voile. Les bandes de toile bleue (*haram*) viennent du Soudan, les blanches (*hamama*) sont simplement découpées dans une pièce de cotonnade. Quelques-uns se mettent au bras droit le bracelet de pierre des Touareg (*henina*), et même des bagues aux doigts. Dans les grandes circonstances le seroual ordinaire est remplacé par un pantalon soudanais de couleur bleue ; ce pantalon a une large bande de broderie blanche sur le côté, et tombe jusqu'à la cheville. Une habaya en drap rouge ou jaune peut également être mise à la place d'une des habayas de dessous. Les Arabes portent quelquefois le beurnous.

Le costume est complété par un certain nombre de bibelots

tels que : peigne en bois pour la barbe, pince à échardes (*mongach*), couteau, porte-monnaie et blague à tabac (*bit*), le tout suspendu au cou par un petit cordonnet.

Les hommes se rasent la tête et souvent la moustache, et taillent leur barbe en une sorte de collier prenant tout le menton. Il y en a qui conservent de longs cheveux sur le sommet du crâne et les laissent tomber par dessus le haram. Les cheveux coupés ne sont jamais abandonnés sur le sol ; on les ramasse soigneusement et on les enfonce dans les trous des murs ; les gens se conforment à cette coutume sans y attacher d'importance.

Les enfants n'ont qu'une petite gandoura et quelquefois un semblant de beurnous. Les enfants non nubiles sont le plus souvent nus ; ils ont la tête rasée sauf des mèches ou des raies disposées de différentes façons au gré du porteur ou pour conjurer le mauvais œil. La mèche au sommet du crâne est le *guetaïa*, sur les côtés elle prend le nom de *guern* (corne), l'*âarf* est la raie en forme de cimier. Dans l'ouest, les petits nègres ont pour tout vêtement un beurnous en peau nommé *feroua*.

Le vêtement des femmes consiste en un simple haouli ; elles font un léger repli sur un des bords, de manière à découvrir la gorge, et garnissent ce repli d'une bande de coton, ainsi que la partie qui porte derrière le cou. Elles se roulent dans le haouli et le retiennent sur les épaules avec des épingles à boucles (*khellala*), elles le passent ensuite sur la tête et le maintiennent en avant avec la main ; celles qui travaillent doivent achever de le rouler autour du corps et l'arrêter avec une ceinture. On voit aussi des femmes porter un deuxième haouli par dessus le premier ; celles qui ne vont pas pieds nus sont chaussées de babouches rouges, avec des broderies en laine de diverses couleurs.

La coiffure est assez compliquée, aussi n'est-elle refaite qu'une fois par semaine. Les cheveux des jeunes filles sont disposés en une quantité de petites tresses ramenées derrière les oreilles, en faisant trois macarons au-dessus de la tête. Les femmes arrangent les leurs en grosses nattes, une de chaque côté de la tête et une autre par derrière, elles les allongent avec de la laine et en fixent l'extrémité au moyen de bandelettes de cuir. (Pl. XXI, fig. 1). Les nattes supportent de nombreuses pendeloques : coquillages ronds (*amdjouna*),

verroteries spéciales, boucles en argent ou en cuivre. La chevelure est inondée de beurre, qui agglutine le sable sur la tête et exhale une odeur repoussante. Ce terrain est très propice à l'éclosion des parasites. Les femmes accroupies sur le seuil de leurs portes s'épouillent mutuellement sans fausse honte. Les cheveux sont recouverts d'une pièce d'étoffe noire simplement posée sur la tête de l'avant à l'arrière, elle se nomme *biata*, pl. *biaït*, et est quelquefois portée en fichu.

Les bijoux des femmes sont variés mais peu riches ; ceux de grand luxe sont en argent. On peut citer les bijoux suivants : boucles d'oreilles (*khous)*, boucle de poitrine (*khellala)*, colliers de verroterie (*mekhanga*), bracelets en argent (*debliza*, pl. *debalize*), bracelets en verroterie (*adjbeg*), larges bracelets en argent ouvragé (*guelb*), bagues (*khatem*, pl. *khouatem*), grands anneaux attachés au-dessus des oreilles, l'oreille incluse (*khousa*, pl. *khous*), bracelets de pied (*khelkhal*, pl. *khelakhel*).

Les petites filles sont vêtues d'une gandoura et portent peu de bijoux.

Les vêtements des femmes, de même que ceux des hommes, sont rarement nettoyés ; on leur fait subir de ci de là quelques lavages à l'argile blanche. (Pl. XXI, fig. 2). Tout ce monde n'a pas la moindre notion de ce que peuvent être les soins de propreté.

Les négresses se drapent dans une pièce de cotonnade indéfiniment rapiécée. Ce vêtement est appelé *denfasa*, pl. *denafis* ; on le répare en cousant chaque fois une pièce neuve à l'extérieur, l'étoffe souillée restant contre le corps. Les femmes noires n'ont guère que des bracelets et des colliers en verroterie ; elles affectionnent particulièrement les vieux boutons d'uniforme, les étuis de cartouches, qu'elles portent en guise de bijoux.

Alimentation. — Indépendamment des dattes et autres produits de leurs jardins et de quelques poules et pigeons élevés dans le pays, une partie des aliments consommés est tirée de l'extérieur. Du Nord, on importe : le poivre, le sucre, le café, le thé, les pois chiches, les amandes ; de Tombouctou, le riz ; les Touareg fournissent les marchés de viande de bœuf boucanée, de moutons, de chèvres, de fromage sec (tikkamarine), de beurre, de graisse et de chameaux de

boucherie. Les gens vivent plutôt misérablement ; les pauvres mangent surtout des dattes, et lorsqu'on tue un animal, pas un seul morceau n'en est perdu ; les affamés vont jusqu'à manger les vieilles peaux. Les boucheries sont installées en plein vent, la viande des bêtes abattues est étendue à terre et répartie en petits tas pour la vente. De temps en temps on débite de vieux chameaux engraissés par les Touareg ou bien des chameaux atteints de blessures incurables.

Les aliments sont préparés par les femmes ; elles transforment l'orge ou le blé en farine au moment de faire le pain à l'aide d'un moulin fait de deux pierres plates qu'elles font tourner l'une sur l'autre.

Les principaux plats qu'il est d'usage de confectionner avec les différentes denrées sont les suivants :

Avec le blé,

la kesra ou le khoubz, pain sans levain cuit sous la cendre ;

l'âaïch, couscous fin, auquel on ajoute de la viande et des légumes, quelquefois un peu de farine de tafsout ;

le merdoud, sorte de couscous à gros grains (*mehamsa*) cuit avec des légumes et une poule ou de la viande ;

le merdouf, espèce de gâteau cuit à la poêle avec, au milieu, de la graisse et du poivre.

Avec l'orge,

l'âasida, simple bouillie ;

l'aterza, genre de mehamsa ; on le fait cuire comme le couscous.

On fait aussi de l'âasida avec le tafsout et le bechna.

La viande fraîche est cuite soit sur la braise et sans beurre, soit à l'eau dans la marmite ; elle est plus rarement découpée en petits carrés et mise à frire dans une poêle ; on ne fait presque jamais de *mechouis* (rôtis d'animaux entiers). La viande boucanée est toujours cuite à l'eau avec des légumes, ainsi que les poules, les pigeons et les canards sauvages. Ces derniers sont rares ; ils ne sont mangés que par les pauvres, les gens sont peu amateurs de volatiles autres que la poule et le pigeon. Les enfants mangent les petits oiseaux ; ils les font cuire sous la cendre.

Les fruits sont consommés à l'état de nature et les dattes également ; parfois les femmes les pilent auparavant dans de

grands mortiers en bois ; les dattes ainsi écrasées prennent le nom de sfouf. Les gens d'In Salah mettent quelques dattes dans la viande ou dans les légumes pour sucrer.

L'eau est la boisson habituelle ; on boit aussi du lait cru ou aigre, un peu de thé ou de café, qui sont préparés comme chez tous les Arabes ; dans le café on ajoute du poivre.

Les pauvres font deux ou trois repas de dattes par jour : à neuf heures du matin, vers deux heures de l'après-midi ou au coucher du soleil et à neuf heures du soir (dîner). Quand ils peuvent se procurer de la farine, ils mangent l'*âaïch* au dîner. Les riches prennent le thé au lever du soleil, déjeunent à neuf heures d'un plat quelconque, vers deux heures du soir ils boivent de nouveau le thé, puis consomment quelques dattes ou du sfouf au coucher du soleil, et dînent enfin à neuf heures avec de l'âaïch.

Les chefs de famille mangent seuls ou avec leurs grands fils, les femmes, seules ou avec leurs grandes filles, les petits enfants sont nourris à part.

Tabac. — Le tabac consommé au Tidikelt vient en grande partie du Reggan (Touat) ; il est grossièrement haché. Les gens fument ce tabac dans une pipe (*sebsi*) à long tuyau et à fourneau minuscule, qu'ils allument avec un briquet et de la bourre de dhomrane employée comme amadou ; ils fument aussi quelquefois dans un os. Beaucoup d'individus prisent ; le tabac à priser est mélangé de natron. Les femmes elles-mêmes ne dédaignent pas le tabac et quelques-unes vont jusqu'à fumer la pipe.

Habitations. — Les maisons sont bâties avec de petites briques faites d'argile, de sable et séchées au soleil. Ces briques ont une section triangulaire et portent le nom de toub ; on construit avec des murs de $0^{m}40$ à $0^{m}60$ d'épaisseur. La terrasse est faite avec des poutrelles de palmier (*khechba*, pl. *khecheb*), par dessus lesquelles on met des branches de palmier et de la terre battue. Les maisons sont très basses, elles ont rarement plus de $2^{m}20$ sous le plafond.

Les fenêtres font totalement défaut et une seule porte donne accès à l'intérieur ; elle est close soit avec une claie en branches de palmier, soit avec une porte pleine en khecheb travaillés. Les portes pleines sont quelquefois agrémentées de dessins en fer blanc sur fond de drap rouge ; le principal

motif de ces dessins est la croix à quatre branches égales. Des verrous en bois (*taquallab*) ou des serrures également en bois (*afqueur*, pl. *ifqueraouane*) servent à fermer les portes. L'afqueur (fig. 4) est construit sur un principe assez curieux. Sous l'action de la pesanteur, de petites chevilles en bois tombent dans des trous pratiqués sur la face supérieure du pène, un évidement de ce dernier permet de soulever les chevilles avec les dents de la clef ; pour ouvrir, il suffit de tirer à soi le pène ainsi rendu libre. Les portes intérieures consistent en de simples ouvertures

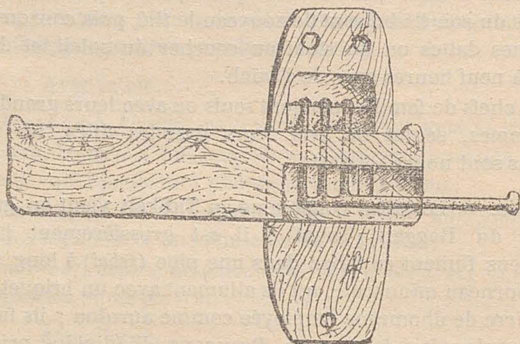


Fig. 4. — Afqueur

béantes, elles ont en moyenne 0 m 80 de largeur sur 1 m 50 de hauteur. Pour circuler dans les maisons indigènes il faut constamment se baisser, ce qui est une véritable obsession. Les portes des chambres à provisions sont encore plus basses, leur hauteur atteint rarement un mètre.

L'intérieur des maisons est divisé comme l'indiquent les croquis. (Fig. 5 et 6). Il y a toujours deux chambres (*sguifa*), une cour intérieure (*rahba*), un petit magasin à provisions (*makhzen*), et une petite cour pour les animaux (*taguemmi*). C'est dans la cour des animaux que l'on dépose le fumier et que se trouvent les latrines ; les femmes y font également la cuisine, les maisons n'ayant aucune cheminée.

Le sol des chambres est recouvert de sable ; les femmes changent ce sable, lorsque les animaux, qui utilisent le même

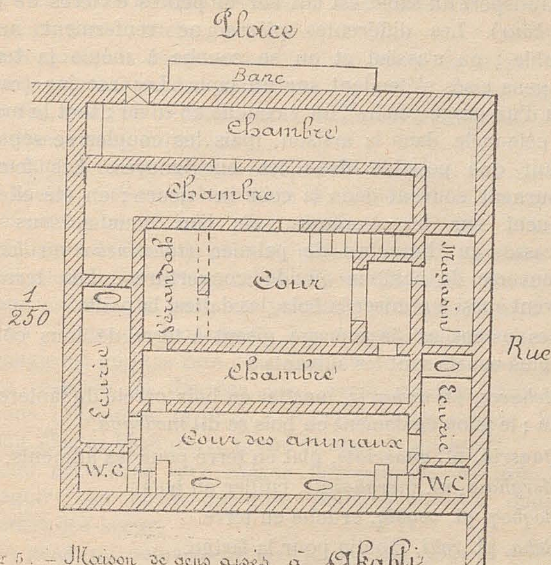


Fig 5. — Maison de gens aisés à Akabli

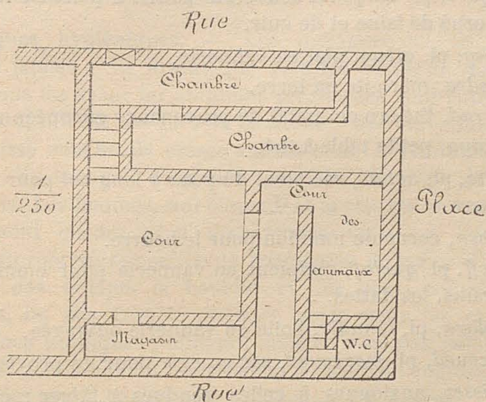


Fig. 6 — Maison d'Harratin à Akabli

chemin que les habitants, l'ont suffisamment souillé. Le transport du sable est fait sur de petites civières de peau (*karkour*). Les différentes pièces ne renferment aucun meuble ; on s'assied et on se couche à même la terre ; les gens aisés s'étendent sur un tapis. Les recoins (*rokna*) sont d'un usage général, on y couche en hiver ; tout le monde vit pêle-mêle dans la maison, mais les couples se séparent autant que possible dans les encoignures. Les femmes séjournent souvent dans la cour intérieure ; en été elles se tiennent sur les terrasses, où l'on couche sous une carcasse en branches de palmier (*tahenneka* ou *henka*) recouverte de chiffons ou de couvertures. Les terrasses servent aussi à remiser le bois, les dattes, la paille.

Les ustensiles de ménage gisent à terre de tous côtés ; les plus usuels sont les suivants :

Meharez, pl. *mehariz*, mortier en bois cerclé de lanières de peau ; le pilon également en bois se dit *medegga*.

Quasria, pl. *quasriate*, plat en terre pour les aliments.

Merghaïa, pl. *merghaïate*, cuiller en bois.

Boqboq, pl. *boqbiq*, cruche en terre.

Reha, pl. *rehi*, moulin pour la farine.

Guesâa, pl. *egsâa*, plat en bois.

Mequeb, pl. *amquab*, couvercle pour les plats en vannerie ; il est orné de laine et de cuir.

Tebeg, pl. *atbag*, plat en vannerie.

Guedra, marmite en terre.

Berrad, théière en métal de provenance européenne.

Saïnya, petite table à thé.

Botta, pl. *abtate*, récipient de peau à long col pour contenir le beurre.

Guern, corne de mouflon pour le beurre.

Quoff, pl. *quefaf*, récipient en vannerie pour emmagasiner les grains, les dattes.

Tadara, pl, *touadir*, boîte en vannerie ouvragée.

Mezoued, pl. *mezaoued*, sac en cuir pour les provisions.

Caisses, analogues à celles vendues à Alger ; elles sont importées de Tripoli.

Ouara, pl. *ouarate*, sorte de berceau en branchettes avec fond en cuir ; cet ustensile sert aux épousées pour le transport

de leurs effets chez le mari ; dans la suite on l'emploie à porter les vivres lorsque les invités sont nombreux.

Fas, pl. *fisane*, hache grossière.

Dans quelques maisons on voit une sorte de tronc évidé (*takhezana*) dans un des coins de la cour, on y jette les noyaux de dattes, que l'on recueille plus tard pour les écraser et les faire manger aux animaux.

Les ruelles des ksour sont étroites et tortueuses ; les maisons sont basses, beaucoup tombent en ruines et ne sont pas entretenues, on trouve plus simple de rebâtir ailleurs. Ces maisons en terre ne peuvent résister à une forte pluie, qui, quand elle tombe, est une calamité pour les agglomérations.

Pour circuler la nuit, les habitants s'éclairent avec des torches faites de l'extrémité d'une branche de palmier. La bougie est un luxe rare ; on dîne à la lueur du foyer.

Les réserves de denrées sont emmagasinées dans des maisons inhabitées, le plus souvent dans les kasbas ; toute maison affectée à cet usage prend le nom de *michar*.

L'eau nécessaire aux usages domestiques est tirée des feggaguir ; on laisse quelques puits débouchés dans la traversée des ksour.

Les gens qui nomadisent vivent, les uns sous la tente en peau des Touareg, les autres sous celle en tissu de laine et poil de chameau des Arabes du Nord.

Pratiques hygiéniques. — Les indigènes ne se lavent presque jamais ; ils disent que cela les rendrait malades. Même dans les ksour les ablutions coraniques sont faites avec du sable, et il n'est pas rare de rencontrer des individus ayant une épaisse couche de crasse sur les bras. A l'imitation des Touareg ils laissent déteindre sur eux l'indigo de leurs vêtements. Les femmes, qui s'inondent la chevelure de beurre rance, sont encore plus mal tenues que les hommes.

La malpropreté engendre de fréquentes maladies d'yeux ; on voit des enfants la bouche et les yeux couverts de mouches, ne pas faire le moindre geste pour les chasser. Les latrines publiques pullulent, mais ce n'est pas par raison d'hygiène ; elles servent uniquement à récolter l'engrais, dont on a le plus grand besoin pour l'entretien des jardins.

Les pratiques médicales se réduisent à l'usage de quelques simples, mélangés à beaucoup de beurre ou de graisse, ou bien encore à de la viande de chèvre.

On peut citer les traitements suivants : [1]

Purgatif. — Absorber des feuilles pilées et sèches d'*ageurgeur* (*Cassia tora*, séné) cuites dans du lait ou avec de la viande et du beurre.

Infusions rafraîchissantes. — Faire infuser dans l'eau de l'*asabaye* (sorte de genêt) écrasé, ou du *mokhinza* (*Cleome arabica*) desséché. La première infusion se fait à froid, la deuxième à chaud ; elles activent la sécrétion de l'urine.

Vomissements. — On les arrête avec un breuvage obtenu en faisant infuser des feuilles de l'arbre *iatil* dans de l'eau et en ajoutant de la graisse et de la viande.

Rhumatismes. — Faire cuire avec les aliments des feuilles sèches de *mokhinza*, ajouter du poivre, se couvrir de façon à transpirer et manger ensuite. Le *quabbar* (*Capparis spinosa*) donne le même résultat, mais est plus énergique. On peut encore employer un traitement local sur les parties malades, en appliquant des pointes de feu avec des tiges de defla (*Nerium oleander*) ou laurier-rose.

Fièvre et maladies de foie. — Ecraser du *had* vert (*Cornulaca monacantha*), le faire infuser dans l'eau et se donner du mouvement après avoir bu. Cette infusion fait vomir et aller à la selle.

Rhumes. — Faire bouillir dans du lait aigre avec du poivre des feuilles de l'arbuste *irak* (*Salvadora persica*), absorber ensuite.

Bronchites. — Conserver des racines vertes de *sollaha* à l'abri de l'air, les écraser et faire cuire avec de la viande de chèvre ; après absorption, se couvrir pour transpirer. On peut aussi piler de l'écorce de *tinchot* (*Balanites ægyptiaca*), la mélanger à du *menina* (graine d'une plante qui ne pousse pas dans le pays), du sorgho ou de l'orge, du poivre, des dattes, ajouter un peu d'eau pour faire une pâte du tout, puis en confectionner des boulettes, dont on prend une chaque matin.

Crachements de sang. — On les arrête avec la *sollaha* préparée comme ci-dessus, ou encore en faisant cuire des

(1) Plusieurs des plantes qui figurent dans cette liste, ne paraissent pas avoir encore été déterminées ; il ne nous est donc pas possible de les désigner autrement que par leur nom indigène.

feuilles sèches de *relachem* dans du lait ou toute autre nourriture, en ayant soin d'ajouter du poivre et de boire chaud.

Angine. — Employer l'écorce de *tinchot* comme il a été dit précédemment pour la bronchite.

Furoncles. — Appliquer un emplâtre fait avec du lait aigre ou de l'eau et des feuilles et gousses desséchées et pilées de *cedra* (*Zizyphus lotus*, jujubier).

Blessures. — Ecraser des tiges de vieux *merokba* (*Panicum turgidum*), tamiser et en saupoudrer les plaies.

Teigne. — Piler des feuilles sèches de *tahenna* et en faire un emplâtre avec de l'eau ou du lait aigre.

Piqûres de vipères et de scorpions. — Piler du *moulbin* vert (*Dæmia cordata*), et mettre en emplâtre après scarification.

Jaunisse. — On emploie la plante nommée *tliha*, qu'on fait dessécher et que l'on pile. Prendre à chaque repas un peu de cette poudre dans de l'eau.

Blennorrhagie. — Mélanger aux aliments de la poudre d'*aohît* desséché (nom berbère d'une variété de romarin).

La saignée est aussi employée quelquefois. Contre le mal de tête on se sert de l'bentit, dont le patient respire la fumée.

Pour engraisser, les femmes prennent de la *bettina* (*Hyoscyamus falezlez*) en petite quantité dans leurs aliments, car c'est un poison violent. Elles emploient encore dans le même but de la cendre de *defla* (laurier-rose) mélangée à des dattes pilées, le tout délayé dans de l'eau ou du lait aigre.

Soins aux animaux domestiques ; leur emploi. — Les plus fortunés possèdent seuls des chevaux, car l'entretien en est fort dispendieux. Les chevaux sont nourris avec du tafsout, de l'herbe, de la paille, des dattes, ils ne mangent que très peu d'orge.

Les gens du Tidikelt ont une singulière façon d'apprécier les chevaux. Lorsqu'un cheval a une touffe de poils hérissés sur chaque fesse (*douaber*), il est mauvais ; s'il a une touffe de chaque côté sur les flancs (*medjaounah*), il est bon pour la course et communique sa vigueur à son maître ; s'il a deux

touffes symétriques sous la selle (*sabeq*), il va très vite et a beaucoup de fond. Le cheval qui a une liste en tête et boit dans son blanc (*beïad el khouames*), est *mabrouk* (béni), et rend son propriétaire heureux. On en dit autant du chameau ayant une touffe de poils noirs sur l'épaule gauche.

Les ânes et les mulets sont employés à tous les travaux ; on les harnache avec un petit bât en lif. Ils sont très faciles à nourrir, on leur donne quelques dattes ; après la moisson ils broutent le chaume ; on les laisse fréquemment chercher leur nourriture dans les immondices.

Les chameaux font les caravanes ; ils travaillent rarement dans les jardins, si ce n'est au moment de la récolte des dattes. Quand on les garde dans les ksour, on leur apporte du *dhomrane* et du *drinn* de la raba, on y ajoute du *hara* récolté dans les jardins, de l'*âalef* (noyaux de dattes écrasés), de l'*hachef* (dattes n'ayant pas mûri).

Les ademen et les chèvres reçoivent une maigre pitance composé d'âalef, de hara, ou d'un peu d'herbe. Ces animaux sont couchés au soleil devant les habitations pendant des soirées entières ; ils fournissent un peu de lait, mais on les garde plutôt pour les abattre lors des grandes fêtes musulmanes.

Les poules et les pigeons vivent surtout de ce qu'ils peuvent ; les œufs des poules ne sont pas beaucoup plus gros que ceux des pigeons.

ARMEMENT

Ainsi qu'il a déjà été dit, la majeure partie de la population est très aveulie, surtout dans l'Ouest. Les nomades seuls ont conservé quelque vigueur ; ce sont les Oulad Zenane, Oulad Yahia, Oulad Bahammou, Oulad Mokhtar, Oulad Dahane et Zoua, qui ont contrebattu tous les rezzous, ou razzié leurs adversaires.

L'armement des gens du Tidikelt est sommaire : un mauvais fusil à pierre ou quelquefois un vieux fusil de chasse à deux coups, un pistolet archaïque et un sabre targui constituent la plupart du temps tout leur attirail guerrier. La lance en fer

des Touareg et la lance en bois étaient encore employées récemment ; depuis l'occupation française ces armes tendent à disparaître.

Les kasbas sont les principaux ouvrages de défense. C'est dans ces petits fortins bastionnés, dont les murs ont environ 5 mètres de hauteur, qu'en cas de danger les habitants se mettent en sûreté avec leurs biens. Certaines kasbas sont très fortes ; celles qui sont entourées d'un fossé ne peuvent être enlevées que difficilement avec les moyens indigènes. Les Beraber et Doui-Menia, auxquels il est arrivé de les attaquer à la mine, n'ont pas toujours pu s'en emparer.

JUSTICE

La justice est rendue par les djemâas, et il y a dans chaque agglomération autant de djemâas rendant la justice que de gens d'origine différente.

Crimes. — Les crimes de droit commun étaient autrefois punis de la bastonnade. Un individu poursuivi pour assassinat s'affranchissait de toute responsabilité en payant la *dia* (prix du sang) ; s'il n'était que soupçonné, cinquante hommes de sa tribu devaient jurer avec lui dans la mosquée de sa résidence. Même si la dia n'était pas payée, la famille de la victime ne mettait jamais à mort le meurtrier ; on se contentait de l'expulser de la tribu. Les assassinats ont toujours été extrêmement rares au Tidikelt.

Dans le cas de vol le coupable recevait un nombre de coups de bâton proportionné à l'importance du délit. Un voleur présumé avait et a encore la faculté de se disculper en jurant sur le Coran ou sur une koubba. A In Salah les serments de ce genre se font à la koubba des Sbaïn Salah. (Pl. XVI, fig. 2). L'accusé pose une main sur la koubba et répète à trois reprises différentes le serment suivant : « Si j'ai volé une seule fois dans ma vie, ces soixante-dix saints et leurs ancêtres, depuis Adam, prendront ma tête et tout mon corps ».

La croyance générale est qu'un individu coupable de faux serment est fatalement condamné à mort. La koubba des

Sbaïn Salah est l'objet d'une vénération toute spéciale et il serait dangereux de manquer de respect aux soixante-dix saints. Les vieillards rapportent qu'un jour un Arabe d'In Salah accusait un Hartani de l'avoir volé. Protestations du Hartani, offrant de jurer sur la koubba des Sbaïn Salah. L'Arabe refuse et veut qu'il jure sur la koubba de Sid el Hadj Belgacem. Ils se mettent en route pour la zaouïa, mais l'Arabe meurt avant d'y arriver.

Successions ; prêts ; divorces. — On juge d'après Sidi Khelil ; le plus souvent les parties se présentent devant Si Hamza, qui s'intitule le cadi du Tidikelt.

Les prêts sont la plupart du temps consentis en marchandises et non en argent. Lorsqu'on prête de l'argent, c'est pour commercer ; dans ce cas les bénéfices sont partagés. Tel est le principe. Il n'en est pas moins vrai, que les gens auxquels le permet leur situation de fortune, pratiquent l'usure, mais ils ont soin de déguiser leurs opérations sous l'étiquette du marché à terme. Or le marché à terme, tel qu'il est en usage au Tidikelt, ressemble d'assez loin à celui défini sous ce nom par Sidi Khelil. En fin de compte, on s'arrange pour que l'opération rapporte de 35 à 50 °/₀, quand ce n'est pas plus.

Le divorce est prononcé en présence de deux témoins ; il n'est pas établi d'acte. D'une façon générale c'est l'homme qui répudie la femme, l'inverse est moins fréquent ; pourtant une femme frappée par son mari peut le quitter sans autre forme de procès. La femme répudiée garde ce que l'homme lui a donné, à moins de stipulations contraires lors du mariage.

INSTRUCTION

Écoles et tolba. — Les écoles sont assez nombreuses, elles sont dirigées par des tolba, [1] qui presque toujours enseignent en plein vent. (Pl. XXII, fig. 1). Dans chaque école le taleb est assisté d'un ou deux moniteurs pour l'aider dans sa tâche. Les élèves possèdent de petites planchettes (*louh*), sur

(1) *Taleb*, pl. *tolba*, maître d'école.

lesquelles ils écrivent ; l'encre est effacée au moyen d'un lavage à l'argile blanche.

La classe a lieu le matin et le soir ; il y a congé le mercredi soir, le jeudi et le vendredi matin. Professeur et élèves sont accroupis sur le sol ; le maître commence la classe en traçant des versets du Coran sur les planchettes des enfants ; les élèves répètent sans savoir lire la phrase qui leur a été dictée par le taleb ; ils crient tous dans le haut de la voix et sur des tons différents, il en résulte une épouvantable cacophonie. Aussitôt que les élèves connaissent de mémoire un nombre suffisant de phrases, on leur apprend à tracer les caractères et à écrire eux-mêmes.

Les parents qui le veulent envoient leurs enfants à l'école ; on y envoie aussi des jeunes filles ; il n'existe pas d'écoles spéciales pour ces dernières, elles suivent les mêmes cours que les garçons. Les Arabes retirent leurs enfants de l'école d'assez bonne heure ; les Merabtin, qui se piquent d'être lettrés, ne manquent généralement pas d'y envoyer les leurs et les y laissent assez tard.

La vie matérielle des tolba est assurée par de petits dons en argent, que leur font les élèves environ deux fois l'an : le cinquième jour du mois el Hadj et à l'âarfate, qui est la fête scolaire du jour de la fedila, le vingt-cinquième jour du ramadan, les enfants revêtent leurs plus beaux habits et ont un congé de sept jours. Les élèves font en outre des présents en nature à leurs professeurs, particulièrement au moment des récoltes ; ils leur apportent leur bois et leur eau, tout comme dans nos anciennes écoles de campagne. Les tolba ont encore comme ressources la confection des amulettes, les exorcismes, les enterrements, etc., etc. Dans quelques centres, la djemâa donne au taleb la jouissance d'un bout de jardin avec sa part d'eau.

En mai 1902, il y avait au Tidikelt 43 écoles, dont 14 mixtes, fréquentées par 661 garçons et 83 filles.

Calcul. — Les gens du pays ne savent pas compter autrement que sur le sable. Pour cela ils tracent des signes jusqu'à ce qu'ils arrivent à un résultat et effacent successivement les opérations intermédiaires :

Les signes adoptés sont les suivants :

+ mille, O centaines, | dizaines, • unités.

Pour faire une addition on écrit les unités de chaque ordre par lignes de trois ; lorsque les unités d'un certain ordre arrivent à 10, on efface pour écrire une unité à l'ordre immédiatement supérieur.

Exemple d'addition : $83 + 35 = 118$.

On écrit 83		I I I	. . .
soit 8 dizaines et 3 unités		I I I	
		I I	
On y ajoute 35		I I I	. . .
soit 3 dizaines et 5 unités		I I I	. . .
		I I I	. .
		I I	
Et on obtient 118 comme résultat	0	I	. . .
			. . .
			. .

On arrive par ce procédé à effectuer les quatre opérations fondamentales, mais cette façon de calculer est fort longue, et les erreurs sont fréquentes dès que les nombres deviennent un peu forts.

DIVERTISSEMENTS

Musique, danses et chants. — Dans les réjouissances publiques, les blancs revêtent des habits aux couleurs éclatantes et paradent en faisant la fantasia ainsi que les Arabes du Tell. Les noirs sont autrement curieux à observer ; plus bruyants et d'une gaieté plus communicative que les précédents, ils s'amusent comme de grands enfants. Leur principal divertissement consiste dans l'exécution de danses rythmées par la nouba.

Dans toute nouba on trouve des joueurs de *raïta* (espèce de hautbois) ou de *quosba* (flûte en roseau) accompagnés à contretemps par d'autres individus, qui frappent avec la main et un bâtonnet recourbé (*taguengant*) sur de petits tambours (*dendoun* pl. *denadine*), ou encore avec les mains seulement

sur des tambourins analogues à la *derbouka* du Nord, et que l'on nomme *tabequal* ou *quelal*. Le répertoire de ces noubas n'est pas varié ; la raïta émet des sons aigus et criards, et pour l'instrumentiste le comble de l'art est de s'enfler démesurément les joues, et de souffler le plus longtemps possible sans reprendre haleine. Le rythme est sauvage et donne l'impression d'une foule en délire, hurlant sa joie à tous les échos.

Les Harratin exécutent aux sons de la *nouba* des sortes de danses de caractère. Pour la danse des bâtons, ils forment un grand cercle, qui tourne lentement. Chaque danseur est porteur d'un bâton, il le frappe contre celui de son voisin en chantant : « *Houa el âaziz Allaho* — Dieu est le très cher ». Cela donne lieu à de brusques voltes-face, après lesquelles ils repartent en cadence en faisant quelques pas sur les pointes. D'autres fois ils dansent sur place avec de grands mouvements de hanches, auquel cas les femmes se joignent à eux, mais sans former de couples. Quant à la fantasia des Harratin c'est plutôt une danse des fusils. (Pl. XXIII, fig. 1, 2, 3, 4). Un barde se place au centre du cercle et entonne une longue mélopée en brandissant son arme. Les danseurs suivent le rythme du chant et, le fusil en travers de la tête ou tenu à bout de bras, avancent lentement en se balançant sur les hanches. Le cercle entier ondule, puis la cadence se précipite, l'exaltation des danseurs arrive à son comble ; ils sautent sur place en lançant en l'air leurs fusils, qu'ils rattrapent au vol avec force contorsions. Enfin, à un signal du chanteur on décharge les armes vers le centre, et la figure se termine au milieu du bruit de la poudre et des clameurs de ces forcenés.

Dans quelques agglomérations les femmes dansent à part aux jours de fête ; l'une d'elles évolue lentement au milieu de ses compagnes, qui l'entourent. Ces dernières tiennent les bras élevés, et agitent légèrement les mains tout en accompagnant la danseuse de leurs chants. (Pl. XXIII, fig. 1). On voit au Tidikelt des femmes d'origine touareg jouant de l'*amzad*, mais ce violon monocorde n'est pas un instrument du pays. (Pl. XXII, fig. 2).

Les nègres venus récemment du Soudan ont des noubas spéciales, dont les seuls instruments sont le *dendoun*, et de grandes castagnettes en fer appelées *quarquabou*. La nouba se forme en cercle, les joueurs de quarquabou viennent danser

successivement au milieu, en se ramassant sur les jarrets pour bondir sur certaines mesures. Le tout est accompagné de chants sauvages où reviennent toujours les mêmes notes. A Akabli les nègres ont l'habitude de donner des aubades aux personnages de passage. L'argent, qu'ils recueillent ainsi, est mis de côté, et lorsqu'ils en ont suffisamment, ils se réunissent pour faire un repas hors du ksar.

Il y a encore une sorte de danse mi-religieuse désignée sous le nom de *djelala*. La djelala est une réunion de gens, qui s'assemblent après le dîner pour chanter en dansant les louanges de Dieu ou du prophète. Les chanteurs se forment sur deux rangs se faisant face, la nouba scande leur marche. Les deux rangs s'avancent l'un vers l'autre, s'inclinent, puis rejettent brusquement les torses en arrière, et martèlent le chant en frappant le sol du pied. Les louanges du prophète se déroulent en une longue litanie : « *Es salamou âala ennebia ia hadra ma irda illa bi ashabou* — Salut sur le prophète, ô gens présents, il n'aime que ses compagnons ». Vers la fin du chant le mouvement s'accélère, et les danseurs éclairés par la lumière d'un brasier ou celle de la lune semblent de véritables démons.

Les chansons profanes sont également très prisées. Ce sont de naïves mélopées fredonnées sur un ton traînant en laissant tomber la voix sur les finales, que les auditeurs reprennent en chœur. Les deux chansons ci-après donnent une idée de ce qu'est en général ce genre de poésie[1].

Rêverie sur les chameaux

(CHANSON ARABE)

— O toi qui suis les chameaux, Melhoulaïa te fait courir. Conduis ce chameau lentement, tout le monde te voit mais te laisse en paix, et Melhoulaïa est loin de tes yeux.

— Je pense que ce chameau a des balzanes, il s'est d'abord mis à trotter, et a ensuite ralenti l'allure ; il est beau et de race, il n'a jamais porté de gros fardeaux et ne connaît pas encore le bât. Pendant le jour il ne mange pas, il est entravé, et les chamelles en rut passent à côté de lui sans le frôler.

(1) Traduction de M. l'officier interprète Durand.

— Je pense qu'il est gris comme la pierre à aiguiser, il a le poil aussi brillant que l'éclair, et il se promène orgueilleusement autour des tentes.

— Il ressemble à l'autruche mâle, qui poursuit sa femelle, et je pense qu'il est d'un beau noir, et qu'il n'a jamais été chargé. Ses larmes en tombant sont autant de miroirs, et si on lui fait porter un fardeau, il ne fait pas la moindre difficulté.

— Il est couleur de lièvre et a des raies noires, il n'a jamais porté de tapis ni d'autre chargement analogue. Ses couleurs sont foncées et d'une teinte qui réjouit l'œil, on dirait du drap ou de la soie.

— Je pense qu'il est blanc et bon à monter, et que son dos n'a pas été blessé par le *keteb* (carcasse en bois du bât). Il est très amoureux, et c'est pour cela qu'il ne mange ni ne boit.

— Je pense qu'il a le poil rugueux et frisé, il n'a jamais soif et n'est jamais fatigué ; il n'a pas encore été en caravane.

— Je pense qu'il est de couleur fauve, beau et haut sur pattes. Il n'a jamais porté de grain et ne sent pas la fatigue. Ecoutez ce que je viens de dire, c'est Melhoulaïa qui me l'a inspiré, et sur ce chameau elle a placé une charge.

— Je pense qu'il est gris couleur de ciel, que son poil brille ainsi que du vernis, et comme le méhari de Allali il est castré. Il marche l'amble de même qu'un cheval infatigable, et, quand on arrive à l'étape, il voudrait encore aller plus loin.

— Je pense qu'il est d'un beau rouge, qu'il suit les jeunes chamelles et les lutine. Le cachet imprimé sur ses épaules est visible de très loin, comme le sang du mouton égorgé le jour de la fête, ou comme la rose et la teinture rouge.

— Je pense qu'il est de couleur mélangée, qu'il marche doucement derrière les jeunes chamelles pendant toute la nuit. Dans son pâturage habituel il est semblable à l'autruche femelle enfermée dans un parc après une chasse mouvementée.

— Je pense qu'il est jaune foncé, regardez-le, ses dents commencent à sortir, il n'a encore rien porté, et recherche la compagnie des chamelles par désir de paternité.

— Tous ces signalements sont rares.

— Je pense qu'il est blanc, et que la blessure du keteb commence à le faire boiter ; il accompagne les chamelles suitées et cela le rend fier ; on l'entrave par les membres de devant.

— Je pense qu'il est de couleur vert-de-gris, comme les algues de la mer. Au printemps il attend que les fleurs s'épanouissent, pendant qu'*el Hachefa* (femme) le conduit. C'est comme cela que je dépeins les chameaux, dont la marche réjouit l'œil lors des changements de camp.

— Que de chameaux ont des taches blanches et noires. Aussi je rends grâce au caïd de la victoire (surnom donné à une femme), qui passe à côté de moi en laissant traîner sa robe. Combien je suis malheureux, son amour et le mien ne font qu'un, ses longs cheveux enduits de musc et d'essence de rose tombent sur son épaule gauche, ses sourcils sont également disposés sur son front, et ses yeux brillent comme des miroirs.

Le mariage

(CHANSON BERBÈRE)

— Mon Dieu vous préparez le bonheur de l'époux ! Dieu est au ciel et sur la terre, c'est lui qui a créé Lalla.

— La pudeur et la timidité entre gens de la même famille sont une excellente chose, quiconque les observe est meilleur. De même que je mange et que j'assouvis ma faim, Dieu me pourvoiera de filles bien élevées, bonnes et craignant la honte.

— Tu es venue à moi, ô maîtresse des clefs au joli visage, ton nom est Lalla et *el âalia* (la haute).

— Celui qui court a beau allonger le pas, il est toujours devancé par le nom de Dieu et celui du prophète. Ma fille ne pleure pas, nous voulons ce qu'a voulu notre maître. (Dieu).

— Le mauvais homme est dur avec la mariée. Celui qui conduit Lalla ne doit la traiter que doucement.

— Le prophète est l'imam des premiers et l'imam des derniers, il sera notre intercesseur au jour de la résurrection.

— Celui qui conduit Lalla ne doit pas la heurter, avec elle il doit marcher doucement.

Jeux. — Les jeux pratiqués au Tidikelt ne sont pas très variés, la *quora* est celui qu'on joue le plus souvent ; c'est une sorte de polo à pied. Les joueurs poussent une balle en chiffons avec des bâtons recourbés d'environ un mètre de long, faits avec la partie inférieure de branches de palmier.

Ils se répartissent en deux camps et placent la balle au milieu de la lice ; chacun s'efforce de la chasser dans le camp voisin. Ce jeu exige un assez gros déploiement de forces, car il faut beaucoup courir, aussi les enfants se débarrassent-ils généralement de tous leurs vêtements, pour être plus libres de leurs mouvements. Les adultes ne dédaignent pas de faire une partie de quora, il y a même des tournois entre gens mariés et célibataires, cherchant à se démontrer réciproquement qu'ils sont les plus vigoureux.

L'akrate est une espèce de jeu de dames ; on représente le damier par des points sur le sable, et l'on se sert de pierres ou de tessons de cruches en guise de pions.

Pour jouer le *boukerourou* on creuse dans le sable huit trous (quatre par joueur) disposés sur deux rangs, dans chaque trou on dépose six petites pierres. Les partenaires vont en sens inverse, ils partent d'une case quelconque, dont ils enlèvent tous les jetons, et en déposent un dans chacune des cases suivantes. Chaque fois qu'on rencontre un jeton isolé on l'enlève, et on bouche une case de son adversaire dès qu'on lui en a pris six. Le perdant est celui qui se fait boucher le premier ses quatre cases.

O O O O

O O O O

Les enfants et les femmes jouent un jeu ayant beaucoup d'analogie avec notre jeu de l'oie, c'est le *sik.* (Fig. 7). On fait sur le sol un petit monticule de sable surmonté d'une brindille de bois nommée *bankor*, puis des trous à volonté en colimaçon ; au centre se trouvent le jardin et le feu, ce dernier est représenté par un crottin de mouton. On appelle sik les quatre petites baguettes en branche de palmier, qui servent à jouer. Un des côtés a gardé son écorce, l'autre a été blanchi au couteau. Les baguettes jetées à terre peuvent occuper les positions suivantes :

I I 0 0	valeur 0 (*hasane*)
I I I 0	— 1
I 0 0 0	— 3
0 0 0 0	— 4
I I I I	— 6

Au commencement de la partie chaque joueur dépose un jeton au bankor ; pour en sortir il faut faire 1 exactement,

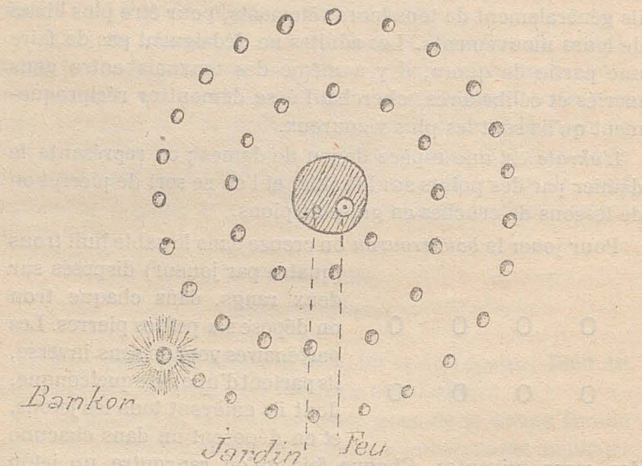


Fig. 7. — Jeu du sik

ensuite on s'avance sans règle d'arrêt jusqu'au jardin. Le premier arrivé laisse les autres jouer trois coups, et au quatrième il joue tout seul en prenant le bankor comme jeton. A partir de ce moment s'il amène 0 (hasane), il prononce les paroles : « *hasanou, ben dranou, âacha âaoudanou, ou eddar elli ibat fiha* — son cheval, son fils, le dîner de sa jument et la maison où il couche », en sautant deux cases à chaque membre de phrase. Au fur et à mesure qu'il rencontre ceux restés en route, il emmène leurs jetons avec lui et les met dans le feu.

TRAVAUX

Les oasis. — Les oasis sont toujours situées dans des bas-fonds, et les ksour sont en général répartis le long de la lisière ; il y a seulement quelques exceptions. On irrigue les

oasis avec de l'eau courante amenée par les feggaguir ; en été il y a insuffisance d'eau, tandis qu'en hiver il y a excès. Cet excès d'eau provoque la formation de marécages (*sebkha*) très nuisibles. Le sel en dissolution dans l'eau des feggaguir se dépose à la surface de la sebkha, et lui donne l'aspect d'un grand champ de neige.

A la lisière de toutes les oasis et du côté des vents régnants, il se forme d'immenses dunes qui, petit à petit, engloutissent les cultures. On lutte contre l'envahissement des dunes en les couronnant avec des palissades en branches de palmier. Ces palissades fixent les crêtes, le sable soulevé par le vent s'accumule à leur pied, et quand elles sont submergées, on en construit d'autres au-dessus. De cette façon, les dunes s'élèvent sans se déplacer, la base augmente bien entendu, mais néanmoins l'envahissement des cultures est beaucoup plus lent.

La principale culture des oasis est le palmier. Les arbres sont quelquefois disposés en allées régulières. (Pl. XVIII, fig. 5), mais le plus souvent on les plante sans ordre. La fécondation des palmiers se fait en mars et avril, les ouvriers grimpent au sommet des arbres et introduisent dans chaque régime quelques fleurs mâles, ce faisant ils psalmodient une invocation religieuse pour attirer la bénédiction de Dieu sur la récolte.

Les dattes commencent à mûrir en juillet, mais on ne ramasse à cette époque que celles que l'on mange de suite. On laisse sécher les autres dattes sur l'arbre, et on coupe les régimes en octobre pour les rentrer. A ce moment, c'est dans l'oasis une rumeur continuelle de cris et de chants. On rencontre à chaque instant des théories de femmes, transportant les dattes dans des paniers juchés sur leurs têtes ; le propriétaire les suit pas à pas, surveillant son bien d'un œil jaloux et prêt à s'opposer au moindre larcin.

Les autres cultures sont faites sous les palmiers, dans des carrés entourés de petites levées de terre, car on arrose par immersion. Les terres sont travaillées peu profondément avec une pioche (*fahla*), dont le fer affecte la forme d'un losange. On amende le sol avec du sable et un peu d'argile, et on porte dans les jardins tout le fumier des maisons. Ce transport est dévolu aux enfants, qui le font avec des ânes. Le blé vient bien, il faut dire qu'on le soigne spécialement ; comme on n'a jamais assez de fumier, on néglige l'orge et on la sème dans les terrains

fumés l'année précédente. A l'époque de la maturité, on place des épouvantails dans les jardins pour éloigner les oiseaux. Les femmes tirent des céréales tout ce qu'il est possible d'en tirer avant de les couper, elles effeuillent presque complètement le blé et l'orge afin de nourrir les animaux. On moissonne en coupant les épis avec une faucille ; après la moisson, qui a lieu en mars et avril, on met les ânes au pâturage dans le chaume.

En outre des produits alimentaires, l'indigène retire du palmier des poutrelles, des branches et du lif. Les branches de palmier sont employées à la confection des palissades et à la construction des habitations. Le lif sert à faire des cordes, des sacs et des bâts pour les ânes et les chameaux.

Les jardins sont la plupart du temps délimités par des palissades, plus rarement par de petits murs. Les allées sont presque toutes dans l'axe des jardins, qui forment de longues bandes allant de la dune à la sebkha. Il y a peu d'allées transversales, et elles sont coupées par les canaux d'irrigation. Chaque propriétaire n'est limité que sur les côtés, il s'avance droit devant lui et gagne ce qu'il peut sur la sebkha en faisant des apports de sable.

Les feggaguir. — La position de l'oasis dans un bas-fond donne la possibilité d'y amener avec un écoulement continu les eaux recueillies dans les berges ; on emploie pour cela le procédé des puits à galerie ; l'ensemble des puits réunis par une même galerie porte le nom de *foggara*. Les gens du Tidikelt ont simplement copié les travaux analogues exécutés au Gourara et au Touat bien longtemps avant la création du Tidikelt.

Pour établir une foggara on commence par creuser les puits les plus rapprochés des jardins. Les puits sont d'abord distants de 10 à 20 mètres, puis on les espace de moins en moins en approchant de la tête. Dès qu'on arrive à l'eau, on réunit les puits par une galerie et on en règle la pente, de manière à évacuer l'eau sur les jardins. On avance ensuite dans la nappe, en forant chaque tronçon de galerie aussitôt qu'on a creusé un puits. La galerie est entaillée jusqu'à hauteur d'homme et le travail est fait avec des engins primitifs. Les feggaguir sont creusées dans des terrains

argileux ; on attaque l'argile à la fahla et on évacue les déblais avec de petits paniers (couffins). Avec de pareils moyens la construction des feggaguir représente un travail énorme et il est regrettable qu'elles ne soient pas mieux entretenues ; on en a encore creusé à une époque récente.

Mesure et répartition de l'eau. — Avant d'être distribuée dans les jardins, l'eau est mesurée par le *kiial el mâ* (mesureur de l'eau) : la profession n'est pas héréditaire. Le débit de la foggara est estimé avec une *chegfa*. (Fig. 8).

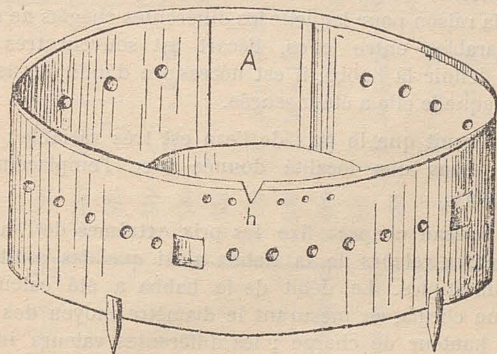


Fig. 8. — **Chegfa d'Akabli**

Les chegfas sont en cuivre ; elles forment habituellement un anneau complet ; en A on a aménagé un trou d'amenée pour l'eau, et, sur tout le pourtour, des trous plus petits par où on la laisse s'écouler. Le principe de ces instruments consiste dans la mesure du débit d'un orifice d'écoulement connu pour une hauteur de charge constante. Le kiial el mâ fait une aire plane en argile au débouché de la foggara, il y place la chegfa et lute soigneusement les joints, afin que l'eau ne puisse pas s'échapper par le bas. Ceci fait, il établit un petit canal pour faire passer l'eau dans la chegfa, sur laquelle il bouche le nombre de trous nécessaires, jusqu'à ce que le niveau de l'eau se maintienne constamment à la hauteur du bas de l'échancrure *h*. A ce moment, il n'a plus qu'à faire la somme

des orifices par où s'écoule l'eau pour connaître le débit de la foggara.

L'unité de mesure est la *habba* ; on appelle habba la quantité d'eau qui s'écoule par l'un des orifices circulaires du milieu de la chegfa ; les orifices carrés portent le nom d'*enfif* ; ce sont des multiples de la habba, laquelle a aussi des sous-multiples. Il est évident que les rapports admis par les gens du pays entre la habba et ses multiples et sous-multiples ne sont qu'approximatifs ; les ouvriers n'ont ni les outils, ni les les connaissances nécessaires leur permettant de construire des chegfas précises. Elles ont été établies à l'estime, et se transmettent soigneusement de génération en génération ; c'est la raison pour laquelle les différentes chegfas ne sont pas comparables entre elles, l'écart est souvent très grand. Pour définir la habba, il est nécessaire d'indiquer la chegfa avec laquelle elle a été mesurée.

Il s'ensuit que le prix de l'eau est très variable ; il varie même dans une localité donnée avec l'emplacement de la foggara.

Le tableau ci-après fixe les prix extrêmes de l'eau et les différentes valeurs de la habba ainsi que des multiples et sous-multiples. Le débit de la habba a été calculé pour chaque chegfa, en mesurant le diamètre moyen des orifices et la hauteur de charge ; les différentes valeurs indiquées pour ses multiples et sous-multiples sont celles admises par les indigènes, ces valeurs sont donc loin d'avoir la même exactitude que celles de la habba, qui ont été obtenues par le calcul.

LOCALITÉS	CORRESPONDANCES ADMISES PAR LES INDIGÈNES		DÉBIT de la habba à la minute	PRIX DE VENTE DE LA HABBA	OBSERVATIONS
	Multiples de la habba	Sous-multiples de la habba			
Akabli	enfif de 13^h $\frac{1}{3}$	$\frac{1}{2}$ $\frac{1}{3}$ $\frac{1}{6}$ $\frac{1}{12}$ $\frac{1}{24}$	3^l 742	12^f50 à 125^f »	
Timokten	enfif de 14 h.		2 355	120 »	
Aoulef Cheurfa	enfifs de 26 et 24 h.		0 575	30 » à 45 »	1re chegfa.
	enfifs de 29 et 28 h.		0 310 0 344		Cette 2me chegfa a deux rangées de habbas pour un même repère de hauteur de charge.
	enfifs de 20 et 20^h $\frac{1}{2}$		0 551		Chegfa de Kasbet Djenna.
Aoulef Arab	enfif de 26 h.	$\frac{1}{2}$	3 100	12,50 à 62 50	En mauvais état.
Tit	pas d'enfif		2 040	12,50 à 125 »	En très mauvais état.
In Ghar	enfif de 6 h.	24 quirate à la habba	6 480	30 » à 180 »	Depuis 1902 on emploie aussi la chegfa d'In Salah.
In Salah	enfif de 6 h.	24 quirate à la habba	3 241 2 288	17,50 à 250 »	Valeur expérimentale de la habba : 3^l225. Cette chegfa a 2 repères ; l'inférieur est employé pour la mesure des feggaguir à faible débit.
Sahela	pas d'enfif	$\frac{2}{3}$ $\frac{1}{3}$	1 192	15 » à 75 »	Chegfa en dépôt à Sahela, en mauvais état.
Miliana				10 » à 50 »	
Igosten	pas d'enfif	$\frac{1}{2}$ $\frac{1}{3}$ $\frac{1}{4}$	2 120	15 » à 30 »	Chegfa en dépôt à Igosten, en mauvais état.
Hassi el Hadjar				27,50 à 150 »	
Foggaret el Arab				15 » à 30 »	
Foggaret ez Zoua	pas d'enfif	$\frac{2}{3}$ $\frac{1}{3}$	3 114	80 »	En mauvais état.

L'eau ainsi mesurée est répartie dans les *seguias* (canaux) des différents propriétaires au moyen de la *quesria*, qui est un peigne répartiteur en pierre ; les trous ou encoches sont percés expérimentalement, on vérifie avec la chegfa s'ils correspondent bien au droit des usagers. Les propriétaires de l'eau la recueillent dans les *majens* (bassins) de leurs jardins ; il suffit alors d'ouvrir les vannes des majens pour la répandre dans les cultures.

Les mâallems. — On désigne sous le nom de *mâallem* (pl. *mâallemin*), tout ouvrier spécialisé dans une profession autre que celle de cultivateur. Les instruments des mâallems sont aussi sommaires que leurs procédés de travail et leurs ouvrages se résument dans quelques types invariables qu'un long usage a consacrés. Les mâallems travaillent accroupis et ne sont pas capables d'exécuter autre chose que de petits bibelots.

Mâallems des métaux. — Ils s'occupent surtout des réparations aux armes ; certains d'entre eux font des fusils complets avec de vieilles pièces. Ils font aussi des marteaux et d'autres objets en cuivre, des boîtes recouvertes de plaquettes du même métal, de cuir et de drap de couleur. Les mâallems fondent dans de mauvais creusets d'argile le cuivre qu'ils emploient dans leurs travaux. Le brasier est alimenté avec du charbon de bois et la soufflerie comprend deux petits soufflets jumelés, qu'un aide, généralement un enfant, manœuvre alternativement pour avoir un jet d'air continu.

Teinture des cuirs. — Les cuirs sont teints en noir avec la *thomela*. L'ouvrier trempe la thomela dans l'eau et frotte le cuir du côté fleur, puis les parties enduites l'une contre l'autre ; au bout d'une heure le cuir est complètement noir ; cette opération terminée on le passe au polissoir, qui achève de lui donner une belle teinte mate.

On teint en jaune avec de l'écorce de grenade pilée et mélangée à un peu d'alun.

Le cuir blanc est préparé avec des peaux non tannées, on les fait tremper dans l'eau, puis on les plonge pendant deux jours dans un bain de lait et d'alun.

La teinture verte est tirée du Nord ; c'est une poudre appelée *djendjer*, que l'on emploie telle quelle avec de l'eau.

Il en est de même de la teinture rouge (*homiri*). On peut encore faire de la teinture rouge en mettant de l'écorce de millet rouge à macérer dans une dissolution de natron. Le rouge ainsi obtenu est terne ; les gens lui préfèrent de beaucoup celui de l'homiri.

Travail du cuir. — Le mâallem du cuir confectionne tous les objets, tels que : amulettes, fourreaux de sabres et de poignards, blagues à tabac (*bit*), etc., ainsi que les chaussures. Son outillage comprend des formes grossières (*galeb*) pour les souliers, un petit pilon en bois (*materqua*) pour battre le cuir, des polissoirs en bois dur ou en fer (*merchem*), des ciseaux, des alènes (*ichefa*), des poinçons en bois dur (*taba*) portant des dessins, que l'on imprime sur le cuir. Les coutures se font avec des filaments de tendons d'animaux (*açob*), ou du cuir blanc (*tadicha*) importé de l'Adrar ; on emploie ce dernier dans les ouvrages fins. Le mâallem utilise des cuirs jaunes et rouges pour la fabrication des souliers et des cuirs multicolores pour celle des autres bibelots, sur lesquels il fait souvent des broderies de laine.

Maçons. — Les maçons n'ont pas la moindre notion de la ligne droite, pas plus que de la verticale d'ailleurs. Ils s'accroupissent sur le sommet des murs à construire et placent les *toub* comme l'indique la figure 9, en les liant avec du mortier.

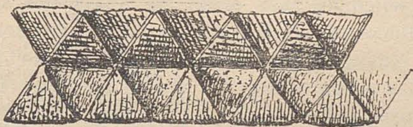


Fig. 9. — Assemblage des toub

Le mortier (mélange d'argile et de sable) est préparé par les manœuvres, qui le malaxent avec les pieds. Chaque mâallem a plusieurs manœuvres à sa disposition qui préparent les boulettes de mortier et les lui passent en les jetant de main en main. Le crépissage se fait aussi avec les doigts à mesure qu'on monte le mur ; dans les maisons soignées la maçonnerie est recouverte, après coup, d'un enduit passé à la taloche, dans lequel le sable domine (*meles*). Les mâallems savent préparer le plâtre (*timchen*), que l'on trouve à la surface du sol.

Le timchen est du sulfate de chaux en partie déshydraté par l'action du soleil. Avant l'occupation française les maçons recevaient un salaire de 0 fr. 25 par jour ; la plupart du temps il leur était payé en nature.

Fabrication des boîtes en peau. — On fait dans le pays des boîtes en peau de chameau. Les petites servent de tabatières ; elles sont imitées de celles de Tombouctou, mais le travail en est beaucoup plus grossier. L'ouvrier prépare des moules d'argile et de sable, les plonge dans une dissolution de plâtre et les laisse sécher. Il fait détremper la peau de chameau débarrassée de son poil et la tend sur les moules, dont elle prend la forme. Quand les boîtes sont sèches, on brise les moules avec une pointe et on décore les couvercles. Les dessins sont exécutés à l'aide de petits pochoirs et avec de la peinture rouge à l'écorce de millet.

Travaux divers. — Les gros ouvrages de vannerie sont faits par les hommes seuls, qui font aussi des cordes en lif, des sacs, des pantalons en toile bleue sur le côté desquels ils cousent une bande de broderie blanche.

Les Harratin extraient du goudron des fersigues de la raba. Ils ramassent du bois sec, et organisent un alambic avec de vieilles marmites comme l'indique la figure 10.

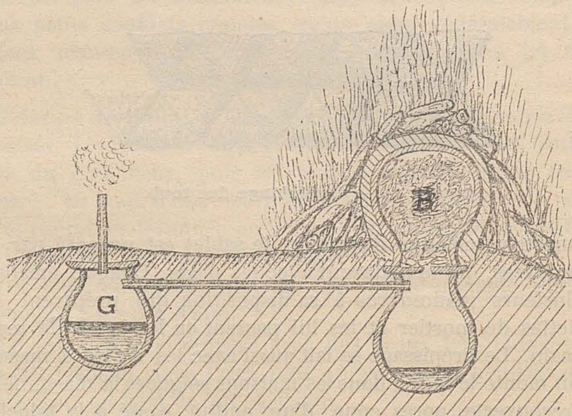


Fig. 10. — Appareil pour l'extraction du goudron

La liaison entre les deux marmites enterrées se fait avec un roseau ; on lute tous les joints à l'argile et on laisse au-dessus du récipient G une petite cheminée pour l'échappement de la vapeur. La marmite retournée B contenant le bois est recouverte d'une légère couche d'argile et par dessus on allume le feu. La plus grande partie du goudron se dépose dans le vase G.

Travaux des femmes. — *Haoulis*. (Pl. XXIV, fig. 1). — Presque tous les haoulis viennent du Gourara, on ne trouve au Tidikelt que quelques métiers isolés, principalement à Aoulef. Le métier (*menses* ou *mensedj*) est constitué par deux traverses (*debech*) réunies par des montants (*tamendout*) ; sur les debech on tend les fils de la trame. Une branche de palmier (*mira*) est reliée par une série d'attaches à la trame, dont elle croise les fils, et le long de laquelle elle peut coulisser. Un roseau est engagé dans la trame au-dessous du mira pour permettre le passage des fils. Le métier ne comporte pas de navette, on place les fils à la main, et on les tasse avec un peigne nommé *medra*, dont les dents sont recourbées à angle droit.

Poterie. — Le travail de la poterie est exclusivement réservé aux femmes. La pâte est préparée avec de l'argile rouge. Pour modeler une cruche on se sert d'une vieille cruche comme moule ; dès que le fond est légèrement sec on le pose sur le sable et, petit à petit, on ajoute la partie supérieure à la main. La surface extérieure est lissée avec un polissoir en bois trempé dans l'eau, ainsi qu'avec les doigts mouillés. On fait ensuite de l'ornementation en creux avec la pointe d'un noyau de datte, et on laisse sécher. La cruche sèche est préalablement remplie de braise, puis mise au feu jusqu'à cuisson complète.

Vannerie. (Pl. XXV, fig. 3). — Pour les petits ouvrages de vannerie les femmes emploient des branches de palmier refendues en morceaux très minces, des lanières découpées dans des feuilles de palmier, du cuir et des laines de couleur.

Travaux de couture. — Les femmes se mettent généralement plusieurs autour des vêtements à coudre, elles les étendent à terre et se procurent du fil sur l'étoffe. (Pl. XXIV, fig. 2). C'est ainsi qu'elles recouvrent les vieux *denafis*, la partie déchirée ou maculée restant toujours en dessous, du côté du corps.

Travaux divers. — Chez les Zoua les femmes tissent des sacs et des *flidjs* (longues bandes en laine et poil de chameau entrant dans la confection des tentes). Le métier n'est formé que de quelques piquets plantés dans le sol. (Pl. XXV, fig. 4). A In Salah les femmes font le transport des matériaux de construction tels que *khecheb*, claies. Elles confectionnent avec des laines multicolores des ceintures de femme, des bissacs de selle (*smat*) et des colliers (*goullada*) pour les mehara ; et, avec le poil des chèvres, des sangles de mehari, des cordes, etc.

COMMERCE

Les courtiers. — Antérieurement à notre arrivée, les ventes se faisaient presque toujours par l'intermédiaire des boutiquiers, le système est encore en usage actuellement. Ces boutiquiers prélèvent une commission de 1/10, parfois la commission est de 2 sous 1/2 pour 2 francs 50. La boutique d'un courtier est une petite pièce très étroite et très basse donnant sur la rue ; les objets les plus disparates y sont entassés pêle-mêle. Le vendeur n'étant pas possesseur de la marchandise, les discussions s'éternisent, l'intermédiaire consulte le propriétaire à chaque nouveau prix offert, jusqu'à ce que l'entente entre vendeur et acheteur se fasse enfin.

Depuis l'occupation, des commerçants se sont établis à In Salah, où ils vendent pour leur compte les denrées d'alimentation, les cotonnades et les articles de quincaillerie importés du Nord ; le Touat fournit un peu de grain.

Vente des matières précieuses. — Les métaux précieux sont pesés avec une petite balance ; le fléau est en fer, et les plateaux de cuivre sont suspendus par des cordonnets. La précision de cet instrument est médiocre, il faut tarer les plateaux avec des grains avant de s'en servir. Il est rare que les poids achetés à Tripoli ou à Tombouctou en même temps que la balance existent encore, ceux employés sont fabriqués dans le pays.

L'or est essayé à la pierre de touche. L'unité de poids est le *metqual* d'or, il est de 5 grammes environ. Le *quirate*

(pl. *quouarite*) est la vingt-quatrième partie du metqual. 33 metquals 1/3 font ce qu'on appelle le *quaroui es sghir* (pl. *queraoua*) ;67 metquals moins 1/3, le *quaroui el kebir* et 100 metquals, le *sera* (pl. *serer*). Le prix moyen du metqual d'or est de 12 fr. 50 à 15 francs.

Le metqual d'argent doit être d'environ 15 grammes, on ne pèse pas l'argent en lingots, mais seulement les bijoux confectionnés.

Poids et mesures. — Le *retal* est le seul poids usité, il est représenté par une pierre de 500 grammes (vingt pièces de cinq francs). Pour apprécier les fractions on se livre à des combinaisons bizarres de pierres posées sur les plateaux de la balance.

La balance est tout à fait rudimentaire, elle se compose de deux paniers suspendus par des ficelles à une branche de palmier. (Pl. XXV, fig. 5).

Les grains et les dattes sont uniquement vendus au volume. L'unité de volume est la *guessâa*, elle existe en tant que mesure. C'est un plat en bois, sur lequel on tasse en pain de sucre les denrées à mesurer. La guessâa contient toujours 12 *azguens* ; on appelle azguen une petite main de bois, dont le creux est peu accusé ; on remplit l'azguen de la même façon que la guessâa. L'azguen, et par conséquent la guessâa, n'ont pas la même valeur dans toutes les localités ; les valeurs d'azguen les plus courantes sont les suivantes :

Valeur approchée de l'azguen (1) :

0l 360 à Akabli.
0 270 à Foggaret ez Zoua.
0 250 à In Salah, Foggaret el Arab
0 225 à Aoulef Cheurfa, Timokten.
0 195 à Sahela, Igosten, Hassi el Hadjar.
0 175 à In Ghar, Tit, Aoulef Arab.

L'azguen a un multiple, la *moudda*, qui vaut trois azguens.

Les dattes se mesurent à la main. Dans ce cas, la guessâa comprend 10 poignées en prenant les dattes avec les deux mains et en ne tenant compte que de ce qui peut rester

(1) Volume calculé en l'assimilant à un cône dont le rayon de base et la hauteur auraient pour valeur le demi-diamètre de l'azguen.

sur une seule. Si les poignées sont fortes la guessâa n'est que de 8 à 10 poignées, si au contraire les poignées sont arasées la guessâa est de 12 poignées.

Comme on le voit la guessâa de dattes est très variable, suivant les conventions ou plutôt les roueries des acheteurs.

Dans les mesures de longueur l'unité est la *quala* d'environ $0^{m}47$, elle correspond à la coudée de l'homme moyen. La quala a un multiple, la *quama*, qui vaut quatre *qualate*. La quama est l'envergure d'un homme de taille moyenne, soit environ $1^{m}90$. Ces mesures peuvent être faites avec des branches de palmier, quand on en a besoin. Pour les étoffes on se contente de mesurer à la coudée (*drâa*) ; la *beïsa* est une pièce d'étoffe de quarante drâas.

Monnaie. — Lorsque les transactions ne se font pas par échanges, les achats sont réglés avec des pièces de monnaie. Il n'y a au Tidikelt que de la monnaie d'argent ; des quantités de pièces mal frappées proviennent du Maroc, on y trouve aussi des pièces marocaines de frappe européenne. Les *douros* et les *boutirs* sont importés d'Europe. Les pièces françaises démonétisées circulent dans le pays, et les pièces du pape de 1 franc sont fort nombreuses.

Le système monétaire est des plus compliqués ; l'unité est le metqual. Les différentes pièces ayant cours sont indiquées ci-après avec leur valeur :

Mizouna (coupure d'ouquia), 4 dans l'ouquia	$0^{f}06$
Tleti (dont la pièce de 4 sous française), 3 mizounate. .	0 20
Ouquia, 10 dans le metqual.	0 25
Steti (dont les pièces de 0 fr. 50 percées), 6 mizounate .	0 40
Tsemen oujoun, 8 mizounate	0 50
Etnachen mizounate (dont les pièces de 1 franc percées), 12 mizounate	0 75
Settachen mizounate, 16 mizounate	1 00
Khamsa aouaq, 5 ouquiate	1 25
Setta aouaq (dont les pièces de 2 francs percées), 6 ouquiate.	1 50
Rial, 8 ouquiate	2 00
Metqual (l'unité monétaire)	2 50
Boutir, 1 metqual 1/2	3 75
Cinquo ou *douro* (la pièce française de 5 fr.), 2 metquals.	5 00

Depuis que la monnaie indigène n'est plus acceptée dans les caisses de l'Etat, les boutirs ont subi une forte dépréciation.

Transactions avec les Touareg. — Les Touareg amenant des animaux ou des denrées sur les marchés du Tidikelt procèdent surtout par échanges ; on les paye en dattes ou en cotonnades. Depuis quelque temps ils cherchent souvent à réaliser leurs marchandises en pièces de cinq francs françaises, qui font prime à Ghat (7 fr. 50 à Ghat).

Les habitants d'In Salah et d'In Ghar ont plus spécialement affaire aux Touareg Ahaggar. Au contraire, les gens d'Akabli et d'Aoulef ont leurs relations avec les Taïtoq de l'Ahnet et les Ifoghâs de l'Adrar, lesquels leur apportent de la viande boucanée. La viande boucanée est cousue dans des peaux de bœufs ; les paquets ainsi préparés sont appelés *aghaghour*.

La tête de ligne des caravanes du Soudan est toujours à Akabli, mais ces caravanes ne comprennent plus que quelques chameaux ; on ne revoit plus les *akabar* d'autrefois. L'importance de ces akabar a d'ailleurs été très exagérée, partant, celle du commerce transsaharien. Les akabar allant au Soudan ramenaient surtout des esclaves, dont la vente dans les oasis et jusqu'au Maroc procurait de fort beaux bénéfices aux caravaniers.

NOTES COMPLÉMENTAIRES :

Les exposés publiés par le Gouvernement général sur la situation des Territoires du Sud indiquent quelques heureuses améliorations introduites par l'Administration française.

Mutualité. — Une Société de prévoyance a été créée en 1908, à In Salah.

Hygiène. — Une infirmerie indigène a été créée à In Salah, en 1905 ; elle a sa principale clientèle parmi les habitants du ksar. Le tableau ci-après donne le mouvement des hospitalisations et des consultations.

1905.	Hospitalisations	»	Consultations.	314.	Dépenses de fonctionnement.	»
1906.	—	»	— .	517	— .	»
1907.	—	30	— .	3.343	— .	3.372f »
1908.	—	31	— .	3.642	— .	2.540 »

Instruction. — Une école, créée à In Salah en 1906 et dirigée par un khodja, donne une instruction française rudimentaire à quelques élèves.

Travail. — Des ouvriers indigènes sont formés à nos méthodes de travail dans les ateliers de la Compagnie Saharienne du Tidikelt.

Monnaie. — La monnaie du pays n'ayant pas cours légal, il en était résulté une crise dangereuse pour le Tidikelt, car du fait de l'occupation française, cette monnaie dépréciée ne pouvait plus servir aux transactions extérieures. Aussi son retrait fut-il décidé par M. le Gouverneur général de l'Algérie, et, en 1905, les indigènes ont été autorisés à payer l'impôt avec les pièces démonétisées prises pour leur valeur nominale. Depuis cette époque la monnaie française circule donc seule au Tidikelt.

APPENDICE

LES KSOUR D'IN BELBEL ET DE MATRIOUEN

(Pl. XXX, plan 9)

Les ksour d'In Belbel et de Matriouen sont complètement en dehors du reg du Tidikelt ; ils sont situés en plein Tademaït, à environ 100 kilomètres au nord d'Aoulef. Ces deux petits centres, distants l'un de l'autre d'un peu plus de 10 kilomètres, sont sans importance ; perdus dans des anfractuosités de la hamada ils ne voient passer que de rares voyageurs. La hamada et le reg, qui les entourent, sont dépourvus de toute végétation. Dans les oueds In Belbel et Matriouen, on rencontre pourtant quelques talhas mêlés à des plantes clairsemées, parmi lesquelles la bettina (*Hyoscyamus falezlez*) domine, et que paissent placidement de maigres troupeaux. (1)

Les gens d'In Belbel et Matriouen entretiennent de vagues relations avec Aoulef ; ceux d'In Belbel possèdent un petit nombre de palmiers à Aoulef et ceux de Matriouen, à Timokten, c'est ce qui explique leur rattachement au Tidikelt, où ils dépendent actuellement de la djemâa des Oulad Mokhtar.

In Belbel est une zaouïa sans influence, mais très hospitalière.

Population. — La population est uniquement composée de Merabtin, avec lesquels vivent quelques individus de sang noir. Les habitants d'In Belbel ont un peu d'instruction, tandis qu'à Matriouen ils ne savent ni lire ni écrire.

---

(1) La *bettina*, qui est un poison violent pour l'homme, est mangée impunément par les animaux.

Le tableau ci-après donne le dénombrement de la population :

LOCALITÉS	BLANCS	NOIRS	TOTAUX
In Belbel	15	13	28
Matriouen	20	2	22
		TOTAL	50

Eau. — Il n'existe aucun point d'eau à proximité ; l'eau nécessaire à la boisson et à l'arrosage des cultures est fournie par des feggaguir, dont le débit est extrêmement faible, ainsi que par quelques puits à bascule creusés au milieu des jardins (Pl. XIX, fig. 4). A In Belbel, il y a une seule foggara ; elle débite 30 habbas ; à Matriouen, une petite foggara donnant 2 habbas arrose un jardin minuscule, et une autre foggara d'un débit de 20 habbas irrigue le groupe principal de palmiers ; ces deux ksour ne disposent donc que d'environ 56 litres d'eau courante à la minute.

LOCALITÉS	DÉBIT de la habba à la minute	PRIX DE VENTE de la habba	OBSERVATIONS
In Belbel	1l 092	L'eau n'est pas vendue ; on se la partage à l'amiable.	La chegfa en dépôt à In Belbel est des plus sommaires et brisée par le milieu ; elle ne comporte ni multiples ni sous-multiples de la habba.
Matriouen		30 francs	

Cultures. — Les surfaces cultivées sont des plus restreintes et les palmiers très clairsemés. Sous les palmiers, les jardins sont si mal tenus, qu'il faudrait actuellement un travail considérable pour les remettre en état ; les habitants ne font pas le moindre effort pour sortir de la misère, dans laquelle ils semblent se complaire.

In Belbel	874 palmiers
Matriouen	539 —
Total...	1.413 palmiers

Mesures. — Les mesures sont pareilles à celles des ksour du Tidikelt ; la guessâa vaut 12 azguen et est la même à Matriouen et In Belbel.

Valeur approchée de l'azguen : 0l 180.

Ressources. — Les ressources sont nulles, les dattes récoltées sur place ne suffisent même pas à la nourriture des habitants, qui sont obligés d'en apporter d'Aoulef. Le kebir d'In-Belbel fait un peu de commerce et se procure ainsi quelques petits revenus, aussi est-il moins misérable que ses contribules.

Histoire. — In Belbel a été créé par Sid el Hadj Mohamed Salah, originaire de la tribu des Mehamid el Ghezelane, merabtin de l'oued Drâa. Sid el Hadj Mohamed Salah s'était fixé à Aoulef, où il est mort, sa koubba existe encore à Tiguidit. Son fils Sidi Mohamed Denia s'installa définitivement à In Belbel, et il y est inhumé dans la koubba qui porte son nom. Abd Allah, le kebir actuel d'In Belbel, descend du fondateur : Abd Allah, ould Mohamed Salah, ould Mohamed, ould Sid el Hadj, ould Sidi Oumer, ould Sidi Khelifa, ould Sid el Hadj Mohamed Salah, ould Sidi Mohamed Denia, ould Sid el Hadj Mohamed Salah. D'après cette généalogie la fondation remonterait donc à neuf générations, c'est-à-dire aux environs de 1630.

Les origines de Matriouen sont beaucoup plus obscures ; les habitants se disent issus des Merabtin d'In Salah, ces derniers contestent cette parenté, et les font sortir d'In Belbel. On voit à Matriouen les ruines de deux ksour, l'un dans le reg, à côté des jardins, est sans intérêt, l'autre au contraire, bâti sur le

flanc de la falaise, est assez curieux ; il est bien dans la note de ces vieilles ruines berbères, que l'on rencontre souvent au Sahara. Plusieurs maisons y sont creusées dans le rocher ; le fait tend à prouver que Matriouen doit être beaucoup plus ancien qu'In Belbel. En admettant qu'une partie des habitants actuels de Matriouen provienne d'In Belbel, d'autres individus, de race berbère, ont certainement été fixés très longtemps avant sur ce point.

Ainsi que tous les autres sédentaires, les Merablin d'In Belbel et de Matriouen ont été souvent victimes des nomades turbulents ; ceux d'In Belbel accusent les Beraber de leur avoir volé les papiers relatifs à leur histoire.

In Salah, le 10 juin 1905.

L. VOINOT.

ERRATA

Les cotes figurant sur les plans des oasis (Pl. XXVII, XXVIII, XXIX et XXX) doivent toutes être diminuées de 50 mètres, ainsi que cela a été fait sur la carte d'ensemble (Pl. XXVI). Voir à ce sujet le renvoi (2) de l'avant-propos.

Au sujet des puits artésiens. — Ne pas tenir compte de la note (2), page 204, qui a été reproduite et complétée plus loin, page 318.

LA MAURÉTANIE TINGITANE ET LE PARTAGE DE L'EMPIRE ROMAIN EN 293

De 146 avant J.-C., date de la prise de Carthage par Scipion Emilien, à 439 après J.-C., époque à laquelle Genséric, vainqueur, entrait dans cette ville à la tête de ses Vandales, l Afrique du Nord, le Maghreb, fut sous la domination romaine. La conquête ne se fit pas en un jour. C'est seulement cent quatre-vingts années après que toute cette partie de l'Afrique fut au pouvoir des Romains. L'empereur Claude, en 42 après J.-C., organisa d'une façon ferme la domination de Rome sur ce pays. Aux provinces d'Afrique et de Numidie il ajouta les deux Maurétanies : Maurétanie Césarienne et Maurétanie Tingitane. (1)

Cette dernière province, on le sait, correspond à peu près exactement au Maroc actuel, avec la Mulucha ou Malva (Moulouya) comme limite. (2) La domination romaine, a-t-on dit, et cette constatation est devenue presqu'un lieu commun pour quiconque s'est un peu occupé de l'Afrique romaine, a été en diminuant de l'Est à l'Ouest. A l'Est, c'est l'Afrique proconsulaire, conquise la première, toute remplie de souvenirs romains. Les ruines sont abondantes et grandioses, elles montrent l'importance de la colonisation romaine, qui a véritablement transformé le pays, en luttant pied à pied contre une nature souvent ingrate, corrigeant sans cesse ce que le climat pouvait avoir de défectueux. A l'Ouest au contraire, la Maurétanie Tingitane presque délaissée, colonisée seulement sur le pourtour des côtes, ne nous donnerait, étudiée séparément, qu'une très imparfaite idée de l'œuvre des Romains dans l'Afrique du Nord. (3)

---

(1) G. Goyau. *Chronologie de l'Empire Romain.*

(2) Pour l'identification de ces noms, cf. R. de la Blanchère, *Bulletin de Correspondance africaine*, 1884. pp. 136-146. Voir aussi M. M. Besnier. *Géographie ancienne du Maroc*, dans *Archives Marocaines*, juillet 1904, pp. 301-365.

(3) A mesure d'ailleurs qu'on étudie davantage et qu'on pourra le faire par suite de la pacification du Maroc, on verra que l'œuvre des Romains n'a pas été négligeable non plus en Maurétanie Tingitane. Cf. à ce sujet M. Besnier : *La Géographie économique de la Maurétanie Tingitane* dans *Archives Marocaines*. T. VII (an. 1906), p. 271-296.

Les empereurs estimèrent que cette province, dont le développement économique ne pouvait soutenir la comparaison avec celui des riches provinces de l'Est, devait en être séparée administrativement. Les communications étaient difficiles entre Tingis et Carthage, le trajet était long et dangereux par l'intérieur, quand il fallait traverser les montagnes du Rif ; plus simple était le trajet par mer mais alors dans ce cas il était bien préférable, et c'est ce que pensèrent les empereurs, de rattacher la Maurétanie Tingitane à une province voisine : l'Espagne. Entre Tingis et Gades la distance était courte et vite franchie ; au point de vue économique d'ailleurs, l'Espagne et la Maurétanie Tingitane n'entretenaient-elles pas depuis longtemps des relations suivies ?

La capitale de la Maurétanie Tingitane avait en effet des rapports commerciaux suivis avec Gades et Belon,[1] où étaient établis d'importants établissements pour la salaison des poissons. [2]

A partir du moment où elle fut rattachée à l'Espagne, la Maurétanie Tingitane en suivit toutes les vicissitudes ; qui était maître de l'Espagne l'était aussi de la Maurétanie : « Conséquence naturelle, dit M. Freemann, de cette loi générale, qui nous montre à travers toutes les périodes de l'histoire, les maîtres de l'Espagne établissant leur domination en Afrique et réciproquement les maîtres de l'Afrique dominant en Espagne. »[3] A quelle époque devons-nous faire remonter ce rattachement de la Maurétanie Tingitane à l'Espagne ? Certains, s'appuyant sur une inscription trouvée à Tanger, seraient disposés à admettre que dès le règne de Marc-Aurèle (161-180), époque à laquelle paraît appartenir l'inscription d'après l'aspect des lettres, la Maurétanie aurait fait partie du gouvernement de l'Espagne.[4] On avait proposé de lire *provinciæ no* [*vœ Hisp*

(1) Wesseling. *Vetera Romanorum Itineraria.*
(2) Pline. *Hist. Nat.* Livre v, chap. 1.
(3) Freemann. *Histoire générale de l'Europe par la Géographie politique* trad. G. Lefebvre, p. 81.
(4) C. I. L. T. VIII, n° 21.813.

I
PROVINCIAE. NO
VLTERIORIS. TIN
POPVLVS TI/////
STATVAM. SVA. IMP//////

(*aniæ*] *ulterioris Tin* [*gitanæ*].(1) La Maurétanie aurait été ainsi appelée *Hispania nova ulterior* pour la distinguer de la Belgique appelée *Hispania vetus* dans une inscription de Malaga. (2) Le fait de porter le nom d'Hispania indiquerait assez clairement le rattachement de la Maurétanie Tingitane à l'Espagne. Mais on a contesté cette lecture. L'inscription de Malaga date de l'époque d'Antonin le Pieux (138-161). Or, nous savons d'une façon certaine qu'à cette date la Maurétanie Tingitane était encore rattachée à la Maurétanie Césarienne. (3) On n'aurait donc pas eu besoin d'un artifice de langage pour distincter deux provinces qu'on ne risquait pas de confondre puisqu'elles portaient deux noms différents. Il faut donc entendre par *Ulterioris provinciæ* la province d'Espagne. D'autre part, Mommsen est d'avis que l'on peut lire à la fin de la ligne *Tin* [*gitanæ que*]. Nous serions donc en présence d'un personnage chargé de fonctions administratives à la fois en Espagne et en Maurétanie Tingitane. Il faut croire que pour cette dernière province tout au moins son administration n'avait pas été tracassière, puisque les gens de Tingis lui font élever une statue à leurs frais. Cela nous montre aussi que si le rattachement n'était pas encore complètement accompli, il y avait cependant, dès l'époque de Marc-Aurèle, certains points de commun dans l'administration de l'Espagne et celle de la Maurétanie Tingitane. Une inscription trouvée à Hispalis nous conduit à des conclusions analogues. (4) On voit qu'il n'était pas rare que l'on donnât ainsi une double juridiction en Espagne et en Afrique à un fonctionnaire résidant en Espagne. S'il est impossible de fixer la date d'une façon absolument précise, nous savons tout au moins qu'en 297, la Maurétanie Tingitane était, d'une façon définitive, rattachée à l'Espagne. La Liste de Vérone, dans l'énumération qu'elle fait des provinces romaines, range en effet la Tingitane parmi les provinces faisant partie du diocèse d'Espagne. (5)

Cette situation devait évidemment remonter à 293, quand

(1) Héron de Villefosse, *Revue archéol.* 1887, T. x, p. 283.

(2) C. I. L. II, n° 1790.

(3) C. I. L. VIII, n°s 9.366-9.371.

(4) C. I. L. II, n° 1.180. *Adjutor Ulpii Saturnini præfectus annonæ ad oleum Afrum et Hispanum recensendum.*

(5) Liste de Verone dans l'édition de Seeck de la *Notitia Dignitatum*.

Dioclétien divisa son empire en deux, puis en quatre parties, établissant le régime connu sous le nom de tétrarchie :

A partir de cette époque la Maurétanie Tingitane devait donc suivre le sort de l'Espagne à laquelle elle était définitivement rattachée.

Cet acte, d'une importance capitale puisqu'il change en somme toute la constitution de l'Empire romain, nous est connu par plusieurs textes. La date de l'année 293 est fournie par la *Chronique d'Alexandrie* ; cette date est d'ailleurs confirmée par le chiffre des puissances tribunitiennes de Galère et de Constance Chlore dans l'édit de 301. (1) Un passage du Panégyrique de Constance nous donne la date et le jour. (2) C'est le 1er mars 293 que Dioclétien établit la tétrarchie.

Par cet édit, Dioclétien trouvant le fardeau de l'empire, démesurément agrandi, trop lourd pour l'activité d'un seul, partagea les territoires en quatre parties, créant d'un seul coup un Auguste, destiné à partager avec lui le pouvoir souverain ; ce fut Maximien Hercule, et deux Césars placés chacun à la tête d'une subdivision de l'Empire, jouissant de pouvoirs très étendus, mais devant garder une entière déférence pour les deux Augustes, auxquels d'ailleurs ils devaient succéder un jour : Constance Chlore et Galère. Quelle fut la part de chacun des quatre empereurs ?

La réponse ne va pas sans quelque difficulté. Les textes, en effet, n'ont pas toute la précision que l'on voudrait y trouver et les historiens sont loin d'être d'accord pour la délimitation des territoires attribués à chacun. Le domaine de Constance Chlore et celui de Maximien ont fait l'objet de nombreuses controverses. Cette discussion porte sur l'Espagne, contradictoirement attribuée à l'un ou l'autre de ces empereurs. A qui appartenait l'Espagne ? C'est ce que nous essayerons d'éclaircir dans la suite de cet article. Ce que nous avons dit du rattachement de la Maurétanie Tingitane à l'Espagne, nous dispense d'insister pour montrer en quoi cette question intéresse l'histoire de l'Afrique.

---

(1) Goyau. *Chronologie de l'Empire Romain.*
(2) *Panegyricus Constantis Cœsari*, IV, 52.

Certains historiens, comme MM. Duruy[(1)] et Schiller, attribuent l'Espagne à Maximien : « D'après la tradition, il semble que l'empire fut divisé en quatre parties ; pendant que Dioclétien se réservait l'Est, Galère obtenait les pays du Danube, pendant que Constance Chlore avait la Gaule et la Bretagne et que Maximien administrait l'Italie, l'Espagne et l'Afrique. »[(2)]

D'autres, au contraire, comme MM. Guiraud,[(3)] Smith,[(4)] Seeck,[(5)] sont partisans de ranger l'Espagne parmi les provinces dont Constance Chlore avait le gouvernement : « Dioclétien donna à Constance Chlore ce qui est au-delà des Alpes, c'est-à-dire la Gaule, l'Espagne et l'Angleterre, ainsi que la Maurétanie Tingitane qui était une dépendance de l'Espagne. »[(6)] Ainsi s'exprime Le Nain de Tillemont, auteur d'une des meilleures histoires de l'Empire romain que nous possédions encore aujourd'hui. M. Bloch est également du même avis : « Constance, qui releva de Maximien, eut la Gaule, la Bretagne et l'Espagne, avec Trèves comme capitale. »[(7)]

Nous sommes donc en présence d'affirmations contradictoires. Il nous faut examiner de près les raisons invoquées et contrôler les textes cités.

Il y a tout d'abord, semble-t-il, une présomption en faveur de la dernière opinion. La *Notitia Dignitatum*, qui date de l'an 400, nous donne le nom des différentes préfectures et des diocèses qui les composaient. Nous voyons que la préfecture des Gaules comprenait trois diocèses : Espagne, Gaule, Bretagne ; parmi le diocèse d'Espagne figure la province de la Maurétanie Tingitane.[(8)] Or, cette division en diocèses et préfectures remontait à Constantin qui l'avait établie en 323, et suivant l'avis de tous les historiens et les renseignements fournis par les Atlas historiques « ces quatre grandes préfectures répondaient à peu près au partage fait sous

---

(1) Duruy V. *Histoire des Romains*, T. v, p. 545.
(2) Schiller H., *Geschichte des Römischen Kaiserzeit*, T. II, p. 131.
(3) Guiraud. *Histoire Romaine*, p. 459 : «Constance qui dépendait de Maximien reçut la Gaule, la Bretagne, et l'Espagne avec Trèves comme capitale.
(4) Smith. *Dictionary of greck and roman geography*.
(5) Seeck O. *Geschichte Untergangs des Antiken Welt*, T. I, pp. 32 et 454.
(6) Le Nain de Tillemont, *Mémoires*. T. II.
(7) Bloch, *Hist. de la Gaule Romaine*, dans *Histoire de France* de Lavisse, T. I, 2e partie, p. 270.
(8) *Notitia Dignitatum*..... ed. Seeck 1876. Conf. la liste des provinces dans Lavisse et Rambaud. — *Histoire Générale*, T. I, pp. 36 et suiv.

Dioclétien. »[1] Il y a donc bien des chances que cette *Notitia Dignitatum* nous donne le groupement des provinces tel qu'il existait déjà sous Dioclétien.[2] Remarquons d'ailleurs que déjà, dès le milieu du IIIe siècle, un empereur avait réuni le gouvernement de l'Espagne à celui de la Gaule. En effet, sous Postumus, empereur des Gaules (257-267), l'Espagne fut rattachée à la Gaule au moins pour un temps ; or, beaucoup d'historiens sont précisément d'avis qu'en le faisant, Postumus ne fit qu'indiquer la voie que suivirent les empereurs romains quand ils eurent fait rentrer la Gaule sous leur autorité : « L'union de la Bretagne et de l'Espagne avec la Gaule, préparée déjà par Albinus, fut en réalité l'œuvre de Postumus, et sur ce point encore il apparaît comme un précurseur. Elle se brisa après lui, mais les empereurs qui l'avaient rompue la rétablirent sous une autre forme à titre de groupement administratif, tant elle était commandée par la nature des choses. »[3]

Mais l'étude des textes, seule, nous permettra de voir jusqu'à quel point cette probabilité est justifiée.

Deux textes en somme sont invoqués par les partisans de l'une ou l'autre hypothèse : ceux qui donnent l'Espagne à Maximien se réclament d'un texte de Lactance, ceux qui l'attribuent à Constance Chlore invoquent l'autorité de l'empereur Julien. Lactance ou le pseudo Lactance, dans son *De Morte Persecutorum*, déclare que « le siège de l'empire de Maximien était l'Italie, et qu'il avait encore sous sa domination de très riches contrées comme l'Espagne et l'Afrique. »[4]

Ce texte de Lactance paraît être très clair, et l'on conçoit s'il était seul, que l'on n'hésitât pas à ranger dans les provinces de Maximien l'Espagne et la Maurétanie Tingitane.

---

(1) Freeman *(loc. cit.)*, p. 77. Cf. *Atlas Hist.* de Schrader, carte 14. Voir également l'*Atlas* corresp. à l'ouvrage de Freeman, cartes 12 et 13. Ces trois documents indiquent nettement le rattachement de l'Espagne à la préfecture des Gaules. Il n'y a pas de doute à ce sujet à partir de 323.

(2) Nous savons sans doute que le nombre des provinces varia avec les empereurs et alla toujours en augmentant. On en comptait 96 sous Dioclétien, on en compta 120 en l'an 400. Mais ce sont des morcellements introduits après coup et il y a tout lieu de croire que le groupement des provinces en diocèses resta le même.

(3) Bloch, *Hist. de la Gaule romaine*, d. Lavisse, *Hist. de France*, T. I, 2 part., p. 259.

(4) Lactance, *De Morte Persecutorum*, chap. VIII : « *Ipsam imperii sedera teneret Italiam, subjacerentque opulentissimæ provinciæ vel Africæ, vel Hispania.*

Mais il est contredit par deux textes que les adversaires de cette opinion citent à l'appui de la leur.

Aurelius Victor, dans son étude sur le partage de 293, ne parle pas de l'Espagne dans la part de Maximien : « Tout ce qui est situé au-delà des Alpes Gauloises fut confié à Constance, l'Afrique et l'Italie à Hercule, l'Illyrie jusqu'au Pont à Galère, le reste à Dioclétien. » (1) De ce texte, il faut conclure : ou que Dioclétien possédait l'Espagne, qui était comprise dans ce reste qui lui était abandonné (il aurait eu alors la Bretagne qui n'est pas citée non plus), ou bien que l'Espagne, faisant partie de la Gaule, n'ait pas été nommée expressément par l'historien, qui suppose ce rattachement bien connu ; l'une ou l'autre de ces hypothèses contredisent, on le voit, le texte de Lactance.

Mais il y a un autre texte beaucoup plus précis et qui émane d'une autorité plus compétente encore. L'empereur Julien, dans une de ses œuvres, nous donne des renseignements sur le partage de 293 : « Maximien Hercule, dit-il, gouverna Rome, l'Italie, l'Afrique, la Sardaigne et la Sicile. Constance Chlore règna sur les peuples belliqueux de la Gaule, sur ceux de l'*Ibérie occidentale* et de toutes les îles situées sur l'Océan, îles dont la grandeur l'emporte de beaucoup sur celles qui s'étendent dans la Méditerranée. » (2) Ce texte est formel et il est bien difficile de lui refuser créance. L'empereur Julien était mieux placé que quiconque pour connaître les conditions du partage de 293. Il règna de 360 à 363. C'est donc seulement environ soixante ans après qu'il écrivait ces lignes, et il devait lui être facile de trouver dans les archives impériales tous les documents nécessaires, pour modifier son opinion s'il avait pu se tromper dans son affirmation. (3)

En présence des deux textes, d'Aurelius Victor et de Julien, nous croyons qu'il est difficile d'admettre l'opinion de Duruy et de Schiller, et il nous semble que l'on doive bien rattacher l'Espagne à la Gaule.

Comment cependant Lactance a-t-il pu se tromper si grossièrement : citons seulement deux hypothèses imaginées pour essayer l'explication. Certains, comme Le Nourry, voient dans *vel* une particule, non pas copulative et synonyme de *et*,

(1) Aurelius Victor, *Vie des Césars*, chap. 30, 39.
(2) Julien, *Orat.*, trad. Thoulet, T. I, p. 236.
(3) On sait que Julien est né en 331.

mais disjonctive et synonyme de *ou.* [1] Dans cette hypothèse, Lactance, qui n'est pas très sûr des provinces attribuées à Maximien, parle de l'Afrique ou bien de l'Espagne. D'autres, comme P. Baudri, proposent une autre interprétation et voient dans ces quatre mots : « *vel Africa, vel Hispania* », une interpolation qui a passé de la marge dans le texte : « A ces mots, *opulentissimæ provinciæ*, quelqu'un, il y a fort longtemps, ne sachant quelles étaient exactement les provinces désignées par Lactance et voulant en passant éclairer d'autres lecteurs, marqua dans la marge : *vel Africa, vel Hispania*, c'est-à-dire *velut Africa, vel Hispania* (des provinces très riches, comme par exemple l'Afrique et l'Espagne) et ensuite cette annotation a passé dans le texte. » [2]

Quoiqu'il en soit de ces explications plus ou moins ingénieuses, la contradiction n'existe pas moins entre le texte de Lactance et celui de Julien et nous croyons que dans cette alternative il est préférable de donner raison à l'empereur contre le panégyriste.

Mais les partisans de l'hypothèse que nous combattons (l'attribution de l'Espagne à Maximien), ne sont pas convaincus et ils reviennent à la charge en invoquant des raisons historiques et morales qui empêchent d'attribuer l'Espagne à Constance Chlore. Il s'agit de la part que celui-ci a prise ou aurait dû prendre à la persécution de Dioclétien. Il nous faut donc, avant de conclure, examiner ces raisons et les textes sur lesquels elles s'appuient. Nous dirons la créance qu'ils méritent et les conséquences qu'il convient d'en tirer.

En 303, un édit de persécution générale fut rendu contre les chrétiens. Or la Gaule, gouvernée par Constance Chlore, jouit d'une paix absolue et ne fut pas troublée par l'exécution de l'édit. Cela tint évidemment au caractère de Constance, qui répugnait à l'emploi de ces moyens violents. Pendant cette période, au contraire, nous voyons l'Espagne et la Maurétanie Tingitane ensanglantées par la persécution : c'est donc que Constance Chlore ne commandait pas à ces pays, pour lesquels il aurait éludé les prescriptions de l'édit, comme il le fit pour la Gaule.

Telle est, brièvement résumée et condensée, l'argumentation des partisans de l'hypothèse que nous examinons.

(1) Le Nourry, Lactance, *P. M.*, p. 919.
(2) Baudri ds. Tillemont, *Mémoires*, T. v. p. 658.

Etudions les textes, tout d'abord ceux qui déclarent que la persécution ne sévit pas en Gaule. C'est premièrement Eusèbe, qui dit : « Constance ne persécuta pas en Gaule, il conserva les chrétiens exempts de la persécution, il leur laissa une paix profonde et les fit jouir d'une entière liberté religieuse. » (1) A ceux qui s'étonneraient de cette tolérance, assez surprenante vis à vis des chrétiens, Eusèbe a une réponse toute prête ; emporté par son désir de panégyriste ; il prétend, dans un autre passage de ses œuvres, que Constance était chrétien et qu'il fit même célébrer la messe à Trèves, dans son propre palais impérial. (2) Une supplique adressée par les évêques donatistes à Constantin quelques années plus tard, nous dit la même chose : « Vous sortez d'une race pieuse, vous, dont le père, au milieu des princes cruels, a respecté les chrétiens, si bien que grâce à lui la Gaule n'a pas connu le fléau de la persécution. » (3) Lactance nous apprend également qu'il eut une conduite absolument différente de ses autres collègues, et que la Gaule jouit d'une grande paix, tandis que les autres provinces étaient ensanglantées. (4) Remarquons tout d'abord l'intention évidente qui anime tous ces textes ; ce sont des panégyriques ou des requêtes intéressées ; il est assez naturel que l'on ait quelque peu sollicité l'histoire pour faire honneur à son héros ou pour montrer l'excellence de la thèse que l'on soutenait. Mais souvenons-nous que Constance n'était que César à cette époque, c'est-à-dire soumis en somme à la dépendance de son Auguste, que d'ailleurs l'édit étant général, avait dû être signé de tous les empereurs ; qu'il était donc bien difficile à Constance de paraître complètement ignorer un acte qu'il avait signé, et à propos duquel il avait reçu des ordres ou du moins des avis précis : « On envoya également des missives à Maximien et à Constance, nous dit Lactance, pour qu'ils suivissent la même conduite. » (5)

Dioclétien, qui voulait que les Césars fussent rigoureusement subordonnés aux Augustes et qui savait se faire obéir à

(1) Eusèbe, *Hist. Eccles.*, VIII, chap. 13.

(2) Eusèbe, *Vie de Constantin*, L. I, chap. 17.

(3) Patr. M. T. VI, p. 322 : « *Rogamus te, o Constantine optime imperator, quoniam de genere justo es, cujus pater inter cœteros imperatores persecutionem non exercuit et ab hoc facinore imnumis est Gallia.*

(4) Lactance, *P. M. L.*, p. 207. *Vexabatur ergo universa terra et prœter Gallias, aboriente usque ad occasum tres accerbissimœ bestiœ sœviebant.*

(5) Lactance, *P. M. L.*, p. 217 : « *Etiam Litterœ ad Maximianum atque Constantium commeaverant ut cadem facerent.*

l'occasion, n'aurait pas souffert un pareil acte d'indiscipline.[1] L'édit a donc dû recevoir un commencement d'exécution. C'est d'ailleurs ce que nous dit Lactance : « Pour ne pas paraître en désaccord avec ses collègues, il fit détruire les lieux où les chrétiens se réunissaient, ceux qui pouvaient être reconstruits facilement, mais il ne toucha pas au vrai temple de Dieu qui est dans le cœur des hommes. »[2] De fait, nous savons qu'il y eut en Gaule même des faits certains de persécution. Le Nain de Tillemont reporte à l'année 304 ou 305 le martyr de Saint-Pérégrin, évêque d'Auxerre.[3] D'autres attribuent également à la persécution de 303 le martyr de Saint-Symphorien, mis à mort à Autun.[4]

L'existence de la persécution en Gaule est affirmée par Eusèbe dans un autre passage de ses œuvres, où il nous déclare que « les contrées situées au-delà de l'Illyrie, c'est-à-dire l'Italie entière, la Sicile, la Gaule et tous les pays de l'Occident, l'Espagne, la Maurétanie et l'Afrique, après avoir souffert la fureur de la persécution pendant deux ans, obtinrent de la grâce divine les bienfaits de la paix. »[5] Ce texte est facile à expliquer et il nous fait très bien comprendre la conduite de Constance. En 303 commence la persécution. Constance, qui n'est que César, atténue l'effet de

---

(1) Une anecdote rapportée par Eusèbe : *Vie de Constantin*, L. x, chap. 1, nous fait comprendre combien Dioclétien tenait à contrôler l'administration des Césars. La modération de Constance Chlore et son désintéressement lui attirèrent des reproches de la part de Dioclétien pour le peu de soin qu'il prenait des intérêts de l'Etat et de la pauvreté à laquelle il se réduisait lui-même par sa négligence : « Constance, dit Eusèbe, pria ceux qui lui faisaient ce reproche de bien vouloir passer quelque temps auprès de lui. Pendant ce temps il envoya chercher les plus riches habitants de ses provinces et leur dit qu'il avait besoin d'argent, et qu'ils pouvaient faire voir en cette occasion s'ils aimaient leur prince. Il n'y eut personne qui ne porta avec joie l'or, l'argent et ce qu'il avait de plus précieux au trésor royal. Après cela, Constance pria les députés de Dioclétien de venir voir son trésor et de rendre témoignage de l'état dans lequel ils le trouveraient. Les députés s'en retournèrent ensuite fort surpris de ce qu'ils avaient vu. »

(2) Lactance, *De Mort*, chap. xv : « *Nam Constantius ne dissentire. Pers. majorum præceptis videtur, conventicula, id est parietes qui restitui poterant, dirui passus est, verum autem Dei templum quod est in hominibus incolumen servavit.* »

(3) Le Nain de Tillemont, *Mémoires*, T. v. p. 608.

(4) R. Peyre, *Hist. Rom.*, p. 451. Il est assez curieux, si la date doit être admise, de voir un martyr à Autun, dans une ville que Constance Chlore avait tout particulièrement choyée. Si dans Autun, qui lui devait tant de reconnaissance, Constance Chlore ne peut réussir à protéger complètement les chrétiens, à plus forte raison sera-t-il forcé de laisser agir ses agents dans les provinces éloignées.

(5) Eusèbe, *Martyrs de la Palestine, in fine* : « *Nam quæ ulterius sitæ sunt regiones, Italia videlicet tota et Sicilia, Gallia quoque et quæ cumque ad occasum solis porriguntur Hispania, Mauretania et Africa cum vix duobus primis persecutionis annis integris furorem belli exspectæ casent, divini numinis præsentissimum auxilium et pacem brevi sunt consecutæ.* »

l'édit, sans pouvoir l'annihiler complètement ; en 305 il est créé Auguste. Cela fait donc les deux années pendant lesquelles l'Occident a souffert de la persécution ; mais à peine Constance a-t-il retrouvé sa liberté en devenant Auguste, qu'il fait cesser la persécution dans tout l'Occident, qui dépend maintenant de son autorité.

Si Constance avait pu éviter à la Gaule la trop grande rigueur de la persécution (chose qui n'est pas douteuse par les textes que nous avons cités), il ne pouvait intervenir d'une façon aussi efficace en Espagne et en Maurétanie Tingitane. Dans ces provinces les chrétiens étaient à la merci d'un agent plus zélé ou plus désireux de faire sa cour, en observant à la lettre l'édit de persécution. Comment Constance, alors même qu'il l'aurait voulu, aurait-il pu s'opposer d'une façon aussi ouverte à l'application de l'édit, en interdisant la recherche des chrétiens à des fonctionnaires, ses subordonnés sans doute, mais toujours susceptibles d'en appeler aux Augustes.

Ils n'auraient pas manqué de signaler la tiédeur de Constance et sa désobéissance.

Un acte de martyr, publié par Ruinart dans ses *Acta sincera*, nous permet encore peut-être de nous appuyer sur ces persécutions de Maurétanie pour montrer que l'Espagne appartenait bien à Constance Chlore. On sait que l'édit de persécution générale de 303 fut précédé de mesures vexatoires, quelquefois même de véritables persécutions aux armées. En 298, Dioclétien prescrivit de rechercher les chrétiens qui étaient dans les armées et de les mettre en demeure d'abjurer. Parmi ces chrétiens, nous trouvons un centurion nommé Marcel, inquiété à Tanger pour sa religion. Dans l'acte de son martyr, auquel Ruinart accorde crédit, on voit que le magistrat qui l'interroge menace Marcel de faire connaître sa désobéissance aux empereurs et aux Césars « *imperatoribus et Cæsari.* »[1] N'est-ce pas la preuve que Constance avait un pouvoir sur la Maurétanie Tingitane et par conséquent sur l'Espagne ? On avertit les deux *imperatores*, comme chefs suprêmes de l'empire, de la désobéissance d'un officier et on prévient aussi son chef direct, le César des Gaules. Si l'Espagne avait appartenu à Maximien, il n'y avait pas à avertir un César.

(1) Ruinart, *Acta Martyra sincerum*, p. 312.

On voit que la question de la persécution ne paraît pas un un obstacle insurmontable pour refuser l'attribution de l'Espagne à Constance. La modération ne fut pas aussi grande qu'on le dit, et les persécutions d'Espagne et de Maurétanie peuvent très bien s'expliquer par des nécessités de gouvernement.

Dans une *Étude sur le Diocèse des Espagnes*, M. J. Maurice concluait, de l'examen des monnaies, au rattachement de l'Espagne à l'Italie : « Le diocèse des Espagnes fut rattaché pacifiquement à partir du printemps de 309 à ceux des Gaules, après avoir appartenu successivement à Hercule, (1) à Sevère II et à Maxence. » (2)

Ce serait donc seulement sous Constantin que l'Espagne aurait été rattachée à la Gaule et d'une façon assez extraordinaire. Ce serait l'Espagne, en effet, qui se serait unie à la Gaule, par sympathie pour les sentiments bienveillants que Constantin manifestait pour les chrétiens. M. Maurice croît pouvoir conclure que les ateliers de Tarragone appartenaient à l'empereur, qui avait ceux de Rome, d'Aquilée et de Carthage. (3) Les types de monnaies sont identiques et complètement différents de celles frappées à Trèves, Lyon et Londres.

Or, ces ateliers appartenaient certainement à Constantin ; donc les autres dépendaient du domaine de Maxence. Avant d'admettre cette hypothèse, il faudrait que M. Maurice nous prouve que la même distinction entre les types de monnaies existait avant 305. M. Maurice, en effet, ne s'attache qu'à l'étude des monnaies de cette date. Pour lui auparavant il n'y a pas de doute que l'Espagne n'ait été rattachée à l'Italie. Mais la seule preuve qu'il en donne : la persécution de 303 est loin de nous paraître aussi probante que lui. L'examen des textes que nous venons de faire et qui nous a permis de remonter à l'origine même des partages, l'étude de la persécution en Gaule et en Maurétanie, nous a conduit, il nous semble, à une toute autre manière de penser, qu'à partir de 305 (et nous reconnaissons bien volontiers la solidité et la valeur de l'argumentation de M. Maurice) l'Espagne ait été rattachée à l'Italie nons n'y contredisons pas, nous croyons même la chose assez

(1) C'est-à-dire à Maximien, qui portait on le sait le surnom d'Hercule.

(2) J. Maurice, *Le Diocèse des Espagnes* dans le *Bulletin et Mémoires* de la *Société nationale des Antiquaires de France*, sept. série, T. IV, 1903, p. 136-152.

(3) M. J. Maurice *(loc. cit.)*, p. 149.

probable ! Mais les textes et les faits ne nous permettent pas d'aller plus loin. Il nous paraît impossible d'admettre que dès le partage de 293 l'Espagne ait appartenu au possesseur de l'Italie.

Nous nous trouvons donc en présence de deux faits, en somme, également certains pour nous : l'attribution de l'Espagne à Constance Chlore, lors du premier partage de l'empire en 293 ; d'autre part, le rattachement de cette province à l'Italie à partir de 305. Comment expliquer ce changement ?

Peut-être pourrait-on dire (nous ne donnons cette explication que sous toutes réserves) que Constance Chlore, créé Auguste, ne voulut pas assumer la responsabilité du gouvernement aussi vaste, qui lui était offert et il abandonna l'Espagne à Galère. Les auteurs latins nous disent en effet qu'il partagea son territoire : « Constance eut l'Afrique, l'Italie et les Gaules. Constance, homme très tranquille, se contenta seulement de la Gaule et céda à Galère toutes les autres parties. »[1] « Constance eut la Gaule, l'Italie et l'Afrique. Toutefois, il se contenta de la dignité d'Auguste et refusa l'administration inquiète de l'Italie et de l'Afrique. »[2] Ainsi Constance, préoccupé des invasions qui, par le Rhin et la Clyde ne cessaient de se précipiter sur la Gaule et sur la Bretagne, se serait consacré volontairement à l'administration et à la défense de ces deux pays, pour lesquels il avait toujours eu une sympathie et une bienveillance particulières. Il aurait abandonné ainsi à Galère, son collègue, le gouvernement de l'Espagne, que celui-ci aurait confié à Maxence. Mais l'Espagne eut à subir la persécution de Galère et elle se serait, à l'avènement de Constantin, donnée à ce prince, qui rappelait les excellentes qualités de son père et qui faisait preuve de sentiments de tolérance envers le christianisme. Voilà l'hypothèse qui nous paraît la plus vraisemblable pour essayer d'expliquer la séparation de l'Espagne et de la Gaule qui exista pendant quelques années.

Nous voilà donc parvenu au terme de l'étude que nous nous étions proposée. Nous avons tenu à mettre sous les yeux de nos lecteurs toutes les pièces du procès. On voit que cette question du partage de 293, pourtant si importante dans l'histoire de l'Empire romain, est en somme assez confuse et présente bien des points contradictoires. Il est difficile d'arriver à une certitude complète, les textes ne sont pas assez précis ;

ils se contredisent et ne permettent pas de tirer au clair les problèmes que soulève cette question. Cependant il nous semble que la garantie d'information est du côté de l'empereur Julien et que c'est plutôt à lui que nous devons accorder créance, d'autant qu'aucun autre fait ne le vient contredire. Les preuves morales que l'on a prétendu tirer de la persécution de 303 sont, on l'a vu, examinées d'un peu près, beaucoup moins significatives qu'elles le paraissent au premier abord et en somme elles sont plutôt favorables à l'hypothèse que nous défendons.

Il nous semble bien, en effet, que nous devions nous ranger à l'opinion de MM. Seeck et Bloch, et admettre que dès le partage de 293, l'Espagne et par conséquent la Maurétanie Tingitane, qui lui était depuis longtemps rattachée, avaient été rangées sous le gouvernement de Constance Chlore et faisaient partie de la préfecture des Gaules.

ANDRÉ LECOCQ,

Professeur au Collège de Tlemcen.

---

(1) Orose, T. VII, pp. 15-27.

(2) Eutrope, T. X, p. 1, § 1. Cf. aussi Johannès d'Antioche. Pr. 168 Caüs Muller, T. IV. p. 602.

ORGANISATION ACTUELLE DE LA JUSTICE A FIGUIG

La justice est organisée à Figuig suivant deux juridictions distinctes savoir : la juridiction des *djemâas* et la juridiction des *cadis* ; de la première relève la justice répressive ; de la seconde, la justice civile.

A. — JUSTICE RÉPRESSIVE

En matière répressive la djemâa est seule compétente.

Djemâas. Leur composition. — Chacun des sept ksour de l'oasis a sa djemâa. Celle ci est composée de notables désignés par les diverses fractions du ksar. Elle s'adjoint un *taleb* qui remplit auprès d'elle les fonctions de secrétaire.

Les djemâas des ksour de Zenaga, d'El Maïz et d'El Oudaghir comptent dix-huit membres chacune. Celles des ksour d'El Abid, des Oulad Sliman, d'El Hammam Fougani et d'El Hammam Tahtani n'en ont que douze chacune.

Aucun des membres de la djemâa ne préside aux audiences ; aucun d'eux ne dispose, en principe, de voix prépondérante[1]. Les condamnations sont prononcées à la majorité des voix.

Kanouns. — Les arrêts de la djemâa sont basés sur les articles des kanouns (statuts-canons) du ksar, lesquels sont conservés soigneusement par écrit et constituent ainsi une sorte de petit code pénal.

Ces kanouns comme ceux qu'appliquaient chez eux les

(1) Cependant, en réalité, lorsque la *djemâa* — qui est aussi, à l'occasion, un conseil d'administration du ksar — se réunit pour délibérer sur des questions d'ordre administratif ou sur des questions de politique extérieure, certains membres influents — chaque fraction en compte au moins un — sont plus écoutés que leurs collègues. Cette influence personnelle, certains la doivent soit à leur situation de fortune, soit aussi parfois à leur supériorité intellectuelle ou morale.

Kabyles, s'écartent sensiblement des préceptes coraniques ; leur maintien est en contradiction formelle avec le principe fondamental de la civilisation de l'Islam qui veut que la religion, le droit et la justice se tiennent intimement.

Les Figuiguiens qui se comptent avec fierté parmi les plus purs musulmans de notre époque, s'excusent de cette dérogation à la loi mahométane en disant avec présomption que leurs ancêtres ont édicté chez eux des lois particulièrement rigoureuses dans le but de conserver à Figuig cette prétendue pureté de mœurs qui contraste avec l'incontinence des tribus nomades environnantes et surtout des tribus *Amour*.

Il faut, semble-t-il, voir plutôt dans l'existence de ces kanouns un reste de l'ancienne civilisation berbère préislamique qui, ici, de même qu'en Kabylie, a laissé de nombreux vestiges malgré l'adoption du Coran par les populations. Ce n'est, du reste, pas là la seule trace des anciennes coutumes berbères ; on verra, en effet, que les Figuiguiens ont conservé l'usage d'exhéréder (du moins en partie) leurs femmes pour réserver aux mâles la propriété ou plutôt la possession des immeubles. Mais alors que les Kabyles arrivent radicalement à ce résultat en appliquant leurs kanouns de préférence à la loi successorale musulmane, les Figuiguiens, un peu plus scrupuleux, obtiennent partiellement ce même effet en faisant usage du *habous* que la loi coranique admet.

Chacun des ksour a ses kanouns propres ; mais ces kanouns respectifs diffèrent généralement peu les uns des autres. Le ksar de Zenaga étant le plus important de Figuig, ses kanouns peuvent être considérés comme le modèle le plus parfait de cette législation spéciale. En voici leur traduction :

« Louange à Dieu maître des mondes. »

« Le succès est réservé à ceux qui craignent Dieu. »

« Que la grâce et le salut couvrent le seigneur des Envoyés, l'Iman des personnes pieuses. »

« Ce recueil basé sur le droit et l'équité fait connaître les peines établies légalement, par ordre des notables de la djemâa et avec l'assistance des savants et jurisconsultes pour réprimer les actes coupables de ceux qu'il est juste de punir.

(1) Le douro hassani vaut 2 dinars et $\frac{851}{1000}$ de dinar, ou 20 oukia. La pièce de 5 francs française vaut en moyenne un douro hassani et demi.

I. — ATTENTATS CONTRE LES PERSONNES

« Quiconque tuera injustement son semblable sera puni d'une amende de quatre cents *dinars* [1] (ou cent quarante *douros*). En outre, il sera expulsé jusqu'à ce qu'il ait obtenu son pardon.

« Si pardonné et rentré confiant au pays, le meurtrier tombe victime de la vengeance d'un parent de la première personne tuée, ce parent coupable sera condamné au double de l'amende stipulée en cas de meurtre, c'est-à-dire huit cents dinars. »

« L'auteur involontaire d'un meurtre sera absous. »

« Ne seront pas non plus poursuivis ceux qui tueront quelqu'un dans les rangs de l'ennemi, ni ceux qui tueront un malfaiteur surpris en action de vol. »

« L'auteur de blessures faites au moyen d'une arme à feu ou d'une arme blanche sera condamné à une amende de cent dinars.

« L'amende sera la même, si la blessure, faite à l'aide d'un bâton ou d'une pierre, a déterminé une hémorragie et peut être qualifiée grave. Si la blessure n'est pas grave, l'amende sera réduite à cinquante dinars et même à dix dinars si la blessure n'est que légère.

« Si la blessure faite à l'aide d'un bâton n'a pas provoqué un écoulement de sang, l'amende sera seulement de cinq dinars. »

« L'auteur volontaire d'un coup de feu tiré dans le but d'attenter à la vie d'une personne sera, qu'il ait ou non atteint cette dernière, puni d'une amende de cent dinars.

« L'amende sera double de la précédente en cas de blessure sérieuse. »

« Quiconque frappera son semblable à l'aide d'un soulier, d'une sandale (en cuir écru) ou d'une *bol'ra* (babouche marocaine) sera puni d'une amende de cinq dinars. »

« Quiconque aura menacé quelqu'un d'une arme à feu, sans toutefois donner suite à ses menaces, se verra infliger une amende de cinquante dinars.

« Les peines seront les mêmes que celles qui viennent d'être spécifiées ci-dessus, si l'auteur d'un attentat ou simplement de menaces se sera servi d'un couteau-rasoir, d'une serpe,

d'une flèche, d'une lance et, en général, de tout instrument pouvant servir à donner la mort, soit en frappant, soit en étranglant. »

« Si le coupable refuse de se soumettre au jugement qui le condamne, sa peine sera doublée car il faut éviter la rébellion qui peut amener le désordre. »

II. — ATTENTATS CONTRE LES BIENS

« Quiconque commettra un vol dans une maison d'habitation sera puni d'une amende de cent dinars et paiera à la victime une indemnité égale à la valeur des objets volés. »

« Quiconque volera un mouton sera condamné à en rembourser le prix et à payer, en outre, une amende de cinq dinars. »

« L'auteur d'un vol de bois, de dattes, de pêches, de raisin, de luzerne ou de grain, commis dans un jardin, paiera une amende de dix dinars et indemnisera de ses pertes le propriétaire du jardin.

« Si l'auteur de ce vol n'a pas agi dans un dessein de lucre, mais seulement dans le but de dévaster la propriété d'autrui, il sera puni d'une amende de cent dinars et indemnisera de ses pertes le propriétaire du jardin. »

« Celui qui volera des dattes en les cueillant sur les palmiers qui les portent, verra son amende portée à cinquante dinars. »

« L'auteur d'un vol perpétré dans une mosquée, dans un local réservé à la djemâa sur la place des assemblées et, en général, dans tout édifice public et en tout lieu de réunion, sera puni d'une amende de cinquante dinars.

« Pareille amende sera infligée à quiconque volera dans les tentes des Arabes campés dans le périmètre de l'oasis, ou commettra un vol au préjudice d'étrangers au pays ou de caravaniers nomades. »

« L'auteur d'un vol sur une aire sera puni de cinquante dinars d'amende. »

« Quiconque s'emparera d'un bien détenu par des Arabes venus en caravane et se trouvant soit à l'intérieur soit à l'extérieur du ksar, paiera une amende de huit dinars.

« Cette dernière amende sera portée à cinquante dinars si

l'auteur de la spoliation aura employé la violence et aura, par suite, provoqué une rixe. »

« Le meurtre d'un voleur tué en commettant un des vols qualifiés plus haut ne donnera lieu à aucune action criminelle ni civile.

« Le voleur blessé dans des circonstances identiques n'aura aucun recours contre l'auteur de sa ou de ses blessures. »

« Tout homme qui volera près des *seguias* (canaux d'irrigation dans lesquels on lave) réservées aux femmes, sera puni d'une amende de cinquante dinars.

« L'amende sera réduite à vingt-cinq dinars si l'auteur de ce vol est une femme. »

« La femme qui volera dans une maison encourra une amende de vingt-cinq dinars. »

« Quiconque commettra un vol dans un autre ksar de Figuig se verra condamné à une amende de cinquante dinars. »

« Le vol commis sur la personne d'une femme soit dans une maison, soit à la seguia, vaudra à son auteur une amende de cent dinars.

« Le vol de graines de semence entraînera une amende de cinquante douros. »

III. — POLICE ET SURETÉ

« Quiconque refusera de se conformer aux dispositions d'un jugement rendu contre lui, par application de la loi, sera contraint de payer cinquante dinars et, en outre, subira à titre de châtiment exemplaire, le supplice de la flagellation. »

« Quiconque se permettra de railler, de ridiculiser le condamné d'un jugement ou de critiquer la sentence rendue contre lui sera puni d'une amende de cinquante dinars. »

« Quiconque refusera de se rendre à la convocation de la djemâa (ou d'un cadi) devra payer une amende de dix dinars (et sera forcé d'obéir). »

« Quiconque boira des liqueurs fermentées sera condamné à payer une amende de cinquante dinars et à recevoir un châtiment corporel terrible et exemplaire. »

« Quiconque cherchera à détourner une femme de ses devoirs conjugaux, dans le but d'obtenir sa répudiation par le mari, sera puni d'une amende de cinquante dinars. »

« Quiconque se remariera avec une femme qu'il aura déjà répudiée trois fois sans que celle-ci ait été, au préalable, épousée puis répudiée par un tiers, sera puni d'une amende de cinquante dinars (et son mariage sera annulé par le cadi).

« La même peine sera prononcée contre qui épousera une femme pendant la durée de sa retraite légale ou *adda* (délai de viduité après répudiation ou décès du conjoint).

« Pareille amende sera également infligée à celui qui procèdera illégalement et en parfaite connaissance de cause, au remariage d'une femme répudiée définitivement ou au mariage d'une femme en état de adda. »

« Quiconque violentera une femme sera puni d'une amende de cent dinars. »

« Quiconque commettra sur un enfant un acte contre nature sera puni d'une amende de cinquante dinars. »

« Si une femme réputée chaste accuse un homme de moralité douteuse de l'avoir violée ou d'avoir seulement cherché à abuser d'elle, cet homme sera condamné à une amende de cent dinars. »

« Si l'accusation de viol est portée contre un homme vertueux, la femme accusatrice sera tenue de fournir des preuves à l'appui de son allégation ; si elle est impuissante à le faire, elle se verra infliger une amende de cent dinars. »

« Quiconque dévoilera la retraite d'une personne à un ennemi désirant la tuer, sera puni d'une amende de cent dinars, si cette personne échappe à la mort ; mais si elle meurt du fait de son ennemi, l'amende infligée sera celle prévue dans le cas de meurtre, c'est-à-dire qu'elle atteindra quatre cents dinars. »

« Quiconque sera convaincu d'avoir recélé les produits d'un vol sera puni d'une amende de cinquante dinars. »

« Quiconque tuera volontairement ou blessera en lui coupant les jarrets, ou abîmera de toute autre manière une bête de somme de façon à la mettre hors d'état de servir, paiera le prix de cette bête et sera, en outre, puni d'une amende de cinquante dinars.

« Dans le cas où la bête aura été tuée ou abîmée par accident, l'auteur involontaire de sa mort ou de son infirmité n'encourra pas d'amende, mais sera tenu de payer au propriétaire le prix de la bête en question. »

« Quiconque entravera ou gênera les communications en commettant des dégâts sur la voie publique sera mis en demeure de procéder ou de faire procéder aux réparations nécessaires à la remise en bon état de la voie et paiera, en outre, une amende de dix dinars. »

« Quiconque refusera de réparer dans sa propriété un mur menaçant ruine sera rendu responsable de tous les accidents que pourra occasionner l'écroulement éventuel de ce mur et sera notamment condamné à payer, s'il y a lieu, les amendes prévues pour le cas de meurtre ou de dégâts dans les jardins complantés de palmiers ou d'autres arbres fruitiers. »

« Quiconque blasphèmera contre un prophète sera puni d'une amende de cent dinars et sera fortement battu. »

« Quiconque introduira un chrétien dans sa maison ou dans le ksar sera condamné à une amende de cent dinars (1). »

« Quiconque entendra des cris d'alarme ou de détresse et n'accourra pas aussitôt pour participer à la défense d'un point menacé ou pour porter secours à une ou plusieurs personnes attaquées sera puni d'une amende d'un douro. »

« Quiconque abandonnera le poste d'où il était chargé de surveiller soit le pays environnant, soit les pâturages des chèvres du ksar, encourra une amende de six *oukia*. »

« Tel est le code des peines établies par les membres du *diouane* (conseil). »

« La présente copie a été reproduite le 22 ramdane 1318 (correspondant au 13 janvier 1900). »

B. — JUSTICE CIVILE

Les contestations relatives aux affaires civiles et commerciales ainsi qu'au statut personnel sont soumises à la juridiction des cadis.

Ces magistrats appliquent la loi musulmane ; ils basent leurs décisions sur les textes des principaux traités de droit, ceux de Sidi Khalil, d'Ibn Acem, etc. et de leurs commentateurs. En outre, comme les Figuiguiens appartiennent au rite malekite, ce sont les doctrines d'Ibn Malek qui sont presque toujours observées dans les sentences des juges de l'oasis.

(1) Ce kanoun qui n'est plus appliqué était destiné à punir autrefois ceux qui auraient pu introduire clandestinement un chrétien chez eux.

Les cadis ; leur recrutement. — Les cadis de Figuig ne sont nommés ni élus par personne (1). Tout indigène lettré qui a étudié le droit et se croit suffisamment instruit pour pouvoir régler légalement les différends survenus entre ses coreligionaires peut s'intituler cadi, s'adjoindre deux *tolba* qui rempliront auprès de lui les fonctions obligatoires d'*adeul* (assesseurs) et faire de la « clientèle »

Cependant, tous ceux qui se sont attribué le titre de cadi ne jouissent pas d'une égale considération. Il faut avoir fait ses preuves en plusieurs occasions ; avoir su rendre des arrêts dont la légalité et le bon sens ont été unanimement appréciés pour acquérir la renommée qui attire les plaideurs.

Aussi, pour ne pas manquer d'arriver à cette renommée, un jeune cadi encore inexpérimenté n'avoue jamais les difficultés qu'il rencontre pour se prononcer en toute conscience dans une affaire délicate à juger. Comme il lui est loisible de se tirer d'embarras en ayant recours aux lumières d'un collègue plus savant parce que plus ancien, il prend conseil auprès de ce dernier lequel lui donne par écrit une *fetoua* (2) sur la manière de solutionner le litige.

Procédure. — La procédure suivie devant les cadis est fort simple ; elle comporte le double avantage de la simplicité et de l'économie ; en outre, elle ne présente généralement pas de difficultés.

Le demandeur cite son adversaire devant le cadi de son choix et cet adversaire mandé sans formalités au prétoire, s'y présente sans se faire ordinairement prier, assuré qu'il est que le jugement qui interviendra, s'il est prononcé contre lui, ne sera pas définitif et lui laissera ouverte la voie du recours. Le défendeur condamné par un premier juge peut, en effet, faire appel devant un second cadi, choisi par lui, du jugement rendu en première instance. Si la décision du premier juge est confirmée par celle du second, cette décision devient définitive et exécutoire. Si, au contraire, le second jugement infirme le premier, le demandeur, s'il le juge à propos, peut porter son

(1) Ces cadis sont actuellement au nombre de neuf dont deux à Zenaga, trois à El Oudaghir, un à El Maïz, un aux Oulad Slimane et un à El Hammam Tahtani. El Abid et El Hammam Fougani n'en ont pas.

(2) Réponse à une question de droit donnée par un jurisconsulte en termes généraux et applicable à tous les cas analogues.

affaire devant un troisième cadi dont la sentence, cette fois, ne sera pas susceptible d'appel.

Dans un cas pourtant la décision du premier juge est irrévocable, c'est lorsqu'elle déboute le premier comparant de sa demande.

En cas de refus par l'intimé de comparaître devant le cadi, celui-ci en réfère à la djemâa qui inflige au récalcitrant l'amende prévue à cette occasion.

Si pourtant pour une raison quelconque, le défendeur ne se présentait pas au prétoire du cadi pour répondre à la demande introduite devant ce magistrat, il ne pourrait être rendu jugement, car la procédure figuiguienne ignore la théorie du défaut et de l'opposition et qu'elle n'admet que des débats contradictoires.

Les audiences des cadis sont publiques, mais il n'est nullement spécifié que le huis clos dans une affaire quelconque soit un cas de nullité.

Aucun texte n'impose au cadi l'imposition de juger. Ce magistrat peut, si un cas l'embarrasse, se déclarer incompétent. Les plaideurs n'ont alors qu'à se pourvoir devant un autre juge.

Enfin, il n'est pas assigné aux différents cadis de circonscriptions judiciaires spéciales ; leur juridiction n'a pas de limites ; elle s'étend sur tout Figuig et un indigène d'un ksar quelconque peut très bien s'adresser au cadi d'un autre ksar.

Fonctions extrajudiciaires des cadis. — Le cadi n'est pas seulement juge, il est aussi officier ministériel analogue au notaire. En cette qualité, il reçoit les actes publics entre musulmans

En outre, le cadi procède à la liquidation et au partage des successions musulmanes. Dans ce cas, il est assisté des membres de la djemâa qui appartiennent à la fraction du *de cujus.*

Le cadi n'enregistre pas les actes passés devant lui, il n'en conserve aucune trace.

Habous. — La liquidation des successions à Figuig présente une particularité qu'il est utile de signaler, car elle atteste que là encore, comme dans bien d'autres pays mahométans, est conservé très vif le souvenir de la période préislamique où les femmes étaient exclues de l'hérédité.

Tous les immeubles de Figuig (maisons, terres de labour, jardins et l'eau nécessaire à leur irrigation) ont été constitués habous [1] par leurs premiers propriétaires, c'est-à-dire que ces biens ont été immobilisés au profit d'une fondation pieuse mais que leur usufruit est conservé par quelqu'un qui, en l'espèce, à Figuig, est représenté par la postérité des fondateurs.

Dans les actes de consécration, les expressions employées ont été — et sont encore à l'occasion — telles que les enfants des filles ont été et sont toujours exclus de parmi les dévolutaires.

Les filles qui se marient cessent de jouir des biens habousés dont dispose leur père ; mais les actes de constitution contiennent une clause portant que les femmes peuvent être de nouveau admises à participer à la jouissance des habous si, divorcées ou veuves et n'ayant pas d'enfants mâles, elles reviennent habiter sous le toit paternel.

En droit musulman, un bien habous ne peut être aliéné, c'est-à-dire qu'il ne peut être ni vendu, ni donné, ni grevé de servitude. Cependant, à Figuig, on peut vendre un habous à un musulman ; mais, dans ce cas, l'acquéreur s'empresse de habouser de nouveau l'immeuble acquis, dans les mêmes formes qu'il était précédemment.

Il n'est pas nécessaire ici que le dévolutaire allègue une nécessité et se fasse autoriser par un jugement de cadi pour vendre son immeuble immobilisé, et il n'est pas stipulé que le prix de vente doive servir à l'achat d'un nouveau bien devant devenir habous à la place du premier.

Ainsi le habous sert à Figuig, sous le couvert d'un but pieux, à rendre d'abord le bien habousé inaliénable et imprescriptible pour le mettre à l'abri d'une confiscation arbitraire de la part d'un pouvoir despotique — cette précaution est désormais inutile – ensuite et surtout, à soustraire ce bien à la dévolution successorale coranique de façon à empêcher les femmes à disposer d'immeubles.

---

(1) Le *habous* est un acte juridique par lequel le constituant fait sortir du commerce, dans un but pieux, une chose qui était sa propriété *melk*, et dispose de l'usufruit seul resté disponible entre ses mains, en faveur d'une ou plusieurs personnes désignées dans l'acte constitutif, lesquelles personnes jouissent successivement de l'usufruit suivant un ordre quelconque indiqué par le constituant, ordre qui doit être combiné de telle sorte qu'en dernier lieu, tout au moins, l'usufruit arrive entre les mains d'une personne morale d'ordre religieux qui l'emploiera dans un but pieux.

C'est grâce aux règles admises par le rite hanefite — qui n'est pourtant pas le leur — que les Figuiguiens parviennent à exhéréder en partie leurs filles. Il est vrai qu'il leur est permis de contracter suivant tout autre rite orthodoxe que le leur.

Peu scrupuleux dans l'observation des principes de la loi pure, les Figuiguiens qui vendent déjà des habous, pourront bien un jour arriver, avec un peu de bonne volonté, à consentir de ces sortes de baux perpétuels qu'on a appelés « bail à l'*ana* » en Algérie, « bail à l'*enzel* » en Tunisie et qui permettront, en remplaçant la jouissance directe par une rente perpétuelle, de tourner le principe de l'aliénabilité du habous tout en respectant le but pieux voulu par le fondateur.

Il faut donc, à Figuig, dans la liquidation des successions, tenir compte des particularités qui viennent d'être exposées et n'attribuer aux femmes que les parts leur revenant sur les biens meubles de leurs auteurs.

Si la postérité mâle du fondateur d'un bien habous vient à s'éteindre complètement, la propriété de ce bien, après le mariage ou la mort des filles usufruitières, échoit à une mosquée des ksour. C'est ainsi qu'à Zenaga, la grande mosquée et celle des Beni Daritz sont propriétaires de biens habous représentés par des palmiers épars dans de nombreux jardins et par des tours d'eau d'irrigation.

Beni Ounif, le 1er avril 1909.

E. MARGOT.

Officier interprète.

LES GRANDES CARAVANES DU SUD ORANAIS

(1908-1909)

Ces caravanes ne sont plus pour les Hauts-Plateaux qu'une tradition. Du temps des Turcs, non seulement le blé et l'orge étaient chers dans le Tell, mais les Arabes nomades hésitaient à aller prendre contact de ces coreligionaires à la main plutôt dure. Ils allaient plus volontiers acheter des dattes chez les ksouriens du Sahara qu'ils pouvaient traiter de haut. Depuis, l'habitude se conserve parce que la datte reste encore un peu une friandise, mais les progrès du bien-être font trouver le voyage rude. On l'abandonne de plus en plus. La pression de l'autorité, si elle se faisait trop sentir, dégoûterait définitivement les nomades de ce voyage et arriverait à l'abandon complet de la tradition.

D'autre part, les nomades qui viennent au Touat, ne peuvent plus s'y imposer comme autrefois ; ils y trouvent l'autorité locale française qui a naturellement une certaine tendance à prendre les intérêts des ksouriens, ses administrés. De sorte que le nomade, en arrivant avec de nombreux chameaux, ne peut plus vendre sa pacotille qu'au prix qu'on lui offre et pour ne pas s'en retourner à vide il achète des dattes au prix qu'impose encore le ksourien, le prix n'étant plus influencé par la crainte que le nomade inspirait autrefois au ksourien.

Il résulte de ce qui précéde que :

Si l'autorité cesse d'intervenir, les nomades n'iront plus aux oasis et les ksouriens verront augmenter leur misère.

Si l'autorité intervient trop sur les nomades, ceux-ci seront lésés et mécontents.

Il y a un juste milieu, et la meilleure mesure à prendre pour remédier à cet état de choses, est d'amener les habitants des oasis à développer le plus possible chez eux l'élevage du chameau. Ils pourront alors aller eux-mêmes vendre leurs dattes dans le Nord et en rapporter les marchandises dont ils ont besoin.

A. — Caravanes du Cercle de Méchéria

1°. — COMPOSITION

Les Rezaïna et les Hamyan Chafaa n'ont pas pris part aux caravanes qui se sont rendues cette année aux oasis. Seules quelques caravanes des Hamyan non Chafaa y ont envoyé des chameaux. Le tableau suivant en indique le nombre par tribu.

TRIBUS	Hommes	Femmes	Enfants	Chevaux	Chameaux	OBSERVATIONS
Meghaoulia.......	30	2	2	4	210	
Oulad Farès......	2	1	»	»	16	
Frahda..........	5	»	»	»	32	
Oulad Ahmed.....	4	»	»	»	24	
Oulad Messaoud..	15	5	»	1	92	
Megan..........	31	1	»	2	145	
TOTAUX....	87	9	2	7	519	

La différence très notable entre ces chiffres et ceux de la campagne précédente (1.057 hommes, 5.004 chameaux) a pour cause les raisons suivantes :

1° Un très grand nombre de chameaux du Cercle ont fait partie des convois nécessités par les colonnes du Haut-Guir. A l'époque des caravanes ils n'avaient pas encore eu le temps de se reposer des fatigues endurées dans ces convois, d'autant plus que la sécheresse persistante avait *appauvri les pâturages ;*

2° Les renseignements reçus directement par les indigènes ont présenté la récolte des dattes comme médiocre et celles-ci comme chères ;

3° Le paiement des convois n'a été effectué que très tard ; jusqu'au dernier moment les indigènes ont manqué du numéraire qui leur était nécessaire pour l'acquisition des marchandises à transporter aux oasis.

2°. — ORGANISATION

Conformément aux instructions contenues dans la lettre n° 2423 du 24 novembre dernier de M. le Général commandant le territoire d'Aïn-Sefra, les caravanes se sont rendues aux oasis par petits groupes, comprenant chacun au moins trente fusils ; à la tête de chaque groupe a été placé un chef de caravane responsable.

3°. — ITINÉRAIRE

Tous les groupes ont suivi, à l'aller comme au retour, l'itinéraire habituel des caravanes du Cercle de Méchéria, c'est-à-dire la vallée de l'Oued Namous, puis traversé l'Erg en ligne directe.

4°. — MARCHÉS FRÉQUENTÉS

Les caravanes se sont rendues surtout sur les marchés de Charouin et de Aouguerout.

5°. — TRANSACTIONS COMMERCIALES EFFECTUÉES

Les marchandises apportées aux oasis cette année ne diffèrent pas de celles qui y sont apportées habituellement.

Le tableau suivant donne le détail ;

TRIBUS	Blé	Orge	Laine	Peaux de moutons	Viande sèche	Sucre	Thé	Savon	Fromage	Beurre	Café	Fèves	Grains	ARGENT
	qx.	qx.	qx.		kil.	qx.	qx.	qx.	kil.	kil.	qx.	kil.	kil.	fr. c.
Meghaoulia........	40 »	»	15 »	1.000	»	4 »	3 »	2 »	»	600	5 »	»	»	5.000 »
Oulad Farès.......	2 »	»	7 500	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	450 »
Frahda...........	3 »	»	3 »	»	»	»	»	»	110	190	»	360	»	330 »
Oulad Ahmed......	14 »	»	»	»	»	»	»	»	100	60	»	200	100	700 »
Oulad Messaoud...	10 »	4 »	»	»	»	»	»	»	»	»	»	400	»	1.400 »
Megan...........	30 »	3 »	4 »	500	80	4 »	0 500	»	100	100	»	»	»	5.000 »
Totaux.....	99 »	7 »	29 500	1.500	80	8 »	3 500	2 »	310	950	5 »	960	100	12.880 »

Il n'a pas été amené de moutons.

Toutes les marchandises importées aux oasis y ont été vendues à l'exception du blé qui a été échangé comme d'habitude contre l'achef destiné à la nourriture des chameaux. Les marchandises rapportées consistent presque exclusivement en dattes tinaceur et hamira ; le henné, les épices, les haïks ne représentent qu'une part inférieure des achats. Huit chameaux sont morts à l'aller, le nombre des chameaux chargés de dattes revenus des oasis est donc de cinq cent onze.

Les prix d'achat ont été :

A Charouin	Tinaceur, la charge	30f »
	Hamira, la charge	35 »
A Aouguerout	Tinaceur, la charge	22 50
	Hamira, la charge	27 50

Mais pour comparer ces chiffres à ceux de l'an dernier, il importe de tenir compte du fait que, dans les procédés de mesure dans certains ksour, la kharouba a été substituée à la guessaa, ce qui en fait diminuer l'importance de la charge.

En effet, un bon chameau porte 70 guessaa ou bien 30 kharouba. Or, à Charouin, par exemple, tandis que l'an dernier 60 guessaa représentaient une charge dans les transactions, cette année celle-ci est représentée par 20 kharouba, ce qui revient à dire que la charge livrée l'an dernier représentait les 6/7 de la charge réelle d'un chameau et que la charge livrée cette année ne représente que les 2/3 de cette charge réelle. D'où une différence en moins de 1/5 environ pour la valeur actuelle de la charge comparativement à celle de l'année dernière et, en définitive, comme les indigènes des oasis ne semblent pas avoir tenu compte de cette variation, une augmentation de prix de 1/5, sans s'occuper des fluctuations du cours.

Cet état de choses dont se plaignent vivement les indigènes qui se sont rendus aux caravanes, est de nature à porter préjudice aux relations commerciales entre les oasis et les Hauts-Plateaux s'il n'y est pas rémédié dès la campagne prochaine.

CONCLUSIONS

Malgré cela, les indigènes qui se sont rendus aux oasis sont satisfaits des bénéfices qu'ils ont retirés individuellement. Mais au point de vue général, vu le peu d'ampleur des transactions, les résultats sont insignifiants.

B. — Caravanes de l'annexe d'Aïn-Sefra

Contrairement aux années précédentes, il n'y a pas eu cette année concentration des caravanes des différentes tribus de l'annexe à destination du Gourara.

En effet, par suite de la sécurité régnant dans la région, l'autorité avait donné l'autorisation aux différents groupes de caravaniers, se rendant aux oasis sahariennes, de marcher à leur guise, sous la seule condition d'être suffisamment forts pour repousser les attaques des djiouch. La protection éloignée des caravanes était assurée par les postes de la Zousfana et du Gourara, chaque groupe veillant lui-même à sa sécurité rapprochée.

Trois petites caravanes d'indigènes de l'annexe d'Aïn-Sefra partirent donc dans le courant du mois de décembre 1908. Elles eurent au total la composition suivante :

TRIBUS	Hommes	Carabines Modèle 74	Chameaux	Moutons
Souala	23	23	105	30
Oulad Boubekeur	40	20	107	20
Oulad Toumi	8	3	32	»
Oulad Sidi Tadj	10	4	40	30
Oulad Sidi Boulenouar	40	40	100	150
TOTAUX	121	90	384	230

L'itinéraire suivi, l'Oued Namous, comprenait dix jours de route depuis Moghrar Tahtani jusqu'au premier ksar du Gourara des Oulad Aïssa.

En ce dernier point, les caravaniers se séparèrent dans les différents districts du Gourara pour s'y livrer à leurs opérations commerciales qui durèrent environ une vingtaine de jours pour chaque groupe et prirent ensuite la route du retour par le même itinéraire qu'à l'aller.

TRANSACTIONS

I, — Bénéfices provenant de l'apport des marchandises au Gourara

1° Détail des bestiaux et denrées transportés par les caravanes des Amour, aux oasis sahariennes, valeur calculée d'après les cours à Aïn-Sefra :

	Quantité	Prix de l'unité	Totaux
Argent (francs)	4.150	»	4.150
Blé (quintaux)	84	35	2.940
Orge (quintaux)	35	24	840
Moutons (nombre)	230	18	4.140
Laine (quintaux)	60	75	4.500
Beurre (quintaux)	19	300	5.700
Fromage arabe (quintaux)	11	80	880
Sucre (quintaux)	14	75	1.050
Café (quintaux)	11	150	1.650
Thé (quintaux)	8.5	300	2.550
Graisses (quintaux)	9	125	1.125
Fèves (quintaux)	50	25	1.250

Valeur totale des denrées importées : 30.775 francs.

2° Détail de ces mêmes denrées, valeur calculée d'après le prix de vente au Gourara :

	Quantité	Prix de l'unité	Totaux
Argent (francs)	4.150	»	4 150
Blé (quintaux)	84	50	4.200
Orge (quintaux)	35	35	1.225
Moutons (nombre)	230	28	6.440
Laine (quintaux)	60	120	7.200
Beurre (quintaux)	19	400	7.600
Fromage arabe (quintaux)	11	120	1.320
Sucre (quintaux)	11	200	2.200
Café (quintaux)	14	200	2.800
Thé (quintaux)	8.5	500	4.250
Graisse (quintaux)	9	200	1.800
Fèves (quintaux)	50	30	1.500

Valeur totale : 44.685 francs.

Le bénéfice réalisé par les indigènes de l'annexe d'Aïn-Sefra dans cette partie de leurs transactions est de 44.685 fr. — 30.775 = 13.910 fr.

Il faut déduire de cette somme environ 2.000 francs de denrées telles que orge, blé et fèves qui ont servi à l'échange du achef ou fourrage pour les chameaux, le bénéfice n'est plus que de 11.000 francs.

II. — Bénéfice provenant de l'apport à Aïn-Sefra des marchandises du Gourara

1° Détail des marchandises rapportées par la caravane des Amour, valeur calculée d'après les cours au Gourara :

DATTES	QUANTITÉS	PRIX DU QUINTAL	TOTAL	TOTAL GÉNÉRAL
	quintaux	fr. c.	fr. c.	fr. c.
Tinnaceur.........	227	15 »	3.405 »	7.692 50
Hamira...	245	17 50	4.287 50	

2° Détail des mêmes marchandises, valeur calculée d'après les cours à Aïn-Sefra :

DATTES	QUANTITÉS	PRIX DU QUINTAL	TOTAL	TOTAL GÉNÉRAL
	quintaux	fr. c.	fr. c.	fr. c.
Tinnaceur.........	227	30 »	6.810 »	15.385 »
Hamira...........	245	35 »	8.575 »	

Le bénéfice réalisé pendant la seconde partie du voyage est donc de : 15.385 fr. — 7.692 fr. 50 = 7.692 fr. 50 et le bénéfice total : 7.692 fr. 50 + 11.000 fr. = 18.692 fr. 50.

Si on retire de ces bénéfices la valeur de six chameaux morts en cours de route et ayant une valeur totale de 720 francs, il reste un bénéfice net de 17.972 fr. 50, soit en moyenne 46 fr. 80 par chameau.

Les indigènes se sont déclarés très satisfaits de ce bénéfice et il est probable que de nouvelles caravanes se rendront au Gourara pendant quelque temps encore.

Aucun incident n'a marqué ni l'aller ni le retour ; il faut cependant signaler que les caravaniers ont observé des vols importants de sauterelles au nord du Gourara et en particulier dans l'Oued Namous entre El-Etelat et Mahsser Oulad Larbi.

C. — Caravanes du Cercle de Géryville

CONSIDÉRATIONS GÉNÉRALES

Dans le groupe de nos oasis sahariennes, le Gourara semble n'avoir pas de voie directe de communication avec la province d'Oran. Au Nord, la masse de l'Erg occidental paraît l'isoler de la région des Hauts-Plateaux, mais cet obstacle n'est pas infranchissable.

Il est sillonné de plusieurs pistes jalonnées de points d'eau et de pâturages qui en permettent l'accès aux caravanes.

De tout temps, les nomades du Cercle de Géryville ont traversé périodiquement l'Erg pour commercer avec les ksouriens du Gourara.

Les relations économiques ainsi établies sont de la plus haute importance pour ces derniers. La seule production du Gourara est la datte et si ce fruit est le fonds de la nourriture des indigènes il ne saurait suffire à assurer leur existence.

Il est donc de toute nécessité pour l'oasis d'être ravitaillée par le Nord.

La traversée de l'Erg est la voie la plus directe, par conséquent la plus économique, et la venue au Gourara des

caravanes est un véritable besoin pour ses habitants. Il est vrai d'ajouter que les caravaniers vendent à des prix très rémunérateurs les denrées apportées, réalisant ainsi de sérieux bénéfices augmentés par l'achat à bon compte de l'excédent de la récolte de dattes.

L'intensité de mouvement est essentiellement variable. Elle dépend de la situation matérielle des indigènes des Hauts Plateaux, du prix des céréales dans le Tell, de l'abondance des dattes dans les oasis et de la sécurité de la route.

Le déplacement d'une masse aussi considérable d'hommes, d'animaux et de marchandises, ne se fait pas sans nécessiter des mesures spéciales de protection. Les caravanes, pendant la traversée de l'Erg, constituent des proies faciles et tentantes pour les rezzous marocains qui cherchent à échapper à la surveillance de nos postes de l'Ouest.

Il importe de les mettre à l'abri de toute surprise ; suivant la situation politique, les mesures de sécurité varient ; si des dangers sont à craindre, en dehors d'une surveillance plus active des unités permanentes telles que compagnies sahariennes, maghzens de Beni Ounif, Taghit et Benoud, les caravanes reçoivent un organe de protection immédiat constitué par un goum de cavaliers levés dans le Cercle. Tel a été le cas de l'année 1906-1907.

Si la situation est moins grave, les caravanes marchent seulement groupées sous la protection du maghzen de Benoud. C'est ainsi qu'en 1907-1908, les caravanes du Cercle ont fourni deux groupes suivant des itinéraires parallèles et flanquées à l'Ouest par des méharistes de Benoud.

CONSIDÉRATIONS PARTICULIÈRES

Le mouvement des caravanes du cercle de Géryville, en 1908-1909, n'a pas eu l'importance de celui des années précédentes. Il faut en voir la cause dans la situation précaire des indigènes pendant l'année 1908. Des épidémies ont décimé leurs troupeaux déjà éprouvés par le froid, d'abord, la sécheresse ensuite ; la mévente des laines est encore venue réduire leurs ressources.

Le paiement des convois de chameaux a procuré à nombre d'indigènes une avance de fonds qui les a décidés à entreprendre le voyage au Gourara. Une autre considération tendait encore à retenir chez eux les nomades du Cercle. Ils avaient entendu dire que les dattes étaient peu abondantes ; l'autorité s'efforçait en vain de leur faire connaître la situation exacte en leur communiquant les renseignements transmis par l'annexe du Touat. Ils ne se sont décidés à se mettre en route qu'après confirmation de ces renseignements par des gens qui revenaient du Gourara.

Cependant la situation politique n'avait jamais été plus favorable. Les succès de la deuxième colonne du Guir, la destruction par la compagnie de la Saoura d'un rezzou qui avait réussi une razzia sur nos sujets permettaient d'augurer une tranquilité parfaite. En raison de cette sécurité une série de mesures propres à faciliter aux indigènes leur voyage aux oasis, avaient été prescrites. La principale était de ne pas grouper en masse les caravaniers, comme les années précédentes, mais de veiller à ce que chaque caravane comprenne un nombre de fusils suffisant et que la marche ait lieu avec les précautions que nécessitent les dangers des régions à traverser.

Ces mesures, en facilitant les départs, en assurant à chaque fraction une grande liberté d'allure, ont, sans nul doute, contribué à augmenter l'importance du mouvement.

ORGANISATION DES CARAVANES

En exécution des instructions qui précèdent, les indigènes reçurent toute latitude pour leur départ au Gourara sous la condition de fournir un groupe d'au moins trente hommes. L'exode se fit par tribu.

La composition, les dates de départ et de rentrée, le point de départ, l'itinéraire de chacun des groupes sont donnés par le tableau I.

TRANSACTIONS

Les transactions entre les caravaniers et les habitants des oasis se font soit par vente et achat, soit par échange. Les différents cours résultant de ces façons de procéder sont indiqués au tableau II.

Il a paru également préférable de grouper en tableaux les transactions effectuées par chacune des caravanes.

Tel est le but des tableaux III et IV.

Le tableau III donne les marchandises emportées au Gourara, leur valeur au lieu d'origine et au lieu de vente, par suite les bénéfices réalisés à l'aller.

Le tableau IV indique les marchandises apportées du Gourara, leur valeur au lieu d'origine et au lieu d'exportation, par suite les bénéfices réalisés au retour.

La conclusion à retirer de l'inspection de ces tableaux, sans voir dans les chiffres inscrits une exactitude qu'ils ne sauraient comporter, est que comme d'habitude, le voyage effectué au Gourara en 1908-1909 par les caravanes du cercle de Géryville, a été une source de revenus pour ceux qui l'ont entrepris.

Il est à remarquer que les denrées rapportées ont donné lieu a des bénéfices beaucoup plus considérables que celles apportées au Gourara.

RENSEIGNEMENTS DIVERS

Pour la première fois dans les transactions, l'usage du décalitre s'est substitué à la mesure indigène de la guessaa. Dans les ksour de Timimoun, Yagout, Deldoul, Metarfa, en exécution des prescriptions du chef de l'annexe du Touat, la charge du chameau était constituée à raison de 26 décalitres. Les caravanes acceptèrent volontiers cette nouvelle unité de mesure, mais au bout d'un certain temps, à la suite probablement d'une entente entre les ksouriens, la charge ne comprit plus que 20 décalitres.

Nos indigènes se trouvèrent lésés et ils se plaignent de la nouvelle façon de procéder.

Il serait bon, pour couper court à des récriminations qui pourraient porter atteinte aux bonnes relations entre les oasis et les Hauts-Plateaux, de réglementer l'usage du décalitre.

TABLEAU I

TRIBUS	COMPOSITION Hommes	Femmes	Chevaux	DATE du départ	DATE de la rentrée	POINT DE DÉPART	ITINÉRAIRE
O[d] Sidi Cheikh 1°	60	»	200	18 décembre	10 février	Si El Hadj Eddin	Metilfa, Hassi el Azz, Tabelkosa
O[d] Sidi Cheikh 2°	40	»	150	17 février	(non rentré)	Sebain 80 k. sud de Brezina	H[i] Cheikh, H[i] el Azz, Tabelkosa
O[d] Sidi el Hadj Bahous	135	17	545	1[er] décembre	20 février	Si El Hadj Eddin	Metilfa, Hassi el Azz, Tabelkosa
O[d] Sidi Ahmed ben Medjdoub........	40	10	120	4 décembre	30 janvier	El Ouziden, 60 k. S.-O. d'El Abiodh	Hassi Djedid, Djenan-es-Saoud, ksour des Oulad Saïd
O[d] Aïssa et Brézina..	40	»	150	20 décembre	15 février	Si El Hadj Eddin	Metilfa, Hassi el Azz, Tabelkosa
Oulad Abd el Krim..	35	10	250	1[er] février	6 mars	El Mouilah, 15 k. N. d'El Abiod	Hassi bel Mahi, Fas el Erg, Aïn-Mansour
Maghzen de Benoud.	57	»	300	15 novembre	20 janvier	Benoud, 80 k. S.-O. d'El Abiod	—
TOTAUX...	407	37	1.715				

TABLEAU II

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LES TRANSACTIONS

VENTES			ACHATS			ÉCHANGES	
Moutons	l'un	15 » à 22 »	Dattes Hamira....	la charge	31 »	Dattes Hamira	4 unités pour 1 blé.
Chèvres.	l'une	10 » à 15 »	— Tin Naceur.	—	25 »		2 — pour 1 orge.
Laine...	la toison	2 » à 2 50	— Tinhoud....	—	35 »		
Blé.....	le quintal	40 » à 50 »	— Tinsi......	—	25 »	Dattes ordinaires	8 unités pour 1 fromage.
Orge....	—	30 »	Henné...........	le kilog.	1 »		4 — pour 1 fèves.
Suif.....	le kilog.	1 50	Piments.........	le panier	2 50		7 — pour 1 viande.
Beurre..	—	3 50	Haouia..........	l'un	1 »		
Thé.....	—	6 »	Corde d'alfa...............		0 25	Dattes à chameaux	20 unités pour 1 blé.
Café....	—	2 »	Paniers........		0 25 à 0 50		10 — pour 1 orge.
Poivre..	—	2 50	Coufffins...........		0 25 à 0 40		
Sucre...	—	1 25					

TABLEAU III

MARCHANDISES EXPORTÉES AU GOURARA

DENRÉES importées	Oulad Sidi Cheikh			Oulad Sidi El Hadj Bouhaous			Oulad Sidi Ahmed ben Medjdoub			Oulad Aïssa et Brézima			Oulad Abdelkrim			Maghzen de Benoud		
	Nombre ou quantité	Prix d'achat	Prix de vente	Nombre ou quantité	Prix d'achat	Prix de vente	Nombre ou quantité	Prix d'achat	Prix de vente	Nombre ou quantité	Prix d'achat	Prix de vente	Nombre ou quantité	Prix d'achat	Prix de vente	Nombre ou quantité	Prix d'achat	Prix de vente
Moutons...	125	1.975	2.500	64	960	1.280	200	3.000	4.000	46	690	920	220	3.300	4.400	160	2.400	3.200
Chèvres....	25	200	300	45	360	540	»	»	»	»	»	»	30	240	360	72	576	864
Blé........	30q.	900	1.350	300q.	9.000	13 500	35q.	1.050	1.575	10q.	300	450	30q.	900	1.350	100k.	3.000	4.500
Orge.......	45q.	720	900	85	1.360	2.500	30	480	900	25	400	750	15	240	450	42	672	1.260
Laine......	15c.	900	1.200	17c.	1.020	1.360	»	»	»	12c.	720	960	50c.	3.000	4.000	12c.	720	960
Viande.....	4q.	160	240	11q.	440	660	»	»	»	»	»	»	35q.	1.400	2.100	1q.	40	60
Sucre......	»	»	»	»	»	»	10q.	500	1.250	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Café.......	»	»	»	»	»	»	2	200	400	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Thé........	»	»	»	»	»	»	5	1.000	3.000	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Poivre.....	»	»	»	»	»	»	3	450	750	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Fromages..	»	»	»	10	100	150	30	300	450	»	»	»	16	160	240	»	»	»
Toile......	»	»	»	»	»	»	20p.	1.000	1.500	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Fèves......	»	»	»	4	120	180	6q.	180	270	»	»	»	10	300	400	»	»	»
Beurre.....	150k.	300	450	200	400	600	»	»	»	130k	260	390	100	200	300	200	400	500
Argent.....	»	»	»	700 f.	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	246 f.	»	»
Suif.......	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Graisse....	»	»	»	100k.	100	200	»	»	»	»	»	»	15q	220	350	»	»	»
Savon......	»	»	»	100	60	90	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
TOTAL.	»	5.155	6.940 5.155	»	13.920	21.060 13.920	»	8.160	14.095 8.160	»	2 370	3.470 2.370	»	9.960	13.950 9.960	»	7.808	11.344 7.808
BÉNÉFICES.			3.785			7.141			5.935			1.100			3.990			3.536
		72 p. 0/0			52 p. 0/0			72 p. 0/0			46 p. 0/0			40 p. 0/0			45 p. 0/0	

Prix de vente....... 70.859
Prix d'achat........ 47.373 } Soit 49 %
Bénéfice... 23.483

TABLEAU IV

MARCHANDISES IMPORTÉES DU GOURARA

DENRÉES rapportées	Oulad Sidi Cheikh			Oulad Sidi El Hadj Bouhaous			Oulad Sidi Ahmed ben Medjdoub			Oulad Aïssa et Brézima			Oulad Abdelkrim			Maghzen de Benoud		
	Nombre ou quantité	Prix d'achat	Prix de vente	Nombre ou quantité	Prix d'achat	Prix de vente	Nombre ou quantité	Prix d'achat	Prix de vente	Nombre ou quantité	Prix d'achat	Prix de vente	Nombre ou quantité	Prix d'achat	Prix de vente	Nombre ou quantité	Prix d'achat	Prix de vente
Hamira.....	200	6.000	11.000	325	9.750	17.875	50	1.500	2.750	100	3.000	5.500	100	3.000	5.500	200	6.000	11.000
Tin Naceur.	50	750	2 250	100	2.500	4.500	30	750	350	50	1.250	2.250	50	1.250	2.250	100	2.500	4.500
Tinhoud....	»	»	»	40	1.000	2.000	»	»	»	»	»	»	25	625	1.250	30	750	1.500
Tinouadjel..	»	»	»	4	80	180	20	400	900	»	»	»	»	»	»	15	300	675
Tigazza.....	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	25	»	1.000	5	100	200
Henné......	300	300	500	134	134	250	50	50	90	»	»	»	300	300	n. v.	400	400	700
Piment.....	100	100	180	186	186	240	»	»	»	»	»	»	200	200	300	100	100	180
Haouia......	250	250	375	394	394	591	100	100	150	150	150	225	120	120	180	60	60	90
Couffins....	120	30	45	300	75	110	80	20	30	160	40	60	160	40	60	100	25	37
Tebags......	150	75	110	223	112	168	100	50	75	»	»	»	80	40	60	80	40	60
TOTAL..	»	7.505	14.460	»	14.231	25.914	»	2.870	5 345	»	4.440	8.035	»	5.575	11.050	»	10.275	18.942
			7.505			14.231			2.870			4.440			5.575			10.275
BÉNÉFICES.			6.955			11.683			2.475			3.595			5.475			8.667
		90 p. 0/0			82 p. 0/0			86 p. 0/0			81 p. 0/0			98 p. 0/0			84 p. 0/0	

Prix de vente.... 83.836
Prix d'achat..... 44.826 } Soit 86 %
Bénéfices... 38.940

RÉSULTATS GÉNÉRAUX

Bénéfice total.... 62.426 } Soit 68 %
Somme engagée... 92.269

En regard des rapports établis aux lieux d'origine des caravanes, il a paru intéressant de donner ceux qui ont été dressés sur les marchés des oasis où elles allaient opérer leurs transactions.

Les grandes caravanes de l'hiver 1908-1909 au Gourara et au Touat

L'effectif des grandes caravanes venues du Sud Oranais au Gourara pendant l'hiver 1908-1909 se décompose de la manière suivante :

	hommes	femmes	chameaux
Tribus de Géryville....	693	12	3.370
— El-Abiodh....	441	4	1.319
— Aïn-Sefra....	115	12	580
— Méchéria....	139	»	620
— Beni-Ounif...	35	4	183
Soit au total...........	1.423	32	6.072

La comparaison de ces chiffres avec ceux de l'année dernière accuse une diminution de 5.182 chameaux. Il faut peut-être en chercher les raisons dans le bruit qui s'était répandu dans le Nord que la récolte de dattes, aux oasis, était inférieure à la moyenne. Cependant, dès le mois de septembre 1908, le chef de l'annexe du Touat exposait, dans un rapport spécial, la nécessité de la venue des caravanes, indispensables à la vie économique du Touat et du Gourara, et annonçait une récolte abondante. Malgré cette pressante invitation, qui fut communiquée aux intéressés, les caravanes sont venues moins nombreuses et cependant, comme les années précédentes, elles ont retiré de leurs marchandises de gros bénéfices.

IMPORTATIONS

Leur valeur, d'après la mercuriale des oasis, est la suivante : 225.787 fr. 50 (tableau I).

Cependant, le chiffre total donné par le tableau I est bien inférieur à la valeur réelle de ces marchandises au Gourara, car il ne faut pas oublier que les transactions s'y font surtout par voies d'échanges dont le taux est beaucoup plus élevé que celui des achats directs.

EXPORTATIONS

La base de toutes les transactions est le prix de la charge des dattes ; le prix moyen est de 27 francs environ.

Prix moyen de la charge de dattes	Hamira.	30 francs
	Tinnaceur	25 —
	Tinhoud......	35 —
	Diverses... ..	20 —

Les chameaux des caravanes ont exporté 5.662 charges d'une valeur de : 5.662 × 27 = 155.705 francs.

Si l'on ajoute à ce chiffre la valeur des haouia, des vêtements de laine, etc., énumérés dans le tableau II ci-après, ainsi que l'achef mangé par les chameaux, la somme totale des exportations atteint le chiffre de 234.930 francs, auxquels il faut ajouter 5.000 francs représentant la nourriture des caravaniers pendant le séjour au Gourara. Le chiffre total des exportations est donc de 240.009 francs environ.

De la comparaison des importations et des exportations il semblerait que les caravanes aient laissé 9.000 francs de numéraire au Gourara. Nous verrons cependant qu'il n'en est rien.

TRANSACTIONS

A part le sucre, le café, le savon, toutes les autres denrées ont, comme les années précédentes, donné lieu à des échanges beaucoup plus rémunérateurs pour les caravaniers que les achats directs. Le tableau suivant donne le taux des principaux échanges :

DENRÉES ÉCHANGÉES	
NATURE	CHANGE
1 mesure de blé	4 à 6 mesures de dattes hamira
1 mesure d'orge	3 mesures de dattes hamira
1 mesure de fèves	6 mesures de dattes hamira
1 mesure de khelila	4 mesures de dattes hamira
1 mesure de blé	12 à 15 mesures d'achef
1 mesure d'orge	6 mesures d'achef
1 mouton	1 charge de dattes
1 mesure de graisse de mouton	6 mesures de dattes hamira

On comprend facilement la préférence des caravaniers pour les échanges si l'on remarque par exemple que le kilogramme de blé dont le prix est de 0 fr. 45 environ, a été échangé contre 5 kilogrammes de dattes d'une valeur de 0 fr. 16 × 5 = 0 fr. 90, L'orge, les fèves, le fromage sec leur procurent aussi des bénéfices considérables.

BÉNÉFICES PROBABLES DES CARAVANES

Il s'ensuit que la somme de 225.787 fr. 50 donnée par le tableau I et représentant le total des importations des caravaniers au Gourara est bien au-dessous de la réalité. On peut sans exagération la porter au chiffre de 300.000 francs environ. Une première conclusion s'impose donc, c'est que les nomades n'ont pas laissé de numéraire au Gourara.

Il y a lieu de remarquer que ces 300.000 francs de marchandises importées vendues au Gourara n'avaient coûté aux caravaniers, à leur point de départ, qu'une somme beaucoup plus faible, somme que nous ne pouvons guère évaluer n'ayant pas la mercuriale des Hauts-Plateaux ; mais qui paraît être, avec la valeur des exportations au Gourara, dans le rapport de 1/2.

De ce qui précède, après leurs achats au Gourara, on peut conclure que les nomades ont réalisé un bénéfice de 150.000 + 10.000 = 160.000 francs environ. Avec ce premier bénéfice, il y a lieu de remarquer qu'ils en réalisent un autre à leur arrivée dans le Nord, car il ne faut pas oublier que les dattes achetées 27 francs aux oasis sont revendues dans le Nord de 50 à 70 francs.

Enfin, il y a lieu de signaler une autre source de bénéfices pour les caravaniers. Au lieu de vendre ou d'échanger leurs denrées contre des dattes, beaucoup de nomades préfèrent les céder aux ksouriens qui s'engagent à leur donner, l'année suivante, une certaine quantité de dattes. Le taux de cet échange est notablement plus élevé que le taux de l'échange effectif et ces opérations, assez nombreuses d'ailleurs, en particulier cette année, laissent aux caravaniers des bénéfices considérables en même temps qu'elles engagent l'avenir des ksouriens.

CONCLUSIONS

L'effectif des caravanes, durant la campagne qui vient de se terminer, a été inférieur à celui des années précédentes. Sans doute, les nomades, trompés par l'assurance erronée d'une récolte de dattes inférieure aux précédentes, ont mis moins d'empressement qu'auparavant à se rendre à l'appel du chef de l'annexe du Touat.

Cependant, la campagne dernière, comme nous venons de le voir, n'a pas laissé de donner des bénéfices rémunérateurs aux caravaniers. Leur abstention ne peut s'expliquer que par la contribution qu'ils ont apportée à l'organisation des colonnes du Guir.

Les ksouriens, par contre, se trouvent en état d'infériorité notable vis-à-vis des nomades. Ils sont d'une part, à cause de la pénurie de numéraire, obligés d'accepter les transactions par voie d'échanges à des taux ruineux pour eux. D'autre part, le prix des dattes avait été, à la demande de l'autorité de Méchéria, fixé d'une façon ferme au début de la campagne. Alors que les dattes ont partout, au Gourara, conservé à peu près la même valeur, les caravaniers, par contre, ont échangé leurs marchandises à des taux très variables, suivant les ksour. Il semblerait équitable que pour chaque année comme pour les dattes, les denrées importées par les nomades soient vendues ou échangées au même taux dans les diverses oasis.

Les ksouriens, pour ces raisons, ne retirent pas de leur campagne tous les résultats qu'ils pourraient en attendre.

Aussi serait-il urgent d'encourager au Gourara la reconstitution des troupeaux de chameaux qui, chaque année, se rendraient, chargés de dattes, dans le Nord d'où ils rapporteraient du blé et de l'orge. Mais en attendant ce jour encore éloigné, il est indispensable que les caravanes viennent nombreuses aux oasis, y apportant le numéraire qui fait défaut et qui permettra aux indigènes de payer l'impôt. Au cours de la campagne, les nomades réalisent des bénéfices considérables ; les ksouriens malgré les pertes sensibles qu'ils subissent dans les échanges, se procurent le blé et l'orge qui leur manquent. Tous donc, à des degrés divers, malgré l'inégalité des résultats, y trouvent leur compte. Il y a, en un mot, dans a venue des caravanes aux oasis, une solution, partielle, il est vrai, de la crise économique qu'elles traversent.

Il semble qu'il y ait aussi un effort à tenter pour faciliter l'exportation des dattes en s'adressant aux Chaamba du Tinerkouk qui ont, jusqu'à présent, toujours opéré pour leur propre compte et n'ont pas encore pris l'habitude (ils n'ont d'ailleurs pas été sollicités) d'effectuer des transports en location. S'ils consentaient à faire quelques tentatives de ce genre, il y a tout lieu d'espérer qu'ils trouveraient avantage à agir ainsi, car leurs ressources personnelles ne leur permettent pas d'acheter beaucoup au départ et leurs gains sont par suite limités. Il semble également que les Chaamba d'Ouargla, qui possèdent un nombre de chameaux très supérieur aux nécessités du commerce local, pourraient être encouragés à venir faire des transports sur les lignes d'Ounif et de Géryville. Quelques uns d'entre eux sont venus les années précédentes et ont réalisé des bénéfices importants en louant leurs animaux à l'aller et au retour à un prix modéré (40 francs par exemple) ; on peut se faire une idée des bénéfices sérieux que retire d'un seul voyage un indigène possédant seulement 10 chameaux.

Il part chargé de dattes hamira appartenant au ksourien qui l'accompagne ; quinze jours après il est à Ounif. Le ksourien vend ses dix charges de dattes 700 francs et paie 400 francs au propriétaire des chameaux. Celui-ci achète 80 kilogrammes de thé environ et un quintal de sucre. Il laisse pour le retour 9 chameaux au ksourien qui achète, avec les 300 francs dont il dispose, 9 quintaux de blé à 20 francs et 9 quintaux d'orge à 12 francs. A l'arrivée, les bénéfices se décomptent comme suit :

Le chamelier possède :

Thé	80 × 6f » =	480 francs
Sucre............	100 × 1 10 =	110 —
	Total.......	590 francs

Le ksourien qui avait fait l'avance des dattes dont la valeur au Gourara eut été de : 10 charges à 30 francs = 300 francs, possède : 9 quintaux d'orge et 9 quintaux de blé dont la valeur est de :

Blé	9 × 50 =	450 francs
Orge	9 × 40 =	360 —
	Total.......	810 francs

Il a gagné 540 francs. Bien entendu on peut admettre que le ksourien a fourni pendant le voyage, qui a duré 40 jours, les dattes nécessaires à la nourriture. Son bénéfice réel n'est donc que de 500 francs environ.

Il semble qu'il y ait lieu de porter à la connaissance de tous les indigènes intéressés les bénéfices possibles. L'exemple ci-dessus n'est évidemment pas absolu ; les résultats des opérations détaillées plus haut peuvent être modifiés par les circonstances.

Mais ils paraissent subir de fortes modifications avant que l'un des deux associés perde.

Il semble qu'il y ait là un essai à tenter, avantageux pour tous.

IMPORTATIONS

DENRÉES	QUANTITÉS	PRIX moyen de l'unité	VALEUR TOTALE	OBSERVATIONS
Moutons	1.887	20 »	37.740 »	
Blé	77.850 k.	0 45	35.032 50	
Orge	40.500 k.	0 35	14.175 »	
Laine	21.552	2 50	53.880 »	
Beurre	16.345 k.	3 50	57.207 50	
Savon	700 k.	1 50	1.050 »	
Fèves	4.050 k.	0 35	1.417 50	
Graisse	450 k.	1 75	787 50	
Viande boucanée	450 k.	1 25	562 50	
Khelila (fromages)	23.400 k.	0 35	8.190 »	
Pommes de terre	150 k.	0 50	75 »	
Cotonnades	1 600 m.	0 50	800 »	
Aromates	300 k.	0 35	105 »	
Sucre	4.750 k.	1 10	5.225 »	
Poivre	3.120 k	2 »	6.240 »	
Café	400 k.	2 »	800 »	
Thé	500 k.	5 »	2.500 »	
		TOTAL	225.787 50	

EXPORTATIONS

DENRÉES	QUANTITÉS	PRIX moyen de l'unité	VALEUR TOTALE	OBSERVATIONS
Dattes hamira	5.662 c.	30 »	155.705 »	
— tinnaceur		25 »		
— tinhoud		35 »		
— diverses		20 »		
Haouia	4.000 k.	0 40	800 »	Lif seul.
Ketab	700 k.	0 45	315 »	Bois de la haouia.
Cordes en lif de 4 m/m.	700	0 25	175 »	
Burnous	250	15 »	3.750 »	
Gandourahs	120	8 à 10	1.680 »	
Haïks	100	12 50	1.250 »	
Grands couffins	1.500	0 20	300 »	
Petits couffins	2.000	0 10	200 »	
Felfel	3.000 k.	1 50	4.500 »	Piments rouges.
Henné	4.500 k.	0 50	2.250 »	
Tebeg	1.500 k.	0 20	300 »	Plats en feuilles de djerids.
Tadara	100	1 25	125 »	Récipients en feuilles avec couvercle
Betta	400	0 75	300 »	Récipients en peau.
Encens	180 k.	5 »	900 »	
Hachef	6.000 c.	10 »	60.000 »	
Chebka	500	0 40	200 »	
Guenah en laine	100	9 »	900 »	Voiles de femmes.
Melkha	500 p.	0 45	225 »	Chaussures de femmes.
Ksa en laine	100	12 50	1.250 »	
Abaya	150	7 50	1.125 »	
Tafara	100 k.	0 30	30 »	Oignons secs.
Tabac à priser	300 k.	0 50	150 »	
		TOTAL	234.930 »	

En ce qui concerne le Touat proprement dit, le mouvement des grandes caravanes en 1908-1909 peut être considéré comme presque nul. Un nombre de 380 chameaux est venu visiter l'annexe. Le tableau ci-dessous donne le détail des importations et des exportations.

Le Gourara ayant à offrir à l'exportation plus de dattes que n'en pouvaient emporter les caravanes peu nombreuses, celles-ci n'ont pas eu besoin de pousser jusqu'au Touat, comme elles avaient été obligées de le faire dans la campagne 1907-1908.

GRANDES CARAVANES. — 1er Trimestre 1909

DISTRICTS	NOMBRE de		IMPORTATIONS									EXPORTATIONS		OBSERVATIONS
	Personnes	Chameaux	Argent	Blé	Orge	Laine	Moutons	Fromage sec	Suif	Beurre	Fèves	Dattes	Divers	
Bouda.....	40	156	300	8	3	12	100	»	»	»	»	150	»	Prix moyen de la charge de dattes
Sba.......	40	36	»	»	»	3	22	»	»	»	»	36	»	—
Timmi.....	»	92	195	9	11	4	25	4	1/2	6	7	90	2	
Tamentit ..	9	60	»	2	»	»	»	»	»	1/2	»	60	»	Hamira... 30 fr.
Bou-Faddi .	9	29	»	»	»	»	13	»	»	3	»	29	»	Tegazza... 25 fr.
Fennoughil	»	7	»	»	»	»	»	»	»	»	»	7	»	Aghommo. 20 fr.
Totaux..	»	380	495	19	14	19	160	4	1/2	9 1/2	7	372	2	

La Situation Économique du Maroc

EN 1908

PREMIÈRE PARTIE

LE COMMERCE EXTÉRIEUR DU MAROC

CHAPITRE I

Commerce général

§ 1er. — **Introduction**

Le commerce *maritime* du Maroc pour l'année 1908 a été de 95.106.949 francs, selon les statistiques établies par le Comité des Douanes du Maroc. (1)

Tableau du commerce maritime du Maroc pendant les cinq dernières années

ANNÉES	EXPORTATIONS		IMPORTATIONS	TOTAL	DIFFÉRENCE en faveur des importations
1904.	Statistiques consulaires	36.489.416	54.494.524	90.983.940	18.005.108
1905.	Statistiques de l'Emprunt marocain	27.454.224	42.795.800	70.250.024	15.341.576
1906.		29.186.719	45.182.245	74.368.964	15.995.526
1907.		29.103.702	35.761.640	64.865.342	6.657.938
1908.	Statistiques du Comité des Douanes	40.370.470	54.736.479	95.106.949	14.366.009

(1) Jusqu'en 1904, il paraissait régulièrement, sur le trafic maritime du Maroc, des statistiques consulaires *françaises*, de même que les Légations d'Angleterre, d'Allemagne, d'Autriche, etc., publiaient des statistiques établies

Comme on peut le constater par le tableau précédent, le commerce maritime du Maroc a, en 1908, dépassé de 30 millions de francs celui de 1907 (95 millions au lieu de 65 millions) : différence appréciable, si on considère que le commerce marocain est encore assez restreint et oscille en général entre 70 et 90 millions pour le trafic maritime. (1)

---

§ 2. — Trafic de la France, de l'Angleterre et de l'Allemagne

Le commerce des trois principales nations qui échangent leurs produits avec le Maroc, la France, l'Angleterre et l'Allemagne, a été l'objet des augmentations suivantes :

---

par elles dans des Bulletins officiels de leurs nations respectives. Depuis 1904, il a continué à paraître des statistiques anglaises, allemandes, mais les bilans commerciaux établis annuellement par les *Services de l'Emprunt marocain* ont tenu lieu, au cours des années 1905, 1906 et 1907, de statistiques officielles françaises. A partir de l'année 1908, le *Comité des Douanes du Maroc*, utilisant pour son compte le « Service de la Statistique » organisé par l'Emprunt marocain, publie un compte-rendu annuel officiel du trafic marocain destiné au corps diplomatique. Pour l'année 1908, les chiffres ont été condensés dans une brochure spéciale. On les retrouvera à la fin de ce rapport. Ils avaient du reste été déjà reproduits par notre revue d'études économiques l'*Indicateur Marocain* (numéro de mai 1909). Le « Comité des Douanes » étudie actuellement la possibilité de publier désormais une statistique trimestrielle.

On sait que les statistiques de l'*Emprunt Marocain*, qui ont été publiées au cours des années 1905, 1906 et 1907 (voir notamment notre rapport sur 1907), étaient les plus précises et les plus sûres en ce qui concerne la répartition du trafic entre les différentes nations, mais elles supposaient sur leurs totaux une cause d'erreur et de troubles de 30 % environ. En effet, ces statistiques ne visaient que les marchandises soumises aux droits d'entrée et de sortie et il n'était tenu aucun compte des entrées ou sorties en contrebande, des sous-estimations, des marchandises avariées, toutes choses au contraire qui étaient englobées dans les statstiques établies d'après les manifestes de navires (telles que les statistiques anglaises). Cependant, en 1907, l'écart entre la vérité et l'erreur était beaucoup moins grand. Quant à l'année 1908, ses chiffres sont encore plus près de la réalité. Il suffira de retenir ce fait que, cette fois encore, les statistiques ont été dressées sur les indications fournies chaque jour aux agents de l'Emprunt marocain et aux contrôleurs des Douanes, par les *Oumana* (Administrateurs indigènes des Douanes). Voir du reste à ce sujet la notice qui précède la statistique dans la 2me partie de ce travail. De toutes façons, la valeur réelle du commerce marocain a été encore, en 1908, un peu supérieure aux évaluations enregistrées par le Comité des Douanes.

(1) Les remarques que je fais dans les annotations ci-dessus au sujet des évaluations statistiques ne doivent pas être oubliées. Il est à supposer qu'un meilleur contrôle des douanes, au cours de l'année 1908, a permis de dresser des statistiques plus exactes et plus complètes du trafic. Néanmoins, l'amélioration en matière de statistique n'est qu'un coefficient d'ordre secondaire, à côté de la très réelle amélioration du trafic en 1908, amélioration dont j'indique les causes principales ci-après.

PAYS	COMMERCE en 1907	COMMERCE en 1908	AUGMENTATION en 1908
FRANCE :			
Par mer................	22.820.135	31.795.236	8.975.101
Par terre (Algérie-Nord).	12.063 000	19.442.000	7.379.000
TOTAL.......	34.883.135	51.237.236	16.354.101
ANGLETERRE..............	25.428.561	41.547.138	16.118.577
ALLEMAGNE..............	9.983.318	10.847.254	863.936
TOTAL :			
Trafic maritime...........	58.232.014	84.189.628	25.957.614
Trafic maritime et terrestre	70.295.014	103.631.628	33.336.614

Il résulte du tableau ci-dessus que l'augmentation pour la France, en 1908, a été de près de 9 millions de francs en ce qui concerne le trafic maritime et de 16.354.000 fr. en ce qui concerne le trafic maritime et terrestre (par les huit ports ouverts marocains et la voie de terre de l'Algérie).

Mais c'est l'Angleterre qui a le plus bénéficié d'une amélioration du trafic dans l'Ouest (pays Maghzen), puisque à elle seule elle a atteint 41.547.138 francs, par la seule voie maritime (soit près de 10 millions de plus que la France) et que son augmentation sur l'année précédente est de 16 millions de francs (autant que l'augmentation du trafic terrestre et maritime de la France).

Quant à l'Allemagne, elle s'est maintenue à peu près au niveau des années précédentes. Elle n'accuse qu'une augmentation de 865.000 francs.

Le tableau ci-dessus nous permet de constater également que la France, l'Angleterre et l'Allemagne réunies ont absorbé plus de 90 °/₀ du commerce total en 1908 (44,64 °/₀ à la France, 36,28 °/₀ à l'Angleterre, 9,47 °/₀ à l'Allemagne) ; en 1907, le pourcentage de ces trois puissances avait été de 91,37 °/₀ sur le trafic total).

Remarquons enfin que la France, l'Angleterre et l'Allemagne se maintiennent à peu près dans leurs situations respectives, la France continuant à être en tête, grâce à l'appoint de son

commerce par terre, l'Angleterre ayant la seconde place relativement au trafic total (mais la première en ce qui concerne le trafic maritime seulement). L'Allemagne vient enfin en troisième, assez loin derrière ses concurrentes, avec un commerce total qui oscille, depuis 1900, entre 7 et 10 millions de francs.

---

§ 3. — Les excédents de 1908

Toutes les nations (ou presque) ont du reste bénéficié de l'augmentation constatée en 1908. Je citerai par exemple l'Espagne (4.700.000 francs, soit une augmentation de 1.600.000 francs) ; la Belgique (environ 2 millions de francs de trafic total, soit une augmentation de 450.000 francs) ; l'Italie (1.271 900 francs, soit une augmentation de 825.861 francs), augmentation appréciable, si on considère le faible commerce de cette puissance ; l'Autriche-Hongrie (1 million de francs, soit plus de 600.000 francs d'augmentation), etc....

Les excédents ont porté tant sur les exportations que sur les importations. Les fortes exportations sont dues à la bonne récolte ; une situation politique moins aiguë dans le deuxième semestre et les résultats des récoltes ont favorisé une amélioration des importations.

En ce qui concerne particulièrement la France, il y a lieu de tenir compte : de la défiance politique que pouvaient avoir contre elle les indigènes par suite de l'expédition militaire dans la Chaouïa ; de l'heureux résultat des récoltes au Maroc en céréales et en grains, produits se dirigeant plus naturellement vers Hambourg et surtout vers Londres, car ils entrent en franchise dans ces deux ports ; des conséquences indirectes de cette bonne récolte tendant à restreindre effectivement les exportations de laines, peaux et autres dépouilles d'animaux, qui constituent la plus large part des exportations vers la France, tendant à restreindre aussi les importations de grains, farines alimentaires et semoules, la France étant la principale importatrice de ces articles. Toutes ces raisons ont certainement influé sur le trafic *maritime* français et ont certainement atténué le plus grand essor qu'il aurait pu prendre au cours de l'année 1908. Néanmoins, il a profité de l'augmentation générale et a accusé un important progrès, sinon sur 1906 (qui avait été meilleur pour le commerce maritime de la France), du moins sur 1907. Sur 30 millions de francs d'augmentation dont a bénéficié le commerce par les ports, la France a à son actif près de 9 millions, soit presque le tiers. Sur 37.500.000 francs d'augmentation qu'accuse le trafic total (par mer et par terre), la France a pour sa part 19.500.000 francs, soit plus de la moitié.

---

§ 4. — Le commerce français

Le commerce français s'est donc maintenu dans une situation satisfaisante, malgré l'âpre concurrence étrangère, malgré les difficultés d'ordre général que je signalais plus haut. Il est bon néanmoins de ne pas oublier que la libre concurrence est au Maroc une arme puissante entre les mains de ceux qui luttent énergiquement pour se tailler une place dans le commerce du pays et que nos négociants devront avoir constamment l'esprit en éveil, s'ils ne veulent pas constater à leurs dépens les progrès de leurs rivaux. Le commerce français doit donc être tenu en haleine et les maisons de la Métropole susceptibles de se créer des relations avec le Maroc devront, par tous les moyens possibles, être fréquemment informées des possibilités du marché marocain tant à l'importation qu'à l'exportation.

Voici au surplus un tableau suggestif, qui indique, sous toutes ses faces, la situation du commerce français au Maroc depuis 1902 :

Années	VALEUR EN FRANCS				
	COMMERCE PAR MER (Métropole et Algérie)	COMMERCE PAR TERRE			TOTAL en chiffres ronds
		Par Melilla	Par Algérie-Nord	Par Algérie-Sud	
1902.	21.098.155	3.000.000	11.802.000	1.000.000	**37.000.000**
1903.	24.321.035	3.318.350	10.492.000	3 000.000	**38.000.000**
1904.	22.709.259	2.248.325	6.704.573	4.000.000	**35.500.000**
1905.	28.075.127	5.847.380	8.392.869	7 000.000	**49.000.000**
1906.	32.455.387	6.027.578	10.158.000	9.000.000	**57.500.000**
1907.	22.820.135	6.078.821	12.063.000	10.000.000	**51.000.000**
1908.	31 795 236	5.000.000(?)	19.442.000	(?)	**56.000.000**

On remarquera que j'ai fait entrer dans ce tableau des chiffres qui généralement ne sont pas utilisés dans ces sortes de statistiques : ceux de l'administration militaire espagnole, pour le trafic de Melilla et ceux de l'administration militaire française du Sud Oranais, pour le commerce qui se fait entre ces régions et le Maroc du Centre et du Sud. Il y avait lieu, dans un tableau d'ensemble, de noter ces indications, qui nous montrent que la totalité du trafic d'échanges franco-marocain a pu atteindre de 50 à 57 millions de francs ces trois dernières années. Il faut espérer que le chiffre de 50 millions sera désormais le minimum atteint par notre commerce total (par les huit ports ouverts, par Melilla et l'Algérie).

A ne considérer que le trafic par mer et le trafic terrestre par l'Algérie-Nord totalisés ensemble, on obtient, pour la part du commerce français, les pourcentages suivants :

Années	Par les huit ports ouverts et l'Algérie-Nord
1902	31,1 °/₀
1903	30,3/4 —
1904	30 —
1905	46,38 —
1906	50,42 —
1907	45,34 —
1908	44,92 —

Ainsi, en 1908, malgré une forte augmentation du trafic algéro-marocain, malgré surtout une augmentation sensible du commerce général, la France, qui a bénéficié de cette opération, a néanmoins un pourcentage inférieur à 1907 et de 6 points inférieur à 1906. Cela tient à l'augmentation du pourcentage de l'Angleterre, de l'Italie, de l'Autriche et en général des nations dont le commerce avec le Maroc est fort peu développé. C'est à l'importation que la France perd des points pour son pourcentage (46,17 °/₀ en 1908, au lieu de 55,70 °/₀ en 1907), tandis que l'Angleterre, la Belgique, l'Italie, l'Autriche, les Pays-Bas gagnent au contraire des points.

Ceci ne fait donc que confirmer mon observation précédente. Le commerce francais est en posture satisfaisante, mais il doit veiller de très près à ses concurrents et surveiller sans répit les marchés, que cherchent à lui enlever des nations fort bien placées pour disputer à la France certains articles. La Grande Bretagne a pu, il y a une vingtaine d'années, au bénéfice de tarifs prohibitifs qui frappaient l'entrée des paraffines en France, remplacer

l'importation des bougies de stéarine françaises par ses bougies de paraffine. De même la Belgique, l'Allemagne et l'Autriche s'ingénient à supplanter l'importation des sucres français ; l'Italie voudrait accaparer le commerce des soies grèges, des allumettes et des tissus de soie ; l'Autriche et l'Allemagne monopoliseraient volontiers l'importation des draps et lainages ; l'Espagne enfin étudie de très près les conditions du commerce marocain et je ne serais pas surpris qu'un jour prochain certaines maisons de Catalogne prennent une place importante sur le marché marocain, au détriment d'articles similaires français.

A l'exportation, les laines et les peaux nous sont disputées par l'Allemagne, la majeure partie des orges nous échappe, grâce à la franchise dont bénéficie ce produit à Londres et à Hambourg ; les œufs ne peuveut aller dans l'Ouest ou le Nord de la France, faute de vapeurs allant de Tanger ou de la Côte Ouest marocaine *vers* ces régions. Pour les amandes et diverses graines nos exportateurs rencontrent une rude concurrence dans les envois vers l'Angleterre ou l'Allemagne ; même observation en ce qui concerne l'huile d'olive. Enfin l'Italie, la Belgique et l'Autriche-Hongrie étudient de très près le moyen d'accroître le chiffre de leurs importations de produits marocains. Nos négociants doivent donc être aux écoutes et nos grands marchés, comme Marseille, Lyon, Bordeaux, Le Hâvre et Dunkerque devront être tenus en haleine et encouragés à augmenter leurs affaires avec le Maroc, de manière à bénéficier davantage des augmentations du trafic, comme celles que l'on peut remarquer pour 1908

Pour terminer mes observations au sujet du commerce français au Maroc, je ferai remarquer que si le trafic par terre a été en progression constante du côté de la frontière algérienne, il a au contraire subi des fluctuations en ce qui concerne plus spécialement les échanges par les huits ports ouverts marocains. Ces échanges ont progressé d'une dizaine de millions depuis 1902. Néanmoins, le chiffre de 1908 (31.795.236) est inférieur d'environ 600.000 francs à celui de 1906 (32.455.387).

§ 5. — Tableau du commerce général

Voici un tableau indiquant, du plus fort au plus faible, la part des différents pays dans les transactions marocaines (commerce maritime par les huit ports ouverts et commerce terrestre par l'Algérie-Nord).

Ordre	NATIONS	Commerce total (En francs)	Pourcentage
1	France et Algérie (par mer) .	31.795.236	
	Algérie-Nord (par terre).....	19.442.000	
	Total.. ..	50.947.640	44,64 %
2	Angleterre.....	41.547.138	36,28 —
3	Allemagne..............	10.847.254	9,47 —
4	Espagne et ses iles.........	4.731.621	4,14 —
5	Belgique...........	1.929.485	1,69 —
6	Italie..................	1.271.949	1,12 —
7	Autriche-Hongrie.........	1.015.183	0,89 —
8	Egypte.............	602.705	0,53 —
9	Etats-Unis.	395.668	0,35 —
10	Portugal	386.906	0,34 —
11	Pays-Bas	212.479	0,19 —
	Autres pays	371.325	0,36 —
	Total.....	113.401.459	»

Les différentes nations qui participent au commerce marocain conservent, en 1908, leur situation respective, sauf cependant l'Égypte, qui occupait le sixième rang en 1907, et qui est descendue au huitième l'année dernière, devancée par l'Italie et l'Autriche-Hongrie.

---

§ 6. — Rang occupé par les différents ports marocains dans le commerce maritime total

Quant aux ports marocains, le rang qu'ils ont occupé l'année dernière au point de vue du commerce général est le suivant :

Rang	PORT	Chiffre du commerce total (En francs)	Pourcentage
1	CASABLANCA	19.018.134	20 °/₀
2	Mogador...........	14.355.399	15,10 —
3	Mazagan...........	14.160.112	14,88 —
4	Tanger...........	13.803.751	14,50 —
5	Larache......	12.345.953	13 —
6	Saffi...............	11.983.662	12,60 —
7	Rabat..............	8.048.167	8,46 —
8	Tétouan...........	1.391.771	1,46 —
	Total....	95 106.949	»

Ainsi, Tanger n'occupe pour le trafic total, en 1908, que le quatrième rang sur huit ports ouverts. La cause doit en être recherchée dans l'accroissement des exportations, qui a surtout porté sur les ports de Casablanca, de Mogador et de Mazagan et dans la rapide prospérité des affaires à Casablanca et dans la Chaouïa.

En 1905, Tanger venait au troisième rang après Casablanca et Mogador. En 1906, ce port suivait de près Casablanca (qui était au premier rang) et précédait Mogador. En 1907, au contraire, Tanger occupe la deuxième place après Mogador, mais avant Casablanca.

Les années de bonne récolte ne favorisent que les ports de Larache, Casablanca. Mazagan, Saffi et Mogador. Quand, au contraire, les récoltes sont médiocres ou mauvaises, les exportations de ces ports subissent une forte diminution et Tanger tend de nouveau à reprendre le deuxième rang, sinon le premier.

L'état primitif du Maroc, son outillage économique très rudimentaire morcèlent son littoral et les provinces qui en dépendent, en zones naturelles qui concentrent leur modeste commerce d'importation et d'exportation sur des rades foraines où l'accès par terre ne se fait que par de mauvaises pistes, où l'accès par mer est difficile en hiver et où les opérations sont toujours compliquées et coûteuses. Une transformation administrative et économique centraliserait vers deux ports, trois ports au plus, la réorganisation moderne qui drainerait vers les villes favorisées la majeure partie du trafic extérieur, tandis que les autres localités ne conserveraient pendant longtemps, que le rôle secondaire de ports régionaux. Il semble que par leur situation, et pour des considérations d'ordre politique et économique, Tanger et Casablanca doivent être ces deux ports favorisés. Mais en attendant les travaux publics qui leur donneront de véritables ports et qui les rendront têtes de lignes de routes empierrées et de chemins de fer, ces deux villes, et surtout Tanger, — continueront à subir, comme les six autres ports ouverts, les fluctuations des récoltes annuelles, et le rang qu'elles occuperont, tant à l'importation qu'à l'exportation, dépendra de ces fluctuations.

---

§ 7. — Différence entre les importations et les exportations

J'avais été amené, dans mon rapport précédent, à énoncer quelques remarques sur la différence qui existe depuis de nombreuses années entre le chiffre des importations et celui des exportations — celui des importations étant toujours favorisé.

On a en effet constaté que les importations sont supérieures, chaque année, de 10 à 15 millions de francs, et même davantage, aux exportations. On a donc été amené à rechercher comment se payait cet excédent.

On a d'abord observé que le chiffre des articles non alimentaires

importés dépassait de 15 à 16 millions chaque année, jusqu'en 1907, le chiffre des exportations de produits agricoles et assimilés, et que cet excédent n'était nullement payé par les exportations d'objets manufacturés marocains par mer et par terre; ces derniers ne représentaient en effet, jusqu'en 1908, que 2 millions de francs en moyenne. Le déficit en défaveur des exportations se serait donc élevé à 13 millions au moins chaque année.

On a prétendu que le Maroc épuisait peu à peu ses réserves pour compenser cette différence annuelle. Mais d'où viendraient ces réserves? Le Maroc aurait-il exporté à un moment donné plus qu'il n'importait? Cela nous semble d'autant plus douteux qu'il suffit de jeter un coup d'œil sur les statistiques pour se rendre compte que, plus de 20 années en arrière, une différence s'accusait déjà en faveur des importations.

On a assuré également que le Maroc diminuait peu à peu ses troupeaux, consciemment ou inconsciemment, et que ceux-ci recevaient tous les ans une grave et périlleuse atteinte. Mais si on observe de près les agriculteurs marocains, on constatera que leurs principes d'économie domestique sont plus rigoureux que d'aucuns paraissent le supposer et qu'ils n'abusent pas volontiers de la ressource que leur offre leur bétail. Les exportations de bovins, l'abat des ovins et des bovins et les exportations de produits d'animaux n'atteignent de fortes proportions que les années de mauvaise récolte. En temps normal, cette catégorie d'exportations oscille avec une certaine régularité de deux ans en deux ans.

Enfin certains ont recherché dans les statistiques elles-mêmes une cause d'erreur. Ils ont prétendu que cette différence entre les exportations et les importations n'existait pas dans la pratique et que de nombreuses fraudes en douanes, fraudes qui portaient avec beaucoup plus de facilité sur les exportations que sur les importations, pouvaient seules expliquer l'écart considérable qui se manifestait entre les chiffres d'entrées et de sorties.

A cela on répondait que des statistiques assez précises étaient dressées chaque année, jusqu'en 1904, tant par les Consulats et Vice-Consulats de France que par ceux d'Angleterre et d'Allemagne et que leurs appréciations, enregistrées séparément, arrivaient, à la fin de l'année, à des résultats à peu près identiques. En outre, à partir de 1904, deux catégories de statistiques étaient dressées: les unes, d'origine anglaise, continuaient à s'établir sur la base des manifestes des compagnies de navigation; les autres, œuvres du service de l'Emprunt marocain, s'établissaient sur une base différente et ne tenaient compte que des droits de douane encaissés. En fin d'année, les totaux des statistiques anglaises étaient en général de 30 °/ₒ supérieurs aux totaux des statistiques de l'Emprunt marocain; mais les différences constatées entre les

importations et les exportations conservaient les mêmes proportions dans l'une et l'autre catégorie d'évaluation.

Cependant, ceux qui soutenaient la théorie de l'« erreur statistique », faisaient observer qu'en 1907 un contrôle plus évident et plus précis avait pu s'opérer dans les différentes douanes, grâce à l'installation des « contrôleurs français », que ce contrôle n'avait pu fonctionner que dans les derniers mois de l'année, et que déjà leur intervention avait une sérieuse répercussion sur la rédaction des statistiques qui n'accusaient plus, en 1907, que 6.500.000 francs de différence entre les entrées et les sorties par mer. Effectivement, il y avait une évidente diminution dans le déficit des sorties. Mais la publication des statistiques de 1908 devait donner tort aux partisans de la thèse ci-dessus, puisque pendant toute l'année 1908 les contrôleurs ont partout fonctionné très scrupuleusement, contribuant au relèvement des recettes douanières, et par conséquent au relèvement des chiffres statistiques, et n'en constatant pas moins, à la fin de l'année, près de 15 millions de francs de différence en faveur des importations.

La théorie des erreurs de statistique ne parvient donc pas à expliquer la différence en question. Ces erreurs sont du reste assez relatives, et leurs chiffres ronds, sinon leurs détails, sont considérés comme correspondant à peu près à la réalité des échanges économiques, tant par les différents consulats que par les grosses maisons de commerce du pays.

Il y a donc tout lieu de croire qu'il est bien exact, que, depuis de nombreuses années, le Maroc dépense par ses achats d'importations beaucoup plus que ne lui rapportent ses exportations.

Ainsi que je l'exprimais dans mon rapport sur la situation commerciale en 1907, il y a à mon avis quatre causes qui peuvent expliquer, au moins en partie, cette anomalie économique.

1° *Introduction de numéraire* (en dehors du numéraire représentant le paiement des exportations). — Les emprunts publics ou privés du Maghzen ou du Sultan ont amené dans le pays du numéraire, qui ne représentait aucun effort marocain à l'exportation ; cet argent, surtout employé en soldes militaires, s'est répandu dans le pays et est venu s'ajouter au numéraire qui représentait strictement les exportations. A ces emprunts, on peut ajouter les réserves de la Banque d'Etat, qui ont servi jusqu'ici à payer l'entretien des troupes de police.

Les achats de terrains, quoique à un degré bien moindre que les prêts au Maghzen, ont été aussi une cause d'introduction de numéraire au Maroc, surtout depuis 1904. Il y a lieu d'y ajouter, en 1908, les premiers travaux publics (construction des ports de Tanger et de Casablanca), qui ont également importé du numéraire extérieur.

Enfin, depuis 1907, la Chaouïa et les provinces environnantes ont assurément bénéficié de la présence des troupes françaises, qui ont comporté jusquà 14.000 hommes à un certain moment et qui en comptent actuellement encore 6.000. En dehors des ravitaillements qu'elle recevait de l'extérieur, l'Intendance a fait d'importants achats locaux (en produits agricoles, bois, charbons, bétail, etc.), qui ont répandu dans le pays d'assez grosses sommes, sans que les produits vendus aient eu à sortir pour l'exportation, et c'est surtout là qu'il faut rechercher la cause importante d'une différence de 15 millions en faveur des importations, en 1908, car précisément, pendant cette année là, étant donné la situation troublée du pays, les prêts au Maghzen ont été assez limités, ainsi que les achats de terrains.

2° *Cause d'ordre économique autre que l'introduction de numéraire.* — Il faut tenir compte des *dettes* que contractent le Maghzen et des particuliers ; des livraisons de marchandises qu'ils se font accorder, moyennant des promesses de paiement. Il y a ainsi des marchandises restant impayées de longues années durant. Les Marocains, s'ils savent payer au prix convenu certaines livraisons, semblent d'autre part prendre plaisir à éluder l'acquittement de certaines dettes, estimant peut-être que leurs vendeurs ont été largement rémunérés par des versements au comptant et qu'ils peuvent patienter pour récupérer le reste de leurs créances.

En dehors de l'emprunt français de 62 millions de 1904, le Maghzen a contracté, depuis cette époque, pour 70 millions de dettes, chiffre qui ne représente que des achats, des commandes ou des contrats de travaux. Quelles que soient les exigences des créanciers, quels que soient les taux d'intérêt qu'ils puissent réclamer, quelles que soient même les *retenues* qu'ils aient pu exiger sur leurs prêts effectifs, il n'en est pas moins vrai que cela représente d'importantes avances et surtout d'importants crédits qui viennent corroborer les explications ci-dessus.

N'oublions pas enfin les marchandises ou les livraisons à l'importation, qui, non payées en argent, ont pu l'être par des concessions de terres, d'immeubles, de magasins et par d'autres compromis de ce genre. Très mal gérée, l'administration des habous en particulier a pu être mise au pillage par les fonctionnaires chérifiens, qui ont usé et abusé de leurs libertés, — au détriment des biens habous, — en favorisant des négociants, qui les payaient soit en argent soit en marchandises.

Telles sont les différentes raisons qui, à notre sens, peuvent expliquer les différences constatées chaque année entre les importations et les exportations.

Mais ces raisons n'excusent pas la disproportion que nous

avons signalée. Elles ne tendent surtout pas à montrer la situation économique du pays sous un jour favorable, bien au contraire, et elles nous laissent deviner une situation très anormale, notamment au point de vue financier.

Les excédents d'importation pendant de longues années s'expliquent aisément dans les pays *neufs*, les colonies qui s'ouvrent au progrès et qui importent tout un outillage économique nouveau, en vue d'une exploitation commerciale, industrielle, agricole et minière, telle qu'on la conçoit chez les peuples civilisés. Il s'agit, soit de mettre en valeur des régions inexploitées, soit d'augmenter la faculté de rendement de régions exploitées par des moyens indigènes insuffisants.

Dans un pays primitif et demi-barbare comme le Maroc, où aucune importation n'est destinée à améliorer le pays ni son outillage économique, les exportations devraient primer les importations, et surtout l'excédent des entrées sur les sorties ne devrait pas se solder par des *emprunts* et autres combinaisons analogues, qui ne peuvent que ruiner lentement mais sûrement le faible édifice marocain.

CHAPITRE II

Importations

§ 1er. — Préliminaires

Ainsi que nous l'avons vu plus haut, les statisques du Comité des douanes donnent le chiffre de 54.736.479 francs d'importations par mer en 1908. Si on ajoute à ce chiffre 6.792.000 francs d'importations algériennes au Maroc, 6 millions de francs environ par Mélilla, on constate que les entrées totales de marchandises au Maroc ont pu s'élever à plus de 67 millions de francs au cours de l'année 1908. Mais les opérations par les huit ports maritimes doivent surtout retenir notre attention. Elles ont dépassé de près de 19 millions les mêmes opérations en 1907 et de 9 millions les importations de 1906.

Les augmentations ont surtout porté sur les articles d'usage *courant* au Maroc : les sucres, les thés, les bougies et les cotonnades. Les exportations, plus importantes de 10 millions, ont encouragé la clientèle indigène ; d'autre part, l'année précédente (1907) s'était écoulée au milieu des premiers graves embarras de politique intérieure (affaire Mauchamp, Oudjda, Casablanca, Chaouïa, premières phases du duel entre Mouley-Hafid et Abd-el-Aziz) ; certaines provinces s'étaient surtout approvisionnées en armes et en munitions de contrebande et avaient vécu sur leurs réserves de produits agricoles, se privant de sucre et de thé. Ces différents symptômes qui laissaient prévoir un état de guerre plus grave qu'il ne le fut en réalité avait intimidé les gros négociants indigènes qui avaient restreint leurs commandes. Pendant l'année 1908, le pays resta troublé ; néanmoins on reprit peu à peu confiance dans les ports, où la situation se normalisa, oú une sécurité parfaite en ville et dans la banlieue était assurée dès les premiers mois de 1908. Le besoin se faisait sentir de compenser l'insuffisance de commandes en 1908.

Enfin, il ne faut pas négliger de noter que les importations à Casablanca eurent un essor remarquable pendant l'année 1908, essor peut-être exagéré et un peu artificiel en ce sens que les importateurs, frappés de l'animation qui régnait dans ce port grâce à la présence de 12 à 14.000 hommes de troupes françaises dans la Chaouïa, firent venir d'importantes quantités de marchandises destinées principalement à la consommation européenne. On peut donc remarquer de fortes augmentations sur les

denrées alimentaires, l'épicerie, les boissons, la quincaillerie, les articles de ménage et les confections.

Il s'agit ici, bien entendu, de marchandises venues aux risques et périls des acheteurs et destinées à la consommation normale par la vente en détail et en demi-gros. Car il faut bien noter, pour ce qui concerne spécialement les importations de Casablanca, qu'il n'a pas été tenu compte, dans les statistiques, des marchandises, approvisionnements et matériél amenés par les soins du département de la Guerre ; et que, de plus, *toutes les marchandises destinées à des soumissionnaires déclarés adjudicataires, ont été dégrevées de tous droits de douanes, et qu'elles n'ont point été portées sur les statistiques du Comité des Douanes.*

La plupart des nations importatrices ont bénéficié des augmentations importantes de 1908. La France a eu sa part de bénéfice, quoique, étant donné les bonnes récoltes marocaines de 1907 et 1908, elle n'ait pas eu à importer en quantités appréciables des articles de consommation pour les indigènes (semoules et farines, blés, orges, riz, millet, maïs, huiles) comme cela s'était passé durant les années 1905 et 1906.

---

§ 2. — **Augmentations**

Les augmentations ont surtout porté sur les articles suivants :

1° Articles de consommation

Désignation des articles —	Augmentation par rapport à l'année 1907 — Francs —
Sucres	4.387.086
Thés	1.423.266
Boissons diverses	620.640
Comestibles et conserves alimentaires	531.209
Confiserie, biscuits et chocolats	177.025
Pommes de terre	173.326
Fruits secs	132.151
Pâtes alimentaires	131.185
Huile d'olive	130.513
Épices	103.663
Total des augmentations	7.810.064

2° TISSUS DIVERS OU ARTICLES DESTINÉS A L'INDUSTRIE TEXTILE

Désignation des articles —	Augmentation par rapport à l'année 1907 — Francs —
Tissus de coton	7.239.371
Soies grèges	321.061
Nouveautés et confections	263.424
Sacs et toiles d'emballage	238.481
Tissus de laine et de draperie	169.548
Tissus de soie et foulards	138.694
Total	8.370.579

3° PRODUITS MINÉRAUX OU VÉGÉTAUX

Désignation des articles —	Augmentation par rapport à l'année 1907 — Francs —
Tabac, en feuilles ou fabriqué	810.206
Pétrole	145.821
Total	956.027

4° ARTICLES OUVRÉS

Désignation des articles —	Augmentation par rapport à l'année 1907 — Francs —
Bougies	688.404
Bois sciés de charpente ou de menuiserie	338.900
Fils de coton, lin, ficelles, etc.	296.091
Ferronnerie, serrurerie, clouterie	202.510
Savons	180.218
Papiers (sauf ceux d'emballage)	179.021
Machines et mécaniques	176.341
Peaux préparées et ouvrages en peaux	165.062
Bimbeloterie	101.166
Total	2.327.713

§ 3. — Principales nations importatrices

Les principales nations importatrices ont été favorisées en 1908 par les produits suivants :

A. — France (en 1908, 5.575.405 francs de plus qu'en 1907, par les huit ports ouverts seulement)

1° Produits alimentaires

Désignation des articles	En augmentation sur 1907 — Francs
Sucres	3.631.968
Boissons diverses	409.016
Thés	349.598
Comestibles et conserves alimentaires	315.850
Pommes de terre	136.106
Confiserie et biscuits	116.754
Pâtes alimentaires	108.478
Total	5.067.770

2° Produits ouvrés

Désignation des articles	Chiffre de l'augmentation sur 1907 — Francs
Tabac fabriqué	463.537
Soies grèges	306.787
Cotonnades	197.025
Total	967.349

B. — Angleterre (l'augmentation totale des importations par mer, en 1908, est de 10.505.302 francs

1° Produits alimentaires

Désignation des articles	Chiffre de l'augmentation sur 1907 — Francs
Thés	1.049.178
Comestibles divers	117.135
Total	1.166.313

2° ARTICLES OUVRÉS

Désignation des articles —	Chiffre de l'augmentation sur 1907 — Francs —
Tissus de coton	7.076.000
Bougies	639.323
Fils de coton, lin, ficelles, etc.	252.267
Sacs et toiles d'emballage	201.998
Quincaillerie, chaudronnerie, seaux en zinc	185.344
Nouveautés et confections	126.960
Savons	103.499
Tissus de soie et foulards	103.003
Total	8.688.394

C. — ALLEMAGNE (l'augmentation des importations par mer, en 1908, est de 906.726 francs)

1° PRODUITS ALIMENTAIRES

Désignation des articles —	Chiffre de l'augmentation sur 1907 — Francs —
Sucres	218.831

2° ARTICLES OUVRES

Désignation des articles —	Chiffre de l'augmentation sur 1907 — Francs —
Tissus de laine et draperie	120.775
Tabacs en feuilles et fabriqués	113.505
Total	234.280

D. — Tableau d'Ensemble

Les augmentations d'importations favorisent, — par ordre d'importance, — les pays suivants : Angleterre, France, Allemagne, Autriche, Belgique, Espagne, Italie, Etats-Unis, Portugal, Pays-Bas, Egypte ; la Suède, la Norvège et la Russie subissent au contraire une diminution.

Le commerce d'importations des trois principales nations qui importent leurs produits au Maroc, la France, l'Angleterre et l'Allemagne, a été l'objet des augmentations suivantes :

PAYS	IMPORTATIONS en 1907	IMPORTATIONS en 1908	AUGMENTATION en 1908
France :			
Par mer................	16.410.167	21.985.572	5.575.405
Par terre (Algérie-Nord).	7.929.000	6.792.000	(En diminution)
Total......	24.339.167	28.777.572	4.438.405
Angleterre	14.483.888	24.989.190	10.505.302
Allemagne	1.927.250	2.833.976	906.726
Total :			
Trafic maritime...........	32.821.305	49.808.738	16.987.433
Trafic maritime et terrestre	40.750.305	56 600.738	15.850.433

§ 4. — Le commerce français

Il résulte du tableau précédent que l'augmentation des importations françaises, par mer, a été en 1906 de 5.575.405 fr. Il y a eu au contraire une diminution en ce qui concerne le commerce algéro-marocain. L'augmentation totale n'est donc que de 4.438.405 fr. Au contraire, l'Angleterre bénéficie d'une augmentation qui dépasse 10 millions et l'Allemagne a en 1908 pour 900 000 fr. d'importations de plus qu'en 1907.

Au surplus, à examiner de près le tableau des importations, on remarque que les commerces d'importations anglais et français écoulent chacun sur le marché marocain des produits bien différents qui n'impliquent, de part et d'autre, aucune concurrence. La France fournit la majeure partie des sucres, des soieries, de la confiserie, des farines et des semoules. L'Angleterre importe surtout des cotonnades, des thés et des bougies. Gibraltar sait habilement profiter de son excellente situation de port franc et de transit. Ce port est très bien desservi par les petits vapeurs de la Cie *Bland line*, ses commerçants sont parfaitement au courant des besoins de chaque place du Maroc, et alors que Marseille tarde, qu'Alger ou Oran hésitent à conclure telle ou telle affaire, Gibraltar a toujours des articles de consommation courante qu'il exporte en une nuit sur Casablanca ou tout autre port. L'animation et le mouvement causés à Casablanca par la troupe de garnison et ses officiers ont sans nul doute été plus profitables au port de Gibraltar qu'aux ports de Marseille et d'Oran. Les conserves alimentaires, notamment, dont il a été fait une grosse consommation l'année dernière à Casablanca, ont été en grande partie importées de Gibraltar.

Le tableau précédent nous indique aussi que la France, l'Angleterre et l'Allemagne réunies représentent, en 1908, 92,03 °/$_o$ des importations (46,77 °/$_o$ à la France et l'Algérie, 40,61°/$_o$ à l'Angleterre et 4,65 °/$_o$ à l'Allemagne). En 1907, le pourcentage de ces trois puissances avait été de 93,26 °/$_o$.

La France ne tient la tête, pour les importations, que grâce à l'appoint du trafic par terre, sans quoi les entrées de la Métropole par mer sont inférieures à celle de la Grande-Bretagne et Gibraltar réunies. Il est bon d'ajouter que bien des marchandises provenant de Gilbraltar et dont il est impossible de déterminer l'origine précise, bénéficient du pavillon anglais qui les couvre. En 1907, la France-Métropole venait en tête pour les importations, même sans l'appoint du commerce algérien terrestre. L'Allemagne qui vient au troisième rang est très en arrière. Depuis 1903, son commerce d'importations tendait à diminuer. En 1908, il se relève sensiblement.

Le commerce français doit être aux écoutes et surveiller la concurrence étrangère à l'importation qui le guette. Cette concurrence est allemande, belge, autrichienne, espagnole, italienne, suisse. L'Allemagne, la Belgique et l'Autriche sont avantagées par leur développement industriel intense, leur méthode minutieuse de travail, leurs frets maritimes très réduits, leurs conditions de paiement accommodantes. L'Espagne et l'Italie bénéficient de leur position géographique et du bas prix de leur main-d'œuvre pour certaines productions. Tous ces pays sont moins avantagés que la France dont le trafic intérieur est intense ; la lutte pour la vie y est plus âpre ; aussi cherchent-ils plus volontiers à l'extérieur l'écoulement de leurs marchandises, en se contentant de faibles bénéfices. Nos négociants et nos fabricants devront donc surveiller de très près le marché marocain et s'efforcer de limiter, sinon de réduire, la concurrence dont leurs produits sont l'objet.

Voici d'autre part, un tableau indiquant la situation générale des importations *françaises* au Maroc depuis 1902

Années	VALEUR EN FRANCS				
	COMMERCE PAR MER (Métropole et Algérie)	COMMERCE PAR TERRE			TOTAL en chiffres ronds
		Par Melilla	Par Algérie-Nord	Par Algérie-Sud	
1902.	14.463.163	2.500.000	1.031.277	500.000	**18.500.000**
1903.	18.685.438	2.738.775	1.341.524	1 500.000	**23.000 000**
1904.	18.706.143	1.549.700	1.843.449	2.000.000	**24.500.000**
1905.	20.481.942	5.100.039	3.329.210	4.000.000	**33.000.000**
1906.	21.983.615	5.125.595	4.839.615	5.000.000	**37.000.000**
1907.	16.410.167	5.057.444	7.929.000	6.000.000	**35.000.000**
1908.	21.985.572	4.000.000(?)	6.792.000	(?)	**33 000.000**

Si on examine cette statistique, on constate que les importations françaises, prises au total, ont sensiblement progressé depuis huit ans. Cette progression, il convient de le dire, est surtout due aux progrès constants des entrées par la voie de terre, tant par Melilla que par l'Algérie-Nord et l'Algérie-Sud. Depuis 1903, les importations de la Métropole par mer oscillent entre 18 et 20 millions de francs. Considérées au point de vue général au contraire ces importations ont augmenté d'un tiers depuis 1903. Cependant, il y a lieu de noter un certain fléchissement à partir de 1906, et une petite diminution en 1908, pour les importations par l'Algérie et par Melilla. Depuis 4 ans, les importations françaises totales se maintiennent entre 33 et 37 millions de francs.

Le pourcentage du commerce *français* d'importation (par mer et par l'Algérie-Nord seulement) est le suivant depuis 1905 :

Années	Pourcentage par les huit ports ouverts et l'Algérie-Nord
1905	51,63 °/o
1906	53,63 —
1907	55,70 —
1908	46,77 —

En 1908, la diminution du pourcentage est notable, malgré l'augmentation du chiffre d'affaires en comparaison de l'année précédente. Cela tient à la forte augmentation du pourcentage des importations anglaises et à l'accroissement des importations de divers pays, notamment de l'Italie.

§ 5. — Les importations totales

TABLEAU INDIQUANT, DU PLUS FORT AU PLUS FAIBLE, LA PART DES DIFFÉRENTS PAYS DANS LES IMPORTATIONS MAROCAINES EN 1908

(Importations par les huit ports ouverts et par l'Algérie-Nord)

Ordre	NATIONS	COMMERCE D'IMPORTATION en 1908 (En francs)	Pourcentage
1	France et Algérie (par mer)..	21.985.572	
	Algérie-Nord (par terre).. ..	6.792.000	
	Total.....	28.777.572	46,77 %
2	Angleterre................	24.989.190	40,61 —
3	Allemagne	2.833.976	4,65 —
4	Belgique	1.806 341	2,93 —
5	Espagne	1.181.645	1,90 —
6	Autriche-Hongrie	998.473	1,62 —
7	Etats-Unis	270 749	0,44 —
8	Italie........................	237.458	0,38 —
9	Pays-Bas	55.270	0,08 —
10	Portugal	43.374	0,07 —
11	Egypte....	17.334	0,01 —
	Autres pays.................	317.097	»
	Total.....	61.328.479	»

Les différentes nations qui ont participé aux *importations* marocaines en 1908, ont conservé leur situation respective durant cette année-là, sauf l'Egypte qui avait le dixième rang en 1907, et qui passe au onzième, après le Portugal, en 1908.

---

§ 6. — Les importations dans les ports marocains

Voici d'autre part, le rang qu'occupent les huit ports ouverts marocains en 1908, si on les considère au point de vue des importations.

Rang	PORT	Chiffre des importations en 1908 (en francs)	Pourcentage
1	Casablanca........	11.809.467	21,84 °/₀
2	Larache...........	8.096.678	14,79 —
3	Tanger............	8.079.676	14,76 —
4	Rabat.............	7.192.802	13,10 —
5	Mazagan......	7.043.997	12,76 —
6	Mogador..........	6.475.484	11,73 —
7	Saffi..............	4.943.975	9,03 —
8	Tétouan...........	1.094.400	1,99 —

Tanger n'occupe que le troisième rang en 1908, pour les importations. On a vu ci-dessus que ce port n'avait que le quatrième rang au point de vue du commerce total. En 1906, Tanger venait au deuxième rang, après Casablanca, et en 1907, Tanger avait repris la première place. L'accroissement des entrées à Casablanca et le rang qu'occupe ce port pour les importations en 1908, tient d'une part au mouvement quelque peu artificiel dû à la présence des troupes françaises dans la Chaouïa, et d'autre part, au fait que les importations de marchandises destinées à la population indigène, après avoir sensiblement diminué au cours du deuxième semestre 1907 et du premier trimestre 1908, augmentèrent en forte proportion dans la seconde partie de 1908, alors que la pacification totale de la Chaouïa était un fait accompli, et que les populations tant de cette province que de l'arrière-pays, s'approvisionnaient de nouveau à Casablanca.

On remarquera que les trois ports de Larache, Tanger et Rabat, tiennent la tête (après Casablanca) pour les importations. Ces trois ports ravitaillent Fez, dans des proportions différentes il est vrai, Larache étant la principale rade de transit pour le commerce de Fez. En outre, il y a lieu de tenir compte de la consommation locale européenne et israélite à Tanger qui est assez importante, et de la consommation locale indigène de Rabat-Salé (50.000 hab.). Mazagan et Saffi sont les ports de transit de Marrakech. Le wharf que la Cie Marocaine est en train d'établir à Saffi et qui supprimera les difficultés de débarquement causées par la *barre*, augmentera à coup sûr le trafic d'importation de ce port, mais au détriment de Mazagan. Mogador est le port du Sous et des contreforts occidentaux de l'Atlas. Ses importations annuelles oscillent entre 6 et 8 millions de francs. Enfin le trafic de Tétouan est le moins important. Les marchandises qui y entrent sont destinées à la consommation locale et à celle des quelques petites tribus qui entourent cette ville. Il convient de remarquer que Tétouan se ravitaille aussi à l'importation par Tanger, dont il n'est distant que de 60 kilomètres, grâce à une piste où la circulation est assez commode. L'Andjera oriental et le Haouz, au Nord de Tétouan, se ravitaillent à Ceuta. Les tribus du Djebala s'approvisionnent plus volontiers par Ouezzan et El-Ksar, c'est-à-dire par le port de Larache. Enfin, il entre un certain nombre de marchandises dans le Riff occidental par la rade hispano-marocaine de Peñon de Velez. Ce sont là autant de raisons pour que les facultés d'importation de Tétouan soient relativement faibles.

---

§ 7. — Les articles importés en 1908 par les huit ports marocains

---

I. — Marchandises en augmentation sur l'année 1907

A. — *Articles d'alimentation*

(Désignés successivement par ordre d'importance)

1° *Sucres* (15.583.662 fr. au lieu de 11.196.576 fr. en 1907). — L'augmentation favorise surtout le commerce français (14 millions au lieu de 9 millions de francs). Les sucres belges, autrichiens et allemands bénéficient aussi de cette augmentation, mais dans des proportions bien moindres. Les sucres français viennent de Marseille, de Chantenay (Nantes), du Hâvre et de Paris. Cet article constitue près des deux tiers des importations maritimes françaises

au Maroc, aussi le quasi-monopole détenu jusqu'ici par nos fabricants ne doit-il pas subir de défaillances : cela est d'un intérêt vital pour le trafic franco-marocain. Le sucre autrichien (435.000 fr. en 1908) est également le plus important des articles qui sont importés de Fiume ou de Trieste à Tanger. L'importation du sucre austro-hongrois n'a commencé qu'en 1900, à la suite de l'installation du service maritime *Adria* entre Trieste et Tanger. Les arrivages de sucres belges sont plus importants (1.300.000 fr. en 1908). Ce produit fait une concurrence sérieuse au sucre français dans certains ports, à Tanger notamment. Il est amené par les paquebots allemands de la ligne *Oldenburg-Portugiesische*, ce qui laisse supposer aux rapports commerciaux belges que tous les sucres introduits au Maroc sous le nom de « sucres allemands » sont d'origine belge. Il est exact que, jusqu'à 1904, les statistiques s'établissaient en général suivant le pavillon qui couvrait la marchandise. Mais, depuis, les agents chargés du service de la statistique ont su faire la part des importations belges et allemandes. En 1908, près de 400.000 fr. de sucre allemand (embarqué à Hambourg ou même à Anvers) ont été introduits dans le Maroc occidental. Les sucres non français, en 1908, atteignent une valeur de 2 millions de francs. Nos importateurs devront sérieusement s'en inquiéter.

Les perspectives de la récolte pour 1909 étant très bonnes, il n'y a pas à redouter une diminution de l'importation du sucre pour l'année courante.

2° *Thé* (3.268.851 fr. contre 1.845.585 fr. en 1907). — Le thé est, parmi les articles d'importation pour la consommation indigène au Maroc, celui qui tient la seconde place (immédiatement après le sucre). Depuis un quart de siècle, le thé a refoulé le café dans ce pays-ci et s'est presque entièrement substitué à lui, à un moment donné. Il y a seulement quelques années que le café recommence à acquérir droit de cité au Maroc et s'y introduit en quantités dignes d'être enregistrées. Le thé n'en reste pas moins le breuvage national des Marocains. L'indigène l'additionne de sucre et de menthe et en consomme de nombreuses tasses dans la journée. Le thé importé est du thé vert de Chine, spécialité de quelques maisons européennes et surtout de maisons anglaises. Pendant plusieurs années, ce thé vert était en quelque sorte le monopole de deux ou trois commissionnaires de Londres qui restaient les maîtres du marché marocain. Mais des maisons de Marseille, de Brême et de Hambourg ont aussi essayé de prendre position pour cet article de consommation, et elles luttent actuellement contre les thés dits « anglais ». En 1908, il a été importé pour 2.600.000 fr. de thé expédié par Londres, tandis que la France en a expédié

500.000 fr. et Hambourg 150.000 fr. Si on tient compte que les commissionnaires français n'expédiaient pas une livre de thé au Maroc, il y a une dizaine d'années, qu'en 1903, ils y envoyaient seulement pour 50.000 fr. de ce produit, il est intéressant de constater que nos commerçants ont envoyé l'année dernière vers les ports marocains un sixième du thé qui y a été introduit. Il est à souhaiter que cette progression ne subisse point de temps d'arrêt et que le thé compte désormais, parmi les marchandises d'importation françaises, un rang intéressant.

Les thés verts importés au Maroc sont en général d'assez mauvaise qualité et mélangés à des feuilles d'autres végétaux aromatisants. On a pu compter dans des thés à très bas prix, 5 feuilles de saule pour une feuille de vrai thé. Les qualités les plus courantes introduites par des commissionnaires anglais sont : le *Gunpowder, Uxim, Sow-Mes, Hysan, Young-Hisan.* Mais d'autres qualités sont également demandées. Les prix varient entre 6 et 15 pence la livre anglaise. Les prix les plus courants sont de 8 à 10 pence la livre anglaise, fob Londres (paiement à 4 mois).

Le thé vient au Maroc dans des caisses doublées d'étain intérieurement, enveloppées de toile d'emballage ou de tissu de palmier; leur poids varie de 25 à 30 kilog.

3° *Boissons diverses* (fermentées ou non, y compris les alcools). — Il en a été introduit pour 1.500.000 fr. en 1908 contre 850.000 fr. en 1907. Ce sont là des articles qui, en principe, sont uniquement destinés à la clientèle européenne. Néanmoins, une partie de la population israélite des villes peut être également rangée parmi les consommateurs, et il est un certain nombre de musulmans marocains de la classe bourgeoise qui boivent en cachette des spiritueux et des vins fins. Il est regrettable que la statistique n'ait pas fait jusqu'ici de distinction spéciale entre les vins, les eaux minérales, les bières, les spiritueux et les alcools purs. Tous ces articles sont réunis sous la rubrique « boissons ». Mais nous croyons savoir que, désormais, la distinction sera établie entre chaque liquide par les agents chargés de dresser les statistiques. Dans l'ensemble, on peut considérer que sur 1.500.000 fr. de « boissons », il y a eu pour 700.000 fr. de vins, 300.000 fr. d'eaux minérales, 100.000 fr. de bière, 200.000 fr. de spiritueux et liqueurs, 200.000 fr. d'alcools divers. L'afflux de population européenne et le mouvement des troupes à Casablanca a été la principale cause de l'augmentation importante de cette importation en 1908. La France a introduit pour 800.000 fr. de liquides par voie maritime l'année dernière (il s'agit surtout de vins d'Algérie, de vins fins et d'eaux minérales de la Métropole). L'Allemagne a importé pour 215.000 fr. de liquides (alcools et bières en majorité), l'Espagne pour 260.000 fr. (presque en totalité des vins ordinaires), l'Italie

pour 30.000 fr. (vins de table) et l'Autriche pour 30.000 fr. (bières et alcools).

Les vins ordinaires et de table proviennent en grande partie d'Algérie et d'Espagne, l'Algérie tendant à prendre la première place dans cette catégorie d'importations. Les eaux minérales sont presque toutes originaires de la Métropole (Saint-Galmier, Evian, Vals, Vichy). Les spiritueux les plus courants sont: la genièvre et le gin de Hollande, le whisky d'Angleterre, le cognac et le rhum de France et d'Allemagne, les alcools purs, rectifiés ou industrialisés d'Allemagne, d'Angleterre et d'Autriche. Il s'agit en général d'articles de qualité moyenne ou même inférieure.

La bière importée au Maroc est de qualité légère, blonde ou brune; elle vient surtout d'Allemagne (de Silésie ou de Hambourg). Elle porte souvent le nom de « Pilsen » dont elle n'est qu'une imitation. Il vient également à Tanger et à Casablanca de la bière algérienne (d'Oran).

Les liquides paient 7,50 °/₀ de droits de douane (au lieu de 12,50 °/₀ comme les autres articles). Les vins ordinaires arrivent en futailles qui sont périodiquement réexpédiées au lieu d'origine, à peu de frais. Le reste arrive en bouteilles ou en bonbonnes. L'emballage des liquides sous verre doit faire l'objet de soins spéciaux.

4° *Comestibles et conserves alimentaires* (655.000 francs en 1908 contre 125.000 francs en 1907). — Il s'agit là de produits presque uniquement destinés à la consommation européenne. Le mouvement inusité de Casablanca, en 1908, y a donné une impulsion inattendue et, on doit le regretter, quelque peu exagérée, au commerce dit d'« épicerie ». Les comestibles et conserves alimentaires font partie de cette catégorie d'importations. Leur accroissement a porté sur plus de 500.000 francs. Il a surtout profité à Casablanca. La part du trafic français a été de 375.000 francs, et celle du trafic gibraltarien de 170.000 francs. Viennent ensuite des comestibles d'Espagne, d'Allemagne et de Belgique pour une somme globale de 80.000 francs environ.

Cette catégorie d'articles, qui n'intéresse en aucune façon la clientèle indigène, ne doit pas être négligée; néanmoins, elle doit être considérée par les grosses maisons, comme un « accessoire » étant donné les faibles proportions dans lesquelles elle s'accroîtra (au fur et à mesure de l'immigration européenne).

Le beurre en conserve vient soit de Danemark, soit de Bretagne ou de Bordeaux. Le lard provient d'Angleterre. Le saindoux est originaire des Etats-Unis et d'Angleterre. Les conserves, de toutes sortes, viennent de France, d'Angleterre, d'Allemagne et d'Espagne.

5° *Confiserie et biscuits, y compris les chocolats et cacaos* (470.504 francs en 1908 contre 293.479 francs en 1907). — Mêmes

observations que précédemment en ce qui concerne la part de Casablanca dans ce trafic. L'Angleterre et Gibraltar ont importé pour 265.000 francs, la France pour 160.000 francs. Les biscuits, de qualité ordinaire, bon marché, en boîtes de 2 livres et demie ou de 7 livres (anglaises), viennent pour la plus grande partie d'Angleterre ou de Gibraltar (en transit). Les sortes les plus demandées sont les « Gem », « Mixed », puis « Métropole » et « Albert ». Les indigènes musulmans et israélites consomment une certaine quantité de ces biscuits. Il en vient également de Marseille, Bordeaux et le Hâvre.

Les confitures, en verres de 2 livres et demie ou 4 livres, proviennent surtout d'Angleterre. On en importe cependant de Marseille, Apt et Bar-le-Duc.

6° *Épices : poivre, piment, cannelle, girofle, etc.* (403.432 francs en 1908 au lieu de 299.769 francs en 1907). — Article pour la consommation indigène et européenne, destiné à prendre une certaine extension à mesure que les indigènes savent mieux apprécier les condiments et les épices. Les plus courants sont : le piment rouge pilé, le poivre (noir, gris et rouge) de Penang ; des clous de girofle de Zanzibar, de la cannelle, de la cinnamone, des noix de muscade et de la salsepareille. Tous ces produits exotiques et coloniaux sont surtout réexportés de Londres et de Gibraltar (250.000 francs en 1908). Marseille en a expédié pour 100.000 francs la même année. Ce port semble cependant très bien placé pour la réexportation des articles de ce genre.

7° *Café* (294.196 francs en 1908 au lieu de 255.000 francs l'année précédente). — Ainsi que nous l'avons vu plus haut, après avoir subi une véritable défaveur dans la population indigène, défaveur qui dura plusieurs années, le café recommence à être prisé au Maroc, tout en étant très fortement distancé par le thé. Marseille, Hambourg et Londres en sont les principaux expéditeurs (Marseille en a envoyé pour 151.000 francs, Londres pour 58.000 francs et Hambonrg pour 50.000 francs). Le plus courant est le « Rio », en trois qualités (provenance première : Brésil et Amérique centrale). Le café est importé en sacs d'environ 70 kilogs.

8° *Huile de coton* (214.000 francs en 1908 contre 143.000 francs l'année précédente). — Cette huile est surtout destinée à la population israélite et indigène. Elle se prête à des mélanges avec l'huile d'olive locale ou importée. Mais elle est surtout employée à la fabrication du savon. Elle provient surtout de Londres ou de Gibraltar (180.000 francs en 1908). Les autres pays n'en importent que de petites quantités.

9° *Huile d'olive* (190.000 francs en 1908 contre 59.000 francs en 1907). — Ce produit est surtout destiné à la clientèle européenne.

L'huile d'olive grossière et âcre fabriquée sur place (Sous et province de Mogador notamment) est consommée par les indigènes ou exportée à Hambourg, à Marseille où on la raffine. L'augmentation de 1908 tient à l'accroissement du commerce d'épicerie à Casablanca. Marseille en a expédié la plus grosse part (103.000 francs). Il en est également venu d'Espagne (Cadix, Malaga), pour 75.000 francs).

10° *Pommes de terre* (173.000 francs). — Importées surtout de l'Ouest de la France, de Marseille et d'Oran.

11° *Fruits secs* (132.000 francs). — Les figues surtout sont appréciées par les indigènes; les raisins secs également. Marseille en a expédié pour 54.000 francs, Londres et Gibraltar, 43.000 francs, Malaga, 28.000 francs.

12° *Pâtes alimentaires* (131.000 francs). — Presque tout a été importé de Marseille ou d'Oran (sauf quelques milliers de francs d'Autriche, de Gibraltar et d'Italie). Les indigènes marocains ne consomment en général que des pâtes « de ménage » fabriquées à domicile; ils ignorent en général les pâtes industrielles et n'y sont pas habitués comme les indigènes algériens ou tunisiens. Ce produit se consomme surtout chez les Européens et les israélites. Son importation prendra un développement considérable le jour où cette nourriture sera entrée dans les mœurs des indigènes musulmans du Maroc.

13° *Riz* (91.593 francs en 1908). — Ce produit n'est goûté des Marocains que les années de mauvaise récolte. Ils en consomment alors d'assez grandes quantités et son importation marche de pair avec celle des céréales, des farines et semoules. La petite augmentation notée en 1908 n'est due qu'à l'extension des affaires à Casablanca. Le riz importé en 1907 et 1908 n'était destiné qu'à la clientèle européenne et israélite; les indigènes n'en ont pour ainsi dire point consommé. Au contraire, en 1905 et 1906, années de récolte médiocre, ils en ont importé chaque année, pour plus de 1.200.000 francs. Ce riz provenait en majeure partie de Hambourg. Le reste venait de Londres, Anvers et Marseille. En 1908, Marseille a eu la plus grosse part (30.000 francs). Le riz importé pour les indigènes en 1905 et 1906 était en général du riz de l'Inde (riz de Rangoon); il allait surtout à Saffi et Mogador pour les provinces du Sud. Je donne ces renseignements qui pourront être utiles aux importateurs lorsque la récolte sera médiocre au Maroc (on sait que cette éventualité est à prévoir périodiquement).

14° *Légumes secs* (53.000 francs). — A peu près uniquement consommés par les Européens. Provenaient de Marseille et d'Oran en grande partie.

B. — *Produits ouvrés*

(Désignés successivement par ordre d'importance)

1° *Tissus de coton* (17 millions de francs en 1908 contre environ 10 millions de francs en 1907). — A elle seule, l'Angleterre en a importé pour plus de 16 millions, sur 25 millions de francs d'importation totale. Les cotonnades constituent donc les deux tiers des importations anglaises en 1908. La cotonnade anglaise a acquis droit de cité au Maroc, comme dans la plupart des pays exotiques. On la considère comme inconcurrençable, grâce à ses prix qui sont toujours favorables. Les négociants marocains désignent généralement le tissu de coton sous le nom de *Manchester*. Les affaires de cotonnades anglaises au Maroc sont entre les mains d'un petit nombre de maisons de Manchester et de Londres qui, depuis de longues années, sont en relations suivies avec ce pays, en connaissent admirablement le marché et, après s'y être adapté, y ont imposé leur marque ; elles ont pris, au Maroc, une situation prépondérante dont il paraît impossible de les déloger (au premier rang se trouve une maison qui a des succursales à Manchester, Casablanca et Saffi). Plusieurs négociants marocains, appartenant à de riches familles de Fez, se sont en outre établis à demeure à Manchester, et s'y occupent d'achats de cotonnades pour le compte de leurs correspondants du Maroc ; certains d'entre eux possèdent une « marque de fabrique » enregistrée. De toutes façons, il paraît difficile de faire accepter à la clientèle marocaine de nouvelles marques ; lui offrirait-on de la marchandise identiquement semblable, à prix égal ou même quelque peu inférieur, il lui suffira que la marque de Manchester n'y soit pas pour que cette marchandise soit refusée.

Les « cotonnades » anglaises comprennent, en majeure partie, des articles courants et bon marché vendus par grosses quantités, en balles d'un poids considérable. Manchester est le principal fournisseur de ces articles en blanc uni et rouge uni, pour la population de la campagne. Les prix habituels s'échelonnent entre 2 1/2 et 5 d. le yard. Les mousselines de coton avec fleurs viennent en majeure partie de la Grande-Bretagne. Les femmes arabes les emploient comme vêtements de dessus ; ces étoffes ont une largeur de 51 à 56 centimètres et se vendent de 1 1/2 à 3 shellings la pièce de 10 yards. Presque toutes les cotonnades pour matelas et divans sont de provenance anglaise (Manchester). Pour les caftans des Juifs (unis) et les vêtements de femmes (étoffes fantaisies), les tissus viennent d'Angleterre (satins unis ou imprimés).

L'Angleterre importe aussi des tissus de coton pour confections (clientèle européenne et israélite), le calicot pour chemises indigènes,

des satins de coton et satins demi-laine, des cordons et tresses de coton.

En important pour plus de 16 millions de francs de cotonnades, l'Angleterre a bénéficié, en 1908, du fait que les commandes avaient été assez restreintes l'année précédente et de ce que les bonnes récoltes de 1907 et 1908 avaient leur répercussion sur les importations d'articles courants. La Grande-Bretagne a du reste connu des années meilleures pour cet article ; c'est ainsi qu'en 1903, elle avait expédié au Maroc pour plus de 19 millions de francs de tissus de coton.

Depuis 1904, la part de la France dans cette catégorie d'importations ne s'est pas améliorée. Cette année-là, nous importâmes au Maroc pour 1.200.000 fr. de cotonnades. Depuis cette époque, nous n'avons pas dépassé 776.000 fr. et en 1907, nous n'avons importé que pour 577.000 fr. En 1908, nous nous sommes relevés à 774.000 fr.

Les cotonnades « françaises » sont en majeure partie des Guinées ou *salampores* (toile de coton teinte en bleu d'indigo pur), fabriquées à Pondichéry et importées par des maisons de Bordeaux, de Marseille ou de Manchester (celles qui viennent *viâ* Manchester sont cataloguées cotonnades anglaises). La consommation de cet article est importante, surtout dans le Sud et le Sahara marocain, régions où l'eau est rare et où on évite de laver les vêtements.

La France-Métropole importe encore des tissus de coton pour confections, de la grenadine, de la mousseline et du tulle de coton, du satin gauffré, du satin coton, de la tresse de coton.

En 1908, l'Allemagne a importé pour 47.000 fr., l'Espagne pour 48.000 fr. de tissus de coton divers, parmi lesquels surtout des satins et des velours de coton.

2° *Bougies* (1.800.000 fr. en 1908 au lieu de 1.113.000 fr. en 1907). — L'importation de bougies au Maroc varie de 1 million à 2 millions de francs Il semble que cet article aurait plutôt une tendance à décroître à mesure que le pétrole s'importerait davantage.

Les bougies destinées à la clientèle marocaine sont en paraffine ; quelques maisons anglaises sont maîtresses de ce marché. Tant que les Marocains usaient de la bougie de stéarine, Marseille était à peu près l'unique fournisseur de cet article. Du jour où la bougie de paraffine a été prisée par les indigènes (cela date d'une vingtaine d'années), la bougie de stéarine a presque complètement disparu du marché, et les prix des produits anglais de paraffine ont été inconcurrençables parce que la paraffine, comme matière première, payait des droits d'entrée importants en France et qu'il était matériellement impossible, pour des usines françaises, de lutter contre la fabrication anglaise utilisant de la paraffine franche de

tous droits. Une loi récente autorise l'importation en franchise de la paraffine en France, à condition qu'elle soit réexportée à l'étranger une fois industrialisée. Cette loi permet à des fabriques françaises qui voudront bien s'en occuper de produire sans difficulté et à des prix équivalents, sinon inférieurs, des articles similaires aux articles anglais. Il est bon d'ajouter que les maisons anglaises ont donné aux bougies importées au Maroc des formes très spéciales, réparties en types et en poids bien connus des indigènes ; il sera nécessaire d'imiter ces modèles adoptés si on veut conquérir la clientèle marocaine.

3° *Tissus de laine et draperie* (687.000 fr. en 1908 contre 517.000 fr. en 1907). — L'importation des draps et tissus similaires a connu de meilleures années (plus d'un million de francs en 1903). Elle favorise surtout l'industrie allemande (376.000 fr. en 1908 ; 600.000 fr. en 1904). La Belgique, l'Autriche et la Suisse se plaignent de ce que leurs tissus de laine, embarqués à Hambourg ou à Anvers sur des paquebots allemands, soient enregistrés dans les statistiques sous l'étiquette allemande. Les rapports autrichiens parlent du « drap autrichien » comme d'une marchandise ayant un débouché relativement important au Maroc ; or les statistiques, — même celles de 1908, dressées aussi scrupuleusement que possible, — signalent une faible importation de ces articles. Quoi qu'il en soit, les draps allemands ou « autrichiens passés par l'Allemagne » sont le plus couramment demandés ici. Il s'agit d'articles « bon marché » et de qualité médiocre que la clientèle indigène des villes réclame ; on les appelle « draps d'Orient », « draps de Bielitz. » (Ces derniers, disent les rapports austro-hongrois, proviennent d'Autriche-Hongrie et vont s'embarquer à Hambourg par la voie de l'Elbe). La clientèle bourgeoise aisée, constatant que les tissus de laine de qualité inférieure proviennent des pays germaniques, affecte de ne demander que des draps de France ou d'Angleterre, réputés comme les meilleurs, mais aussi les plus chers. En 1908, la France a expédié pour 90.000 francs de ces tissus au Maroc. Ses affaires en draps oscillent entre 90 et 140.000 francs depuis une dizaine d'années. La tradition veut que ses fabriques ne puissent pas fournir de draps à bon marché pour la petite clientèle, aussi le négociant marocain ne s'adresse-t-il jamais à elle pour ce genre d'articles. Il a la même attitude en ce qui concerne les draps anglais (dont on importe, en moyenne, pour 100.000 francs par an).

4° *Soies grèges* (624.000 fr. en 1908 contre 303.000 fr. en 1907). — Les soies grèges sont en majeure partie destinées aux tisserands de Fez, qui fabriquent des foulards de soie et des haïks laine et soie. Elles proviennent presque entièrement de France (597.663 fr. en 1908). L'Italie en importe de 15 à 20.000 fr. par an. Les mauvaises récoltes et la situation troublée à la fin de 1907 avaient fortement

ralenti l'importation des soies grèges, qui s'élève généralement à 6 ou 700.000 francs par an, presque au seul bénéfice du commerce français.

5° *Tissus de soie et foulards* (597.374 fr. en 1908 contre 458.680 fr. en 1907). — C'est seulement depuis une vingtaine d'années que les soieries étrangères sont importées au Maroc en quantités appréciables, depuis le traité franco-marocain de 1892, qui frappe les marchandises riches de 5 °/₀ ad valorem seulement (7,50 °/₀ aujourd'hui). Les étoffes de soie, tout soie, brocarts d'or, genre « Jacquard » et « Damas » viennent en majeure partie de France. Les brocarts sont originaires de Lyon. L'Allemagne importe quelques velours tout soie et mi-soie. Les mousselines et gazes de soie sont françaises en général. La part de la France, dans l'article « soierie », a été de 434.225 fr. en 1908. Mais les importations de tissus de soie ont une tendance à diminuer depuis 1903, c'est-à-dire depuis que le Maroc est livré à une anarchie grandissante et que le Maghzen s'appauvrit. En 1903, il avait été importé pour 1.225.000 fr de « soieries et foulards » au Maroc (dont 1.169.000 fr. pour la France). En 1906, les arrivages de soieries ont atteint près d'un million (dont 800.000 fr. pour la France). Le progrès de 1908 sur 1907 est dû à la très bonne récolte précédente, qui a relevé les commandes d'articles somptuaires, malgré les désordres intérieurs. Les tissus de soie ont été pendant longtemps le quasi monopole de la fabrication française. Mais depuis quelques années, la concurrence reprend ses droits et on constate surtout des progrès du côté des produits anglais (128.000 fr. en 1908). L'Angleterre importe surtout des velours tout soie et mi-soie, des satins imprimés et des mousselines.

6° *Quincaillerie, chaudronnerie, seaux en zinc* (565.000 fr. en 1908 contre 335.000 en 1907). — L'Angleterre a la plus forte part dans cette catégorie d'importations (381.000 fr. en 1908). Vient ensuite l'Allemagne (91.000 fr.), puis la France (71.000 fr.)

Il faut distinguer :

a) Articles de ménage. — Birmingham n'a pas de concurrents pour ces articles (théières en étain dites « théières hollandaises », de 1 1/2 et 2 pintes ; cafetières en étain ; bouilloires en cuivre jaune, dites en tôle galvanisée ou en cuivre ; seaux galvanisés ; plats en cuivre jaune, dits « poêles de Lisbonne. » Tous ces articles de Birmingham arrivent emballés en paquets de douze ou en barils. Ils sont généralement tarifés à la douzaine.

b) Ustensiles émaillés. — Ces articles sont assez répandus dans les villes marocaines. Ils viennent de France et d'Allemagne. La clientèle veut de la marchandise très bon marché (plats ronds et ovales de différentes formes et grandeurs, pots cylindriques à

anse pour lait, eau ; sucriers, soucoupes, tasses, bols, entonnoirs, assiettes).

c) *Articles divers* (balances ; outils : limes, tarières, lames de scies, ciseaux à froid, pinces, marteaux, etc.) — Ces articles sont en général originaires de Westphalie.

7° *Fils de coton, lin, etc... et ficelles* (536.000 fr. en 1908 contre 239.884 fr. en 1907). — La part de la France est faible (53.000 fr.) C'est l'Angleterre et Gibraltar (en transit) qui sont les principaux fournisseurs (418.000 fr. en 1908). Les fils de coton à tisser viennent uniquement d'Angleterre ; ils sont destinés aux tisserands de Fez. Les fils de coton mercerisés, blancs ou de couleur, unis, proviennent de France et d'Allemagne. Le fil de lin est originaire de France. Les ficelles en écheveau proviennent d'Angleterre, de France et d'Italie. Les cordes et cordages sont de fabrication anglaise ou française. Les fils d'or et d'argent (demi-imitation), pour la broderie, sont plutôt achetés en Allemagne.

8° *Bois sciés de charpente et de menuiserie ; planches pour l'emballage des œufs* (469.000 fr. en 1908 contre 130.000 en 1907). — La plus grande partie de ces bois est venue de Suède et Norwège (près de 250.000 fr. en 1908). Le reste est originaire des Etats-Unis (75.000 fr.), de Gibraltar (43.775 fr.), de France et d'Algérie (43.441 fr.), d'Autriche, d'Allemagne et d'Espagne. L'important mouvement d'affaires d'importation qui s'est manifesté à Casablanca pendant l'année 1908 a amené vers ce port une assez grande quantité de bois sciés. Le chiffre d'importation totale en 1908 n'est cependant pas anormal, puisque plus de 450.000 fr. de bois sciés y étaient entrés en 1904 par les ports ouverts. Les bois originaires du Rif sont d'excellente qualité, mais ne suffisent pas à la consommation marocaine. Les bois les plus couramment importés sont le pin et le sapin pour la construction, le pin blanc, le pitchpin, le noyer, le chêne pour la menuiserie.

9° *Sacs et toiles d'emballage* (370.459 fr. en 1908 contre 131.978 fr. en 1907). — Les tissus de jute et les sacs vides de jute viennent en majorité de Dundee (Ecosse). On a en effet importé d'Angleterre pour 283.306 fr. de ces articles en 1908. Le reste vient de Hambourg (57.463 fr.) et de Marseille (28.450 fr.) L'industrie française pourrait avoir une plus large place dans cette catégorie d'importation. Il est vrai que les sacs vides sont destinés aux exportations de céréales, qui vont surtout en Angleterre et en Allemagne. Ils sont surtout expédiés par les pays importateurs d'orges. Les sacs vides vont surtout à Casablanca, Mazagan et Saffi. L'importance des arrivages de sacs varie naturellement chaque année, suivant la valeur des récoltes en céréales.

10° *Verres et cristaux* (357.760 francs en 1908 contre 256.672 francs en 1907). — L'Allemagne en est la principale importatrice (150.000 francs en 1908 ; 280.000 francs en 1905). En réalité, l'article dit « allemand » vient surtout de Bohême (Autriche) par Hambourg. Il est regrettable que la fabrication française perde peu à peu ce marché où elle avait la première place il y a six ans. (En 1903, la France importait pour 457.000 francs de verreries et cristaux et l'Allemagne-Autriche pour 120.000 francs seulement). Les produits français se laissent peu à peu supplanter par les produits allemands, autrichiens, belges (Belgique : 65.000 francs en 1908), et anglais. Les articles importés, en grosse majorité, sont les petits verres à thé ; viennent ensuite les grands verres à thé, à café et à boire, les bouteilles (à vin, à eaux gazeuses), les verres de lampes. Ce sont, pour la plupart, des articles très ordinaires.

11° *Nouveautés et confections* (347.238 francs en 1908 contre 83.814 francs en 1907). — Il s'agit uniquement d'articles pour européens et israélites européanisés, vivant dans les ports. Tanger et Casablanca reçoivent la plus grosse partie de ces articles. Le mouvement inusité de la ville de Casablanca en 1908 a donné un certain regain à cette catégorie spéciale de marchandises. L'Angleterre (143.000 francs) et la France (117.000 francs), sont les principaux fournisseurs de ces articles. Après elles viennent l'Allemagne, l'Autriche et l'Espagne (ces trois pays : 76.000 francs en 1908).

12° *Ferronnerie, serrurerie, clouterie* (337.577 francs en 1908 contre 135.000 francs en 1907). — Cette importation se partage entre l'Allemagne (131.357 francs), la France (94.774 francs) et l'Angleterre (55.961 francs). A noter aussi quelques arrivages de Belgique et d'Espagne. La Westphalie importe de la serrurerie et ferronnerie (verrous, targettes, crémones, charnières). L'Angleterre et la France envoient au Maroc des serrures de portes et des coffres en fer et en cuivre, des cadenas en fer vernis, du fil de fer, des pointes et des clous, des aiguilles à coudre, etc. En général, les immeubles construits par des entrepreneurs européens utilisent plutôt de la ferronnerie anglaise ou française. L'article allemand est préféré par les indigènes.

13° *Allumettes* (243.998 francs en 1908 contre 146.220 francs en 1907). — Cet article est en augmentation depuis cinq ans. La France et l'Italie se font une assez vive concurrence. Dans certaines régions les allumettes italiennes seules sont connues ; dans d'autres, au contraire, les allumettes françaises priment.

Il s'importe presque exclusivement des petites allumettes en cire jaune à très bas prix pour la consommation indigène : les allumettes en cire blanche sont surtout destinées à la clientèle européenne. (En 1908, Marseille a exporté pour 132,691 francs

d'allumettes au Maroc, et Gênes pour 74.000 francs). L'Angleterre, l'Allemagne, la Belgique envoient quelques milliers de francs d'allumettes de cire et de bois.

14° *Savon autre que de parfumerie* (180.218 francs en 1908). — Il s'agit de produits (savons en barre pour usages domestiques) uniquement destinés aux Européens et israélites. C'est l'Angleterre qui domine le marché (104.000 francs). Vient ensuite Marseille (61.000 francs).

15° *Papiers divers autres que ceux d'emballage* (179.021 francs en 1908). — Ces papiers sont destinés en général aux imprimeurs de Tanger (papier journal et papier pour travaux de ville). Ils proviennent de France (79.352 francs), d'Allemagne (33.500 francs), de Gibraltar (32.361 francs) et d'Espagne (16.863 francs).

16° *Machines et mécaniques* (176.341 francs en 1908). — Il s'agit de moteurs divers (pour petits moulins, machines à glace), de machines-outils pour ateliers de scierie et serrurerie, de machines à coudre, de lampes et appareils d'éclairage divers. Ces articles proviennent de France (76.734 francs). d'Allemagne (53.120 francs) et d'Angleterre (37.881 francs).

17° *Produits chimiques, droguerie et produits pharmaceutiques* (168.501 francs en 1908 contre 102.855 francs en 1907).— Ces produits viennent de France (44.537 francs), de Belgique (43.764 francs), d'Allemagne (39.000 francs), etc. Ils comprennent, outre divers articles pour les quelques drogueries et pharmacies installées au Maroc : de la potasse caustique, pour la fabrication du savon mou indigène ; de l'alun cristallisé pour la tannerie ; de la soude, du sulfate de fer et du sulfate de cuivre.

18° *Peaux préparées et ouvrages en peau (cuirs, chaussures, sellerie, etc.)* 165.062 francs en 1908. — Il s'agit surtout de peaux préparées pour les petits cordonniers espagnols qui sont assez nombreux dans les ports marocains et servent une clientèle européenne et israélite (88.506 francs de cuirs préparés d'Espagne importés au Maroc en 1908). Il vient également des chaussures confectionnées d'Espagne, de France (41.596 francs). Gibraltar importe de la sellerie (26.616 francs).

19° *Meubles* (154.563 francs en 1908 contre 115.877 francs en 1907). — Les meubles viennent de Marseille (64.000 francs), de Gibraltar (60.823 francs), d'Espagne (18.477 francs). On y remarque surtout des lits en fer ou en cuivre (Angleterre), des meubles en bois courbé (Espagne), des mobiliers de bazar (France). Ces articles sont destinés à prendre une certaine extension au Maroc.

20° *Couleurs et peintures* (141.199 francs en 1908 contre 69.896 francs en 1907). — Cette importation est en progrès. Elle

se répartit en produits pour la peinture en bâtiment (France, 45.592 francs ; Angleterre, 44.523 francs) ; en anilines pour la teinture (Allemagne, 36.818 francs), etc.

21° *Fer blanc, en feuilles* (140.084 francs en 1908 contre 51.897 francs en 1907). — Le fer blanc vient surtout d'Angleterre (92.678 francs) et de Marseille (36.315 francs). Il semble que la part du commerce français pourrait être plus grande. Importation en progrès.

22° *Poteries de ménage, faïence, etc., carreaux et pavés céramiques* (133.781 francs en 1908 contre 95.312 francs en 1907). — Ces articles s'importent surtout de France (55.811 francs) et d'Allemagne (47.260 francs).

a) Faïences et objets de ménage en terre cuite provenant surtout de Choisy-le-Roy (près de Paris).

b) Porcelaines (tasses à thé surtout, décorées au cobalt ou en or, pour indigènes) originaires de Bohême et d'Allemagne (par Hambourg).

Ces articles ont connu des jours meilleurs au Maroc, à l'époque où de grosses commandes se faisaient pour les fonctionnaires du Maghzen. En 1904, il en a été importé pour 730.571 fr., dont 595.732 fr. venant de France.

23° *Ciment et plâtre* (120.761 fr. en 1908 contre 118.710 fr. en 1907). — La moyenne de l'importation oscille, dans les cinq dernières années, entre 100.000 et 150.000 fr. par an, ce qui indique assez la quasi stagnation de la construction dans les ports du Maroc. Dès les premiers travaux publics, dès que la bâtisse aura pris une certaine extension, ces articles seront importés en très grandes quantités, surtout les ciments.

La principale importatrice est actuellement la France-Algérie (88.491 fr. en 1908). Le plâtre vient principalement d'Oran. Le ciment est expédié par Marseille. Il en vient un peu d'Allemagne et de Belgique.

24° *Papiers d'emballage* (111.558 fr. en 1908 contre 97.312 fr. en 1907). — L'importation annuelle oscille entre 100.000 et 150.000 fr. La provenance principale est Marseille (55.213 fr.) et Hambourg (44.304 fr.). Cet article est destiné à prendre de l'extension,

25° *Bimbeloterie* (101.166 fr. en 1908). — Horloges et montres à bon marché (France, Allemagne, Suisse). Phonographes, instruments de musique et jouets pour enfants (France et Allemagne). Fausses perles en verre, verroterie, etc... (Allemagne).

Cette catégorie d'importations est encore faible, mais ne peut qu'augmenter. La part de la France a été de 47.416 fr., celle de l'Allemagne 19.554 fr.

26° *Cuivre* (90.104 fr. en 1908 contre 16.296 fr. en 1907). — Il s'agit surtout de cuivre rouge et de cuivre jaune en feuilles rectangulaires pour la fabrication des plateaux indigènes, de fil de cuivre rouge et jaune, de tuyaux de cuivre pour les machines, etc. Le chiffre de 90.000 fr. d'importation n'est pas inusité. L'accroissement sur 1907 tient au ralentissement des commandes cette année-là. La France a importé pour 46.000 fr. de cuivre, l'Allemagne 30.471 fr., l'Angleterre 11.000 fr.

27° *Parfumerie et savon de parfumerie* (49.067 fr. en 1908 contre 21.196 fr. en 1907). — Articles importés de France, d'Angleterre et d'Allemagne (le tout à très bon marché).

28° *Acier* (47.000 fr. en 1908, contre 19.164 fr. en 1907). — Importé surtout d'Allemagne (en caisses de 50 kilog., en bandes de 9 à 16 m/m d'épaisseur).

29° *Coutellerie* (30.848 fr. en 1908 contre 28.515 fr. en 1907). — Vient d'Angleterre et d'Allemagne (couteaux de poche à bon marché pour indigènes. Coutellerie de ménage pour européens et israélites).

30° *Copeaux ou paille de bois* (20.563 fr. en 1908 contre 2.543 fr. en 1907). — Cette importation varie suivant l'importance de l'exportation des œufs. En 1905, par exemple, il a été importé pour près de 130.000 fr. de « paille de bois ». Elle venait en majeure partie d'Autriche-Hongrie.

C. — *Produits minéraux et végétaux*

(Désignés successivement par ordre d'importance)

1° *Tabac en feuilles ou fabriqué* (1.339.503 fr. en 1908 contre 529.297 fr. en 1907). — Le tabac en feuilles pour la fabrication locale (Tanger) vient surtout de Hongrie (soit directement par Fiume, soit indirectement vià Hambourg) et d'Algérie. Il en vient aussi de l'Amérique du Sud et des Antilles (transbordement à Gibraltar), d'Espagne, de Hambourg. Le tabac fabriqué (cigares et surtout cigarettes) vient en majeure partie d'Algérie. La présence dans la Chaouïa du Corps d'occupation français a augmenté dans de notables proportions les importations de cigarettes à Casablanca. A noter que les tabacs étrangers ne peuvent être introduits au Maroc que par le port de Tanger. De là, on les réexporte sur les autres ports. (En 1907, l'importation des tabacs français et surtout algériens par voie maritime s'était élevée à 155.238 fr. seulement. En 1908, elle a atteint 619.000 fr.) Les statistiques enregistrent comme importations anglaises les tabacs provenant de Gibraltar (252.387 fr. en 1908). Ces tabacs viennent soit d'Angleterre, soit des

Antilles. Il en est de même des provenances de Hambourg (196.500 fr. en 1908), qui sont surtout hongroises et américaines. Les tabacs directement importés de Fiume ont atteint la valeur de 175.000 fr. en 1908. L'Italie en a expédié pour 51.000 fr. et l'Espagne 45.000 fr.

La contrebande des tabacs se pratique sur une certaine échelle autour des ports qui, comme Casablanca et Tanger consomment le plus de cet article. On importe aussi en contrebande du tabac à priser, très en vogue chez les indigènes, et qui fait l'objet d'un monopole affermé au Maroc. L'importation du tabac à fumer est soumise à un tarif spécial que voici :

Tabac coupé, le quintal de 50 kil. 75	15 pes. has.
Tabac en feuilles —	10 —
Tabac ouvré (cigares et cigarettes) le quintal de 50 k. 75.	25 —

L'établissement du monopole de tous les tabacs continue à être à l'étude (il est prévu par l'acte d'Algésiras). Le Corps Diplomatique et les représentants du Maghzen n'ont encore pu se mettre d'accord pour la rédaction définitive du cahier des charges. A noter que jusqu'à 1908, l'importation des tabacs par les ports maritimes n'avait pas dépassé 6 à 700.000 francs.

2° *Pétrole* (327.000 fr. en 1908 contre 181.000 fr. en 1907). — Depuis quelques années, l'importation de ce combustible minéral oscille entre 200 et 300.000 fr. Son usage tend cependant à se généraliser. Il y a une dizaine d'années, ce combustible était à peu près inconnu par les indigènes. Une société américaine la « Colonial Oil Company » qui a une agence importante à Lisbonne, installe depuis trois ou quatre ans des succursales de cette agence dans les différents ports marocains, voire même à El-Ksar, Fez, Marrakech. Ses agents vendent non seulement du pétrole mais encore des lampes, des calorifères, à des prix surprenants de bon marché (La « Colonial Oil Company » est elle-même une filiale de la « Standard Oil Company »). Les statistiques de 1908 imputent 125.929 fr. aux Etats-Unis, 31.253 fr. au Portugal (Lisbonne), 50.000 fr. à Gibraltar, 27.000 fr à l'Espagne dans l'importation du pétrole. En réalité, il s'agit uniquement du pétrole américain prélevé sur les dépôts de Lisbonne, de Gibraltar ou de Cadix. La compagnie hongroise *Adria* importe aussi de Trieste et de Fiume, à Tanger, des pétroles russes raffinés dans ces ports austro-hongrois (69.000 fr. en 1908). Les produits de Fiume et de Trieste tendent à faire une concurrence grandissante aux pétroles américains.

3° *Gommes et résines ; benjoin ; encens, etc*... (68.946 fr. en 1908 contre 20.028 en 1907). — Ces produits viennent du Levant et

d'Extrême-Orient. Ils passent surtout par Marseille (46.101 fr. en 1908). Leur importation totale a oscillé jusqu'ici entre 60 et 80.000 fr. par an.

4° *Fruits et graines oléagineuses* (43.310 fr. en 1908). — La part de la France a été de 26,689 fr. ; celle de l'Espagne de 12,849 fr.

II. — Marchandises en diminution sur l'année 1907

1° *Farines et semoules* (1.064.230 fr. en 1908 au lieu de 2.370.267 fr. en 1907). — Il fut un temps où les farines et semoules ne s'importaient au Maroc que les années de mauvaise récolte. Les indigènes se sont cependant habitués peu à peu, — dans les districts qui avoisinent les ports ouverts, — à se dessaisir de la majeure partie de leurs blés, même quand la récolte était brillante, et à s'approvisionner en semoules (et quelque peu en farines) dans les villes maritimes, soit par l'intermédiaire de petits moulins européens locaux, soit en achetant des semoules et farines importées. La meunerie domestique a donc des tendances à diminuer, comme en Algérie et en Tunisie. Les femmes s'emploient à d'autres ouvrages, plus pratiques ou moins pénibles, et ne perdent pas une partie de leur journée à tourner leurs deux meules de pierre posées l'une sur l'autre et ne donnant qu'une farine très grossière. De sorte que, même les années où la récolte est abondante, les semoules et farines s'importent au Maroc. Il est évident que plus la récolte précédente a été bonne, moins les arrivages de semoules sont importants. C'est ainsi qu'en 1908, on peut constater une diminution de 1.306.037 fr. sur les importations de semoules de 1907. Les arrivages de semoules et farines ont atteint leurs plus fortes proportions en 1905 (6 millions de francs) et en 1906 (6.605.000 fr.) Les indigènes des campagnes mélangent la semoule importée avec le *dari* (sorgho des Indes), graine très répandue dans les cultures du Maroc. Les farines et semoules viennent en majeure partie de Marseille (6 millions de francs en 1906 ; 2.200.000 fr. en 1907 ; 839.000 fr. en 1908). Il en vient également de Gibraltar (93.000 fr. en 1908, d'origine russe ou américaine), de Belgique (61.600 fr.), d'Allemagne (39.000 fr.), d'Italie. La minoterie locale et les importateurs de farines et semoules sont appelés à se faire une âpre concurrence au Maroc.

2° *Poterie de bâtiment ; tuiles, briques, carreaux, etc... en terre commune* (98.661 fr. en 1908 au lieu de 130.396 fr. en 1907). — L'importation de ces articles est encore bien faible. Elle ne s'accroîtra qu'avec l'extension de l'industrie du bâtiment. Marseille fournit surtout des tuiles, des carreaux, des briques creuses

(62.000 fr. en 1908) ; l'Espagne envoie des briques et des carreaux (33.000 fr.) Il y a, à Tanger et à Casablanca, des briqueteries européennes, qui concurrencent aisément l'importation étrangère ; celle-ci a en effet à supporter une *casse* considérable, étant donné les moyens très rudimentaires de débarquement.

3° *Blé* (149 fr. au lieu de 1.219 fr.) — L'importation des céréales, orge et blé, est absolument insignifiante et se réduit à rien les annéee de bonne récolte. Quand au contraire la récolte a été mauvaise, les arrivages de blé par les huit ports ouverts se chiffrent entre 600 et 700.000 fr. En fait, il n'en est jamais importé de quantités considérables, puisque les indigènes s'approvisionnent plutôt en semoules et farines, lorsque la production locale du blé a été insuffisante.

---

§ 8. — Les importations françaises dans les huit ports marocains

---

I. — Tableau pour l'année 1908

PORTS	Chiffre total des importations (En francs)	Chiffre des importations françaises (En francs)	Pourcentage de la France	Rang occupé par la France dans ce port pour les exportations
Casablanca....	11.809.467	6.042.584	51,16 °/°	1er
Larache.......	8.096.678	3.464.932	30,44 —	2me
Tanger........	8.079.676	3.567.875	44,15 —	1er
Rabat.........	7.192.802	2.658.962	36,96 —	2me
Mazagan......	7.043.997	1.987.000	28,20 —	2me
Mogador......	6.475.484	3.176.809	49,05 —	1er
Saffi..........	4.943.975	1.709.635	34,58 —	2me
Tétouan.......	1.094.400	377.775	34,51 —	2me

Le tableau précédent indique qu'en matière d'importations la France occupe le premier rang dans trois ports (Tanger, Casablanca, Mogador) et le deuxième dans les cinq autres ports. (Dans ces derniers ports, l'Angleterre arrive avant la France ; dans les trois autres, elle vient immédiatement après.)

II. — Importations françaises ayant dépassé 500.000 fr. en 1908

(Dans les huit ports ouverts réunis)

DÉSIGNATION DES MARCHANDISES	Chiffres de l'importation française	
	En 1907	En 1908
	francs	francs
Sucres	9.806.232	13 438.200
Farines et semoules	2 232.733	838.908
Boissons de toutes sortes (y compris les alcools	392.371	801.387
Tissus de coton	577.455	774.480
Tabacs (en feuilles ou fabriqués)	155.238	618.775
Soies grèges	290.876	597.663

CHAPITRE III

Exportation

§ 1er. — Généralités

Les statistiques du *Comité des Douanes* indiquent, pour l'année 1908, une valeur de 40.370.470 fr. pour les exportations par les huit ports ouverts. Les exportations du Maroc se sont élevées à **53.020.470** fr., si au chiffre ci-dessus on ajoute celui des sorties marocaines vers l'Algérie (12.650.000 fr.). Si enfin, on y joint la somme de 1.500.000 francs représentant les sorties de produits marocains par Melilla, on arrive à cette constatation que le commerce d'exportation du Maroc a atteint en chiffres ronds 54.500.000 francs.

En ne nous en tenant qu'aux évaluations classiques basées sur les sorties *par mer* (huit ports ouverts) et *par terre* (Algérie-Nord), nous observons qu'en 1908, les exportations par mer seulement ont dépassé de 11.266.768 fr., celles de 1907 (qui atteignaient 29.103.702 fr.) et que, la même année, les exportations totales (par mer et par terre) ont dépassé de 19.782.768 fr., le chiffre atteint en 1907 (33.237.702 fr.)

Le trafic d'exportation par mer (celui qui doit attirer davantage notre attention) a donc été supérieur de plus de 11 millions de francs à celui de 1907 et de 1906 (les résultats de ces deux années étant sensiblement égaux), et a dépassé de 13 millions de francs le trafic de 1905.

Les augmentations en 1908, ont surtout porté sur les céréales (le blé, l'orge et le maïs représentent à eux seuls près de 10 millions de francs de plus-value sur l'année précédente). Il faut noter aussi des augmentations sur diverses « graines d'exportation », sur les œufs et les huiles d'olives. Ces augmentations ont, non seulement compensé les diminutions qui se produisaient sur divers articles, mais encore elles sont parvenues, totalisées, à accroître de plus de 11 millions (en comparaison avec 1907) les sorties marocaines par les huit ports ouverts.

L'augmentation sur les sorties des blés et des maïs (près de 4 millions de francs de plus qu'en 1907) suffit à elle seule à compenser la diminution qui s'est produite sur des articles dont l'exportation se rétrécit les années de bonne récolte : les bœufs, les laines et les peaux. Déjà, nous avions constaté qu'en 1907 les diminutions, sur ces trois articles, atteignaient plus de 9 millions de francs. En 1908, il y a près de 4 millions de francs de diminution sur 1907. La France, une des principales exportatrices de peaux

et de laines, est une des premières atteintes. Toutefois, en 1907, ses exportations avaient été de 4 millions inférieures à celles de 1906. En 1908, elles sont de 3.400.000 fr. supérieures à celles de 1907. Mais il est évident que, lorsque les récoltes du Maroc sont médiocres (comme en 1904, 1905 et 1906) et ne permettent pas aux indigènes d'exporter des céréales et autres graines pour faire face à leurs besoins d'importation, ils *forcent* les sorties de bestiaux et de dépouilles d'animaux, compromettant peut-être momentanément l'équilibre de leurs troupeaux, équilibre qui se rétablit lorsque les années sont favorables comme 1907 et surtout comme 1908. Il était devenu classique d'admettre que le commerce français avait *intérêt* à ce que la récolte soit mauvaise au Maroc, car cela lui permettait d'accroître ses importations de grains, de farines et de semoules, ses sorties de bestiaux, de laines et de peaux. Cette théorie des compensations semble s'atténuer en 1908, où les importations et les exportations françaises sont en augmentation malgré la bonne récolte (et la diminution des articles qui, tant à l'entrée qu'à la sortie, favorisaient jusqu'ici le commerce français). Il vaut mieux souhaiter que ces avantages momentanés ne soient plus, comme auparavant, le plus clair des ressources du commerce français ; il faut au contraire espérer que, quel que soit le résultat des récoltes au Maroc, la France saura y trouver dans toutes les branches, tant à l'importation qu'à l'exportation, d'intéressants débouchés et un marché d'achat étendu.

Contre toute attente, l'Allemagne qui bénéficie assez largement, en temps ordinaire, des années de bonne récolte (car elle importe généralement de grosses quantités de céréales, d'orges surtout, qui entrent à Hambourg en franchise, accuse une diminution de 42.000 fr. sur les exportations de 1907. Or, en 1907, au contraire (malgré la période troublée du deuxième semestre), ses exportations étaient en augmentation de 3.550.000 fr. sur 1906. Ce progrès était dû à la récolte favorable en céréales. On pouvait supposer qu'en 1908, où la récolte fut encore meilleure, l'Allemagne retirerait de la situation économique du pays, un avantage encore plus considérable. Mais on peut constater, dans les statistiques, que les céréales et les graines exportées sur Hambourg en 1908, n'ont guère dépassé les quantités expédiées en 1907. Il faut en rechercher la raison dans la concurrence anglaise qui, elle aussi, trouve son profit dans l'exportation des céréales (et surtout des orges) sur Londres et Liverpool. En 1907, il avait été expédié sur la Grande-Bretagne moitié moins d'orge que sur l'Allemagne. En 1908, les vapeurs anglais ont enlevé pour près de 6 millions de francs d'orge et les vapeurs allemands pour 3.700.000 fr. seulement. Jusque-là, les sorties en orge sur Hambourg étaient toujours beaucoup plus importantes que les sorties sur Londres et Liverpool. Mais en 1908,

les navires anglais ont tellement abaissé leurs frets, qu'ils ont drainé par devers eux la majeure partie de la récolte, au détriment des exportateurs allemands.

De 1903 à 1906, les exportations au Maroc ont été à peu près stationnaires et même, pour certains articles (les céréales notamment), elles accusaient une constante diminution. Cela tenait à l'état précaire des récoltes de céréales et graines analogues. Nous avons vu, en 1907, le total des sorties rester sensiblement le même qu'en 1906, les augmentations sur les céréales ayant compensé les diminutions sur les produits animaux. En 1908, malgré des diminutions nouvelles sur les sorties de produits animaux, les autres produits permettent aux chiffres de 1908 d'être supérieurs de plus de 11 millions à ceux de 1907.

Comme on a pu le voir ci-dessus, la majeure partie des exportations (par mer) va en Angleterre (y compris Gibraltar, situé à 50 kilomètres de Tanger et approvisionné presque exclusivement par cette place et quelques autres ports marocains). En temps ordinaire, la moyenne des exportations de l'Angleterre ne dépasse pas 11 millions de francs. Viennent ensuite la France et l'Allemagne qui font chacune, en moyenne (toujours par mer naturellement), un commerce d'exportation de 8 millions de francs. L'Espagne importe du Maroc des articles d'alimentation : bœufs (par Melilla), œufs, graines diverses et des peaux. Ses achats de produits marocains oscillent entre 2 millions et 3 millions de francs chaque année. L'Italie fait surtout venir des peaux, du blé et des légumes secs. L'Egypte importe des babouches et des haïks marocains. Le Portugal y achète quelques céréales, les Pays-Bas également. Enfin, le Maroc expédie des laines en Belgique, et des peaux de chèvres aux Etats-Unis.

---

§ 2. — Augmentations

Pendant l'année 1908, les augmentations ont surtout porté sur les articles suivants :

1° Produits et dépouilles d'animaux

Désignation des articles	Chiffre de l'augmentation sur 1907 — Francs
Œufs	1.627.935
Poissons conservés	206.406
Boyaux frais et secs	146.391
Os	142.873
Total des augmentations	2.123.605

2° Céréales et graines

Désignation des articles —	Chiffre de l'augmentation sur 1907 — Francs —
Orge	5.880.800
Blé	3.563.213
Fèves	983.307
Maïs	496.308
Pois chiches	310.494
Coriandre	123.948
Total des augmentations	11.358.070

3° Produits végétaux divers

Désignation des articles —	Chiffre de l'augmentation sur 1907 — Francs —
Huile d'olive	1.258.842

§ 3. — Principales nations exportatrices

Les principales nations exportatrices ont été surtout favorisées en 1908 par les produits suivants : (1).

A. — France (en 1908, 3.400.000 francs de plus qu'en 1907, par les huit ports seulement).

1° Animaux ; Produits et dépouilles d'animaux

Désignation des articles —	Chiffre de l'augmentation sur 1907 — Francs —
Bœufs	507.769 (2)
Peaux de chèvres	302.960
Poissons conservés	192.209
Total des augmentations	1.002.938

(1) Je donne seulement les augmentations dépassant 100.000 francs.
(2) Chiffre rectifié.

2° Céréales ; Graines ; Produits végétaux divers

Désignation des articles	Chiffre de l'augmentation sur 1907 — Francs
Blé	2.392.508
Orge	349.349
Huiles d'olives	334.753
Fèves	279.503
Pois chiches	182.322
Total des augmentations	3.538.435

B. — Angleterre (l'augmentation totale des exportations par mer en 1908 est de 5.600.000 francs)

1° Produits et dépouilles d'animaux

Désignation des articles	Chiffre de l'augmentation sur 1907 — Francs
Œufs	1.066.627
Os	109.607
Total	1.176.234

2° Céréales ; Graines ; Produits végétaux

Désignation des articles	Chiffre de l'augmentation sur 1907 — Francs
Orge	4.394.178
Huile d'olives	490.550
Fèves	290.969
Fenugrec	152.024
Maïs	146.325
Total	5.474.046

C. — Allemagne (la diminution des exportations par mer en 1908 est de 42.790 francs, mais si certains articles sont en forte diminution, d'autres, au contraire, sont en augmentation.

1° Céréales ; Graines ; Produits végétaux ; Produits et dépouilles d'animaux

Désignation des articles —	Chiffre de l'augmentation sur 1907 — Francs —
Orge	746.681
Huile d'olives	397.549
Blé	375.548
Fèves	258.151
Boyaux frais et secs	116.912
Total	1.894.841

D. — Tableau d'ensemble

Les augmentations d'exportations favorisent, par ordre d'importance, (1) les pays suivants : Angleterre, France, Espagne, Italie, Portugal, Hollande, Etats-Unis, Belgique. L'Allemagne, l'Egypte, l'Autriche et la Turquie subissent au contraire une diminution.

Le commerce d'exportation des trois principales nations qui importent des produits marocains par mer ou par terre, a donné les résultats suivants pendant les deux dernières années.

PAYS	EXPORTATIONS en 1907	EXPORTATIONS en 1908	AUGMENTATION en 1908
France :			
Par mer	6.409.968	9.809.664	3.399.696
Par terre (Algérie-Nord).	4.134.000	12.650.000	8.516.000
Total	10.543.968	22.459.664	11.915.696
Angleterre	10.944.673	16.557.948	5.613.275
Allemagne	8.056.068	8.013.278	En diminution de 42.790 fr.
Total :			
Trafic maritime	25.410.709	34 380.890	8.910.181
Trafic maritime et terrestre.	29.544.709	47.030.890	17.486.181

(1) Il s'agit toujours exclusivement du trafic par mer.

§ 5. — Le trafic français d'exportation

Du tableau précédent, il résulte que l'augmentation des exportations *françaises* (c'est-à-dire vers la France et l'Algérie) par mer a été de 3.399.696 francs en 1908. Le trafic par terre (Maroc-Algérie-Nord) a donné par contre 8.516.000 francs d'augmentation. La plus-value sur 1907 atteint donc 11.915.696 francs pour les exportations dirigées vers la France et l'Algérie et passant soit par les huit ports ouverts, soit par la frontière d'Algérie-Nord.

Il est intéressant de constater un progrès dans les exportations françaises, progrès qui se manifeste non seulement dans le trafic terrestre (ce qui est très normal depuis la pacification de certaines marches frontières algéro-marocaines, mais encore dans le trafic maritime. En ne nous en tenant qu'à ce dernier, — qui doit surtout attirer notre attention puisqu'il s'exerce dans des régions où fleurit la libre concurrence, — nous constatons qu'en 1907 il avait fallu déplorer un recul des exportations françaises (plus de 4 millions de francs de moins qu'en 1906). Ce recul, ainsi que nous l'avons vu plus haut, était dû à ce fait que les augmentations générales, dues à une bonne récolte, portaient surtout sur les céréales, très peu exportées en France ; tandis qu'au contraire les diminutions générales portaient principalement sur les produits et dépouilles d'animaux, expédiés en majeure partie en France, et dont les sorties avaient sensiblement diminué. Il y avait donc lieu d'appréhender pour l'année 1908 un recul identique, les récoltes étant également très bonnes et donnant des produits surtout favorables pour l'Angleterre et l'Allemagne, tandis que les indigènes ménageant davantage leurs troupeaux, se montraient en 1908 encore plus réservés qu'en 1907 pour les exportations de produits et dépouilles d'animaux, exportations favorables au commerce français. Ces appréhensions n'étaient heureusement pas justifiées. Les maisons françaises du Maroc et les acheteurs de la Métropole commencent à tourner davantage leurs yeux vers le Maroc et à s'apercevoir que certains articles jusqu'ici négligés par eux peuvent trouver d'intéressants débouchés en France. Les blés notamment ont attiré l'attention des acheteurs marseillais et ce produit jusqu'alors très négligé par le commerce français a été expédié, pour plus des deux tiers vers Marseille. Certes, les blés marocains, traités comme tous les blés étrangers, doivent en principe payer un droit de 7 francs à leur entrée en France, mais dans la pratique ils sont dégrevés de ce droit s'ils sont réexportés sous forme de farines, semoules ou pâtes alimentaires (1). Or, même

(1) C'est le système couramment pratiqué de la prime à l'exportation.

lorsque la récolte est bonne, le Maroc importe pour près d'un million de francs de farines et semoules. Il constitue donc déjà une clientèle intéressante pour la minoterie marseillaise et ses blés, aussi bon marché en général que les blés de Russie, peuvent également s'écouler sur le marché de Marseille, à condition naturellement qu'ils soient destinés à la réexportation dans les conditions prévues par les tolérances douanières auxquelles je faisais allusion ci-dessus.

Si les orges marocaines entraient en franchise par mer, en France ou en Algérie, il est à prévoir qu'elles iraient, pour la plus grande partie, vers Marseille et Oran. Mais un droit de 3 francs par quintal les attend dans ces deux ports ; aussi se dirigent-elles de préférence vers Londres ou Hambourg où on les admet en franchise. Il est donc à peu près impossible à l'importation française de lutter. Néanmoins, le bas prix des orges en 1908 a permis à quelques courtiers français d'en exporter sur Oran et sur Marseille malgré le tarif prohibitif de 3 francs. Il en a été expédié pour plus de 550.000 francs, ce qui a contribué à avantager notre trafic d'exportations marocaines. Les huiles d'olives, les fèves, les poissons conservés (sardines à l'huile), les pois chiches et les amandes ont également avantagé notre commerce. Enfin, malgré la diminution générale des exportations des bœufs vivants par mer, nos commerçants en ont néanmoins expédié vers Nemours pour 500.000 francs de plus qu'en 1907, l'Oranie ayant besoin de réapprovisionner son chaptel amoindri.

Ce sont là autant de produits marocains dont a bénéficié notre trafic d'exportation en 1908. Et il m'est agréable de constater que le marché marocain commence à intéresser les acheteurs français : mais après combien d'hésitation ! Ce n'est pas trop s'avancer que d'affirmer que, jusqu'ici, les produits marocains achetés par la France l'étaient par la force des choses, soit qu'il s'agisse d'articles dont les cours très avantageux attiraient nécessairement l'attention des acheteurs, soit que certaines maisons de commerce françaises d'exportation établies au Maroc (malheureusement très rares jusqu'ici) aient suffisamment gagné la confiance de leurs correspondents ou de leurs commanditaires de France pour les persuader de la nécessité de s'approvisionner au Maroc pour certains produits.

Certes, la France a en face d'elle la Tunisie et l'Algérie qui l'approvisionnent en articles identiques exemptés de droits d'entrée ; mais parfois le bon marché des articles marocains leur permet de supporter les droits d'entrée (d'ailleurs très faibles pour certains d'entre eux), dont ils sont frappés. On me dira que je prêche ici en faveur d'une concurrence de produits algériens et tunisiens.

Cette observation aurait peut-être quelque valeur s'il s'agissait de tout autre pays que le Maroc, — et même, si cela était, aurait-elle

vraiment quelque valeur ? Mais le Maroc ne doit pas être considéré par le commerce français comme le concurrent de l'Algérie et de la Tunisie : il en est le complément au point de vue économique comme l'action prépondérante que nous espérons exercer un jour dans ce pays, doit être le complément politique de notre hégémonie dans le reste de l'Afrique du Nord. Jusqu'ici un malentendu a existé entre l'acheteur français et le négociant ou le courtier installé au Maroc. Quelques grosses maisons françaises, installées dans certains ports, avaient réussi à créer un courant commercial d'exportation entre ces ports et Marseille et à expédier annuellement entre 6 et 8 millions de produits divers. Mais outre que ces firmes solides étaient rares en qu'on ne trouvait, dans quelques villes, que des maisons de second ordre, les nouveaux-venus voyaient se dresser devant eux de multiples obstacles qui les empêchaient de nouer des relations avec la Métropole. D'une part, ils ne pouvaient s'adresser qu'à Marseille, puisque aucune Compagnie de navigation (1) ne reliait, au retour, les grands ports français de l'Ouest avec les rades marocaines, et il leur était de la sorte interdit de nouer des relations avec Bordeaux, Saint-Nazaire, le Hâvre ou Dunkerque. D'autre part, ils avaient à remonter le fâcheux préjugé qui plane encore en France sur la qualité des produits marocains. Une atmosphère de défiance s'est crée en effet dans certains milieux contre les laines ou les peaux marocaines; il y a déjà plusieurs années, certaines maisons françaises n'ont pas eu à se louer des courtiers israélites auxquels elles s'adressaient pour se procurer des articles d'exportation du pays, elles ont eu des déboires en recevant des produits falsifiés ou truqués et au lieu d'envoyer sur place des agents sérieux capables de créer une succursale de leur firme dans les ports marocains, ces maisons ont préféré rompre tous rapports avec le Maroc, et s'adresser ailleurs. Ces incidents ont discrédité les exportations de ce pays, et le courant est dès lors malaisé à remonter. Cependant, tel gros industriel ou négociant de France ne serait pas fâché de se rendre compte s'il y a « quelque chose à faire » avec ce Maroc dont on parle tant et songe à s'y approvisionner pour les matières premières dont il a besoin : mais il se défie, il aimerait autant ne pas avoir affaire à un courtier indigène et préférerait traiter avec un de ses nationaux établis au Maroc. Mais lequel ? Il lui faudrait un garçon sûr, honorable, actif, connaissant la partie. A qui s'adresser ? Les comptoirs connus, installés depuis de nombreuses années, ont tous leurs représentants, leurs acheteurs ou leurs commissionnaires à Marseille. Ils ne peuvent les négliger ou les abandonner. Quant aux autres Français, quels sont parmi ceux qui réunissent les qualités exigées par ce négociant ou cet industriel de la

(1) Sauf sur le papier.

Métropole ? Or, ils existent, ces jeunes gens désireux de bien faire et cherchant en France des débouchés à l'exportation marocaine, capables d'expédier des marchandises vérifiées, choisies, à l'abri de tout soupçon et correspondant en tous points au signalement donné à l'acheteur. Mais pour eux le problème apparaît sous une autre face. A qui s'adresser ? Où trouver un acheteur sûr, consciencieux, avec lequel on puisse entamer des pourparlers honorables et suivis ? Est-ce au hasard des nomenclatures du *Bottin* ? Certes non. Des centaines de lettres écrites à des acheteurs de peaux dont les adresses auraient été recueillies dans un Annuaire risqueraient de rester sans réponse ou de ne pas donner de résultat. Ce procédé est fastidieux et hasardeux. La solution du problème consistera à ce que, des deux côtés de la Méditerranée, toutes ces bonnes volontés faites pour s'entendre se rencontrent, et que les Français honorables désirant vendre au Maroc et acheter en France fassent suffisamment d'efforts et de recherches pour entrer en contact et lier partie.

N'oublions pas que *par mer* la part du commerce français dans les exportations marocaines oscille entre 20 et 25 %. L'année 1908 qui nous a été favorable ne nous a donné que 25 % des sorties. Les pays étrangers draînent donc chez eux (par les huit ports ouverts) de 80 à 75 % de ces exportations. Il y a donc un véritable effort à faire pour grossir le chiffre de notre trafic d'exportation, pour relier les ports marocains aux ports français de l'Atlantique et de la Manche, pour accroître les relations entre la côte Ouest marocaine, Marseille et Oran. Ce n'est que grâce à ce développement des lignes de navigation et grâce aussi à l'implantation d'intérêts français nouveaux (solides maisons françaises s'installant au Maroc et nouant des rapports avec des acheteurs sérieux de la Métropole ayant besoin de matières premières).

J'ajouterai enfin que s'il est matériellement impossible d'exporter certains articles marocains en France, soit par suite des cours des marchés, soit à cause des obstacles douaniers, soit pour tout autre cause, *cela n'empêche pas des maisons françaises établies au Maroc de prendre part à des exportations pour les pays étrangers* — de même du reste que des maisons étrangères de la Côte Ouest font des expéditions sur Marseille. Des relations peuvent se créer entre Français installés au Maroc et Français installés en Suisse, en Belgique, en Hollande, voire même en Allemagne, en Angleterre, en Italie ou aux États-Unis et permettre à des négociants français établis au Maroc de participer aux exportations sur l'Étranger (exportations qui ont été jusqu'ici entre les mains de comptoirs anglais ou allemands).

N'oublions pas que nous fortifierons notre action politique au Maroc en nous taillant une large place dans le domaine économique.

Tableau indiquant la situation générale des exportations du Maroc sur la France depuis 1902

Années	VALEUR EN FRANCS				
	COMMERCE PAR MER (Métropole et Algérie)	COMMERCE PAR TERRE			TOTAL en chiffres ronds
		Par Melilla	Par Algérie-Nord	Par Algérie-Sud	
1902.	6.634.992	500.000	10.589.775	500.000	**18.200.000**
1903.	5 635.597	579 775	8.830.005	1.500.000	**16 500.000**
1904.	4.003.116	698.625	4.861.124	2.000.000	**11.500.000**
1905.	7.593.145	747.341	5.063.959	3.000 000	**16.400.000**
1906.	10.471.772	901.983	5.319.000	4.000.000	**20.500.000**
1907.	6.409.968	1.021.377	4.134.000	4.000.000	**15 500.000**
1908.	9.809.664	900.000 (?)	12.650.000	?	**23.300.000**

Les chiffres ci-dessus permettent de constater une progression générale des exportations sur la France, progression qui n'observe non seulement dans les totaux annuels, mais encore dans les chiffres spéciaux à chaque catégorie d'exportations (par mer, par Mélilla, par l'Algérie). Depuis huit ans le Maroc attire davantage l'attention de nos commerçants, Mais, comme je le disais ci-dessus, ces progrès ne sont pas encore suffisants, et nos efforts doivent tendre à ce que le trafic francais d'exportation devienne beaucoup plus important.

Le pourcentage de ces exportations (par mer et par l'Algérie-Nord) a été le suivant, de 1903 à 1908, comparé avec les exportations vers les pays étrangers.

Années	Pourcentage par les huit ports ouverts et l'Algérie-Nord
1903	30,1/2 °/°
1904	22,1/8 —
1905	38,92 —
1906	45,77 —
1907	31,72 —
1908	42,36 —

Ainsi qu'on a pu le voir ci-dessus, l'addition de notre commerce algéro-marocain par terre (Algérie-Nord) au trafic par mer nous permet d'atteindre la première place en matières d'exportations

en comparaison avec les autres puissances ; sans quoi, par les seuls huit ports ouverts marocains, les sorties vers la France sont toujours inférieures aux exportations anglaises (de 10 à 15 °/₀) et viennent parfois après les exportations allemandes. En 1908, la France n'importe à Marseille que 20 °/₀ des produits marocains sortis par mer, tandis que Londres et Hambourg en importent respectivement 30 et 15 °/₀ ; nous devons donc lutter énergiquement dans cette branche de commerce pour ne pas nous laisser trop distancer par nos concurrents.

---

§ 5. — Les exportations totales

TABLEAU INDIQUANT DU PLUS FORT AU PLUS FAIBLE, LA PART DES DIFFÉRENTS PAYS DANS LES EXPORTATIONS MAROCAINES EN 1908

(Exportations par les huit ports ouverts et l'Algérie-Nord)

Ordre	NATIONS	COMMERCE D'EXPORTATION en 1908 (En francs)	POURCENTAGE
1	FRANCE et ALGÉRIE (par mer)..	9.809.664	
	ALGÉRIE-NORD (par terre).....	12.650.000	
	TOTAL......	22.459.664	42,36 °/₀
2	ANGLETERRE..............	16.557.948	31,22 —
3	ALLEMAGNE................	8.013.278	15,11 —
4	ESPAGNE..................	3.549.976	6,69 —
5	ITALIE....................	1.034.491	1,93 —
6	EGYPTE...................	585.371	1,13 —
7	PORTUGAL.................	343.532	0,64 —
8	PAYS-BAS.................	157.209	0,29 —
9	ETATS-UNIS...............	124.919	0,23 —
10	BELGIQUE.................	123 144	0,23 —
11	AUTRICHE-HONGRIE..........	16.710	0,03 —
	AUTRES PAYS...............	54.228	0,12 —
	TOTAL	53 020.470	»

Les quatre premières nations (France, Angleterre, Allemagne, Espagne) conservent leurs rangs respectifs depuis plusieurs années. Les autres puissances se disputent les places qui suivent. En 1907, l'Egypte occupait le cinquième rang et l'Italie le sixième : c'est le contraire qui se produit en 1908. Le Portugal a le numéro 7 en 1907, comme en 1908. Les Pays-Bas, qui ont importé par voiliers en 1908, des céréales de Saffi, occupent le huitième rang. Les États-Unis, l'Autriche et la Belgique se placent généralement du huitième au onzième rang.

§ 6. — **Les exportations par les ports marocains**

Voici, d'autre part, le rang qu'occupent les huit ports ouverts marocains en 1908 si on les considère au point de vue des exportations :

Rang	PORT	Chiffre des exportations en 1908 (en francs)	Pourcentage
1	Mogador...........	7.879.915	19,52 °/o
2	Casablanca.........	7.208.667	17,86 —
3	Mazagan...........	7.116.115	17,63 —
4	Saffi.............	7.039.687	17,44 —
5	Tanger............	5.724.075	14,18 —
6	Larache...........	4.249.275	10,51 —
7	Rabat.............	855.365	2,12 —
8	Tétouan...........	297.371	0,74 —

Tanger a occupé le premier rang en 1906 pour les exportations, suivi de très près par Mogador. Mais en 1904 et 1905, il avait occupé le troisième et le quatrième rang. En 1907, il fut au quatrième rang et en 1908 il vient au cinquième. Lorsque les récoltes sont très bonnes ou même bonnes, Tanger est presque toujours distancé par les quatre principaux ports d'exportation de la Côte Ouest: Casablanca, Mazagan, Saffi et Mogador.

Mogador, qui occupait le deuxième rang en 1905 et 1906, tient la tête depuis deux ans (1907 et 1908) en matière d'exportations. Ce port est le débouché d'une partie du Haouz, des derniers contreforts du Haut-Atlas Occidental, du Sous, et en général de tout le Maroc méridional.

Casablanca a occupé le premier rang en 1903 et 1905, le deuxième en 1904, le troisième en 1906. En 1907 et 1908, il obtient la seconde place en suivant de près Mogador. La pacification de la Chaouïa aidant, il est à présumer que les sorties de Casablanca ne tarderont pas à donner à ce port le premier rang.

Mazagan vint en tête en 1904, mais fut au cinquième rang en 1905, au sixième en 1906, au cinquième en 1907. Il reprend la troisième place en 1908, mais le trafic de ce port à la sortie a plutôt une tendance générale à diminuer, tant à cause de la Chaouïa pacifiée qui avantage Casablanca que par suite des désordres fréquents qui se produisent dans les régions avoisinant Mazagan.

Larache oscille entre le cinquième et le sixième rang depuis 1903.

Rabat et Tétouan occupent respectivement la septième et la huitième place depuis 1903.

---

§ 7. — Les articles exportés en 1908 par les huit ports marocains

I. — Marchandises en augmentation sur l'année 1907

A. — *Animaux vivants. — Produits et dépouilles d'animaux*

(Désignés successivement par ordre d'importance)

1° *Œufs* (4.140.109 fr. en 1908 contre 2.512.174 fr. en 1907). — Cette augmentation favorise surtout les exportations d'œufs sur Gibraltar (plus d'un million de francs de plus qu'en 1907) et sur l'Espagne (575.000 fr. de plus qu'en 1907). Les œufs de volaille sont depuis quelques années, un article d'exportation intéressant pour les places de Tanger, Mazagan, Casablanca et Saffi. A Tanger seulement l'exportation est arrivée à dépasser 2 millions de francs (en 1899). Les années sont plus ou moins favorables à cette

exportation. L'importance des pontes est variable et lorsque les tribus où il y a beaucoup de volailles sont en guerre, les œufs arrivent en quantités beaucoup moins grandes dans les ports d'expédition. La plus grande partie des œufs va en Angleterre (surtout au moment de la Noël) ; le reste est expédié vers le Sud de l'Espagne (Cadix, Huelva, Algésiras, Malaga), à Gibraltar, Melilla, et quelque peu à Malte, à Marseille et à Hambourg. Seules les quantités destinées à l'Angleterre, Gibraltar et les ports espagnols sont intéressantes. Le manque absolu de paquebot reliant, au retour, les ports du Maroc avec le Hâvre ou Bordeaux, a empêché jusqu'ici les expéditions d'œufs dans l'Ouest de la France. C'est au cours de la période qui commence vers la mi-septembre pour se prolonger jusqu'à la fin décembre ou même fin janvier que la ponte donne les meilleurs résultats. Les œufs des poules marocaines sont généralement petits. Ils pèsent 45 à 55 kilogs le mille. Suivant la saison, ils valent en gros 30 à 50 fr. le mille.

2° *Poissons conservés* (256.709 fr. en 1908 contre 50.303 fr. en 1907). — Il s'agit presque uniquement de sardines en boîtes préparées par une sardinerie française installée sur la plage de Tanger il y a 18 mois. La plus grande partie de ces produits va en France. L'abondance de poissons en face des ports de la Côte Ouest (notamment Larache, Rabat, Saffi, Mogador), laisse supposer qu'il serait intéressant d'étudier l'installation possible de fabriques de poissons conservés dans ces différents ports.

3° *Boyaux frais et secs* (146.391 fr. en 1908). — Il s'agit surtout de boyaux de mouton salés pour la fabrication des saucisses. Cet article a été expédié, pour la plus grosse part, sur Hambourg (116.912 fr.) Cette catégorie d'exportations est susceptible d'un plus grand développement.

4° *Os* (142.873 fr. en 1908). — Il faut une autorisation chérifienne spéciale pour l'exportation des os. Cette autorisation n'est pas renouvelée tous les ans. (1) C'est l'Angleterre qui est le principal acheteur de ce produit et les os s'expédient par voiliers spécialement affrétés à cet effet. Le prix varie entre 95 et 105 fr. les 100 kilos. Exportation susceptible d'augmentation.

5° *Crins et poils* (129.423 fr. en 1908 contre 72.177 fr. en 1907). — La majeure partie va à Marseille (91.736 fr. en 1908). Un cinquième est exporté sur Hambourg et Liverpool. Il s'agit de poils de chèvres, de queues de bœufs et de crin de cheval. Les expéditions de ces produits pourraient être plus importantes.

---

(1) En mettant ainsi un obstacle à la sortie de ce produit, le gouvernement marocain donne comme prétexte la crainte qu'on n'exporte hors du pays des ossements humains. En général, l'autorisation d'exporter n'est accordée que de 6 mois en 6 mois.

6° *Volailles* (73.959 fr. en 1908 contre 50.297 fr. en 1907). — Les volailles vivantes ne s'expédient pour ainsi dire que de Tanger. Cette exportation oscille entre 50.000 et 150.000 fr. selon les années (en 1899 plus de 150.000 fr.) Ces volatiles sont exportés en majeure partie à Gibraltar, pour la consommation de cette place. Le reste va à Cadix et à Melilla. De même que les œufs, les volailles sont le plus souvent « racolées » à El-Ksar, à Arzîla et sur les grands marchés intermédiaires par des courtiers indigènes agissant pour le compte des commissionnaires de Tanger et réunissant la volaille des douars qu'ils parcourent tant pour le marché local de Tanger que pour l'exportation. Les volailles marocaines sont de petite taille et de qualité médiocre, en raison de manque de soins et d'insuffisance de nourriture. Elles se vendent toujours en gros et par douzaines.

B. — *Céréales et graines*

(Désignées successivement par ordre d'importance)

1° *Orge* (10.751.545 fr. en 1908 contre 4.870.745 fr. en 1907). — L'excellente récolte de 1908 a permis d'exporter plus de 10 millions de francs d'orge par les ports marocains de la côte Ouest, chiffre qui n'avait jamais été atteint jusqu'ici, car des entraves étaient apportées à l'exportation des céréales avant l'acte d'Algésiras, entraves qu'il est plus difficile au Gouvernement marocain de rééditer maintenant. Les orges du Maroc sont de bonne qualité, tant pour la consommation du bétail que pour la fabrication des bières. Les principaux ports d'exportation pour cet article sont : Casablanca, Mazagan et Saffi. En 1907 il en avait été expédié pour 2.967.777 fr. sur Hambourg contre 1.602.353 fr. sur l'Angleterre. En 1908 au contraire la Grande-Bretagne a acheté pour près de 6 millions de francs d'orges au Maroc, tandis que 3.714.000 fr. sont allés à Hambourg. Malgré que les acheteurs de ce grand port allemand aient fait des offres plus avantageuses que les négociants anglais, ceux-ci ont bénéficié de la concurrence à outrance des paquebots chargeurs anglais, à destination de Londres et Liverpool, ces paquebots ayant accepté des frets dérisoires. En Angleterre comme en Allemagne, les orges entrent en franchise, tandis qu'en France elles sont frappées d'un droit d'importation de 3 fr. les 100 kilogs (comme d'ailleurs toutes les orges étrangères). Ceci explique les faibles quantités d'orges qui ont été expédiées jusqu'ici par mer sur Oran ou Marseille. Néanmoins, en 1908, malgré les droits prohibitifs, ces deux ports ont acheté pour 553.397 fr. d'orges sur la côte Ouest du Maroc (contre 204.355 fr. en 1907). L'Espagne a également importé 250.000 francs d'orges marocaines en 1908 et le Portugal 55.000 francs. Il serait à souhaiter

que lorsque la Métropole ou l'Algérie sont dépourvues d'orges exotiques, elles puissent, au moins à titre temporaire, importer en franchise des orges marocaines. Un maximum de tonnes serait prévu par une loi ou un décret spécial. Il serait en effet plus logique lorsque la récolte d'Algérie et de Tunisie a été médiocre et lorsque ces deux pays ne peuvent expédier des orges sur la Métropole, que celle-ci, obligée de recourir aux orges étrangères, facilite dans les ports français l'entrée des orges marocaines au lieu de les laisser, — au point de vue du tarif prohibitif, — sur le même pied que les orges américaines. La question mérite d'être étudiée. La prépondérance politique que nous cherchons à exercer au Maroc exige que nous cherchions, par tous les moyens, à augmenter les chances et les possibilités de trafic entre ce pays et le nôtre.

2° *Blé* (4.007.419 fr. en 1908 contre 444.206 fr. en 1907). — Le Maroc ne produit pour l'instant que du « blé dur ». Mais il est de très belle qualité et les années de bonne récolte il s'en exporte des quantités assez importantes par Larache, Casablanca et Mazagan. Il semble toutefois que jamais les sorties de blé par les ports marocains n'aient atteint ce chiffre de 4 millions de francs. Le Gouvernement chérifien seplaisait à entraver ce commerce jusqu'à il y a trois ans. Étant donné que les blés marocains sont frappés de 7 francs de droits d'entrée en France, on serait porté à supposer que cet article n'est pas dirigé sur les ports français. Cependant, c'est Marseille qui a été le plus fort acheteur en 1908 (2.627.114 fr.) Les minotiers de notre grand port méditerranéen peuvent en effet, comme on le sait, se faire dégrever de ces tarifs prohibitifs à l'importation en destinant à la réexportation sur l'étranger les blés exotiques qu'ils achètent. Il est regrettable que la même facilité n'ait pas été accordée aux ports d'Oran et d'Alger où les minotiers, usant de la même faveur, pourraient fournir en retour au Maroc une partie des semoules et farines dont il a besoin.

En 1908, l'Italie a importé pour 705.000 francs de blé, tandis que l'Allemagne en importait 490.000 francs et l'Angletenre 96.000 francs. Ces deux derniers pays offrent cependant des facilités appréciables. Hambourg notamment importe les blés en franchise. Il semble que les minotiers marseillais doivent apporter une attention spéciale sur les blés marocains et donner aux indigènes du pays l'impression qu'ils trouveront facilement acheteur pour ce produit. Cela les invitera peut-être à diminuer quelque peu les ensemencements d'orge au bénéfice de la culture du blé.

3° *Fèves* (1.521.932 francs en 1908 contre 538.625 en 1907). — Les fèves s'exportent par les ports de Larache, Casablanca, Mazagan, Saffi et Mogador. Ce sont en général des petites fèves destinées à la nourriture du bétail. L'exportation se partage depuis

quelques années entre l'Angleterre (469.306 francs en 1908), l'Allemagne (419.921 francs), la France (347.953 francs) et l'Espagne (216.779 francs). Les meilleures qualités viennent de la Chaouïa et de la Doukkala (derrière Mazagan). L'exportation des fèves peut dépasser 3 millions de francs. En 1903 et 1904, l'Angleterre en a importé près des 5 sixièmes par voiliers. Il semble que cette culture soit pratiquée par les indigènes sur une moins grande échelle qu'auparavant.

4° *Pois chiches* (762.288 francs en 1908 contre 451.794 francs en 1907). — Les pois chiches s'exportent par Larache, Casablanca, Mazagan et Saffi. Les destinations de ce produit sont assez variables. Son chiffre d'exportation peut dépasser 3 millions de francs lorsque l'année est favorable (par exemple en 1904). En 1903, Marseille et les ports espagnols se partagèrent les expéditions de pois chiches marocains (2.700.000 francs). En 1904, l'Espagne en importe pour plus de 2 millions de francs et Marseille pour 800.000 francs. En 1905, ce fut au contraire Gibraltar et l'Angleterre qui importèrent la majorité des expéditions ; le reste se partagea entre Marseille, les Etats-Unis et les ports espagnols. En 1906, exportation peu importante. En 1907 et en 1908, la plus grosse partie est exportée sur Marseille (425.000 fr. en 1908) ; le reste va en Espagne et en Italie.

5° *Maïs* (627.704 fr. en 1908 contre 131.396 fr. en 1907). — L'importance des récoltes de maïs est très variable. La plus grosse partie est expédiée vers le Portugal ou Madère par petits voiliers (274.000 fr. en 1908) ; le reste va à Hambourg (152.000 fr.), en Angleterre (150.000 fr. ou aux Canaries (40.000 francs).

Les principaux ports d'exportation sont Casablanca, Saffi et Mogador. En 1908, l'expédition sur Marseille a été insignifiante (10.000 francs). Ce produit ne peut supporter que des frets très modérés, c'est pour cela qu'il s'expédie surtout par voiliers portugais ou espagnols. La culture du maïs au Maroc est importante dans toutes les provinces, mais les indigènes en font une grande consommation locale. Aussi, le plus souvent, l'excédent destiné à l'exportation est-il peu abondant. L'année 1908, avec ses 627.000 francs d'expéditions, peut compter comme une bonne année d'exportation. Cependant en 1904, il avait été exporté pour 1.300.000 francs de maïs (en majeure partie sur l'Espagne et le Portugal). En 1905, l'exportation totale atteignit près de 1 million de francs (dont environ 150.000 fr. sur Marseille). Par contre, en 1906, la récolte ayant été fort médiocre, les indigènes manquèrent de maïs pour leur consommation courante et importèrent pour près de 1 million de francs de maïs étrangers (dont 500.000 fr. expédiés de Marseille). Comme on le voit, nos négociants marseillais peuvent s'intéresser à ce produit qui peut, suivant l'année,

nécessiter leur intervention aussi bien à l'importation qu'à l'exportation.

6° *Graine de lin* (466.154 fr. en 1908 contre 447.283 fr. en 1907).— On sait que l'industrie européenne extrait de l'huile de cette graine et qu'elle en utilise les tourteaux pour la nourriture du bétail. La culture de la graine de lin n'est pas très ancienne. Elle a été conseillée aux Marocains par des maisons européennes de la Côte Ouest. Les indigènes s'y sont adonnés, avec le seul but de l'exportation, dans les provinces les plus fertiles (Chaouïa, Doukkala, Abda). Il semble cependant que cette culture soit en décroissance, car les indigènes se sont aperçus qu'elle fatiguait beaucoup les terres. En 1903, l'exportation des graines de lin avait dépassé 3 millions de francs (dont 1.300.000 fr. sur Londres et 850.000 fr. sur Hambourg). En 1904, elle tombait à 1.750.000 fr. En 1905, elle était seulement de 267.400 fr. (la presque tolalité était expédiée sur Marseille). En 1906, il était exporté du Maroc 200.000 fr. de ce produit dont 100.000 fr. sur Marseille. Depuis, malgré des années très favorables et d'excellentes récoltes en céréales et en graines, les sorties de graines de lin n'ont pas dépassé 500.000 fr. En 1908, la part de Marseille a été de 187.000 fr., celle de Hambourg de 126.000 fr., celle de Londres de 90.500 fr. Le reste est allé en petites quantités aux Etats-Unis, en Italie et en Espagne. Il est à noter que les indigènes apportent dans les ports des graines de lin non nettoyées et comportant au moins 4 °/₀ de matières étrangères. Cette graine réussit admirablement au Maroc. Sa culture ne semble pas cependant devoir être développée par les agriculteurs marocains.

7° *Fenugrec* (397.452 fr. en 1908 contre 306.000 fr. en 1907). — Cette graine (en arabe *holba*) est employée en Europe pour en extraire une huile industrielle ; cette huile est utilisée par les vétérinaires et dans la fabrication des tissus. Ce produit s'exporte surtout par Casablanca. En 1905, les sorties de fenugrec n'ont pas dépassé 300.000 fr. En 1904, année défavorable, elles ont atteint seulement 80.000 fr. Les expéditions se répartissent entre Londres (217.000 fr. en 1908), Hambourg (132.000 fr.) et Marseille (110.000 fr. en 1907 et 37.000 fr. en 1908). Les acheteurs marseillais semblent devoir négliger ce produit.

8° *Coriandre* (123.948 fr. en 1908). — Graine employée en Europe comme condiment (confiserie), comme pharmaceutique et dans la distillerie. Cette graine est appelée *kesbour* par les indigènes. Elle s'exporte surtout par Casablanca. Elle est expédiée en sacs de 50 kilogs brut. L'importance des sorties varie chaque année. Cette exportation a rarement dépassé 500.000 fr. Elle est surtout dirigée sur Hambourg (d'où elle va vers l'Amérique du Nord). Le

reste va à Londres et à Marseille. Il semble que les importateurs français devraient s'inquiéter davantage de ces sortes de graines produites par le Maroc.

C. — *Produits végétaux divers*

Huile d'olives (1.258.842 fr. en 1908.) — Ce produit s'exporte à peu près exclusivement par Mogador (parfois quelques quantités par Saffi et Mazagan). Il est originaire des olivettes du Haut-Atlas occidental et du Sous. Cette exportation est très variable. Elle est soumise aux fluctuations de la demande, de la récolte et de la sécurité des routes. Lorsque les circonstances sont favorables, Mogador exporte de 1 million à 1.500.000 fr. d'huiles d'olives. (Les meilleures années depuis 10 ans ont été 1899, 1901, 1904 et 1908). Il semble que les principaux achats devraient se faire à Marseille, le port le plus rapproché pour la raffinerie et l'utilisation des huiles d'olive. Mais des frets avantageux sur Hambourg ou sur Londres (frets qui sont les mêmes que sur Marseille) par paquebots allemands ou anglais, détournent sur l'Angleterre ou sur l'Allemagne la plus grosse part d'un produit dont la majeure partie devrait, rationellement, être expédiée sur Marseille. Gênes fait également d'importants achats à Mogador lorsque la récolte des olives est médiocre en Italie. Les huiles d'olive de Mogador sont brutes et doivent être raffinées avec des procédés européens pour pouvoir être mises dans le commerce. Il semble qu'à cet égard une raffinerie bien outillée installée à Mogador pourrait donner des résultats intéressants. Elle trouverait des débouchés pour la consommation locale dans les ports marocains (où on importe environ 200.000 fr. d'huiles comestibles par an) et dans les sardineries de Tanger, Ceuta et Melilla. La question mérite d'être étudiée. En 1908, il a été expédié près de 500.000 fr. d'huile d'olives brute sur Londres ; 400.000 fr. sur Hambourg ; 335.000 fr. sur Marseille.

D. — *Produits minéraux divers*

Chassoul ou *terre à foulon* (79.280 fr. en 1908 contre 75.854 fr. en 1907).— Cette terre savoneuse est beaucoup employée en Egypte et en Algérie par les indigènes dans les bains maures et pour le lessivage des tissus de laine blanche. L'exportation de ce produit minéral ne dépasse pas 200.000 fr. Il se maintient en général entre 50 et 100.000 francs. L'expédition se fait sur l'Algérie ou sur Marseille (et de là en Egypte).

E. — *Produits manufacturés*

Haïks et Djellabas (153.737 fr. en 1908 contre 150.702 fr. en 1907). — Ces tissus ou vêtements de laine ou laine et soie, fabriqués à Fez, sont expédiés vers les pays musulmans voisins (Algérie, Soudan, Sénégal, Egypte). Cette exportation peut atteindre un chiffre bien supérieur à celui de 1908. En 1904, elle a atteint 1.300.000 fr. dont 1.100.000 francs pour l'Egypte seulement. Du reste, depuis 1904, le chiffre de ces expéditions n'a pas dépassé 150.000 fr. par an (il est même tombé à 60.000 francs en 1906). En 1908, l'Algérie et le Sénégal n'ont importé que pour 66.000 fr. de djellabas et haïks et l'Egypte pour 40.000 fr. seulement. La demande de la clientèle en Egypte paraît devoir se ralentir de plus en plus. L'anarchie qui règne au Maroc depuis 1904 a augmenté le prix des laines envoyées à Fez, le prix des transports de Fez au littoral ; ces articles étant moins avantageux ont trouvé moins de preneurs. Pendant les années de récolte médiocre ou mauvaise, les laines ont surtout été exportées en masse par les ports ; les tisserands de Fez n'ont donc pas pu s'en procurer à un prix engageant. Il semble que la clientèle indigène d'Algérie et de Tunisie pourrait être plus importante en ce qui concerne l'écoulement de ces articles.

II. — Marchandises en diminution sur l'année 1907

A. — *Animaux vivants. — Produits et dépouilles d'animaux*
(Désignés successivement par ordre d'importance)

1° *Peaux de chèvres* (3.545.587 fr. en 1908 contre 3.754.337 fr. en 1907). — L'exportation de cet article peut atteindre 5 et 6 millions de francs lorsque la récolte en céréales a été défavorable et invite l'indigène à abattre davantage d'animaux, tant pour se nourrir de leur viande, que pour tirer bénéfice de la vente de leurs dépouilles et obvier à la pénurie des pâturages.

Les peaux de chèvres, de bœufs et de moutons constituent du reste les lots d'exportation marocaine que l'on compte parmi les plus importants. Les principaux marchés pour les peaux de chèvres sont Mogador et Casablanca. On les expédie brutes, salées ou séchées (rarement tannées) sur Marseille (1.710.000 fr. en 1908), Londres (1.451.000 fr.), Hambourg (250.000 fr.), les États-Unis (100.000 fr.) et quelque peu en Espagne. Il est du reste à remarquer que de nombreux lots de peaux de chèvres envoyés à Gibraltar, Liverpool, Hambourg et même Marseille, repartent ensuite pour les États-Unis. Ces peaux sont expédiées en balles contenant de 80 à 100 peaux. Leur prix varie entre 150 et 220 fr. les 100 kilos.

Il est du reste soumis aux fluctuations des cours en Europe et aux États-Unis.

Les achats se font aux indigènes en monnaie marocaine (*hassani*), monnaie dont le change varie constamment. Le commerce des peaux en général et des peaux de chèvres en particulier, nécessite une connaissance approfondie de la question. L'appréciation des qualités de peaux est fort complexe, et il est impossible de s'improviser acheteur de peaux sans études préalables ou sans s'aider des lumières d'un agent « de la partie ». Les courtiers musulmans et israélites s'évertuent à alourdir leurs ballots de peaux par un mélange frauduleux de sable ou de boue : ce qui ne peut que discréditer cet article auprès des acheteurs. De pareils procédés ont rendu très défiants les commissionnaires de Marseille et de Bordeaux. Ceux de ce dernier port ont cessé toutes affaires de peaux avec le Maroc. Décision regrettable sur laquelle ils pourraient revenir s'ils entraient en relations avec des maisons *françaises* consciencieuses et sérieuses.

En 1903, sur 2.900.000 fr. de peaux de chèvres exportées par le Maroc, la majeure partie a été dirigée vers les États-Unis ou Marseille. En 1904, mêmes destinations (sur 2.550.000 fr. au total). En 1905, sur plus de 5 millions de francs, deux cinquièmes des peaux ont été expédiés aux États-Unis, un peu moins de deux cinquièmes à Marseille, le reste à Hambourg, Gibraltar (en transit) et Liverpool ou Londres. En 1906, les sorties ont été également de 5 millions de francs : la plus grosse part a été dirigée sur Marseille ; le reste s'est à peu près également réparti entre Londres, Gibraltar et les États-Unis. Un service de navires reliant les ports de la Côte marocaine avec les ports de l'Ouest de la France (Bordeaux, Saint-Nazaire, Le Hâvre) augmenterait certainement le nombre d'acheteurs français de cet article. Depuis 1907, la majeure partie des lots de peaux de chèvres se répartit également entre l'Angleterre et Marseille.

2° *Bœufs* (2.295.589 fr. en 1908 contre 2.836.416 fr. en 1907) (1). — Depuis 1906, l'exportation des bœufs vivants *par mer* est en meilleure posture pour progresser. D'une part, le Protocole d'Algésiras a diminué les formalités qui entravaient cette exportation, accru le chiffre de têtes de bétail dont l'exportation est autorisée (chiffre qui n'a jamais été atteint dans la pratique), permis enfin les sorties de bœufs vivants par d'autres ports que Tanger (jusque là exclusif pour l'exportation). D'autre part, l'importation des bœufs marocains en Algérie *par le port de Nemours* est assimilée depuis deux ans à l'importation par terre ; (2) cette importation

(1) Chiffres rectifiés.

(2) On sait que les bœufs marocains importés par terre en Algérie paient un droit insignifiant d'entrée, tandis que jusqu'ici l'importation par *tous les ports algériens* faisait jouer le tarif minimum de la Métropole.

par terre se faisait antérieurement de deux façons : par la voie Fez-Taza-Oudjda et par la voie Melilla-Oudjda. Ces deux tracés étant devenus très peu praticables grâce à l'insécurité des routes établies depuis les premières agitations du Roghi (1903), les exportations de bovins marocains par terre vers l'Algérie avaient sensiblement diminué. La mesure clairvoyante prise depuis par le Gouvernement général de l'Algérie a permis de restaurer par mer un trafic qui fléchissait de plus en plus par la voie de terre. Le département d'Oran a en effet besoin de renouveler son cheptel bovin, dont une partie s'écoule vers la France et l'autre vers le département d'Alger. L'importation de bœufs marocains maintient l'équilibre.

L'exportation des bœufs par mer atteignait 1.800.000 fr. en 1903. A cette époque, les expéditions ne se faisaient que sur Gibraltar (1.120.000 fr. en 1903) et l'Espagne (730.000 fr. la même année). Sous la rubrique *Espagne*, on entend surtout Melilla et Ceuta : quelques têtes de bétail vont également à Cadix, Malaga ou Barcelone. Il en est envoyé parfois aussi jusqu'à Malte. Mais jusqu'en 1906, les trois principaux clients de Tanger (seul port exportateur) étaient Gibraltar, Melilla et Ceuta (pour la consommation de la garnison et de la population civile). En 1905, l'exportation totale est de 1.500.000 fr. et se répartit entre les trois places ci-dessus. En 1906, les sorties dépassent 6 millions de fr. (dont près de 3 millions de fr. sur Gibraltar, près de 1.700.000 fr. sur Melilla, Ceuta, et quelques ports espagnols, et plus d'un million de francs sur Nemours).

En 1907, les expéditions totales atteignent 2.836.416 fr. Elles sont à peu près nulles sur Nemours (71.424 fr.), les prix d'Algérie ayant fléchi, les prix marocains ayant au contraire haussé par suite des besoins de la troupe à Casablanca (expédition de la Chaouïa). Les exportations sur Gibraltar dépassent 2 millions de francs : celles qui sont dirigées sur Ceuta et Melilla ne dépassent pas 571.000 francs.

En 1908, la consommation des troupes françaises à Casablanca n'empêche pas 580.000 fr. d'être expédiés sur Nemours. Gibraltar n'en importe que pour 1.139.840 fr. et les places espagnoles pour 575.000 fr. On peut constater une diminution de plus de la moitié depuis 1906. Cela tient aux bonnes récoltes qui amènent les indigènes à ne plus se rabattre sur leurs troupeaux et à les épargner en vue de l'amélioration de leur cheptel et des approvisionnements en bestiaux nécessaires lorsque la récolte en céréales sera médiocre.

Une organisation intéressante pour une maison française s'occupant de bestiaux serait de posséder à la fois des agents au Maroc et dans la région Oudjda-Marnia, de manière à diriger à

la fois les achats dans les provinces marocaines et l'écoulement en Oranie : ceci, afin d'éviter d'être à la merci soit des maquignons de Tanger, de Mazagan ou de Casablanca, soit des courtiers acheteurs de Marnia ou de Tlemcen. Deux maisons importantes procèdent d'ailleurs déjà de cette manière.

3° *Peaux de moutons* (742.305 fr. en 1908 contre 1.662.391 fr. en 1907). — Les remarques générales faites ci-dessus à propos des peaux de chèvres peuvent s'appliquer aux peaux de moutons. Néanmoins, cet article favorise davantage le commerce marseillais et en général les deux tiers des expéditions vont sur Marseille (552.631 fr. en 1908). Le reste va surtout sur Hambourg (133.843 fr.) Il est évident que lorsque la récolte est médiocre le chiffre des exportations de peaux de moutons en augmente d'autant. En 1904, cette exportation était de 867.000 fr. En 1905, elle dépassait 2.500.000 fr. ; en 1906, elle dépassait 5 millions de francs (dont près de 3 millions de francs sur Marseille, près de 1.250.000 fr. sur Hambourg et plus d'un million de francs se partageant entre Gênes et l'Angleterre). Les années favorables aux céréales ont amené une forte diminution (1.662.000 fr. au total en 1907). Le prix des peaux de moutons est naturellement soumis aux variations des marchés extérieurs ; il oscille entre 100 et 120 fr. les 100 kilogs. Les ports d'expédition les plus importants sont Casablanca et Saffi. Il ne s'exporte naturellement de peaux de moutons brutes (fraîches ou sèches) que l'excédent de celles qui ne sont pas utilisées dans les tanneries locales. La même remarque peut se faire pour les peaux de chèvres et de bœufs. On sait que les tanneries sont nombreuses au Maroc, surtout dans les villes restées très indigènes de mœurs et de coutumes (Rabat, Tétouan, Fez) et dans tout le Tafilalet. On expédie aussi en Espagne des basanes préparées sur place (peaux de moutons tannées).

4° *Cire brute* (656.940 fr. en 1908 contre 766.756 fr. en 1907). — L'époque la plus favorable pour l'expédition de la cire brute semble être les mois de juin et juillet. Toutes les régions montagneuses du Maroc produisent des quantités assez importantes de cire et de miel provenant soit de ruches sauvages, soit de ruches artificielles installées dans les jardins indigènes. Les Marocains consomment le miel recueilli, mais ne tirent aucun parti industriel de la cire qu'ils vendent aux exportateurs (à El-Ksar, Rabat, Casablanca, Saffi, Mogador). Quelques maisons européennes (deux anglaises, deux allemandes, une française) traitent ces achats avec des courtiers musulmans ou juifs. Elles opèrent surtout pour des firmes de Hambourg. Quelques quantités de cire brute vont aussi à Marseille et à Londres. En 1903, l'exportation de la cire atteignait 1.130.000 fr. (dont 750.000 sur Hambourg) ; en 1904, elle dépassait 1.200.000 fr. (dont 870.000 fr. sur Hambourg). Depuis, les sorties

de ce produit ont subi une diminution de plus d'un tiers. En 1908, le commerce allemand a fait venir 421.000 fr. de cires marocaines, le commerce anglais 85.000 fr., le commerce français 130.000 fr.

Ce produit mérite d'attirer l'attention ; si les relations avec les régions montagneuses étaient plus aisées, et les moyens de transport moins onéreux, il est à prévoir que les achats de cire brute seraient beaucoup plus importants, car on trouve très facilement des débouchés. Des courtiers fraudeurs auraient des tendances à mélanger de la cire brute avec du suif ou même de la paraffine. Aussi, avant de l'expédier en Europe, les maisons exportatrices font-elles généralement fondre la cire qui leur est livrée par ces intermédiaires peu scrupuleux. Lorsque l'hiver n'a pas été pluvieux, on peut escompter une médiocre récolte de cire, car les essaims trouvant peu de nourriture, dans les jardins desséchés, dépérissent rapidement.

5° *Laine en suint* (596.801 fr. en 1908 contre 2.205.450 fr. en 1907). — Les laines doivent compter comme un des articles d'exportation les plus importants du Maroc. Elles s'exportent par tous les ports de la côte Ouest marocaine à partir de Larache. Les principaux pays acheteurs sont : La France, l'Allemagne et l'Angleterre. Généralement, le port le mieux approvisionné en laine est celui de Mazagan. Les laines marocaines sont de bonne qualité. Les meilleures sont expédiées par Rabat et Larache. Le Rarb fournit (par Larache) la qualité dite *Aboudia*, la plus appréciée et la plus demandée. Les prix varient quelque peu dans les différents ports, suivant les qualités, suivant aussi les cours du marché européen et du change de la monnaie locale. Les Marocains destinent à l'exportation des « laines en suint » et des « laines lavées ». Mais les laines en suint sont de beaucoup les plus importantes. Leur exportation peut dépasser le chiffre de 4 millions de francs (rien que par les six ports de la côte Ouest). Elle atteignit 2 millions de fr. en 1904 (dont 1.300.000 fr. pour Hambourg et 600.000 fr. pour la France), dépassa 3 millions de fr. en 1905 (dont près de 2 millions allèrent en France), et s'approcha de 4 millions en 1906 (dont près de 3 millions pour la France). Depuis, les quantités ont sensiblement diminué. Les années de bonnes récoltes ne sont pas plus favorables aux sorties de dépouilles d'animaux, — les laines et les peaux y comprises, — ainsi que nous l'avons vu plus haut. En 1908, 275.000 fr. de laines en suint sont seulement allées en France, et 206.000 fr. sur Hambourg. La France et l'Allemagne se font concurrence pour les achats de laines ; suivant les années, l'une distance l'autre avec des écarts parfois sensibles. Les laines qui sont exportées sur la France sont destinées soit à Roubaix, soit à Mazamet. Les laines en suint, traînées dans la poussière et dans

la boue par les indigènes vendeurs ou les courtiers, sont presque toujours alourdies par des détritus qui les déprécient.

6° *Peaux de bœufs* (543.648 fr. en 1908 contre 706.909 francs en 1907). — Les remarques faites ci-dessus pour les peaux de moutons et les peaux de chèvres s'appliquent également aux peaux de bœufs. Lorsque la récolte a été médiocre ou mauvaise, de fortes quantités de bovins sont abattus dans l'intérieur du pays et des villes : de la sorte, les indigènes, en se nourrissant davantage de viande, compensent le manque de céréales et de graines alimentaires ; ils préviennent l'amaigrissement, les déchets et les épizooties de leurs troupeaux provoqués par le manque de fourrages, de chaumes nutritifs et de paille ; ils trouvent enfin dans la vente des peaux et des déchets (rognures de peau de la tête, queues, sabots, cornes, os), une rémunération qui équilibre en partie les pertes dues à la pénurie de récoltes. En 1905, les sorties de peaux de bœufs ont dépassé 3 millions de francs, dont 1.572.000 fr. pour Marseille, le reste se partageant entre Londres, Gibraltar (en transbordement), Malaga, Barcelone, Hambourg et Gênes. En 1906, ces sorties dépassaient également 3 millions de fr., avec une répartition à peu près identique. Depuis, les exportations de bœufs ont beaucoup diminué, les indigènes ménageant leurs bovins et laissant se reconstituer leurs troupeaux, tandis qu'ils se rattrapaient sur les céréales. En 1908, il n'a été exporté que 195.000 fr. de peaux de bœufs à Marseille, 165.000 fr. en Espagne, et le reste (environ 185.000 fr.) à Londres, Gênes et Hambourg.

7° *Laine lavée* (208.985 fr. en 1908 contre 575.798 fr. en 1907). — Il s'exporte beaucoup moins de laines lavées que de laines en suint. Les sorties les plus fortes, pendant les dix dernières années, ont eu lieu en 1905 (près de 800.000 fr.) et en 1906 (plus de 1 million de francs). Les observations faites ci-dessus au sujet des laines en suint, en ce qui concerne les années favorables à cette catégorie d'exportations, sont également vraies pour les laines lavées. Celles-ci vont en majeure partie en France (Roubaix, Paris, Mazamet), soit pour les deux tiers. Le reste se partage entre Londres et Hambourg. Ces laines ont au moins l'avantage d'être débarrassées en grande partie des déchets et saletés, et de présenter moins d'aléas dans l'appréciation sur place de leur poids et de leur valeur.

B. — *Céréales et graines. — Produits végétaux divers*

(Désignés successivement par ordre d'importance)

1° *Amandes* (2.458.283 francs contre 2.769.054 francs en 1908). — L'exportation des amandes peut atteindre un chiffre intéressant (près de 4 millions de francs en 1904). Elle est surtout destinée à

l'Angleterre, qui en consomme plus des deux tiers. Le reste est plutôt expédié sur Hambourg. Les achats de Marseille ne sont pas très importants. Marseille et Aix-en-Provence sont cependant des marchés de concentration pour les amandes et l'industrie, tant marseillaise que provençale, utilise de grosses quantités d'amandes. C'est seulement quand la récolte de ce fruit a été mauvaise dans le Midi de la France et en Sicile, que ces deux pays songent à recourir aux amandes marocaines. En 1908, sur 2.500.000 fr. d'exportations, 230.000 fr. sont allés en France, 1.350.000 fr. en Angleterre et 860.000 fr. à Hambourg. On expédie généralement sur Londres deux qualités d'amandes : les *Sous* et les *Haha*. Les *Sous* (originaires de la province du même nom) sont de qualité inférieure. L'une et l'autre sortes s'exportent de Mogador. Les quantités exportées par Mazagan sont bien plus faibles, mais elles sont de qualité bien supérieure. Ce commerce exige des connaissances spéciales, car les amandes amères sont mélangées, dans de fortes proportions, aux amandes douces. Les prix oscillent à Mogador entre 110 et 150 fr. le quintal. Cette catégorie d'exportations mérite d'attirer d'avantage l'attention des négociants du Midi et de l'Ouest de la France.

2° *Gommes et résines* (641.112 fr. en 1908 contre 655.671 fr. en 1906). — Les gommes et résines marocaines les plus connues du Maroc sont : 1° la sandaraque, la gomme marocaine la plus connue, qui entre dans la composition des vernis. Elle est expédiée presque exclusivement par Mogador sur l'Angleterre, l'Allemagne et la France. Elle s'exporte en barils de 120 kilos. Les plus demandées sont les gommes grosses, d'un jaune clair ; 2° le *fassoukh* sorte de gomme rouge (« dite gomme ammoniaque ») dont il s'exportait antérieurement de grosses quantités sur l'Egypte et la Tripolitaine (1.561.535 fr. en 1903) ; 3° la qualité dite « gomme du Maroc » fournie par une sorte de thuya ; 4° l'*euphorbium* (drastique violent). Les quatre cinquièmes de ces produits sont expédiés sur le marché de Londres, qui accapare même les gommes de qualités inférieures. Le reste va sur Hambourg et Marseille. Il semble qu'il y ait là, pour les commissionnaires français, des matières premières qui devraient les intéresser davantage.

3° *Cumin* (9.215 fr. en 1908 contre 335.624 fr. en 1907). — Cette « graine d'exportation » est surtout cultivée dans la région de Marrakech d'où elle est transportée vers Mazagan ou Mogador pour être réexportée vers Marseille, Hambourg et Londres. C'est un aromatisant apprécié dans différents pays d'Europe et d'Amérique. Il est rare qu'il s'expédie plus de 400.000 fr. de cumin pendant les années les plus favorables. En 1908, la récolte a à peu près

complètement manqué. Le prix moyen d'achat est de 115 à 130 fr. les 100 kilos.

4° *Alpiste* (286.360 fr. en 1908 contre 743.433 fr. en 1907). — C'est le *ziouan* arabe, graine réservée à la nourriture des oiseaux et plus spécialement des canaris. On emploie aussi cette graine pour la fabrication de l'amidon et l'industrie de la « ganterie » l'utilise également. Lorsque la récolte a été favorable, il s'exporte des quantités importantes d'alpiste sur l'Allemagne, l'Angleterre, l'Espagne et la France. En 1904, les sorties se sont élevées à 1.631.560 fr. dont 875.000 fr. pour l'Angleterre et 776.000 fr. pour l'Allemagne. Les expéditions sur Marseille ne représentent en général qu'un sixième des expéditions totales. En 1908, la récolte a été très inférieure. L'alpiste est surtout cultivé dans le Rarb, et dans les vallées du Sebou et de ses affluents. Il s'exporte donc plutôt par Larache. C'est un article de spéculation, car il est sujet à de grosses et fréquentes fluctuations de prix. Les qualités sont également très variables et chaque port marocain fournit une qualité différente. Les prix d'achat peuvent osciller entre 17 et 50 fr. les 100 kilos d'une saison à l'autre.

5° *Feuilles de rose* (6.095 fr. en 1908 contre 35.457 fr. en 1907). — Cette exportation ne dépasse généralement pas 50.000 fr. dans l'année. Elle est destinée à la parfumerie et elle est presque entièrement dirigée sur Marseille.

C. — *Produits manufacturés*

Babouches (769.561 fr. en 1908 contre 780.793 fr. en 1907). — Les chaussures indigènes dénommées babouches (*bel'ra* en arabe) sont fabriqués avec des peaux de chèvres (empeigne) et des peaux de bœufs (semelle). La confection de ces chaussures constitue une des industries les plus importantes de Fez. Cette ville fournit tout le Nord, l'Ouest et le centre marocains en babouches. Elle en exporte d'assez fortes quantités, par Larache et Tanger, à Melilla (qui les écoule vers le Maroc Oriental), en Algérie, au Sénégal, en Egypte et en Tripolitaine. Les exportations sur l'Egypte sont de beaucoup les plus importantes (les trois quarts au moins). Viennent ensuite les expéditions sur l'Algérie, le Sénégal, Melilla et la Tripolitaine. L'exportation totale peut s'élever à près de 2 millions de fr. (en 1903 par exemple). Depuis 1904, cette exportarion a diminué des deux tiers, la demande ayant été moins forte et les peaux du pays ayant été plutôt exportées que destinées à la mégisserie et à la cordonnerie locale.

(*A suivre*). Ch. RENÉ-LECLERC.

BIBLIOGRAPHIE

ESTUDIOS GEOGRAFICOS: ***Marruecos y plazas espanolas; Argelia, Tunez y Tripoli, Sahara y Sahara espanol, Guinea continental é insular espanola; Problema marroqui,*** — par D. Léon Martin y Peinador, lieutenant-colonel d'artillerie, ex-professeur à l'Académie del Cuerpo, 1 vol. in-8, chez Bernardo Rodriguez, Madrid, 1908 (460 pages et 19 cartes en couleur).

Ce livre comprend deux parties bien distinctes et d'un intérêt fort inégal : une description géographique des pays énumérés dans le titre et une dissertation politique et économique sur le « problème marocain ».

La partie géographique (pages 1-307) n'a presqu'aucune valeur scientifique. Seule la région de la Guinée (Rio Muni et îles espagnoles) est assez bien traitée. Là seulement nous trouvons de la méthode et de la substance. Mais les chapitres relatifs au Maroc (pages 4-177) ne renferment que des notions superficielles et sommaires et beaucoup trop de nomenclature, sous forme de tableaux de montagnes, de fleuves, de tribus, etc. Du reste, on s'étonne de ne trouver parmi les références bibliographiques de l'auteur aucun des travaux scientifiques récents sur le Maroc tels que ceux des Lamartinière, de Foucauld, Théobald Fisher, Schnell, Weisgerber, Segonzac, Gentil, Doutté, Bernard. Les indications relatives aux productions, aux institutions politiques et religieuses du Maroc sont très vagues et parfois peu exactes. Ce qu'il y a de plus précis et d'intéressant, ce sont les notices sur les places espagnoles du Maroc, les *itinéraires* de ces places à Taza et à Fez ou des ports de l'Atlantique à Tanger, Fez, Marrakesch et aussi les considérations politiques et militaires sur le parti que l'Espagne peut tirer des places du Riff dans le cas d'une expédition au Maroc.

La partie politique de l'ouvrage (pages 307 à 449) est autrement importante et mérite une grande attention, en raison des circonstances présentes. Nous y trouvons, exposé d'une façon très nette, le point de vue espagnol dans l'affaire marocaine (1).

(1) Le développement de la thèse politique de l'auteur, entremêlé de considérations d'ordre moral et économique, d'un intérêt secondaire, n'est pas très bien ordonné et présente un certain décousu ; notre analyse la résume dans sa teneur exacte et sa suite logique, en négligeant parfois ces considérations accessoires. Nous avons serré le texte de près en employant le plus souvent les propres expressions de l'auteur.

Chapitre XIII, pages 307-336. — **Antécédents. — Droits historiques de l'Espagne. — Accords.** — M. Peinador définit les tendances de chacune des puissances intéressées dans la question du Maroc, antérieurement à la conférence d'Algésiras.

Que la France ait travaillé sur le dos de l'Espagne et de l'Allemagne, à faire du Maroc une colonie, sans tenir compte des droits légitimes de l'Espagne, cela ne fait aucun doute. Elle cherchait au Maroc la compensation de ses désastres de 1870-71 et de l'humiliation de Fachoda. L'intervention de l'Allemagne n'a été que le complément de la défiance justifiée de l'Espagne.

Après l'accord franco-anglais de 1904, la France comptait dominer dans la région de la Moulouya et du Sebou et pouvoir aller d'Oudjda à Fez et à l'Atlantique. L'intervention de l'Espagne a troublé la France dans ses projets de domination exclusive ; mais si les droits de l'Espagne ont été reconnus, c'est grâce à une condition *imposée* par l'Angleterre qui, en échange d'une abdication apparente de ses droits, a voulu s'assurer la domination du détroit et la possession exclusive de l'Egypte. L'Allemagne ne désirait peut-être qu'une station sur la côte de l'Atlantique, la renonciation définitive de la France à l'Alsace-Lorraine et la reconnaissance de son influence en Asie-Mineure. Ses intérêts commerciaux au Maroc, son besoin d'expansion, lui donnaient le droit d'*approuver* le traité franco-anglais. Elle devait s'opposer à toute extension exclusive d'une nation quelconque. L'Espagne a des droits séculaires, sanctionnés par la possession et la tradition, basés sur l'identité de races et les rapports continus de huit siècles, à prendre une part principale dans les combinaisons relatives au sort futur du Maroc. « Tout ce qui se tente sur le dos de l'Espagne pour diminuer ses droits et la rabaisser au rôle de satellite de nations plus puissantes ne pourra jamais prévaloir, et ils se trompent ceux qui jugent que l'Espagne est impuissante pour accomplir sa mission providentielle dans la chute de l'Empire marocain. » Ses droits ont été reconnus par la conférence de Madrid (1880), où elle à joué le rôle d'intermédiaire entre l'Europe et le Maroc et qui a posé le principe de l'égalité commerciale des puissances au Maroc.

Les *droits historiques* de l'Espagne sont fondés sur l'histoire commune de l'Espagne et du Maroc pendant de longs siècles.

M. Peinador dresse un index chronologique des relations hispano-marocaines, depuis l'époque de la Maurétanie Tingitane unie à l'Espagne, jusqu'à la campagne de Melilla en 1893 et au traité du 5 mars 1894. Ces relations ont été souvent un état de guerre. Toutefois ces guerres n'ont pas été engendrées par des haines de race, mais par des rivalités passagères de voisinage et par des *inspirations étrangères intéressées*. Les guerres ne

séparent pas toujours deux nations, elles créent parfois des liens d'attraction et de sympathie. « Ces guerres ne doivent pas être considérées sous leur aspect de lutte qui sépare, mais comme des indices de l'orientation constante de l'esprit du peuple espagnol vers le Maroc. » L'Espagne, du reste, a une dette historique qui l'oblige envers le Maroc, envers cette race malheureuse qui a occupé l'Espagne pendant huit siècles et y a laissé tant de traces de son génie. L'auteur fait un long tableau des travaux scientifiques, industriels, agricoles et artistiques des Maures d'Espagne. « La civilisation orientale avec sa science et ses splendeurs a pris ses titres de naturalisation sur notre sol. » C'est un lien qui unira toujours les deux nations et qui fait à l'Espagne un devoir de protéger et de défendre les Marocains. Elle n'y a pas failli dans le passé. Les traités de 1767, 1780, 1799 ont mis le Maroc en contact avec l'Europe et l'ont fait considérer comme une nation souveraine et *civilisée*. Les traités de 1845, 1860, 1861 ont été à l'avantage commun du Maroc et de l'Europe et le dernier a fourni la base juridique des relations commerciales de l'Empire. Aussi l'Espagne n'admettra jamais qu'une autre nation européenne puisse devenir maîtresse de cet Empire. L'Espagne doit défendre la cause du Maroc comme sa propre cause, et y porter la civilisation européenne, en pensant à elle-même. « Si l'action collective de l'Europe devait se faire sentir, toute la face méditerranéenne du Maroc, la région entière du Sebou et la côte marocaine saharienne entreraient par droit propre dans la sphère d'influence espagnole », parce que si l'Angleterre avait Tanger et si la côte marocaine devenait une prolongation de l'Algérie, l'Espagne ne serait plus une nation indépendante. « Si l'Empire se dissout, le drapeau espagnol seul doit flotter dans une grande partie du N. du Maroc, parce que l'Espagne doit considérer le Maroc comme une prolongation de son sol et de son histoire. » (1)

Les intérêts français et espagnols ne sont pas en opposition, mais il faut procéder des deux côtés avec bonne foi et marcher parallèlement dans des zones d'influence *logiques et bien définies*.

Chapitre XIV, pages 336-366. — **Conférence d'Algésiras. — Congrès africaniste.** — Dans ce chapitre, M. P. apprécie les résultats de la conférence d'Algésiras, expose l'œuvre du Congrès

---

(1) M. P. dit ailleurs (dans la 1re partie) que les zones des places espagnoles du Riff sont insuffisantes, qu'il faut les étendre par accord avec le Sultan et par achat de terres aux indigènes, qu'il faut substituer l'autorité de l'Espagne au pouvoir méconnu du Sultan, sur toute la côte qui s'étend de la baie de Benza (N.-W de Ceuta) au cap de l'Eau, et que dans le cas où l'Espagne serait obligée d'employer les moyens extrêmes, les places espagnoles du Riff devraient être les bases d'invasions simultanées vers Taza, en même temps que des colonnes débarquées à Tanger, Arzila, Larache, R'bat, se dirigeraient vers Ouezzan et la vallée du Sebou, point de convergence des opérations.

africaniste espagnol, précise les devoirs et la conduite de l'Espagne et les procédés dont elle doit user pour développer son influence.

Avant Algésiras, l'Espagne était un créancier privilégié du Maroc. A la conférence, elle a fait cession à l'Europe de sa suprématie reconnue, par esprit d'abnégation et dans l'intérêt de la paix. Elle a passé sous le *râcloir commun* avec les autres nations. Mais avec son respect de l'indépendance et de la foi religieuse du peuple marocain, avec du tact et de l'affection, elle saura rendre féconde pour l'avenir la tâche assumée.

Aussi bien, il a fallu l'attitude de l'Allemagne pour empêcher la France d'imposer sa domination au Sultan en 1905. L'Espagne ne se méprenait pas sur l'esprit de l'accord franco-espagnol, sur les ridicules concessions de sables au Sahara et en Guinée.[1]

L'intransigeance allemande a servi les droits de l'Espagne. La conférence a fait rentrer la France dans le droit chemin et l'a même sauvée de périlleuses aventures.

Les droits et intérêts espagnols si discutés sont désormais intacts. Il faut les faire valoir, non par la conquête, mais par une pénétration pacifique et tenace au cœur du Maroc. Toutes les nations sont aujourd'hui sur le pied d'égalité au Maroc, mais la race espagnole qui a le plus de ressemblance ethnique avec le peuple marocain, prédominera tôt ou tard. « Alors ce sera le moment d'esquisser l'idéal et les vues politiques qui seraient aujourd'hui prématurées.... »

L'idée de conquérir ou d'annexer tout ou partie du Maroc est une utopie : « La conquête doit se faire par l'industrie qui crée, l'agriculture qui produit, le commerce qui propage les produits. »

Les procédés à employer doivent être lents et prudents, et vraiment le tempérament espagnol dont on raille l'*apathie musulmane*, est bien approprié à cette tâche. Du reste, le peuple marocain aime le peuple espagnol, quoi qu'en disent les écrivains français et les deux peuples sont faits pour s'entendre.

Ici l'auteur expose un excellent programme de pénétration pacifique, dont nous mentionnerons sommairement les principaux articles :

Envoi de médecins militaires, d'explorations scientifiques, de missions religieuses « qui sont un instrument de civilisation et de progrès » — protection des Juifs du Maroc « pour que la gratitude

---

(1) M. Peinador revendique ailleurs le droit supérieur de l'Espagne au protectorat de toute la face du Sahara comprise entre le cap Blanc et l'oued Draâ, ou réclame l'échange d'Ifni contre Agadir ou les côtes de Melilla au cap de l'Eau. Il se plaint de la concession dérisoire du Rio Muni et déclare que les possessions espagnoles devraient s'étendre de la côte du golfe de Biafra à l'Oubanghi.

engendre chez eux de nouveaux sentiments d'affection envers leur antique et noble patrie » et pour qu'ils deviennent les intermédiaires du commerce espagnol — favoriser l'émigration espagnole au Maroc, dévier de ce côté le courant algérien et américain — organiser la navigation côtière, multiplier les relations maritimes entre Espagne et Maroc, construire des routes et des railways de pénétration, organiser des exploitations agricoles et industrielles — établissement d'écoles d'arts et métiers et d'agriculture pratique, d'écoles primaires mixtes, ouvertes aux enfants de toutes races, dans les villes espagnoles — étude obligatoire de l'Arabe dans les académies militaires et dans les facultés de lettres — transfert à Fez de la représentation diplomatique de l'Espagne — fondation d'écoles, d'hôpitaux, de dispensaires médicaux pour les indigènes dans les villes du Maroc — suppression des bagnes de Ceuta et de Mélilla — amélioration du port de Melilla, création d'un port de refuge militaire et commercial aux Zaffarines, creusement de la Mar Chica — organisation à Ceuta et à Melilla de troupes auxiliaires indigènes — missions d'études commerciales dans le N. du Maroc — expositions commerciales permanentes dans les villes espagnoles du Maroc, etc., etc.

L'auteur rappelle qu'après les incidents de Marrakesch et de Casablanca, l'Espagne refusa de seconder l'action militaire de la France, qui proposait l'occupation de tous les ports attribués à la police franco-marocaine. Il pense que la France, en mettant fin aux opérations dans la Chaouïa, a reculé devant les difficultés d'une expédition au Maroc (à laquelle l'Angleterre la poussait), parce que la France elle même n'aurait pu supporter les frais d'une guerre aussi pénible et parce que l'Europe ne pouvait l'y autoriser. Lorsque la France a conquis l'Algérie, l'Allemagne n'était que la Confédération Germanique, l'Italie (qui n'existait pas !) et l'Espagne ne pouvaient pas élever d'opposition et réclamer leur part, et cette conquête, relativement plus facile, a été très dure.

Chapitre XV, pages 366-396. — **État actuel du problème marocain.** - M. P. condamne l'organisation de la *police mixte*, qui ne peut qu'engendrer des froissements chez la nation la plus pauvre, obligée d'être la comparse de l'autre, et par conséquent conduire à un échec. La répression de la contrebande est sans doute nécessaire, mais c'est une tâche bien difficile pour l'Espagne, sur les côtes du Riff, parce que sa mission l'exposera à des querelles constantes avec les Marocains « dont l'amitié et l'attraction doivent toujours être l'idéal espagnol. »

Le peuple marocain, du moins dans ses éléments dirigeants, n'est pas ennemi du progrès, mais il ne veut pas que l'étranger le lui impose. Le Sultan et sa Cour sont opposés aux réformes,

mais le peuple marocain n'est pas réfractaire à la civilisation. Le progrès de ce peuple doit être le résultat d'une influence (*inoculacion*) exercée par les commerçants, les industriels, les ouvriers surtout. « Le lien principal entre les deux pays doit se faire par le peuple..... parce que rien ne lie mieux les volontés que les intérêts et le travail commun des classes les plus humbles de la population. » (1) La victoire appartiendra à la nation qui saura le mieux développer ce travail *menu* (en apparence) de ses compatriotes. Les liens ethniques et linguistiques, les analogies de caractère, favoriseront l'ascendant des Espagnols sur les Marocains, qui ont pour eux une prédilection manifeste. « Plût à Dieu que nous eussions dirigé sur le Maroc les 200.000 Espagnols qui ont fécondé l'Algérie de leurs sueurs ! »

Les évènements de Casablanca, qui ont mis la fierté de l'Espagne à une dure épreuve, sont terminés, mais d'autres pareils ou plus graves peuvent surgir. Dans ce cas, la prudence conseille à l'Espagne deux façons d'agir. Si l'on veut l'entraîner à des actes contraires à ses intérêts, elle devra se retirer, comme le fit Prim au Mexique ; ou bien, en présence des hordes féroces et fanatiques et étant donné l'état morbide de l'Empire, il ne faudra pas hésiter à faire un exemple sévère, en se souvenant du proverbe : « La folie dans le châtiment est la sagesse. » Si quelque autre manifestation de cet esprit *réfractaire à la civilisation* (?) se produit, il faudra se souvenir que *Tétouan* est espagnole de cœur et a eté occupée en 1859, qu'*Agadir* peut servir de lien entre les riches vallées du Sous et du Noun et les îles Canaries et le Sahara espagnol, et que « jusqu'à la zone de Taza, la suprématie nous appelle dans le *bassin gauche de la Moulouya* comme prolongation naturelle de notre base de Melilla. Si quelqu'un s'y oppose, il ne sera pas notre ami et alors tombera le masque qui recouvre les égoïsmes et on pourra apprécier la valeur des ententes cordiales ».. Mais ne dépassons pas ces limites, ne nous engageons pas dans une guerre de conquête et ne cherchons pas de zone de domination absolue.

L'auteur préconise l'alliance de l'Espagne et du Portugal. Les places, établissements, factoreries, devraient être *communs* et la bannière ibérique flotterait depuis Lourenzo-Marquès et Saint-Thomas jusqu'à Oporto et Rosas.

L'*influence espagnole* a diminué, mais elle est encore considérable. Le plus grand nombre des Européens au Maroc est

(1) Cette idée est fort juste et basée sur l'observation des faits. Ne voyons nous pas en Algérie qu'une sorte d'assimilation se fait par le bas, chez les indigènes employés comme ouvriers par les colons, sur les chantiers, dans les ateliers, tandis que les individus des hautes classes, même très instruits, conservent presque toujours leurs préjugés religieux et sociaux ?

espagnol. Plus de 6.000 Espagnols à Tanger, font de cette ville une colonie espagnole. Tétouan est une cité espagnole. Larache, Casablanca, etc. ont subi jadis l'influence espagnole. Mais nous avons parfois été maladroits et brutaux et surtout notre commerce a baissé. En face de 43.000.000f d'importations françaises au Maroc, l'Espagne fait un commerce de 8.723.900 fr., dont 7.604.495 fr. d'achats au Maroc (déficit 6 millions 1/2). Cependant la préférence des Maures pour l'Espagne est très marquée : « Les Maures savent distinguer ceux qui au fond les estiment, et dans cet ordre d'idées morales, nous occupons le 1er rang. » Leur sympathie a encore été excitée par les œuvres d'hommes de bien, tels que le P. Sabater, fondateur des missions catholiques et le P. Lerchundi son successeur, arabisants remarquables et apôtres pleins de tolérance.

Il y a 14.000 Espagnols au Maroc pour 100 Allemands et 800 Français. Créons encore de nouvelles colonies espagnoles. Ce n'est pas assez d'avoir un mandat de police pour la protection du commeree européen, il faut que le commerce devienne chaque jour plus espagnol et que la colonie espagnole s'accroisse sans cesse.

Suit une énumération des moyens propres à développer le commerce espagnol, l'éloge des initiatives prises par les Chambres de commerce de Tanger et de Melilla (ici, une école mixte) et des efforts entrepris par les pouvoirs publics.

Le *testament d'Isabelle la Catholique* avait montré la voie à l'Espagne, et c'est par une véritable erreur historique que l'Espagne a lâché l'Afrique pour l'Amérique. Mais l'*idée* est restée et il faut lui donner une forme tangible et conforme aux circonstances et aux exigences de la civilisation. C'est pourquoi nous employons la formule de *la paix et du travail*, pour définir les principes de notre action, sans toutefois répudier les entreprises guerrières quand les circonstances l'exigeront.

Mais, dira-t-on, l'Espagne a assez à faire de coloniser chez elle les espaces déserts, de compléter ses voies ferrées, de développer son industrie et son commerce intérieurs ? M. Peinador soutient que l'expansion est nécessaire aux pays pauvres et languissants, parce que les entreprises extérieures sont le stimulant le plus puissant pour le développement intense de la vitalité des nations, et ont pour conséquence le réveil de toutes les énergies individuelles et sociales. Exploitons, dit-il, nos colonies et nos marchés extérieurs, les capitaux afflueront dans la métropole et seront un levier pour le relèvement de l'industrie nationale. A son tour, cette plus grande production exigera de nouveaux marchés et ainsi s'établira « un cycle de richesse et de bien-être,

qui ira toujours s'élargissant par l'exigence même des besoins nationaux. »

Conclusion. — Dans un avenir prochain, l'Espagne occupera au Maroc sa place légitime. S'il arrivait un jour néfaste pour le Maroc, notre politique doit être de considérer l'Empire comme une nation amie et déchue, qui a besoin de notre défense, et d'éviter son extinction et son annulation par n'importe quelle puissance étrangère.

Au point de vue géographique, le Maroc est le pendant de l'Espagne, avec lequel il a une analogie de structure remarquable. Il n'y a pas d'antagonisme entre les deux peuples. Même le systématique isolement de notre nation, comme celui des Berbères entre leurs montagnes, est une preuve de leur identité d'idées et peut-être la cause unique de leur séparation. Il y a entre la race ibérique et les peuples berbères la même somme d'identités ethniques et d'analogies séculaires qu'entre les races latines. « Toujours demeure éternelle en nous cette attraction vers le Maroc, qui fait penser à une Espagne florissante et à une autre Ibérie marocaine civilisée. »

A notre avis, la véritable conclusion se trouve dans le *Prologue* de l'ouvrage où l'auteur dit : Que l'Espagne développe ses forces vives, prépare constamment son armée et sa flotte, qu'elle devienne riche et puissante, et alors notre influence dans la politique africaine sera décisive et les accords tomberont en désuétude ou seront *rectifiés en notre faveur*. Ce que l'Espagne réalisera au Maroc ne doit pas tenir à une concession ou à une gratification d'une nation quelconque, mais à un droit légitime que l'histoire a sanctionné. Le protocole d'Algésiras exigera des coefficients de correction. « Faisons du Maroc un allié, non au sens politique et militaire du mot, mais dans le sens d'aide et de protection du fort sur le faible et de la communauté des intérêts, pensant toujours à la mission future qu'ont l'Espagne et le Moghreb de dominer le détroit le plus important du monde, et nous souvenant toujours que la terre de ce malheureux pays a été arrosée de notre sang. »

Les textes des divers documents diplomatiques, traités hispano-marocains, accords et conventions internationales relatives au Maroc, remplissent les dernières pages (396-449).

G. DURAND.

J.-B.-M. Flamand et Colonel E. Laquière. — ***Pointes de flèches néolithiques en forme de « Tour Eiffel » de l'Aoulef (Sahara).*** — Extrait du *Bulletin de la Société Préhistorique de France* (1909).

Les savants auteurs, qui étudient depuis de longues années le Préhistorique du Sahara, rendent compte d'une découverte très intéressante qu'ils viennent de faire, en particulier dans les « Reg » de Timokten, entre Tit et l'Aoulef, dans le Tidikelt occidental. Il s'agit d'une forme de pointes de flèches qui paraît absolument nouvelle quoique apparentée à des formes déjà mentionnées ailleurs. Leur silhouette représente un triangle isocèle aigu dont les deux grands côtés, parfois denticulés, sont en général légèrement concaves et portent deux encoches. Le petit côté est entaillé par un évidement d'une profondeur relativement importante par rapport à la hauteur totale ; la partie comprise entre les encoches et la base forme ainsi un pédoncule terminé par deux branches obliques s'écartant dans le sens horizontal. L'ensemble représente assez bien le profil caractérisque de la Tour Eiffel.

Ces flèches, en général taillées dans du silex, ont une longueur variant de 14 à 31 millimètres ; elles paraissent répondre à un type spécial de fixation dans le manche.

P. E.

Les Civilisations de l'Afrique du Nord : *Berbères, Arabes, Turcs*, par Victor Piquet. — Un volume in-18 jésus, 400 pages, avec 4 cartes hors texte. (Librairie Armand Colin, 5 rue de Mézières, Paris). — Broché, 4 fr.

La librairie Armand Colin, qui a déjà publié une excellente Géographie de l'Afrique du Nord, par M. Henri Lorin, publie aujourd'hui une Histoire de la même région, due à M. Victor Piquet. Jusqu'ici, aucun ouvrage accessible au grand public ne renseignait les Français sur l'histoire de ces pays qui les intéressent à tant d'égards : Tunisie, Algérie, Maroc.

Aussi cette histoire, depuis la domination romaine jusqu'à l'occupation française, nous est-elle très mal connue. C'est cette lacune de nos connaissances que M. Piquet vient combler. Il montre en détail ce que sont les Berbères, race indigène, et les différences profondes qui les ont toujours séparés des Arabes et des Turcs, conquérants étrangers. Il établit que les frontières actuelles sont de date récente et ne correspondent à rien de réel : il fait voir que ce peuple Berbère, — un, de la Tunisie au Maroc. — est capable de se civiliser et de s'assimiler.

Dans la longue suite d'évènements, invasions, révolutions, conquêtes, qui remplissent cette histoire, M. Piquet n'a choisi que les plus grands, les plus caractéristiques, pour les exposer brièvement et clairement. En outre, il donne — et c'est là une grande originalité de son livre — de longs extraits des chroniqueurs arabes dont les ouvrages sont peu accessibles; il en tire une peinture vivante de ces civilisations qui, pendant vingt siècles, ont évolué tout à fait à part de la nôtre. Au reste, sa documentation est sûre; des notes bibliographiques renvoient aux ouvrages les plus récents sur chaque question.

C'est un livre dont ne peuvent se passer ce qui veulent vraiment connaître l'Afrique du Nord.

Camille Fidel. — ***Les Premiers jours de la Turquie libre.*** — *Lettres d'un témoin.* — Publication du Comité de l'Asie Française. Société générale d'imprimerie et d'édition, Levé, Paris, 1909. — Prix 1 fr. 50.

M. Camille Fidel, qui s'est déjà fait connaître par des publications très remarquées sur le Maroc, a visité l'Orient l'été dernier, et le hasard a voulu qu'après un séjour en Serbie et en Bulgarie, son arrivée à Constantinople coincidât avec les premiers jours de la liberté ottomane.

Dans différentes villes de la Macédoine et de l'Asie mineure, comme dans la capitale, M. Fidel s'est mêlé à la foule des manifestants, et a interrogé des personnalités très eu vue de la Jeune-Turquie et des représentants des Etats balkaniques.

L'ouvrage, de toute actualité, qui paraît en ce moment, est le récit de choses vues et d'impressions ressenties par un témoin de la première heure, sincère et bien documenté, ayant su saisir et démêler les traits essentiels du grand mouvement libéral qui a régénéré l'Empire ottoman. Tout le monde s'associera sans doute aux conclusions de l'auteur, si conformes aux intérêts de la France en Orient.

OBSERVATIONS MÉTÉOROLOGIQUES DE LA STATION DE SANTA-CRUZ D'ORAN

du 1er Juin au 1er Décembre 1909

ALTITUDE : 374 MÈTRES AU-DESSUS DU NIVEAU DE LA MER

ANNÉES ET MOIS	PRESSION barométrique moyenne (1)	TEMPÉRATURE			TENSION moyenne de la vapeur d'eau	HUMIDITÉ relative de 0 à 100	ÉVAPORATION en m/m	PLUIE		VENTS		NÉBULOSITÉ (de 0 à 10)	OZONE (de 0 à 21)	NOMBRE de jours de brouillard
		minimum	maximum	moyenne (2)				NOMBRE en millimètres	NOMBRE de jours	Direction des nuages	Force (de 0 à 9)			
Juin (1909).....	729,7	13,4	21,8	17,6	12,1	72,0	461,3	4,5	4	N. E.	1,3	3,4	11,5	9
Juillet —	728,7	17,6	24,7	21,2	14,1	76,0	173,0	0,0	0	S. E.	1,1	3,5	11,2	18
Août —	728,2	17,2	25,9	21,6	15,1	76,0	250,8	Gouttes	1	S. E.	1,0	3,5	12,0	20
Septembre —	729,7	13,9	15,9	14,9	11,4	72,0	466,5	0,0	0	S. E.	1,2	3,5	13,4	10
Octobre —	729,9	13,2	22,1	17,7	10,1	72,0	225,0	77,0	7	S. E.	1,1	3,7	14,6	16
Novembre —	728,6	10,9	20,1	15,5	8,3	69,0	373,5	25,0	7	S. W.	1,3	3,1	15,5	4
TOTAUX.....							1950,1	106,5	19					71

(1) Les nombres donnés sont les pressions atmosphériques moyennes mensuelles *corrigées à zéro*.
(2) Les nombres donnés sont les températures moyennes mensuelles *corrigées*.
Le 4 octobre la température maximum a été de 26·4 non atteinte au mois de septembre.

A. GUILLAUME.

OBSERVATOIRE DE SANTA-CRUZ

Étude des Vents du 1er juin 1909 au 1er décembre 1909

ROSE des VENTS	Juin			Juillet			Août			Septembre			Octobre			Novembre			TOTAUX	TOTAUX
	7 h. mat.	1 h. soir	7 h. soir	7 h. mat.	1 h. soir	7 h. soir	7 h. mat.	1 h. soir	7 h. soir	7 h. mat.	1 h. soir	7 h. soir	7 h. mat.	1 h. soir	7 h. soir	7 h. mat.	1 h. soir	7 h. soir	du 1er juin au 1er décembre 1908	du 1er juin au 1er décembre 1909
N.	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	7	2
N. N. E.	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
N. E.	2	11	5	3	5	5	1	2	4	5	4	4	3	2	5	2	3	3	64	69
E. N. E.	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
E.	3	3	2	1	0	0	0	3	0	1	4	1	0	2	1	0	3	0	29	24
E. S. E.	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
S. E.	4	8	5	7	12	4	9	10	4	5	11	7	7	9	15	5	4	13	129	139
S. S. E.	1	2	2	3	0	2	2	3	0	3	2	1	2	0	0	0	1	0	10	24
S.	7	3	1	4	4	5	7	3	12	4	4	3	7	6	4	8	6	3	111	91
S. S. W.	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	2	1
S. W.	7	2	6	7	5	6	6	3	1	6	3	5	7	7	6	13	9	11	80	110
W. S. W	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0
W.	1	0	0	2	3	2	3	2	2	2	1	3	1	2	0	1	0	0	37	25
W. N. W.	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
N. W.	5	1	9	4	2	7	2	5	8	4	1	5	3	3	0	1	3	0	74	63
N. N. W.	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	5	1
TOTAUX...	30	30	30	31	31	31	31	31	31	30	30	30	31	31	31	30	30	30	549	549

Ch. LHUILLIER

PROCÈS-VERBAUX DES RÉUNIONS

de la "Société de Géographie et d'Archéologie d'Oran"

SÉANCE DU COMITÉ ADMINISTRATIF

du 4 Octobre 1909

L'an mil neuf cent neuf, et le lundi, quatre octobre, à cinq heures et demie du soir, les membres du Comité administratif de la *Société de Géographie et d'Archéologie d'Oran* se sont réunis dans le local ordinaire de leurs séances, rue Schneider, n° 7, à Oran, sous la présidence de M. le docteur **Gasser**, président.

Étaient présents : MM. **Gasser**, **Doumergue**, **Gillot**, **Pock**, **Tournier**, l'abbé **Fabre**, **Déchaud**, **Girod**, **Sandras**, **Pousseur**, **P. Berenger**, **Capifali** et **Flahault**.

S'étaient fait excuser : MM. **Koch**, **Engel**, **Bassompierre**, **Dangles**, **Jullian**, **de Malaussène**, **Pellet**, **René-Leclerc** et **Pérez**.

Absents : MM. **Rocchisani** et **Roux-Fraissineng**.

M. **Lemoisson**, membre titulaire, assiste à la séance.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Sont acceptées, les démissions de M. **Poulard**, qui a quitté Oran sans esprit de retour, et de M. **Madani Chérif Bouziane**.

M. le Président propose comme membres titulaires les candidatures de :

M. **A. de Boyer de Choisy**, élève à l'École supérieure primaire de Bel-Abbès, présenté par MM. Gasser et Flahault ;

M. le capitaine **Fournier**, du Bureau des Affaires indigènes à Oulad Djellal (province de Constantine), présenté par MM. Gasser et Doumergue ;

M. **Isaac Pierre**, sous-caissier du Mont-de-Piété d'Oran, présenté par MM. Gasser et Flahault ;

Et M. **Jeanmaire**, professeur au Lycée d'Oran, présenté par MM. Doumergue et Girod.

M. le Président fait part au Comité du décès de M. **Georges-Jean Lahovari**, secrétaire général de la *Société Roumaine de Géographie*, décédé à Bucharest. Les condoléances de la Société seront adressées à la *Société Roumaine de Géographie*.

La même Société nous a informé que M. le professeur **Sabba Stefanescu** a été élu secrétaire général en remplacement du très regretté défunt.

Le Gouvernement général de l'Algérie ayant réclamé quelques numéros du *Bulletin* de la Société qui manquent à sa collection, leur envoi est autorisé par le Comité.

M. le Gouverneur général informe le Comité qu'il ne dispose plus d'exemplaires de l'ouvrage de M. **Chudeau** : *Sahara Soudanais*, mais il laisse espérer qu'il pourra faire bénéficier la bibliothèque de la Société, de l'ouvrage de M. **A. Brives**.

MM. **Masson et Cie**, éditeurs à Paris, ont, de la part de la famille de feu l'explorateur **Jean Duchesne-Fournet**, offert à la Société, pour sa bibliothèque, un exemplaire du compte-rendu de sa mission en Éthiopie. M. le Président a adressé ses remerciements à la famille.

M. le Proviseur du Lycée d'Oran adresse à la Société ses remerciements pour le prix d'honneur de géographie qu'elle a bien voulu offrir aux élèves du Lycée.

Des demandes de souscription ont été adressées à la Société par deux Comités ; elles ont pour objet :

1° L'érection d'un monument commémoratif à feu M. **Laferrière** ancien Gouverneur général de l'Algérie, sur la place du village qui a reçu son nom ;

2° Le soulagement des victimes survivantes du tremblement de terre de Provence.

Le Comité après avoir reçu communication de l'état de la caisse, et s'être rendu compte des dépenses déjà engagées pour la publication du *Bulletin*, a le regret de ne pouvoir participer à ces œuvres, malgré tout l'intérêt qu'elles présentent ; il ne peut que les recommander à la bienveillance individuelle des sociétaires.

M. **Carlos A. Hesse**, d'Iquique, recommande à la Société un projet de réforme du calendrier qui consiste à diviser l'année, à partir de 1912, en 13 mois de 28 jours ; l'année commençant un lundi, serait divisé en 52 semaines de 7 jours ; il y aurait en plus le Jour de l'An, et, les années bissextiles, la veille du Jour de l'An, fériés tous deux et sans nom de jour. Les fêtes mobiles deviendraient fixes. Le projet de M. Hesse s'écartant du champ d'études de notre Société, le Comité passe à l'ordre du jour.

M. **Bourrette** remercie la Société pour la médaille de bronze qui lui a été attribuée en récompense de sa petite monographie de la commune d'Aboukir.

M. le Président offre à la Société, de la part de son auteur, M. **de Flotte de Roquevaire**, un ouvrage intitulé *Cinq mois de triangulation au Maroc*. Il rappelle la part importante que prit l'éminent géographe à la mission du marquis de Segonzac et dont

on peut se faire une idée en lisant le livre présenté. Nous y trouvons notamment la méthode mise en œuvre par M. de Flotte de Roquevaire pour recueillir les données indispensables à la confection de la carte du Maroc, et préciser celles que l'on avait fournies jusqu'à ce jour. Un tel livre, bourré de faits et de chiffres, ne s'analyse pas ; il sera précieux à tous ceux qu'intéresse la cartographie ; il sera lu avec plaisir même par les profanes, car les choses les plus arides y sont présentées avec agrément et simplicité ; nous enverrons à son auteur les vifs remerciements de la Société.

Le Comité décide qu'à l'avenir, M. le Bibliothécaire-Archiviste prendra note des ouvrages dont l'acquisition sera proposée en séance par les membres du Comité ; toutes ces demandes seront l'objet d'un examen d'ensemble et d'une décision au moment de l'établissement du budget.

M. **Doumergue** signale qu'une aggravation de charges notable résulte pour la Société de l'application des nouveaux tarifs postaux fixant à 0 fr. 05 par 100 grammes l'affranchissement des publications trimestrielles. Le Comité décide que des démarches seront faites à ce sujet auprès du Gouvernement Général et des Ministères de l'Instruction Publique et des Travaux Publics dans le but d'atténuer les conséquences résultant de l'application de ces nouveaux tarifs.

Le Comité adresse ses bien vives félicitations à M. le docteur **Gasser**, président de la Société, récemment promu chevalier de la Légion d'honneur.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 6 h. 45 du soir.

Le Secrétaire général, Signé : E. FLAHAULT.

Le Président, Signé : GASSER.

SÉANCE DU COMITÉ ADMINISTRATIF

du 8 Novembre 1909

L'an mil neuf cent neuf et le lundi, huit novembre, à cinq heures et demie du soir, les membres du Comité administratif de la *Société de Géographie et d'Archéologie d'Oran* se sont réunis dans le local ordinaire de leurs séances, rue Schneider, n° 7, à Oran, sous la présidence de M. le docteur **Gasser**, président.

Étaient présents : MM. **Gasser, Gillot, Doumergue, Pock, Tournier, Rocchisani, Koch**, l'abbé **Fabre, Engel, Déchaud, Girod, Flahault, de Malaussène, Sandras, Pousseur, P. Bérenger** et **A. Pérez**.

S'étaient fait excuser : MM. **Bassompierre, Capifali, Dangles, Jullian, Pellet** et **René-Leclerc**.

Était absent : M. **Roux-Fraissineng.**

M. **Lemoisson**, membre titulaire, assiste à la séance.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Le Comité prononce l'admission comme membres titulaires de :

MM. **A. de Boyer de Choisy**, le capitaine **Fournier**, **Isaac Pierre** et **Jeanmaire**, présentés dans la séance précédente.

M. le Président propose les candidatures comme membres titulaires de :

M. **Antoine Alfred**, conducteur des Ponts et Chaussées, boulevard Sébastopol, 21, à Oran, présenté par MM. Gasser et Déchaud ;

M. **Aucher**, interprète judiciaire à Arzew, présenté par MM. Gasser et Doumergue ;

M. **Clésiot Gaston**, négociant en grains, à Sidi-Bel-Abbès, présenté par MM. Gasser et Renaud ;

M. **Foulquier**, docteur en médecine, 9, rue de Mostaganem, à Oran, présenté par MM. Gasser et Doumergue ;

M. **Jaïs**, directeur du Crédit Foncier et Agricole d'Algérie, à Oran, présenté par MM. Gasser et Flahault ;

M. **Jobert**, manufacturier, maire de Mostaganem, présenté par MM. Gasser et Renaud ;

M. **Loubiès**, officier d'administration à Berguent, présenté par MM. Gasser et Cardonne ;

M. **Secrétant**, professeur au Lycée d'Oran, présenté par MM. Lemoisson et Doumergue.

Il est donné lecture d'une lettre de **Don Manuel Becerra**, par laquelle cet ingénieur remercie la Société pour la publication, dans le *Bulletin*, de son étude sur la *Région des Guelaya* (*Rif*).

La librairie **Armand Colin** a fait hommage à la Société d'un ouvrage de M. le lieutenant **Piquet** sur l'*Histoire des Civilisations du Nord de l'Afrique*. Des remerciements sont votés au donateur et à l'auteur.

Le Comité décide qu'il y a lieu d'établir les tables manuscrites des dix dernières années du *Bulletin*. M. **Engel** a bien voulu se charger de la rédaction de ce travail.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à six heures et demie.

Le Secrétaire général,
Signé : E. FLAHAULT.

Le Président,
Signé : J. GASSER.

SÉANCE DU COMITÉ ADMINISTRATIF
du 6 Décembre 1909

L'an mil neuf cent neuf et le six décembre, à cinq heures et demie de relevée, les membres du Comité administratif de la *Société de Géographie et d'Archéologie d'Oran* se sont réunis dans le local ordinaire de leurs séances, 7, rue Schneider, à Oran, sous la présidence de M. le docteur **Gasser**, président.

Étaient présents : MM. **Gasser, Gillot, Doumergue, Pock, Tournier, Koch, Bérenger P., Capifali, Déchaud, Girod, de Malaussène, Pellet, Pérez, Pousseur, Sandras** et **Flahault**.

S'étaient fait excuser : MM. **Bassompierre, Dangles, Engel**, l'abbé **Fabre, Jullian, René-Leclerc** et **Rocchisani**.

Était absent : M. **Roux-Fraissineng**.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Le Comité prononce l'admission comme membres titulaires, de :

MM. **Antoine Alfred, Aucher, Clésiot Gaston, Foulquier, Jaïs, Jobert, Loubiès, Secrétant**, présentés dans la séance précédente.

Il accepte la démission de M. le docteur **Barisien**, qui a quitté Oran.

Sont proposés comme membres titulaires :

La **Camara Oficial de Commercio, Industria y Navegacion de Melilla**, présentée par MM. Cardona et Pock ;

M. **Chateleyn Armand**, propriétaire, rue de Kimburn, à Oran, présenté par MM. Flahault et Pock ;

M. **Fronty**, directeur du Crédit Lyonnais, à Oran, présenté par MM. Gasser et Flahault ;

M. **Philippi**, directeur de l'Hôtel Continental, à Oran, présenté par MM. Bérenger et Girod ;

M. **Paul de Valois**, officier d'administration en retraite, 3, rue du Marché, à Oran, présenté par MM. Bérenger et de Malaussène.

Il sera statué sur ces candidatures à la séance de janvier prochain.

Il est donné lecture de la circulaire par laquelle M. le Ministre de l'Instruction Publique et des Beaux-Arts rappelle que le *48e Congrès des Sociétés Savantes* s'ouvrira à la Sorbonne, le mardi, 29 mars 1910, et que la séance de clôture sera, le 2 avril, présidée par M. le Ministre. La circulaire indique dans quelles conditions les congressistes peuvent obtenir sur le réseau des

Chemins de fer français une réduction de 50 % de leur prix de transport.

Le Comité décide de renouveler l'abonnement de la Société aux *Annales de Géographie* et du *Tour du Monde*.

Il décide en outre de reprendre cet hiver la série des réunions-causeries inaugurées pendant l'hiver de 1908-1909. M. **Girod**, M. **Monbrun** et M. le docteur **Sandras** veulent bien promettre leur concours pour trois de ces causeries.

M. **Doumergue** remet à la Société pour la bibliothèque un exemplaire de la *Carte géologique de Saint-Cloud* au $\frac{1}{50.000}$ dont il est l'auteur. Des félicitations et les remerciements de la Société sont votés à M. Doumergue.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à six heures et demie du soir.

Le Secrétaire général
Signé : E. FLAHAULT.

Le Président,
Signé : J. GASSER.

Mouvement de la Bibliothèque

(1er et 2me Semestres 1909)

1° PÉRIODIQUES

Pour les publications périodiques, voir la *liste des Sociétés correspondantes*. (Bull. 1er trim. 1909, p. 19).

2° NON PÉRIODIQUES

GÉNÉRALITÉS

Babelon (Ernest. — Description historique et chronologique des monnaies de la République Romaine vulgairement appelées *monnaies consulaires*. 2 vol. reliés, in-8°. Paris, Londres, 1885-86.

Haug — Traité de géologie, T. ii.

Lapparent (A de) — Traité de géologie, 3 vol. in-8°, 2.015 p., 5e édition. Paris, Masson, 1906.

Lecocq (André) — La question sociale au xviiie siècle, in-16, 126 p., 2e édition. Paris. F. Blond, 1909.

Moreau de Tours (A.) — Le Maté. Étude historique, chimique et physiologique, in-8°, 80 p. Paris, G. Stenheil, 1908.

Service Géographique de l'Armée. — Rapport sur les travaux exécutés en 1906, in-8°, 50 p., 21 planches. Paris, Service géographique, 1907.

— Rapport sur les travaux exécutés en 1907, in-8°, 47 p., 15 planches. Paris, Service géographique, 1908.

Wauwersmans (H.) — Les voyages d'études autour du monde au point de vue commercial et industriel (*Bull. de la Soc. de Géographie d'Anvers*), in-8°, 15p. Anvers, Imprimerie Neuve, 1878.

AFRIQUE DU NORD (Tunisie, Algérie, Maroc, Sahara)

Azan (Capitaine). — Le duc d'Orléans à Alger et à Oran en 1835. Impressions du duc d'Elchingen (*Bull. de la Soc. de Géographie d'Alger*), in-8°, 39 p. Alger, S. Léon, 1905.

— Le combat des Rfakla près Casablanca, in-8°, 93 p. Paris, Chapelot et Cie, 1909.

Becerra Fernandez (don Manuel) — La région des Guelaya (Riff) et le chemin de fer de Melilla aux mines des Beni-bou-Ifrour. Rapport traduit de l'espagnol et annoté avec l'autorisation de l'auteur par M. Aucher, officier interprète de réserve à Arzew. (*Bull. de la Soc. de Géographie d'Oran*), in-8°, 39 p., 1 carte, 1 planche Oran, L. Fouque, 1909.

Bel (A.) — Guide illustré du touriste. Tlemcen et ses environs, in-16, 170 p., gravures et plan de Tlemcen. Oran, L. Fouque, 1908.

— La population musulmane de Tlemcen (*Revue des études ethnographiques*), in-8°, 57 p., 12 pl. Paris, Paul Geuthner, 1908.

Carton (Dr). — Guide express de Carthage, in-16, 16 p. avec plan archéologique de Carthage. Tunis, J. Danguin, 1909.

Cour (A.) — Notes sur la région de Berguent (*Société de Géographie d'Oran*), in-8°, 49 p., 1 carte, 3 planches. Oran, L. Fouque, 1909.

Déchaud (Ed.) — L'Hinterland commercial de l'Oranie, in-8°, 90 p. Oran, Chazaud, 1909.

Dessigny (Capitaine) — Notice sur quelques monuments de la région d'Aïn-Sefra (*Bulletin archéologique du Comité des travaux historiques*), in-8° 28 p. Paris, Imp. Nationale, 1908.

Dominique (L. C.) — Un Gouverneur général de l'Algérie : *l'amiral de Gueydon* (*Mémoires de la Société historique algérienne*), 2 vol. in-4°, 819 p. Alger, Ad. Jourdan, 1909.

Dyé (A. H.) — Les ports du Maroc. Leur commerce avec la France (*Bulletin de la Soc. de Géographie commerciale de Paris*), in-8°, 78 p., 1 carte. Coulommiers, P. Brodard, 1909.

Falbe, Lindberg et L. Muller — Numismatique de l'ancienne Afrique, 4 vol. in-4°, avec nombreuses figures et planches. Copenhague, 1860-1874.

Flotte de Roquevaire (R. de) — Cinq mois de triangulation au Maroc, in-4°, 76 p., 7 planches. Alger, Ad. Jourdan, 1909.

Gentil (L.) — Esquisse géologique du massif des Beni-Snassen (*Bull. de la Soc. Géologique de France*), in-8°, 27 p., 2 planches, 2 cartes. Lille, Le Bigot frères, 1908.

— Dans le Bled-es-Siba. Exploration au Maroc (Mission de Segonzac), petit in-4°, 364 p., 223 fig. Paris, Masson, 1906.

— Pétrographie des documents scientifiques de la mission saharienne (Mission Foureau-Lamy, " d'Alger au Congo par le Tchad "), petit in-folio, 53 p. Paris, Masson, 1905.

— Rapport sur une mission scientifique au Maroc (*Nouvelles Archives des missions scientifiques*), in 8°, 43 p. Paris, Imp. Nouvelle, 1909.

Gouvernement Général de l'Algérie :

Direction des Travaux publics et des Mines.

— Compte rendu du fonctionnement du Service de l'hydraulique agricole pendant l'année 1905, in-8°, 388 p. Alger, S. Léon, 1905.

— Enquête sur les résultats de la colonisation officielle de 1871 à 1895. Rapport à M. Jonnart, Gouverneur général de l'Algérie, par M. de Peyerimhoff, 2 vol. in-4°, 642 p. Alger, J. Torrent, 1906.

— Statistique générale de l'Algérie, in-4°, 334 pages. Alger, Heintz, 1908.

— Tableau des entreprises d'irrigation fonctionnant en Algérie au 31 décembre 1906, in-8°, 212 p. Alger, S. Léon, 1908.

Gsell (Stephane) — Le mausolée de Blad-Guitoun Fouilles de M. Viré (*Comptes-rendus de l'Acad. des Scienc. et Belles-Lettres*) in-8°, 19 p. Paris, Imp. Nationale, 1898.

— Notes sur quelques sculptures antiques de l'Algérie (*Revue Archéologique* de MM. A. Bertrand et Perrot), in-8°, 11 p. Paris, Leroux, 1901.

— Bas-relief africain représentant la déesse Epona (*loc. cit.*), in-8°, 4 p. Paris, Leroux, 1900.

— Les statues du temple de Mars Ultor à Rome (*loc. cit.*), in-8°, 7 p., 1 pl. Paris, Leroux, 1899.

— Le Metellum Seguense (*Bull. Soc. Archéologique de Sousse*), in-8°, 7 p. Sousse, Imp. Française.

— Chronique archéologique africaine (*Mélanges d'archéologie et d'histoire de l'École française de Rome*), 7 brochures in-8°. Rome, Imp. de la Paix, 1898 à 1904.

— Enquête administrative sur les travaux hydrauliques anciens en Algérie (*Bibliothèque d'archéologie africaine*. fasc. VII), in-8°, 143 p., 27 fig. Paris, E. Leroux, 1902.

— Observations géographiques sur la révolte de Firmus (*Soc. Archéologique de Constantine*), in-8°, 26 p. Constantine, Imp. Braham, 1903.

— Note sur une inscription de la région de Sétif (*loc. cit.*), in-8°, 8 p. Constantine, Braham, 1907.

— Observations sur l'inscription des Martyrs de Constantine, in-8°, 8 p. Constantine, Braham.

— Notes sur quelques forteresses antiques du département de Constantine (*loc. cit.*), in-8°, 49 p. Constantine, Braham, 1899.

— Chapelle chrétienne d'Henchir Akrib (Algérie) ; (*Mélanges d'archéologie et d'histoire de l'École française de Rome*), in-8°, 25 p., 7 fig., 2 pl. Rome, Imp. de la Paix, 1903.

— Mosaïque romaine de Sila (*Soc. Archéol. de Constantine*), in-8°, 7 p., 1 pl. Constantine, Braham, 1906.

— Fouilles de Bénian (Alamiliaria), (*Public. de l'Association historique de l'Afrique du Nord*), in-8°, 50 p. Paris, E. Leroux, 1899.

Kilian (W.) et Gentil (L.) — Découverte de deux horizons crétacés remarquables au Maroc (*Comptes-rendus de l'Acad. des Sciences*), in-4°, 4 p. Paris, Gauthier-Villars, 1906.

— Sur les terrains crétacés de l'Atlas occidental marocain ; sur l'Aptien, le Gault et le Cénomanien et sur les caractères généraux du Crétacé inférieur et moyen de l'Atlas occidental marocain (*loc. cit.*), in-4°, 6 p. Paris, Gauthier-Villars, 1907.

Mathieu et L. Michal (capitaine) — 1° Quelques observations sur l'élevage du mehari chez les Châamba Monadhi (El-Goléa) ;

2° Le chameau soudanais (*Bulletin de la Société de Géographie d'Alger*), in-8°, 33 p. Alger, S. Léon, 1905.

Montdésir (lieutenant de) — Le Nord-Est marocain (*Bull. de la Soc. de Géographie d'Alger*), in-8°, 68 p. Alger, S. Léon, 1905.

Pallary (Paul). — Les galets à éclats alternatifs du sud de l'Espagne et du nord de l'Afrique (*L'homme préhistorique*), in-8°. Paris, Schleicher frères, 1909.

Pozzo di Borgo — Rôle des Hoggar dans le commerce trans-saharien. Aperçu sur l'avenir et l'historique de ce commerce.

Priou. — Reconnaissance du Menakeb (*Société de Géographie d'Oran*), in-8°, 12 p. Oran, L. Fouque, 1909.

René-Leclerc (Ch.) — Fez. Notice économique (Conseils aux commerçants), (*Mois colonial et maritime*), in 8°, 27 pages. Paris, Levé, 1909.

— Situation économique et commerciale du Maroc en 1907. Rapports et statistiques, in-8°, 63 p. Alger, S. Léon, 1909.

Rouanet (J.) — La musique arabe (*Bull. de la Soc. de Géogr. d'Alger*), in-8°, 30 p. Alger, S. Léon, 1905.

Savornin (J.) — Essai sur l'hydrologie du Hodna, in-8°, 124 p., 3 pl. Alger, Ad. Jourdan, 1908.

Service Géographique de l'Armée :

Matériaux d'étude topologique pour l'Algérie et la Tunisie (7e série, n° 29), in-8°, 13 p., 20 vues et 6 planches. Paris, Service géographique, 1908.

Société de Géographie Commerciale de Paris. — (*Bulletin de la Section tunisienne*, n° 1, 1re partie), in-8°, 160 pages. Tunis, F. Weber, 1909.

Watin (Louis) — Origine des populations du Touat, d'après les traditions conservées dans le pays et recueillies par l'auteur, *Bulletin de la Société de Géographie d'Alger*), in-8°, 38 p Alger, S. Léon, 1905.

AFRIQUE

Duchesne-Fournet — Mission en Éthiopie (1901-1903), 3 vol. 93 pl., 164 fig., 6 cartes, in-4°. Paris, Masson et Cie, 1909.

Noufflard (Ch.) — Le Gabon. Ce qu'il a été, ce qu'il est, ce qu'il doit être, in-8°, 55 p. Melun, Imp. Administrative, 1908.

Stanley — A Anvers, 15, 16 et 17 juin 1878 (*Société de Géogr. d'Anvers*), in-8°, 46 p. Anvers, Imprimerie Neuve.

Wauwersmans (H.) — Notice sur Eugène de Pruyssenaere de la Wostyne, voyageur belge contemporain, dans le Haut-Nil (1859-1864) (*loc. cit.*), in-8°, 35 p., 1 carte. Anvers, Impr Guil von Malen, 1877.

— L'œuvre africaine dans ses rapports avec les progrès du commerce et de l'industrie (*loc. cit.*), in-8°, 25 p. Anvers, Impr. Neuve, 1878.

Weill (Raymond) — Les origines de l'Égypte pharaonique. 1re partie : La IIe et la IIIe dynasties. (*Annales du Musée Guimet. Bibliothèque d'études*, T. XXVe), in-8°, 515 p., 7 planches. Paris, Leroux, 1908.

EUROPE

COMMISSION DE TOPOGRAPHIE DU CLUB ALPIN FRANÇAIS ; in-8°, 11 p. Paris, Picquoin 1909.

COMPTES-RENDUS DES TRAVAUX DE LA COMMISSION POUR L'ÉTUDE DE L'ESCAUT. — (*Société Royale de Géogr. d'Anvers*), in-8°, 176 p., 1 carte. Anvers, Imp. Neuve, 1881.

FIDEL (Camille) — Les premiers jours de la Turquie libre. Lettres d'un témoin, in–8°, 77 p. Paris, Levé, 1909.

FISCHER (H.) — Édouard Piette 1827–1906. Sa vie et la liste de ses travaux, in-8°, 34 p. Rennes, Oberthur, 1906.

FORNVÄNNEN. — Meddelanden fran K. Vitterhetx. Historia och antikvitets akademia 1907. Under redaktion of Emil Ekhoff. Argangen. 2. Cederquists grafiska Aktieblay, Stockholm, 1908.

HANNÈS GEBHARD — Atlas de statistique sociale sur les communes rurales de Finlande en 1901 (*Soc. de Géog. de Finlande*), 1 vol. in-4°, 55 cartes. Helsingfors, Helsïnki, 1908.

— Enquête sur l'économie sociale dans les communes rurales de Finlande, in-4°, 373 p. Helsingfors, Helsïnki, 1908.

JACQUOT (Lucien). — Pierres à cupules et à sculptures hiéroglyphiques de Chablais, in-8, 66 p. Le Mans, Monnoyer, 1909.

PALLU DE LESSERT (C.) — L'œuvre géographique d'Agrippa et d'Auguste (Ext. des *Mémoires de la Soc. Nat. des Antiquaires de France*), in-8°, 84 p. Nogent-le-Rotrou, Daupeley, 1909.

SWEDISH — Explorations in Spitzbergen 1758-1908, in-8°, 59 p. Stockholm, 1909.

WAUWERSMANS (H.) — Étude sur l'hydrographie de la Flandre septentrionale ou notes sur les variations de l'Escaut au XVIe siècle (*Soc. Royale de Géogr. d'Anvers*), in-8°, 44 p. Anvers, Imprimerie Neuve, 1878.

SMITH (George Otis). — Catalogue des publications géologiques des États-Unis (*United States geological survey*), in–8°, 83 pages. Washington, Government printing office, 1909.

CARTES

ÉTATS-UNIS DU BRÉSIL :

Cartes publiées par la Mission brésilienne de propagande et d'expansion économique, avec notices explicatives.

1° *Carte politique*, à l'échelle de $\frac{1}{8.500.000}$ Paris, 1908.

2° *Carte économique*, à l'échelle de $\frac{1}{7.000.000}$.

3° *Carte des voies de communication*, à l'échelle de $\frac{1}{7.000.000}$

Gouvernement Général de l'Algérie :

DIRECTION DE L'AGRICULTURE, DU COMMERCE ET DE LA COLONISATION.

SERVICE DES CARTES ET PLANS :

— *Carte des voies de communication*, dressée par ordre de M. C. Jonnart, Gouverneur général, à l'échelle de $\frac{1}{400.000}$ 1908. Adolphe Jourdan, Alger.

SERVICE GÉOLOGIQUE DE L'ALGÉRIE :

— *Feuille de Bordj-bou-Arréridj* au $\frac{1}{50.000}$ dressée par MM. FICHEUR et SAVORNIN, 1906.

— *Feuille de Dra-el-Mizan* au $\frac{1}{50.000}$ dressée par MM. FICHEUR et SAVORNIN, 1906.

— *Feuille d'El-Aria* au $\frac{1}{50.000}$ dressée par M. L. JOLEAUD, 1908.

— *Feuille de Fort-National* au $\frac{1}{50.000}$ dressée par MM. FICHEUR et SAVORNIN, 1908.

— *Feuille d'Oued-Fodda* au $\frac{1}{50.000}$ dressée par MM. FICHEUR et BRIVES, 1906.

— *Feuille de Port-Gueydon* (Azazga) au $\frac{1}{50.000}$ dressée par MM. FICHEUR et SAVORNIN, 1908.

Ministère des Colonies :

SERVICE GÉOGRAPHIQUE ET DES MISSIONS :

— *Feuille de Konakry*. Carte de l'Afrique Occidentale française au $\frac{1}{20.00\ 000}$ dressée par MM. A. MEUNIER et L. BARRALIER, 1908.

— *Feuille de Dakar*, par les mêmes.

— *Feuille de Djibouti*. Carte de la Côte française des Somalis au $\frac{1}{500.000}$ dressée par M. A. MEUNIER, 1908.

AVIS

CONGRÈS DES SOCIÉTÉS SAVANTES

Le *Quarante-huitième Congrès* s'ouvrira à la Sorbonne le mardi 29 mars 1910.

Les mémoires doivent parvenir avant le 30 janvier prochain au 5me bureau de la Direction de l'Enseignement supérieur.

Le programme du Congrès est tenu à la disposition des membres de la Société, chez le Secrétaire général, 2 *bis*, boulevard Charlemagne, ou, tous les jours, le dimanche excepté, de 5 heures à 7 heures du soir, au siège de la Société, rue Schneider, 7, à Oran.

AVIS AUX COLLABORATEURS DU BULLETIN

Lorsque le texte d'un manuscrit doit être accompagné de planches, MM. les Collaborateurs du Bulletin sont priés de se conformer aux recommandations suivantes :

1° Les dessins, sauf le cas de nécessité absolue, doivent être *entièrement en noir* et sur papier non grenu. Le trait doit être franc et la lettre régulière ;

2° Les dimensions des dessins doivent être en rapport avec celles du format ordinaire des planches du Bulletin. Autant que possible, les petits dessins doivent être réunis dans un seul cadre de $0,17 \times 0,115$ (maximum).

La surface des cartes peut, évidemment, être augmentée.

3° Le cadre, le titre, la légende et toutes les indications hors cadre doivent être au crayon tendre, facile à effacer.

4° Pour des raisons d'ordre financier, les reproductions photographiques, les cartes et les dessins de peu d'intérêt, auxquels une simple description peut suppléer, *doivent être supprimés.*

TABLE DES MATIÈRES

DE LA

SOCIÉTÉ DE GÉOGRAPHIE ET D'ARCHÉOLOGIE

DE LA

PROVINCE D'ORAN

TOME XXIX. — 1909

BIBLIOGRAPHIE





Fig. 1. — Dââdj ould el Hadj Abdelkader, le chef actuel des Badjouda

Fig. 2. — Le caïd Mouley Omar d'Akabli amenant à In Salah les envoyés de Moussa ag Amastane





Fig. 1. — La coiffure d'une élégante à Aoulef Arab

Fig. 2. — Au lavoir, à la seguia à Aoulef Arab





Fig. 1. — **Une classe en plein air à In Ghar**

Fig. 2. — **Une targina d'In Salah jouant de l'amzad** (sorte de violon monocorde)

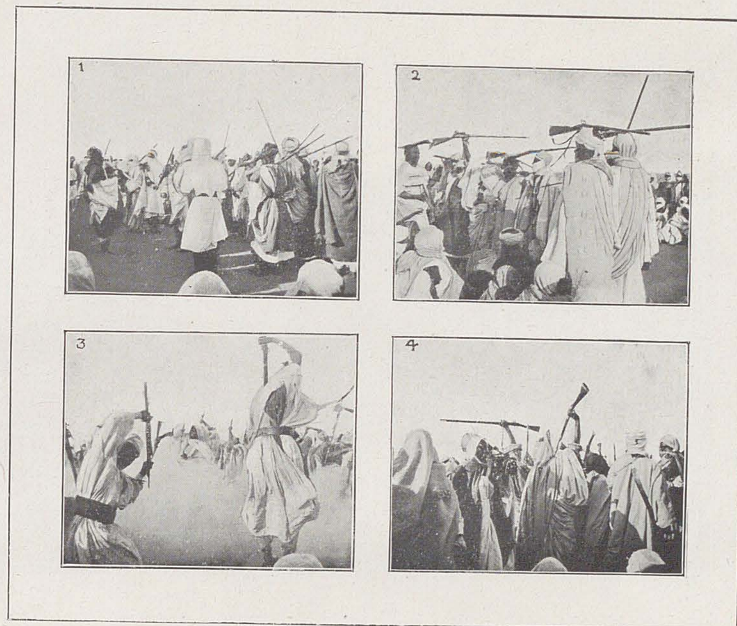




Fig. 1, 2, 3 et 4. — **Danse des fusils**

Fig. 5. — **Danse de femmes le jour de l'Aïd es Seghir à Tit**





Fig. 1. — **Fabrication des haoulis**

Fig. 2. — **Un atelier de couture à Tit**





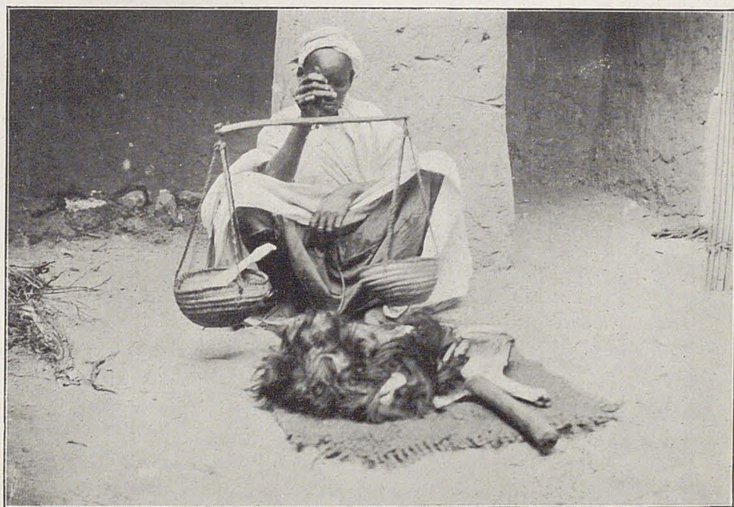


Fig. 1 et 2. — **Une touiza ou corvée générale en musique pour enlever le sable qui menace la redoute d'In Salah**

Fig. 3. — **Vannier** —— Fig. 4. — **Atelier de flidjs**

Fig. 5. — **Un hartani pesant de la viande**

